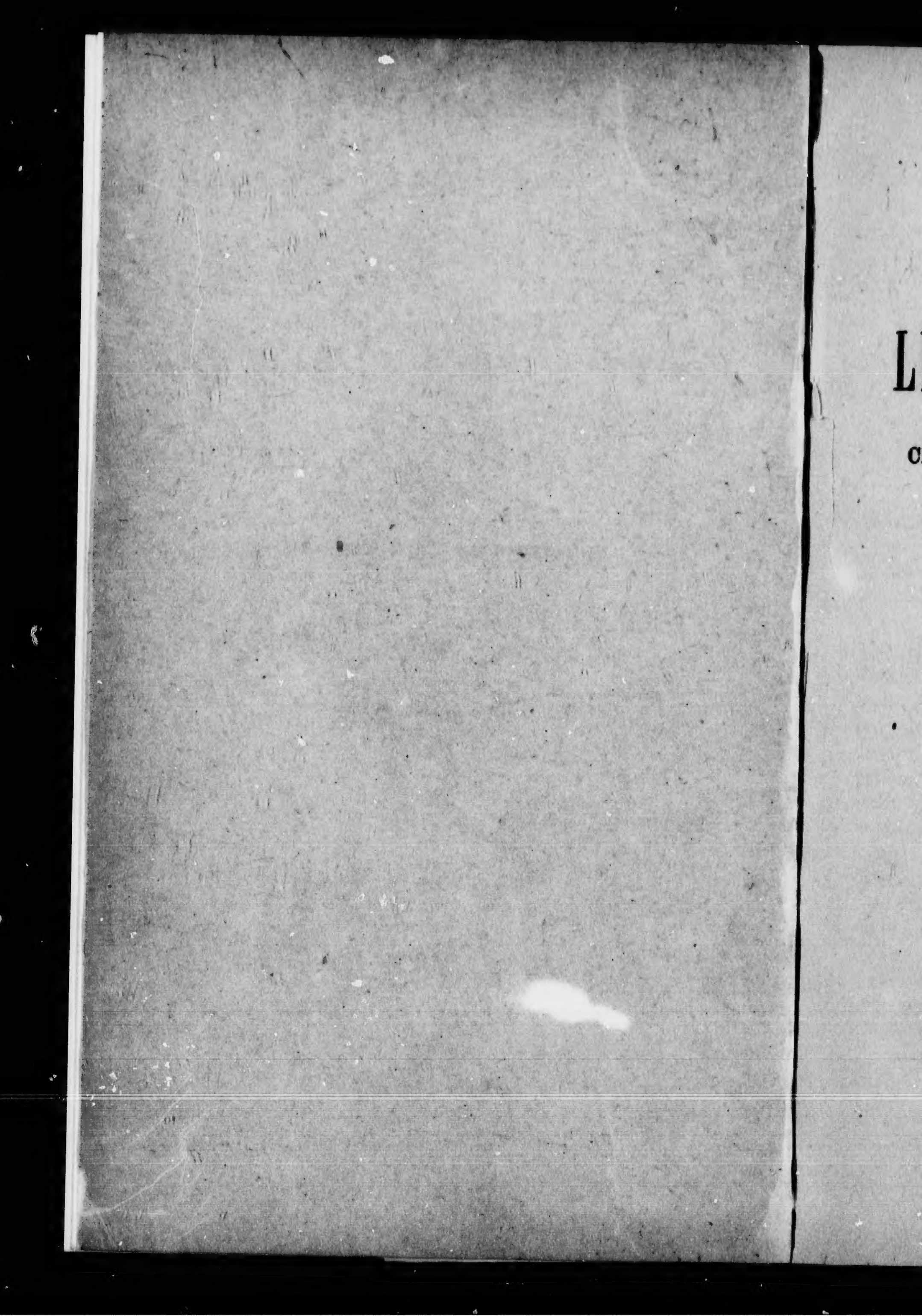
LETT

MANDEMENTS,

LETTRES PASTORALES, CIRCULAIRES

ET

AUTRES DOCUMENTS.



MANDEMENTS

LETTRES PASTORALES

CIRCULAIRES ET AUTRES DOCUMENTS

PUBLIÉS DANS LE

DIOCESE DE MONTREAL

DEPUIS SON ERECTION.

TOME CINQUIÈME.

MONTRÉAL
IMPRIMÉS PAR J. A. PLINGUET
41 Rue des Allemands.

1887.

MANDEMENTS
LETTRES PASTORALES, CIRCULAIRES
ET
AUTRES DOCUMENTS

MANDEMENT DE VISITE.

IGNACE BOURGET, PAR LA GRÂCE DE DIEU ET DU SIÉGE APOSTOLIQUE, ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, ETC.

A tous les Curés et fidèles de notre Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur Jésus-Christ.

Le présent Mandement est pour vous annoncer, N. T. C. F., une nouvelle Visite Pastorale, que Nous nous proposons de vous faire prochainement, et vous exhorter en même temps à vous y préparer, avec tout le soin possible, afin que les grâces abondantes que vous ménage la divine miséricorde, dans ces jours de salut, ne deviennent pas inutiles pour le bien de chacun de vous en particulier, et pour celui de votre Paroisse en général, ce qui serait le comble du malheur. Car, pour nous tous rien n'est plus à craindre que l'abus des grâces.

Aussi, Nous sentons-nous, N. T. C. F., pénétré d'un ardent désir de nous acquitter fidèlement des devoirs impérieux que nous impose le Pasteur des Pasteurs, en Nous envoyant visiter ses brebis. Car, pénétré de la pensée que c'est probablement la dernière Visite que Nous vous ferons, Nous voudrions régler toutes choses pour qu'en paraissant devant le Souverain Juge, nous n'ayions pas à subir le malheureux sort du serviteur négligent qui mérita d'être jeté dans les ténèbres extérieures.

D'un autre côté, il est certain qu'un bon nombre d'entre vous, N. T. C. F., vont recevoir pour la dernière fois la Visite

Pastorale ; et chacun de vous peut et doit se dire, dans l'intérieur de son âme, peut-être que je ne verrai plus l'Évêque bénissant notre paroisse ; et qu'à la prochaine Visite Pastorale, on ira prier sur ma fosse, comme je vais prier et pleurer sur la tombe de tant de personnes parentes et amies, qui nous ont quittés depuis la dernière Visite. Tant de morts subites qui arrivent tous les jours nous avertissent sérieusement qu'il ne faut pas compter sur la vie, dont un rien peut couper le fil au premier moment. Or, à ce moment suprême, il nous faudra tous rendre un compte terrible, Nous, des âmes qui étaient confiées à nos soins, et vous, des grâces que vous avez reçues par notre ministère. Heureux ceux qui seront alors trouvés fidèles dans l'accomplissement de leurs devoirs religieux !

Pénétrés de cette juste crainte, nous allons nous préparer, dans la ferveur de nos âmes, Nous, à remplir auprès de vous les devoirs d'un Pasteur vigilant, et vous, ceux de brebis dociles à la voix de celui qui ne va à vous que pour vous conduire dans les gras pâturages de la vérité, de la justice et de la piété.

Pour Nous animer de plus en plus à nous acquitter des graves obligations que Nous avons contractées, en devenant, malgré notre indignité, le pasteur de vos âmes, Nous tâchons, N. T. C. F., de ne pas oublier que Notre Seigneur Jésus-Christ Nous envoie vers vous, comme son Père l'a envoyé dans le monde, c'est-à-dire, avec tous les pouvoirs nécessaires pour vous sauver. Ah ! puissions-nous aussi avoir les entrailles de sa divine charité, pour aimer vos âmes, comme il les a aimées lui-même ! Car, alors, embrasé du feu sacré qu'il a apporté du ciel, pour l'allumer dans tous les cœurs, Nous pourrions, comme lui, faire du bien à tous et guérir toutes les infirmités. *Pertransiit, benefaciendo et sanando omnes.*

C'est d'ailleurs ce que Nous fait comprendre l'Église, en nous mettant sous les yeux le tableau des devoirs impérieux que Nous avons à remplir, dans la visite des paroisses, et en Nous ordonnant de faire connaître bien clairement, aux fidèles que Nous visitons, ce que Nous avons à faire dans tous les lieux où Nous nous arrêtons. Nous vous les communiquons d'avance, N. T. C. F., ces sérieuses recommandations que Nous fait cette sainte Mère,

pour que vous puissiez mieux vous en pénétrer. *Proponit (Episcopus) populo causas adventus sui, quia sacri canones, et ecclesiasticus Ordo hoc fieri præcipiunt propter multa.* (Pontificale Romanum.)

Annoncez d'abord, Nous dit-elle, aux pieux fidèles qui, dans la vivacité de leur foi, reçoivent leur Pasteur et l'écoutent, comme ils recevraient et écouteraient Jésus-Christ lui-même, que vous venez à eux pour délivrer les âmes des défunts. *Primo, ad absolvendas animas defunctorum.* Ce grand pouvoir de délivrer, par ses suffrages, les saintes Ames du Purgatoire, l'Église, comme vous le savez tous, N. T. C. F., le tient de son divin Fondateur, et elle l'exerce avec une pleine autorité, par ce qu'elle est certaine que tout ce qu'elle fait sur la terre est ratifié dans le Ciel. L'Évêque en s'arrêtant, pendant la visite, sur les tombes de tant de personnes qui vous sont chères, fait donc sortir de cette prison de feu les âmes de vos anciens Pasteurs, et de vos bons parents et amis, dont les corps reposent dans votre église et votre Cimetière. Vous viendrez donc joindre vos ferventes prières aux siennes, pour supplier le Seigneur qui, à son passage dans le bourg de Béthanie, ressuscita son ami Lazare, de vouloir bien accorder aux âmes de votre Paroisse, qui seraient encore retenues dans les brûlants cachots du Purgatoire, le lieu de lumière, de rafraichissement et de paix, après lequel elles soupirents si ardemment. *Qui Lazarum ressuscitasti à monumento fœtidum, Tu eis Domine, dona requiem, et locum indulgentiæ.*

Dites-leur, en second lieu, ajoute cette sainte Mère, que vous visitez la Paroisse, pour voir de vos yeux, si l'Église, la Sacristie, le Cimetière, le Presbytère et autres édifices consacrés à Dieu, sont en bon état; s'il y a tout ce qui est nécessaire pour le culte divin; si les ornements et linges sacrés sont dignes de la majesté de Dieu; s'il y a ce qu'il faut pour que les Sacrements soient administrés avec décence, les Saints Offices célébrés avec solennité, le chant et les cérémonies ecclésiastiques bien exécutés; si les catéchismes et autres instructions religieuses sont assidûment fréquentés, surtout les Dimanches et Fêtes; s'il y a un baptistère et des confessionnaux, conformes aux règles canoniques; si les comptes de la fabrique sont fidèlement rendus, cha-

que année; si chacun paie scrupuleusement ce qu'il doit à l'église et au Pasteur, afin de réformer tout ce qui ne conviendrait pas au service de la Divine Majesté. *Secundo, ut sciat, et videat qualiter Ecclesia ipsa spiritualiter et temporaliter gubernetur... ut ex officio inquisitionis suæ, per eum, si qua in præmissis corrigenda fuerint, corrigentur et emendentur.*

Faites aussi bien connaître à ceux que vous visitez, lui dit encore la Sainte Église, que vous êtes strictement chargé de voir s'il ne s'introduirait pas parmi eux quelques-uns des ces crimes détestables qui mettraient leur salut en danger, tels que les adultères et les fornications, les apostasies et les impiétés, les sacriléges et les superstitions, les injustices et les erreurs, les ivrogneries et les excès de luxe et de vanité, les mauvaises fréquentations et les bals dangereux, les procès injustes et les faux serments, les mauvaises auberges et les écoles mixtes, enfin ces désordres affreux qui font perdre la foi et démoralisent les peuples. *Tertio, ad adulteira....et similia publica in populo punienda....ostendens diligenter populo quam damnabilia, et detestanda sunt crimina ipsa.*

Après cela ouvrez à tous, ajoute l'Église, les trésors de la divine miséricorde, pour que les pécheurs les plus abandonnés reviennent à Dieu avec les sentiments d'une véritable contrition, que les justes soient affermis dans les sentiers de la vertu, que les faibles soient fortifiés dans les combats de la vie, que les affligés soient consolés dans leurs peines; que les tièdes soient ranimés dans la pratique de leurs devoirs religieux. *Quarto,....protestans plebi, quod si quis......consilio ejus indiguerit, paratus sit benigne audire, et consilium et absolutionem impendere...*

Enfin, l'Église veut que l'Évêque annonce qu'en visitant chaque paroisse, il y administrera le Sacrement de Confirmation, pour que ceux qui n'ont pas encore été confirmés se préparent avec soin à bien recevoir ce grand Sacrement, et que ceux qui l'ont été se disposent, par la pénitence, à se renouveler dans la grâce de leur confirmation, comme les y invite l'Apôtre St. Pierre, par ces touchantes paroles: Faites pénitence, pour les outrages que vous avez faits au St. Esprit, par vos péchés, et vous recevrez de nouveau les dons de sagesse, d'intelligence, de

conseil, de force, de science, de piété et de crainte de Dieu, que vous avez eu le malheur de perdre, en perdant les grâces de votre confirmation. *Pœnitentiam agite....et accipietis donum Spiritus Sancti.* Act. 2, 38. Un jour de confirmation est donc, pour toute une Paroisse, un jour de grandes grâces ; car, on peut dire de tous ceux qui la composent que, s'ils s'y sont préparés par de dignes fruits de pénitence, ils ont été remplis du St. Esprit. *Repleti sunt omnes Spiritu Sancto.* L'heureuse Paroisse que celle qui est ainsi animée, éclairée et gouvernée par cet Esprit sanctificateur ! *Quinto, ad exhibendum Sacramentum Confirmationis, cujus solus Episcopus ordinarius minister est.*

Tels sont, N. T. C. F., les importants devoirs qu'a à remplir l'Évêque, dans la visite des paroisses ; et telles sont aussi les grâces abondantes qu'il est chargé de répandre dans tous les cœurs bien préparés.

Il est donc bien naturel qu'exerçant, en tous lieux, un ministère si sublime, il y soit reçu avec tant de pompe et de solennité ; et il ne faut pas s'étonner si le son joyeux des cloches annonce son arrivée ; si les peuples qu'il visite au nom du Seigneur, s'agenouillent et se courbent respectueusement sur son passage, pour recevoir les bénédictions qu'il verse à pleines mains ; si le Clergé et les Fidèles, en le conduisant en triomphe, dans leur Église, chantent avec un saint enthousiasme : *Voici le grand Prêtre, le Pontife* de nos âmes, *l'ouvrier des vertus, le bon Pasteur, qui,* dans les jours qu'il a vécu au milieu de son peuple, *s'est rendu agréable à Dieu. Aussi, le Seigneur s'est-il engagé sous serment à le rendre grand. Il lui a pour cela mis en mains toutes les bénédictions, qu'il répand sur les nations, et sur sa tête reposent toutes les promesses que le Seigneur a consignées dans son Testament. O Dieu qui visitez les humbles, pour les consoler avec une bonté toute paternelle, soyez notre protecteur, en considération de celui qui est ici votre Christ ; répandez votre grâce dans notre religieuse paroisse, qui vit en société,* en ne faisant qu'un cœur et qu'une âme, *afin que par le ministère de ceux en qui vous daignez habiter, nous sentions que c'est vous-même qui arrivez parmi nous.*

Après de telles démonstrations religieuses, vous n'aurez aucune

peine, N. T. C. F., à vous soumettre à toutes les Ordonnances qui pourront être faites, pendant la Visite, par celui que vous recevrez comme l'Envoyé de Dieu. Car, grâce à la foi vive qui vous anime, vous ne voudriez pas que l'on vous appliquât ces paroles que Notre Seigneur adressait aux Juifs : *Ce peuple m'honore du bout des lèvres, mais son cœur est loin de moi.* Vous ne voudriez ressembler ni à ces Juifs endurcis qui reçurent leur Sauveur en grand triomphe, et qui le crucifièrent cinq jours après, ni à ces impies de l'Italie, qui saluèrent l'avènement de notre immortel Pontife Pie IX, au Trône Pontifical, par tant d'ovations splendides, et qui, deux ans après, l'obligèrent de se réfugier secrètement dans un royaume étranger.

Votre foi, Nous n'en doutons pas, N. T. C. F., sera plus sincère ; et elle vous défendra, dans ces jours mauvais, contre les perfides insinuations des ennemis de la Religion, qui, tout en affectant des dehors de respect pour les Pasteurs, ne cessent de vous crier aux oreilles que vous ne devez pas les écouter, quand ils vous parlent de choses qui n'appartiennent pas à leur ministère, comme si les désordres qui peuvent régner dans vos affaires temporelles pouvaient être étrangères à la morale évangélique, qu'ils sont obligés de prêcher en tout temps et en tous lieux, et à toutes sortes de personnes. Animés de cette foi vive et de cette piété tendre qui vous ont toujours caractérisés, vous allez vous disposer à bien recevoir cette visite, afin d'obtenir de nouvelles grâces, pour devenir encore plus fermes dans la foi et plus fidèles dans la pratique de vos devoirs. A cette fin, vous vous conserverez en état de grâces, et vous fréquenterez les catéchismes qui vont se faire, afin de préparer la Paroisse toute entière aux célestes bénédictions dont le Seigneur, dans sa miséricorde, veut la combler.

A ces causes, le Saint Nom de Dieu invoqué, Nous avons réglé, statué et ordonné, réglons, statuons et ordonnons ce qui suit :

1. Nous ferons la visite de la Paroisse de
le du mois de

2. Vers les huit heures du matin, Nous ferons notre entrée dans l'Église paroissiale, avec les cérémonies et prières prescrites au Pontifical Romain et au Cérémonial des Évêques.

3. Les exercices de cette Visite se feront dans cet ordre,

savoir : 1e. l'entrée solennelle ; 2e. l'Instruction après la Bénédiction, qui se donne immédiatement après l'Oraison du Saint Patron ; 3e. le *Confiteor*, suivi de la publication de l'Indulgence et des prières de l'Absolution générale ; 4e. la Confirmation, la Communion et la Messe ; 5e. les prières pour les défunts et la visite du Cimetière, si le temps le permet ; 6e. la visite du Baptistère, des Reliques, Vases Sacrés, Ornements et linges de l'Église ; 7e. la visite des autels, pierres sacrées et tableaux ; 8e. la bénédiction solennelle du St. Sacrement et la visite du tabernacle.

4. Lorsqu'il sera nécessaire de changer cet ordre, il en sera donné avis à temps, pour que les fidèles sachent l'heure précise à laquelle se fera chacun des exercices de la Visite.

5. Il y aura interruption entre quelques-uns des susdits exercices, pour donner quelque repos aux enfants de la confirmation, qui devront demeurer à jeûn, et il en sera donné avis.

5. En visitant l'autel de la Ste. Vierge, Nous lui consacrerons solennellement toute la paroisse et surtout les enfants de la confirmation, qui sont l'objet de cette grande solennité.

7. A la bénédiction du St. Sacrement, Nous ferons une amende honorable, pour tous les outrages faits à Notre Seigneur Jésus-Christ, dans le mystère de son amour, dans tous les siècles, et surtout dans ces temps mauvais où l'impiété s'attaque à son adorable Personne.

8. A l'heure jugée la plus convenable, Nous examinerons les comptes de la Fabrique, en présence des Marguilliers anciens et nouveaux, et Nous ferons la visite du Presbytère et de ses dépendances, ainsi que celle des livres et papiers de l'Église.

Sera le présent Mandement lu au prône de la Messe paroissiale, le premier Dimanche après sa réception.

Donné à Montréal, le dixième jour du mois de Juin de l'année mil huit-cent soixante-quatre, sous notre seing et sceau, et le contre-seing de notre Secrétaire.

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

Par Monseigneur,

JOS. OCT. PARÉ, Chan. Secrétaire.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ ET AUX COMMUNAUTÉS.

MONTRÉAL, le 24 Octobre 1864.

MONSIEUR,

Pendant que tout cœur sincèrement catholique est navré de douleur, à la vue des sept ou huit jolies Églises que l'hérésie érige à l'erreur, au sein de notre Cité, on se console, en voyant s'élever comme par enchantement, près du Collége de Ste. Marie, une autre église qui sera dédiée au Cœur de Jésus, pour la défense de la vérité, et dont les majestueuses proportions publient déjà les grandeurs du Catholicisme.

Ce magnifique bâtiment n'était rien, en Mai dernier; et tout se réduisait alors à un Appel aux Catholiques de Montréal pour l'érection d'une nouvelle église qu'adressait à la Ville un comité de souscription, et à un *Discours* qu'avait fait entendre, au milieu de notre belle et fière Cité, une voix empruntée à une de nos campagnes et qui ravissait tous les cœurs. Que Dieu soit loué! *Opera autem Dei revelare et confiteri Honorificum est*, devons-nous nous écrier avec le glorieux Archange St. Raphaël, dont nous faisons aujourd'hui la joyeuse solennité.

Quoiqu'il en soit, ces deux organes ayant été les puissants instruments dont la divine Providence a daigné se servir, pour opérer une œuvre qui nous intéresse tous à un si haut degré, il est temps, ce me semble, de songer à les éterniser, en les confiant à la garde de nos églises. C'est dans cette intention que je vous adresse ci-joints l'*Appel* et le *Discours* en question, pour que vous les déposiez dans les archives de vos paroisses ou de vos Communautés, pour y être à jamais des monuments de la puissance de la grâce divine, qui sait si bien faire tourner à la plus grande gloire de Dieu l'intelligence et la parole des hommes, qui lui servent d'instruments.

Malgré des dons généreux et de légitimes espérances, la construction ne se poussant si rapidement que grâce à d'assez lourds emprunts, il va sans dire que vous pourrez faire circuler ces deux documents parmi vos paroissiens, et vous en servir pour les inviter à contribuer, selon leurs moyens, à cette magnifique église, qui doit être pour Montréal le *Jesus* de Rome, et au succès de laquelle aucun de nous ne peut demeurer indifférent.

Je suis bien cordialement de vous tous le très humble et dévoué serviteur,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

PRIÈRES POUR LA BÉNÉDICTION DES ENFANTS.

Rien de plus touchant que les prières que fait l'Église, pour la bénédiction de ses enfants, quand de pieux parents les présentent au temple, à certains jours de fête. Nous les donnons ici en français, pour que les fidèles puissent les lire et méditer pendant que les prêtres les récitent à l'autel. Les pères et mères y trouveront surtout de quoi nourrir leur tendresse, pour les gages de leur amour conjugal. Eux aussi, ils ont le droit de bénir leurs enfants; et leurs bénédictions sont ratifiées au ciel, par le Père de la grande famille humaine. Ils feront donc bien de faire de temps en temps de petites fêtes, en réunissant leur famille dans ces jolies Chapelles que l'on voit avec tant de plaisir, dans presque toutes les maisons. Ce serait surtout au jour de baptême de quelque nouveau-né que l'on ferait avec bonheur ces réunions si attendrissantes. On chante quelques dévots cantiques, puis prosterné devant quelqu'une de ces saintes images qui tapissent et ornent les murailles, le père ou la mère dit, avec effusion de cœur, ces belles prières. Mais pour en sentir et goûter toute la douceur, il faut tâcher de les bien comprendre.

V. Notre secours est dans le nom du Seigneur,
R. Qui a fait le ciel et la terre.
V. Que le Seigneur soit avec vous,
R. Et avec votre esprit.

PRIONS.

Seigneur Jésus-Christ, Fils du Dieu vivant, qui avez dit: laissez venir à moi les petits enfants, car c'est à eux et à ceux qui leur ressemblent qu'appartient le royaume des cieux; répandez sur ces enfants la vertu de votre bénédiction, et ayez égard à la foi et à la dévotion de l'Église et de leurs parents, afin que, croissant en âge, en grâce et en sagesse devant Dieu et devant les hommes, ils parviennent à une vieillesse désirable, et obtiennent le salut éternel; vous qui vivez et régnez dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

PRIONS.

Nous vous prions, Dieu tout-puissant, de vouloir bénir ces enfants pour lesquels nous implorons votre clémence; et par la

vertu du St. Esprit, fortifiez leurs cœurs, sanctifiez leur vie, rendez-les chastes, pénétrez-les d'amour pour le bien, faites-les prospérer, accordez-leur la paix, donnez-leur la santé, remplissez-les de charité, par votre protection et votre secours; défendez-les toujours contre toutes les embûches du démon et des hommes, et à la fin de leur vie daignez les conduire au repos du ciel; par Jésus-Christ Notre Seigneur. Ainsi soit-il.

PSAUME 112.

Serviteurs de Dieu, louez le Seigneur et célébrez son nom.

Que le nom du Seigneur soit béni, maintenant et dans tous les siècles.

De l'Orient jusqu'à l'Occident, le nom du Seigneur est digne de louanges.

Le Seigneur domine sur tous les peuples, et sa gloire est au-dessus des cieux.

Qui est semblable au Seigneur notre Dieu qui habite au plus haut des cieux, et abaisse ses regards sur tout ce qui est au-dessous de lui dans le ciel et sur la terre.

Il tire le faible de la poussière, il élève le pauvre du sein de l'abjection,

Pour le placer avec les princes, avec les princes de son peuple.

Il donne à celle qui est stérile, la joie de se voir, dans sa maison, mère de plusieurs enfants.

Gloire au Père, etc.

Seigneur, ayez pitié de nous. Jésus-Christ, ayez pitié de nous. Seigneur, ayez pitié de nous. Notre Père, etc.

V. Et ne nous induisez point en tentation,

R. Mais délivrez-nous du mal.

V. Seigneur, bénissez ces enfants,

R. Et que le nom du Seigneur notre Dieu soit invoqué sur eux.

V. Prenez garde de mépriser aucun de ces petits enfants,

R. Parce que leurs anges voient continuellement la face de mon Père qui est dans les cieux.

V. Le Seigneur soit avec vous,

R. Et avec votre esprit.

PRIONS.

Nous vous prions, Seigneur, d'avoir égard à la dévotion de ces enfants qui sont ici présents, afin qu'ils profitent et croissent dans votre grâce et miséricorde, qu'avec votre sainte bénédiction, ils se conservent dans la grâce céleste, et qu'ayant le bonheur de se sauver, ils parviennent à la vie éternelle; par Jésus-Christ Notre Seigneur. Ainsi-soit-il.

Que la bénédiction du Dieu tout-puissant, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, descende sur vous, vous conserve, vous dirige et demeure toujours avec vous. Ainsi soit-il.

On termine en faisant le signe de la croix avec de l'eau bénite, en disant :

Que le Seigneur répande sur vous la rosée de sa grâce et vous conduise à la vie éternelle. Ainsi soit-il.

CIRCULAIRE DE MGR. L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE, CONCERNANT L'ÉDITION DE LIVRES DE CHANT PUBLIÉE PAR SON ORDRE.

MONTRÉAL, 4 Novembre 1864.

MONSIEUR,

Comme notre Édition de livres de chant ne sera terminée qu'après mon départ, je crois devoir vous faire connaître, avant de vous quitter, la marche que j'ai prescrite à ceux que j'ai chargés de ce travail. L'envoi de cette lettre sera l'indice que l'ouvrage est fini, et que vous pourrez vous le procurer à l'Évêché.

En lisant les dispositions suivantes, dans la Bulle de St. Pie V., qui se trouve en tête du Missel Romain : *Volumus autem et eadem auctoritate decernimus, ut...... Presbyteri......juxta illud* (Missale) *Missam decantare vel legere teneantur*, chacun peut voir clairement qu'il est autant obligé de se conformer au chant qu'aux paroles du Missel, dans la célébration des saints offices, et qu'il n'est pas plus libre de changer, à son gré, les intonations qui y sont prescrites, pour les divers rites et temps de l'année, que de changer le ton de la préface ou du *Pater*. En conséquence, et dans l'intime confiance qu'en cela j'entrais dans les

vues du Clergé qui, dans le Synode de 1863, avait exprimé le désir d'avoir des livres de chant conformes à la sacrée Liturgie Romaine, j'ai ordonné de prendre, avant tout, dans le Missel, ce qui s'y trouve noté, et qui devait entrer dans la composition du Graduel. Après le chant du Missel, on a dû préférer à tout autre celui du Rituel Romain, imprimé à Rome, et enfin celui du Directoire Romain. Le Rituel Romain, dont il est question dans cette lettre, et qui est mentionné dans l'approbation de notre Édition de livres de chant, est celui imprimé à la Propagande en 1847.

A propos d'approbation, je crois devoir profiter de cette circonstance pour rappeler la règle de l'Église, qui défend d'imprimer ou faire imprimer aucun livre ou partie de livres liturgiques, ni aucune partie de l'Écriture Sainte, sans l'approbation de l'Ordinaire.

Après avoir puisé à ces sources authentiques les diverses parties de chant qui entrent d'ordinaire dans la composition d'un tel ouvrage, on a adopté le chant de l'Édition publiée à Québec, en 1854, en y faisant toutefois les modifications suivantes :

« Par une particularité qui n'a pas d'exemple ailleurs que « dans les Éditions faites à Québec, » dit l'auteur de l'Édition de 1854, « dans les pièces de chant qui sont sous la clef de *fa*, le *si* « est toujours bémolisé, quoique le bémol ne soit point exprimé. » Pour notre édition, on a cru qu'il valait mieux adopter la pratique contraire des Éditions faites à Rome et dans d'autres parties de l'Europe, c'est-à-dire indiquer le bémol quand il doit avoir lieu ; car si nos livres sont adoptés dans des Diocèses où l'on n'est pas tenu d'être au courant de nos particularités, cette exception à la règle générale pourrait bien créer un sérieux embarras. De plus, on a fait disparaître le dièse, qui ne se voit nulle part dans les Éditions Européennes, du moins dans les cinq éditions, cependant très-recommandables, que l'on a sous les yeux.

Avant d'aller plus loin, je vous prie de recommander à vos chantres, surtout lorsque plusieurs chantent ensemble, d'exécuter la notation telle qu'elle est, sans faire des dièses à tout propos ; car, s'il n'y a pas entente entre les chantres d'un même chœur, on comprend qu'il en résultera de bien misérables discordances.

Mais, comme les matières puisées aux sources sus-mentionnées

ne suffisaient pas pour répondre aux besoins actuels du Diocèse, on a dû recourir, pour compléter notre travail, aux Éditions Européennes qui ont paru le plus en harmonie avec la sacrée Liturgie.

Dans la distribution des matières qui forment le Graduel et l'Antiphonaire, on a suivi l'ordre et le rite indiqués au Calendrier Romain. Ainsi, l'on a placé le Patronage de St. Joseph le III. Dimanche après Pâque ; l'office du Très-pur Cœur de Marie le III. Dimanche après la Pentecôte ; on indique comme *Semi-double* St. Thomas de Cantorberi, quoiqu'il soit *double* dans ce diocèse ; St. Patrice et St. François Xavier, *doubles*, quoiqu'ils soient *doubles majeurs* pour nous ; St. Joseph, *double de II. classe*, quoiqu'il soit de première classe ici. En cela encore on a pris pour guide les Éditions de livres de chant les plus estimées, et qui d'ailleurs n'ont fait que suivre le Calendrier Romain. Dans la pratique chacun devra consulter l'*Ordo* particulier de son Diocèse.

Pour tranquilliser plusieurs consciences, j'ai envoyé à Rome notre office de la Ste. Famille, pour en avoir une approbation expresse. Si la réponse du St. Siége n'arrive pas avant que nos livres de chant soient terminés, on placera cet office le dernier de tous les offices concédés par Indults Apostoliques, afin que si on n'obtient pas l'approbation demandée, on puisse retrancher cet office sans déranger la pagination du Graduel ni de l'Antiphonaire.

Voici maintenant quelques observations que j'ai cru nécessaire de présenter ici, pour atteindre plus sûrement et plus universellement le but que l'on s'est proposé dans ce travail, et pour vous faire connaître la marche que l'on a suivie dans sa rédaction.

D'abord, je vous recommande, avant tout, de lire bien attentivement les règles extraites du Directoire Romain, sur la manière de chanter les diverses parties de l'office, et que vous trouverez en tête du Graduel et de l'Antiphonaire ; afin que chacun les connaissant bien, et s'y conformant avec soin, nous ayons, dans le chant des divins offices, cette belle uniformité qui fait une impression si saisissante sur le cœur des assistants. A cette fin, je renouvelle ici l'expression du désir que je vous fis connaître dans

la Circulaire du 1er Décembre dernier, concernant les Livres de chant, savoir que chacun aie dans sa Bibliothèque un exemplaire de livres de chant, afin d'y recourir plus facilement, quand le besoin le requerra, et pour voir aussi de temps en temps les règles du Directoire Romain, et même pour faire du chant une partie de ses études. Ainsi, après un travail un peu assidu et abstrait, on pourrait se délasser agréablement, en chantant quelques pièces de chant pour lesquelles on aurait plus d'attrait, ou dans lesquelles on rencontre plus de difficultés à surmonter.

D'après le principe énoncé au commencement de cette Lettre, on n'a indiqué dans le Graduel que les intonations du Missel pour le *Gloria in excelsis*, le *Credo*, l'*Ite Missa est*, et le *Benedicamus Domino*. Ceci n'empêchera pas que les chantres ou les musiciens ne puissent chanter nos messes ordinaires en Plain-chant, ou des Messes en musique. Seulement l'organiste ne doit pas donner le ton de ces diverses intonations qu'il n'est pas censé connaître; et d'ailleurs, il est quelque fois bien désagréable pour le Célébrant ou pour le Diacre, et souvent bien ridicule pour les assistants, d'entendre l'orgue donner un ton que l'Officiant ne peut pas saisir ou qu'il saisit mal. Si l'intonation que donne l'Officiant ne s'accorde pas avec la Messe que l'on chante ce jour-là, ce sera à l'organiste, pour peu qu'il soit habile, à prendre le ton de l'intonation pour l'amener *doucement* à celui que doivent prendre les chantres. Cette recommandation, que le Directoire Romain fait aux organistes, s'applique à toutes les circonstances où l'organiste doit jouer après un chant qu'il n'a pas accompagné, comme après l'Épitre, après la Préface, après le *Pax Domini*. Au *Credo*, lors même que l'orgue ne doit pas accompagner les voix, l'organiste doit faire une courte mélodie qu'il prend sur le ton de l'intonation du Célébrant pour l'amener au ton que le chœur doit prendre.

Vous remarquerez, au premier Dimanche de l'Avent, et au Dimanche de la Septuagésime, la direction qui y est donnée pour chanter les diverses parties de la Messe. Cette direction du reste doit s'appliquer à toutes les autres messes de l'année. Tantôt ce sont deux chantres seulement, et tantôt c'est tout le Chœur qui chante. J'ai l'intime conviction que lorsqu'il y aura au chœur assez de chantres pour suivre cette direction, qui a été

prise dans des messes imprimées à la Propagande, nous obtiendrons un effet imposant ; nous ferons aimer le chant Grégorien, pour lequel on n'a souvent du dégoût que parce qu'on ne le connaît pas, et surtout parce qu'ordinairement il est très-mal exécuté. Par ce qui est dit plus haut, vous voyez qu'à l'exception de l'Indroït, qui est entonné par une seule voix, il y a toujours au moins deux voix qui chantent ensemble. C'est qu'en effet le Plain-chant ne peut atteindre son but et bien être gouté que lorsqu'il est exécuté par plusieurs voix, surtout s'il n'est pas accompagné par l'orgue. Il est très-peu agréable d'entendre une seule voix, quelque belle qu'elle soit, chanter seule, par exemple le *Kyrie*, ou le *Gloria in excelsis*, ou autres pièces de chant. Lors donc qu'il vous sera possible d'avoir plusieurs chantres, vous ferez bien de les partager, de manière à ce qu'il y ait toujours au moins deux voix qui chantent ensemble.

Ce serait peut-être aussi le lieu de vous rappeler ici une recommandation très-importante, et que j'ai entendu faire par le Maître de Chapelle de la Basilique de St. Pierre, à Rome, c'est que tout le secret pour bien exécuter le Plain-chant est d'entonner toujours une pièce de chant sur un ton qui convienne à toute espèce de voix, c'est-à-dire ni trop haut, ni trop bas. On comprend, en effet, qu'il ne peut être dans le génie de ce chant de l'Église, que l'on entonne, par exemple, un *Introït* sur un ton si élevé qu'on ne puisse le continuer qu'en criant, ni sur un ton si bas que les voix ne puissent se faire entendre. Le moyen de réduire en pratique cette importante recommandation serait de donner ordre aux chantres de préparer leur office quelques jours d'avance, pour n'être pas surpris par des changements de clef imprévus, et qui occasionnent des criailleries, qui produisent toujours un grand malaise sur les assistants, et qui ne sauraient jamais inspirer des sentiments de piété. Ce soin de prendre sur un ton qui convienne à la généralité des voix doit s'appliquer aussi au chant des versets, des mémoires, des suffrages et des antiennes de la Bénédiction du SS. Sacrement ; car, il est toujours très-désagréable de les entendre chanter très-haut, et d'entendre ensuite l'Officiant chanter les Oraisons sur un ton beaucoup plus bas. Les notes du Plain-chant doivent être *coulées* et non *saccadées*, comme on le fait quelque fois, avec un si mauvais goût. Il faut éviter aussi ces efforts de voix, qui, s'ils

sont nécessaires pour la musique, sont tout-à-fait déplacés dans le Plain-chant, et produisent un effet qui est loin de plaire.

La direction ci-dessus devra être aussi donnée aux organistes; et si ceux-ci ont à cœur de remplir convenablement leur important office, ils se donneront volontiers le trouble de marquer, dans les livres qui sont à leur usage, le ton sur lequel ils doivent prendre chaque pièce de chant, pour qu'elle soit à la portée de la généralité des voix; rien ne leur sera plus facile d'écrire même en tête de l'*Introït*, par exemple, ou des Kyrie, Gloria, etc., ou de toute autre partie de chant que l'orgue doit accompagner, la note qu'ils doivent prendre. Ce soin ferait éviter un inconvénient d'autant plus grave qu'il se présente plus souvent, celui d'entendre l'organiste sonner plusieurs notes pour saisir celle qui convient. Ceci, d'ailleurs, ne peut que faire croire que l'organiste n'est pas maître de son instrument, ou qu'il n'entend rien en fait de chant. Par ce moyen encore, ils ne seraient jamais pris au dépourvu; ainsi, lorsqu'ils arriveront au moment où il sera temps de jouer, ils n'auront pas à faire attendre, et ils *attaqueront* avec assurance la note convenable. Une autre chose encore à leur recommander, ce serait d'éviter ces passages brusques et sans goût, d'un ton à un autre; ce à quoi ils sont exposés surtout au *Sanctus*, lorsqu'après le *Pleni sunt*, le chant cesse, et l'orgue continue à jouer pendant l'Élévation. En cessant d'accompagner le chant, ils devraient passer doucement à des mélodies graves et pieuses, convenables à l'action si sublime qui s'opère à ce moment, et retourner ensuite, avec le même soin, au ton du *Benedictus*, qui ne doit se chanter qu'après la dernière Élévation. Il faut en dire autant lorsqu'après l'*Agnus Dei*, il y a encore le temps de jouer, avant la communion; le passage de l'*Agnus Dei* à ces symphonies devrait être si bien exécuté qu'il fût pour ainsi dire imperceptible, et qu'il préparât habilement au chant de la Communion. Cette même direction doit être suivie par l'orgue, lorsqu'au *Magnificat* on suspend le chant, avant le *Gloria Patri*, jusqu'après l'encensement; en cette circonstance encore, il faudrait éviter ces passages brusques, et qui ne dénotent jamais un bon goût ni une grande habileté chez un artiste.

La manière d'arranger les *Alleluia* a été aussi prise dans des

messes imprimées à la Propagande et à la Rev. Chambre Apostolique; et pour la consolation de ceux qui ont encore à user quelques exemplaires de l'Édition de 1854, je me hâte de leur dire que ce nouveau mode de chanter les *Alleluia* ne change rien à la notation de la susdite Édition. Vous observerez seulement qu'au lieu de répéter, comme on l'a fait jusqu'à présent, la première partie de l'*Alleluia*, on chante le second *Alleluia* sur le neume; et après le verset, on répète ce dernier seulement. Ceci va demander de ceux qui voudront user leurs vieux livres, le trouble d'écrire l'*Alleluia* au-dessous du neume, en la manière qu'il se trouve dans notre Édition. Quant aux troisième et quatrième *Alleluia* du Temps Pascal, on en a conservé également la notation; seulement on chante le troisième *Alleluia* sur la première partie; et après le Verset, on chante le quatrième sur le neume. Ce sera une direction à donner, une fois pour toutes, à ceux des chantres qui se serviront de l'Édition de 1854.

A la Bénédiction des cierges, les Antiennes *Exurge*, *Adorna*, et *Responsum Obtulerunt* sont notées comme au Rituel. A l'article de la Bénédiction des Rameaux, on a ajouté un Répons qui est dans le Missel, et qui ne se trouvait pas dans les anciens livres. Les chantres seront libres toutefois de prendre celui qu'ils voudront. Le *Sanctus*, que vous trouverez à la même cérémonie, a été pris dans un cahier imprimé à Rome, avec approbation, pour la cérémonie de ce jour. Tout le chant qu'il contient est extrait du Rituel, excepté le *Sanctus*. Cependant, on a cru devoir l'adopter, parce qu'il a paru plus convenable que celui que l'on a chanté jusqu'ici, lequel est le même que celui de la messe des morts, et qu'on est toujours surpris d'entendre dans une pareille solennité. Le *Procedamus in pace* y est noté comme au Rituel, ainsi que les Antiennes qui suivent jusqu'à la messe.

Le *Pange lingua*, que vous trouverez au Jeudi saint, est noté comme au Rituel. C'est le même qui est reproduit dans l'Antiphonaire. Pour ce chant, comme pour tout autre que presque tous savent par cœur, et qui aurait été changé pour le rendre conforme au chant des livres liturgiques, il sera bon de recommander de s'astreindre à suivre la note dans les livres, au moins pendant quelque temps.

Au Vendredi saint, l'*Ecce lignum* est noté comme au Missel, de même qu'au Samedi saint, le *Sicut servus*, les litanies des Saints, l'*Alleluia*, qui se chante après l'Épitre, et le *Vespere autem*.

A la messe du jour de Pâques, on a mis un autre *Alleluia* à la place de celui de l'Édition de 1854 ; et en cela on a cru faire plaisir à beaucoup de chantres, et surtout à leurs auditeurs ; car, à ma connaissance, presque toutes les fois que j'ai entendu chanter cet *Alleluia*, c'était plutôt des cris que du chant ; ce qui assurément était beaucoup plus propre à exciter la compassion qu'à favoriser les joies Pascales.

Dans la Prose de la messe des morts, on a dû changer le chant des strophes *Lacrymosa* et *Huic ergo*, pour suivre la ponctuation du Missel. Le changement fait pour cela nous a été fourni par une édition très-recommandable, et qui a même l'honneur d'être en usage dans quelques Églises de Rome. Tout ce qui regarde les obsèques soit des adultes, soit des enfants, est aussi extrait du Rituel.

Le chant des Litanies, pour la Procession de St. Marc, des Rogations et autres, est le même que celui des Litanies du Samedi saint. Vous remarquerez que lorsqu'après les Litanies on doit dire le Psaume *Deus in adjutorium*, on le chante sur le ton marqué en son lieu. Tout ce qui regarde la Procession du St. Sacrement est noté comme au Rituel.

Partant toujours du principe énoncé plus haut, on a adopté, pour le chant des Psaumes et des Cantiques, les tons du Directoire Romain, lesquels, au reste, sont les mêmes que l'on a chanté jusqu'à présent, si l'on en excepte la médiante du premier, du troisième et du sixième tons, l'intonation et les finales restant d'ailleurs les mêmes, ou à peu près. Toutefois pour éviter toute surprise, il sera bon de recommander aux chantres de préparer d'avance le chant des Psaumes qui se trouveront sur les trois tons dont la médiante est changée.

L'intonation des Psaumes, même au rite semi-double, est indiquée comme solennelle, ainsi que l'est du reste le chant des autres parties de tout office de ce rite. Personne, en effet, n'a jamais eu la pensée de chanter les Oraisons, ou la Préface, ou le *Pater* sur

le ton férial, aux Dimanches ou fêtes semi-doubles ; pourquoi donc en serait-il autrement pour les Vêpres ?

Conformément encore au Directoire Romain, les Répons brefs de Complies se chantent de la même manière, toute l'année, excepté au temps Pascal.

Pour ce qui concerne les Oraisons de la Ste. Vierge et celle pour le Pape, à la Bénédiction du SS. Sacrement, j'ai prescrit celles qui sont indiquées pour les 40 Heures ; et, désormais, l'on chantera pour l'Évêque Diocésain, l'Oraison *Deus omnium fidelium Pastor et Rector*, qui est la seule qui lui soit attribuée par les Livres Liturgiques ; celle que l'on a chantée à cette fin jusqu'à présent n'étant que l'Oraison *défigurée* que le Pontifical applique à tous les Pasteurs réunis en Synode. Il y aura à ajouter, dans cette oraison *Marianopolitanæ* au mot *Ecclesiæ*. On a retranché de l'Oraison pour le Roi ou la Reine, les mots *hostes superare*, qui ne se trouvent pas dans les livres reconnus par la sainte Église Romaine.

Avec toutes les observations ci-dessus, il vous sera facile de voir quand vous pourrez vous servir, avec les nouveaux livres, de l'Édition de 1854, supposé qu'il vous en reste encore quelques copies à user. Pour compléter ces remarques, et prévenir tout mal-entendu à cet égard, j'ajouterai à cette lettre une note des principales corrections à faire à la susdite édition de 1854.

Comme la splendeur des offices dépend beaucoup du soin que l'on apporte à en chanter chaque partie avec le caractère et la mesure qui lui conviennent, je crois devoir vous donner ici, en peu de mots, les règles tracées pour cela par le Directoire Romain.

L'*Introit* doit se chanter gravement, mais la répétition en peut être plus rapide. Le *Kyrie* demande aussi un chant grave ; le *Gloria in excelsis*, au contraire, doit respirer la gaité. Toutefois certaines parties, comme *Adoramus te, miserere nobis, suscipe deprecationem, &c.*, doivent être chantées gravement et avec un accent de dévotion. Le *Graduel* doit se chanter avec un accent de tristesse, et l'Alleluia avec le verset qui le suit se chantent avec gaité. Comme l'orgue peut remplacer le Graduel, il devra conserver, dans ses mélodies, le même caractère que devrait avoir celui du chant qu'il remplace. L'organiste devra éviter de pro-

longer ses accords au delà du temps qu'aurait demandé le chant du Graduel. Le *Trait*, comme l'indique le mot lui-même, se chante lentement. Les Proses de Pâques, de la Pentecôte et de la Fête-Dieu se chantent avec gaietés, mais on comprend qu'il n en peut pas être de même de la Prose des morts, qui exige une certaine gravité mêlée de tristesse. Le *Credo* demande un chant grave ; toutefois certaines parties, comme *Et resurrexit, et expecto resurrectionem*, doivent se chanter avec un accent de gaité. L'*Offertoire* demande un chant grave. Il peut être aussi remplacé par l'orgue qui, en cette circonstance encore, doit conserver le caractère du chant de cette partie de l'Office, et éviter de faire attendre le Célébrant pour le chant de la Préface. Ceci devra s'observer strictement surtout lorsque l'orgue jouera seul. Lorsque l'Offertoire est remplacé par un motet, on pourrait être un peu plus indulgent, èt ne pas tronquer une pièce de musique qui, pour cela même, perdrait toute sa beauté; mais encore faut-il user sobrement de cette indulgence, pour ne pas lasser la patience des assistants. Lorsque l'Orgue, sans accompagnement de voix, alterne avec le Chœur, comme il peut le faire au *Kyrie*, au *Gloria in excelsis*, à la Prose, au *Sanctus*, à l'*Agnus Dei*, il ne doit prendre que le second verset ; c'est toujours le chœur qui commence, accompagné par l'orgue. Au *Gloria in excelsis*, il prend après l'intonation du Célébrant ; et le Directoire Romain laisse à l'organiste la liberté de ne pas s'astreindre à la note de la partie qu'il représente par son instrument ; il peut faire des mélodies à son choix, pourvu qu'elles soient toujours en rapport avec le caractère du chant qu'il remplace, disposant adroitement ses accords pour conduire le chœur au ton qu'il doit prendre après lui. Il peut en faire autant pour la réponse à l'*Ite Missa est*, de même qu'à l'hymne, au *Magnificat* ou au *Benedictus*, lorsqu'il joue son verset sans accompagnement de voix. Mais l'organiste doit comprendre qu'il ne faut pas une capacité commune pour se lancer ainsi dans des mélodies qui, si elles sont exécutées habilement, pourront porter les assistants à la piété et au recueillement ; mais qui, dans le cas contraire, n'exciteraient que la compassion, et feraient regretter qu'il n'aie pas la modestie de s'astreindre à la note de la pièce dont il ne représente pas le caractère, pour vou-

loir donner de sa composition. Le *Sanctus* et l'*Agnus Dei* doivent être chantés avec *gravité ;* néanmoins, comme l'élévation ne doit pas se faire avant que le chant de *Pleni sunt* soit terminé, il faut mesurer ce chant en conséquence, et éviter de faire attendre le Célébrant. Il en doit être de même de l'*Agnus Dei*, qu'il ne convient pas de prolonger d'une manière démesurée, et même fatigante pour les assistants, quelque belle que puisse être la musique en elle-même; et il faut bien se rappeler que, malgré la longueur de l'*Agnus Dei*, la Communion doit toujours se chanter. Ce dernier chant, qui exprime l'action de grâces, demande à être exécuté avec gaieté.

La mesure du chant des Psaumes doit se régler sur le rite de la fête que l'on célèbre. Le Cérémonial des Évêques demande que le *Gloria Patri* soit chanté *solemniori vocis modulatione*; ce qui ne veut pas dire qu'on doive le chanter plus lentement que les Psaumes, comme l'ont pensé quelques-uns, mais avec des accords qui le rendront plus imposant. Ceci s'observe parfaitement à Rome, surtout en certaines fêtes où l'on chante les Psaumes à l'unisson ; pour le *Gloria Patri*, les chantres se réunissent et le chantent en plusieurs parties, toujours en conservant le même temps. S'il y a un orgue, l'organiste ne devra jamais manquer, dans cette circonstance, de déployer une harmonie plus brillante et plus mélodieuse. Il ne devra jamais oublier non plus que le Directoire Romain lui recommande instamment d'accompagner le Plain-chant avec cette *douce* et en même temps cette *puissante* harmonie qui impressione les cœurs; et d'éviter ces espèces de variations, qu'on se permet souvent, surtout en accompagnant le chant des Psaumes. Outre que cela est de très-mauvais goût, et entièrement opposé au génie du chant Grégorien, l'organiste manque par là complètement le but qu'on s'est proposé en permettant de mêler au chant le son de l'orgue, savoir, de soutenir les voix, et de leur donner de la force ; c'est pour cela, dit encore le Directoire, que l'orgue doit accompagner le chant plutôt avec des notes basses qu'avec des notes aigües, que les chantres ne peuvent pas toujours saisir, et qui laissent apercevoir les plus petites discordances. L'organiste doit de plus observer que, lorsqu'il a donné aux chantres un ton qu'ils n'ont pas pris bien justement, il

ne doit pas s'obstiner à les accompagner; on sait quels déchirements sont souvent occasionnés par cette persistance de l'organiste à vouloir ramener les chantres au ton convenable. Le Directoire lui défend d'accompagner les voix qui répondent au *Dominus vobiscum*, ou à la Préface ou à la Bénédiction Pontificale. J'ajouterai ici, pour l'information des chantres, que ces réponses doivent être plutôt rapides que lentes. Rien, en effet, n'est plus fatigant que ces réponses démesurement longues. Ils pourront bien, s'ils le désirent, répondre à la Préface, en faisant des accords, mais il n'est pas nécessaire pour cela de trainer sans fin; il en peut être de ce chant comme de celui du *Gloria Patri*, après les Psaumes, comme on l'a dit plus haut, et qui, pour être bien solennel, ne s'en chante pas moins avec un mouvement rapide.

Quant à la mesure du chant du *Magnificat* ou du *Benedictus*, elle doit se régler de manière à donner le temps de faire les encensements du chœur et de la nef, avant le *Gloria Patri*. Lorsqu'il y a un orgue, et que le Cantique est terminé avant la fin de l'encensement, il doit jouer, en la manière prescrite plus haut, jusqu'à ce que l'encensement soit fini, et alors seulement on chante le *Gloria Patri*.

Le chant des mémoires, des suffrages et des Complies doit être plus rapide que celui des Vêpres. Il faut toutefois éviter cette précipitation qui peut faire croire que l'on a hâte d'en finir, et qui est loin d'édifier les assistants.

Cette dernière observation peut très-bien s'appliquer aux messes de *Requiem* ou autres qui se chantent sur semaine; car, il fait peine d'entendre, à ces offices, un chant exécuté sans âme, sans goût, et avec une rapidité et un *laisser aller* qu'on ne se permettrait pas pour un chant profane, auquel on attacherait quelqu'importance. Je sais bien que lorsqu'il n'y a qu'un chantre, on ne peut pas s'attendre à une musique bien harmonieuse; mais, au moins, si ce chantre s'applique à bien faire ce qu'il fait, on lui tiendra compte de sa bonne volonté; par ce moyen, un chantre avec une voix bien ordinaire fera plus d'impression sur les assistants qu'un autre, qui, ayant une belle voix, chantera sans soin, sans mesure, ou quelquefois avec un *s'en faire accroire* qui dénature le chant, et excite plutôt la risée que la dévotion.

Il ne sera pas hors de propos de noter ici que, quand l'orgue est défendu, c'est-à-dire, tous les Dimanches de l'Avent et du Carême, ou qu'il n'est permis que pour la messe, comme au III. Dimanche de l'Avent et au IV. Dimanche du Carême, et qu'il n'y a point, le lundi, une fête de saint qui en autorise l'usage, il ne paraît pas dans l'esprit de l'Église de faire jouer l'orgue, en ces jours-là, pour des offices de confréries ou autres offices de dévotion. La piété d'ailleurs y gagnera, comme toujours, par l'observation stricte des saintes règles de l'Église.

Enfin, je vous prie de recommander tout spécialement aux chantres d'observer la quantité, surtout dans le chant des Psaumes, où les fautes en cette matière sont plus sensibles ; de ne jamais manquer de s'arrêter un instant, soit en chantant, soit en palmodiant, à la médiante qui est indiquée par un Astérisque, et de ne jamais commencer le verset suivant, ni répondre *Amen*, ni *Et cum Spiritu tuo*, ni aucune autre chose, avant que le verset précédent, ou l'Oraison, ou le *Dominus vobiscum*, ou tout autre chant auquel il faut répondre, ne soit entièrement terminé. Rien ne dérange plus un office, comme aussi rien n'est plus insupportable que cet empressement qui porte à arracher, pour ainsi dire, du gosier de son voisin, les derniers mots auxquels on a hâte de répondre. On ne ferait pas cela dans une conversation avec des personnes que l'on respecte. Veuillez donc donner à qui de droit, des leçons sur ce point important, et sur tout autre que vous croirez pouvoir contribuer davantage à la parfaite exécution du chant. Lorque l'on voit le grand Saint Grégoire ne pas trouver indigne de son haut Rang, et ne pas regarder comme un temps perdu de donner lui-même des leçons de mélodie et de chant, il me semble que chacun de nous devrait s'estimer heureux de pouvoir imiter un si bel exemple. Je sais que déjà plusieurs curés ont commencé à former des Écoles de chant, et se font un bonheur de donner eux-mêmes des leçons ; je les en félicite de tout mon cœur ; et j'ai l'intime confiance qu'ils auront de nombreux imitateurs, tous se faisant un devoir d'accomplir les recommandations des Pères du premier Concile de Québec, dans leur Décret *De Cantu et musica in Ecclesiis.* " Curent Pastores ut Cantus " Gregorianus, utpote Ecclesiæ proprius, majestatique divini

" cultus sua gravitate, multo conformior, in Missa solemni, nec " non in Vesperis, primas partes obtineat." Par le moyen de ces Écoles de chant, nous verrons bientôt surgir dans nos Paroisses, des chœurs nombreux et puissants, dignes de rivaliser avec ces chœurs justement célèbres que l'on a admirés, par le passé, dans certaines paroisses, mais qui malheureusement n'existent plus aujourd'hui. Oh! qu'il me tarde de voir ainsi le chant en honneur dans toutes nos Églises, où bien souvent aujourd'hui, du moins dans un certain nombre, on n'entend qu'une seule voix, ordinairement bien misérable, aux plus grandes solennités comme aux fêtes les plus simples! On comprend que la foi et la piété doivent souffrir, comme elles souffrent réellement en effet, de l'absence d'une partie si essentielle du culte.

En terminant cette longue Lettre, je n'ai qu'un vœu à exprimer, c'est que l'édition des livres de chant qui vous est présentée aujourd'hui soit agréable à tous, tant sous le rapport typographique, le format, etc., que par le plan qui a été suivi dans sa rédaction; et que pour celà même, elle puisse inspirer un goût bien marqué pour le chant Grégorien, et un grand zèle pour en répandre la connaissance dans les diverses classes de la société, en le faisant enseigner dans les grandes maisons d'éducation comme dans les écoles élémentaires, conformément encore au désir des Pères du premier Concile de Québec, exprimé dans le Décret sus-mentionné. " Dent igitur operam Rectores Collegiorum, " Seminariorumque, qui tam admirabili zelo juventuti instruendæ " se devovent, ut Cantum Gregorianum Alumni apprime edo. " ceantur." C'est là, veuillez bien le croire, la plus précieuse et l'unique récompense qu'ambitionnent ceux qui se sont dévoués de si grand cœur à ce travail.

Dans cet espoir, je suis bien véritablement, Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

P. S.—Il a été fait un extrait du Graduel, qui contiendra tout ce qui concerne la messe des morts et les sépultures, tous les Kyrie, Gloria in excelsis, Credo, &c., les Processions de St. Marc et des Rogations, celle du SS. Sacrement, et le *Veni Creator*, que j'ai déjà prescrit de chanter, avant la grand'messe, le premier

jour de l'année. Le tout formera un petit volume de 84 pages. La modicité du prix permettra d'en distribuer une grande quantité, soit en les donnant en récompense dans les écoles, soit aux enfants de chœur, qui s'en rendront dignes par leur bonne conduite. Pour les offices du soir, on pourra se procurer l'Antiphonaire, aussi à un prix très-modéré, quoiqu'il doive former un Vol. de 660 pages.

† I., ÉV. DE M.

CIRCULAIRE DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, ANNONÇANT SON CINQUIÈME VOYAGE AU TOMBEAU DES SS. APOTRES.

MONTRÉAL, le 14 Novembre 1864.

MONSIEUR,

Je pars pour la Ville Sainte, accomplissant ainsi ce que je vous disais à notre dernier Synode, que les portes de Rome m'étaient encore ouvertes. En partant j'ai confié l'administration du Diocèse à M. le G. V. Truteau.

Je n'ai jamais si bien senti le besoin des prières de tout le diocèse que dans cette circonstance ; aussi, les réclamé-je instamment. Cependant je n'en demande pas d'autres que celles qui se font dans les Églises et les maisons particulières, pourvu que chacun veuille bien les offrir de temps en temps à mon intention ; comme aussi je ne manquerai pas, en tous lieux, sur mer comme sur terre, de recommander à Notre-Seigneur et à son Immaculée Mère, les besoins de tous. Je quitterai le port de New York mercredi prochain, et par conséquent dans un jour consacré à St. Joseph, comme je pars de Montréal un lundi, qui est le jour spécialement dédié aux saintes âmes du purgatoire, dont on s'occupe si dévotement pendant tout ce mois. C'est pour moi un motif tout particulier de compter sur la puissante protection du premier et sur le secours des dernières.

Veuillez bien, pour rendre ces prières de nos pieux fidèles plus efficaces, les exhorter souvent à la pratique de la mortification et de l'aumône.

Or, ce sera en s'éloignant du théâtre, qui fait fureur dans notre ville, des mauvais bals, des danses lascives, des veillées

dangereuses et autres parties de plaisir que la pudeur réprouve, que chacun pratiquera la mortification des sens, encore plus nécessaire que le jeûne et l'abstinence.

Ce sera de même en encourageant les associations de charité, l'Œuvre de la Propagation de la Foi, le Denier de St. Pierre, et tant d'autres bonnes œuvres établies dans le diocèse, que tous les cœurs charitables pourront nous obtenir ces grâces puissantes dont nous avons besoin, vous, pour résister à tous les assauts du tentateur, qui a juré la perte de notre peuple, et moi pour lui ménager les meilleurs moyens de conserver sa foi et ses mœurs : ce qui est l'unique but de mon voyage.

A propos de la Propagation de la Foi, je vous ferai observer que cette grande et belle œuvre doit nous servir puissamment, ces années-ci, à encourager nos jeunes gens à s'emparer de nos townships, pendant qu'il en est encore temps, et en consacrant les fonds à y bâtir des Églises et à y soutenir des missionnaires.

Quant aux chemins nécessaires pour y arriver, le gouvernement achèvera, il faut l'espérer, ce qu'il a commencé, en ouvrant partout des grandes voies qui y conduisent.

Pour ce qui est des secours à fournir aux nouveaux colons, ce doit être l'œuvre spéciale de la Société de Colonisation, dont il fut question dans notre dernier Synode.

Plusieurs projets de réglements y furent soumis à nos sérieuses considérations, mais le temps nous manquait pour les mûrir et les faire passer en règle. Vous en ferez le sujet de la Conférence de Janvier. A cette fin l'on voudra bien, dans chaque conférence, examiner les questions suivantes :

1ère. Est-il nécessaire d'établir partout une association pour faire défricher tant de millions d'acres de terre que nous donne en héritage la Divine Providence, et qui n'attendent plus que les bras forts et vigoureux de nos jeunes gens pour se couvrir de fruits et alimenter nos grandes villes ?

2e. Les règles de la Société de Colonisation établie à Montréal sont-elles convenables à nos campagnes ?

3e. Peut-il être utile à la Colonisation d'attirer, dans les nouvelles terres, les familles pauvres et oisives qui vagabondent en tous lieux sans jamais pouvoir se fixer nulle part ?

4e. Ne vaudrait-il pas mieux travailler à diriger vers les

townships les familles qui peuvent y porter de petits capitaux, et surtout des hommes qui ont du cœur, des principes, et qui, avec l'aide de leurs parents, seront en état de faire les premiers défrichements sans trop de misère ?

5e. Toutefois, comme il est absolument nécessaire de porter secours aux premiers colons, afin de les aider à vaincre les grandes difficultés qui arrêtent souvent les plus courageux, quels seraient les meilleurs moyens à prendre pour leur assurer ces secours dans le temps des pressants besoins ?

6e. Ne vaudrait-il pas mieux avoir dans les principaux cantons des dépôts de provisions auxquels chacun recourrait dans le besoin, soit pour se procurer de quoi ensemencer ses terres, soit pour avoir de quoi soutenir sa famille, quand arrive le temps de la misère ?

7e. Ne serait-il pas plus convenable que, dans ces dépôts, on suivît la règle invariable de prêter, et non pas de donner *gratis*, pour les semailles ou pour la vie, afin que les fainéants ne puissent en abuser, pour vivre sans travailler sur les terres nouvelles, et les quitter ensuite, en les décriant et en décourageant ainsi tout le monde ?

8e. Pour alimenter ces dépôts, ne serait-il pas mieux de faire faire des quêtes dans chaque paroisse, par un Comité de Colonisation, qui se mettrait en rapport avec un bureau établi dans chaque comté, sous la surveillance du prêtre ?

9e. Ne serait-il pas possible d'aviser à quelques moyens sûrs de donner, à tous ceux qui voudront sortir de leurs paroisses pour aller dans les townships, des renseignements certains sur les chemins à suivre pour y arriver, sur le prix et les conditions des nouvelles terres, etc., etc. ?

Ces questions et d'autres, réduites en pratique dans vos conférences, pourront être livrées à ceux d'entre vous qui ont acquis, par des explorations faites sur les lieux, plus d'expérience, pour être rédigées en code de règles uniformes.

Je vous prie de faire faire la quête pour le Denier de St. Pierre le plus tôt possible, et d'en faire tenir le montant à l'Évêché, pour que je puisse le déposer, au premier de l'an, aux pieds du Souverain Pontife. Les nouvelles injustices commises contre les États Pontificaux vous fourniront de nouvelles et puissantes

raisons pour engager les fidèles à aller en aide au Père commun. Veuillez bien prendre tous les moyens en votre pouvoir pour que le chiffre de ce denier sacré, pour les années dernières, s'élève au lieu de s'abaisser. Car, il y va de l'honneur de la Religion dans ce diocèse et de nos plus chers intérêts.

Veuillez bien, quand vous jugerez que le temps en sera favorable, faire faire la quête pour l'Hôpital d'Ottawa, que j'ai, dans une circulaire précédente, recommandé à la charité du diocèse, comme une œuvre qui devait l'intéresser vivement, à cause du grand nombre de nos jeunes gens qui vont s'y faire soigner, quand ils sont dans les chantiers.

Je profite de cette circonstance pour recommander de nouveau à votre bienveillance le digne Rédacteur du *True Witness*. Vous savez déjà que, pour se faire catholique, il a renoncé à un brillant héritage; et que, pour demeurer au poste que lui ont confié les Évêques de la Province, il a renoncé à des positions très lucratives, dans les États-Unis, et qu'il aurait pu accepter sans trahir les devoirs de sa conscience. Mais il a préféré rester au poste dont on lui avait confié la garde, et qu'il a toujours défendu, comme vous le savez, avec une habileté sans égale, dans toute notre Amérique, de l'aveu même d'hommes compétents de l'Union Américaine, et avec un courage que les offres les plus séduisantes n'ont jamais pu ébranler, même pour un instant. Or, pour rester à ce poste, il lui a fallu s'imposer les plus grandes privations; il n'a pas toujours eu de la viande à donner à sa nombreuse famille, ni de quoi habiller convenablement ses enfants pour les envoyer aux écoles. Aujourd'hui encore, il est dans une très-grande gêne; et je n'hésite pas à vous déclarer qu'en portant secours à ce vaillant défenseur de nos intérêts les plus chers, vous ferez une œuvre au-dessus de tout éloge. J'ose donc espérer que chacun, selon ses moyens, y contribuera de tout cœur, et fera tenir au plus tôt, à l'Évêché, ce dont il pourra disposer pour un si noble but.

Les Vicaires, qui sont encore soumis à l'examen ordonné par le premier Concile de Québec, répondront l'année prochaine, avant leur retraite annuelle, sur le traité *De Verâ Ecclesiâ:* et ils présenteront deux sermons, l'un sur l'Église, et l'autre sur le Souverain Pontife.

Nous prierons d'une manière particulière pour le pays, dans ce temps de mouvement et de réforme constitutionnelle, afin que la Divine Providence, qui a toujours veillé sur ses intérêts avec une bonté maternelle, dirige toutes les opérations de nos hommes publics, et qu'il ne nous arrive rien qui puisse nuire à la Religion et au bien-être de notre chère patrie.

Je suis bien cordialement,

Monsieur,

Votre très-dévoué serviteur,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

P.S.—Plusieurs ont témoigné déjà le désir de faire venir de Rome des Missels et des Rituels; si quelques autres désirent faire des demandes à ce sujet ils voudront bien les envoyer au plus tôt à l'Évêché, d'où l'on m'en donnera l'information.

† IG., ÉV. DE M.

MONSIEUR,

En écrivant, le quatre de Novembre dernier, la Circulaire ci-annexée, il n'a pas été possible à Mgr. de Montréal de vous faire connaître certains détails, cependant très-importants, concernant nos livres de chant, parce qu'ils n'étaient pas encore terminés. Aujourd'hui, en vous adressant la dite Circulaire je dois, avec la permission de Mr. l'Administrateur, combler cette lacune. Lorsque le marché pour l'impression de cet ouvrage se passa, il fut convenu que l'Imprimeur nous donnerait, pour deux piastres et demie, deux Vol. reliés, renfermant 982 pages, grand in 8vo., c'est-à-dire plus de 100 pages que ne contenait l'Édition de 1854; et il n'a jamais eu la pensée de revenir contre ce marché. Pendant que l'on exécutait l'ouvrage, sur les représentations de plusieurs Curés et autres Membres du clergé, que nos livres devraient être assez complets pour répondre aux besoins de toutes les Églises du Diocèse, afin de n'y plus revenir, je me suis abstenu de retrancher certaines pièces de chant, auxquelles plusieurs tenaient beaucoup, et j'ai fait des additions à la matière qui avait servi de base au marché; et comme de raison l'imprimeur n'en devait pas supporter les frais. Ces augmentations se sont élevées à 292 pages; en sorte que nos deux Vol.

contiennent aujourd'hui 1247 pages; ce qui fait une addition de plus de 500 pages à nos livres de 1854, si l'on en réduit la matière à leur format. Pour cette augmentation considérable, l'Imprimeur n'a demandé cependant que 3s. 6d.; et il a même consenti à ne demander qu'un Écu, si je pouvais lui donner immédiatement $1500. Pour diminuer donc autant qu'il était en moi le prix de nos livres, j'ai emprunté $1500, que je dois lui donner au premier Janvier prochain. Voici comment j'ai pu effectuer cet emprunt. L'Imprimeur m'ayant dit qu'il prendrait de l'argent monoyé, sur lequel il y a cependant un discompte considérable, j'ai trouvé une personne qui m'a prêté $1500, en argent blanc, à la condition que je lui remettrais pareille somme en papier, au bout de trois mois. Vous comprenez tout de suite ma pensée, et de sur quoi j'ai compté; c'est que vous veuilliez bien me donner, en papier ou en argent représentant la même valeur, le prix du nombre d'exemplaires que vous vous êtes engagé à prendre, soit pour vous, soit pour votre Fabrique ou votre Communauté. Ce sera, dans le fonds, une bagatelle pour chacun, et ce sera le moyen de diminuer de beaucoup les frais d'achat de tous les exemplaires qui ont été commandés. Maintenant que vous connaissez les motifs qui m'ont guidé dans ces diverses conjonctures, assez embarrassantes pour moi, je vous l'avoue, j'ai l'intime confiance que vous voudrez bien croire qu'en cela j'ai eu le désir bien sincère d'être agréable à tous, et que vous m'en tiendrez compte, en faisant prendre à l'Évêché, d'ici au 15 Mars prochain, le nombre d'exemplaires que vous avez demandés, et aux conditions ci-dessus exprimées.

Dans cet espoir, j'ai l'honneur de me souscrire

Avec un profond respect,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

J. O. PARÉ,

Chanoine Secrétaire.

Évêché de Montréal, le 25 Décembre 1864.

CIRCULAIRE AUX COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES.

LIVERPOOL, le 26 Novembre 1864.

MES CHÈRES FILLES,

En quittant Montréal, j'avais un besoin à satisfaire, celui de me recommander à vos ferventes prières et à celles des bonnes âmes dont la divine Providence vous a confié le soin. Mais des occupations incessantes m'en ont empêché. Je profite donc de la première occasion qui se présente pour remplir tout à la fois ce besoin et acquitter ce devoir, quoique je n'aie aucun doute que déjà vous avez prévenu mes désirs. Car, la courte et excellente traversée que nous avons faite, m'est une preuve, sans réplique, que vous avez beaucoup et bien prié. Il ne me reste donc plus qu'à solliciter la continuation de ces vœux ardents, qui m'ont si efficacement accompagné de ce côté-ci de l'Atlantique, et qui peuvent m'être si avantageux, en quelque lieu qu'il me faille aller, pour le bien de la religion en général, et pour celui de vos Communautés en particulier.

Car, je suis à me demander, dans l'intérieur de mon âme : *Où vais-je ? Que vais-je faire ? Que va-t-il m'arriver ?*

Je n'en sais rien, et n'ai nul désir de le savoir avant qu'il en soit temps. Tout ce que je sais, c'est que Dieu, dans son infinie bonté, a tout prévu, a tout réglé, a tout ordonné pour le mieux ; et que rien n'arrivera que ce qu'il voudra. Ma crainte maintenant c'est de déranger, par ma faute, quelque chose des plans conçus dans ses adorables desseins. Or, c'est pour prévenir ce malheur que je reclame l'assistance de vos plus ferventes prières.

Dans le désir de les rendre de plus en plus efficaces, je crois devoir vous exhorter à vous rendre encore plus dignes d'être exaucées, par un redoublement de ferveur dans l'accomplissement de tous vos devoirs religieux, et par la pratique de vos saintes règles, dont j'aurai d'ailleurs à m'occuper cette fois encore auprès du St. Siége.

Oui, mes chères filles, votre simplicité, votre humilité, votre charité, votre obéissance, et toutes vos autres vertus me seront d'un puissant secours, dans le maniement des sérieuses affaires dont j'ai à m'occuper, pour qu'elles tournent toutes à la conserva-

tion du sacré dépôt de la foi, et au maintien de la discipline chrétienne et religieuse.

Je ne vous demande toutefois aucune prière particulière, en sus de celles que vous prescrivent vos saintes Règles. Mais il vous suffira, pour vous conformer à mes désirs, de faire toute chose à mon intention : oraison, messe, communion, travail, sacrifice, etc., etc., tâchant de mettre, à chaque chose, toute la perfection possible. Les Litanies de la Ste. Vierge, que je vous ai déjà recommandé de dire, et même de chanter, le samedi, à l'honneur de son Immaculée Conception, devant quelqu'une de ses saintes Images, pourront être offertes à cette même intention.

Je profite de l'occasion pour vous donner une compensation aux diverses litanies, qu'il m'a fallu supprimer, pour vous mettre d'accord avec les saintes règles de l'Église, qui a défendu, sous des peines sévères, ces litanies privées. Dans cette vue, je vous recommande de remplacer toutes ces litanies de dévotion par les belles et dévotes Litanies des Saints, qui renferment tout ce qu'un cœur religieux peut désirer et demander. Elles pourront tenir lieu des Litanies du St. Nom de Jésus, qui terminaient ci-devant l'Oraison du matin. Il est tout naturel que les Saints de l'Église militante se mettent chaque jour en rapport avec ceux de l'Église triomphante ; et il va sans dire que les Saints, à quelque Église qu'ils appartiennent, s'aiment et se rendent mutuellement les honneurs dûs à la sainteté.

Telles sont les étrennes spirituelles que je puis vous offrir, avec les vœux et souhaits de la nouvelle année, en attendant les bénédictions que je solliciterai, pour vous toutes, quand je serai aux pieds sacrés du Père Commun.

Je suis bien véritablement,

Mes chères Filles,

Votre tout dévoué Serviteur et Père en N. S. J. C.,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

P. S.—Il est 8 heures a. m. ; nous sommes dans le port de Liverpool. La traversée de Queenstown ici s'est faite avec un gros vent et une grosse mer. Bientôt, nous serons sur le sol de la Grande-Bretagne. Personne n'est de mauvais humeur. Nous disons un *Te Deum* de grand cœur, avec un bon *Magnificat*, puis l'*Angelus Raphael comitetur nobiscum in via*, etc.

† IG., ÉV. DE M.

MES SŒURS,

Je crois vous faire plaisir en vous adressant, à la suite de la Circulaire de Mgr. de Montréal, la lettre que Sa Grandeur m'écrivait de Paris, le 1er courant, et que nos journaux ont publiée dans leurs colonnes, pour l'information des catholiques du Diocèse.

A. F. TRUTEAU, V.-G.,
Administrateur.

PARIS, 1er Décembre 1864.

M. l'ADMINISTRATEUR,

Nous sommes entrés cette nuit à l'Hôtel du Bon Lafontaine, un peu avant minuit. Voici en deux mots le chemin que nous avons fait, depuis le 26 dernier que je vous quittai à notre entrée dans le port de Liverpool.

Ce ne fut que tard dans l'après-midi que nous pûmes débarquer et nous rendre à l'hôtel, où je ne fus qu'un instant; car il me fallut accepter l'hospitalité que m'offrit le bon Père Jolivet, à *Holy Cross*, où, comme de raison, je me trouvai mieux que dans le meilleur hôtel de cette grande ville.

Le lendemain, Dimanche, après avoir célébré la messe tous trois à l'église des Révds. Pères Oblats, et avoir assisté aux Offices du matin, nous nous acheminâmes vers Londres, et nous arrivâmes à *Ford's Hotel* un peu avant 11 heures de nuit. Cet hôtel nous était connu; car j'y avais logé, il y a deux ans, et j'y fus reconnu. Je reconnus aussi ma chambre, qui fut la même que celle que j'occupai à mon dernier voyage. Le Lundi, après avoir dit la messe à la Chapelle d'Espagne, qui est à la porte, je demeurai tranquille à l'hôtel toute la journée, pour me reposer, en préparant un peu les affaires qui vont se présenter maintenant les unes après les autres. Nous quittâmes Londres à 8½ h. du soir pour Douvres, où nous devions prendre le bateau pour aller en Belgique. On nous avait menacés d'une traversée pénible et même orageuse, mais il n'en a rien été; au contraire, tout a contribué à nous favoriser, un bon vent, une mer douce et tranquille, une nuit brillante par l'éclat lumineux des étoiles, une température un peu piquante de froid, mais agréable pour ceux qui sont bien vêtus.

Vers les 4 h. du matin, nous entrions dans le Port d'Ostende, et à 5 h. nous étions en route pour Gand, où nous arrivâmes entre 7 et 8 h. Nous nous dérigeâmes vers le Grand Séminaire dont le Supérieur est Vicaire Capitulaire, afin d'obtenir la permission de dire la messe. Nous fûmes reçus avec beaucoup de cordialité, et la permission que nous réclamions nous fut accordée sans peine. Après avoir pris une tasse de café, je me mis à la découverte des établissements religieux de Gand, qui sont en grand nombre et bien florissants.

Le mardi, avant de quitter cette intéressante ville, je célébrai ma 42e année de prêtrise, en disant la messe de communauté au Grand Séminaire. Il y eut, à l'honneur de St. André (Monseigneur a peur que l'on croie que c'était à son honneur), chant accompagné du son d'un bel orgue, qui relève la beauté de la Chapelle de cette maison, laquelle est elle-même très bien, et surtout fort propre, comme le sont toutes les Églises de Gand que j'ai visitées. A l'extérieur, elles sont d'un aspect vénérable par leur antiquité, et lorsque l'on pénètre à l'intérieur, elles nous paraissent toutes neuves, tant elles sont bien entretenues. Qu'elles sont un beau miroir de la foi et de la piété du bon peuple flamand ! Que la divine Providence le délivre du monstre affreux qui, à l'heure qu'il est, cherche à le dévorer.

Quelle plaie hideuse pour la Belgique, que la franc-maçonnerie, qui lie les sociétés secrètes par les serments les plus abominables, et fait mourir les associés en blasphémant la divine religion qui fait toute la gloire de leur belle patrie !

Je résume maintenant comme suit notre itinéraire. Le 26 Novembre s'est passé dans le port de Liverpool; le 27 à Liverpool; le 28 à Londres, le 29 à Gand, et le 30 en route pour Paris, où nous nous reposons toute cette journée. Cette nuit je partirai pour le Mans, où je ne serai probablement que quelques heures, pour aller de la à Laflèche, et revenir sur Paris, que nous quitterons probablement samedi, pour nous rendre à Marseille, où nous nous proposons de prendre le bateau, le 5, pour *Civitta Vecchia*. Je suis bien et mes compagnons de voyage aussi. Nous nous recommandons aux prières de tous.

† IG., ÉVÊQUE DE MONTRÉAL.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL, ACCOMPAGNANT LE MANDEMENT DU 1 JANVIER 1865.

ROME, LE 1 Janvier 1865.

CHERS COLLABORATEURS,

Vous recevrez, avec la présente, le Mandement, publiant les Lettres apostoliques de 8 Décembre dernier, dans lesquelles Sa Sainteté Pie IX. condamne les erreurs qu'enfante la perversité de notre siècle, avec copie des dites Lettres et du *Syllabus* y joint, en latin et en français. Ces documents sont si importants qu'ils doivent, après avoir circulé partout pour purger le monde de ses erreurs, être précieusement déposés dans nos archives pour y être conservés jusqu'à la fin des temps : *Ad perpetuam reimemoriam.*

En vous faisant expédier des copies, en langue vulgaire, de ces Rescrits Apostoliques, j'ai voulu vous épargner la peine d'en faire vous-mêmes la traduction, lorsque vous croirez devoir en faire usage en Chaire ou ailleurs.

J'ai pensé qu'une lecture des Lettres Apostoliques, en Chaire, pourrait n'être pas utile aux fidèles, qui ne sont pas préparés à recevoir la vérité au moyen des propositions condamnées. Voilà pourquoi, après avoir analysé ces Lettres et reproduit textuellement les propositions condamnées, j'ai cru nécessaire de présenter, aussi clairement que possible, la vérité qui jaillit de chacune de ces propositions réprouvées par le St. Siége. Cependant, si vous jugez, qu'en lisant et expliquant ces Lettres Apostoliques à votre Prône, il puisse en résulter un plus grand bien, vous pourrez les publier en entier.

Ces Lettres, ainsi que le *Syllabus* qui y est joint, peuvent être communiqués à ceux de vos paroissiens que vous jugerez capables d'en bien user, pour se fortifier dans les bons principes, par l'étude sérieuse qu'ils pourront en faire, en les lisant avec calme et réflexion, surtout si, en les parcourant avec eux, vous les aidez à en bien saisir le sens.

Vous comprenez, comme moi, que ces Lettres arrivent bien à propos ; car, il est visible que plusieurs des faux principes qui y

sont réprouvés, se sont déjà infiltrés par les mauvais journaux et les discours de nos libéraux jusque dans nos heureuses et paisibles campagnes. Il va sans dire que la propagande impie, qui assume la triste mission de démoraliser tous les peuples, ne s'arrêtera pas en si beau chemin. Voilà pourquoi nous devons être sur nos gardes pour empêcher que les doctrines, qui sont ici à l'ordre du jour, et qui pour cette raison viennent d'être si justement condamnées, ne se propagent dans notre Pays. Oh! si nous avions un bon Journal pour défendre *ex professo* les vrais principes, que le libéralisme attaque avec tant d'impudence, pour renverser plus vite toutes les sociétés, comme il serait pour nous un puissant auxiliaire!

En attendant, occupons-nous plus sérieusement que jamais des bonnes œuvres qui peuvent mettre un frein puissant aux erreurs qui menacent de tout renverser. Dans cette vue, insistons auprès des fidèles sincèrement dévoués aux bons principes, et prenons tous les moyens en notre pouvoir pour encourager la Propagation de la Foi, le Denier de St. Pierre, les Institutions chargées d'avoir soin des pauvres, etc. Car, il est évident qu'un peuple charitable ne peut abandonner la foi pour se laisser aller à de si funestes erreurs.

Je ne cesse de recommander à Notre Seigneur le succès de la Colonisation, dont vous avez à vous occuper dans vos conférences; et j'ai la ferme confiance que, moyennant sa grâce et notre bonne volonté, nous réussirons à sauver nos jeunes gens des dangers du voyage, en les établissant sur des terres où ils pourront trouver les moyens de vivre dans l'aisance et la paix.

Rome est toujours dans le calme, et le Souverain Pontife dans une sérénité toute céleste. Il ne cesse de répéter, chaque fois que l'occasion s'en présente, qu'il a l'espérance de voir lui-même le triomphe que doit remporter la Ste. Église, sous la protection de l'Immaculée Vierge, et qu'il dira ensuite, de tout son cœur, son *Nunc dimittis*. Cependant, ajoute-t-il quelque fois, quoique je sois le Vicaire de Jésus-Christ, je ne suis pas son Secrétaire; et, en conséquence, il ne m'a pas communiqué tous ses secrets. Il apprend, comme de raison, toute l'agitation qu'occasionne la publication de ses dernières Lettres Apostoliques. Mais il ne s'en étonne pas, et il n'en est pas moins calme et serein. Toute mon

espérance, dit-il alors, est en Dieu. Nous allons bien prier et tout s'arrangera. C'est à cette intention que j'ai mis toute l'Église en prière, en accordant un nouveau Jubilé. Aussi prie-t-il avec une ferveur qui frappe les assistants, quand il fait quelqu'office public ou qu'il y assiste. Le jour de Noël, me trouvant assez près de lui au Trône Pontifical et à l'Autel, je ne pouvais me lasser d'admirer le feu Séraphique qui illuminait sa face majestueuse. La paix du Ciel, qui est dans son âme, se communique à tous ceux qui l'entourent ; et c'est vraiment surprenant de voir comment ici tout le monde vit sans inquiétude. Je ne pense pas qu'ailleurs, avec une armée de cinq à six cent mille hommes, on soit aussi tranquille, à l'extérieur comme à l'intérieur.

Comme il n'y a qu'une quinzaine de jours que je suis ici, il ne m'est guère possible de préciser le temps où je pourrai faire mes derniers adieux à la Ville Éternelle. Tout ce que je puis dire, c'est que le jour que je terminerai les affaires qui m'y ont amené, sera celui de mon départ, et je prie Dieu et les hommes de m'en expédier au plus vite.

Je forme, au commencement de cette nouvelle année, qui doit être une année de grandes bénédictions, puisqu'elle est placée au rang des années Jubilaires, des vœux ardents pour que vos travaux soient récompensés par un plein succès ; et que vous ayez surtout le bonheur de préserver les âmes qui vous sont confiées de toutes et de chacune des erreurs qui menacent leur foi. Animons-nous à bien combattre les combats du Seigneur, en récitant à Complies, le *Fratres, Sobrii estote et vigilate quia adversarius vester diabolus tanquam leo rugiens circuit quærens quem devoret, cui resistite fortes in fide.* Espérons qu'après ce grand combat, chacun de nous pourra dire, en se présentant devant le Souverain Juge : *Fidem servavi.......In reliquo reposita est mihi corona justitiæ quam reddet mihi Dominus justus Judex, etc.*

Veuillez bien continuer à prier et à faire prier pour moi, et me croire plus que jamais, de vous et des âmes confiées à votre sollicitude, le tout dévoué et affectueux serviteur,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

MANDEMENT DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, PUBLIANT L'ENCYCLIQUE DE N. S. P. LE PAPE, PIE IX, DU 8 DÉCEMBRE 1864, ET LE RÉSUMÉ RENFERMANT LES PRINCIPALES ERREURS DE NOTRE TEMPS.

IGNACE BOURGET, PAR LA GRÂCE DE DIEU ET DU SIÉGE APOSTOLIQUE, ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, ASSISTANT AU TRÔNE PONTIFICAL, ETC., ETC.

Au Clergé Séculier et Régulier, aux communautés Religieuses, et à tous les Fidèles de Notre Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur Jésus-Christ.

A peine étions-Nous arrivé dans la Ville Sainte, que Nous avons appris, N. T. C. F., que le Souverain Pontife venait d'élever la voix du haut de la Chaire Apostolique, pour signaler au monde entier les funestes erreurs qui, dans ces temps mauvais, se répandent partout. Car, considérant, dans sa sollicitude universelle, que ces damnables erreurs se glissent, comme des serpents venimeux, parmi les enfants de la Ste. Église, pour empoisonner leur esprit et corrompre leur cœur, il n'a pas craint de s'exposer à d'imminents dangers, en condamnant ces monstrueuses erreurs, et en remplissant ainsi les devoirs d'un vigilant Pasteur.

Et, en effet, placé au sommet des Collines éternelles, et plongeant de là ses regards inquiets sur les nations qui s'agitent, au milieu d'un monde infecté du poison des mauvaises doctrines, il jette le cri d'alarme, afin que chacun, averti à temps du danger que court sa foi se mette en sûreté, en s'attachant plus que jamais à l'enseignement infaillible qu'il est chargé de donner, au nom et avec l'autorité suprême de Celui dont il est le Vicaire.

Notre premier devoir, comme bien vous pensez, N. T. C. F., a été de recevoir ces Lettres Apostoliques avec une profonde vénération, de les lire et relire avec une sérieuse attention, d'en approfondir la doctrine dans la retraite, la prière et un religieux silence. Car, Nous ne pouvons pas nous dissimuler qu'elles contiennent cette divine parole qui sauve ceux qui l'écoutent avec foi, et qui tue ceux qui lui résistent. Aussi, quand Dieu, du haut du ciel, envoie sa parole sur la terre, déclare-t-il *qu'elle ne reviendra pas*

lui vide, c'est-à-dire, sans produire des fruits de vie ou de mort. *Non revertetur ad me vacuum.* (Isaïe, c. 55, v. 11.) Cette consi-ération donc que les Lettres que vient de nous adresser à tous otre Père commun, pour nous aider à conserver le précieux héri-age de la foi que nous ont légué nos pères, pourront rencontrer ans notre religieux pays des cœurs indociles et rebelles, Nous réoccupe fortement, et Nous empêche de Nous livrer à toute la oie des grandes solennités auxquelles Nous avons le bonheur de articiper. Car, Nous le sentons vivement, jusqu'au fond de notre me, ils ne manqueraient pas, ceux qui résisteraient ainsi à la voix u premier des Pasteurs, de s'enfoncer dans des brouillards encore lus épais, et de tomber dans un endurcissement encore plus rand, dont le déplorable effet serait de les faire entrer dans cette nneste léthargie qui est l'annonce d'une fin prochaine.

Pour éviter un si grand malheur, nous allons tous ensemble, N. T. C. F., considérer, avec des intentions pures et droites, et vec un véritable désir d'en profiter, ces LETTRES APOSTOLIQUES, ui nous viennent si à propos, pour nous prémunir contre l'inva-ion de tous les mauvais principes du temps. A cette fin, nous llons les parcourir aussi rapidement que possible, tout en leur onnant l'attention religieuse qu'elles méritent. Car, c'est Notre eigneur Jésus-Christ qui nous parle par la bouche de son Vicaire, our nous répéter ce qu'il nous dit dans son Évangile: *Prenez arde que personne ne vous séduise; parce qu'il en viendra plu-ieurs sous mon nom...... et ils en séduiront plusieurs.* Gardez-ous *de vous laisser ébranler* dans les bons principes qui vous eront enseignés ..... *car il s'élèvera beaucoup de faux prophètes* ans les différentes parties du monde, *et ils en séduiront plu-ieurs. Et parce que l'iniquité* des hommes *sera venue à son com-le, la charité de plusieurs*, emportés par le mauvais exemple, *se efroidira.* Ces hommes impies et ennemis de toute religion eront des choses si éclatantes, qu'ils feront tomber, s'il est possi-le, les élus eux-mêmes. Ces *jours* seront si dangereux que si, *à ause des élus, ils n'étaient pas abrégés, nul homme ne saurait tre sauvé.*

Voici donc maintenant, N. T. C. F., comment, dans son zèle rdent pour le maintien du dépôt sacré des célestes vérités, le

Pasteur des Pasteurs parle à son immense troupeau, aux brebi comme aux agneaux confiés à ses soins.

Après la Salutation paternelle et la Bénédiction Apostolique qu'il donne à tous avec une effusion de cœur qui a quelque chose de divin, il montre comment tous les Pontifes Romains, depuis le Bienheureux Pierre, ont exercé leur vigilance pastorale, e nourrisent, avec soin, des paroles de la foi et de la doctrine d salut, tout le troupeau du Seigneur et en le détournant des pâtu rages empoisonnés. Car, pour protéger et défendre notre august Religion, et assurer de plus en plus le salut des âmes, ils n'ont rien eu de plus à cœur dans leurs très sages Constitutions que d condamner les erreurs qui, tout en mettant en danger la doctrin de l'Église, la pureté de la morale et le salut éternel des hommes ont fréquemment excité dans le monde de furieuses tempêtes e ont causé des maux affreux à la société civile, aussi bien qu'à l République Chrétienne. Aussi, ont-ils constamment résisté avec une vigueur toute Apostolique, aux criminelles entreprise des méchants qui, semblables aux flots de la mer en furie, jetan l'écume de leurs hontes, et promettant la liberté, bien qu'esclave de la corruption, se sont efforcés, par de fausses maximes et p de pernicieux écrits, d'arracher les fondements de la Religio Catholique et de la société civile, et de faire disparaître du mond toute justice et toute vertu, en corrompant les esprits de ceux qu ne sont pas sur leurs gardes, et surtout en cherchant à s'empare de la jeunesse pour la séduire et la perdre, par les erreurs de l'es prit et la corruption du cœur, et l'arracher ainsi au sein d l'Église Catholique.

Le Saint Père rappelle ensuite à notre souvenir tout ce qu'il fait lui-même depuis que la Divine Providence l'a placé sur l Chaire de St. Pierre, pour suivre les illustres exemples de ses Pr décesseurs ; et comment, en voyant avec une souveraine douleu l'horrible tempête soulevée par les opinions perverses de ces trist temps, il avait élevé souvent la voix pour condamner toutes c erreurs, exciter la vigilance des Pasteurs, et avertir les enfan chéris de l'Église d'avoir en horreur et d'éviter soigneusement l contagion d'une peste si horrible. Il nous répète comment, da ses diverses Lettres et Allocutions, il a condamné tant de mon

rueuses erreurs, aussi nuisibles aux sociétés humaines qu'à l'Église Catholique, et aussi opposées aux lumières de la saine raison qu'aux vérités de la Foi et aux droits sacrés de la Religion.

Ce vigilant Pasteur nous fait ensuite observer que quoiqu'en toute occasion il ait réprouvé toutes ces damnables opinions, il croit cependant devoir condamner toutes les nouvelles erreurs qui en sont sorties comme de leurs sources; et pour cela, il les signale à la sollicitude de tous les Évêques du monde. Ces opinions fausses et perverses, dit-il, doivent être d'autant plus détestées que leur but principal est d'empêcher et d'écarter cette force salutaire dont l'Église Catholique, en vertu de l'institution et du commandement de son Divin Fondateur, doit faire usage jusqu'à la consommation des siècles, non moins à l'égard des particuliers qu'à l'égard des nations, des peuples et de leurs Souverains, et de détruire l'union et la concorde mutuelle du Sacerdoce et de l'Empire, toujours si salutaire à l'Église et à l'État.

Car, ajoute-t-il, il s'en trouve, et le nombre n'en est pas petit, qui, appliquant à l'ordre civil le principe impie et absurde du *Naturalisme*, ôsent enseigner que "la perfection des gouvernements et le progrès civil demandent impérieusement que la société humaine soit constituée et gouvernée, sans plus tenir compte de la Religion que si elle n'existait pas, ou du moins sans faire aucune différence entre la vraie Religion et les fausses."

Ils n'hésitent pas non plus à assurer, contre la doctrine des Divines Écritures, de l'Église et des Saints Pères, que "la meilleure condition d'une société est celle où l'on ne reconnaît pas au pouvoir l'obligation de réprimer, par la sanction des peines, les violateurs de la Religion Catholique si ce n'est lorsque la tranquillité publique le demande."

Avec cette fausse idée du régime social, ils ne craignent pas de favoriser cette opinion erronée, souverainement fatale à l'Église, et au salut des âmes, que Gregoire XVI qualifia de *Délire*, savoir que "la liberté de conscience et des cultes est un droit propre à chaque homme, lequel doit être proclamé dans toute société bien constituée, et que les citoyens ont droit à la pleine liberté de manifester hautement et publiquement leurs opinions, quelles qu'elles soient, par la parole, par l'impression ou autrement, sans que l'autorité ecclésiastique ou civile puisse la limiter."

Mais, pendant qu'ils affirment cela d'une manière si téméraire, ils ne pensent pas, et ils ne considèrent pas qu'ils prêchent une *liberté de perdition* et que "s'il est toujours permis aux opinions humaines d'entrer en conflit, il ne manquera jamais d'hommes qui ôseront résister à la vérité, et mettre leur confiance dans le verbiage de la sagesse humaine, vanité extrêmement nuisible, que la foi et la sagesse chrétienne doivent soigneusement éviter, conformément à l'enseignement de Notre Seigneur Jésus Christ lui-même."

Et parce que là où la Religion est bannie de la société civile et la doctrine et l'autorité de la révélation divine rejetées, la connaissance de la justice, qui est inséparable de celle du droit humain, s'obscurcit et se perd, et la force matérielle prend la place de la justice et du vrai droit, on voit clairement pourquoi certains hommes, ne tenant aucun compte des principes les plus certains de la saine raison, ôsent publier que "la volonté du peuple manifestée par ce qu'ils appellent l'opinion publique, ou de telle autre manière, constitue la loi suprême, indépendante de tout droit divin et humain, et que, dans l'ordre politique, les faits accomplis, par cela seul qu'ils sont accomplis, ont la valeur du droit."

Il est visible qu'une société qui a ainsi renoncé à tout principe de justice, n'a plus aucun frein, pour la retenir dans les bornes du devoir, et ne peut plus se laisser dominer par le désir des richesses et des voluptés. Voilà pourquoi les hommes impies qui composent de telles sociétés poursuivent d'une haine cruelle les Ordres Religieux, sans tenir compte des immenses services rendus par eux à la Religion, à la Société et aux Lettres, et déblatèrent contre eux, en déclarant qu'ils n'ont aucune raison légitime d'exister, se faisant ainsi les approbateurs des mensonges des hérétiques.

En effet, comme l'enseignait très-sagement Pie VI, de glorieuse mémoire : "L'abolition des Ordres Religieux blesse l'état dans lequel on fait profession publique de suivre les conseils Évangéliques ; elle blesse une manière de vivre recommandée par l'Église comme conforme à la doctrine des Apôtres ; elle blesse les illustres Fondateurs d'Ordres eux-mêmes, que nous honorons sur les autels, et qui ne les ont établis que par l'inspiration de Dieu."

Et même, dans leur impiété, ils prononcent qu'il faut ôter aux citoyens et à l'Église la faculté " de faire publiquement l'aumône pour et au nom de la charité chrétienne, " et abolir la loi qui, " à certains jours défend les œuvres serviles pour vaquer au culte divin, " tout cela sous le faux prétexte que cette faculté et cette loi sont en opposition avec les principes de la véritable économie politique.

Non contents de faire disparaître la Religion de la société, ces hommes impies veulent aussi la bannir des familles privées. Car, enseignant et professant la très-funeste erreur du *Communisme* et du *Socialisme*, ils affirment que " la société domestique ou la famille emprunte toute sa raison d'être du droit purement civil, et en conséquence que de la loi civile découlent et dépendent tous les droits des parents sur les enfants, même le droit d'instruction et d'éducation. "

Ces hommes trompeurs, en employant ces moyens impies, ont intention de priver la jeunesse de tout enseignement religieux, pour que les esprits des jeunes gens, qui sont naturellement tendres, soient imbus de ces funestes erreurs. Car, il est bien connu que ceux qui veulent renverser les Gouvernements, aussi bien que la Religion, n'ont rien tant à cœur que de corrompre la jeunesse, en qui ils mettent toute leur espérance. C'est à cette fin qu'ils font tant d'efforts pour opprimer le Clergé, qui pourtant a rendu de si grands services à l'État aussi bien qu'à l'Église et à la science, et qu'ils déclarent que " le Clergé étant ennemi des lumières, de la civilisation et du progrès, il faut lui ôter l'instruction et l'éducation de la jeunesse. "

D'autres, renouvelant les erreurs des novateurs, tant de fois condamnées, ont l'impudence de soumettre à l'autorité civile l'autorité suprême de l'Église et du Siége Apostolique, qui lui a été donnée par le Christ, Notre Seigneur, et de nier tous les droits de cette même Église et de ce même Siége à l'égard de l'ordre extérieur. Car, ils n'ont pas honte d'affirmer que " les lois de l'Église n'obligent pas en conscience, à moins qu'elles ne soient promulguées par le pouvoir civil; que les Actes et Décrets des Pontifes Romains relatifs à la Religion et à l'Église ont besoin de la sanction et de l'approbation, ou tout au moins de

l'assentiment du pouvoir civil; que les Constitutions Apostoliques, portant condamnation des sociétés secrètes, soit qu'on y exige ou non le serment de garder le secret, et frappant d'anathèmes leurs adeptes et leurs fauteurs, n'ont aucune force dans les pays où le Gouvernement civil tolère ces sortes d'agrégations; que l'excommunication fulminée par le Concile de Trente et par les Pontifes Romains contre les envahisseurs et les usurpateurs des droits et des possessions de l'Église, repose sur une confusion de l'ordre spirituel et de l'ordre civil et politique, et n'a pour but que des intérêts mondains; que l'Église ne doit rien décréter qui puisse lier la conscience des fidèles relativement à l'usage des biens temporels; que l'Église n'a pas le droit de réprimer, par des peines temporelles, les violateurs de ses lois; qu'il est conforme aux principes de la Théologie et du droit public de conférer et de maintenir au Gouvernement civil la propriété des biens possédés par l'Église, par les Congrégations Religieuses et par les autres lieux pies."

Ils ne rougissent pas non plus de professer ouvertement et publiquement les principes des hérétiques, source de mille erreurs et de funestes maximes. Ils répètent, en effet, que la "Puissance ecclésiastique n'est pas, de droit divin, distincte et indépendante de la puissance civile, et que cette distinction et cette indépendance ne peuvent exister sans que l'Église envahisse et usurpe les droits de la puissance civile."

De même on ne peut passer sous silence l'audace de ceux qui, ne soutenant pas la saine doctrine, prétendent que "quant aux jugements du Siége Apostolique et à ses Décrets, ayant pour objet évident le bien général de l'Église, ses droits et la discipline, dès qu'il ne touche pas aux dogmes de la foi et des mœurs, on peut refuser de s'y conformer et de s'y soumettre, sans péché, et sans cesser de professer la Religion Catholique."

Or, il n'est personne qui ne voie clairement que cela est tout-à-fait opposé au Dogme Catholique de la pleine autorité donnée par Notre Seigneur Jésus-Christ lui-même au Pontife Romain, de paître, de régir, de gouverner toute l'Église.

Après avoir signalé, en des termes si pleins d'une vigueur toute Apostolique, les principales erreurs de ces temps mauvais,

le Pontife Suprême prononce la sentence suivante, qui les flétrit toutes dans leur ensemble, et nous fait connaître clairement ce que nous devons en penser.

" Au milieu de cette perversité d'opinions dépravées," nous dit-il, " pénétré du devoir de notre charge Apostolique, et plein de sollicitude pour Notre Sainte Religion, pour la saine doctrine, pour le salut des âmes qui nous est confié d'En-Haut, et pour le bien même de la société humaine, Nous avons cru devoir élever de nouveau Notre voix. En conséquence, toutes et chacune des mauvaises opinions et doctrines signalées en détail dans les présentes Lettres, Nous les réprouvons, par Notre autorité Apostolique, les proscrivons, les condamnons et Nous voulons et ordonnons que tous les enfants de l'Église Catholique les tiennent pour réprouvées, proscrites et condamnées."

Or, N. T. C. F., c'est pour que vous les considériez, *ces opinions dépravées*, comme vraiment *réprouvées*, *proscrites et condamnées*, que Nous publions, par le présent Mandement, les Lettres Apostoliques ci-dessus mentionnées, du huitième jour de Décembre dernier, ainsi que le *Résumé renfermant les principales erreurs de notre temps*, qui Nous a été adressé avec les dites Lettres, pour que vous vous préserviez avec le plus grand soin de ces funestes erreurs qui circulent plus que jamais dans le monde, et qui pour cela viennent d'être de nouveau frappées des anathèmes de l'Église.

Ainsi, N. T. C. F., prosternons-nous tous humblement aux pieds sacrés du Vicaire de Jésus-Christ, pour recevoir avec une profonde vénération le jugement doctrinal qu'il vient de prononcer avec l'autorité infaillible dont il est revêtu. Croyons sans hésiter :

-Qu'il doit y avoir un parfait accord entre l'Église et l'État ;

-Que le meilleur Gouvernement est celui où la Religion aura sa divine influence, pour que ceux qui gouvernent soient bons et justes, et que ceux qui sont gouvernés leur soient soumis comme à Dieu dont ils sont les représentants ;

Que le devoir de tout bon Gouvernement est de faire honorer la véritable Religion, qui est la plus excellente de toutes les Institutions, puisque Dieu lui-même en est l'auteur, et qu'il l'a fondée pour faire le bonheur de tous les peuples ;

Que la liberté d'enseigner le mensonge aussi bien que la vérité est un renversement de la raison, et qu'il vaudrait autant dire que c'est une même chose de distribuer dans tout un pays du poison ou une bonne liqueur ;

Que l'opinion publique, qu'il est si facile d'égarer, ne peut pas prendre la place des principes du droit naturel et divin, qui sont essentiellement infaillibles et immuables ;

Que ce que l'on appelle aujourd'hui *faits accomplis* ne peuvent pas être acceptés par les sociétés pour la raison seule qu'ils sont *accomplis*, parce que très souvent ces faits ne s'accomplissent que par des voies souverainement injustes et criminelles ;

Que les Ordres Religieux qui, de tout temps, ont rendu de si éminents services à la société aussi bien qu'à la Religion, ont, pour exister, sous toute espèce de gouvernements, les raisons les plus légitimes ;

Que l'on ne peut supprimer ces Ordres Religieux, sans faire injure à l'état saint dont on y fait profession, en observant les conseils de l'Évangile; sans condamner ce genre de vie parfaite qui est recommandée par la Ste Église comme conforme à la doctrine Apostolique; et sans outrager les Sts. Fondateurs de ces Ordres Religieux qui sont honorés sur les autels, et qui n'ont institué ces sociétés que par l'esprit de Dieu ;

Que c'est une chose digne de tout éloge, pour les particuliers comme pour l'Église, de faire des œuvres de charité ;

Que les fêtes qui se célèbrent, dans l'Église, sont des jours saints, et qu'il n'est pas contraire aux principes d'une véritable économie de s'abstenir de toute œuvre servile en ces jours-là ;

Que les parents tiennent, non de l'État mais de Dieu, les droits qu'ils ont sur leurs enfants; et que c'est à eux à leur donner l'éducation qui leur convient ;

Que le Clergé, qui est le plus tendre ami de la jeunesse, et qui n'a jamais été opposé au progrès bien compris des véritables sciences et de la bonne civilisation, ne doit pas être privé de son droit d'enseigner les jeunes gens ;

Que l'Église étant de droit divin, dans son ressort, indépendante de tout Gouvernement, il n'est pas nécessaire que ses lois reçoivent la sanction du pouvoir civil pour obliger en conscience ;

Que cette indépendance de l'Église ne nuit en rien aux vrais droits de la puissance civile ;

Que les sociétés secrètes sont justement condamnées et frappées des anathèmes de l'Église, même dans tous les lieux où elles sont tolérées par les Gouvernements ;

Que ceux qui s'emparent des biens de l'Église tombent dans l'excommunication, ainsi que ceux qui usurpent ses droits;

Que ces peines spirituelles sont justement infligées pour des intérêts religieux, et non pour des intérêts purement humains ;

Que l'Église a reçu de son divin Fondateur le droit de punir les violateurs de ses lois, qui obligent en conscience, même dans l'ordre qui concerne les choses temporelles ;

Qu'aucun Gouvernement n'a le droit de s'emparer des biens Ecclésiastiques qui sont consacrés à Dieu ;

Qu'enfin, l'on est obligé, en conscience, de se somettre aux Décrets du St. Siége, dont l'objet est déclaré appartenir au bien général de l'Église.

Maintenant, N. T. C. F., si vous comparez ces divines vérités avec les funestes erreurs qui ont justement mérité d'être condamnées, ne vous paraît-il pas évident qu'elles peuvent seules faire notre bonheur et celui de notre belle Patrie ? Ne plaignez-vous pas, de tout votre cœur, les peuples qui ont eu le malheur d'être séduits par des hommes sans conscience, qui n'ont inventé tant d'horribles mensonges que pour se frayer un chemin aux honneurs et aux richesses, qui étaient l'unique objet de leurs criminels desseins ? Hélas ! qu'ils sont dignes de notre compassion, ces peuples ainsi séduits et livrés à un vertige incroyable !

Pour éloigner de notre beau et heureux Pays de si épouvantables calamités, nous allons tous nous tenir fortement unis à la Chaire Apostolique, qui est la Chaire de toutes vérités, en écoutant St. Pierre, qui nous parle au nom de Jésus-Christ, par la bouche de son Successeur. Nous ne ferons qu'un cœur et qu'une âme pour travailler à nous mettre à l'abri de ces erreurs, dont la contagion serait plus à craindre pour nous que le Choléra, le Typhus et autres maladies pestilentielles, qui répandent la terreur et la mort dans les pays que la Divine Providence les charge de désoler.

Vous donnerez donc l'attention la plus sérieuse à la poursuite de ces opinions perverses, vous Pasteurs et Prédicateurs zélés, à qui le Seigneur Jésus-Christ a confié le ministère de la parole, pour faire triompher la vérité. Vous y prendrez garde, pères et mères, car vous avez dû remarquer que c'est à conserver la foi et l'innocence de vos enfants que le Père commun exerce surtout sa vigilance universelle. Vous ne vous écarterez en aucun point des oracles qui viennent de sortir de la bouche de Celui qui est le Docteur des nations, vous à qui le Seigneur a départi le don de la parole et le talent de la composition, afin que, dans vos discours et dans vos écrits, il ne vous échappe rien de contraire à l'enseignement qui nous est donné à tous par un Maître à qui Dieu, par un bienfait qui mérite notre plus vive reconnaissance, a promis son assistance, pour qu'il soit infaillible, en instruisant son Église. Vous vous attacherez de cœur et d'âme à ces célestes vérités, vous tous, pieux fidèles, dans l'intime conviction où vous êtes que la Religion seule peut faire votre bonheur ici-bas et sauver notre nationalité, qui nous est si chère à tous et à de si justes titres. Enfin, du fond de vos aimables solitudes, vous porterez, âmes religieuses, vos regards sur le monde que vous avez si joyeusement quitté, et, considérant que ce monde est un champ de bataille dans lequel toutes les erreurs font assaut à toutes les vérités, vous lèverez, jour et nuit, des mains innocentes vers le ciel, et vous y enverrez sans cesse vos ferventes prières, pour obtenir que la vérité triomphe de l'erreur.

Nous allons donc, N. T. C. F., nous mettre tous à l'œuvre pour faire triompher, dans notre grande et belle Cité, et dans toutes nos heureuses campagnes, les vérités qu'attaquent tout à la fois les erreurs que nous signale le Pasteur des Pasteurs.

Et pour cela, Nous allons, dans la pieuse exposition des Quarante-Heures, demander avec plus de ferveur que jamais que Notre Seigneur Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai Homme, soit loué, adoré et aimé dans tous les lieux, et jusqu'à la fin des siècles. Car, il est à bien remarquer que tant d'horribles erreurs ne peuvent sortir que de la bouche de ces hommes impies qui en sont venus à cet état d'incrédulité que d'oser nier sa divinité, qui seule peut faire le salut du monde.

Nous allons prier en particulier et en public pour obtenir que tous les enfants de la Ste. Église, qui sont les brebis chéries du Bon Pasteur, s'abstiennent avec soin de se nourrir de ces herbes empoisonnées par l'erreur que Notre Seigneur Jésus-Christ ne cultive pas, parce qu'elles ne croissent pas dans le champ qu'a planté son Divin Père. Oh! nous allons demander avec ardeur de bien comprendre que c'est en servant Dieu fidèlement que tous pourront se procurer ici-bas le vrai et solide bonheur, en attendant celui de la vie éternelle.

Nous demanderons toutes ces grâces, dont nous avons un si pressant besoin, au milieu des calamités qui nous assiégent de toutes parts, et à la veille peut-être de malheurs plus grands encore, par les mérites de Notre Seigneur Jésus-Christ qui nous a rachetés tous de son sang précieux, et qui nous a donné son Sacré Cœur comme le gage de son amour et le remède à tous nos maux; par la Très-Sainte et Immaculée Vierge Marie, la glorieuse Mère de Dieu, qui ayant, dans sa Conception pure et sans tache, écrasé la tête vénimeuse du serpent, a reçu de son Divin Fils le pouvoir de détruire toutes les hérésies; par les suffrages des Bienheureux Pierre et Paul et de tous les Saints de la Cour céleste, qui, dans l'heureux port de la vie éternelle où ils sont parvenus, n'ayant plus aucune inquiétude pour leur salut, sont pleins de sollicitude pour nous faire arriver au même bonheur.

Telles sont, N. T. C. F., les pressantes exhortations que nous adresse à tous le Père Commun, à la fin de ses Lettres Apostoliques. Car, vivement pénétré des besoins pressants de la Ste. Église, qui pèsent sur sa grande âme, et ne voyant aucun moyen humain de la faire sortir avec éclat de cette lutte terrible dans laquelle elle se trouve engagée avec les portes de l'Enfer, c'est-à-dire, avec toutes les erreurs sorties des puits de l'abîme, il lève ses regards vers le Ciel, et avec une sérénité vivifiante et une paix que rien ne saurait troubler, il attend de là tout son secours. C'est pour cela qu'en priant lui-même, avec la ferveur d'un Séraphin, il met toute l'Église en prière, en accordant un nouveau Jubilé dans le cours de l'année qui commence.

Nous vous parlerons, dans un prochain Mandement, de cette

insigne faveur que nous ménage à tous la Divine Miséricorde, pour nous donner moyen de respirer un peu au milieu de tant de souffrances ; et en finissant, Nous formons des vœux ardents pour que cette année, qui commence, soit heureuse, et que, pour cela, elle se passe toute entière dans l'accomplissement religieux de tous les devoirs de la vie chrétienne. C'est ce que Nous avons demandé avec une humble confiance, ce matin, en assistant à l'office solennel que Notre Saint Père le Pape a terminé par cette Bénédiction affectueuse qui sortait de sa belle âme embrasée d'amour, ardente comme la flamme, et répandait en tous lieux les célestes trésors que le Seigneur a déposés dans son cœur paternel, et qui jaillissent par ses mains sacrées, dans toutes les parties du monde. Nous n'étions pas seul, veuillez bien le croire, N. T. C. F., aux pieds de ce grand et immortel Pontife ; vous étiez avec Nous, et tous vos besoins particuliers comme les Nôtres Nous étaient présents. Recevez donc cette Bénédiction dans sa plénitude ; et veuillez bien Nous continuer le secours de vos ferventes prières, pour que ce cinquième voyage au Tombeau des Saints Apôtres Nous soit profitable à tous, dans ce monde et dans l'autre.

Donné à Rome, le premier jour de Janvier, en l'année mil-huit-cent soixante-cinq, sous Notre seing et sceau et le contre-seing de Notre Secrétaire intime.

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

Par Mandement de Monseigneur.

G. HUBERDAULT, Ptre.,
Secrétaire.

A TOUS NOS VÉNÉRABLES FRÈRES LES PATRIARCHES, LES PRIMATS, LES ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES EN GRACE ET EN COMMUNION AVEC LE SIÉGE APOSTOLIQUE.

PIE IX, PAPE.

VÉNÉRABLES FRÈRES,

Salut et Bénédiction Apostolique.

Avec quelle sollicitude et quelle vigilance pastorale les Pontifes Romains, Nos prédécesseurs, ont rempli la charge et le devoir qui leur a été confié par Jésus-Christ lui-même dans la personne du bienheureux Pierre, Prince des Apôtres, de paître les agneaux et les brebis, en sorte qu'ils n'ont jamais cessé de nourrir fidèlement des paroles de la foi et de la doctrine du salut tout le troupeau du Seigneur, et de le détourner des pâturages empoisonnés, tous le savent, tous le voient, et vous mieux que personne, Vénérables Frères. Et, en effet, Nos mêmes prédécesseurs, gardiens et vengeurs de l'auguste religion catholique, de la vérité et de la justice, pleins de sollicitude pour le salut des âmes, n'ont jamais rien eu de plus à cœur que de découvrir et de condamner par leurs Lettres et Constitutions, monuments de sagesse, toutes les hérésies et toutes les erreurs qui, contraires à notre divine foi, à la doctrine de l'Église catholique, à l'honnêteté des mœurs et au salut éternel des hommes, excitèrent souvent de violentes tempêtes et appelèrent sur l'Église et sur la société civile de déplorables calamités.

C'est pourquoi, avec une vigueur apostolique, ils s'opposèrent constamment aux coupables machinations des méchants, qui, semblables aux flots de la mer en furie, jetant l'écume de leurs hontes, et promettant la liberté, bien qu'esclaves de la corruption, se sont efforcés, par de fausses maximes et par de pernicieux écrits, d'arracher les fondements de l'ordre religieux et de l'ordre social, de faire disparaître du monde toute vertu, de dépraver toutes les âmes, des soustraire à la règle des mœurs les imprudents et surtout la jeunesse inexpérimentée, et de la corrompre misérablement afin de la jeter dans les filets de l'erreur, et enfin de l'arracher du sein de l'Église catholique.

Déjà, comme vous le savez très-bien, Vénérables Frères, à peine, par le secret conseil de la Providence, et sans aucun mérite de notre part, fûmes-Nous élevé à la Chaire de Pierre, qu'en voyant, le cœur navré de douleur, l'horrible tempête soulevée par tant de doctrines perverses, ainsi que les maux immenses et souverainement déplorables attirés sur le peuple chrétien par tant d'erreurs, suivant le devoir de Notre ministère apostolique et les illustres exemples de Nos prédécesseurs, Nous avons élevé la voix ; et dans plusieurs Encycliques, Allocutions prononcées en Consistoire et autres Lettres apostoliques, Nous avons condamné les principales erreurs de notre si triste époque. En même temps, Nous avons excité votre admirable vigilance épiscopale ; Nous avons averti et exhorté tous les enfants de l'Église catholique, Nos fils bien-aimés, d'avoir en horreur et d'éviter la contagion de cette peste cruelle. Et en particulier dans Notre première Encyclique du 9 Novembre 1846, à vous adressée, et dans deux Allocutions, dont l'une du 9 Décembre 1854, et l'autre du 9 Juin 1862, prononcées en Consistoire, Nous avons condamné les monstrueuses erreurs qui dominent surtout aujourd'hui, au grand malheur des âmes et au détriment de la société civile elle-même, et qui, sources de presque toutes les autres, ne sont pas seulement la ruine de l'Église catholique, de ses salutaires doctrines et de ses droits sacrés, mais encore de l'éternelle loi naturelle gravée de Dieu même dans tous les cœurs et de la droite raison.

Cependant, bien que Nous n'ayons pas négligé de proscrire souvent et de réprimer ces erreurs, la cause de l'Église catholique, le salut des âmes divinement confié à Notre sollicitude, le bien même de la société humaine demandent impérieusement que Nous excitions de nouveau votre sollicitude à condamner d'autres opinions, sorties des mêmes erreurs comme de leur source. Ces opinions fausses et perverses doivent être d'autant plus détestées que leur but principal est d'empêcher et d'écarter cette force salutaire dont l'Église catholique, en vertu de l'institution et du commandement de son divin Fondateur, doit faire usage jusqu'à la consommation des siècles, non moins à l'égard des particuliers qu'à l'égard des nations, des peuples et de leurs souverains, et de détruire l'union et la concorde mutuelle du Sacerdoce et de l'Empire, toujours si salutaires à l'Église et à l'État.

En effet, il vous est parfaitement connu, Vénérables Frères, qu'aujourd'hui il ne manque pas d'hommes qui, appliquant à la société civile l'impie et absurde principe du *Naturalisme*, comme ils l'appellent, osent enseigner pour que " la perfection des gouvernements et le progrès civil demandent impérieusement que la société humaine soit constituée et gouvernée, sans plus tenir compte de la religion que si elle n'existait pas, ou du moins sans faire aucune différence entre la vraie religion et les fausses." De plus, contrairement à la doctrine de l'Écriture, de l'Église et des saints Pères, ils ne craignent pas d'affirmer que " le meilleur gouvernement est celui où l'on ne reconnaît pas au pouvoir l'obligation de réprimer, par la sanction des peines, les violateurs de la religion catholique, si ce n'est lorsque la tranquillité publique le demande." En conséquence de cette idée absolument fausse du gouvernement social, ils n'hésitent pas à favoriser cette opinion erronnée, on ne peut plus fatale à l'Église catholique et au salut des âmes, et que Notre prédécesseur d'heureuse mémoire, Grégoire XVI, appelait un *délire*, savoir, que " la liberté de conscience et des cultes est un droit propre à chaque homme, qui doit être proclamé et assuré dans tout État bien constitué ; et que les citoyens ont droit à la pleine liberté de manifester hautement et publiquement leurs opinions quelles qu'elles soient, par la parole, par l'impression ou autrement, sans que l'autorité ecclésiastique ou civile puisse la limiter." Or, en soutenant ces affirmations téméraires, ils ne pensent pas, ils ne considèrent pas qu'ils prêchent une *liberté de perdition*, et que, s'il est toujours permis aux opinions humaines d'entrer en conflit, il ne manquera jamais d'hommes qui oseront résister à la Vérité et mettre leur confiance dans le verbiage de la sagesse humaine, vanité extrêmement nuisible que la foi et la sagesse chrétiennes doivent soigneusement éviter, conformément à l'enseignement de Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même.

Et parce que là où la religion est bannie de la société civile, et la doctrine et l'autorité de la révélation divine rejetée, la vraie notion de la justice et du droit humain s'obscurcit et se perd, et la force matérielle prend la place de la justice et du vrai droit, on voit clairement pourquoi certains hommes, ne tenant aucun compte

des principes les plus certains de la saine raison, osent publier que la volonté du peuple, manifestée par ce qu'ils appellent l'opinion publique ou de telle autre manière, constitue la loi suprême, indépendante de tout droit divin et humain ; et que dans l'ordre politique les faits accomplis, par cela même qu'ils sont accomplis, ont la valeur du droit.

Mais qui ne voit, qui ne sent très-bien qu'une société soustraite aux lois de la religion et de la vraie justice ne peut avoir d'autre but que d'amasser, d'accumuler des richesses, et d'autre loi, dans tous ses actes, que l'indomptable désir de satisfaire ses passions et de se procurer des jouissances. Voilà pourquoi les hommes de ce caractère poursuivent d'une haine cruelle les ordres religieux, sans tenir compte des immenses services rendus par eux à la religion, à la société et aux lettres ; pourquoi ils déblatèrent contre eux en disant qu'ils n'ont aucune raison légitime d'exister ; ils font écho aux calomnies des hérétiques. En effet, comme l'enseignait avec tant de vérité Pie VI, Notre prédécesseur d'heureuse mémoire : "L'abolition des ordres religieux blesse l'État qui fait profession publique de suivre les conseils évangéliques ; elle blesse une manière de vivre recommandée par l'Église comme conforme à la doctrine des apôtres ; elle blesse, enfin, les illustres fondateurs d'ordres, qui ne les ont établis que par l'inspiration de Dieu."

Ils vont plus loin, et dans leur impiété ils prononcent qu'il faut ôter aux citoyens et à l'Église la faculté de donner publiquement l'aumône, "et abolir la loi" qui, à certains jours fériés, défend les œuvres serviles pour vaquer au culte divin. Tout cela sous le faux prétexte que cette faculté et cette loi sont en opposition avec les principes de la véritable économie publique.

Non contents de bannir la religion de la société, ils veulent l'exclure de la famille. Enseignant et professant la funeste erreur du *communisme* et du *socialisme*, ils affirment que "la société domestique ou la famille emprunte toute sa raison d'être du droit purement civil ; et, en conséquence de la loi civile, découlent et dépendent tous les droits des parents sur les enfants, même le droit d'instruction et d'éducation." Pour ces hommes de mensonge, le but principal de ces maximes impies et de ces machinations est de soustraire complètement à la salutaire doctrine et à

l'influence de l'Église l'instruction et l'éducation de la jeunesse, afin de souiller et de dépraver par les erreurs les plus pernicieuses et par toute sorte de vices, l'âme tendre et flexible des jeunes gens.

En effet, tous ceux qui ont entrepris de bouleverser l'ordre religieux et l'ordre social, et d'anéantir toutes les lois divines et humaines, ont toujours fait conspirer leurs conseils, leur activité et leurs efforts à tromper et à dépraver surtout la jeunesse, ainsi que nous l'avons insinué plus haut, parce qu'ils mettent toute leur espérance dans la corruption des jeunes générations. Voilà pourquoi le clergé régulier et séculier, malgré les plus illustres témoignages rendus par l'histoire à ses immenses services dans l'ordre religieux, civil et littéraire, est de leur part l'objet des plus atroces persécutions; et pourquoi ils disent que "le clergé étant ennemi des lumières, de la civilisation et du progrès, il faut lui ôter l'instruction et l'éducation de la jeunesse."

Il en est d'autres qui, renouvelant les erreurs funestes, et tant de fois condamnées des novateurs, ont l'insigne impudence de dire que la suprême autorité donnée à l'Église et à ce Siége apostolique par Notre-Seigneur Jésus-Christ est soumise à l'autorité civile; et de nier tous les droits de cette même Église et de ce même Siége à l'égard de l'ordre extérieur. Dans le fait, ils ne rougissent pas d'affirmer que "les lois de l'Église n'obligent pas en conscience, à moins qu'elles ne soient promulguées par le pouvoir civil; que les actes et décrets des Pontifes romains relatifs à la Religion et à l'Église ont besoin de la sanction et de l'approbation, ou tout au moins de l'assentiment du pouvoir civil; que les constitutions apostoliques, portant condamnation des sociétés secrètes, soit qu'on y exige ou non le serment de garder le secret, et frappant d'anathèmes leurs adeptes et leurs fauteurs, n'ont aucune force dans les pays où le gouvernement civil tolère ces sortes d'agrégations; que l'excommunication fulminée par le Concile de Trente et par les pontifes romains contre les envahisseurs et les usurpateurs des droits et des possessions de l'Église, repose sur une confusion de l'ordre spirituel et de l'ordre civil et politique, et n'a pour but que des intérêts mondains; que l'Église ne doit rien décréter qui puisse lier la conscience des fidèles rela-

tivement à l'usage des biens temporels; que l'Église n'a pas le droit de réprimer par des peines temporelles les violateurs de ces lois; qu'il est conforme aux principes de la théologie et du droit public de conférer et de maintenir au gouvernement civil la propriété des biens possédés par l'Église, par les congregations religieuses et par les autres lieux pies."

Ils n'ont pas honte de professer hautement et publiquement les axiômes et les principes des hérétiques, source de mille erreurs et de funestes maximes. Ils répètent, en effet, que "la Puissance ecclésiastique n'est pas, de droit divin, distincte et indépendante de la puissance civile; et que cette distinction et cette indépendance ne peut exister sans que l'Église envahisse et usurpe les droits essentiels de la puissance civile."

Nous ne pouvons non plus passer sous silence l'audace de ceux qui, ne supportant pas la saine doctrine, prétendent que "quant aux jugements du Siége apostolique, et à ses décrets ayant pour objet évident le bien général de l'Église, ses droits et la discipline, dès qu'ils ne touchent pas aux dogmes de la foi et des mœurs, on peut refuser de s'y conformer et de s'y soumettre sans péché et sans aucun détriment pour la profession du catholicisme." Combien une pareille prétention est contraire au dogme catholique de la pleine autorité, divinement donnée par Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même au Pontife romain de paître, de régir et de gouverner l'Église universelle, il n'est personne qui ne le voie clairement et qui ne le comprenne.

Donc, au milieu de cette perversité d'opinions dépravées, Nous, pénétré du devoir de Notre charge apostolique, et plein de sollicitude pour Notre sainte religion, pour la saine doctrine, pour le salut des âmes qui nous est confié d'En-Haut, et pour le bien même de la société humaine, Nous avons cru devoir élever de nouveau Notre voix. En conséquence, toutes et chacune des mauvaises opinions et doctrines signalées en détail dans les présentes Lettres, Nous les réprouvons par Notre autorité apostolique, les proscrivons, les condamnons, et Nous voulons et ordonnons que tous les enfants de l'Église catholique les tiennent pour réprouvées, proscrites et condamnées.

Outre tout cela, vous savez très-bien, Vénérables Frères,

qu'aujourd'hui les ennemis de toute vérité et de toute justice, et les ennemis acharnés de Notre sainte religion, au moyen de livres empoisonnés, de brochures et de journaux répandus aux quatre coins du monde, trompent les peuples, mentent sciemment et disséminent toute autre espèce de doctrines impies. Vous n'ignorez pas non plus qu'à notre époque, il en est qui, poussés et excités par l'esprit de Satan, en sont venus à ce degré d'iniquité de nier le dominateur, Jésus-Christ Notre-Seigneur, et de ne pas trembler d'attaquer avec la plus criminelle impudence sa divinité. Ici Nous ne pouvons Nous empêcher de vous donner, Vénérables Frères, les louanges les plus grandes et les mieux méritées, pour le zèle avec lequel vous avez eu soin d'élever votre voix épiscopale contre une si grande impiété.

C'est pourquoi, dans les Lettres présentes, Nous Nous adressons encore une fois à vous avec amour, à vous qui, appelés à partager Notre sollicitude, Nous êtes, au milieu de Nos grandes douleurs, un sujet de consolation, de joie et d'encouragement par votre religion, par votre piété, et par cet amour, cette foi et ce dévouement admirables avec lesquels vous vous efforcez d'accomplir virilement et soigneusement la charge si grave de votre ministère épiscopal, en union intime et cordiale avec Nous et avec ce Siége apostolique. En effet, Nous attendons de votre excellent zèle pastorale, que, prenant le glaive de l'esprit, qui est la parole de Dieu, et fortifiés dans la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ, vous vous attachiez chaque jour davantage à faire en sorte que, par vos soins redoublés, les fidèles confiés à votre garde "s'abstiennent des mauvaises herbes que Jésus-Christ ne cultive "pas parce qu'elles n'ont pas été plantées par son Père." Ne cessez donc jamais d'inculquer à ces mêmes fidèles que toute vraie félicité découle pour les hommes de Notre auguste religion, de sa doctrine et de sa pratique, et qu'il est heureux le peuple dont Dieu est le Seigneur. Enseignez "que les royaumes reposent sur "le fondement de la foi, et qu'il n'y a rien de si mortel, et qui "nous expose plus à la chute et à tous les dangers, que de croire "qu'il nous suffit du libre arbitre que nous avons reçu en nais-"sant sans plus avoir autre chose à demander à Dieu, c'est-à-dire "qu'oubliant notre auteur, nous osions renier sa puissance pour

"nous montrer libres." Ne négligez pas non plus d'enseigner "que la puissance royale n'est pas uniquement conférée pour le "gouvernement de ce monde, mais par-dessus tout pour la pro- "tection de l'Église, et que rien ne peut être plus avantageux et "plus glorieux pour les chefs des États et les rois que de se con- "former à ces paroles que Notre très sage et très courageux "prédécesseur, saint Félix, écrivait à l'empereur Zénon, c'est-à- "dire, de laisser l'Église catholique se gouverner par ses propres lois, "et de ne permettre à personne de mettre obstacle à sa liberté..... "Il est certain, en effet, qu'il est de leur intérêt, toutes les fois "qu'il s'agit des affaires de Dieu, de suivre avec soin l'ordre qu'il a "prescrit, et de subordonner, et non de préférer, la volonté royale "à celle des prêtres du Christ."

Mais, si nous devons toujours, Vénérables Frères, nous adresser avec confiance au Trône de la grâce pour en obtenir miséricorde et secours en temps opportun, nous devons le faire surtout au milieu de si grandes calamités de l'Église et de la société civile, en présence d'une vaste conspiration des ennemis et un si grand amas d'erreurs contre la société catholique et ce Siége apostolique. Nous avons donc jugé utile d'exciter la piété de tous les fidèles, afin que, s'unissant à Nous, ils ne cessent d'invoquer et de supplier par les prières les plus ferventes et les plus humbles le Père très clément des lumières et des miséricordes; afin qu'ils recourent toujours dans la plénitude de leur foi à Notre-Seigneur Jésus-Chrsit, qui nous a rachetés pour Dieu par son sang, qu'ils demandent avec instance et continuellement à son très doux Cœur, victime de sa brûlante charité pour nous, d'entraîner tout à lui par les liens de son amour, et afin que tous les hommes enflammés de son très saint amour, marchent dignement selon son Cœur, agréables à Dieu en toutes choses, et portant des fruits en toutes sortes de bonnes œuvres. Or, comme les prières des hommes sont plus agréables à Dieu s'ils viennent à lui avec des cœurs purs de toute souillure, nous avons résolu d'ouvrir aux fidèles chrétiens, avec une libéralité Apostolique, les trésors célestes de l'Église confiés à notre dispensation, afin qu'excités plus vivement à la vraie piété, et purifiés de leur péchés par le Sacrement de Pénitence, ils répandent avec plus de confiance leurs prières devant Dieu et obtiennent sa grâce et sa miséricorde.

En conséquence, Nous accordons, par la teneur des présentes Lettres, en vertu de Notre autorité apostolique, à tous et à chaque fidèle de l'un et de l'autre sexe de l'univers catholique, une Indulgence plénière en forme de Jubilé, à gagner dans l'espace d'un mois, durant toute l'année prochaine de 1865, et non au-delà, mois désigné par Vous, Vénérables Frères, et par les autres Ordinaires légitimes, en la même manière et forme que Nous l'avons accordée, au commencement de Notre Pontificat, par Nos Lettres apostoliques en forme de Bref du 20 Novembre 1846, envoyées à tous les Évêques de l'univers, et commençant par ces mots : " *Arcano Divinæ Providentiæ coosilio* " et avec tous les mêmes pouvoirs accordés par Nous dans ces Lettres. Nous voulons cependant que toutes les prescriptions contenues dans les sus-dites Lettres soient observées, et qu'il ne soit dérogé à aucune des exceptions que nous avons faites. Nous accordons cela, nonobstant toutes dispositions contraires, même celle qui serait digne d'une mention spéciale et individuelle et d'une dérogation. Et pour écarter tout doute et toute difficulté, Nous avons ordonné qu'un exemplaire de ces Lettres vous fût remis.

" Prions, Vénérables Frères, prions du fond du cœur et de " toutes les forces de notre esprit la miséricorde de Dieu, parce " qu'il a lui-même ajouté : *Je n'éloignerai pas d'eux ma miséri-* " *corde.* Demandons, et nous recevrons, et si l'effet de nos " demandes se fait attendre parce que nous avons grièvement " péché, frappons, car il sera ouvert à celui qui frappe, pourvû " que ce qui frappe la porte ce soient les prières, les gémissements et les larmes, dans lesquels nous devons insister et persévérer, " et pourvû que la prière soit unanime...... que chacun prie " Dieu, non-seulement pour lui-même, mais pour tous ses frères, " comme le Seigneur nous a enseigné à prier. " Et, afin que Dieu exauce plus facilement nos prières et nos vœux, les vôtres et ceux de tous les fidèles, prenons en toute confiance pour avocate auprès de lui l'Immaculée et très-sainte Mère de Dieu, la Vierge Marie, qui a détruit toutes les hérésies dans le monde entier, et qui, mère très-aimante de nous tous, " est toute suave ...., et pleine de " miséricorde..... , qui se montre accessible à toutes les prières, " qui est très-clémemte pour tous, et qui embrasse avec une

" immense affection et une tendre pitié tous nos besoins." En sa qualité de Reine, debout à la droite de son Fils unique, Notre-Seigneur Jésus-Christ, et ornée d'un vêtement d'or et varié, il n'est rien qu'Elle ne puisse obtenir de Lui. Demandons aussi les suffrages du bienheureux Pierre, prince des Apôtres, et de Paul, son compagnon dans l'apostolat, et ceux de tous les saints du ciel, ces amis de Dieu qui possèdent déjà le royaume céleste, la couronne et la palme, et qui, désormais sûrs de leur immortalité, restent pleins de sollicitude pour Notre salut.

Enfin, demandant à Dieu de tout Notre cœur l'abondance de tous les dons célestes, Nous donnons du fond du cœur et avec amour, comme gage de notre particulière affection, Notre bénédiction apostolique, à vous, Vénérables Frères, et à tous les Fidèles, clercs et laïques confiés à vos soins.

Donné à Rome, près St. Pierre, le 8 Décembre de l'année 1864, dixième année depuis la définition dogmatique de l'Immaculée Conception de la Vierge Marie, Mère de Dieu,

Et de notre Pontificat la dix-neuvième.

PIE IX, PAPE.

RÉSUMÉ RENFERMANT LES PRINCIPALES ERREURS DE NOTRE TEMPS QUI SONT SIGNALÉES DANS LES ALLOCUTIONS CONSISTORIALES, ENCYCLIQUES ET AUTRES LETTRES APOSTOLIQUES DE N. S. P. LE PAPE, PIE IX.

§ I.

PANTHÉISME, NATURALISME ET RATIONALISME ABSOLU.

I. Il n'existe aucun Être divin, suprême, parfait dans sa sagesse et sa providence, qui soit distinct de l'universalité des choses, et Dieu est identique à la nature des choses, et par conséquent assujéti aux changements; Dieu, par cela même, se fait dans l'homme et dans le monde, et tous les êtres sont Dieu et ont la propre substance de Dieu. Dieu est ainsi une seule et même chose avec le monde, et par conséquent l'esprit avec la matière, la nécessité avec la liberté, le vrai avec le faux, le bien avec le mal, et le juste avec l'injuste.

Alloc. *Maxima quidem* du 9 Juin 1862.

II. On doit nier toute action de Dieu sur les hommes et sur le monde.

Alloc. *Maxima quidem* du 9 Juin 1862.

III. La raison humaine, considérée sans aucun rapport à Dieu, est l'unique arbitre du vrai et du faux, du bien et du mal; elle est à elle-même sa loi, elle suffit par ses forces naturelles pour procurer le bien des hommes et des peuples.

Alloc. *Maxima quidem* du 9 Juin 1862.

IV. Toutes les vérités de la religion découlent de la force native de la raison humaine; d'où il suit que la raison est la règle souveraine d'après laquelle l'homme peut et doit acquérir la connaissance de toutes les vérités de toutes espèces.

Encycl. *Qui pluribus* du 9 Novembre 1846.

Encycl. *Singulari quidem* du 17 Mars 1856.

Alloc. *Maxima quidem* du 9 Juin 1862.

V. La révélation divine est imparfaite, et par conséquent sujette à un progrès continuel et indéfini qui réponde au développement de la raison humaine.

Encycl. *Qui pluribus* du 9 Novembre 1846.

Alloc. *Maxima quidem* du 9 Juin 1862.

VI. La foi du Christ est en opposition avec la raison humaine, et la révélation divine non-seulement ne sert de rien, mais elle nuit à la perfection de l'homme.

Encycl. *Qui pluribus* du 9 Novembre 1846.

Alloc. *Maxima quidem* du 9 Juin 1862.

VII. Les prophéties et les miracles exposés et racontés dans les Saintes-Écritures sont des fictions poétiques, et les mystères de la foi chrétienne sont le résumé d'investigations philosophiques; dans les livres des deux Testaments sont contenues des inventions mythiques, et Jésus lui-même est un mythe.

Encycl. *Qui pluribus* du 9 Novembre 1846.

Alloc. *Maxima quidem* du 9 Juin 1862.

§ II.

RATIONALISME MODÉRÉ.

VIII. Comme la raison humaine est égale à la religion elle-même, les sciences théologiques doivent être traitées comme les sciences philosophiques.

Alloc. *Singulari quadam perfusi* du 9 Décembre 1854.

IX. Tous les dogmes de la religion chrétienne, sans distinction, sont l'objet de la science naturelle ou philosophie; et la raison humaine n'ayant qu'une culture historique peut, d'après ses principes et ses forces naturelles, parvenir à une vraie connaissance de tous les dogmes, même les plus cachés, pourvu que ces dogmes aient été proposés à la raison comme objet.

Lettre à l'Archevêque de Frising; *Gravissimas* du 11 Décembre 1862.

Lettre au même: *Tuas libenter* du 21 Décembre 1863.

X. Comme autre chose est le philosophe et autre chose la philosophie, celui-là a le droit et le devoir de se soumettre à une autorité qu'il a reconnue lui-même être vraie; mais la philosophie ne peut ni ne doit se soumettre à aucune autorité.

Lettre à l'Archevêque de Frising; *Gravissimas* du 11 Décembre 1862.

Lettre au même: *Tuas libenter* du 21 Décembre 1863.

XI. L'Église non-seulement ne doit, dans aucun cas, sévir contre la philosophie, mais elle doit tolérer les erreurs de la philosophie et lui abandonner le soin de se corriger elle-même.

Lettre à l'Archevêque de Frising: *Gravissimas* du 11 Décembre 1862.

XII. Les décrets du Siége Apostolique et des congrégations romaines empêchent le libre progrès de la science.

Lettre à l'Archevêque de Frising: *Tuas libenter* du 21 Décembre 1863.

XIII. La méthode et les principes d'après lesquels les anciens docteurs scolastiques ont cultivé la théologie ne conviennent plus aux nécessités de notre temps et aux progrès des sciences.

Lettre à l'Archevêque de Frising: *Tuas libenter* du 11 Décembre 1863.

XIV. On doit s'occuper de philosophie, sans tenir aucun compte de la révélation surnaturelle.

Lettre à l'Archevêque de Frising: *Tuas libenter* du 21 Décembre 1863.

N. B.—Au système du rationalisme se rapportent, pour la majeure partie, les erreurs d'Antoine Günther, qui sont condamnées dans la lettre au cardinal-archevêque de Cologne *Eximeam tuam*, du 15 Juin 1847, et dans la lettre à l'évêque de Breslau *Dolore haud mediocri* du 30 Avril 1860.

§ III.

INDIFFÉRENTISME, LATITUDINARISME.

XV. Il est libre à chaque homme d'embrasser et de professer la religion qu'il aura réputée vraie d'après la lumière de la raison.

Lettres apostoliques *Multiplices inter* du 10 Juin 1851.

Alloc. *Maxima quadam* du 9 Juin 1862.

XVI. Les hommes peuvent trouver le chemin du salut éternel et obtenir le salut éternel dans le culte de n'importe quelle religion.

Encycl. *Qui pluribus* du 9 Novembre 1846.

Alloc. *Ubi primum* du 17 Décembre 1847.

Encycl. *Singulari quadam* du 17 Mars 1856.

XVII. Au moins doit-on bien espérer du salut éternel de tous ceux qui ne vivent pas dans le sein de la véritable Église du Christ

Alloc. *Singulari quadam* du 9 Décembre 1854.

Encycl. *Quanto conficiamur* du 17 Août 1863.

XVIII. Le protestantisme n'est pas autre chose qu'une forme diverse de la même vraie religion chrétienne, forme dans laquelle on peut être agréable à Dieu aussi bien que dans l'Église catholique.

Encycl. *Noscitis et nobiscum* du 8 Décembre 1849.

§ IV.

SOCIALISME, COMMUNISME, SOCIÉTÉS SECRÈTES, SOCIÉTÉS BIBLIQUES, SOCIÉTÉS CLÉRICO-LIBÉRALES.

Ces sortes de pestes sont souvent frappées de sentences formulées dans les termes les plus graves dans l'Encyclique *Qui Pluribus* du 9 Novembre 1846, dans l'Allocution *Quibus quantisque* du 20 avril 1849, dans l'Encyclique *Nos citis et nobiscum* du 8 Décembre 1849, dans l'Allocution *Singulari quadam* du 9 Décembre 1854, dans l'Encyclique *Quanto conficiamur mœrore* du 10 Août 1863.

§ V.

ERREURS RELATIVES À L'ÉGLISE ET À SES DROITS.

XIX. L'Église n'est pas une vraie et parfaite société pleinement libre; elle ne jouit pas de ses droits propres et constants

que lui a conférés son divin Fondateur, mais il appartient au pouvoir civil de définir quels sont les droits de l'Église et les limites dans lesquelles elle peut les exercer.

Alloc. *Singulari quadam* du 9 Décembre 1854.

Alloc. *Multis gravibusque* du 17 Décembre 1860.

Alloc. *Maxima quidem* du 9 Juin 1862.

XX. La puissance ecclésiastique ne doit pas exercer son autorité sans la permission et l'assentiment du gouvernement civil.

Alloc. *Meminit unusquisque* du 30 Septembre 1861.

XXI. L'Église n'a pas le pouvoir de définir dogmatiquement que la religion de l'Église catholique est uniquement la vraie religion.

Lettre apostolique *Multiplices inter* du 10 Juin 1851.

XXII. L'obligation qui concerne les maîtres et les écrivains catholiques se borne aux choses qui ont été définies par le jugement infaillible de l'Église comme les dogmes de foi qui doivent être crus par tous.

Lettre à l'archevêque de Frising: *Tuas libenter* du 21 Décembre 1863.

XXIII. Les Souverains-Pontifes et les Conciles œcuméniques se sont écartés des limites de leur pouvoir; ils ont usurpé les droits des princes, et ils ont même erré dans les définitions relatives à la foi et aux mœurs.

Lettre apostolique *Multiplices inter* du 10 Juin 1851.

XXIV. L'Église n'a pas le droit d'employer la force; elle n'a aucun pouvoir temporel direct ou indirect.

Lettre apostolique *Ad Apostolicæ* du 22 Août 1851.

XXV. En dehors du pouvoir inhérent à l'épiscopat, il y a un pouvoir temporel qui lui a été concédé ou expressément ou tacitement par l'autorité civile, révocable par conséquent à volonté par cette même autorité civile.

Lettre apostolique *Ad Apostolicæ* du 22 Août 1851.

XXVI. L'Église n'a pas le droit naturel et légitime d'acquérir et de posséder.

Alloc. *Nunquam fore* du 15 Décembre 1856.

Encycl. *Incredibili* du 17 Septembre 1863.

XXVII. Les ministres sacrés de l'Église et le Pontife Romain doivent être exclus de toute gestion et autorité sur les choses temporelles.

Alloc. *Maxima quidem* du 9 Juin 1862.

XXVIII. Il n'est pas permis aux Évêques de publier même les Lettres apostoliques sans la permission du Gouvernement.

Alloc. *Nunquam fore* du 15 Décembre 1856.

XXIX. Les grâces accordées par le Pontife Romain doivent être regardées comme nulles, si elles n'ont pas été demandées par l'entremise du Gouvernement.

Alloc. *Nunquam fore* du 15 Décembre 1856.

XXX. L'immunité de l'Église et des personnes ecclésiastiques tire son origine du droit civil.

Lettre apostolique *Multiplices inter* du 10 Juin 1851.

XXXI. Le for ecclésiastique pour les procès temporels des clercs, soit au civil, soit au criminel, doit être absolument aboli même sans consulter le Siége apostolique et sans tenir compte de ses réclamations.

Alloc. *Acerbissimum* du 27 Septembre 1852.

Alloc. *Nunquam fore* du 15 Décembre 1856.

XXXII. L'immunité personnelle, en vertu de laquelle les clercs sont exempts de la milice, peut être abrogée sans aucune violation de l'équité et du droit naturel. Le progrès civil demande cette abrogation, surtout dans une société constituée d'après une législation libérale.

Lettre à l'Évêque de Montréal, *Singularis Nobisque* du 20 Septembre 1864.

XXXIII. Il n'appartient pas uniquement par droit propre et naturel à la juridiction ecclésiastique de diriger l'enseignement des choses théologiques.

Lettre à l'archevêque de Frising: *Tuas libenter* du 21 Décembre 1863.

XXXIV. La doctrine de ceux qui comparent le Pontife Romain à un prince libre et exerçant son pouvoir dans l'Église universelle, est une doctrine qui a prévalu au Moyen-Age.

Lettre apostolique *Ad Apostolicæ* du 22 Août 1851.

XXXV. Rien n'empêche que, par un décret d'un Concile général ou par le fait de tous les peuples, le Souverain Pontificat soit transféré de l'Évêque romain et de la ville de Rome à un autre Évêque et à une autre ville.

Lettre apostolique *Ad Apostolicæ* du 22 Août 1851.

XXXVI. La définition d'un Concile national n'admet pas d'autre discussion, et l'administration civile peut traiter toute affaire dans ces limites.

Lettre apostolique *Ad Apostolicæ* du 22 Août 1851.

XXXVII. On peut instituer des Églises nationales soustraites à l'autorité du Pontife Romain et pleinement séparées de lui.

Alloc. *Multis gravibusque* du 17 Décembre 1860.

Alloc. *Jamdudum cernimus* du 18 Mars 1861.

XXXVIII. Trop d'actes arbitraires de la part des Pontifes Romains ont poussé à la division de l'Église orientale et occidentale.

Lettre apost. *Ad Apostolicæ* du 22 Août 1851.

§ VI.

ERREURS RELATIVES À LA SOCIÉTÉ CIVILE, CONSIDÉRÉE SOIT EN ELLE-MÊME, SOIT DANS SES RAPPORTS AVEC L'ÉGLISE.

XXXIX. L'État, comme étant l'origine et la source de tous les droits, jouit d'un droit qui n'est circonscrit par aucune limite.

Alloc. *Maxima quidem* du 9 Juin 1862.

XL. La doctrine de l'Église Catholique est opposée au bien et aux intérêts de la société humaine.

Encycl. *Qui pluribus* du 9 Novembre 1846.

Alloc. *Quibus quantisque* du 28 Avril 1849.

XLI. La puissance civile, même quand elle est exercée par un prince infidèle, possède un pouvoir indirect, négatif sur les choses sacrées. Elle a par conséquent non-seulement le droit qu'on appelle *d'exequatur*, mais encore le droit qu'on nomme *d'appel comme d'abus*.

Lettre appostolique *Ad Apostolicæ* du 22 Août 1851.

XLII. En cas de conflit légal entre les deux pouvoirs, le droit civil prévaut.

Lettre apostolique *Ad Apostolicæ* du 22 Août 1851.

XLIII. La puissance laïque a le pouvoir de casser, de déclarer et de rendre nulles les conventions solennelles (*concordats*) conclues

avec le Siége apostolique, relativement à l'usage des droits qui appartiennent à l'immunité ecclésiastique, sans le consentement de ce Siége et malgré ses réclamations.

Alloc. *In consistoriali* du 1er Novembre 1850.

Alloc. *Multis gravibusque* du 17 Décembre 1860.

XLIV. L'autorité civile peut s'immiscer dans les choses qui regardent la religion, les mœurs et le régime spirituel. D'où il suit qu'elle peut juger des Instructions que les pasteurs de l'Église publient, d'après leur charge, pour la règle des consciences : elle peut même décider sur l'administration des sacrements et les dispositions nécessaires pour les recevoir.

Alloc. *In consistoriali* du 1er Novembre 1850.

Alloc. *Maxima quidem* du 9 Juin 1862.

XLV. Toute la direction des écoles publiques dans lesquelles la jeunesse d'un État chrétien est élevée, si l'on en excepte dans une certaine mesure les séminaires épiscopaux, peut et doit être attribuée à l'autorité civile, et cela de telle manière qu'il ne soit reconnu à aucune autre autorité le droit de s'immiscer dans la discipline des écoles, dans le régime des études, dans la collation des grades, dans le choix ou l'approbation des maîtres.

Alloc. *In consistoriali* du 1er Novembre 1850.

Alloc. *Quibus luctuosissimis* du 5 Septembre 1851.

XLVI. Bien plus, même dans les séminaires des clercs, la méthode à suivre dans les études est soumise à l'autorité civile.

Alloc. *Nunquam fore* du 15 Décembre 1856.

XLVII. La bonne constitution de la société civile demande que les écoles populaires, qui sont ouvertes à tous les enfants de chaque classe du peuple, et en général que les institutions publiques destinées aux lettres, à une instruction supérieure et à une éducation plus élevée de la jeunesse, soient affranchies de toute autorité de l'Église, de toute influence modératrice et de toute ingérence de sa part, et qu'elles soient pleinement soumises à la volonté de l'autorité civile et politique, suivant le désir des gouvernants et le courant des opinions générales de l'époque.

Lettre à l'archevêque de Fribourg: *Quum non sine* du 14 Juillet 1854.

XLVIII. Des catholiques peuvent approuver un système

d'éducation en dehors de la foi catholique et de l'autorité de l'Église et qui n'ait pour but, ou du moins pour but principal, que la connaissance des choses purement naturelles et la vie sociale sur cette terre.

Lettre à l'archevêque de Fribourg: *Quum non sine* du 14 Juillet 1864.

XLIX. L'autorité séculière peut empêcher les Évêques et les fidèles de communiquer librement entre eux et avec le Pontife Romain.

Alloc. *Maxima quidem* du 9 Juin 1862.

L. L'autorité séculière a par elle-même le droit de présenter les Évêques et peut exiger d'eux qu'ils prennent en main l'administration de leurs diocèses avant qu'ils aient reçu du Saint Siége l'institution canonique et les lettres apostoliques.

Alloc. *Nunquam fore* du 15 Décembre 1856.

LI. Bien plus, la puissance séculière a le droit d'interdire aux Évêques l'exercice du ministère Pastoral, et elle n'est pas tenue d'obéir au Pontife Romain en ce qui concerne l'institution des Évêchés et des Évêques.

Lettre apostolique *Multiplices inter* du 10 Juin 1851.

Alloc. *Acerbissimum* du 27 Septembre 1852.

LII. Le Gouvernement peut, de son propre droit, changer l'âge prescrit pour la profession religieuse, tant des femmes que des hommes, et enjoindre aux communautés religieuses de n'admettre personne aux vœux solennels sans son autorisation.

Alloc. *Nunquam fore* du 15 Décembre 1856.

LIII. On doit abroger les lois qui protégent l'existence des familles religieuses, leurs droits et leurs fonctions; bien plus, la puissance civile peut donner son appui à tous ceux qui voudraient quitter l'état religieux qu'ils avaient embrassé et enfreindre leurs vœux solennels; de même, elle peut supprimer complétement ces mêmes communautés religieuses, aussi bien que les églises collégiales et les bénéfices simples, même de droit de patronage, attribuer et soumettre leurs biens et revenus à l'administration et à la volonté de l'autorité civile.

Alloc. *Acerbissimum* du 27 Septembre 1852.

Alloc. *Probe memineritis* du 22 Janvier 1855.

Alloc. *Cum sæpe* du 26 Juillet 1855.

LIV. Les rois et les princes, non-seulement sont exempts de la juridiction de l'Église, mais même ils sont supérieurs à l'Église quand il s'agit de trancher les questions de juridiction.

Lettre apostolique *Multiplices inter* du 10 Juin 1851.

LV. L'Église doit être séparée de l'État et l'État séparé de l'Église.

Alloc. *Acerbissimum* du 27 Septembre 1852.

§ VII.

ERREURS CONCERNANT LA MORALE NATURELLE ET CHRÉTIENNE.

LVI. Les lois de la morale n'ont pas besoin de la sanction divine, et il n'est pas du tout nécessaire que les lois humaines se conforment au droit naturel ou reçoivent de Dieu le pouvoir d'obliger.

Alloc. *Maxima quidem* du 9 Juin 1862.

LVII. Les sciences des choses philosophiques et morales, de même que les lois civiles, peuvent et doivent être soustraites à l'autorité divine et ecclésiastique.

Alloc. *Maxima quidem* du 9 Juin 1862.

LVIII. Il ne faut reconnaître d'autres forces que celles qui résident dans la matière, et tout système de morale, toute honnêteté doit consister à accumuler et augmenter ses richesses de toute manière, et à se livrer aux plaisirs.

Alloc. *Maxima quidem* du 9 Juin 1862.

Lettre encyclique *Quanto conficiamur* du 10 Août 1863.

LIX. Le droit consiste dans le fait matériel; tous les devoirs des hommes sont un mot vide de sens, et tous les faits humains ont force de droit.

Alloc. *Maxima quidem* du 9 Juin 1862.

LX. L'autorité n'est autre chose que la somme du nombre et des forces matérielles.

Alloc. *Maxima quidem* du 9 Juin 1862.

LXI. Une injustice de fait couronnée de succès ne préjudicie nullement à la sainteté du droit.

Alloc. *Jamdudum cernimus* du 18 Mars 1861.

LXII. On doit proclamer et observer le principe de *non intervention*.

Alloc. *Novos et ante* du 28 Septembre 1860.

LXIII. Il est permis de refuser l'obéissance aux princes légitimes et même de se révolter contre eux.

Lettre encyclique *Qui pluribus* du 9 Novembre 1846.

Alloc. *Quisque vestrum* du 4 Octobre 1847.

Lettre encyclique *Noscitis et Nobiscum* du 8 Décembre 1849.

Lettre apostolique *Cu catholica* du 26 Mars 1860.

LXIV. La violation d'un serment, quel que saint qu'il soit, et toute action criminelle et honteuse opposée à la loi éternelle, non-seulement ne doit pas être blâmée, mais elle est tout-à-fait licite et digne des plus grands éloges quand elle est inspirée par l'amour de la patrie.

Alloc. *Quibus quantique* du 29 Avril 1849.

§ VIII.

ERREURS CONCERNANT LE MARIAGE CHRÉTIEN.

LXV. On ne peut établir par aucune raison que le Christ a élevé le mariage à la dignité de sacrement.

Lettre apostolique *Ad Apostolicæ* du 22 Août 1851.

LXVI. Le sacrement de mariage n'est qu'un accessoire du contrat et qui peut en être séparé, et le sacrement lui-même ne consiste que dans la seule bénédiction nuptiale.

Lettre apostolique *Ad Apostolicæ* du 22 Août 1851.

LXVII. De droit naturel, le lien du mariage n'est pas indissoluble, et dans différents cas le divorce proprement dit peut être sanctionné par l'autorité civile.

Lettre apostolique *Ad Apostolicæ* du 22 Août 1851.

Alloc. *Acerbissimum* du 27 Septembre 1852.

LXVIII. L'Église n'a pas le pouvoir d'apporter des empêchements dirimants au mariage; mais ce pouvoir appartient à l'autorité séculière, par laquelle les empêchements existants peuvent être levés.

Lettre apostolique *Multiplices inter* du 10 Juin 1851.

LXIX. L'Église, dans le cours des siècles, a commencé à introduire les empêchements dirimants non par son droit propre, mais en usant du droit qu'elle avait emprunté au pouvoir civil.

Lettre *Ad Apostolicæ* du 22 Août 1851.

LXX. Les canons du Concile de Trente qui prononcent l'ana-

thème contre ceux qui osent nier le pouvoir qu'a l'Église d'apposer des empêchements dirimants ne sont pas dogmatiques ou doivent s'entendre de ce pouvoir emprunté.

Lettre *Ad Apostolicæ* du 22 Août 1851.

LXXI. La forme prescrite par le Concile de Trente n'oblige pas, sous peine de nullité, quand la loi civile établit une autre forme à suivre et veut qu'au moyen de cette forme le mariage soit valide.

Lettre *Ad Apostolicæ* du 22 Août 1851.

LXXII. Boniface VIII a le premier déclaré que le vœu de chasteté prononcé dans l'ordination rend le mariage nul.

Lettre apostolique *Ad Apostolicæ* du 22 Août 1851.

LXXIII. Par la force du contrat purement civil un vrai mariage peut exister entre chrétiens; et il est faux, ou que le contrat du mariage entre chrétiens soit toujours un sacrement, ou que ce contrat soit nul en dehors du sacrement.

Lettre apostolique *Ad Apostolicæ* du 22 Août 1851.

Lettre de S. S. Pie IX au roi du Sardaigne du 9 Seprembre 1852.

Alloc. *Acerbissimum* du 27 Septembre 1852.

Alloc. *Multis gravibusque* du 17 Décembre 1860.

LXXIV. Les causes matrimoniales et les fiançailles, par leur nature propre, appartiennent à la juridiction civile.

Lettre apostolique *Ad Apostolicæ* du 22 Août 1861.

Alloc. *Acerbissimum* du 27 Septembre 1852.

N. B.—Ici peuvent se placer deux autres erreurs : l'abolition du célibat ecclésiastique et la préférence due à l'état de mariage sur l'état de virginité. Elles sont condamnées, la première dans la Lettre encyclique *Qui pluribus* du 9 Novembre 1846, la seconde dans la Lettre apostolique *Multiplices inter* du 10 Juin 1851.

§ IX.

ERREURS SUR LE PRINCIPAT CIVIL DU PONTIFE ROMAIN.

LXXV. Les fils de l'Église chrétienne et catholique disputent entre eux sur la compatibilité de la royauté temporelle avec le pouvoir spirituel.

Lettre *Ad Apostolicæ* du 22 Août 1851.

LXXVI. L'abrogation de la souveraineté civile dont le Saint-Siége est en possession, servirait, même beaucoup, à la liberté et au bonheur de l'Église.

Alloc. *Quibus quantisque* du 20 Avril 1849.

N. B.—Outre ces erreurs explicitement notées, plusieurs autres erreurs sont implicitement condamnées par la doctrine qui a été exposée et soutenue sur le principat civil du Pontife Romain, que tous les catholiques doivent fermement professer. Cette doctrine est clairement enseignée dans l'Allocution *Quibus quantisque* du 20 Avril 1849; dans l'Allocution *Si semper antea* du 20 Mai 1850; dans la Lettre apostolique *Cum catholica ecclesia* du 26 Mars 1860; dans l'Allocution *Novos* du 28 Septembre 1860; dans l'Allocution *Jamdudum* du 19 Mars 1861; dans l'Allocution *Maxima quidem* du 9 Juin 1862.

§ X.

ERREURS QUI SE RAPPORTENT AU LIBÉRALISME MODERNE.

LXXVII. A notre époque, il n'est plus utile que la religion catholique soit considérée comme l'unique religion de l'État, à l'exclusion de tous les autres cultes.

Alloc. *Nemo vestrum* du 26 Juillet 1855.

LXXVIII. Aussi, c'est avec raison que, dans quelques pays catholiques, la loi a pourvu à ce que les étrangers qui s'y rendent y jouissent de l'exercice public de leurs cultes particuliers.

Alloc. *Acerbissimum* du 28 Septembre 1852.

LXXIX. Il est faux que la liberté civile de tous les cultes, et que le plein pouvoir laissé à tous de manifester ouvertement et publiquement toutes leurs pensées et toutes leurs opinions jettent plus facilement les peuples dans la corruption des mœurs et de l'esprit, et propagent la peste de l'*indifférentisme*.

Alloc. *Nunquam fore* du 15 Décembre 1856.

LXXX. Le Pontife Romain peut et doit se réconcilier et transiger avec le progrès, le libéralisme et la civilisation moderne.

Alloc. *Jamdudum cernimus* du 18 Mars 1861.

CIRCULAIRE DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE, ACCOMPAGNANT LE MANDEMENT DU JUBILÉ DE 1865.

ROME, HORS LA PORTE DU PEUPLE, le 23 Janvier 1865.

MONSIEUR,

L'annonce d'un Jubilé a coutume d'être comme le son d'une bruyante trompette qui réveille, dans toutes les âmes, le sentiment religieux. C'est pour cela que j'ai cru devoir publier de bonne heure celui que nous aurons à faire dans le mois de Juin prochain. J'ai choisi ce mois, parce que c'est celui qui favorise davantage nos concours religieux, soit parce que, pour les campagnes, c'est le temps de la morte saison, soit aussi parce que les pauvres peuvent plus facilement aller à leurs Églises. J'ai donc consulté les intérêts du plus grand nombre, en me fixant à ce mois, après mûre réflexion. Quant aux villes qui, dans cette saison se trouvent dans le tourbillon des affaires, il faudra aviser aux meilleurs moyens de leur faciliter la pratique des exercices de ce Jubilé, et c'est ce dont je m'occuperai sérieusement; car elles ne doivent pas être privées de cette grâce insigne dont elles ont un plus grand besoin que les campagnes.

Quoiqu'il en soit, il est souverainement important de travailler sans cesse à préparer les villes aussi bien que les campagnes à cette pieuse solennité; et voici quelques-uns des moyens qu'il y aurait à prendre pour arriver à cette fin:

1o. Donner longtemps d'avance des instructions sur le Jubilé, soit en lisant l'Encyclique du 8 Décembre, soit en commentant et expliquant le Mandement qui la publie, soit en réfutant les nouvelles erreurs condamnées, et pour l'extirpation desquelles le présent Jubilé a été accordé.

2o. Exhorter souvent les fidèles à se préparer au Jubilé, en se corrigeant de leurs mauvaises habitudes, en allant souvent à confesse, en rachetant leurs péchés par d'abondantes aumônes, en restituant le bien mal acquis, en réparant le torts faits au prochain, en quelque manière que ce soit, en se réconciliant avec leurs ennemis.

3o Inviter fréquemment les fidèles à beaucoup prier pour le succès du Jubilé, soit au Prône, soit aux Offices de l'Archiconfrérie, soit aux assemblées des diverses Confréries et Associations, et avoir soin que, chaque jour, on prie dans les familles à cette intention, en disant, par exemple, le chapelet, qui, comme tout le monde le sait, est la prière la plus efficace pour purger le monde des erreurs qui l'infestent.

4o. Ranimer sans cesse la dévotion à l'Immaculée Conception de la glorieuse Vierge Marie Mère de Dieu, parce que c'est sous les auspices de ce dogme de foi que le Jubilé a été accordé. La raison en est frappante, c'est que cette Bienheureuse Vierge, ayant écrasé la tête du venimeux serpent, par sa Conception pure et sans tache, elle a reçu de Dieu l'incomparable privilége de purifier le monde, en détruisant toutes les erreurs dans lesquelles il est enseveli. Ainsi, il sera bon de ranimer, parmi les fidèles toutes les précieuses pratiques instituées et autorisées par l'Église, pour répandre et enraciner dans tous les cœurs cette salutaire dévotion. La Salutation Angélique, qui contient la preuve complète de ce dogme de notre foi, et la médaille miraculeuse qui repose sur tant de poitrines, et met à la bouche de tant de dévôts serviteurs et servantes de Marie l'affectueuse prière : *O Marie, conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous*, suffiraient pour réchauffer et embrâser tous les cœurs, surtout si l'on entretient la confiance des fidèles par tant de traits frappants qui prouvent combien l'auguste Vierge agrée la dévotion que l'on a pour ce privilége qui lui est si cher. L'ouvrage intitulé *Médaille Miraculeuse* est connu de tout le monde, et peut être d'un grand secours pour entretenir les fidèles dans la confiance à cette précieuse Médaille. Je dois avouer ici, dans toute la simplicité de mon âme, que j'ai ressenti d'une manière singulière l'efficacité de la pratique de se saluer, soit au commencement de la journée, à l'Oraison, par exemple, soit en commençant quelques entretiens privés, dans les Retraites du Clergé ou des Communautés, en disant : *Salut à Marie conçue sans péché, l'honneur de notre peuple ; Réjouissons-nous beaucoup en ce jour que le Seigneur a fait.* Car, cette courte salutation m'a toujours paru comme la clef d'or qui ouvre les cœurs de ceux et

celles qui écoutent, en même temps qu'elle délie la langue de ceux qui parlent.

5o. Inspirer, en toute occasion, aux fidèles un profond respect pour les Lettres Apostoliques qui viennent de condamner les erreurs de ces temps mauvais ; faire prier pour que ces Lettres soient partout triomphantes de l'erreur, surtout dans le diocèse ; leur en faire comprendre peu à peu l'excellence et les précieux avantages, en leur faisant toucher du doigt l'absurdité des fausses doctrines qui y sont réprouvées ; attaquer les propositions condamnées, l'une après l'autre, pour qu'il n'y ait pas de confusion dans leur esprit ; ce qui arriverait si l'on cherchait à leur tout expliquer à la fois ; leur faire comprendre le malheur des peuples qui en sont venus, par exemple, à vouloir se passer de Dieu, dans le soin de la famille et le gouvernement des sociétés ; faire amende honorable à Notre Seigneur pour les outrages qui lui sont faits, dans la personne de son Vicaire, surtout par les excès indicibles commis contre les Lettres Apostoliques qu'il s'agit de faire proclamer et triompher en tous lieux. A cette fin, j'extrairai une article du *Monde* du 13 Janvier courant, que j'ai sous les yeux.

DEUX SICILES.—Nous empruntons les lignes suivantes à l'*Italia* de Naples du 7 : " Ce matin on pouvait lire sous les " portiques du grand vestibule de l'Université plusieurs écriteaux " où l'on invitait la jeunesse à se réunir à midi pour une grande " démonstration. En effet, l'idée qui dictait ces paroles était " réellement grande. A midi précis, la jeunesse improvisait un " bûcher devant la statue de Giordano Bruno et y brûlait le " 'Syllabus' et l'Encyclique de Pie IX. La démonstration a " été calme, solennelle, comme l'exigeait la circonstance. L'as- " sistance a éclaté en applaudissements unanimes lorsque les " flammes ont atteint ces pièces, par lesquelles les Papes signent " leur propre condamnation. Et on a choisi à propos la statue " de Giordano Bruno, notre grand concitoyen, qui le premier " peut-être a proclamé la liberté de la pensée, et que les Papes " ont fait brûler vif pour le punir. Bruno, en entendant son " arrêt, s'écria tranquillement : " Majori forsan cum timore sen- " tentiam in me dicitis quam ego accipiam :"—paroles magna-

" nimes d'où jaillit toute une splendide tradition de martyrs, " jusqu'au jour où les jeunes compatriotes de Bruno ont pu, " devant sa statue, élever sans crainte un bûcher vis-à-vis des pré- " tentions insensées de Rome."

Le cœur est navré d'une poignante douleur en lisant cet acte de profonde scélératesse et d'impie et impudent mensonge. On est à l'instant frappé de ce divin oracle : *Celui qui vous méprise me méprise, et celui qui me méprise méprise celui qui m'a envoyé.* Que va donc devenir cette imprudente jeunesse ? Encore si nulle part on ne lui faisait écho !

J'ai fait, sur le Jubilé que nous avons à célébrer, un bon nombre de questions, dont la solution sera l'objet d'une nouvelle circulaire, y compris les pratiques usitées à Rome, en temps de Jubilé. Ce seront là des précédents dont on pourra profiter, dans le présent Jubilé et dans ceux qui se feront plus tard.

Veuillez bien croire que, si je suis loin de vous de corps, je n'en suis que plus près de cœur et d'âme. Agréez l'assurance de mon plus affetueux dévouement.

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

MANDEMENT DU JUBILÉ DE 1865 ACCORDÉ PAR SA SAINTETÉ PIE IX. PAR SES LETTRES APOSTOLIQUES DU 8 DÉCEMBRE 1864.

IGNACE BOURGET, PAR LA GRÂCE DE DIEU ET DU SIÉGE APOSTOLIQUE, ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, ASSISTANT AU TRÔNE PONTIFICAL, ETC., ETC., ETC.

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses, et à tous les fidèles de Notre Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur Jésus-Christ.

Le premier jour de cette nouvelle année, Nous vous adressâmes, N. T. C. F., les Lettres Apostoliques du 8 Décembre dernier, dans lesquelles Notre Saint Père le Pape signalait au monde entier de détestables erreurs, et condamnait, avec une autorité infaillible, toutes les inventions du père du mensonge pour la perte du genre humain.

La voix puissante du Chef Suprême de l'Église a déjà retenti d'un bout du monde à l'autre; et il s'est engagé un combat terrible entre la vérité et l'erreur, entre la Sainte Église et les portes de l'Enfer, entre les enfants de Dieu et les enfants du Démon. Mais, c'est en vain que les nations frémissent et que les peuples forment de ridicules complots contre le Seigneur et contre son Christ. Car, il n'en faut pas douter, la victoire est assurée à l'*Auteur et au Consommateur de notre foi*, qui combat avec son Vicaire, en l'assistant de son bras tout-puissant.

Mais si, comme nous devons le croire fermement, N. T. C. F., les portes de l'Enfer ne peuvent prévaloir contre l'Église du Dieu vivant, il n'en est pas moins vrai que beaucoup d'âmes pourraient périr dans ce grand combat; et c'est ce qui fait le sujet des cruelles inquiétudes de ce bon Pasteur, à la vue du danger imminent que court son immense troupeau. Aussi, ne se contente-t-il pas de découvrir à ses brebis chéries ces damnables erreurs, qui se glissent partout comme des serpents venimeux; mais il prend encore un grand soin de les prémunir contre ces dangers.

En effet, il s'adresse d'abord à tous les Évêques du monde pour leur indiquer les principales causes de tant de monstrueuses erreurs, en leur disant, avec tout l'accent du zèle le plus ardent: " Vénérables Frères, vous savez très-bien qu'aujourd'hui les " ennemis de toute vérité et de toute justice, et les ennemis " acharnés de notre sainte Religion, au moyen de livres empoi- " sonnés, de brochures et de journaux répandus aux quatre coins " du monde, trompent les peuples, mentent sciemment et " disséminent toute autre espèce de doctrines impies. Vous " n'ignorez pas non plus qu'à notre époque, il en est qui, " poussés et excités par l'esprit de Satan, en sont venus à ce " degré d'iniquité de nier le Dominateur, Jésus-Christ Notre " Seigneur, et de ne pas trembler d'attaquer, avec la plus " criminelle impudence, sa divinité. Ici, nous ne pouvons nous " empêcher de vous donner, Vénérables Frères, les louanges les " plus grandes et les mieux méritées, pour le zèle avec lequel " vous avez eu soin d'élever votre voix épiscopale contre une si " grande impiété."

Ces paroles de notre Père commun Nous fournissent aujourd'hui l'occasion de faire instance auprès de vous, N. T. C. F., pour vous exhorter de nouveau à ne pas encourager les mauvais journaux, qui disséminent, dans notre jeune pays, toutes les erreurs de la vieille Europe, et à ne pas souffrir, dans vos maisons, les romans immoraux et les livres impies. Et, comme les Évêques reçoivent en ce moment de la bouche du Pasteur des Pasteurs la louange qu'ils méritent pour avoir défendu la divinité de Notre-Seigneur, qui, dans ces derniers temps, a été outragée par des écrits sacriléges, Nous vous donnons, aussi Nous, le juste éloge que vous méritez, à cause du zèle et de la piété avec lesquels, surtout pendant les prières solennelles des Quarante-Heures, vous faites amende honorable au Fils du Dieu vivant, à Notre-Seigneur Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme.

Après avoir ainsi fait connaître aux Évêques de la catholicité les sources empoisonnées de tant de funestes principes, le St. Père les anime à les combattre avec courage; et il leur tient ce langage Apostolique:

" Ne cessez donc jamais d'inculquer aux fidèles que toute " vraie félicité découle pour les hommes de notre auguste Religion, " de sa doctrine et de sa pratique, et qu'il est heureux le peuple " dont Dieu est le Seigneur."

Enseignez " que les royaumes reposent sur le fondement de " la foi, et qu'il n'y a rien de si mortel et qui nous expose le " plus à la chute et à tous les dangers, que de croire qu'il nous " suffit du libre arbitre que nous avons reçu en naissant, sans " plus avoir autre chose à demander à Dieu; ce qui tendrait à " dire qu'oubliant notre auteur, nous osons renier toute puissance " pour nous montrer libres." Ne négligez pas non plus d'enseigner " que la puissance royale n'est pas uniquement conférée " pour le gouvernement de ce monde, mais par-dessus tout pour " la protection de l'Église, et que rien ne peut être plus avanta- " geux et plus glorieux pour les chefs des États et les Rois que " de se conformer à ces paroles que Notre très-sage et très-coura- " geux prédécesseur, Saint Félix, écrivait à l'Empereur Zénon, " c'est-à-dire, de laisser l'Église catholique se gouverner par ses

" propres lois, et de ne permettre à personne de mettre obstacle " à sa liberté."

Ainsi, N. T.C. F., attachez-vous fortement à ce solide principe que la Religion seule peut faire votre bonheur et celui de notre chère patrie, et croyez que vos meilleurs amis et ceux de notre pays sont ceux qui pratiquent le mieux les devoirs de bons chrétiens. Avec ce sentiment bien gravé dans votre cœur, vous ne vous laisserez jamais séduire par les discours des hommes trompeurs qui en imposent à ceux qui ne sont pas sur leurs gardes.

Mais ce ne sont pas seulement les Évêques que le Chef suprême de l'Église invite à l'aider à combattre les erreurs de ces temps mauvais, mais ce sont encore tous les peuples qu'il désire armer, pour le grand combat, contre les puissances des ténèbres; car, ne voyant que crainte au dedans, et danger au dehors, il lève les yeux vers le Ciel d'où il attend son unique secours; et il dit à ceux qui ont le bonheur de l'approcher: il n'y a plus aucun secours humain à attendre; mais je fais prier toute l'Église, et le Seigneur viendra à notre aide.

Or, c'est ce qu'il dit solennellement à tous les Évêques en leur annonçant un Jubilé général: " Vénérables Frères, si nous devons " toujours nous adresser avec confiance au trône de la grâce pour " en obtenir miséricorde et secours en temps opportun; nous " devons le faire surtout au milieu de si grandes calamités de " l'Église et de la société civile, en présence d'une si vaste cons- " piration des ennemis et un si grand amas d'erreurs contre la " société catholique et ce Siége Apostolique. Nous avons donc " jugé utile d'exciter la piété de tous les fidèles afin que, s'unissant " à Nous, ils ne cessent d'invoquer et de supplier, par les prières " les plus ferventes et les plus humbles, le père très-clément des " lumières et des miséricordes, afin qu'ils recourent toujours dans " la plénitude de leur foi à Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui nous " a rachetés pour Dieu par son sang; qu'ils demandent avec " instance et continuellement à son très-doux Cœur, victime de sa " brûlante charité pour nous, d'entraîner tout à lui par les liens " de son amour, et afin que tous les hommes enflammés de son " très-saint amour, marchent dignement selon son Cœur, agréa- " bles à Dieu en toutes choses, et portent des fruits en toutes sortes

" de bonnes œuvres. Or, comme les prières des hommes sont plus " agréables à Dieu, s'ils viennent à lui avec des cœurs purs de " toute souillure, Nous avons résolu d'ouvrir aux fidèles chrétiens, " avec une libéralité Apostolique, les trésors célestes de l'Église, " confiés à notre dispensation, afin qu'excités plus vivement à la " vraie piété, et purifiés de leurs péchés par le Sacrement de " Pénitence, ils répandent avec plus de confiance leurs prières " devant Dieu, et obtiennent sa grâce et sa miséricorde."

Comme vous le voyez, N. T. C. F., vous voici appelés à partager les honneurs de la guerre que la Sainte Église fait à l'Enfer, pour conserver le dépôt sacré de toutes les vérités divines qu'elle a reçues de Notre-Seigneur, et qu'elle est chargée d'enseigner jusqu'à la fin des siècles. C'est le Commandant des saintes milices du Seigneur qui nous enrôle sous le glorieux étendard de la Religion. C'est en vous purifiant de tous péchés que vous vous rendrez forts et capables de résister à tous les assauts des ennemis visibles et invisibles qu'il vous faut combattre vaillamment. C'est enfin dans le Sacré Cœur de Jésus que se rallient tous les combattants, comme dans le grand centre de tous les mouvements de cette guerre spirituelle. Que de puissants motifs pour nous, N. T. C. F., de nous rendre avec empressement à l'invitation que nous fait à tous notre Père commun de lui venir en aide, en nous préparant bien aux grâces du Jubilé, afin qu'il puisse remporter une éclatante victoire sur tous les ennemis de la Religion.

A ces causes, le St. Nom de Dieu invoqué, Nous avons ordonné, réglé, statué, ordonnons, réglons et statuons ce qui suit :

I. Nous publions par le présent Mandement, les Lettres Apostoliques du huit Décembre dernier ainsi que celles du vingt Novembre mil-huit-cent quarante-six, dans lesquelles le Souverain Pontife accorde un nouveau Jubilé, et en règle les exercices, pour implorer le secours du Ciel, afin de préserver le troupeau du Seigneur de la contagion des mauvais principes qui se répandent d'une manière si alarmante par tout le monde.

II. En conséquence, dans tous les pieux exercices qui se feront pendant le Jubilé, chacun aura intention de supplier le Père des miséricordes de répandre sur N. S. P. le Pape et sur tous les Évêques et Pasteurs des âmes, ses divines lumières, et de fortifier

leur cœur par l'onction de son divin Esprit, afin qu'ils puissent préserver leurs ouailles de la peste de toutes les mauvaises doctrines. Chacun priera aussi pour demander la paix pour l'Église et pour toutes les sociétés civiles qui partout sont fortement agitées par de furieuses tempêtes.

III. En vertu des dites Lettres Apostoliques, Nous déclarons, par le présent Mandement, que le Jubilé se fera dans toutes et chacune des Églises de Notre Diocèse, dans le cours du mois de Juin de la présente année, que Nous avons choisi comme *Mois Jubilaire*. L'ouverture de cette grande solennité sera annoncée par tout le Diocèse, par la voix si pieuse et si touchante de toutes les cloches que l'on sonnera pendant un quart-d'heure, après l'*Angelus* du soir, le trente-et-unième jour de Mai prochain; et la fin de ces jours de grâces et de salut sera annoncée de la même manière, le trentième jour du mois de Juin, après l'*Angelus* du soir.

IV. Pendant le dit mois de Juin, ceux qui feront les œuvres prescrites à cette fin gagneront une Indulgence Plénière, qui est déclarée par le Souverain-Pontife lui-même être à l'*instar* de l'Indulgence du Jubilé à laquelle est attachée, par la divine Miséricorde, une vertu spéciale, surtout pour la conversion des plus grands pécheurs et la pleine et entière remission de tous les péchés.

V. Les Églises de stations seront, dans Notre Ville Épiscopale, celles dans lesquelles se font les offices publics, et dans les autres villes et les campagnes, les Églises Paroissiales.

VI. Les fidèles de Notre Ville Épiscopale visiteront l'Église qu'ils ont l'habitude de fréquenter, pour leurs devoirs religieux, et une autre à leur commodité. Ceux de la Paroisse de Montréal, qui ont leur domicile hors des limites de la Cité, visiteront l'Église de leur Quartier; et ceux des autres villes et campagnes du Diocèse visiteront leur Église Paroissiale.

VII. Pour gagner l'Indulgence de ce Jubilé, chaque fidèle de l'un et l'autre sexe doit, dans le cours du dit mois de Juin: 1o. visiter deux fois les Églises désignées ci-dessus, comme Églises de stations, savoir: pour ceux qui habitent dans la Cité de Montréal, deux fois deux Églises de la dite Cité; pour ceux qui sont

hors des limites de la dite Cité, deux fois leur Église de Quartier, et pour ceux des autres villes et des campagnes, deux fois leur Église Paroissiale, et y prier dévotement pendant quelque temps à l'intention du Souverain-Pontife ; 2o. jeûner les mercredi, vendredi et samedi d'une même semaine ; 3o. confesser ses péchés avec une sincère douleur, et recevoir, avec une profonde vénération, le Sacrement de l'Eucharistie ; 4o. faire quelqu'aumône aux pauvres, selon que la dévotion le suggèrera à chacun. Toutes les œuvres ci-dessus indiquées doivent s'accomplir dans le cours du mois de Juin.

VIII. Les navigateurs et tous ceux qui se trouveront en voyage pendant le susdit mois de Juin, pourront aussitôt qu'ils seront de retour au lieu de leur domicile, gagner la même Indulgence, en faisant les œuvres sus-mentionnées, et en visitant deux fois l'Église Cathédrale ou Majeure, ou l'Église paroissiale de leur domicile.

IX. Les personnes religieuses qui vivent continuellement dans le Cloître, ainsi que tous ceux qui sont en prison ou en captivité, ou empêchés de sortir par quelqu'infirmité corporelle, ou retenus par un empêchement quelconque, et qui, pour cette raison, ne pourraient accomplir les œuvres susdites ou quelques-unes d'elles, pourront également gagner les Indulgences sus-mentionnées, pourvû qu'ils fassent les œuvres de piété qui leur auront été prescrites, en commutation, par les Confesseurs *ex actu* approuvés par les Ordinaires des lieux, lesquels sont aussi autorisés, ou à proroger en leur faveur, à un temps prochain, le temps du Jubilé, ou à leur enjoindre des œuvres que pourront accomplir leurs pénitents.

X. Les enfants qui n'ont pas encore fait leur première communion pourront participer aux faveurs du Jubilé, en faisant les autres œuvres prescrites.

XI. Tous et chacun des fidèles, Séculiers et Réguliers, pourront choisir parmi les Confesseurs approuvés par l'Évêque celui qu'ils voudront. Ces Confesseurs auront la faculté de les absoudre des cas réservés tant au Pape qu'à l'Évêque et de toutes Censures et autres peines ecclésiastiques, dans le for de la conscience et pour cette fois seulement, comme aussi de commuer

les vœux en quelques autres œuvres pies, excepté les vœux de chasteté et de religion et quelqu'obligation concernant un tiers, si ce n'est dans certains cas particuliers. Enfin, ils pourront dispenser de l'irrégularité encourue par la violation des Censures, pourvû qu'elles ne soient point portées au for extérieur, ou qu'elles ne soient pas de nature à y être portées facilement.

Il est entendu que les Communautés choisiront leur Confesseur parmi ceux des Prêtres séculiers et réguliers qui auront été approuvés pour elles.

Nous voici donc, N. T. C. F., entrés dans une *Année Jubilaire*, c'est-à-dire une année de rémission, de pardon, de grâces, de miséricorde, et pour tout dire, une année de grandes bénédictions. La trompette d'Israël, qui a retenti du sommet des Collines éternelles, nous a annoncé cette année de jubilation; et toute la terre s'est émue à ce son divin qui porte dans les âmes chrétiennes l'espérance et la paix. *Jubilate Deo, omnis terra.* Accourez donc tous avec allégresse, à cette grande solennité; et unissons-nous, en ne faisant qu'un cœur et qu'une âme, pour célébrer ce nouveau Jubilé, en profitant des infinies miséricordes du Dieu notre Sauveur. *Venite, exultemus Domino, jubilemus Deo salutari nostro.*

Nous profiterons de ce temps favorable, nous, Ministres du Seigneur, en ranimant notre zèle pour le salut des âmes; car voici une moisson abondante qui se présente, et, quoique nous ne soyons qu'un petit nombre d'ouvriers à l'œuvre, cependant, en nous multipliant nous-mêmes, nous pourrons la recueillir. *Messis quidem multa, operarii autem pauci.* Oh! que chacun de nous élève hardiment sa voix pastorale, pour attaquer vigoureusement tous les vices et toutes les erreurs qui corrompent, hélas! toutes les sociétés. *Quasi tuba, exalta vocem tuam.*

Vous profiterez de ce temps de grâces, vous tous, bons chrétiens, qui ne vivez déjà que pour le Ciel, et qui ne pensez chaque jour qu'à augmenter le trésor de mérites que vous amassez pour la bienheureuse éternité. Car, quelles que soient vos vertus, elles n'ont point encore cette perfection que Dieu en attend. *Qui justus est, justificetur adhuc.*

Vous profiterez de ce temps de miséricorde, vous pauvres pécheurs, qui depuis si longtemps peut-être gémissez sous le poids

énorme de vos criminelles habitudes. Le voici enfin arrivé ce temps favorable, où vous pourrez si facilement mettre ordre aux affaires si embarrassées de votre conscience. Ah ! Nous vous en conjurons, par les entrailles de la miséricorde de notre divin Sauveur, n'endurcissez pas vos cœurs, en résistant plus longtemps aux pressantes sollicitations de son amour. *Nolite obdurare corda vestra.* C'est peut-être la dernière grâce que vous offre notre Dieu, tout bon et tout miséricordieux, qui vous a attendus en vain à la pénitence depuis tant d'années. Qui sait si, après ce Jubilé, sa miséricorde ne se changera pas en une justice inexorable, et si une mort effrayante ne viendra pas bientôt mettre fin à vos désordres !

Vous profiterez de ce temps de grandes bénédictions, vous, âmes religieuses que la divine Providence a tirées des dangers du monde, et fixées dans les paisibles solitudes du Cloître. N'oubliez pas que vous avez un devoir impérieux à remplir, celui de gémir jour et nuit sur la perte des âmes. Or, c'est pendant ce saint temps de Jubilé que vous devez redoubler vos prières, vos sacrifices, vos gémissements et vos bonnes œuvres, pour que Dieu, qui est si justement irrité, apaise sa colère et fasse cesser les fléaux de ses vengeances. *Parce Domine, parce populo tuo.*

Oh ! N. T. C. F., que cette année Jubilaire soit pour le Diocèse entier une année sainte, une année de prières, une année d'aumônes, une année de bonnes œuvres, une année enfin de toutes sortes de justices, afin que les vices étant corrigés et les erreurs détruites, chacun de nous puisse servir le Seigneur notre Dieu en toute paix et liberté. *Ut, destructis adversitatibus et erroribus universis, secura tibi serviat libertate.*

Mais écoutons la voix du premier des Pasteurs, qui, comme une trompette éclatante, nous a annoncé cette grande et joyeuse nouvelle du Jubilé, et rendons-nous fidèles aux touchantes recommandations qui nous sont faites à tous.

"Prions, Vénérables Frères, prions du fond du cœur et de "toutes les forces de notre esprit la miséricorde de Dieu, parce "qu'il a lui-même ajouté : *Je n'éloignerai pas d'eux ma miséri-"corde.* Demandons et nous recevrons, et si l'effet de nos "demandes se fait attendre parce que nous avons grièvement

"péché, frappons, car il sera ouvert à celui qui frappe, pourvû "que ce qui frappe la porte ce soient les prières, les gémissements "et les larmes, dans lesquels nous devons insister et persévérer, "et pourvû que la prière soit unanime......Que chacun prie Dieu, "non-seulement pour lui-même, mais pour tous ses frères, comme "le Seigneur nous a enseigné à prier. Et afin que Dieu exauce "plus facilement nos prières et nos vœux, les vôtres et ceux de tous "les fidèles, prenons en toute confiance pour Avocate auprès de "lui l'Immaculée et très-sainte Mère de Dieu, la Vierge Marie, "qui a détruit toutes les hérésies dans le monde entier, et qui, "Mère très-aimante de nous tous, est toute suave......et pleine de "miséricorde......qui se montre accessible à toutes les prières, "qui est très-clémente pour tous, et qui embrasse avec une immense "affection et une tendre pitié tous nos besoins. En sa qualité "de Reine, debout à la droite de son Fils Unique, Notre-Seigneur "Jésus-Christ, et ornée d'un vêtement d'or et varié, il n'est rien "qu'elle ne puisse obtenir de lui. Demandons aussi les suffrages "du Bienheureux Pierre, Prince des Apôtres, et de Paul, son "compagnon dans l'Apostolat, et ceux de tous les saints du ciel, "ces amis de Dieu qui possèdent déjà le royaume céleste, la "couronne et la palme, et qui, désormais sûrs de leur immortalité, "restent pleins de sollicitude pour notre salut."

Ces pelles paroles sont suivies de la Bénédiction que le Pasteur Suprême donne à tout son troupeau, et que nous allons recevoir tous ensemble puisque nous avons le bonheur d'en faire partie.

"Enfin," dit-il, "demandant à Dieu de tout notre cœur l'abondance de tous les dons célestes, Nous donnons du fond du cœur et "avec amour, comme gage de notre particulière affection, Notre "bénédiction Apostolique, à Vous, Vénérables Frères, et à tous les "fidèles, clercs et laïques confiés à vos soins."

Donné à Rome, *hors la Porte du Peuple*, le vingt-troisième jour de Janvier de l'année mil-huit-cent soixante-cinq, sous Notre seing et sceau et le contre-seing de Notre Secrétaire intime.

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

Par Mandement de Monseigneur,

G. HUBERDAULT, Ptre., Secrétaire.

CIRCULAIRE SUR LE JUBILÉ.

ROME HORS LA PORTE DU PEUPLE, le 5 Mars 1865.

BIEN-AIMÉS COLLABORATEURS,

Le Jubilé auquel nous nous préparons est, comme je vous le marquais dans ma dernière, le moyen suprême qu'a cru devoir employer N. S. P. le Pape, pour sauver son troupeau dans ces temps orageux.

Aussi, me suis-je empressé de publier les Lettres Apostoliques qui accordent au monde entier cette nouvelle faveur, afin de vous donner le temps de préparer soigneusement les âmes confiées à vos soins aux trésors de grâces qui leur sont offerts.

Je ne doute pas que vous ne soyez déjà à l'œuvre, et que, dans le zèle qui vous anime pour le salut de ces âmes, qui sont d'un si grand prix, vous n'ayiez commencé à préparer, par de solides instructions, *les voies du Seigneur, et à rendre droits ses sentiers.*

Les pauvres pécheurs auront surtout mérité votre plus sérieuse attention ; et vous n'aurez pas manqué déjà de ménager, par vos ferventes prières, vos charitables avis et vos bons soins, leur retour au Dieu tout bon et miséricordieux qui les attend à la pénitence.

Vous aurez déjà travaillé à écarter des voies saintes qui conduisent à Dieu les obstacles qui empêchent tant d'âmes d'y marcher sincèrement et toujours. Les concubinages et les mauvais ménages, le luxe et la vanité, l'ivrognerie et l'impureté, l'usure et la fraude, les inimitiés et les vengeances auront déjà fixé toute votre attention.

Pour que ces désordres et autres n'empêchent pas la grâce si puissante du Jubilé d'opérer à l'ordinaire des prodiges de conversion, vous aurez recommandé aux familles, comme aux particuliers, de faire chaque jour d'instantes prières, pour demander que tous fassent un bon Jubilé. Car il s'agit, en nous mettant à la tête de notre peuple, de travailler fortement à guérir les plaies hideuses et invétérées de notre siècle. Notre piété le purgera du levain infect de ses impiétés ; notre soumission à l'Église arrêtera les emportements de sa fureur contre sa divine autorité ; notre esprit de foi guérira son orgueilleux rationalisme ; notre ferveur le réveillera de la léthargie de son mortel indifférentisme ; enfin,

notre mortification le fera sortir de son puant sensualisme. Oh ! accomplissons bien notre mission, et nous aurons la consolation d'en recueillir un jour les précieux avantages.

Or, le motif le plus capable de nous porter chaque jour à travailler sans relâche à guérir tant de plaies, c'est de les avoir toujours présentes à l'esprit, dans nos pieux exercices et nos saintes fonctions. Car, il n'en faudrait pas davantage pour nous rendre sérieux, graves, appliqués à tous nos devoirs, fidèles à toutes les pratiques qui, dans les concours, nous font répandre la bonne odeur de la piété sacerdotale, et édifient merveilleusement les fidèles, qui ont toujours les yeux fixés sur nous, et qui connaissent parfaitement ce qui se passe le jour et la nuit dans toutes nos maisons. Aussi, devons-nous en bannir tout ce qui pourrait occasionner quelque mauvaise édification.

Je vous ai promis, dans ma dernière, de vous donner quelques directions sûres, pour ce que vous avez à faire, dans le Jubilé, après que j'aurais pris les renseignements nécessaires. Je suis heureux de pouvoir m'acquitter aujourd'hui de ma parole, en vous traçant les règles suivantes. Je vous y donne le texte même des réponses faites à mes consultations par la S. C. des Indulgences ; vous remarquerez seulement que les demandes qui ont provoqué ces réponses ne sont point reproduites ici sous la forme interrogatoire, mais plutôt comme des décisions. J'en ai agi ainsi parce que quelques fois il est assez difficile de préciser la juste portée des *Affirmative* et des *Négative* employés comme réponses par les diverses Congrégations. Du reste, il vous sera facile de donner vous-mêmes à ces consultations la forme interrogatoire, et d'y appliquer les réponses qui y ont été faites.

DÉCISIONS CONCERNANT LE JUBILÉ.

1o. Il n'est pas requis que la Bulle du Jubilé soit publiée textuellement, dans chacune des églises d'un Diocèse, mais il suffit d'en donner la substance avec quelques commentaires, pour que les simples fidèles puissent en avoir une plus parfaite intelligence.

Arbitrio et prudentiæ Ordinarii.

2o. Il suffit de visiter deux fois une seule église, désignée par l'Évêque, pour gagner l'indulgence du Jubilé.

Arbitrio et prudentiæ Ordinarii, ut in præcedenti.

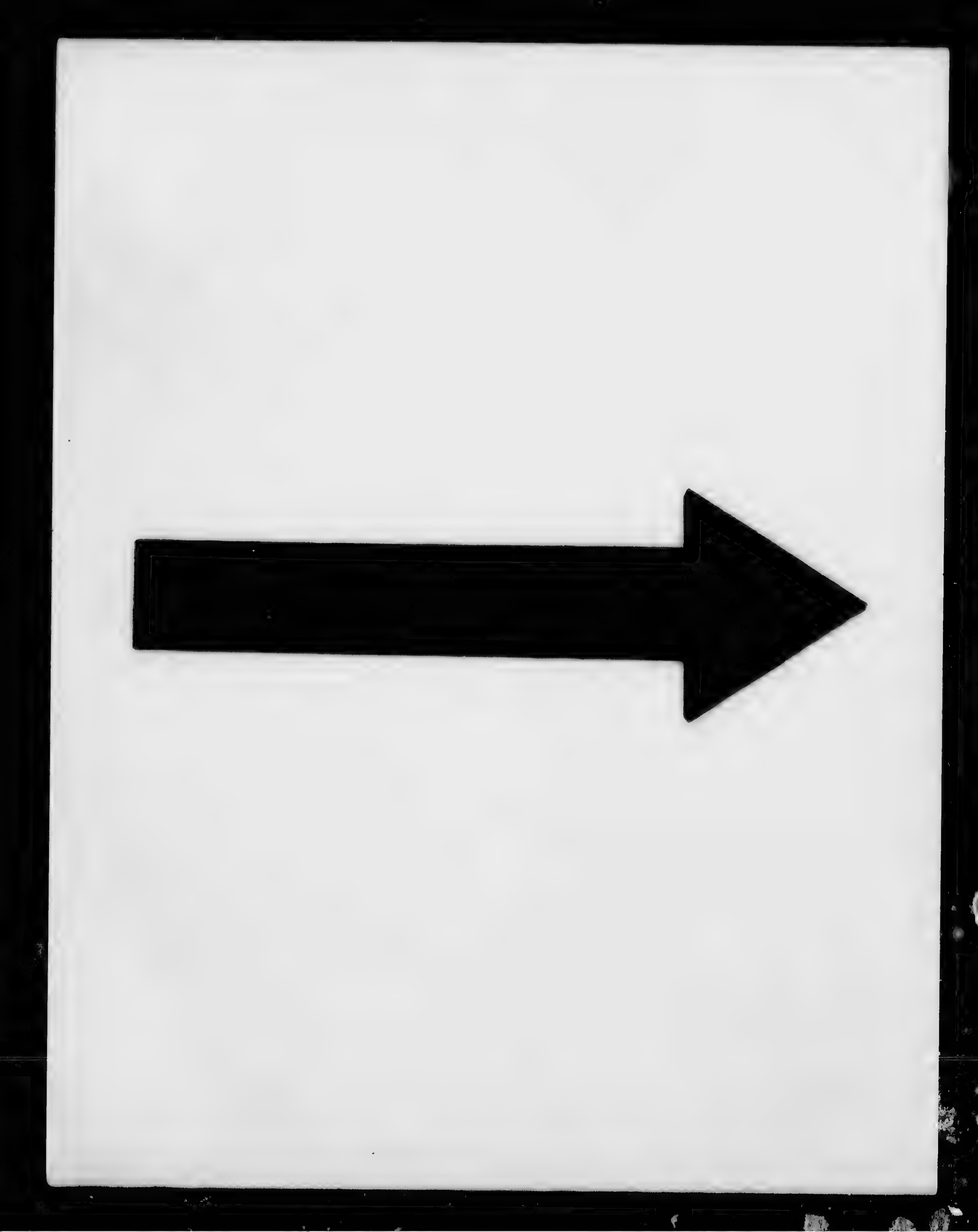
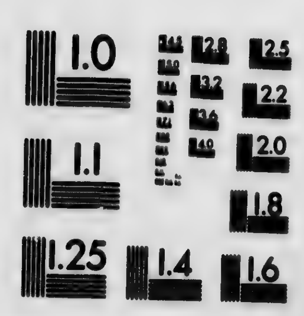


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)



6"



3o. Il faut entendre par l'église à visiter, pour gagner une telle indulgence *Ecclesia vel Oratorium publicum.*

4o. Ceux qui auraient gagné l'indulgence du Jubilé dans un lieu, par exemple à Rome, ne pourraient pas la gagner en se rendant dans d'autres lieux où se fait le Jubilé.

Negative ut ex responso SSmi. per Substitutum secretariæ Brevium communecato.

5o. Chaque Évêque peut prendre un des mois de l'année jubilaire, pour que certaines parties de son Diocèse y fassent le Jubilé, et en choisir un autre pour quelques autres localités, pour que les Prêtres de même Diocèse puissent s'entr'aider, afin de rendre le Jubilé plus solennel. Ainsi, il n'est pas requis que, dans le cours du même mois, toutes les paroisses des villes et des campagnes, appartenant au même Diocèse, fassent les exercices jubilaires dans un seul et même mois.

Affirmative ut ex responso SSmi.

6o. Le jeûne du Carême peut être fait et offert comme jeûne prescrit pour le Jubilé.

Per jejunium Quadragesimale, etiamsi adsit necessitas utendi lacticiniis satisfacit duplici oneri. Ita resp. S. Pœnitentiaria die 20 *Januarii* 1865.

N. B.—Dans la même question j'avais demandé si le jeûne des Quatre-Temps et celui des Vigiles pouvait également satisfaire pour le jeûne du Jubilé; mais on n'y a pas répondu.

7o. De même la communion pascale peut suffire pour gagner l'indulgence du Jubilé.

Affirmative juxta declarationem S. C. Indulg. diei 15 *Decembris* 1841; *similiter ex resp. S. Pœnitentiaræ* 20 *Januarii* 1865.

8o. Ceux qui n'auraient pas fait la communion pascale, dans la quinzaine, ne sont pas obligés, pour gagner l'indulgence du Jubilé, de faire deux communions, une pour satisfaire d'abord au précepte qui les oblige à communier *quam primum*, après le temps de Pâques, et l'autre pour satisfaire à l'obligation prescrite par les Lettres Apostoliques, concernant le Jubilé.

Negative.

9o. Le jeûne doit s'observer les mercredi, vendredi et samedi d'une des quatre semaines qui forment le mois assigné pour le Jubilé.

Affirmative.

10o. Il faut jeûner les mercredi, vendredi et samedi des dites semaines.

4a et 6a feria et sabbato unius ex dictis hebdomadibus jejunaverint. Ita in Bulla.

11o. En conséquence, il ne suffirait pas de faire trois jours de jeûne, n'importe en quels jours des dites semaines.

Ut explicite præscribitur in Bulla, negative.

12o. Il est permis, dans ces jeûnes du Jubilé, de prendre quelque chose le matin, comme cela se pratique dans les jeûnes ordinaires, d'après l'usage de Rome.

Affirmative: est enim jejunium ecclesiasticum; ideoque ad formam Quadragesimalis.

13o. L'abstinence de viandes doit s'observer dans les jeûnes du Jubilé.

Affirmative.

14o. On gagne l'indulgence, quand on est étranger au lieu où se font les exercices jubilaires.

Si ibi degat tempore Jubilæi—Affirmative—Semel tamen toto anni tempore.

15o. Ceux qui ont omis la confession annuelle, pendant plusieurs années, ne sont pas obligés à les reprendre toutes, pour gagner l'indulgence qui requiert une confession particulière *ad hoc.*

Negative—per confessionem enim ad lucrandam Ind. Jubilæi satisfit pro omissis.

16o. L'aumône faite aux pauvres par des personnes obligées à la restitution et qui ne savent à qui restituer, ne suffit pas pour gagner l'indulgence du Jubilé.

Negative—quia in casu est restitutio, et non eleemosyna.

17o. Il n'est pas nécessaire de donner aux confesseurs ordinaires, qui sont employés dans un diocèse, une approbation spéciale, pour qu'ils puissent user des facultés mentionnées dans la bulle du Jubilé.

Necessaria est et sufficit approbatio ordinarii loci.

18o. Les confesseurs autorisés à proroger le temps du Jubilé en faveur de leur pénitents *in aliud proximum tempus*, peuvent

faire cette prorogation au-delà de l'année jubilaire, par exemple, dans le cas où le Jubilé se ferait dans le mois de Décembre.

Relinquitur arbitrio et prudentiæ confessari juxta circumstantias, dummodo tempus sit proximum.

19o. Les enfants qui n'ont pas fait leur première communion peuvent gagner l'indulgence du Jubilé, quoiqu'ils ne reçoivent pas l'absolution, parce que le confesseur n'y aurait pas trouvé matière suffisante.

In declarationibus S. C. Indulg. 20 *August* 1822 *et* 13 *Dec.* 1841, *cum in Brevibus præscribitur confessio ad indulgentiam lucrandum, hæc quidem peragenda est, non tamen necessaria est absolutio pro iis videlicet qui lethalis peccati conscii non sunt.*

N. B. On avait demandé aussi dans la question si les enfants, qui ne seraient pas jugés suffisamment instruits pour recevoir l'absolution, pourraient néanmoins participer à l'indulgence du Jubilé ; mais on n'y a pas répondu.

20o. Il n'est pas nécessaire pour le Jubilé que l'Évêque approuve spécialement et nommément des confesseurs, pour les communautés d'hommes et de femmes.

Per Bullam conceditur ut quicumque eligere sibi possit confessarium ex actu approbatis a locorum ordinariis, moniales vero, novitiæ aliæque intra claustra degentes si approbatus sit pro monialibus ideoque non requiritur specialis deputatio.

21o. Les confesseurs extraordinaires, pour les communautés, peuvent être choisis indistinctement dans ou hors la communauté à qui il s'agit de procurer le secours du Jubilé.

Sicut in præcedenti num. 20.

22o. Il est libre à chacun de se choisir un confesseur parmi ceux qui sont approuvés *ex actu* ; et s'il s'agit des Religieuses, etc., alors il sera libre de le choisir parmi ceux qui sont *ex actu* approuvés pour les Religieuses, sans qu'il y ait ou élection par la communauté, ou que le confesseur soit spécialement député par l'Évêque.

Liberum cuique esse eligere sibi confessarium ex actu approbatis, et si sermo fit de monialibus, etc., tunc ex actu approbatis pro monialibus, quin aut electio fiat a communitate aut ab Episcopo specialiter deputatur.

23o. Les supérieures des communautés n'ont pas à faire elles-mêmes le choix des confesseurs pour le Jubilé, ni le chapitre, qui n'a pas à s'occuper de ce choix capitulairement.

Nequaquam ut in præcedenti numero 22.

24o. Dans ce nombre, on avait posé cette question : " Pourquoi " le confesseur du Jubilé ne peut-il dispenser du vœu de chasteté, " *nisi commutatio futura judicetur ejusmodi ut non minus a* " *peccato committendo refrænet quam prior voti materia ?*—On donne la réponse suivante : *Vota castitatis, religionis, etc. alia que memorata intra parenthesim sunt semper excepta, et illa clausala "nisi commutatio futura, etc.," respicit solummodo vota pœnalia quæ præservativa a peccatis nuncupantur; cur autem id præscribatur evidentur agnoscitur, nempe ad finem obtinendum qui est ut a peccatis pœnitentes se abstineant.*

25o. Le confesseur du Jubilé ne peut dispenser de l'obligation de révéler son complice toute personne qui serait dans l'impossibilité morale de faire convenablement et d'une manière efficace la dénonciation prescrite par Benoit XIV, ou même lorsque cette dénonciation serait prudemment jugée inutile.

Negative, cum declaretur in Bulla non derogari Constitutioni Benedicti XIV, ideoque per Bullam Jubilæi nulla quoad hoc conceditur facultas.

26o. Par Communautés cloîtrées, il faut entendre généralement celles qui ne sortent pas de leur enclos, quoique leur clôture ne soit pas celle prescrite par les Constitutions Apostoliques, mais seulement par des décrets épiscopaux.

Affimative quoad Confessarios, qui debent esse ex actu approbatis pro monialibus, similiter quoad vesitasionem Esclesiæ.

27o. Les Communautés qui n'ont à garder que la clôture épiscopale sont exemptes de visiter les églises assignées aux autres fidèles, pour y gagner l'indulgence du Jubilé ; il leur suffira, pour suppléer à cette visite, de visiter leur propre Oratoire qui leur serait désigné par l'Évêque .

Affirmative si clausuram observare debent.

28o. L'on continue, pendant le mois désigné pour faire, dans

chaque diocèse, le présent Jubilé, à gagner les autres indulgences.

In jubilæo extraordinario, ut est præsens, non manent suspensæ aliæ indulgentiæ, ideoque.

29o. Les enfants qui n'ont pas fait leur première communion, sont de fait exempts de la communion, pour gagner l'indulgence du Jubilé. Pour les autres conditions qu'ils ne pourraient remplir, par exemple, le jeûne, ce sera à leur confesseur à commuer les œuvres prescrites en d'autres.

Provisum per facultatem datam Confessarius commutandi opera injuncta cum detentis aliquo impedimento.

30o. Tous les Conferseurs approuvés d'un diocèse sont par là même autorisés à user des facultés du Jubilé, sans qu'il soit nécessaire que l'Évêque leur communique spécialement ces facultés à tous ou à quelques-uns d'eux.

Dummodo Confessarii sint actu approbati ab ordinario loci non indigent sive nova sive speciali deputatione.

Ces trente décisions sont authentiques, parce qu'elles ont été données par la S. C. des Indulgences elle-même.

Les suivantes, sans avoir la même authenticité, sont également certaines, parce qu'elles ont été données par un des plus habiles Consulteurs de cette Congrégration, Mgr. Cossa, qui a fait lui-même décider les autres.

1o. La confession prescrite pour l'Indulgence du Jubilé ne pourrait pas se faire sept ou huit jours avant l'ouverture du Jubilé.

Negative.

2o. Il faut visiter l'église plusieurs fois, quand il n'y en a qu'une dans une localité.

Affirmative.

3o. Dans une grande ville où il n'y aurait qu'une seule paroisse, l'Évêque peut désigner deux églises à visiter, pour chaque quartier.

Affirmative.

4o. Pour que l'Évêque puisse désigner des Chapelles, comme lieux de stations, l'autorisation du Pape ne lui est pas nécessaire, pourvu qu'elles soient publiques.

Dummodo sint publicæ, negative.

5o. Le trajet à faire pour la visite n'est pas réputé faire partie de la visite de l'église ; ainsi, il n'est pas nécessaire qu'il se fasse en pratiquant quelque exercice de piété.

Negative.

6o. Ainsi, il n'y a que le temps que l'on passe à l'église qui soit censé *Visite de l'Église,* à l'effet de gagner l'indulgence du Jubilé.

7o. On ne pourrait pas, en faisant cette visite de l'église, entendre une messe d'obligation.

Negative.

8o. Cette visite peut se faire deux fois dans la même journée et à de courts intervalles.

Affirmative dummodo post primam visitationem fidelis egrediatur et iterum ingrediatur Ecclesiam.

J'ajoute de suite la substance d'un décret de la S. C. des Indulgences du 29 Février 1864, que Mgr. Cossa, en m'envoyant sa réponse aux questions ci-dessus, a eu l'obligeance de m'adresser.

1o. L'on peut gagner plusieurs Indulgences Plénières dans le même jour, en remplissant les conditions requises.

2o. Pour participer à l'avantage de ce décret, il faut visiter une Église ou un Oratoire public, si telle visite est requise, autant de fois qu'il y a d'indulgences à gagner.

3o. Il ne suffirait pas de répéter dans une seule et même église autant de prières, ou autant de visites, qu'il y a d'indulgences à gagner, sans sortir de l'église après chaque visite pour y entrer de nouveau.

Ad primum " Affirmative. " *Ad secundum* " Affirmative. " *Ad tertium* " Negative. "

Je regrette de n'avoir pu vous transmettre plus tôt ces décisions, parce qu'elles auraient pu permettre de faire le Jubilé pendant le saint temps du Carême, dans plusieurs paroisses.

Quoiqu'il en soit, je permets à M. l'Administrateur de diviser le Diocèse en plusieurs quartiers, pour que les paroisses qui ne s'accommoderont pas du mois de Juin, puissent faire leur Jubilé dans d'autres mois.

On pourrait assigner, dans une même paroisse, une semaine

pour les hommes, une autre pour les jeunes gens, une autre pour les femmes, et une autre pour les filles ; ce qui demanderait moins d'ouvriers auxiliaires, et procurerait à chaque curé le précieux avantage de mieux connaître encore ses paroissiens, en suivant de plus près les opérations de la grâce divine dans le cœur de chacun d'eux pendant ce temps de miséricorde.

Notre Saint Père le Pape a recommandé de faire beaucoup d'instructions au peuple pendant le Jubilé. C'est ce qui se fait, pendant ce mois de Mars, qui est pour Rome le mois jubilaire. On me dit qu'il y a partout un concours prodigieux. Cette recommandation aura, je n'en doute pas, le même effet dans toutes les églises du Diocèse.

Le Saint Père a appliqué l'aumône du Jubilé à une œuvre bien digne de sa charité, celle de secourir les âmes les plus abandonnées et qui ont par conséquent un plus grand besoin de secours spirituels. A cette fin, il se fait, dans les églises de Rome, des quêtes pour recueillir les aumônes des fidèles, outre les troncs placés dans les trois églises de Stations.

Nous imiterons ce bel exemple, en appliquant, à une œuvre semblable, toutes les aumônes qui pourront, pendant tout le temps du Jubilé, se recueillir, tant dans la ville que dans les campagnes. Vous ne manquerez pas de motifs pour faire comprendre aux bonnes âmes le but, l'importance et l'excellence d'une telle aumône, faite dans un temps de Jubilé où Notre-Seigneur semble se mieux faire connaître comme le Bon-Pasteur, qui court après toutes les brebis égarées de la maison d'Israël. Des personnes respectables seront chargées de faire cette quête à tous les offices publics qui se célèbreront pendant tout le mois du Jubilé, et l'on en fera tenir ensuite le produit à l'Évêché. J'espère que, si Dieu me prête vie, je pourrai vous rendre un bon compte du résultat que j'attends de ces quêtes du Jubilé.

Nous aurons, pour nous exciter à bien faire ce Jubilé, toujours, présentes à l'esprit ces touchantes paroles de notre Père commun : *In tantis Ecclesiæ......calamitatibus......necesse omnino est, ut adeamus cum fiducia ad thronum gratiæ......Quocirca omnium fidelium pietatem excitare existimavimus, et una Nobiscum Vobisque......orent...et obsecrent.....ad Dominum Nostrum.....Ejus*

que dulcissimum cor......quoniam graviter offendimus, pulsemus-quia et pulsanti aperietur...... Unusquisque oret Deum non pro se tantum, sed pro omnibus fratribus......Adhibeamus Immaculatam ....Deiparam Virginem Mariam, quæ cunctas hæreses interemit in universo mundo......suffragia quoque petamus Beatissimi Petri......et coapostoli ejus Pauli, omniumque sanctorum Cælitum qui...... de sua immortalitate securi, de nostra sunt saluti solliciti.

Car, sous ces belles paroles se révèlent la nécessité, les motifs, les moyens et les fruits du Jubilé.

Le Jubilé vient de commencer ici, et je m'empresse d'en recueillir pour le Diocèse et pour moi les précieux avantages. Déjà on commence à sentir les puissantes impressions de ce temps de grandes miséricordes. Car, vraiment l'esprit est plus éclairé et le cœur plus touché que dans les temps ordinaires. On respire, je ne sais quel parfum, qui embaume tous les sens intérieurs et extérieurs. C'est comme un monde nouveau qui se présente à l'âme qui repasse sa vie, et qui n'y voit qu'un vide effrayant; et qui se sent en conséquence l'indispensable besoin de se jeter enfin dans le sein de la divine miséricorde.

J'avoue que dans les souffrances que cause toujours l'éloignement de ce que l'on a de plus cher au monde, c'est pour moi un grand soulagement de pouvoir faire, à Rome même, ce Jubilé, qui sera peut-être le dernier de ma vie, après avoir fait, dans cette sainte Cité, celui qui, en 1846, signala au monde entier l'avènement de Pie IX, au Souverain Pontificat.

Comme bien vous pensez, je m'appliquerai ces paroles reproduites plus haut: *Unusquisque oret Deum, non pro se tantum, sed pro omnibus fratribus.* Je ne ferai en cela qu'accomplir toutes sortes de devoirs, et en particulier celui de la reconnaissance pour tant de prières qui se font pour moi dans toute l'étendue du Diocèse et dont je ressens, à chaque heure du jour et de la nuit, l'effet sensible. Aussi, en réclamé-je instamment la continuation.

Veuillez bien me croire, bien-aimés collaborateurs, votre très-humble et tout dévoué serviteur,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

DÉCRET. MARIANOPOLITAN.

Remus Dominus Ignatius Bourget, Episcopus Marianopolitamus exponens ab antiquissimo tempore in sua Diœcesi recitari Officium cum Missa subtitulo Sanctæ Familiæ Jesu Mariæ Joseph quin tamen Apostolicæ concessionis vestigium ullum appareat, a Sanctissimo Domino Nostro Pio Papa IX supplicibus votis postulavit ut usus prædicti officii recitandi et Missæ celebrandæ de Apostolica benignitate continuari possit a Clero sibi concreditæ Diœceseos. Sanctitas vero Sua ad relationem subscripti Sacrorum Rituum Congregationis Secretarii permisit posse continuari in hujus Officii recitatione et Missæ celebratione in dicta Diœcesi, attamen sub modo et forma a Sacra Rituum Congregatione approbatis, uti in Exemplari huic Decreto prævio, et dummodo Rubricæ serventur.

Contrariis non obstantibus quibuscumque.

Pro Emo. Remo. Card. Præfto.

L. EPUS. ALBANEN. CARD. DE ALTERIIS,

D. BARTOLINI, S. R. C., Secretarius.

MONTRÉAL, le 2 Mai 1865.

MONSIEUR,

En apprenant les lamentables désastres qui ont eu lieu, dans le cours de la Semaine Sainte, aux îles de Sorel et dans les paroisses adjacentes, chacun a compris que c'était pour soi un devoir impérieux d'aller au secours des victimes du fléau dévastateur qui avait renversé les maisons, les granges et autres bâtiments, emporté les grains, noyé les animaux, mis beaucoup de terres hors d'état d'être cultivées, au moins pour cette année; et qui, plus que tout cela, a été la cause de la perte d'un grand nombre de vies. Aussi, de tous côtés l'on a pensé à faire des souscriptions pour venir en aide aux malheureuses victimes de ce sinistre, jusqu'à ce jour inouï dans notre heureux pays.

La ville de Montréal et plusieurs campagnes ont déjà fourni leur contingent de la manière la plus généreuse. La présente lettre est donc pour vous prier d'engager vos paroissiens à vouloir

bien prendre part aussi à cette bonne œuvre, si toutefois ils ne l'avaient pas fait encore. Veuillez leur faire comprendre qu'en pareille circonstance un secours ordinaire serait tout-à-fait insuffisant. Il s'agit ici de secourir un grand nombre de familles qui ont tout perdu, et qui, par conséquent, se trouvent dans l'extrême nécessité. Ainsi, la religion et l'humanité font un devoir à tous de venir à leur secours autant que leurs moyens peuvent le leur permettre. Ne manquez pas de représenter à vos paroissiens tous les avantages spirituels et temporels qui leur reviendront pour leurs aumônes généreuses; car Notre-Seigneur assure que nous serons traités comme nous aurons traité les autres: *Quâ mensurâ mensi fueritis, remetietur vobis*, St. Math. c. 7, 2; par ocnséquent, s'ils se montrent généreux à l'égard de leurs frères souffrants, Notre-Seigneur se montrera aussi généreux à leur égard, et bientôt il leur remettra même plus que la valeur de leurs aumônes. De plus, le prophète Daniel dit: *Rachetez vos péchés par vos aumônes, peccata tua eleemosynis redime*, c. 4, 24; donc l'aumône sera pour eux un moyen de sanctification. Enfin, ce qui mettra le comble au bonheur des âmes charitables, c'est qu'après avoir reçu le centuple dans ce monde, comme dit Jésus-Christ, elles possèderont la vie éternelle dans l'autre, *centuplum accipiet et vitam æternam possidebit*, St. Matth. c. 19, 29.

Vous voudrez bien adresser, au comité formé en cette ville pour aller au secours des victimes de l'inondation, toutes les aumônes, en argent ou en effets, que vos paroissiens pourront fournir, ce comité ayant pris des mesures pour que ces aumônes soient réparties aussi justement que possible, sans distinction de personnes ou de localités.

Dans l'espoir que cet appel sera accueilli avec bienveillance par toutes les personnes qui dépendent de vous,

Je me souscris,

Avec une bien cordiale estime,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

A. F. TRUTEAU, Vic.-Gen.,
Administrateur.

Montréal, le 23 Juin 1865.

Monsieur,

Lorsque Monseigneur de Montréal quitta son Diocèse pour se rendre à Rome, il espérait être de retour dans le cours de Mai ou de Juin. Mais, ses affaires le retenant à Rome pour un temps indéterminé, Sa Grandeur, dans une lettre qu'Elle m'a adressée dernièrement, me charge de fixer au plus tôt l'époque de la Retraite Pastorale pour cette année. En conformité à l'intention de Monseigneur, je dois donc vous prévenir que la Retraite Pastorale commencera le 10 Août prochain, à 5 h. du soir, au lieu ordinaire, et qu'elle se terminera le 18 au matin. MM. les Curés qui ont demandé à faire leur Jubilé dans le mois d'Août devront prendre leurs mesures pour ne pas se priver des avantages précieux de la Retraite. Je suis chargé aussi de vous informer que Mgr. de Montréal a obtenu une dispense pour ne point tenir de Synode Diocésain cette année; en conséquence, il n'y aura que les exercices de la Retraite, comme par le passé.

La Retraite de MM. les Vicaires commencera à l'Evêché le 21 Août, à 5 h. du soir, pour finir le 29 au matin.

Je profite de la présente pour vous faire connaître qu'il s'est glissé une faute dans l'*Ordo* pour l'office de la Visitation de la Ste. Vierge, le 2 Juillet prochain; au lieu de chanter les Vêpres du Précieux Sang, comme il y est dit, on devra chanter celles de la Visitation, avec mémoire de la susdite Fête.

Je demeure bien respectueusement,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

A. F. TRUTEAU, V. G.

Administrateur du Diocèse de Montréal.

MONTRÉAL, le 25 Octobre 1865.

MONSIEUR,

Je suis chargé par Mgr. l'Évêque de Montréal de vous adresser la lettre que vous trouverez de l'autre part.

Je profite de cette circonstance pour vous dire que comme on ne connait pas d'une manière certaine si le jeûne de l'Avent peut servir pour celui qui est prescrit pour le Jubilé, il a été décidé que le Jubilé, dans cette Ville et la Paroisse de Montréal, commencerait le 26 Novembre prochain, et se terminerait le jour de Noël, afin qu'il y ait une semaine où chacun pût satisfaire sûrement à l'obligation du jeûne. Je pense qu'il serait prudent de faire la même chose dans les paroisses où l'on se proposait de ne commencer le Jubilé que le 1er Décembre.

De plus, je dois vous informer que, de l'avis de l'Autorité Ecclésiastique de tous les Diocèses de cette Province, il sera chanté, le 21 Décembre prochain, jour de la fête de St. Thomas, dans toutes les Églises où se fait l'Office public, une Messe d'actions de grâces, pour remercier Dieu des biens spirituels et temporels si abondants qu'il nous a accordés cette année. J'ai la confiance qu'on se fera un bonheur de se soumettre à cette décision.

Je suis bien sincèrement,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

A. F. TRUTEAU, V. G.,

Administrateur.

ROME, le 4 Octobre 1865.

MONSIEUR,

En vertu d'un pouvoir spécial qui m'a été donné par Notre Saint Père le Pape, dans une audience de ce jour, je vous autorise, jusqu'à révocation, à donner l'Indulgence Plénière *in articulo mortis*, selon la formule prescrite par Benoit XIV.

Je suis bien cordialement,

Monsieur,

Votre très-humble et tout dévoué serviteur,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

MONTRÉAL, le 18 Novembre 1865.

MONSIEUR,

Les pouvoirs extraordinaires, accordés au Clergé pour les temps de concours, devant expirer à la fin de la présente année, Mgr. de Montréal, par une lettre en date du 17 Octobre dernier, me charge de les renouveler, de sa part, pour toute l'année 1866, qui va bientôt commencer. De plus, Sa Grandeur règle que les 40 Heures se feront, l'an prochain, comme cette année, avec les mêmes Messes et la même Amende honorable. Puis Elle ajoute: *Il est facile de s'apercevoir qu'à Rome il y a, chez ceux qui suivent les affaires, des craintes plus sérieuses que jamais ; parce que l'on s'attend à un dénouement prochain qui pourrait être terrible et tout bouleverser.* Veuillez donc engager vos paroissiens à faire les 40 Heures avec plus de ferveur que jamais pour obtenir du ciel que le grand malheur que l'on redoute pour la ville éternelle soit détourné.

Depuis que la porte a été ouverte aux dispenses du premier degré comme à celles du second, il se présente continuellement, dans le Diocèse, des demandes de dispenses de ce genre ; de sorte que le St. Père commence à en être fatigué. C'est pourquoi il a engagé Mgr. de Montréal " à faire donner aux fidèles, par les " Curés, des Instructions sur les funestes effets qui ont coutume " de résulter de ces sortes de mariages, ainsi contractés entre " proches parents, et à faire tout ce qu'ils pourraient, *instando " videlicet opportunè, in omni patientiâ, et doctrinâ,* pour empê- " cher que ces sortes de dispenses ne soient demandées. Car, " quoique l'Église ne refuse pas de les accorder, pour éviter de " plus grands maux, cependant les fidèles ne doivent pas prendre " de là occasion de négliger la discipline ecclésiastique et la sévé- " rité salutaire des Canons. " Mgr. m'écrit donc ce qui suit: *Agissez en conséquence ; et en toute occasion insistez auprès des Curés, pour qu'ils reviennent souvent à la charge là-dessus dans leurs prônes ; et pour que nos exhortations aient plus d'efficacité, prions et faisons prier les bonnes âmes, afin d'obtenir que tous ces mariages entre consanguins et alliés à des degrés si proches cessent ou du moins diminuent beaucoup.* Je n'ai pas besoin de rien ajouter à ces deux fortes recommandations du St. Père et

de Mgr. de Montréal. Je suis persuadé qu'il suffit de vous les faire connaître pour que vous vous fassiez un devoir de vous y conformer. Il n'est pas nécessaire non plus que je vous rappelle les inconvénients qui résultent ordinairement de ces sortes de mariages que l'Église voudrait empêcher, par la grande raison surtout que trois quarts des enfants qui en naissent sont affligés par des infirmités plus ou moins graves.

Comme le Conseil de la Propagation de la Foi pour Montréal doit rendre ses comptes, dans le mois de Décembre prochain, au Conseil Central de Paris, je vous prie de faire parvenir, au plus tôt, à M. le Trésorier, l'argent de votre paroisse, qui se trouve actuellement collecté pour la Propagation.

J'ai l'honneur d'être bien respectueusement,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

A. F. TRUTEAU, V. G.,
Administrateur.

MONTRÉAL, 13 Mars 1866.

MONSIEUR,

En attendant que je puisse vous écrire plus longuement, je dois vous informer que j'ai profité de mon dernier voyage à Rome pour solliciter auprès du St. Siége une approbation formelle de l'office et de la Messe de la Ste. Famille. La S. C. des Rites a bien voulu accorder ma demande, après avoir fait quelques changements dans l'Office et la Messe; et elle a fixé cette Fête au second dimanche après Pâque; ce qui va nous procurer l'avantage de célébrer le même jour que l'Univers Catholique la Fête du Patronage de St. Joseph, le troisième Dimanche après Pâque.

Depuis mon retour d'Europe, on a fait imprimer l'office et la Messe susdits, tels que corrigés et approuvés; vous pourrez vous procurer ici ce qu'il faut pour le Missel, le Bréviaire et le Chant. Pour simplifier les frais, on s'est contenté de faire réimprimer les pages 505 et 506 du Graduel, parce que dans les pages 503 et 504, où se trouve le commencement de la Messe, il

n'y a qu'un mot à corriger, mettre le mot *Sacræ* à la place de *Sanctæ;* chacun pourra faire ce changement. Les pages 505 et 506, qui ont été réimprimées pour le Graduel, remplaçant les pages 505, 6, 7 et 8 qu'il faudra retrancher; et les pages 609 et 610, réimprimées pour l'Antiphonaire, remplacent les pages 609, 10, 11 et 12, qu'il faudra aussi en retrancher.

Je demeure bien sincèrement,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant Serviteur,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

LETTRE PASTORALE DE MGR. L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, INVITANT SES DIOCÉSAINS À FAIRE UNE ŒUVRE DE CHARITÉ EN RECONNAISSANCE DES GRACES REÇUES PENDANT LE DERNIER JUBILÉ, ET POUR OBTENIR LA PROTECTION DU CIEL CONTRE LES FLÉAUX DE LA VENGEANCE DE DIEU DONT ON EST MÉNACÉ.

IGNACE BOURGET, PAR LA GRÂCE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE, ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, ASSISTANT AU TRÔNE PONTIFICAL.

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses et à tous les Fidèles de Notre Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur Jésus-Christ.

Il Nous tardait beaucoup, N. T. C. F., de vous témoigner combien nous nous sommes trouvé heureux, au retour de Notre dernier voyage, en apprenant les merveilleux effets que la grâce avait opérés, dans ce Diocèse, pendant le Jubilé; et c'est avec bonheur que Nous saisissons le premier moment libre qui se présente, pour accomplir un devoir si consolant.

Nous avons avant tout à vous remercier de vos bonnes prières, qui ont attiré sur ce voyage tant de bénédictions. Car, c'est à elles que Nous attribuons les grâces spéciales que Nous avons reçues et que vous avez sollicitées pour Nous, en disant avec l'Église, quand elle prie pour les voyageurs: *Que le Seigneur*

tout-puissant et miséricordieux nous conduise dans la voie de la paix et de la prospérité : et que l'Ange Raphaël nous accompagne dans la route, afin que nous revenions au sein de la patrie, pleins de santé et comblés de toutes les délices de la paix et de la joie. (*Itiner. cleric.*) Inutile de vous dire ici que, durant ce long voyage, vous avez toujours été présents à Notre esprit, dans les religieux Sanctuaires que Nous avons visités en grand nombre, et à toutes les grandes solennités auxquelles Nous avons encore cette fois si souvent assisté. Car, n'êtes-vous pas le continuel objet de Nos préoccupations, en tout temps et en tout lieu ?

Nous avons aussi, avant d'en venir au but principal de cette Lettre, à vous faire part de quelques-unes de Nos appréciations de voyage sur les personnages que Nous avons vus, les lieux que Nous avons parcourus et les choses importantes dont le monde entier est aujourd'hui si préoccupé. Notre unique intention est en cela de vous faire participer aux avantages de ce voyage, en vous prémunissant contre tant de préjugés funestes qui malheureusement tiennent beaucoup d'esprits irréfléchis comme enveloppés dans les ombres de la mort, et les empêchent de découvrir la vérité des faits importants qui s'accomplissent sous nos yeux.

Nous commençons tout d'abord par N. S. P. le Pape, dont on parle tant, en bien et en mal, d'un bout du monde à l'autre, et dont les longues et cruelles souffrances touchent et impressionnent si vivement les vrais enfants de l'Église de toutes les parties de l'univers.

Eh bien, notre immortel Pontife, malgré son âge avancé de 74 ans, et les innombrables embarras dont il est assiégé, jouit d'une santé parfaite. A la sérénité qui rayonne sur son front majestueux, il est facile de se convaincre que c'est le Dieu tout-puissant qui le soutient au milieu de tant de tribulations ; et la joie du ciel qui surabonde dans son cœur serait seule la preuve qu'il souffre pour la justice, et qu'il en est récompensé au centuple dans ce monde, en attendant la couronne immortelle qui l'attend dans l'autre.

Paisiblement assis sur la Chaire de St. Pierre, il entend, sans s'émouvoir, les portes de l'enfer s'ébranler autour de lui avec un

horrible fracas. Tenant d'une main ferme et habile le gouvernail de la Barque de Pierre, il ne s'effraie nullement à la vue des flots courroucés qui l'agitent pendant cette furieuse tempête. Son unique confiance est dans le Fils de Dieu dont il est le Vicaire, et il ne cesse de lui faire entendre, avec les Apôtres ce cri d'espérance : *Seigneur, sauvez-nous : nous périssons.*

Placé par la Divine Providence dans ces temps mauvais, au sommet du Rocher inébranlable de la sainte Église, il voit se briser à ses pieds les vagues écumantes des détestables impiétés du siècle ; et dans le juste sentiment de confiance qu'il a dans la sainteté de sa cause, il s'écrie avec le Prophète : *Pourquoi les nations ont-elles frémi de rage, et pourquoi les peuples ont-ils formé de vains complots contre le Seigneur et contre son Christ ?* Ps. II. 1. 2.

Plongeant jour et nuit, du haut du Siége Apostolique, les regards de sa sollicitude universelle dans les noirs souterrains des sociétés secrètes, il y aperçoit les ennemis jurés de la vraie Religion, qui s'y cachent pour tramer leurs horribles complots ; et, sans rien craindre pour sa personne, il avertit, avec une vigueur toute Apostolique, les Souverains et leurs sujets des imminents dangers qui menacent, de toutes parts, les sociétés humaines, parce qu'il les voit rongées par les principes les plus destructeurs de la foi et de la morale.

Sentinelle vigilante sur tout le troupeau de Jésus-Christ, il jette le cri d'alarme chaque fois qu'il aperçoit venir de loin des loups cruels, qui cherchent à entrer dans la bergerie du Seigneur, pour y dévorer ses brebis. Docteur infaillible dans ses enseignements, il conserve avec soin le dépôt sacré des divines vérités, en condamnant toutes les erreurs qui, comme des serpents venimeux, se glissent partout pour séduire les esprits et corrompre les cœurs.

Dévoré de zèle pour les intérêts de la Divine Majesté, il consacre tous les moments de son immortel Pontificat à la gloire de Dieu, à l'honneur de son Immaculée Mère, dont il ne parle qu'avec des transports de dévotion, et à celui des Saints dont il proclame le bonheur dans l'Église triomphante, pour en faire de nouveaux protecteurs de l'Église militante, enfin à toutes les saintes et grandes œuvres qui multiplient ses mérites sur cette

terre de larmes, et lui préparent une brillante auréole dans la terre des vivants.

Père d'une bonté ineffable, il est vénéré et chéri de tous les bons enfants de l'Église, qui ne s'approchent de sa Personne sacrée qu'avec des sentiments de profond respect, et qui ne s'en séparent, après les Audiences qu'il leur accorde, qu'avec un sensible attendrissement, qui se manifeste souvent par des larmes de joie et de bonheur. Il n'est redouté que des méchants, qui s'irritent en vain de son inflexible résistance à leurs injustes projets, et de sa fermeté inébranlable à soutenir les droits spirituels et temporels du Saint Siége.

Pasteur universel, il a pour l'aider à soutenir le poids de sa suprême Dignité, les Princes de l'Église, qui sont des hommes éminents en science, en doctrine et en piété, et qui forment avec de savants Prélats et des docteurs distingués, les Congrégations Romaines, ces admirables Institutions en qui brille l'esprit de sagesse qui assure le bon gouvernement de l'Église.

Ces considérations suffiront sans doute, N. T. C. F., pour nous porter à bénir la divine Providence de nous avoir donné ce sage Pontife pour nous conduire dans ces temps orageux. Elles suffiront aussi pour nous prémunir contre les calomnies et les injures que les impies ne cessent de vomir contre sa Personne, ses actes et son Gouvernement. Pénétrés d'un profond respect pour le caractère divin dont il est revêtu, nous n'aurons que de l'horreur pour les livres et les journaux qui ont l'audace de blasphêmer une si haute Majesté.

Loin de prêter l'oreille aux discours des hommes trompeurs, qui ont entrepris de ruiner sourdement, dans l'esprit des peuples chrétiens, l'auguste Pontife Romain, nous lui serons d'autant plus dévoués qu'ils font plus d'efforts pour nous inspirer de l'éloignement pour son Autorité sacrée. Ce ne sera pas chez nous un dévouement en paroles, mais en action. Car, nous défendrons notre Chef à tout prix, et nous ne craindrons pas de nous déclarer franchement et en toute occasion, pour lui et pour la noble cause qu'il défend avec un courage qui étonne le monde entier. Aussi, n'en parlerons-nous qu'en des termes pleins de soumission et de vénération, et prierons-nous Dieu de *le conserver longtemps à son*

Église, de le rendre heureux dans toutes ses entreprises, et de ne pas permettre qu'il tombe sous la puissance de ses ennemis. Ps. 40, 3. C'est ce que nous ferons chaque jour en nous unissant aux prières que fait le Prêtre après avoir célébré la sainte Messe, avant de quitter l'Autel. Nous lui témoignerons aussi notre piété filiale en lui payant fidèlement le *Denier de St. Pierre*, qui est, aux yeux des vrais enfants de l'Église, une dette sacrée.

Nous avons aussi à vous communiquer, N. T. C. F., Nos appréciations sur la ville de Rome, qui est le Siége de la domination du Roi-Pontife, et dont vous entendez parler bien diversement dans le monde. A l'heure qu'il est, quoiqu'en disent les ennemis de la Religion, Rome jouit de tous les avantages attachés à une bonne et sage administration. La paix et l'abondance y règnent, et rien ne manque au bonheur de ceux qui vivent sous le gouvernement de ce Roi pacifique, autant du moins qu'on peut l'espérer ici-bas.

Cependant, elle est toujours entourée d'ennemis acharnés à sa perte, et exposée à la brutalité des passions furieuses qui s'amoncèlent autour de ses antiques murailles, et menacent de tout envahir. Mais Dieu veille sur cette ville privilégiée, qui a des destinées éternelles, et il déjouera, nous devons l'espérer de son infinie bonté, les projets insensés de ces injustes spoliateurs.

En attendant son éclatante délivrance, qui est l'objet continuel des vœux et des soupirs de l'univers catholique, Rome est toujours, par un miracle de Providence bien frappant, une belle image de la céleste Jérusalem. Nuit et jour, on n'y entend que ferventes prières, que cantiques joyeux, que concerts harmonieux. Les fêtes solennelles qui s'y célèbrent sans interruption, d'un bout de l'année à l'autre, sont comme un avant-goût de la fête éternelle que les Élus ne cesseront de célébrer dans la gloire. Les grandeurs de la Religion, qui s'y déploient avec tant de magnificence, sont bien propres à ranimer notre foi et à relever nos espérances. Les nombreuses et magnifiques fontaines qui arrosent cette admirable Cité, sont une belle figure des sources de grâces qui sortent de ce paradis terrestre, pour se répandre dans le monde entier, et y produire des fruits de justice et de piété.

Lorsque l'on a joui quelque temps de ce grand spectacle reli-

gieux, on est bientôt convaincu, N. T. C. F., que Rome n'est pas et ne peut être une ville comme les autres cités de la terre. En y respirant les parfums qui s'exhalent des saintes et innombrables institutions qui s'y trouvent établies, on sent visiblement que cette ville, élevée sur les ruines du Paganisme, est la ville de a Religion, formée par les Papes à tous les exercices religieux, pour être le siége des Souverains Pontifes, le centre de la Catholicité, la Capitale du monde chrétien, la patrie des enfants de Dieu, la Ville Sainte, le tombeau des Apôtres, et comme le magnifique Reliquaire des millions de Martyrs qui l'ont arrosée de leur sang. Otez-lui tous ces caractères sacrés et vraiment distinctifs, Rome perd toute sa splendeur, et elle cesse d'être le rendez-vous des milliers d'étrangers qui s'y rendent tous les ans pour assister à ses solennités. D'un autre côté, le monde entier se trouve privé des bénédictions que cette ville sainte fait descendre chaque jour du Ciel par ses continuelles prières.

Nous participons abondamment, N. T. C. F., à ces célestes bénédictions; car, c'est la sainte Église Romaine, notre Mère, qui nous affermit dans la foi, qui retrempe notre courage dans les tribulations, qui nous trace les règles qu'il nous faut suivre, pour ne jamais nous écarter des principes de la saine morale, qui nous donne les fêtes joyeuses qui adoucissent les ennuis de l'exil, qui fixe la pratique de nos saintes cérémonies, qui sont les symboles de notre foi et les signes de notre piété, qui nous fait enfin marcher dans les vrais sentiers de la justice, qui aboutissent à la vie éternelle.

En présence de tant de faits notoires, pourrions-nous, N. T. C. F., ne pas nous attacher, avec une affection toute filiale, à une mère si bonne et si bienfaisante? Pourrions-nous ajouter foi aux calomnies malicieusement inventées par les ennemis de la Religion, pour discréditer le Gouvernement Pontifical, qui peut seul donner à Rome la splendeur qui la fait briller d'un si vif éclat dans le monde entier? O Rome, ô ville pleine de charmes et de délicieuses réminiscences, sois toujours le principe de notre joie! Que notre droite nous soit en oubli, et que notre langue s'attache à notre palais, s'il nous arrive jamais de te méconnaître au milieu de tes douleurs et de tes humiliations!

Si, d'un côté, nous avons eu, N. T. C. F., à bénir la Divine Providence de ses soins maternels pour la Ville sainte qui, par sa position singulière, fixe aujourd'hui les regards attentifs du monde entier, Nous avons eu, de l'autre, à beaucoup gémir à la vue du déplorable état des sociétés Européennes, qui sont de toutes parts ébranlées jusque dans leurs fondements.

Il s'y fait, hélas! un travail incroyable pour démoraliser les nations chrétiennes; et l'on est vraiment stupéfait et effrayé en remarquant les efforts inouïs qui y sont tentés, avec un déplorable succès, pour leur faire oublier Dieu et sa Divine Religion.

Ce travail infernal se fait par les sociétés secrètes qui ont réussi à se glisser dans tous les rangs de la société, et même à monter sur le trône, pour détrôner Dieu, s'il leur était possible, en empêchant tous les peuples de le reconnaître pour le Roi des rois. Pour arriver à ce but détestable, la Franc-Maçonnerie répand à pleines mains l'or et l'argent, et elle a à ses ordres beaucoup de journaux et de livres empoisonnés, qui lui prêtent main-forte et l'aident puissamment à se propager et à se maintenir dans toutes les parties du monde.

Car elle met en principe que la loi civile ne doit reconnaître ni Dieu ni sa divine Religion, ou que du moins elle ne doit faire aucune distinction entre la vraie Religion et les sectes impies, qui ne sont que des inventions humaines qui ne peuvent qu'égarer les hommes dans les voies du salut. Elle prétend même que l'on peut impunément violer les devoirs du Christianisme, dire et écrire tout ce que l'on veut contre la Religion, sans que l'État n'ait rien à y voir ou à s'en inquiéter.

Elle a, en outre, la témérité d'enseigner que la loi divine doit céder à l'opinion publique, que la raison humaine est un guide aussi sûr que la raison divine, et que même, dans le cas de désaccord, elle doit l'emporter sur elle et la faire céder; que les parents n'ont aucun droit sur l'éducation de leurs enfants; que les plus grands crimes ne sont pas condamnables quand ils se commettent pour le bien de l'État; que l'on a été créé et mis au monde pour jouir ici-bas des plaisirs, des richesses et des honneurs de la terre.

Dans ces pays désolés par l'impiété du siècle, les Ordres

religieux sont supprimés comme dangereux, les fêtes abolies comme nuisibles aux travaux manuels, les biens sacrés de l'Église volés et pillés comme appartenant à l'État. Hélas! les ruines des Églises et des Monastères, qui apparaissent ça et là aux yeux étonnés des voyageurs, leur font connaître que le terrible fléau de la révolution a passé par ces lieux et y a laissé des traces profondes qui malheureusement ne disparaîtront pas de sitôt.

Nous étions à Rome lorsque le Chef Suprême de l'Église condamnait ces détestables principes, et tous les autres, censurés dans sa Lettre Encyclique du 8 Décembre 1864, et dans le *Syllabus* qui l'accompagnait. Nous nous sommes empressé de lui témoigner de vive-voix, au nom de tout le Diocèse de Montréal, Notre humble soumission à ses décrets, et Notre ferme volonté de combattre ces monstrueuses erreurs, avec la confiance que vous y adhèreriez de tout votre cœur.

Sans perdre de temps, Nous nous sommes mis à l'ouvrage pour vous transmettre ce Rescrit Apostolique qui a eu un si grand retentissement dans le monde. Il ne faut pas s'en étonner, car il est comme le tonnerre qui ne chasse les brouillards qu'au bruit éclatant de la foudre. Nous nous empressâmes aussi de publier le Jublié qu'accordait le St. Père, pour mettre l'Église toute entière en prières, afin d'obtenir que ces damnables erreurs fussent détruites.

A peine la trompette Apostolique avait-elle retenti, pour annoncer à l'univers catholique cette grande solennité, que la Ville sainte entra en jubilation. Chacun de ses heureux habitants accourait, en bénissant le Père des misérirordes, aux Églises, pour y entendre la parole de Dieu, se présentait au tribunal de la pénitence, pour y déposer le fardeau de ses péchés, s'approchait de la Table Sainte pour y recevoir le Pain de vie, versait d'abondantes aumônes dans le sein des pauvres pour obtenir grâce et miséricorde, et allait dans les Églises de stations pour y gagner les Indulgences accordées dans ces précieux jours de Jubilé. Ce fut au milieux de tous ces parfums qui embaumaient la ville sainte que nous eûmes, N. T. C. F., le bonheur de faire à Rome les exercices du Jubilé. C'était pour la seconde fois que Nous nous trouvions ainsi au tombeau des SS. Apôtres, pour participer

aux grâces abondantes de ce temps de remission et de pardon. Aussi, étions-Nous plein de confiance dans l'infinie miséricorde de Dieu, en le supliant de vouloir bien nous accorder à tous l'indulgence, le pardon et l'absolution de nos péchés.

Ces humbles prières ont été exaucées; car, rien n'égal l'heureux entrain avec lequel le Jubilé s'est fait dans les villes et les campagnes de ce Diocèse. Nous sommes arrivé à temps pour être témoin de ces heureux fruits de bénédictions, et Nous n'avons pas manqué de Nous unir à vous pour en rendre à Dieu de solennelles actions de grâces. Nous assistâmes avec le même sentiment de reconnaissance à la Messe d'actions de grâces qui s'est chantée, dans toutes les Églises de cette Province, pour remercier la divine Providence d'avoir accordé à ce Pays la graisse de la terre en même temps que la rosée du ciel, c'est-à-dire, une bonne récolte avec l'abondance des biens célestes.

Comme nous avons tous été, N. T. C. F., pendant ce temps de Jubilé, l'objet des ineffables miséricordes de notre Dieu, nous comprenons mieux la nécessité qu'il y a pour nous d'être miséricordieux envers nos frères qui seraient les plus malheureux. C'est ce qui Nous fait croire que nous aimerons à faire, d'un commun accord, une Œuvre de Charité, qui soit comme un *Monument de Jubilé*, pour apprendre aux générations futures que nous n'avons pas été ingrats envers le Seigneur qui nous a traités avec tant de bonté, et qui a fait couler, dans toutes les parties de notre heureux pays, les trésors de biens cachés dans le sein de son admirable Providence.

Cette bonne œuvre, comme vous le verrez dans l'écrit ci-joint, consiste dans un Hospice qu'il s'agirait d'ouvrir, pour y recevoir ceux qui sont les plus malheureux et les plus en danger pour leur salut éternel, savoir, les pauvres vieillards qui sont sans aucune ressource, et surtout les enfants et les jeunes gens qui sont les plus exposés à se démoraliser, et à devenir un jour la peste et le fléau de notre société.

Sans entrer ici dans plus de détails, Nous vous ferons observer que cette œuvre de Miséricorde est souverainement *agréable* à Notre-Seigneur, qui nous déclare qu'il est descendu du ciel en terre, non pour les justes, mais pour les pécheurs; qu'elle est

souverainement *avantageuse* au prochain, puisqu'on travaille à lui procurer le plus grand de tous les biens, savoir, une bonne vie sur la terre, et une éternité de bonheur dans le ciel; qu'elle nous est souverainement *méritoire* à nous-mêmes, puisqu'en sauvant des âmes nous nous sauvons nous-mêmes; qu'elle est souverainement *utile* à la société, puisqu'en faisant de tant de malheureux, qui sont les rebuts du monde, de bons citoyens, on prévient pour notre chère patrie les maux qui ont désolé tant d'autres Pays. Car, hélas! ils sont en proie au *paupérisme*, qui bouleverse les sociétés les plus solidement établies.

Une autre raison pressante doit nous porter à entreprendre cette excellente œuvre, c'est de détourner les fléaux dont nous sommes menacés, comme tant d'autres. *Car l'aumône préserve de la mort, elle satisfait* à la justice divine *pour les péchés, et elle fait trouver la miséricorde et la vie éternelle.* Tobie 12.

Au lieu donc, N. T. C. F., de nous laisser aller à des frayeurs inutiles, entreprenons généreusement une si excellente œuvre, afin d'éloigner de nous et de nos familles la peste, la famine et la guerre, qui exercent ailleurs leurs ravages. Joignons à l'aumône la prière, le jeûne et le sacrifice, afin d'arrêter le bras de l'Ange exterminateur déjà levé pour nous frapper.

Nous devons craindre, sans doute, ce redoutable fléau. Mais notre crainte doit nous faire travailler à mettre ordre aux affaires de notre conscience et à devenir meilleurs. Cette crainte est raisonnable; et, au langage du Saint-Esprit, elle est *le commencement de la sagesse.*

Mais, loin de nous cette crainte désordonnée qui ne fait que nous troubler et nous inquiéter, sans nous faire changer de vie, et nous exciter à mieux remplir les devoirs de notre état. Pour chasser une telle crainte, qui peut avoir les plus funestes résultats, pénétrons-nous bien de cette vérité que c'est la divine Providence qui règle, pour notre plus grand bien, tout ce qui nous arrive ici-bas, et qu'il ne tombera pas un seul cheveu de notre tête sans la permission de notre Père céleste.

Toutefois, prenons de sages précautions, pour éloigner les fléaux que nous avons tous à redouter. Les uns regardent le corps, et nous les laissons à la sagesse du Gouvernement et des municipa-

lités et à l'expérience de nos médecins ; les autres regardent l'âme et tombent par là même sous le domaine de la Religion. Nous allons vous en dire quelque chose. Mais remarquez bien avant tout, N. T. C. F., que déjà nous avons été visités par le Choléra ; et qu'après avoir montré les plus beaux sentiments de religion, pendant le danger, nous avons bientôt après oublié nos promesses. Nous allons beaucoup prier, pour que cette fois il n'en soit pas ainsi.

A ces causes, le saint Nom de Dieu invoqué, Nous réglons ce qui suit, pour supplier la divine Miséricorde d'avoir pitié de nous, et de nous accorder la grâce de faire un saint usage des châtiments qui nous sont infligés, pour nous faire rentrer en nous-mêmes, et nous faire travailler jusqu'à la mort à la grande affaire de notre salut :

1o. Les prières qui se font déjà à la fin de chaque Messe, à l'intention du Souverain-Pontife, seront en même temps offertes à Dieu, pour détourner les fléaux de la guerre et du Choléra, et toutes les autres calamités publiques et particulières que nous aurions à craindre. Chacun donc devra s'unir à ces prières, en venant assister chaque jour, autant que possible, à la sainte Messe.

2o. Chaque prêtre dira, à la Messe, en se conformant aux Rubriques, la collecte *Pro salute vivorum* (34), dans laquelle l'Église, qui est une si bonne Mère, demande pour tous ses enfants, vivant sur cette terre de misère, le secours du Ciel, afin qu'étant fermes dans la foi, ils jouissent d'une santé parfaite, par la vertu du divin Sacrifice qui est offert pour eux. Elle tiendra lieu de l'oraison *Contra Persecutores Ecclesiæ.*

3o. Les prières et les Processions de la Saint Marc et des Rogations ayant été instituées, dès le principe, pour arrêter les fléaux de la colère de Dieu, nous les ferons à cette intention spéciale, et Nous invitons tous les fidèles à y assister en grand nombre, et avec tous les sentiments de la piété et de la religion.

4o. L'on chantera dans toutes les Églises où se fait l'Office public, au jour jugé le plus commode, la Messe votive *Pro vitanda mortalitate.* En vertu d'un Indult Apostolique, en date du 3 Février 1863, obtenu pour remplacer la Bénédiction Pontificale que la maladie Nous empêcha de donner, à Notre retour

de la cérémonie de la canonisation des Martyrs Japonais et de St. Michel des Saints, les fidèles de l'un et de l'autre sexe, qui s'étant confessés avec douleur, et ayant communié, visiteront ce jour-là quelque Église Paroissiale ou une Église appartenant à quelque Communauté Religieuse, et y prieront quelque temps à l'intention du Souverain Pontife, gagneront une Indulgence plénière. Cette Indulgence pourra être appliquée aux saintes âmes du Purgatoire.

5o. Il se fera, dans chaque paroisse et dans chaque Communauté religieuse, une procession solennelle, à l'honneur de la Bienheureuse Vierge Marie, au jour jugé le plus convenable, pour supplier cette glorieuse Mère de Dieu de vouloir bien se montrer le *Secours des Chrétiens*, dans ces jours de frayeur. Afin de se la rendre propice et favorable, on fera, avec un redoublement de ferveur, les pieux exercices du Mois de Marie, de l'Archiconfrérie de son *Très-Saint et Immaculé Cœur*, et des autres Confréries établies en son honneur. L'occasion est favorable pour raviver le Rosaire, le Scapulaire, la Couronne d'Or, les Congrégations et les différentes Associations consacrées par l'Église pour honorer la *Vierge Immaculée*.

6o. A chaque réunion des diverses Associations de piété et aux Conférences de St. Vincent de Paul, ainsi qu'aux écoles chrétiennes, on dira, à la même intention, un *Pater* et un *Ave* avec la salutation mutuelle : *Salut à Marie conçue sans péché, l'Honneur de notre peuple. Réjouissons-nous beaucoup en ce jour que le Seigneur a fait.* Espérons que cette Mère de miséricorde entendra les soupirs et les gémissements que les âmes ferventes, les bons pauvres, et les enfants innocents vont faire monter vers son trône, dans ces jours de douleurs et de souffrances.

7o. Ceux qui en ont le loisir et la commodité sont invités à entendre tous les jours la sainte Messe, à se confesser et à communier tous les mois, à faire aussi souvent que possible la visite au St. Sacrement, le Chemin de la Croix, et autres pieux exercices qui sont si consolants à l'heure de la mort.

8o. Toutes les familles feront bien de se réunir le soir, pour faire en commun la prière chrétienne, dire le chapelet et entendre quelque lecture de piété.

9o. On joindra à tous ces pieux exercices les œuvres de charité spirituelle et corporelle, le soin des malades, la visite des prisonniers, l'œuvre de la Propagation de la Foi, le *Denier St. Pierre.* On fera prier les pauvres, les infirmes, les orphelins et tous les membres souffrants de Jésus-Christ.

10o. Toutes les personnes consacrées à Dieu lèveront leurs mains suppliantes vers le Ciel, à toutes les heures du jour et de la nuit, en conjurant le Seigneur de pardonner à son peuple.

11o. Chacun mettra ordre à ses affaires, comme s'il devait mourir, fera son testament, paiera ses dettes, réparera les dommages causés au prochain, pardonnera à ses ennemis, enfin ne négligera rien de ce qui pourrait lui reprocher à l'heure de la mort.

12o. Mais pour que tant de prières soient efficaces, il faut que les auberges soient bien réglées, et que les excès d'intempérance, les injustices, la fraude, l'usure, la toilette, les plaisirs, les faux serments, les jurements, les imprécations, et les autres désordres qui crient vengeance vers le Ciel aient cessé. Puissent-ils bientôt disparaître, afin de laisser se déborder sur nous, par torrents, les infinies miséricordes de Dieu !

C'est ce que Nous attendons de votre puissant patronage, ô bon St. Joseph ; vous avez tout pouvoir sur le cœur de Jésus, dont vous fûtes le Père nourricier, et sur celui de Marie, dont vous fûtes le fidèle gardien. Prenez donc sous votre protection spéciale tout ce Diocèse qui vous est consacré comme le reste de ce Pays. Préservez-le de tous les mauvais principes qui sont plus à craindre que la peste et le Choléra. Faites-nous mener une vie innocente afin qu'elle puisse, sous votre protection, s'écouler sans aucun danger. *Fac nos innocuam, Joseph, decurrere vitam : sit que tuo semper tuta patrocinio.* Vous protègerez avec la même bonté l'Hospice de charité que Nous dédions, en toute confiance, à votre glorieux *Patronage,* dont nous célébrons la fête en ce jour. Il prospèrera si vous daignez avoir pour agréable cette offrande; *car vous êtes le serviteur fidèle que le Seigneur a établi le maître de sa famille.* Aussi, serez-vous beaucoup loué dans cette nouvelle Institution qui commence sous vos auspices, et qui, par vos soins paternels, se développera comme le grain de sénevé pour devenir un rand arbre.

Sera la présente Lettre Pastorale lue au Prône de toutes les Églises dans lesquelles se fait l'Office public, et au Chapître de toutes les Communautés Religieuses, le premier Dimanche après sa réception.

Donné à Montréal, sous Notre seing et sceau et le contre-seing de Notre Secrétaire, le troisième Dimanche après Pâques, Fête du Patronage de St. Joseph, le vingt-deuxième jour du mois d'Avril de l'année mil huit-cent soixante-six.

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

Par Mandement de Monseigneur,

J. O. PARÉ,

Chanoine-Secrétaire.

DIRECTION POUR LA MESSE VOTIVE, PRESCRITE DANS LA LETTRE PASTORALE DU 22 AVRIL 1866.

1o. Cette Messe votive est *pro re gravi*, d'après le Décret de la S. C. R., 19 Mai 1607, Gardel. 204. ad 14. in Placentina et dans Gavantus.

2o. Cette Messe *pro re gravi* peut être célébrée tous les jours, sauf les fêtes doubles de première classe et les Dimanches de première classe, la veille de la Pentecôte, etc.

3o. Elle se chantera avec des ornements de couleur violette, sans *Gloria* ni *Credo*, à moins que ce ne soit le Dimanche ; parce que, dans ce cas, l'on dirait le *Credo*. Si cette Messe est chantée hors le temps pascal, et si ce n'est pas le dimanche, on doit se mettre à genoux aux Oraisons.

4o. A cette Messe, on ne doit faire mémoire d'aucun autre Office, mais l'on dira la préface du temps et le *Communicantes* propre, s'il y en a un.

† IG., ÉV. DE M.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ.

MONTRÉAL, le 22 Avril 1866.

MONSIEUR,

Vous recevrez bientôt l'écrit intitulé : " Monument de Jubilé " mentionné dans la Lettre Pastorale de ce jour, et de plus une Circulaire aux Communautés et une petite Prière, que j'ai copiée dans la sacristie de la Cathédrale de Milan, après avoir eu le bonheur de célébrer la Messe sur le tombeau de St. Charles Borromée.

La *Lettre Pastorale* est indirectement dirigée contre les principes du temps, qui empoisonnent toutes les sociétés, et attirent sur elles tant de fléaux, et en particulier celui du Choléra, qui est encore en route pour faire le tour du monde, en dépit de toute la science médicale.

Comme l'impiété est toujours à l'œuvre pour saper la Religion jusque dans ses fondements, nous ne devons pas nous lasser de lui prêter main-forte en travaillant à conserver dans l'esprit des peuples le principe de l'autorité sacrée qui réside dans l'auguste Chef de la sainte Église. Car, du moment que cette divine autorité cesserait d'exercer sa puissante action dans notre religieux pays, on y verrait s'écrouler la religion elle-même, comme cela s'est vu partout ailleurs. *Ubi Petrus ibi Ecclesia. Unum et idem Papa et Ecclesia.* Ceci rend raison de toutes mes *appréciations de voyage*, et je crois que vous y trouverez une bonne occasion de revenir sur les mœurs condamnées par l'Encyclique du 8 Décembre 1864 et par le *Syllabus* y joint. Les divers ouvrages qui depuis ont été écrit sur ces fameux documents Ecclésiastiques, vous seront d'un bon secours pour commenter cette Lettre qui n'a, pour se recommander, que l'authenticité des faits qui y sont consignés.

Aux yeux de la foi, les détestables principes que vient de condamner le Saint Siége, sont mille fois plus redoutables que le Choléra ; et il est visible à tous ceux qui voient tout en Dieu, que cette épidémie n'est que le juste châtiment du mépris que l'on porte à la parole du Vicaire de Jésus-Christ. Du moins, est-il facile de constater que le bruit effrayant d'une nouvelle

apparition du Choléra est venu soudain se mêler aux voix tumultueuses qui blasphémaient contre ces documents sacrés.

Quoiqu'il en soit, espérons que ce terrible fléau ne viendra pas jusqu'à nous. Toutefois, tenons-nous prêts à le recevoir avec de bonnes dispositions. Travaillons à dissiper les frayeurs populaires, qui ne peuvent que produire de tristes effets. Mais, en même temps, profitons de la circonstance pour faire entrer le peuple dans les sentiments d'une crainte raisonnable, qui est le commencement de la sagesse ; savoir, celle qui rend meilleur. Tâchons que tous se confessent avant l'arrivée du Choléra, parce que l'expérience a montré qu'il est presqu'impossible de le faire pendant qu'il répand la terreur et la désolation. Exhortons ceux qui auraient des affaires longues et difficiles à régler, à le faire pendant qu'ils sont en santé. Que les usuriers et autres, *v. g.* ceux qui auraient des restitutions ou réparations à faire, s'en acquittent pendant qu'ils en ont le temps.

Prions et faisons prier pour obtenir la grâce de bien profiter de ce Choléra en faisant remarquer que ceux qui nous ont déjà visités plusieurs fois se sont évanouis comme l'ombre, après avoir inspiré une frayeur universelle. Espérons qu'il n'en sera pas ainsi de celui-ci, s'il plait à Dieu de le tirer des trésors de sa colère.

Les prières recommandées dans la *Lettre Pastorale* doivent se faire principalement à cette fin, et il faut les répéter souvent aux fidèles pour les exciter à demander cette grâce précieuse, avec une ferveur toujours nouvelle. Pour l'obtenir plus sûrement, il faut mettre à contribution les prières des enfants innocents et celles des bons pauvres, qui sont toutes puissantes auprès de Dieu. Pour cette année, aux exercices du mois de Marie, je permets qu'on donne la Bénédiction du S. Sacrement avec l'Ostensoir, deux fois par semaine, et les autres jours avec le Ciboire.

C'est à cette intention que l'on dira, chaque jour, le *Pater* et l'*Ave* de la prière du matin et du soir, dans les Séminaires, Colléges, Couvents, Pensionnats, Écoles Chrétiennes, Orphelinats. On en fera autant aux Conférences de la St. Vincent de Paul, et à chaque réunion de Conférences et autres pieuses Associations. On s'y entre-saluera par ces paroles : *Salut à Marie, etc.*, pour demander à la Vierge Immaculée la joie et la paix du cœur, pour soutenir

le moral de nos fidèles, dans ces jours de frayeur, et gagner en même temps les 100 jours d'Indulgence qui y sont attachés.

Vous trouverez dans la *Lettre Pastorale* un nouveau moyen et un motif pressant pour alimenter la piété des fidèles pour les dévotions liturgiques et autres qui y sont recommandées. Car, la crainte de la maladie fait faire beaucoup de sacrifices, contre lesquels la pauvre nature a coutume de rejimber dans les temps ordinaires. Aussi, dans vos prières ferez-vous bien d'insister sur l'assistance à la Messe, aux processions, etc.

Pour ce qui regarde le *Monument de Jubilé*, qu'il est question d'ériger au milieu de ce riche et populeux Diocèse, j'ai la ferme confiance que cette nouvelle œuvre fera son chemin, comme beaucoup d'autres, quand elle sera bien comprise. Vos campagnes y sont aussi vivement intéressées que cette ville; car les êtres infortunés auxquels cet Asile bienfaisant est ouvert, nous arrivent en grande partie, aussi bien que les autres pauvres qui y abondent, de vos différentes paroisses. C'est donc sur votre zèle à propager cette excellente œuvre que je compte, pour obtenir un succès complet.

La petite prière ci-jointe est un souvenir de voyage que je vous prie de vouloir bien accepter. Mise dans votre Bréviaire ou ailleurs, elle vous servira, comme à St. Charles, de préparation à la Messe. Nous la dirons d'un commun accord, dans les plaies sacrées du Sauveur et dans le Très-Saint et Immaculé Cœur de Marie, pour demander les grâces qui nous sont à tous nécessaires, pour bien remplir nos saintes fonctions, surtout dans ces temps de Choléra.

Pour cela, chacun de vous se préparera d'avance à tout événement possible, en faisant un bon testament, selon les règles de l'Église, en réglant son troupeau et faisant toutes choses de manière à se mettre dans cet heureux état, si bien exprimé dans notre saint Office : *Qui autem de sua spe et operatione securus est, pulsanti confestim aperit, quia lætus judicem sustinet, et cum tempus propinquæ mortis advenerit, de gloria retributionis hilarescit ..... Sobrie, et juste et pie vivamus in hoc sæculo expectantes beatam spem, etc.*

Il serait superflu et inutile de vous dire l'usage qu'il vous faudra faire de la Circulaire adressée aux Communautés.

Je profite de l'occasion, pour inviter tous les Curés à la première Retraite qui se fera au Grand Séminaire de cette ville. Elle commencera le 23 Août prochain, à 5 h. P. M., et se terminera le 31 A. M. par le Synode, dans lequel seront publiés, selon les formes Canoniques, les Décrets du troisième Concile provincial de Québec.

La Retraite des Vicaires se fera à l'Évêché, où elle commencera le 10 Septembre, à 5 h. P. M. pour finir le 18, A. M., par la rénovation des promesses Cléricales. Ceux qui y étaient obligés, répondront sur le traité de Théologie que je leur avais donné, avant de partir pour Rome, et présenteront les sermons qu'ils avaient à faire.

Je me recommande instamment à vos ferventes prières, et à celles de vos bons paroissiens, et je demeure bien cordialement de vous tous, le très-dévoué serviteur,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

MONUMENT DE JUBILÉ.

APPEL DE MGR. L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL EN FAVEUR D'UNE NOUVELLE ŒUVRE DE CHARITÉ, COMME SOUVENIR DES GRÂCES DU JUBILÉ DE L'ANNÉE 1865.

Dans Notre Lettre Pastorale de ce jour, Nous vous invitons, N. T. C. F., à faire, d'un commun accord, une grande œuvre, qui puisse être, jusqu'à la dernière postérité, l'expression de notre vive reconnaissance, pour les grandes grâces que le Seigneur, tout bon et miséricordieux, nous a accordées pendant le dernier Jubilé.

Cette Œuvre de Charité, on l'appellera comme on voudra : ou un *Hospice* qui abritera ceux qui, après avoir frappé à toutes les portes, sont à errer ça et là ; ou un *Asile* ouvert à des malheureux qui sont le rebut de tous et ne trouvent aucun secours ailleurs ; ou une *Maison d'Industrie* établie pour enseigner les arts et métiers à de pauvres enfants qui, privés de bons parents, ne font que se démoraliser et vagabonder en tous lieux. Pour Nous, Nous l'appellerons le *Port du Salut* pour ceux qui, dans notre société, ont fait un triste naufrage, c'est-à-dire qui se sont

tellement dégradés dans l'opinion publique, qu'ils ne sauraient trouver place dans d'honnêtes maisons, ni même dans d'autres Institutions de charité, à cause du danger qu'il y a toujours pour les bons d'être en contact avec les méchants. Nous l'appellerons le *Fruit* d'un bon Jubilé qui nous aura appris à être miséricordieux, comme le Père céleste qui fait lever tous les jours son soleil sur les méchants comme sur les bons, et qui, dans ce temps favorable, nous a ouvert tous les trésors de sa miséricorde.

Ce doit être en effet un *Fruit* excellent, produit par une terre que le Seigneur a arrosée, bénie et fécondée par de célestes rosées et des pluies abondantes, qui sont tombées à verse, pendant cette année jubilaire, pour répandre partout la joie et le bonheur. *Benedixisti, Domine, terram tuam...terra nostra dabit fructum suum.* Ps. 84.

C'est ce qu'il vous sera facile de comprendre, N. T. C. F., par les détails dans lesquels Nous allons entrer pour vous faire mieux connaître et apprécier cette Œuvre, que la divine Miséricorde daigne opérer parmi nous, et en se servant de Nous, pauvre et indigne pécheur (*quorum primus ego sum*), pour assurer le salut des plus grands pécheurs.

D'abord, il faut bien remarquer que, dans les grands centres de population, se réunissent et s'agglomèrent comme nécessairement beaucoup d'infortunés qui s'imaginent que là il n'y a pas de misères à craindre et que l'on peut sans peine et même sans travail vivre à son aise. Fatale illusion qui engendre l'oisiveté, la mère de tous les vices et produit le *paupérisme*, cette plaie hideuse qui ronge les sociétés modernes, fomente le vagabondage de tant de gens fainéants qui deviennent d'habiles voleurs, de grands ivrognes, des piliers de cantines et de prisons et des repris de justice, qui fait cheminer vers les maisons de débauche des filles pauvres, qui arrivent de la campagne avec leur innocence qu'elles vont, hélas! sacrifier dans des maisons de prostitution, à une vie oisive et sensuelle, à l'amour de la paresse et aux criminelles jouissances de la concupiscence; qui est cause enfin que de malheureux parents, pour s'arracher à la misère, vendent leurs enfants à des ennemis de la Religion et sacrifient l'âme de ces pauvres enfants pour une poignée d'orge et un morceau de

pain, selon l'expression du prophète. *Propter pugillum hordei, et fragmen panis.* Ezech. 13, 19.

De tels gens deviennent, comme il est visible à tous ceux qui suivent de près les vices de la civilisation, par leurs excès d'intempérance, leurs honteuses débauches, leurs brigandages, le fléau des villes, la terreur de la police et la peste des campagnes où ils se réfugient, pour se multiplier dans la misère, la crapule et le désordre. Un simple coup-d'œil sur un extrait du Rapport de la Police de New-York, en 1865, fera toucher du doigt ces faits vraiment déplorables.

Il s'est fait, cette année, dans cette ville 68,878 arrestations pour différents délits, et il s'y est commis 793 meurtres. On y compte 223 salons-concerts et 1191 filles qui y sont employées comme servantes, et qui sont de vraies prostituées. Chaque jour, on voit 29,050 personnes se diriger vers ces salons infectés d'immoralités, qui y dépensent jour par jour 31,362 piastres (savoir, 11,447,130 piastres par année.) Il y a en outre, dans cette cité, 9,270 auberges, dont 754 seulement sont licenciées.

On compte de plus 9,270 aubergistes qui tiennent des maisons dites *à locataires*, pour y recevoir les personnes qui, ne sachant de quel côté donner la tête, parce qu'elles n'ont ni feu ni lieu, s'y retirent pour avoir des abris. Ces repaires, foyer d'infection et d'insalubrité, sont presque tous dans des caves, avec des murs de pierres ou de briques nues, un sol boueux et détrempé, sans lits ou sans quoi que ce soit. Il n'y a là ni air, ni lumière, excepté ce qui peut pénétrer par la porte. Tout y est sale et dégoûtant; et la vermine encombre ces caves, et les rats les infectent.

Les occupants de ces repairs sont des ivrognes, hommes et femmes, des mendiants et des mendiantes, des voleurs, des prostituées, des hommes, des femmes, des enfants, des noirs, des blancs, qui couchent tout pêle-mêle comme des animaux. Ce qui se commet dans ces endroits est infâme. Ils donnent naissance à la maladie et empoisonnent l'atmosphère que les gens décents et honnêtes sont obligés de respirer.

Notre état de société est loin sans doute de ressembler à celui de cette grande cité; et il est bien à espérer que nous n'aurons

jamais à gémir sur des maux aussi déplorables. Il ne faut pas toutefois se le dissimuler, nous y allons grand train, à en juger par les tristes affaires qui sont portées tous les jours devant nos cours civiles et celle de la police, et par les tableaux statistiques de nos prisons et de nos maisons de correction.

Aussi, tous ceux qui ont à s'occuper de la police extérieure sentent-ils la nécessité d'un établissement public dans lequel seraient recueillis ceux qui sont à charge à la société, car ils comprennent que ce n'est pas en mettant des chaînes aux pieds et aux mains des coupables qu'on les corrige, mais en les prenant par les charmes de la divine Religion que le Fils de Dieu a établie dans le monde pour sauver les plus grands pécheurs.

Tel est, N. T. C. F., le but qu'on se propose en ouvrant l'Hospice dont il est ici question, et qui doit offrir un Asile aux plus grandes misères qui puissent affliger notre pauvre nature. Ce n'est pas que l'on ait la prétention de guérir toutes les plaies de notre société. Mais, l'on a l'espérance de pouvoir offrir, à tous ceux qui voudront sincèrement en profiter, des moyens efficaces de se sanctifier sur la terre, pour arriver au bonheur éternel. Quelques détails suffiront pour rendre la chose palpable.

Il ne se passe guère de nuits que la police ne mette la main sur des infortunés qui traînent les rues, parce qu'ils sont sans abris et trouvés en contravention aux réglements faits pour le bon ordre. Tout se réduit à les condamner à quelque amende ou à quelques jours de prison. Puis, on leur permet de rentrer dans la société, sans avoir pu s'assurer de leur amendement. Aussi, est-on certain de les voir revenir bientôt subir les mêmes châtiments, parce qu'ils auront commis les mêmes délits ou de plus grands peut-être.

Mais, supposez que ces malheureux, au lieu de passer par la vindicte publique, soient reçus dans une maison de charité, où l'on se sera empressé de les laver et nettoyer de toute vermine, de leur donner un bon souper et un bon lit, et où, après leur avoir prodigué tous les soins de la compassion, on leur aura adressé de bonnes paroles, pour les engager à bien vivre, à bien prier, à se bien confesser de leurs fautes, qui les rendent si

misérables, même dans ce monde, ne se sentiront-ils pas portés au repentir, et au désir de mieux pratiquer une Religion, qui sait inspirer tant de dévouement pour les soulager dans leur misère? Ne donneront-ils pas toute leur confiance à des hommes qui leur tendent les bras dans leur malheur? Ne travailleront-ils pas ensuite à bien remplir leur devoir dans les honnêtes maisons où ces hommes de Dieu trouveront moyen de les placer.

Il y a déjà, dans notre ville, un tel hospice érigé par nos frères séparés, pour exercer l'hospitalité envers ceux qui n'ont aucun abri, et qui seraient réduits à la nécessité de se réfugier dans les étables ou de coucher dans les rues, au risque de périr de misère ou d'être logés à la police. Ne pourrions-nous pas, nous aussi, avoir le nôtre; et n'aurions-nous pas, pour le faire, les mêmes raisons et les même moyens? Et si nous le faisions pas, ne serait-ce pas pour le catholicisme une vraie disgrâce et une véritable humiliation?

Dans Nos voyages, Nous nous sommes fait un devoir de visiter les différents hospices qui ont été établis à cette fin, par la charité ou la philantropie. C'est surtout à Rome qu'il faut aller voir la *Trinité des Pèlerins* et l'*Hospice de Ste. Galle*, où l'on reçoit tous les soirs des personnes qui n'ont point de logis. Oh! que Nous avons été heureux d'y voir pratiquer cet oracle de la divine Charité: *J'ai été étranger, et vous m'avez reçu.* Et, en effet, on est attendri jusqu'aux larmes, quand on voit des Cardinaux et des Prélats de la Ste. Église, des Princes et des Chevaliers Romains qui s'agenouillent devant les pèlerins, leur lavent les pieds et les servent à table.

Mais, quoique cet acte de charité soit un des buts de la nouvelle fondation, il n'est pas toutefois le principal, car il n'y aurait là qu'un bien passager. Ce que l'on a surtout en vue, c'est d'abord de procurer à ceux de nos vieillards qui sont les plus abandonnés, et par conséquent les plus à plaindre, un lieu de retraite, pour y méditer les années éternelles avant d'y entrer, et pour se préparer à paraître devant le Souverain Juge, par de ferventes prières, par l'assiduité à entendre des instructions religieuses, par la réception fréquente des sacrements, et par l'exercice de la patience, dans les peines et les souffrances de la vieillesse.

En second lieu, cet hospice est fondé en faveur des jeunes gens, qui sont les plus exposés à se perdre. Ainsi, pendant que d'infortunés vieillards, ramenés à des sentiments chrétiens, se prépareront, par la méditation des vérités éternelles, à quitter le monde qui les aura séduits, des jeunes gens se prépareront, par la pratique des vraies vertus, à y entrer et à y vivre en bons chrétiens et en bons citoyens.

Il s'agit donc ici avant tout de s'emparer des enfants et des jeunes gens, pour les prémunir contre les vices qui les entraîneraient dans des désordres aussi préjudiciables à la société qu'à eux-mêmes, ou pour les en corriger, si par malheur ils en étaient déjà infectés; d'où il faut conclure que cet Hospice sera une maison de *préservation* pour les bons et de *correction* pour les méchants. Aussi, tous les plans d'édifices seront-ils dirigés pour atteindre plus facilement le but important que l'on se propose, savoir, de réunir ainsi, sous le même toit, tant de besoins différents.

Ce que Nous venons de dire fait assez voir que l'on donnera une sérieuse attention à bien classer les bons, pour les séparer des méchants, afin de les mettre à l'abri de tout danger. Ainsi, l'on aura égard aux enfants qui, à l'âge de l'innocence, ont perdu leurs pères et mères, ou n'ont que de mauvais parents, pour les soustraire aux imminents dangers qu'ils auraient à courir, s'ils étaient abandonnés à eux-mêmes, ou laissés aux soins des auteurs de leurs jours qui, au lieu de les élever chrétiennement, ne feraient que les scandaliser par leurs affreux blasphêmes, leurs discours déshonnêtes, leurs actions honteuses.

Il en est d'autres qui appartiennent à de bons parents, mais qui sont d'un caractère si intraitable qu'ils résistent opiniâtrement aux exhortations, corrections et bons exemples que leur donnent leurs pères et mères. Ce sera donc un service immense à rendre à ces parents honorables sous tous rapports que de les aider à s'acquitter du devoir si précieux qui leur est imposé de ne rien négliger de ce qui peut contribuer à la bonne éducation de leurs enfants. Or, ce secours, ils le trouveront dans le nouvel hospice, qui sera dirigé par des Frères de la charité, qui ont grâce d'état pour faire ce que faisait St. Vincent de Paul, leur Patron à qui, comme tout le monde sait, l'on amenait les enfants incorrigibles

de Paris, pour qu'il en fit des enfants pieux et dociles; ce dont il s'acquittait avec un merveilleux succès. Espérons que ses enfants en Jésus-Christ en feront autant pour nous, avec la grâce de leur sainte vocation.

Le nouvel Hospice viendra encore au secours d'un bon nombre de jeunes gens qui, en sortant des prisons de réforme, ne savent pas quelque-fois où se placer convenablement, pour se conserver dans leurs bonnes dispositions. Tout le monde les redoute comme dangereux, et les honnêtes gens ont sans doute de justes raisons de ne pas les mettre en contact avec leurs enfants ou leurs apprentis. Cependant la correction qu'ils ont subie, dans ces prisons, leur a été salutaire, et ils voudraient sincèrement travailler à mériter de ne plus y retourner. Mais, que feront-ils si personne ne leur tend une main secourable? Dans leur désespoir, ne s'abandonneront-ils pas de nouveau au vagabondage et aux vices qu'il entraîne avec lui, si tous les honnêtes gens leur tournent le dos?

Enfin, pour ne cacher aucune des plaies hideuses qui défigurent si horriblement notre état social, et y répandent graduellement une gangrène contagieuse, qui peut amener une maladie incurable et une dissolution complète, il est des jeunes gens, et le nombre n'en est déjà que trop grand, qui, au commencement de leur carrière, sont tout-à-fait gâtés, pourris et démoralisés; et qui pourraient en apprendre long à beaucoup de vieillards. Élevés à courir les rues et les places publiques, et n'ayant d'autres abris que les auberges les plus malfamées, l'on comprend qu'ils ont été privés des instructions et autres secours religieux, qui ont coutume de former à la vertu le cœur des enfants et adolescents et de les préparer à paraître dans le monde avec honneur. L'on comprend que c'est surtout pour ces êtres infortunés que le nouvel Hospice devra être utile et nécessaire. Car, il appartient à la Religion seule de corriger les cœurs les plus gâtés, et de maîtriser les caractères les plus durs et les plus intraitables. Aussi, est-ce là un des caractères qui la font briller aux yeux des hommes, comme une Religion vraiment divine.

Mais pour que l'on comprenne encore mieux combien est puissante l'activité de la Religion sur ces cœurs qui paraissent les plus inaccessibles aux sentiments chrétiens, Nous allons repro-

duire ici quelques passages d'un excellent rapport fait sur une maison de réforme, par un Prêtre qui en est Chapelain.

Après avoir classé les jeunes gens sur lesquels s'exerce sa vigilance, et avoir tracé leur caractère et leurs dispositions, il ajoute : " Dans ces jeunes gens, au milieu de beaucoup de vices et de " défauts, un œil attentif découvre quelque fois de belles et de " nobles qualités. J'en ai vu parmi eux pleurer amèrement en me " racontant les peines qu'ils ont causées à leurs parents ; j'en ai " vu parmi les plus méchants venir en pleurant se jeter à " genoux devant moi, pour me demander pardon de légers man- " quements commis à mon égard ; j'en ai vu d'autres pousser des " sanglots en me faisant le récit de leurs fautes ; enfin, j'en ai " rencontré qui se trouvaient si malheureux et qui avaient tant " d'horreur de la vie qu'ils menaient qu'il leur prenait envie " de s'ôter la vie, tant leur état leur faisait horreur. Oh ! c'est " dans ces moments surtout que je comprenais qu'un Prêtre seul " est incapable, malgré sa bonne volonté, de travailler efficace- " ment au salut de ces chers enfants. Il faudrait que tous ceux " qui sont employés à ce ministère eussent le cœur et le dévoue- " ment nécessaires pour comprendre que ces malheureux jeunes " gens ont plutôt besoin d'être aimés et soutenus que d'être " punis et maltraités. Aussi, quand j'entends dire que pour ces " jeunes gens le moyen de les ramener à la vertu est de les acca- " bler de punitions et d'ignominies, mon cœur en éprouve une " peine bien sensible. Souvent je suis forcé de m'avouer que, si " Dieu avait permis que je fusse exposé dans mon enfance aux " mêmes dangers que ces enfants, je serais peut-être devenu plus " misérable qu'eux.

" Je prie Dieu qu'il permette que cette maison tombe entre les " mains de personnes consacrées par état à la réforme des jeunes " gens, et je crois qu'alors mes prévisions s'accompliront ; c'est- " à-dire, que l'on verra alors que ces jeunes gens qui aujourd'hui " n'inspirent que le dégoût, sont susceptibles de recevoir dans " leurs cœurs les impressions des plus solides vertus."

Or, c'est à ce noble travail que vont se consacrer les hommes de Dieu, qui ont tout quitté, pour venir Nous aider à élever ce nouveau monument de charité, afin d'ouvrir le sein de la divine

Miséricorde à tous ceux qui voudront sincèrement se sauver. Un tel Hospice pour nos jeunes gens nous est indispensablement nécessaire. Car, N. T. C. F., regardez bien de tous côtés, et vous ne verrez, pour ces jeunes délinquants, que la *Police*, la *Réforme* et la *Prison*, tandis que, pour les personnes du sexe, il y a, grâce à la divine Providence, des *Asiles* qui abritent l'innocence, des *Refuges* qui préservent les faibles contre les séductions du monde, et des *Hospices* dans lesquels se purifient les taches contractées dans le commerce de ce monde si dangereux à la vertu.

Si cet *Appel* est entendu dans toutes les parties de ce populeux et riche Diocèse, nous aurons donc, N. T. C. F., un *Port de salut* à offrir à tous ceux qui, sur cette mer orageuse du monde, ont à craindre le plus funeste des naufrages. Nous aurons en particulier, pour sauver nos jeunes gens, un établissement de charité, tel qu'est celui que Nous avons eu le bonheur de visiter à Rome, et qui, pendant quelques années, a joui de l'insigne honneur d'être dirigé par notre Immortel Pontife Pie IX, qui n'est entré dans la carrière des hautes Prélatures, et n'est arrivé au Souverain-Pontificat, qu'après avoir exercé sa grande charité dans ce modeste et humble Hospice. C'est là que son bon cœur a commencé à compatir à toutes les misères humaines et à s'associer à toutes les œuvres destinées à les soulager. Depuis que la divine Providence l'a placé sur la chaire de St. Pierre, il n'oublie pas ses chers jeunes gens. Car, c'est au milieu d'eux qu'il va respirer un peu de repos après ses longs travaux; et c'est en leur adressant des paroles pleines d'onction et de charmes qu'il soulage les grandes douleurs dont sa belle âme est navrée. Aussi, ne se retire-t-il de ce lieu chéri, qui lui rappelle de si doux souvenirs, qu'en disant à tous ceux qui ont l'honneur de l'entourer : *que les plus heureuses années de sa vie ont été celles qu'il a passées à diriger cette maison de charité.*

Ce que Nous allons vous dire de ce bel établissement achèvera, Nous l'espérons, N. T. C. F., de vous intéresser au plus haut degré ; et vous donnera une juste idée de celui qui est l'objet du présent *Appel.*

Tous les jeunes gens qui sont admis dans cet hospice de Rome

sont logés, nourris, vêtus et entretenus aux frais de l'établissement, et dirigés par de pieux et charitables ecclésiastiques qui en ont le gouvernement, et y exercent une surveillance douce, mais pleine de sollicitude.

Le temps se partage entre l'instruction, les exercices de piété et le travail. L'instruction qu'on leur donne, dans l'intérieur de la maison, a pour but principal d'en faire de bons ouvriers, en développant leur intelligence par l'étude des sciences propres à les rendre habiles dans leur état. Mais, en cultivant ainsi les talents naturels, qu'ils ont reçus de la divine Providence, on ne néglige rien de ce qui peut contribuer à former leur cœur à la vertu, et à les réhabiliter à leurs propres yeux, pour qu'ils soient ainsi comme forcés de se respecter eux-mêmes par leur bonne conduite. Car, l'instruction religieuse leur est par-dessus tout nécessaire, parce qu'elle est le fondement de l'édifice spirituel que l'on veut élever, en rendant ces jeunes gens de bons chrétiens.

Une bonne partie du temps est aussi employée à la prière, à la fréquentation des Sacrements, à l'assistance aux Offices, et à tous les autres exercices de religion, qui sont les seuls qui puissent mettre de l'entrain dans de semblables établissements. Car, il s'en exhale comme un parfum exquis, qui leur rend la vertu douce et aimable, et une puissance divine qui leur fait surmonter tous les obstacles qui s'opposent à la perfection chrétienne. Ils contractent dans ces communications intimes avec Dieu des habitudes religieuses, qui finissent par les détacher des affections charnelles, et les élever progressivement vers les choses d'en haut. Aussi, finissent-ils par être sincèrement pieux et fervents.

Dans l'intérieur de l'établissement règne une surveillance active qui est le mobile de la belle discipline que l'on y remarque, et qui produit des fruits merveilleux. Cette surveillance est douce et paternelle; aussi, s'y assujettit-on sans peine et de bon cœur. Car, ceux qui en sont l'objet y trouvent la bonté, la joie, la douceur que souvent ils n'auraient pas trouvé dans le foyer paternel. Là, ils ouvrent leur cœur à la confiance et à l'amour; parce qu'ils sentent vivement qu'on les aime et que l'on travaille à les rendre heureux. Le cœur de ces jeunes gens, ainsi gagné par l'appat de la charité et par de bons traitements, tout le reste devient

facile avec la grâce de Dieu. D'ailleurs, l'on y fait une étude particulière du caractère, des passions, des inclinations du cœur et de l'intelligence d'un chacun ; aussi, sait-on comment le prendre pour le réformer.

A tous ces moyens de réformer, employés avec intelligence, on ajoute le travail, qui est comme le complément de cette éducation vraiment soignée. Car, ce que l'on a en vue, dans cette belle Institution, c'est de faire de bons ouvriers, d'habiles artistes, des hommes pratiques dont la Religion s'honore et dont la Patrie n'a qu'à se glorifier. Pour cela, on les met tous les jours, à des heures fixes, entre les mains des chefs d'ateliers qui sont chargés de les former aux arts et métiers auxquels ils ont de l'aptitude. Leur journée faite, ils rentrent dans l'hospice, pour y prendre leurs repas, avec le repos qui leur est nécessaire. Puis, ils vaquent à la prière, à l'instruction et aux exercices de la vie chrétienne. Après quoi on les conduit dans un lieu commun, où ils se reposent pendant la nuit des fatigues du jour.

C'est sur ce beau modèle que doit se former, en tous points, l'hospice que nous avons, N. T. C. F., à établir, pour offrir à nos jeunes gens, les plus exposés à la démoralisation de ce siècle, tous les moyens de devenir de bons chrétiens et de bons citoyens. Cette entreprise est grande, sans doute ; mais si tous y mettent la main, elle aura infailliblement un plein succès, et personne ne s'en apercevra que par les célestes bénédictions qui surabonderont dans le commerce et l'agriculture, dans nos villes comme dans nos campagnes.

Dieu la bénira, parce que c'est une œuvre de miséricorde, faite pour venir au secours des plus malheureux. Car, ce Dieu tout bon et miséricordieux se plait à déjouer toutes les prévisions des hommes, en donnant un admirable succès à des institutions qu'ils avaient jugées impossibles et blâmables même. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un coup-d'œil sur plusieurs de celles que nous avons sous les yeux, et dont l'existence est encore pour nous tous un vrai problême.

La divine Providence saura bien en temps et lieu parler au cœur de ceux et celles qu'elle daignera choisir pour être les agents de sa volonté toute-puisante et les instruments de son infinie

bonté envers des créatures si dignes de compassion, par cela même qu'elles sont plus exposées au plus grand des malheurs, la damnation éternelle.

Pourrait-il en effet, ce Dieu si riche en miséricordes, refuser son secours à ceux qui ne cherchent qu'à faire des œuvres de grande miséricorde, lui qui est descendu du ciel pour réparer la nature humaine, en l'unissant à sa divinité, pour l'élever au plus haut des cieux ; lui qui a consacré toute sa vie mortelle à opérer la réforme de l'homme tombé dans la plus humiliante dégradation ; lui qui a déclaré qu'il est venu en ce monde, non pour les justes mais pour les pécheurs ; lui qui accueillait, avec tous les charmes de sa divine douceur, les plus grands pécheurs, pour en faire des saints et des justes ?

Nous pourrions, N. T. C. F., Nous en tenir là, parce que Nous parlons à des hommes de foi, qui se plaisent à reconnaître et à honorer en Dieu le plus aimable de ses attributs, savoir, la Providence, qui fait tout, sait tout, gouverne tout, pour le bonheur de toutes les créatures qui composent ce vaste et magnifique univers. Nous vous dirons ici, toutefois, en deux mots, ce que Dieu a déjà fait pour l'œuvre dont il s'agit dans cet *Appel.*

Il y a quelques années, un de nos charitables citoyens se trouvait un jour près d'un de ces malheureux dont Nous avons fait plus haut le triste portrait. Cet homme se trouvait rendu au dernier degré de la démoralisation, à cause de l'ivrognerie et des vices qui marchent nécessairement à la suite de cette passion dégradante. Il était couvert de haillons, décharné par la faim et réduit à la plus affreuse misère.

Ce triste état auquel était réduit cet infortuné qui, sans ce défaut, avait tout ce qu'il fallait pour gagner honorablement sa vie, toucha de compassion le cœur de ce citoyen. Il s'approche de ce frère malheureux, lui tend la main avec tous les témoignages du plus vif intérêt : *Mon cher ami,* lui dit-il, *comme je vous plains ! Vous pourriez gagner votre vie si honorablement ; et vous périssez de misère. Mais surtout, votre pauvre âme, que va-t-elle donc devenir ? Allez-vous-en à confesse, pour vous réconcilier avec Dieu, que vous avez tant offensé.*

Ces paroles et autres semblables firent sur ce pauvre infortuné

une salutaire impression. Il alla sans différer se jeter aux pieds d'un Prêtre, fit sa confession avec des sanglots et des soupirs. Bientôt après il s'était lavé dans le bain de la Pénitence, et il se nourrissait à la Table Sainte du pain des Anges. Le Père des miséricordes entendit ses gémissements et exauça sa prière en lui faisant trouver grâce dans une maison honorable où il peut gagner sa vie honnêtement.

L'heureuse conversion de cet infortuné pécheur fit penser à ce riche citoyen, dont Dieu s'était servi pour l'opérer, qu'il ne fallait désespérer du salut d'aucun pécheur, et que Dieu voulait se servir de chacun de nous pour sauver le prochain. Cette pensée venait du ciel ; aussi, en est-il demeuré depuis cette époque fortement préoccupé ? Pour la mettre en exécution il n'a reculé devant aucun sacrifice. Le 13 Juin 1861, il jetait les fondations de l'Hospice de St. Antoine qui s'est élevé comme par enchantement. La direction d'un établissement de ce genre demandant des hommes exercés dans la pratique des œuvres de miséricorde, il fit venir de Belgique des Frères de la charité, dévoués par état au soin et au soulagement des misères spirituelles et corporelles. Croyant que son Hospice de St. Antoine était insuffisant pour remplir ses vues qui s'élargissaient à mesure qu'il apercevait de plus grands maux à guérir, il le transféra sur un terrain plus spacieux, qu'il acheta à grand prix, afin de pouvoir le développer au besoin. C'est dans cette même intention qu'il tient en réserve un autre magnifique local qui servira à lui donner encore de plus larges proportions. Car, nos besoins futurs sont incalculables.

Sans plus de détails, concluons, N. T. C. F., d'après tout ce que Nous avons dit plus haut, que le Diocèse tout entier est vivement intéressé au succès de ce nouvel établissement, et doit en conséquence s'y associer en contribuant généreusement à sa dotation comme à sa fondation. Déjà il y a mis la main par les aumônes du Jubilé, qui se montent à 4,255 piastres, et qui vont être versées dans ses fondations.

Tous ceux donc qui ont fait le Jubilé dans lequel se sont exercées les infinies miséricordes de notre Dieu, ont déjà donné leur encouragement à cette œuvre de charité, les campagnes, comme les villes, les pauvres comme les riches, les jeunes comme

les vieux. Tous aussi participeront aux célestes bénédictions qui y sont attachées. Tous continueront, nous l'espérons, à lui donner leur sympathie et leur concours.

Les villes sont vivement intéressées à nos succès parce que, comme Nous l'avons fait voir, c'est dans leur sein que le paupérisme exerce ses funestes ravages en démoralisant la classe pauvre, qui finit partout par se ruer, avec fureur, contre toutes les sociétés existantes, pour en troubler l'ordre et les bouleverser de fond en comble.

Les campagnes n'y sont pas moins intéressées que les villes, parce que, si l'on y fait attention, c'est de la campagne que nous arrivent de nombreuses familles, chargées d'enfants qui, faute de soins, sont bientôt tombés dans les gouffres que Nous n'avons pu que faire connaître de loin; car, Nous n'en saurions sonder les abîmes et les profondeurs.

Maintenant, il ne Nous reste plus qu'à recommander à la charité de tous une Institution qui est créée pour les besoins de tous. Nous la recommandons au Clergé et aux Laïques, aux Communautés religieuses et aux Associations pieuses, aux riches et aux pauvres, aux vieillards et aux jeunes gens. Nous faisons en particulier un *appel* chaleureux aux Conférences de St. Vincent de Paul, à qui est spécialement dévolu le soin des plus pauvres et des plus misérables, et à nos Dames de charité, qui ne demeurent étrangères à aucune des saintes œuvres qui ont pour but le soulagement des misères humaines.

Pour en venir à l'exécution finale, Nous recommandons de faire, dans chaque paroisse des villes et des campagnes, une assemblée publique pour aviser aux meilleurs moyens à prendre pour venir en aide à cette œuvre naissante, par exemple, pour faire, en temps opportun, une quête à domicile, et nommer à cette fin des comités et collecteurs chargés de solliciter les aumônes de leurs quartiers respectifs. L'Évêché est mis, comme de raison, à contribution, pour être le dépôt général de toutes les collectes. Ces diverses assemblées ne se feront toutefois que lorsque la présente Lettre Pastorale aura été lue et expliquée, pour que chacun puisse en avoir une parfaite intelligence.

O divine Marie, c'est à vos pieds sacrés que Nous déposons ce

modeste *Appel*, fait à la charité de tout un Diocèse qui vous est consacré, et qui vous aime comme un enfant doit aimer la meilleure des Mères. Nous y avons fait connaître les serpents venimeux qui se glissaient dans nos villes et nos campagnes, pour les démoraliser. Daignez maintenant les montrer vous-même aux yeux de tous, pour qu'ils inspirent en tous lieux une juste horreur. O Vierge pure et sans tache, écrasez de votre *Pied Immaculé* ces monstres affreux qui désolent tous les pays et causent partout des plaies hideuses. Convertissez, ô vous qui êtes le Refuge des plus grands pécheurs, les infortunés enfants et jeunes gens qu'il est question de sauver, en les arrachant à la terrible démoralisation qui se fait sentir partout, d'une manière si alarmante. Enseignez-nous à mener une vie pure, à marcher dans le droit chemin, pour arriver à Jésus, votre adorable Fils, et nous réjouir tous ensemble en sa divine présence. *Vitam præsta puram, iter para tutum, ut videntes Jesum, semper collætemur. Amen.*

Sera le présent Appel lu et expliqué, au prône de toutes les Églises où se fait l'Office public, et au chapitre de toutes les Communautés, au jour et en la manière qui seront plus convenables, par ceux et celles qui en ont la direction.

Donné à Montréal, le vingt-deuxième jour d'Avril de l'année mil huit cent-soixante-six, sous Notre seing et sceau, et le contre-seing de Notre secrétaire.

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

Par Mandement de Monseigneur,

J. O. Paré,

Chanoine-Secrétaire.

CIRCULAIRE AUX COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES.

Montréal, le 22 Avril 1866.

Bien-aimés Fils et Filles en Jésus-Christ,

Vous recevrez, avec la Présente, une *Lettre Pastorale*, un écrit intitulé *Monument de Jubilé*, une *Circulaire au Clergé* et une *Prière à la Ste. Vierge*.

Vous y verrez la position humainement terrible dans laquelle se trouve Notre Saint Père le Pape, au milieu des fâcheux

événements qui s'accomplissent, et les imminents dangers que court la foi dans le monde entier, qui est enseveli dans un déluge d'erreurs et de vices.

Vous y verrez en même temps les moyens qu'il y a à prondre, pour détourner les fléaux de la colère de Dieu qui éclatent de toutes parts et qui menacent de fondre sur nous.

Vous avez été séparés du siècle par vos engagements sacrés, afin de vous offrir jour et nuit en sacrifice, pour appaiser la divine justice et détourner les maux qu'attirent sur la terre les péchés des hommes.

Vous entrerez donc tous naturellement dans les sentiments de componction, qui produisent des gémissements ineffables dans les âmes que le St. Esprit anime. Or, ce sont ces gémissements, ces soupirs inspirés par le zèle de la gloire de Dieu et l'amour des âmes, qu'il vous faut faire entendre dans vos paisibles retraites, afin de toucher le cœur de Dieu et de l'engager à nous faire miséricorde.

Pleurez donc, comme les filles de Jérusalem, non pas tant sur le Vicaire de Jésus-Christ qui suit son adorable Maître au Calvaire, mais sur vous-mêmes et sur vos parents et amis que vous avez laissés dans le siècle, exposés à tant de dangers de se perdre.

Ce que vous avez à faire avant tout, pour détourner de dessus notre chère patrie tant et de si grandes calamités, c'est de travailler à guérir les plaies hideuses de la société par votre vie d'immolation et de sacrifice. Ainsi, votre chasteté virginale guérira le *Sensualisme;* votre obéissance aveugle le *Rationalisme;* votre grande ferveur l'*Indifférentisme;* votre tendre piété le *Philosophisme;* et votre attachement filial aux lois de la Ste. Église le sacrilége *empiètement* du pouvoir civil sur les droits sacrés du St. Siége. Car, telles sont les sources infectes d'où coulent les torrents d'erreurs qui empoisonnent le monde.

Comme vous avez en mains les clefs du ciel, dans les prières de vos chers pauvres ou des enfants innocents que vous instruisez, c'est à vous à en faire un saint usage, pour ouvrir les cieux et en faire descendre les douces pluies de la divine miséricorde. La *Lettre Pastorale* et la *Circulaire* vous diront ce que vous avez à

faire, pour vous acquitter du devoir que vous impose la charité religieuse. Car, Dieu se laissera certainement toucher de compassion, aux cris redoublés de ses membres souffrants et de ses enfants innocents, qui s'élèveront jour et nuit vers le trône de ses miséricordes, pour lui dire, avec tout l'accent de la piété: *Épargnez, Seigneur, épargnez votre peuple : et ne demeurez pas toujours en colère contre nous. Parce, Domine, parce populo,* etc. Aussi devez-vous faire souvent entendre au ciel cette humble supplique. Ajoutez-y cette fervente invocation à la Mère des miséricordes, le Refuge assuré des pécheurs: *Maria, Refugium peccatorum, ora pro nobis.*

Au reste, ne manquez pas d'observer que nous avons à demander avant tout la grâce de bien profiter des fléaux qui nous menacent. Car, s'ils viennent fondre sur nous, comme il est bien à craindre, c'est parce que nous avons, hélas! oublié trop vite les bonnes résolutions que nous avions prises, pendant que nous étions en proie aux frayeurs qu'ils nous causaient dans leurs premières apparitions.

Afin d'engager vos pauvres et vos élèves à se bien acquitter de tous leurs devoirs et pratiques de piété, rappelez-les, sans chercher cependant à les effrayer, à la pensée des calamités dont nous sommes menacés; et faites-leur comprendre qu'ils doivent être de puissants avocats auprès du Père des miséricordes pour leurs parents, bienfaiteurs et autres qui ont droit de compter sur le secours de leurs ferventes prières.

Profitez de cette circonstance pour faire passer dans vos exercices journaliers la pratique des Litanies des Saints à la place de toutes celles auxquelles il vous a fallu renoncer, pour vous soumettre au Décret de l'Église qui vous les interdisait. Il vous sera facile de vous convaincre, par votre propre expérience, que cette invocation de Dieu, de sa glorieuse Mère et de tous les Bienheureux de la Cour céleste, a plus de charmes pour la vraie piété que toutes les prières particulières. La raison en est bien simple, c'est que c'est le St. Esprit lui-même qui prie avec l'Église.

Je vous recommande aussi la pratique si salutaire de vous saluer mutuellement, en disant dévotement: *Salut à Marie,*

conçue sans péché, etc., et de la mettre en usage parmi vos pauvres et vos élèves. Car l'Immaculée Vierge aime qu'on lui rappelle le jour solennel dans lequel l'Église lui rendit un honneur qui lui fut si agréable ; et elle récompense magnifiquement la piété qui se montre fidèle à lui payer ce tribut de louange. D'ailleurs, il est visible que la divine Providence veut se servir des Communautés religieuses pour faire bénir en tous lieux ce dogme si doux pour la foi catholique.

Pour ce qui est du *Monument du Jubilé*, vous vous y associerez de tout votre cœur, par tous les moyens en votre pouvoir ; car, vous y verrez une œuvre de charité qui intéresse souverainement toutes les âmes religieuses. Les Communautés qui élèvent de petits orphelins ou qui sont chargées de les placer, y trouveront surtout un immense avantage, car elles savent les dangers que courent ces pauvres enfants, quand il faut les placer dans le monde, à l'âge critique des passions.

La prière que je vous adresse est un petit souvenir de voyage. Car, après avoir dit la messe sur le tombeau de St. Charles, dans la Cathédrale de Milan, je fis une copie de cette prière, pour la réciter avant de monter à l'autel, comme le faisait ce grand Saint. Vous en ferez autant, avant la sainte communion, qui vous unit si tendrement au S. Cœur de Jésus et à celui de sa très-sainte Mère.

En la récitant dévotement, veuillez bien penser à moi et à tous mes besoins spirituels, qui se multiplient avec mes années qui s'écroulent rapidement, pour me laisser bientôt seul avec le Souverain Juge.

Je vous bénis affectueusement avec toutes vos saintes œuvres, et je demeure bien sincèrement de vous tous le très-humble et dévoué Serviteur et Père en Jésus-Christ,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

LETTRE PASTORALE DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, CONCERNANT LE DÉMEMBREMENT DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME DE MONTRÉAL.

IGNACE BOURGET, PAR LA GRÂCE DE DIEU ET DU SIÉGE APOSTOLIQUE, ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, ASSISTANT AU TRONE PONTIFICAL.

A tous les Fidèles de la Ville et de la Paroisse de Notre-Dame, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Il est temps, N. T. C. F., que Nous élevions la voix, pour faire cesser certaines préoccupations concernant les changements que doit subir, dans sa desserte, l'antique paroisse de Ville-Marie, et dont chacun parle diversement.

Nous le faisons en toute confiance, parce qu'ici Nous parlons en famille, comme un père à ses enfants dont les intérêts lui sont par dessus tout chers. Aussi, avons-Nous l'intime conviction que les explications que Nous allons vous donner suffiront pour faire tomber certaines rumeurs qui ne laissent pas que d'exciter du malaise dans l'esprit de ceux qui ne seraient pas au courant des faits qui vont s'accomplir.

Ce que Nous allons vous dire, en toute simplicité et vérité, se rattache à ces quatre questions : *En quoi consistent les changements à faire dans la desserte de la paroisse de Montréal ?—Pour quelles raisons doivent se faire ces changements ?—Quels peuvent être les avantages de ces changements ?—Par quels procédés doivent s'opérer ces changements ?*

1ÈRE QUESTION.—*En quoi consistent les changements à faire dans la desserte de la Paroisse de Montréal ?*

Pour mieux comprendre l'état de la question, il faut jeter un coup d'œil rapide sur l'état de cette paroisse, depuis son établissement jusqu'à présent.

La paroisse de Ville-Marie, aujourd'hui Montréal, fut canoniquement érigée, le 30 Octobre 1678, par le premier Évêque de Québec, Monseigneur François de Laval de Montmorency qui, dans son Décret d'érection, statua que la dite paroisse serait à

perpétuité, desservie par MM. les Ecclésiastiques du Séminaire de St. Sulpice.

Par un Décret canonique, en date du 3 Août 1694, le second Évêque de Québec, Monseigneur Jean de LaCroix de St. Vallier, établit le Supérieur du dit Séminaire Curé à perpétuité de la dite Cure de Ville-Marie.

Par un Arrêt du 15 Mai 1702, le Roi Très-Chrétien unit, pour les effets civils, la dite Cure de Ville-Marie au dit Séminaire de St. Sulpice, en déclarant, comme l'avait fait Mgr. de Laval, qu'elle serait desservie par un des Ecclésiastiques du dit Séminaire, commis par le Supérieur, après qu'il aurait reçu de l'Évêque son institution canonique.

Enfin, le 24 Mai 1843, voulant prévenir toutes les difficultés que pourraient présenter les deux Décrets canoniques et l'Arrêt susdits, Nous réglâmes que le Supérieur du Séminaire de St. Sulpice serait à perpétuité Curé de Montréal, conformément à ce qui s'était toujours pratiqué depuis 1694, en vertu de l'Ordonnance de Mgr. de St. Vallier.

Il y a toutefois à remarquer ici qu'il avait été bien entendu et clairement statué, par ces trois Ordonnances épiscopales et par l'Arrêt susdit de Sa Majesté Très-Chrétienne, que la dite Cure de Montréal serait et demeurerait sous l'entière juridiction de l'Évêque.

Voici maintenant les changements qui vont, avec le temps, s'opérer dans la dite Cure de Ville-Marie:

Par un Décret Apostolique, en date du 22 Décembre 1865, la Cure de Montréal pourra être divisée en autant de paroisses que l'Évêque le jugera nécessaire au bien des âmes; et chacune de ces paroisses, ainsi que l'ancienne Cure de Notre-Dame, sera administrée, non plus par le Supérieur du Séminaire, mais par un de ses Prêtres qu'il présentera à l'Évêque, pour en obtenir l'approbation. Cette dernière disposition, comme on le voit, confirme l'Ordonnance de Mgr. de Laval qui fut sanctionné pour les effets civils par le susdit Arrêt de Sa Majesté Très-Chrétienne. Tel est le changement radical que doit subir cette grande et importante paroisse. Pour les détails, ils se trouvent compris dans les réponses aux questions suivantes.

2ème QUESTION. -- *Pour quelles raisons doivent se faire ces changements?*

Elles sont en grand nombre et très graves; Nous allons nous arrêter aux principales :

1o. La Religion qui a fondé cette ville, qui exerce une si grande influence dans notre Amérique, ne doit pas l'abandonner dans ses progrès gigantesques. Bien au contraire, il lui faut s'associer à ses merveilleux développements, et pour cela suivre pas à pas sa population toujours croissante sur tous les points de son vaste territoire, pour l'abriter sous ses temples, faire l'éducation de ses enfants, prendre soin de ses pauvres, lui rendre enfin tous les services qu'elle peut attendre de cette divine Religion.

2o. Le Pasteur qui voit ses brebis s'éloigner à une telle distance de sa houlette qu'il ne peut plus leur donner les soins de la charge pastorale, s'en rapproche autant qu'il est nécessaire, pour pouvoir les visiter assidûment, les connaître par leur nom, les faire paître dans les paturages de la vérité et de la piété, les défendre de la fureur des loups qui cherchent à les dévorer.

3o. S'il demeure trop loin de son troupeau, il lui est impossible, malgré tout son zèle, de lui prodiguer les soins de la vigilance pastorale, qui seule peut le tenir en assurance.

4o. Il en faut dire autant si son troupeau devient avec le temps trop nombreux. Car, ses soins se trouvant trop partagés, il en résulte nécessairement de graves inconvénients, comme il est facile de s'en convaincre par ce qui suit.

5o. Partout, mais dans une ville surtout, les fidèles doivent avoir un accès facile à leur Église Paroissiale, pour y faire baptiser leurs enfants, y aller entendre les Instructions religieuses, y assister à la Messe, y recevoir les Sacrements.

6o. Ils ont besoin de recourir fréquemment à leur Pasteur qui a grâce d'état pour soulager les peines de la vie, apporter remède aux misères secrètes des familles, appaiser les dissentions intestines, accorder les époux qui font mauvais ménages, ramener les enfants indociles à l'obéissance dûe aux parents, exciter la vigilance des pères et mères qui négligent leur plus important devoir, celui de bien élever leurs enfants.

7o. Le Pasteur a besoin d'être à portée de ses chères brebis

surtout quand s'approche pour elles le moment suprême de la mort, à cette heure terrible où elles ont un plus pressant besoin de son secours, parce qu'elles sont davantage en proie aux attaques incessantes de l'ennemi acharné de leur salut.

Laissant de côté ces détails dont il est facile à chacun de se rendre compte, observons que la population catholique et protestante de cette paroisse peut s'élever aujourd'hui à 130,000 âmes, et que la population de la ville a franchi les bornes des *cent chaînes*. Maintenant, peut-on exiger qu'un seul Pasteur ait à desservir une ville qui a environ trois milles et demi de front sur deux milles et un tiers de profondeur, sans compter plusieurs campagnes qui s'étendent au loin. Ainsi, n'est-il pas évident que pour porter secours à ces 130,000 âmes dispersées sur ce grand territoire, il faut l'action pastorale de plusieurs Curés qui en soient responsables devant Dieu ! C'est ainsi, d'ailleurs, qu'en a jugé le Pasteur des Pasteurs ; et nous ne pouvons que nous courber humblement sous le poids de sa suprême autorité.

3ème question. — *Quels peuvent être les avantages de ces changements ?*

Ils sont multiples et très grands, et Nous allons en noter ici quelques-uns. Les uns regardent l'Église de Notre-Dame et sa Fabrique ; les autres regardent le Séminaire qui en est Curé habituel ; d'autres enfin regardent les paroissiens.

AVANTAGES POUR L'ÉGLISE PAROISSIALE DE NOTRE-DAME.

1o. La Cure actuelle de Notre-Dame est déclarée par le Décret Apostolique du 22 Décembre 1865, cité plus haut : *Paroisse-Mère—Église-Mère* à laquelle toutes les nouvelles Églises Paroissiales, engendrées dans son sein, auront à payer un tribut d'honneur. C'est le Père commun qui consacre ainsi la maternité de Notre-Dame et lui confie cette glorieuse auréole dont elle sera sans doute fort jalouse.

2o. Dans la division qui en sera faite, il lui sera conservé un territoire et une population convenables à sa qualité d'Église-Mère. Aussi, les filles qui vont lui être données ne serviront-elles qu'à multiplier sa joie, en contribuant à sa prospérité.

3o. Le démembrement projeté ne la prive d'aucune de ses propriétés qui, mises à profit, l'aideront à payer ses dettes et à faire noblement les frais du Service divin.

4o. Les fidèles, dans la discipline actuelle de l'Église, pouvant aller à la Messe où ils veulent, il n'y a pas à douter que beaucoup de riches citoyens, quoiqu'annexés à de nouvelles paroisses, ne louent des bancs dans l'Église-Mère, pour pouvoir y assister à ses pieuses Neuvaines, à ses processions solennelles et aux grandes réunions qui s'y font, pour célébrer les joyeuses fêtes que la patrie demande à la religion, pour consacrer le patriotisme de ses enfants.

5o. Pour les mêmes raisons, beaucoup de paroissiens aimeront à faire chanter des services, grand'messes et autres offices dans cette vaste Église, après avoir payé à leur église particulière les droits qui leur seraient dûs.

AVANTAGES POUR LE SÉMINAIRE.

1o. Il est reconnu, par le Souverain Pontife lui-mê[illegible] *Curé habituel* de la paroisse de Montréal ; ce qui serait seul une magnifique récompense des services séculaires qu'il a rendus à cette paroisse.

2o. Par son Supérieur, il a le droit de présenter à l'Évêque ceux de sa Compagnie qui devront gouverner la paroisse de Notre-Dame et toutes les nouvelles qui pourront être formées de son démembrement. Ce privilége bien mérité par les sacrifices de tout genre qu'il n'a cessé de faire depuis deux siècles qu'il cultive cette vigne, l'élève bien haut, et consolide, en la consacrant, son importance dans une ville qu'il a vu naître, qui a grandi sous ses soins, et qui prend aujourd'hui, sous ses yeux étonnés, un si prodigieux développement.

3o. C'est donc lui qui continue à administrer la paroisse antique de Ville-Marie, non plus par un seul Curé, mais par autant de Curés qu'il y aura de nouvelles paroisses érigées. C'est donc pour lui une nouvelle ère qui se présente à son existence, et une nouvelle carrière qui s'ouvre à son zèle.

4o. Dans la division de la paroisse, l'Évêque devra avoir égard aux églises déjà bâties par le Séminaire, pour en faire des églises

paroissiales de préférence à toute autre. C'est une reconnaissance bien légitime des services rendus à cette ville et à la paroisse toute entière, et un acte solennel qui assurera à ces églises une existence régulière et canonique:

5o. Il pourra jouir de tous les revenus des Églises paroissiales qu'il aura bâties, pour l'aider à payer les frais de desserte, ceux du culte et autres.

AVANTAGES POUR LES PAROISSIENS DE MONTRÉAL.

Ils sont les mêmes que ci-devant:

1o. Ils demeurent paroissiens du Séminaire de St. Sulpice, qui ne fait autre chose que multiplier, pour leur bien spirituel et temporel, les secours qu'eux et leurs pères ont de tous temps reçus.

2o. Ils vont donc continuer à avoir pour Curés des Prêtres de St. Sulpice, à la différence qu'au lieu d'un seul ils en auront autant qu'il pourra être nécessaire pour le plus grand bien des âmes.

3o. Ces Curés Sulpiciens, en venant s'établir, pour ainsi dire, à leur porte, pourront beaucoup plus facilement, et par là-même plus efficacement, leur prodiguer les soins de tout genre que de bons Pasteurs prodiguent à leurs brebis.

4o. Il leur sera donc beaucoup plus facile de recourir à eux pour leurs baptêmes, mariages, sépultures et autres services qu'ils ont droit d'attendre de leur zèle.

5o. Ces Curés Sulpiciens, ainsi dispersés sur le vaste territoire qui forme la paroisse actuelle de Montréal, continueront à faire un emploi honorable de leurs biens, pour bâtir partout des églises, des maisons d'école, des dépôts de mendicité, des orphelinats, et faire enfin toutes ces grandes et belles œuvres que nous leur voyons faire depuis deux siècles avec tant d'édification.

La ville toute entière est donc vivement intéressée à ces changements, et tous les bons paroissiens et citoyens, sans nul doute, y applaudiront de tout leur cœur. Aussi, concevons-Nous la ferme espérance que tout va s'opérer sans bruit, avec paix et union des esprits et des cœurs, et que le Seigneur sera avec nous tous, pour que nous vivions et respirions dans les entrailles de sa charité.

4ÈME QUESTION.—*Par quels procédés doivent s'opérer ces changements?*

Nous allons en dire deux mots qui suffiront, Nous l'espérons, pour satisfaire et tranquilliser tous les esprits, parce qu'ils verront, dans les procédures qu'il y a à suivre, la sagesse de l'Église qui, pour arriver à ses fins, la sanctification et le salut de ses enfants, prévoit tous les inconvénients et ménage autant que possible les intérêts de tous. Car, ses opérations, comme celles de Dieu qui l'anime de son esprit, sont non pour détruire mais pour édifier. *Non ad destructionem sed ad œ ificationem.*

1o. Ainsi donc, l'Évêque ne doit procéder à l'érection des paroisses qu'avec une souveraine discrétion et dans l'unique intention de procurer aux âmes confiées à ses soins les secours qu'il juge dans sa conscience leur être nécessaires.

2o. Afin de procéder avec plus de maturité, il lui faut se conformer aux règles que l'Église lui a tracées, sous l'inspiration du Saint-Esprit, autant qu'elles sont applicables aux circonstances de temps, de lieux et de personnes.

3o. Il doit avant tout prendre l'avis des Chanoines de sa Cathédrale, qui sont, dans la nature même de leur institution, les hommes de l'Église, pour les besoins des peuples et le secours des Évêques.

4o. Cette première précaution prise, il lui faut en prendre une autre qui consiste à instituer sur les lieux une enquête juridique, pour constater la vérité des faits allégués par les intéressés, et s'assurer par là s'il y a de justes raisons d'en venir à l'érection d'une nouvelle paroisse.

5o. Le Curé habituel ainsi que le Curé actuel, c'est-à-dire celui qui dessert la Paroisse qu'il s'agit de démembrer, et autres intéressés sont cités à comparaître devant l'Évêque ou le Commissaire qui le représente, pour lui exposer les raisons qu'ils pourraient avoir à alléguer pour ou contre le démembrement de l'ancienne Paroisse et l'érection de la nouvelle.

6o. L'Évêque fixe, dans son Décret d'érection, les bornes que devra avoir la nouvelle Paroisse et lui assigne son territoire propre pour que les fidèles puissent s'attacher à l'Église dans laquelle ils devront remplir leurs devoirs religieux et qu'ils seront

désormais obligés d'aimer comme leur mère; et aussi, pour qu'ils sachent à qui s'adresser pour leurs besoins spirituels.

7o. L'Évêque doit, dans sa sagesse, mettre un juste équilibre entre les paroisses qu'il établit, pour qu'elles ne soient ni trop grandes ni trop petites, et qu'il s'y trouve tous les éléments de prospérité et d'encouragement, pour les Pasteurs comme pour les brebis.

8o. Enfin, il doit aviser aux moyens d'assurer à la nouvelle Église les ressources qui lui seront nécessaires pour le service divin, et à son Curé ce qu'il lui faut pour une honnête subsistance.

Telles sont, N. T. C. F., les principales précautions à prendre pour procéder régulièrement au démembrement de toute ancienne paroisse, afin d'en ériger de nouvelles. L'exposé tout simple, que Nous en faisons ici, vous fait assez comprendre que Notre intention est de Nous y conformer fidèlement. Car, Nous comprenons que Nous vous devons l'exemple d'une obéissance toute filiale aux lois si sages de notre Sainte Mère l'Église. De votre côté, vous vous montrerez des enfants humblement soumis pour tout ce qui sera réglé, pour la plus grande gloire de la divine Majesté et le plus grand bien des âmes. Vous ne manquerez pas d'ailleurs d'apprécier, comme il doit l'être, cet épanchement paternel qui ne vous laisse rien ignorer de tout ce qu'il y a à faire pour le bien commun d'une famille qui est tendrement chérie.

Il ne Nous reste plus qu'un mot à ajouter, un vœu à former, un souhait à faire. *Que la paix de Dieu qui surpasse tout sentiment conserve vos cœurs et vos intelligences en Jésus-Christ.* Phil. 4, 7.

Que la Vierge Immaculée, notre auguste Patronne, que nous honorons en ce jour, sous le titre de *Notre Dame de Bon Conseil*, daigne diriger toutes nos opérations, pour le plus grand bien d'une ville qui lui appartient à tant et à de si justes titres! Qu'elle se fasse connaître, au puissant secours qu'elle va nous accorder, pour la *Vierge très prudente* et pour le vrai *Siége de la divine Sagesse.*

Sera la présente Lettre Pastorale lue au Prône de l'Église Paroissiale de Notre-Dame de Ville-Marie, Dimanche prochain,

vingt-neuvième jour du présent mois, et dans les autres Églises de la Paroisse, le cinquième Dimanche après Pâques, le six Mai prochain.

Donné à Montréal, en Notre Palais Épiscopal, le vingt-sixième jour du mois d'Avril de l'année mil huit-cent soixante-six, sous Notre seing et sceau, et le contre-seing de Notre Secrétaire.

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

Par Mandement de Monseigneur,

J. O. PARÉ,

Chanoine-Secrétaire.

ANNONCE FAITE LE JOUR DE LA PENTECOTE AU PRONE DE TOUTES LES ÉGLISES DANS LESQUELLES SE FAIT L'OFFICE PUBLIC.

20 Mai 1866.

L'on commencera dimanche prochain à faire une instruction religieuse pour les sourds et muets de la ville et de la banlieue qui ne fréquentent pas l'école, à une heure de l'après-midi. L'on continuera à faire cette instruction tous les dimanches et fêtes.

Les garçons se réuniront dans une des Salles de l'école de l'Évêché, rue Ste. Marguerite, et les filles à la maison de l'Orphelinat de la Providence, près de l'Église St. Jacques. Cette instruction ou catéchisme durera depuis une heure jusqu'à trois, et sera donnée, sous la direction d'un prêtre qui y présidera, par des instituteurs et des institutrices préposés à l'enseignement du mutisme.

Nous engageons les pères et mères qui ont des enfants sourds-muets, ainsi que les maîtres et maîtresses qui ont des serviteurs et servantes atteints de cette infirmité, à les envoyer à cette instruction dont ils ont un absolu besoin ; car aujourd'hui c'est un fait constaté que ces êtres infortunés ne peuvent connaître Dieu et les vérités de sa divine religion qu'au moyen de l'instruction qui leur est donnée d'après des méthodes spéciales et appropriées à leurs besoins.

C'est donc un devoir pour tous les pères et mères, ainsi que pour les maîtres et maîtresses, de profiter de ce nouveau secours religieux qui est offert à des personnes qui doivent leur être si

chères, et dont ils peuvent procurer le salut éternel, en leur donnant le moyen d'assister à ces instructions faites spécialement pour eux. Nous les invitons à conduire, une première fois, ceux qui leur appartiennent à l'une ou l'autre de ces deux maisons d'école aux heures indiquées plus haut, pour donner leurs noms avec les renseignements qui leur seront demandés.

Dieu ne manquera pas de récompenser leur zèle ; et ils auront bientôt la consolation de voir de leurs yeux les merveilleux effets que produit sur le cœur de ces êtres disgraciés de la nature, la grâce divine attachée à l'enseignement religieux.

LETTRE PASTORALE DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, CONCERNANT LE DÉMEMBREMENT DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME DE MONTRÉAL.

IGNACE BOURGET, PAR LA GRÂCE DE DIEU ET DU SIÉGE APOSTOLIQUE, ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, ASSISTANT AU TRÔNE PONTIFICAL.

A tous les fidèles de la Ville et Paroisse de Notre-Dame de Ville-Marie, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

C'est, N. T. C. F., avec un sensible regret que Nous avons vu s'engager, sur les Journaux, une discussion déplorable, au sujet du démembrement de cette Paroisse, dont il était question dans Notre Lettre du 26 Avril dernier.

Nous nous empressons donc d'élever de nouveau la voix à ce sujet, pour vous donner certaines explications qui, Nous l'espérons, suffiront pour satisfaire ceux qui ne l'auraient pas saisie dans son vrai sens, et vous faire encore mieux comprendre que Notre intention positive, qui d'ailleurs est celle du Souverain Pontife, est uniquement de faire des paroisses canoniques.

Vous comprendrez mieux ce que Nous avons à vous dire là-dessus, N. T. C. F., si vous faites attention à la nature d'une paroisse, qui est avant tout et par-dessus tout un arrondissement ecclésiastique, formé par une Autorité spirituelle, qui est indépendante dans son ressort, pour le bien des âmes, et confié à la direction d'un Pasteur légitimement institué par l'Évêque.

Lorsque les fidèles, compris dans cet arrondissement ecclésiastique, obtiennent du Gouvernement une reconnaissance de leur paroisse, pour lui assurer des effets civils, alors cette paroisse canonique acquiert certaines prérogatives dans l'ordre civil. C'est alors un accord mutuel qui se fait, aux conditions convenues, entre les deux puissances, pour le plus grand bien spirituel et temporel des enfants d'une même Église, qui sont sujets d'un même empire.

Mais cet accord n'est pas toujours nécessaire ; et il peut même arriver qu'il ne soit jugé ni utile ni opportun dans certaines circonstances. Dans ce cas, la paroisse canonique jouit tranquillement des avantages spirituels que lui assure l'Église qui l'a seule érigée et constituée, sans avoir rien à craindre du côté du civil.

Car il a été jugé : " Que le Décret canonique érigeant une " paroisse n'est pas une procédure civile qui puisse être revisée " par la Cour Supérieure au moyen d'un writ de *certiorari;* " que ce n'est qu'une procédure purement ecclésiastique, hors de " la juridiction de cette Cour, tant qu'il n'y a pas de procédures " pour obtenir la ratification civile de tel Décret. " (Cour Supérieure de Québec, No. 322, de 1852.)

Un fait mémorable qui s'est accompli sous Nos yeux, il y a peu d'années, peut, N. T. C. F., vous rendre encore plus sensible et plus éclatante l'action toute spirituelle de l'Église au milieu des sociétés humaines, sans aucune intervention du pouvoir civil, c'est l'établissement de la hiérarchie ecclésiastique en Angleterre.

A peine le Décret Apostolique, qui divisait toute l'Angleterre en douze Diocèses sous un Métropolitain, eut-il été connu, que toutes les forces législatives de ce grand empire se concentrèrent pour en empêcher l'exécution. La lutte fut gigantesque, et des efforts inouïs furent tentés pour anéantir cet acte Pontifical. Mais la puissance temporelle vint se briser contre le rocher inébranlable sur lequel repose la puissance spirituelle, qu'exerçait notre immortel Pontife, quand il fit cet acte d'autorité suprême, qui étonna le monde entier, et a si fort illustré son glorieux Pontificat. Pendant ce grand combat de la puissance temporelle contre la Puissance spirituelle, les catholiques de l'Angleterre prièrent avec ferveur, mais gardèrent un religieux silence. Aujourd'hui,

cette hiérarchie sacrée, établie par l'Autel, respire en paix à l'ombre du trône ; et tout le monde connaît les honneurs incomparables qui ont accompagné, dans la tombe, l'éminent Cardinal qui avait été placé à la tête de la nouvelle hiérarchie. On peut se convaincre, en face de ce triomphe, que l'Angleterre était fière d'avoir donné au St. Siége un si puissant défenseur de ses droits sacrés et un homme si digne d'être décoré de la pourpre Romaine.

Quelqu'il en soit, ce fait mémorable fait assez voir que Notre Saint Père le Pape, dans les actes de sa suprême puissance, agit, non contre le droit civil des peuples, mais au-dessus, et en dehors de toute loi humaine, pour la raison toute simple qu'il tient en mains la puissance divine, pour gouverner les nations chrétiennes. Aussi, voyez-vous, N. T. C. F., qu'il ne recula pas devant la terrible opposition que fit à son Décret toute la puissance de notre Mère-patrie. Pourrait-il aujourd'hui s'arrêter devant les difficultés qui lui seraient faites dans cette colonie lointaine ? Aurait-il pu, ce sage Pontife, régler que son Décret pour la division de la Paroisse de Montréal n'aurait d'exécution qu'en autant qu'il plairait au pouvoir civil de le reconnaître, lui qui n'a pas craint de diviser la Grande-Bretagne en autant de Diocèses qu'il a jugé nécessaire d'y en établir ?

Il vous est maintenant facile, N. T. C. F., de saisir le vrai sens de Notre Lettre Pastorale, en présence de ces principes incontestables pour tout vrai catholique, et de ces faits éclatants qui jettent une si vive lumière sur la grave question qui nous occupe. Relisez-la donc, à la lueur de ces flambeaux lumineux, et vous y trouverez que la Paroisse de Notre-Dame de Ville-Marie demeure, aux yeux du civil, ce qu'elle a toujours été depuis le Réglement de 1722, qui reconnut pour les effets civils le Décret de 1678 qui érigea canoniquement cette Paroisse. Car, il n'y est pas dit un mot qui puisse faire croire que l'on ait eu intention de changer les limites territoriales, de lui ôter son Curé habituel, de circonscrire les opérations de sa Fabrique, de la priver des priviléges civils qui lui auraient été assurés par le dit Réglement de 1722.

Relisez-la, cette Lettre, écrite dans un épanchement tout paternel, et vous y verrez qu'il s'agit uniquement de former, dans

le sein de cette immense et populeuse Paroisse, de nouvelles paroisses dont l'ambition ne sera pas d'avoir des fabriques, comme l'église-mère, mais seulement de nouveaux secours à offrir à une population qui va croissante à pas de géant, et qui menace de nous déborder, au point qu'il est devenu impossible à un seul pasteur de connaître, par leur nom, chacune de ses brebis, et de défendre avec avantage son troupeau contre la fureur des loups, qui circulent partout, cherchant à le dévorer.

Relisez-la, cette Lettre, écrite en toute simplicité, et vous vous convaincrez que l'on ne soustrait pas au Curé habituel de cette antique Paroisse aucune portion de son troupeau ; mais que l'on multiplie, à l'avantage des brebis, les moyens de salut, en multipliant l'action de la charge pastorale. Car enfin, il est évident que dix Curés, qui seraient à l'œuvre pour conduire dans de gras pâturages un troupeau si populeux et dispersé sur un si vaste territoire, doivent être plus en état de lui donner la vie, et de la lui donner avec plus d'abondance, à l'exemple du divin Pasteur, qu'un seul, quelque zélé qu'il puisse être.

Relisez-la, cette Lettre, écrite dans l'unique but du plus grand bien de tous, et vous y découvrirez les avantages qui doivent découler du nouvel ordre de choses. Car, c'est une chose bien comprise, ou plutôt bien sentie, qu'il y a une grâce spéciale et comme une vertu divine attachée au ministère curial. Et, en effet, la personne du pasteur imprime aux brebis, qui lui sont données en charge, le sentiment d'amour, de docilité, de confiance et d'ouverture de cœur, qu'elles ne ressentent pas pour tout autre Prêtre. Elles accepteront, avec une humble soumission, des corrections qui leur seront données par le Pasteur, ce qu'elles souffriraient avec peine, si elles leur venaient d'une autre part.

Relisez cette lettre, écrite sans arrière-pensée, et vous vous convaincrez que les changements à opérer sont au plus grand avantage de l'Église-Mère qui, sans perdre aucun de ses priviléges civils, acquiert une nouvelle importance spirituelle en donnant naissance aux nouvelles paroisses, qui vont être créées dans son sein, au Curé habituel qui voit se multiplier les moyens d'action pour la sanctification de son immense paroisse, aux paroissiens eux-mêmes qui vont être l'objet d'une sollicitude pastorale plus

proportionnée à leurs besoins, sans cesser de participer aux avantages temporels qu'ils ont droit d'attendre du Séminaire.

Car, personne ne saurait douter que le Séminaire, qui demeure chargé de toute la paroisse, ne continue à faire, en faveur de vous tous, un emploi honorable de ses immenses revenus. Il y est strictement obligé devant Dieu et devant les hommes, et il n'y a nullement à craindre qu'il recule jamais devant un devoir si rigoureux, comme on a cherché à l'insinuer.

Telles sont, N. T. C. F., les nouvelles explications que Nous avons cru devoir vous donner, avec l'intime conviction que vous les recevrez avec une docilité toute filiale. Nous croyons y avoir droit ; car Nous nous rendons ce témoignage que Nous n'agissons en tout cela que pour le plus grand bien de vos âmes. C'est également pour l'amour que Nous vous portons à tous que Nous nous sommes privé, pendant plus de treize mois, des douceurs de la patrie, et du bonheur qu'il y a pour tout pasteur de se trouver au milieu de son troupeau. Or, ces longues et fréquentes absences qu'il Nous a fallu faire, pour le bien du Diocèse en général et le vôtre en particulier, Nous ont été plus pénibles que vous ne sauriez le croire. C'est aussi dans l'unique intérêt de vos âmes que Nous nous exposons à la malveillance dont Nous sommes l'objet aujourd'hui. Dieu Nous fait la grâce de Nous y soumettre humblement. Mais Nous devons à la vérité de convenir que Nous n'y sommes pas insensible ; et il vous est facile de le comprendre.

Toutefois, Nous nous en consolerions plus facilement, si tout se passait dans le secret de la famille, comme il eût été facile de le faire. Mais, hélas ! le bruit de nos misères retentit au loin, et parmi nos frères de diverses croyances religieuses. Maintenant, que peuvent-ils penser d'un Pasteur qui est publiquement interpellé par quelques-uns de son troupeau, comme Nous l'avons été ? D'un autre côté, que peuvent-ils penser de ceux de nos catholiques qui citent leur Évêque au tribunal de l'opinion publique, lorsqu'il eût été si facile d'en obtenir privément des explications franches et cordiales ? La honte et le déshonneur en doivent donc rejaillir sur les brebis aussi bien que sur le pasteur.

Mais loin de Nous la pensée que ce soit le grand nombre qui

en soit venu là. Nous le croyons si peu que Nous n'avons pas hésité de faire un nouvel appel à la charité publique, en comptant toujours sur la confiance que de tout temps l'on a bien voulu Nous accorder, pour l'accomplissement de certaines œuvres qui pourront, avec le temps, exercer une heureuse influence pour l'honneur de notre sainte Religion qui sait inspirer à ses enfants un si généreux dévouement. Nous sommes heureux de pouvoir vous dire ici, en passant, que déjà ce nouvel appel a rencontré d'heureuses sympathies, quoiqu'il n'ait pas encore pu pénétrer à la connaissance de toutes les âmes charitables.

Mais il est un moyen facile, N. T. C. F., de nous réhabiliter dans l'opinion publique, c'est de garder un religieux silence, en traitant nos affaires au sein de la famille. Nous avons un Chef commun, un grand et sage Pontife à qui nous devons tous une filiale obéissance. Il a donné, Nous pouvons vous le certifier, une longue et sérieuse attention à la question du démembrement de cette Paroisse, et il a parlé en prononçant un jugement solennel, consigné dans un Décret Apostolique dont Nous vous avons donné une explication détaillée et consciencieuse. Tombons donc à ses pieds sacrés, et courbons-nous devant la puissance de Jésus-Christ qui réside en lui. Son jugement est sans appel, et Dieu nous bénira si nous nous y soumettons de bon cœur. Rome a parlé : la cause est finie. *Roma locuta est : causa finita est.*

En témoignage de Notre profonde vénération pour la Personne sacrée d'un si grand Pontife, Nous nous ferons un devoir bien doux de recueillir, dimanche prochain, de Nos propres mains, dans Notre Cathédrale, le Denier de St. Pierre. Ce sera de grand cœur que, dans cette solennelle occasion, Nous descendrons du Trône Episcopal pour solliciter des secours que Nous savons être nécessaires au Chef suprême de l'Église, au Roi-Pontife qui, dans ces temps mauvais, est réduit à la pénible nécessité de recourir à la charité de l'Église universelle. Vos cœurs Catholiques comprennent tout ce que cela veut dire, et ils vous parleront bien haut le langage de la piété filiale. Que le Seigneur vous bénisse du haut de la céleste Sion, afin que vous puissiez mener une vie sainte et heureuse, dans ce monde, et arriver à la bienheureuse éternité !

Sera la présente Lettre Pastorale lue au prône de toutes les Églises de la ville et Paroisse de Notre-Dame de Montréal, le Dimanche de la Ste. Trinité.

Donné à Montréal, le vingt-troisième jour du mois de Mai de l'année mil huit-cent soixante-six, sous Notre seing et sceau, et le contre-seing de Notre Secrétaire.

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

Par Mandement de Monseigneur,

J. O. PARÉ, chan.,
Secrétaire.

CIRCULAIRE ACCOMPAGNANT LE MANDEMENT DE VISITE.

MONTRÉAL, le 1866

MONSIEUR,

Le Mandement ci-joint vous donne un aperçu des bénédictions qu'il a plu à la Divine Bonté de répandre sur ce Diocèse. Elles sont si singulières et si abondantes qu'elles seront pour nous tous un puissant motif d'en rendre à Dieu de continuelles actions de grâces. *Opera Dei revelare et confiteri honorificum est.* (Tob. 12, 7.) A l'action de grâces nous ajouterons la prière : *Confirma hoc, Deus, quod operatus es in nobis, a templo sancto tuo quod est in Jerusalem.* Car, nous dit la Séraphique Ste. Thérèse, on peut tout faire pour correspondre aux dons ineffables de notre Dieu, quand on se sent vivement pénétré d'amour et de reconnaissance pour tant et de si grandes grâces qu'on en a reçues.

J'attribue toutes ces faveurs célestes à l'attachement filial que porte ce Diocèse au St Siége et à ses lois pleines de sagesse. Car, il en sort, comme du divin corps du Sauveur, une vertu salutaire qui guérit toutes les infirmités humaines. *Virtus de illo exibat et sanabat omnes* (Luc 6, 19). Nous avons, en effet, travaillé à nous attacher fortement à la Sainte Église Romaine, comme des branches au cep de la vigne. *Ego sum vitis vera, vos palmites* (Joan. 15, 5). Nous avons tâché, en mettant tout au romain, d'accomplir ce vœu qu'émettait, il y a deux siècles, un grand serviteur de Dieu : *Je voudrais voir une Église gouvernée en tout point par les Saints Canons.*

Au reste, en nous attachant de cœur et d'âme à nous mettre autant que possible, en parfaite harmonie avec les règles et les usages de la Sainte Église Romaine, nous n'avons fait que nous conformer au IIIe Décret du Premier Concile de Québec. "*Quoniam summopere optandum et curandum est ut in nostra Provincia Ecclesiastica eadem Liturgia servetur, quæ una sit cum Romana Liturgia, ut...... simus omnes perfecti et in eadem sententia, idque, non modo quoad fidei, sed etiam quoad ritus, præces et ceremonias, tum in divino officio peragendo, tum in sacramentis administrandis servanda.*

J'ai réglé, en conséquence, que l'on suivrait, dans l'exercice de la Visite Pastorale, autant qu'il peut être praticable en ce pays, l'ordre tracé par le Pontifical Romain et le Cérémonial des Évêques, interprété par l'usage de Rome.

De même, il devra y avoir un parrain et une marraine pour la confirmation ; mais, selon l'usage de Rome, ce sera un des assistants de l'Évêque, le Curé avant tout, s'il est présent, qui remplira cet office en recevant les billets et en touchant de sa main droite l'épaule droite du confirmé.

Il faudra aussi, pour se conformer au Rituel, enregistrer les noms des confirmés, en usant de la formule qui y est prescrite.

Pour plus grande facilité, l'on pourra se procurer des billets de confirmation tout imprimés, pour n'avoir que quelques blancs à remplir comme il peut se voir dans le Rituel et dans le Registre de Confirmation tenus à la Cathédrale. Chaque église pourra en avoir un semblable.

Le billet de Confirmation doit être formulé comme suit :

N. filius N. et N. (noms de baptême du père et de la mère) *conjugum*, vel *N. filia N. et N.;* et si fuerit nupta, addatur *uxor N.*

Avec ce simple billet il sera facile de remplir les blancs des actes de Confirmation consignés au Registre.

Le Mandement de visite est d'ailleurs suffisamment explicite quant aux renseignements à donner à l'Évêque et aux autres détails dans lesquels il faudra entrer, pour arriver à cette uniformité que nous désirons tous et qui est en effet si désirable. Car, avec une discipline uniforme et une même manière de faire les

choses, on retrouve sa paroisse en quel que lieu que l'on soit envoyé.

Pour qu'il y ait une retraite de quelques jours avant la Confirmation, il est à propos que chacun appelle à son secours ceux de ses confrères qui se trouvent libres pour l'aider à bien préparer ses confirmants. Il y a, pour ces circonstances, les pouvoirs extraordinaires accordés pour les temps de concours.

Les exercices de la Visite devant se faire avec toute la solennité possible, il convient que les prêtres du voisinage, qui le peuvent faire sans nuire au bien de leurs paroisses, se réunissent pour leur donner, par leur présence et leurs prières, toute la majesté et l'éclat possibles.

Il devra se faire, à l'église et à la maison, de ferventes prières pour le bon succès de la Visite. Les Confirmants surtout doivent être invités à beaucoup prier pour le bien de la paroisse en général et en particulier pour la réforme des crimes qui causent tant de scandales. Car, c'est un temps bien favorable pour demander qu'il n'y ait plus de désordre dans les auberges ; que les élections se fassent paisiblement ; que le luxe soit banni de notre ville et de nos campagnes ; que l'usure soit déracinée, que les bals dangereux et les fréquentations malhonnêtes cessent ; enfin, que tous les crimes, qui attirent sur la terre tant de calamités, soient expiés par les œuvres de la pénitence.

En lisant le 12e Article du dispositif du Mandement de Visite, vous voudrez bien faire remarquer à vos paroissiens qu'en les engageant à se retirer paisiblement chez eux après la Bénédiction du Saint Sacrement, je leur exprime par là mon désir de me rendre sans bruit dans la paroisse voisine, et seulement avec le nombre de voitures nécessaires pour les prêtres de ma suite.

Vous ferez, au reste, ce que votre zèle pourra vous inspirer pour le plus grand bien des âmes confiées à vos soins.

En attendant, je suis bien cordialement,

Monsieur,

Votre très humble et dévoué serviteur,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

MANDEMENT DE VISITE.

IGNACE BOURGET, PAR LA GRÂCE DE DIEU ET DU SIÉGE APOSTOLIQUE, ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, ASSISTANT AU TRÔNE PONTIFICAL.

Au Curé et aux fidèles de la paroisse de , Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

Nous eûmes, N. T. C. F., le bonheur de partager les travaux de la première visite Pastorale que fit, en 1821, notre illustre Prédécesseur en qualité de Suffragant de Québec pour le District de Montréal. Nous continuâmes les années suivantes ce genre de ministère qui est un des principaux devoirs des Pasteurs; car ils doivent imiter Notre Seigneur, qui nous dit qu'il est le *bon Pasteur ; qu'il connaît ses brebis et que ses brebis le connaissent;* qu'il est venu sur la terre *pour que ses brebis aient la vie et qu'elles l'aient avec plus d'abondance.* Seize années plus tard, c'est-à-dire en 1837, Nous n'eûmes pas plus tôt reçu la Consécration Épiscopale des mains de ce vénéré Pontife, qui Nous avait choisi pour son Coadjuteur, que Nous fûmes chargé de faire la Visite des paroisses, qu'une grave maladie l'avait forcé d'interrompre ; et trois ans s'étaient à peine écoulés qu'il Nous fallut, après avoir déposé dans la tombe ses restes mortels, entreprendre les travaux de la Visite Pastorale, avec toute la responsabilité des âmes qui étaient alors spécialement confiées à Nos soins.

Voila donc, N. T. C. F., près d'un demi-siècle que nous allons à vous avec toutes les grâces du Saint Ministère; que nous nous voyons face à face ; que nous nous entretenons bouche à bouche ; que nous sommes en de continuels rapports pour le succès de la plus importante affaire, le salut éternel; que Nous faisons descendre l'Esprit Saint sur la terre, en levant Nos mains suppliantes vers le ciel; que nous nous réunissons dans la Maison du Seigneur pour y implorer ses infinies miséricordes en faveur des vivants; que nous passons de là dans le cimetière pour l'arroser de nos larmes et y répandre les prières de la sainte Église, qui, comme une douce rosée, pénètrent dans cette prison de feu où de saintes âmes achèvent de se purifier avant d'entrer dans le lieu de ra-

fraîchissement, de lumière et de paix, après lequel elles soupirent avec tant d'ardeur.

Des rapports si longs, si constants et si tendres n'ont pas manqué de former entre nous tous des liens d'autant plus intimes que c'est la Religion seule qui les a comme noués et rendus indissolubles. Aussi, ces jours de visite étaient-ils des jours de grand concours, des jours de fêtes joyeuses, des jours de démonstrations religieuses qui ranimaient la Foi, excitaient la piété et faisaient couler des larmes de dévotion. Il ne faut pas s'en étonner ; car, Notre Seigneur accompagne invisiblement tous ceux qu'il envoie pour visiter son peuple, en leur disant : *Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie*, revêtus de la même autorité, munis des mêmes pouvoirs et distribuant les mêmes grâces ; car, *je suis avec vous tous les jours*, pour vous assister dans tous les actes de votre ministère.

Aussi, voyons-nous se renouveler, à chaque Visite Pastorale, le grand spectacle religieux, qui rappelle tout ce qui se passait lorsque le divin Pasteur parcourait lui-même en personne les villes et les bourgades, en prêchant son Évangile, en enseignant les peuples qui accouraient en foule pour l'entendre, en guérissant tous les malades, en délivrant ceux qui étaient possédés du démon, et en faisant du bien à tous : *pertransiit benefaciendo et sanando omnes.* (Act. 10, 38.)

Il y a dans ce spectacle de foi quelque chose de si saisissant que, depuis quarante-six ans que Nous en jouissons, Nous en sommes aujourd'hui tout aussi ému que la première fois.

Mais il est une autre considération qui resserre de plus en plus les liens sacrés qui Nous attache à ce Diocèse ; c'est que Nous l'avons vu naître et grandir ; et que la divine Providence a voulu que nous lui donnassions notre vie toute entière, en Nous appelant à le servir, alors que Nous n'étions qu'un jeune lévite dans le sanctuaire.

Car, lorsque Nous fûmes envoyé, il y a près d'un demi-siècle, auprès de l'illustrissime et révérendissime J. J. Lartigue, Évêque de Telmesse, alors Suffragant Auxiliaire et Vicaire Général de l'Archevêque de Québec, Montréal n'était point encore un diocèse, mais un district épiscopal, érigé par le Saint Siége. Il n'y

avait alors que 71 paroisses ou missions, et 77 prêtres employés à divers ministères. Il ne s'y trouvait qu'une seule Communauté de Prêtres séculiers, un grand Collége où se faisait un cours complet d'études, et un Collége naissant qui luttait contre les difficultés inséparables des institutions qui commencent. On y comptait 3 Communautés de femmes, dont 2 étaient consacrées aux soins des pauvres et une autre à l'éducation. Il n'y avait guère, dans les paroisses de la campagne, que dix couvents pour l'éducation des jeunes filles, avec un très petit nombre d'écoles élémentaires pour les garçons et les filles. Toute la population de la ville et de son immense District s'élevait à 19,199 âmes. L'Évêque préposé à ce riche District était réduit à la nécessité de vivre dans un petit coin de l'Hotel-Dieu, n'ayant ni église pour faire ses Offices, ni maison pour s'abriter. Quoiqu'il fut muni d'un Bref Apostolique bien en forme et tout-à-fait authentique, on faisait à son établissement en cette ville une opposition redoutable.

Mais le doigt de Dieu était là, parce que le Saint Siége avait parlé. Aussi, vit-on bientôt s'élever, comme par enchantement, une église et une maison Épiscopales.

Cet établissement bien modeste dans ses commencements, en peu d'années, par la bénédiction du Père céleste, devint le centre de beaucoup d'œuvres importantes qui vinrent, les unes après les autres, se grouper autour de lui, en s'appuyant sur ses bâses.

Car, dès 1836, il devenait un Siége Épiscopal, et onze ans après, c'est-à-dire en 1847, le Saint Siége démembrait le Diocèse de Montréal pour celui de Bytown, aujourd'hui Ottawa, et quatre ans plus tard, savoir en 1851, il en faisait un nouveau démembrement pour ériger le Diocèse de St.-Hyacinthe. Or, déjà ces nouveaux diocèses sont florissants et en pleine prospérité.

Ces démembrements, loin d'affaiblir le diocèse de Montréal, n'ont fait que lui donner plus de vigueur et de développement, en multipliant ses œuvres et redoublant son action sur toutes les parties qui le composent. Aussi, il y a aujourd'hui un Chapître qui aide l'Évêque à gouverner selon les Saints Canons; une Communauté d'Ecclésiastiques, qui sont employés à divers ministères de zèle et de charité; un grand Séminaire, dans

lequel de jeunes clercs sont formés à la vie sacerdotale; six Colléges pour y faire des études régulières; 124 paroisses ou missions dans lesquelles se fait le Service Divin; 329 Prêtres séculiers et réguliers, qui dirigent les âmes dans les voies du salut; quatre congrégations de Prêtres réguliers, qui sont comme des troupes auxiliaires, pour l'éducation, les missions et les retraites; quatre sociétés de Frères Religieux, qui se consacrent, les uns à l'éducation élémentaire des enfants, et les autres au soulagement de toutes les misères spirituelles et corporelles; dix Communautés de femmes consacrées à Dieu pour l'éducation des personnes de leur sexe ou pour le soin des malades, des orphelins et des orphelines, des vieillards et des femmes infirmes et la visite des pauvres à domicile. Il s'y est formé 69 paroisses ou missions nouvelles; il s'y est bâti 104 églises et toutes les anciennes ont été bien restaurées. La population actuelle est d'environ 350,000 âmes; et aujourd'hui, l'on compte dans les paroisses de la campagne, quatre Colléges importants, onze maisons d'écoles dirigées par des Frères, trente-six Couvents de Religieuses, plusieurs Académies et un très grand nombre de bonnes Écoles modèles et primaires.

Avec ces Institutions se sont multipliées les Confréries, Associations et dévotions de toute espèce, pour honorer Notre-Seigneur Jésus-Christ, son auguste Mère, tous les Anges, et les Saints et pour conserver parmi nous la Foi et la piété. On peut dire aujourd'hui que les fêtes religieuses se succèdent sans interruption dans les diverses églises du Diocèse, par les prières solennelles des Quarante Heures, par les Missions et les Retraites des paroisses et des communautés, par les réunions des Sociétés charitables et Congrégations pieuses, par les processions pompeuses du Saint Sacrement et de la Glorieuse Vierge Mère de Dieu, par les fêtes religieuses et patriotiques de tant de Sociétés qui, au jour de leur solennité, se font un bonheur de marcher sous leurs magnifiques bannières, par tous les concours qui se forment, avec un élan prodigieux, chaque fois qu'il est question de rendre témoignage de sa Foi et de faire preuve de piété, en honorant de saintes Images que la Religion a consacrées au culte divin, ou en vénérant des Reliques, qui unissent les Saints du ciel aux justes de la terre, pour qu'il n'y ait entre eux qu'un cœur et qu'une âme.

Mais, toutes ces Institutions, en multipliant les prières dans le Diocèse, y multiplient les œuvres saintes, qui portent secours à toutes les misères. Car, comme vous le savez, il y en a pour tous les besoins, pour tous les âges, pour toutes les nécessités. Les pauvres petits enfants, exposés au danger d'être victimes du désespoir, ont des hospices où ils trouvent la vie du corps et de l'âme, en recevant le baptême et tous les soins de la charité. L'enfance a ses Asiles où elle va apprendre à bégayer les Saints Noms de Jésus et Marie, et à se consacrer de bonne heure à une vie pure et innocente. L'orphelin et l'orpheline ont leurs Conservatoires, où ils trouvent, pour les aimer et les élever, les Pères et les Mères que leur a préparés la Religion. Le vieillard décrépit et la vieille femme infirme ont de nouveaux toits paternels, sous lesquels s'abritent avec eux, pour les soigner et les consoler, des fils affectionnés et des filles affectueuses en Jésus-Christ. Les sourds et les muets ont leurs institutions propres, pour y apprendre à se mettre en rapports intimes avec la société et en recevoir le dépôt sacré des idées surnaturelles et des vérités divines dont la connaissance est indispensable au salut. Les jeunes gens privés de parents capables de les former à la pratique de leurs devoirs religieux et civils, et exposés à toutes les horreurs du vagabondage, ont leurs asiles pour se former aux arts et métiers, qui en feront de bons chrétiens et de bons citoyens. Les pécheresses que le repentir ramène au bercail, ont leur maison de refuge, où le Bon Pasteur et la Mère des miséricordes les reçoivent à bras ouverts, quand elles veulent s'arracher à la corruption d'un monde séduisant et séducteur. Les malades enfin ont leurs Hôpitaux, où ils reçoivent, jour et nuit, les soins de la charité la plus compatissante. Tel est, N. T. C. F., le travail qui s'est fait, en grande partie, pendant ce dernier demi-siècle, et auquel vous avez généreusement contribué par votre zèle, votre dévouement, votre charité et vos aumônes. Car, vous aurez partagé, avec joie, votre pain avec ces Institutions naissantes, chargées du soin de vos pauvres. Vous avez parfaitement compris qu'en vous unissant cordialement à ce concert harmonieux de tant d'œuvres de charité et de piété, vous attiriez sur vous et sur vos familles d'abondantes bénédictions qui, il faut l'espérer, se perpétueront

jusqu'à la dernière génération. Car, lorsque vous ne serez plus sur cette terre, ces œuvres saintes continueront à s'élever vers le ciel, pour en faire descendre une douce rosée, qui se répandra sur les maisons que vous aurez laissées à vos enfants, et sur les brasiers ardents du Purgatoire, dans lesquels, peut-être, il faudra que vos âmes se purifient avant d'entrer dans la gloire éternelle.

Cet heureux développement qu'il a plu à la divine Providence de donner à ce nouveau Diocèse Nous pénètre, N. T. C. F., de la plus vive reconnaissance et Nous porte à bénir, jour et nuit, l'Auteur de tant de dons excellents. A cette vue, Nous entrons dans les sentiments de joie qu'éprouvait l'Apôtre, en pensant à tout le bien qui se faisait parmi les fidèles de son temps. *In omni gaudio quo gaudemus.* (1 *Thess.* 3, 9.) Notre cœur se laisse aller aux émotions de la plus tendre affection et du plus sincère attachement pour un Diocèse que le Ciel a si particulièrement favorisé et pour vous tous, qui faites toute Notre joie : *quia meum gaudium, omnium vestrum est.* (2 Cor. 2, 3.) Nous sommes pressé, plus fortement que jamais, du désir de vous revoir : car, *Nous savons qu'en venant chez vous c'est dans l'abondance de la bénédiction de l'Évangile de Jésus-Christ que Nous y viendrons.* (Rom. 16, 29.).

Or, vous n'en sauriez douter, N. T. C. F., c'est dans le dessein de travailler à achever ce qui a été si heureusement commencé que Nous entreprenons cette nouvelle Visite de tout le Diocèse. Car, il reste encore beaucoup à faire, pourqu'il y règne un ordre parfaitement canonique, et c'est ce que, avec la grâce de Dieu, Nous voudrions accomplir, afin de pouvoir dire avec l'Apôtre, avant de nous présenter au Souverain Juge : *j'ai combattu un bon combat, j'ai achevé ma course, j'ai gardé la Foi.* (2 Tim. 4. 7.) ; il ne me reste plus qu'à recevoir, de la main du juste juge, *la couronne de justice qu'Il a promise, non seulement à moi, mais encore à ceux qui aiment son avènement.* (Id. ibid. 8.)

La pensée qu'en visitant maintenant les paroisses, Nous n'y rencontrerons aucun des Curés qui les desservaient quand Nous commençâmes, il y a quarante-six ans, à exercer ce ministère, est bien propre à Nous préoccuper sérieusement de notre éternité. Aussi, tout notre désir serait-il d'avoir à offrir à notre Souverain

juge un Diocèse parfaitement dirigé selon les règles de sa Sainte Église, et dans lequel tous les commandements du Seigneur seraient ponctuellement observés, les Sacrements régulièrement fréquentés, les divins offices pompeusement célébrés, les scandales, les usures, les injustices, les impuretés, et tous les vices scrupuleusement évités, toutes les vertus chrétiennes et religieuses soigneusement pratiquées. Car, c'est là-dessus, N. T. C. F., que nous serons principalement jugé ; aussi, est-ce là ce qui nous préoccupe par-dessus tout, en voyant arriver pour nous les années éternelles, puisque nous devons répondre de chacun de ceux que le divin Pasteur a confiés à Nos soins, *âme pour âme, œil pour œil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied.* (Deut. 19. 21.). Comme aussi, de votre côté, vous aurez à répondre de toutes les grâces que vous aurez reçues par Notre Saint Ministère ; car, vous ne l'ignorez pas, le juste juge, qui doit nous juger, exigera un compte rigoureux de ceux à qui il aura donné beaucoup : *Omni autem cui multum datum est multum quæretur ab eo.* (Luc 12. 48.) C'est animé de ces sentiments de crainte mêlée de confiance que nous allons procéder à la prochaine visite Pastorale.

A ces causes, le Saint Nom de Dieu invoqué, nous avons statué, réglé et ordonné ; statuons, réglons et ordonnons ce qui suit :

1o. Nous visiterons la paroisse de..............le..................

2o. Nous ferons notre entrée solennelle dans l'église paroissiale vers les huit heures du matin, en observant les cérémonies religieuses prescrites au Cérémonial Romain.

3o. Après que ces Rites sacrés auront été accomplis, nous administrerons la Confirmation aux personnes qui auront été préparées à recevoir ce grand Sacrement, par des instructions religieuses et par les exercices de la retraite pendant quelques jours, et qui présenteront un billet, selon la forme prescrite au Rituel Romain.

4o. Il se dira ensuite une Messe pour les confirmées ; et ce sera à cette Messe qu'ils devront tous recevoir la sainte Communion.

5o. Aussitôt la Messe finie, nous tiendrons une assemblée de fabrique à laquelle tous les Marguilliers anciens et nouveaux devront se faire un devoir d'assister, pour entendre les avis que ous aurons à leur donner, dans l'intérêt commun de l'église et de

la paroisse, tout en recevant les comptes que devront nous présenter les Marguilliers comptables, depuis la dernière visite. En conséquence, nous recommandons à tous les paroissiens de payer leurs arrérages, pour que rien n'empêche leurs Marguilliers de s'acquitter du devoir qui leur a été imposé de bien administrer les revenus de l'Église.

6o. Nous ferons ensuite les prières pour le repos des saintes Ames du purgatoire, et particulièrement pour le soulagement de celles des Pasteurs et des Fidèles de la Paroisse, dans l'église aussi bien que dans le cimetière que nous visiterons spécialement, pour nous assurer s'il est tenu tel qu'il convient, pour être la dernière demeure de tant de bons chrétiens et de Saints, qui y reposent en paix, en attendant le grand jour de la résurrection générale. Nous examinerons, en même temps, s'il y a un lieu séparé du cimetière bénit, bien clos, pour les enfants morts sans baptême et pour les pêcheurs publics morts sans pénitence.

7o. Au retour du cimetière, Nous ferons la visite des saintes Reliques et des Fonts Baptismaux, des Tabernacles, des Autels, Ornements, Vases sacrés, Statues, Images, Linges et autres objets dédiés au culte divin.

8o. Nous donnerons aussi une attention particulière à l'Église, à la Sacristie, au Presbytère et à ses dépendances, aux chapelles de Processions et des Morts, au Charnier, ainsi qu'aux livres, registres et autres papiers concernant l'administration temporelle et spirituelle de la Paroisse. Nous verrons si ces livres et papiers, ainsi que les argents et les argenteries de la Fabrique, sont soigneusement conservés dans des Archives à l'abri du feu et de tout autre accident.

9o. Nous verrons de même si les divins Offices se célèbrent avec toute la solennité possible, et si l'on y suit exactement toutes les prescriptions de la Sainte Église Romaine, la Mère et le modèle de toutes les autres églises, si enfin toutes les ordonnances des visites précédentes et autres sont en pleine vigueur.

10o. Nous nous ferons un devoir bien doux de vous adresser, autant que nos forces nous le permettront, quelques avis, pour vous prémunir contre les dangers que vous courrez pour votre salut, dans ces temps mauvais ; et nous vous exhorterons surtout à prendre un soin religieux des enfants, afin qu'ils n'aient jamais

le malheur de chasser le Saint Esprit de leurs cœurs, en se laissant aller au péché mortel.

11o. Nous les consacrerons ensuite au Très Saint et Immaculé Cœur de Marie, afin que, sous la puissante protection de cette auguste Mère de Dieu, ils puissent se préserver toute leur vie de la corruption du siècle; ce sera aussi pour vous confier tous, N. T. C. F., à la garde de celle qui est le secours de tous les chrétiens, dans ce lieu de pélerinage et dans ce champs de bataille où il faut lutter jusqu'au dernier soupir contre la chair, le monde et le démon, pour arriver au port de la bienheureuse éternité.

12o. Nous terminerons la Visite par la Bénédiction du Saint Sacrement, pour supplier Notre Seigneur qui y réside jour et nuit de prendre soin de vos âmes, et de vouloir bien faire de votre paroisse une bonne et sainte paroisse, une paroisse où l'on soit toujours affamé de ce pain céleste et toujours de plus en plus altéré de ce divin breuvage qui enivre les élus. Après cette Bénédiction solennelle, vous vous retirerez dans vos maisons, avec des cœurs pleins de joie et de reconnaissance, pour y bénir Dieu avec vos familles, de toutes les grâces dont vous aurez été comblés pendant la Visite Pastorale.

En accomplissant ces devoirs importants, Nous nous conformons, N. T. C. F., aux Saints Canons qui nous tracent la ligne de conduite que nous avons à suivre; Nous déchargeons notre conscience qui nous impose toutes ces graves obligations; nous travaillons à la plus grande gloire de Dieu et au plus grand bien de vos âmes; nous faisons enfin tout ce qui dépend de Nous pour que votre Paroisse soit une paroisse de bénédiction et de bonnes œuvres, une paroisse de saints, chacun de ses habitants ne vivant sur cette terre que pour se préparer à la bienheureuse éternité.

Sera le présent Mandement lu au prône, le premier Dimanche après sa réception et commenté les Dimanches suivants, selon que M. le Curé le jugera nécessaire.

Donné à Montréal, sous Notre seing et sceau, et le contre-seing de notre Secrétaire le..................mil-huit-cent-soixante ....

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

Par Mandement de Monseigneur,

JOS. OCT. PARÉ,

Chanoine-Secrétaire.

MONTRÉAL, 1er Juin 1866.

MONSIEUR,

Je dois vous informer que la Visite Pastorale qui devait se faire, cet été, dans votre Paroisse, est remise à un temps indéterminé, à cause de la grave maladie qui retient, depuis quelques jours, Monseigneur de Montréal à l'Hôtel-Dieu de cette ville. Quoique les médecins aient l'espoir que cette maladie n'aura aucune conséquence funeste, vous voudrez bien cependant prier et faire prier vos Paroissiens, pour que Dieu conserve encore longtemps notre Vénérable Évêque à son Diocèse, qui a un si grand besoin de ses importants services.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

A. F. TRUTEAU, Vic. Gén.

ANNONCE A FAIRE AU PRONE DE TOUTES LES ÉGLISES DE LA VILLE ET DE LA PAROISSE DE MONTRÉAL, DANS LESQUELLES SE FAIT L'OFFICE PUBLIC, DIMANCHE, 24 JUIN 1866.

Dimanche prochain, la quête se fera, dans cette église, à la grand'Messe, par les Sœurs Grises, pour les aider à faire les frais de voyage et d'établissement à la Rivière McKenzie, où les appelle Mgr. Faraud, et où elles doivent prochainement envoyer cinq de leurs Sœurs.

Il leur faut parcourir 1860 lieues, tantôt dans des charrettes traînées par des bœufs, tantôt dans des berges, et tantôt à pied, à travers des ronces et des épines, et par des chemins qui n'ont point encore été battus.

Rendues au lieu de leur destination, elles trouveront une petite maison qui a été bâtie pour elles, mais qui n'a encore que les quatre murs ; et elles n'auront pour lit qu'une peau de buffle, et pour toute nourriture que du poisson dont l'huile servira à les éclairer, dans les longues nuits des sept mois d'hiver de ce pays lointain. Ce pays est beau et promet beaucoup pour l'avenir ; mais tout y est à faire.

Pour se rendre utiles dans ce pays sauvage, les Sœurs ont à se

pourvoir de plusieurs objets indispensables pour le travail; ce qui occasionne nécessairement de grandes dépenses; et le voyage est en outre très dispendieux. Mais surtout il leur faut dire un adieu éternel à leurs familles comme à leur patrie; car le retour sera pour elles comme impossible.

Une de leurs principales occupations sera de soigner les Sauvages dans leurs maladies; ce qui sera un grand acte de charité, parce que, faute de soins, ils meurent en grand nombre. L'an dernier, durant l'espace de cinq mois, la fièvre scarlatine en emporta un bon tiers.

Ces Sœurs missionnaires auront à accomplir, dans leur patrie adoptive, plusieurs autres œuvres de charité non moins importantes, comme de loger et de soigner les pauvres vieillards qui, dans ces pays sauvages où l'on mène une vie errante, sont abandonnés à eux-mêmes, quand ils ne peuvent plus suivre la famille pour la chasse et la pêche.

Elles auront aussi à offrir un asile à de jeunes enfants des deux sexes, mille fois plus à plaindre que nos orphelins, afin de les instruire des devoirs de la vie chrétienne et de les former à la vie de famille, en leur apprenant à travailler et en les rendant ainsi capables de s'arracher à la misère, qui tous les jours fait périr tant de pauvres infortunés Sauvages.

Ces enfants ainsi bien élevés dans les principes de la religion deviennent de petits apôtres quand ils se réunissent à leurs parents, pour les suivre à la chasse et à la pêche. Car, ils leur apprennent à connaître le seul vrai Dieu, et à le servir fidèlement.

Tous ceux donc qui encourageront les Sœurs, qui se dévouent à ce pénible mais sublime ministère de charité, participeront à leurs mérites et à la récompense promise à tant de sacrifices qu'il leur faut faire, pour répondre à la grâce d'une si sainte vocation.

Aussi, allez-vous, N. T. C. F., vous mettre de bon cœur à contribution pour les aider à payer leurs frais de passage et à faire les premières dépenses de leur établissement. A la vérité, les temps sont mauvais, mais il faut espérer que l'aumône, la prière et la pénitence les rendront meilleurs.

N. B.—L'Évêque de Montréal prie les Messieurs chargés de la direction des Églises de vouloir bien commenter cette annonce et aider les Sœurs de la Charité à faire une bonne collecte.

LES CATHOLIQUES EN ORIENT.

Nous faisons encore un nouvel appel à la charité catholique, persuadé que tous les cœurs y sauront généreusement répondre, comme ils ne manquent jamais de le faire en de semblables circonstances.

C'est aujourd'hui que cette malheureuse Église des catholiques d'Orient qui, selon l'expression d'un illustre Évêque, " le cœur brisé, mais l'âme soumise," nous tend la main de sa détresse par l'un de ses ministres et de ses enfants persécutés. Le Révérend Père Dominique Hosanna, qui est à Montréal depuis déjà plusieurs mois, est Chaldéen de nation ; et tout, en effet, en lui atteste un véritable enfant d'Abraham. Il est religieux et prêtre catholique du vénérable Institut des Hermites de St. Antoine Abbé, retirés sur les bords du Tigre ; et il vient, au nom de l'Église de Chaldée, solliciter des secours pour nos frères de l'Orient.

La nation chaldéenne forme une province ecclésiastique tout-à-fait considérable, et assurément bien digne, dans ses malheurs, de la sympathie de l'Église entière. On sait que c'est sous le Pape Innocent XI, et par les soins des missionnaires apostoliques et des Évêques, que les Nestoriens de ce pays furent, en très grand nombre, ramenés au sein de l'Église catholique et qu'ils embrassèrent la vraie foi. Cette éclatante conversion porta le Pape à leur donner un nouveau patriarche, dont le successeur actuel est Monseigneur Joseph Aoûstou, qui porte le titre de Patriarche de Babylone.

Son siége est à Bagdad ; mais il réside d'ordinaire à Moussoul, où se trouve incontestablement la plus forte population catholique de toute la province. Le Patriarche de Babylone a encore dans le cercle de sa juridiction les siéges épicopaux de Moussoul, Diarbakes, Amadia, Chusrâva, Chzira, Kerkuk, Tirkif, et autres. C'est au diocèse ou à l'Église de Moussoul qu'appartient le Rév. Père Hosanna, dont le monastère est situé dans les montagnes du voisinage.

Le bon Père, malgré son âge avancé de 65 ans, n'a pas hésité à quitter sa solitude pour venir dans ces contrées lointaines remplir une mission de grande charité. Il arriva en cette ville l'automne

dernier, mais la rigueur du climat l'a forcé de passer tout l'hiver à l'Hôtel-Dieu. Ce n'est que depuis que la chaleur que nous éprouvons en cette saison lui fait respirer un air qui ressemble un peu à son air natal, qu'il est revenu à une meilleure santé et qu'il peut commencer à accomplir le but de son voyage. Il est porteur d'excellentes lettres de recommandation, tant de la part du Patriarche catholique de la nation chaldéenne que de celle de son évêque et de la congrégation romaine de la Propagande. Ces divers documents, tout en rendant témoignage à sa vertu et à ses mérites distingués, renferment en même temps un exposé si frappant de l'état déplorable où se trouve cette portion de nos frères dans la foi, et un aspect si pressant à la charité universelle, que Sa Grandeur Mgr. de Montréal a cru devoir recommander l'apôtre de cette bonne œuvre à toutes les âmes charitables de son diocèse en lui donnant la lettre que nous publions plus bas.

Ce digne Religieux, que le St. Père a décoré du titre de missionnaire apostolique, observe dans la célébration du saint sacrifice de la messe les cérémonies d'un Rite oriental, appelé Syrochaldéen, qui a été de tout temps approuvé par l'Église; les ornements dont il se revêt pour cette fonction sont aussi de la forme prescrite par le rite sus-mentionné. Pour faciliter la collecte des aumônes pour l'œuvre mentionnée dans la lettre de Mgr. de Montréal, M. le Vicaire Général Truteau, qui administre le diocèse pendant la visite pastorale de Sa Grandeur, nous demande d'exprimer son désir que les curés et recteurs des diverses Églises de la ville, et les supérieurs des communautés religieuses, invitent le Révd. P. Hosanna, qui se retire à l'Évêché, à aller célébrer la sainte messe dans leurs Églises à un jour et à une heure qui serait annoncée d'avance au prône, afin que les fidèles en assistant au saint sacrifice de la messe, qui sera célébrée pour eux, puissent donner leur offrande à la quête qui se fera pendant la cérémonie. M. le grand vicaire espère que les fidèles se montreront généreux pour cette œuvre, comme ils le sont toujours quand il s'agit de secourir ceux qui sont dans le besoin.

Voici la lettre de Sa Grandeur l'Évêque de Montréal :

Nous, Évêque de Montréal soussigné, recommandons, par la présente, à la charité des fidèles de notre diocèse, la collecte que

le Rév. Père Dominique Hosanna vient faire en faveur de la nation Chaldéenne catholique en Orient. L'extrait suivant d'une lettre, en date du 11 Mai 1865, qui lui a été adressée par le vicaire du patriarche de la province d'Agra, près de Moussoul, peut faire connaître jusqu'à un certain point quelles sont les souffrances actuelles de ce malheureux peuple. Voici ce qu'on y lit : " Nous sommes tombés entre les mains des infidèles et des tyrans ; et personne ne vient à notre secours pour nous délivrer de leur barbarie. Nous pleurons nuit et jour la perte de nos parents. Nous avons tout perdu, car on nous a tout enlevé. Les Églises ont été converties en étables. Enfin, nous sommes entre les mains de ces cannibales comme des agneaux dans la gueule des loups. Les enfants ont été vendus au marché comme de vils animaux ; et nous errons dans les campagnes sans abri. Oh ! nous vous supplions, par le sang de Jésus-Christ et par l'amour de Marie, d'aller en Europe et ailleurs recueillir des aumônes pour nous soulager dans nos maux ; et nous ne manquerons pas de demander à Dieu qu'ils rendent à nos bienfaiteurs le centuple. "

Nous espérons que le récit de tant de souffrances touchera les cœurs catholiques, et que chacun se fera un devoir de contribuer, par une large aumône, au soulagement d'un bon mais malheureux peuple catholique soumis à l'empire Turc, et qui est sous le poids d'une terrible persécution de la part de ceux dont il dépend.

Montréal, 26 Juin 1866.

† IG., ÉV. DE MONTREAL.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ ET AUX FIDÈLES DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL AU SUJET DE L'EMPRUNT ROMAIN.

MONTREAL, le 25 Juillet 1866.

BIEN-AIMÉS FRÈRES ET ENFANTS CHÉRIS,

Notre Père commun a jugé à propos d'avoir recours au crédit public pour effectuer un emprunt de soixante millions de francs. J'en ai été informé par une lettre que le Nonce Apostolique de Paris, Mgr. Chigi, m'adressait le 24 Mai dernier, et je m'em-

presse, au retour de la Visite Pastorale, de vous en faire part, en vous transmettant, avec la présente, les documents officiels marqués A et B, qui vous mettront parfaitement au fait de cette question financière.

Cet emprunt doit être très facile à réaliser. Car, pour l'univers catholique qui est appelé à y contribuer, c'est une bien modique somme que celle de 60,000,000 de francs qui lui est demandée.

Cet emprunt doit être très avantageux aux prêteurs. Car, comme le dit le digne Évêque de Nîmes : " Les titres seront de " 500 fr. capital nominal, mais le versement réel ne sera que de " 330 fr., bénéfice net, par conséquent, de 170 fr. sur le capital " de chaque titre, au moment de la souscription, et pour les 330 " fr. déposés, on retirera un intérêt annuel de 25 fr., ce qui " donne réellement un intérêt de 7½ pour 100. On comprendra " sans peine combien un tel placement est fructueux pour la " prêteur." (Circulaire du 19 Avril 1866.)

Cet emprunt est sûr, ajoute le même Evêque de Nîmes. Car, " personne n'ignore avec quelle irréprochable exactitude le Gou- " vernement Pontifical a toujours satisfait à ses créanciers......... " Que si quelque nouvelle révolution venait à le remplacer " momentanément par un autre pouvoir, la dette resterait sacrée " pour ses spoliateurs." (Circulaire du 19 Avril 1866.)

Cet emprunt n'a rien qui doive surprendre. Car, dit le Cardinal de Bonnechose, Archevêque de Rouen : " Ne voyons-nous " pas, de nos jours, tous les princes de l'Europe avoir recours au " même moyen ? Et en est-il un seul qu'on ait réduit, comme " Pie IX, à perdre les quatre-cinquièmes de ses ressources ? Il " subsiste pourtant dans cette situation si difficile depuis six ans. " Malgré sa gêne, il pourvoit à tout, et fait face à tous ses enga- " gements...... ......Voilà le prodige qu'opère en notre faveur la " divine Providence au moyen des libéralités des fidèles. Conti- " nuons, N. T. C. F., à servir ainsi d'instruments au Dieu tout " puissant...... Renouvelons-nous chaque jour dans des senti- " ments de foi et d'espérance, et ne laissons échapper aucune " occasion de donner à Jésus-Christ, dans la personne de son " Représentant sur la terre, des témoignages d'amour et de dé- " vouement." (Lettre du 21 Avril 1866.)

Cet emprunt est de plus une bonne œuvre. Car, dit excellemment Mgr. l'Évêque de Perpignan : " Ce qui vous déterminera " plus vite à répondre au nouvel appel du Souverain Pontife, c'est " qu'en souscrivant à cet emprunt vous ferez mieux qu'une bonne " affaire : votre souscription aura le caractère d'une œuvre catho- " lique, elle allègera la douleur du St. Père, contribuera à assu- " rer, avec son indépendance, l'indépendance de nos consciences." (Lettre du 1er Mai 1866.)

Ces considérations sont plus que suffisantes pour déterminer ceux qui ont des capitaux à placer, à s'associer à cette œuvre éminemment utile au St. Siége. Aussi, chacun de nous va se faire un devoir de travailler à la faire réussir par tous les moyens en son pouvoir, et surtout en donnant le bon exemple, par une souscription généreuse.

Les communautés comme les particuliers, les laïques aussi bien que les ecclésiastiques, il n'y a pas à en douter, s'empresseront de se procurer l'honneur d'être les créanciers du Gouvernement Pontifical.

Il me reste à vous citer un autre passage de la lettre de Son Excellence Mgr. le Nonce Apostolique, dans lequel vous verrez comment il faut procéder pour faire les placements dont il est question. La maison Edouard Blount & Cie. de Paris, qui a plusieurs fois rendu par son zèle et son dévouement d'importants services au Gouvernement du St. Siége, est chargée d'émettre cet emprunt dont la souscription cependant a lieu pour le compte direct du dit Gouvernement. MM. Edouard Blount & Cie. étant autorisés à ouvrir la souscription en France, et partout où ils le jugeront opportun, ont accepté volontiers les offres que leur a faites M. Robert Murphy de se charger de placer en Amérique les obligations de cet emprunt.

Or, M. Murphy, qui demeure à New-York, m'a écrit pour me demander le nom d'un citoyen qui voulût être Agent pour cet emprunt à Montréal, et je lui ai recommandé, comme dûment qualifié pour cet objet, Alf. LaRocque, Ecr., l'un des Directeurs de la Banque d'Épargne de cette ville, et que vous connaissez tous. Ce sera donc à ce Monsieur que vous devrez vous adresser pour déposer votre souscription, et pour en retirer, tous les six

mois, l'intérêt. Comme la souscription à cet emprunt doit se fermer le 15 Septembre prochain, je prie chacun de se hâter, afin de ne point perdre l'occasion de favoriser une si bonne œuvre.

J'ai la confiance que Messieurs les Curés des villes et de la campagne, en venant à la Retraite Pastorale, seront porteurs de nombreuses souscriptions à l'Emprunt Romain. Tout en formant des vœux ardents pour le plein succès de cette grande et noble entreprise, je vous bénis avec effusion de cœur, et je demeure de vous tous le très humble et obéissant serviteur,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

A

EMPRUNT ROMAIN.

ÉMISSION EN AMÉRIQUE QUATRE MILLIONS DE PIASTRES.

Pour assurer au Trésor des États du St. Siége une complète indépendance durant les négociations pendantes entre les gouvernements de France et d'Italie pour la liquidation de la dette de l'État Pontifical, Sa Sainteté le Pape Pie IX, par Acte Pontifical du 11 Avril 1866, a décrété l'émission, par souscription, d'un emprunt offert maintenant au public.

Quoique des emprunts précédents aient été effectués presqu'au pair, Sa Sainteté, en considération de l'état présent du marché monétaire, voulant éviter d'imposer un sacrifice sur ceux qui seraient disposés à l'assister à surmonter ses embarras présents, et aussi présenter au capital un placement favorable, a décidé d'émettre cet emprunt à raison de 66 piastres (or) pour un bon de cent piastres (or).

Les bons payables au porteur sont de 500 francs ou de cent piastres (or), chacun portant intérêt annuel de cinq pour cent, en or, les coupons payables semi-annuellement le 1er d'Avril et le 1er d'Octobre, à Paris ou à New-York, Philadelphie et Nouvelle-Orléans, au taux courant de l'échange.

L'émission étant de 66 piastres (or) rapportera plus de sept et demi par cent d'intérêt sur le placement.

A partir de 1870, 12,000 piastres seront employées annuelle-

ment à racheter les bons ; le montant de l'intérêt de ces bons rachetés sera employé à une plus ample réduction de la dette.

On espère que cet emprunt se recommandera de lui-même aux capitalistes en général, et sans aucun doute à tous les bons catholiques qui ont à cœur de prouver que Sa Sainteté ne s'adresse jamais à eux en vain.

Aucun placement ne peut offrir une plus grande sécurité que celui qui est garanti comme celui-ci par la foi jurée d'un État qui a toujours rempli avec ponctualité tous les engagements de son Souverain.

Les souscriptions sont reçues et les coupons payés aux banques suivantes :

MM. Edouard Blount et Cie., Paris, France.

MM. Duncan, Sherman et Cie., rue Nassau, New-York.

MM. Drexel et Cie., No. 34, 3ème rue du Sud, Philadelphie.

Les souscriptions sont aussi reçues par M. John B. Murray, rue Nassau, No. 18, New-York.

B

NONCIATURE APOSTOLIQUE EN FRANCE.

PARIS, 20 Mai 1866.

M. Robert Murphy, Paris,

MONSIEUR,—MM. Edouard Blount et Cie., chargés de l'émission du nouvel emprunt que le Saint-Père vient d'ordonner par son Décret Souverain du 11 Avril dernier, m'ont informé de l'offre que vous leur aviez faite de placer les coupons du dit emprunt en Amérique et des motifs qu'ils ont de croire aux succès de vos efforts. J'ai accueilli cette nouvelle avec une vive satisfaction, et je désire moi-même, monsieur, vous encourager dans vos bonnes intentions, et vous prier de ne rien négliger de ce qui peut vous permettre d'atteindre un but aussi juste et aussi utile au Gouvernement du Saint-Siége que celui que vous vous proposez. A cette fin, vous êtes spécialement invité à vous aboucher, surtout, avec Nos Seigneurs les Archevêques et Évêques, et avec les vénérables membres du Clergé, dont l'appui moral est indispensable pour grossir le nombre des souscripteurs parmi les fidèles.

Et par ces lettres que vous pourrez exhiber aux Révérends Prélats et à tous les ecclésiastiques, je les prie instamment d'avoir la bonté de vous recevoir avec la plus grande bienveillance, et de vous prêter toute l'aide en leur pouvoir pour le succès de l'entreprise. Dans ce but, je leur déclare que vous êtes sous les ordres de MM. Edouard Blount et Cie., *seul* autorisé à négocier les coupons de l'emprunt pontifical en Amérique, et j'ajoute que la souscription est pour le compte immédiat du Gouvernement du Saint-Père.

Il me serait, monsieur, tout particulièrement agréable de savoir les noms des personnes qui ont déjà souscrit à l'emprunt ou qui ont aidé à la souscription.

Avec l'espoir que vos efforts seront promptement couronnés du plus complet succès, je suis heureux de vous donner l'assurance de mes sentiments de la considération la plus distinguée.

Le Nonce Apostolique en France,

(Signé,) † FLAVIO, ARCHEVÊQUE DE MYRE.

CIRCULAIRE.

MONTRÉAL, 1er Septembre 1866.

MONSIEUR,

Je m'empresse de vous faire observer qu'en lisant, jeudi dernier, à Messieurs les Curés, l'Indult du 29 Juillet 1866, qui continue *ad quinquennium* le pouvoir d'indulgencier les chapelets, croix et médailles, j'aurais dû ajouter que cette faculté était donnée *in forma præteritæ concessionis*, c'est-à-dire, aux termes des Indults du 25 Août 1861 qui accordait ce pouvoir seulement aux Vicaires Généraux et aux Curés alors existants, et du 20 Juillet 1862, qui s'étendait aux Curés nommés depuis et aux Supérieurs des Communautés Religieuses, aux Chanoines et aux Chapelains de la Cathédrale. Vous pouvez voir par ces expressions si et comment vous pouvez user de cette faculté.

Je compte beaucoup sur votre exemple et sur votre parole pour l'Emprunt Romain.

Comme je vous l'ai dit pendant la Retraite, chacun devra

ajouter à l'Oraison *Pro salute vivorum*, celle *ad postulandam serenitatem*, jusqu'à nouvel ordre, en vous conformant à la Rubrique. Si la divine miséricorde nous préserve des fléaux qui nous menacent, nous consacrerons plus tard un jour pour l'en bénir tous ensemble.

Je vais faire toute diligence pour que vous ayez le plus tôt possible les actes de nos trois synodes. En attendant, je compte sur votre bonne volonté, pour le maintien des règles pratiques qui ont été l'objet de notre Congrégation générale et pour l'encouragement de la colonisation. Le Gouvernement, il faut l'espérer, nous donnera des chemins; la Propagation de la foi des chapelles, et l'*Œuvre des tabernacles* des ornements, linges et vases sacrés. J'espère que le grand serviteur de Dieu, Mr. Olier, nous aidera à rendre Montréal le centre des opérations propres à promouvoir la Religion, si nous l'aidons à recevoir les honneurs de l'autel. A cette fin, travaillons à répandre sa dévotion, en faisant circuler sa *Vie*, dont nous nous sommes tant édifiés pendant notre retraite.

Je vous prie de nouveau de m'envoyer une copie authentique de toutes les Ordonnances des Évêques et des anciens Archidiacres, inscrites dans vos régistres, en observant de transcrire chacune de ses Ordonnances sur une feuille ou demi-feuille séparée, du même format que la présente Circulaire, avec une marge aussi de la largeur de celle de la présente, pour accoler toutes ces feuilles séparées, dans leur ordre naturel, aux portefeuilles des archives de l'Évêché.

A ce propos, je crois devoir vous suggérer de faire faire, pour conserver les Mandements, Lettres et autres papiers de la Fabrique, des *Portefeuilles* comme ceux que nous avons dans nos Archives et que vous pourrez voir quand vous viendrez à l'Évêché. C'est assurément le meilleur moyen de tenir vos Archives en ordre et d'y trouver facilement les documents dont vous pouvez avoir promptement besoin.

J'ai oublié de vous recommander l'*Annuaire* de M. Latour, qui pourtant se recommande lui-même comme un ouvrage précieux, et qui nous sera souverainement utile. Aussi, l'encouragerez-vous par tout les moyens en votre pouvoir.

J'espère que vous pourrez encourager l'instruction des Sourds-

Muets de votre paroisse, par le moyen que je vous ai suggéré, savoir, de leur faire faire à eux-mêmes la quête chez vos paroissiens, assistés de leurs maîtres ou maîtresses, pour payer leur pension dans l'Institution qui les aura recueillis. C'est lorsqu'ils ont atteint dix ou douze ans, qu'ils peuvent être le plus efficacement formés aux sciences qui s'apprennent dans les écoles. Quant à ceux qui sont avancés en âge, il est possible de leur apprendre tout ce qu'il y a pour eux de plus nécessaire, pour recevoir les sacrements ; et avec les méthodes faciles auxquelles on a recours, tout prêtre peut les entendre en confession.

Encore tout ému des douces impressions de la retraite et du Synode, je demeure bien cordialement,

Monsieur,

Votre très-humble et tout dévoué serviteur,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

ÉVÊCHÉ DE MONTRÉAL, 16 Septembre 1866.

Dans le désir de favoriser l'emprunt Romain dont la souscription doit se fermer le 1er Octobre prochain, j'ai eu la pensée de convoquer une assemblée des catholiques de cette ville et même de la campagne, Lundi le 24 de ce mois, à 8 heures du soir, dans la Salle Académique du Collége Ste. Marie. Comptant toujours sur votre dévouement pour le Saint Siége, je vous invite à assister à cette assemblée, pour encourager, par votre présence, une œuvre qui se concilie d'elle-même la sympathie universelle, et qui doit faire briller d'un éclat nouveau le Catholicisme de notre religieuse Patrie ; car, la cause du Pape est notre cause, et ses besoins sont les nôtres.

Je suis bien cordialement,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

CIRCULAIRE DE MGR. L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL CONCERNANT L'EMPRUNT ROMAIN.

MONTRÉAL, le 19 Septembre 1866.

MONSIEUR,

Dans ma lettre du 25 Juillet dernier, je vous invitai à favoriser, par tous les moyens en votre pouvoir, l'*Emprunt Romain*, et je vous en fis voir les avantages, pour les prêteurs aussi bien que pour le Trésor Pontifical.

Dans le désir de faire connaître de plus en plus cette excellente œuvre, qui est éminemment catholique, j'ai cru devoir convoquer une assemblée des catholiques tant de la ville que de la campagne, dans la Salle Académique du Collége Ste. Marie, que les RR. PP. Jésuites ont bien voulu mettre à ma disposition, pour un but si louable. Cette assemblée aura lieu lundi, 24 courant, vers les 8 heures du soir.

Plusieurs Messieurs se sont chargés d'adresser la parole en français et en anglais, pour recommander au public cette œuvre qui étant nouvelle a besoin d'explications, pour être mieux comprise.

Les élèves du Collége Ste. Marie exécuteront quelques pièces de musique, et mêleront ainsi leurs douces symphonies aux charmes de la parole des orateurs, en faveur de la souscription qui devra se fermer le 1er Octobre prochain. Cette circonstance suffit pour rendre raison de la démonstration qu'il s'agit de faire, dans la présente circonstance, en faveur de notre Père Commun. Car, évidemment, il n'y a plus à reculer, si l'on veut obtenir un résultat quelconque.

Je vous invite à assister à cette assemblée avec ceux de vos paroissiens qui voudront bien faire preuve de leur dévouement pour le St. Siége, en dépit des temps mauvais dans lesquels nous vivons. A cette fin, vous voudrez bien lire au prône Dimanche prochain, la présente Circulaire, et la commenter au besoin. Les raisons de répondre à l'appel qui leur est fait se présentent en foule ; et vous ne manquerez pas de les leur suggérer, avec tout le zèle qui vous anime pour le succès d'une si belle œuvre. Car, c'en est une des plus magnifiques, sous quelque rapport qu'on la

considère; et tous peuvent facilement y avoir part, en s'associant, si besoin est, plusieurs ensemble, pour prendre une action.

Et, en effet, sans parler du profit matériel que nous assure cet emprunt, il est facile de voir qu'en répondant généreusement à cet appel, nous contribuons puissamment à la conservation du Patrimoine de St. Pierre; nous soulageons singulièrement les amères douleurs de notre Père Commun; nous aidons efficacement le Pontife-Roi à sortir de l'étrange embarras que lui ont causé les injustes spoliateurs des États Pontificaux; nous nous associons avec bonheur à la sympathie universelle que s'est si justement acquise cet immortel Pontife; nous nous montrons les enfants dévoués du Père de l'Église; nous lui témoignons notre amour filial, notre vive reconnaissance, et le haut intérêt que nous portons à la cause sacrée qu'il soutient si noblement; nous attirons d'abondantes bénédictions sur notre chère patrie, et nous lui ménageons un moyen sûr de devenir florissante et prospère, sous la protection infaillible de la divine Providence; enfin, nous obtenons pour nous et pour tout ce que nous avons de plus cher au monde, des grâces précieuses qui sont les plus riches trésors que la foi nous apprend à désirer.

Mais pour que cette noble et belle entreprise ait un succès complet, nous allons implorer l'assistance du Père des lumières, qui fera sentir son souffle adorable dans toutes les parties de cette grande ville et de ce populeux Diocèse. Nous allons la recommander au très-saint et immaculé Cœur de Marie, pour qu'elle en sorte toute imprégnée de célestes bénédictions.

Je suis bien cordialement

Monsieur,

Votre très-humble et affectionné serviteur,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

CIRCULAIRE DE MGR. L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE.

MONTRÉAL, le 20 Octobre 1866.

MONSIEUR,

Le terrible incendie de Québec vous est connu, et déjà vous vous préparez à faire couler dans cette ville, dévastée par un si déplorable sinistre, les fleuves de votre charité. Vous n'attendez plus que l'appel qui a coutume, dans de si grands malheurs, de se faire à tous les cœurs compatissants, pour ouvrir vos bourses et aider, selon vos moyens, à subvenir à une misère si horrible. Je m'empresse de le faire cet appel; pour qu'il soit plus efficace, je vais vous faire entendre la voix du Pasteur du peuple qui vient d'être visité par une si grande calamité.

Elle excitera plus vivement que je ne pourrais le faire vos sympathies, cette voix pastorale, parce qu'elle est la voix d'un père, qui a sous les yeux le spectacle le plus attendrissant, qui ne voit que des ruines immenses, qui n'entend que les gémissements de plus de 15,000 de ses enfants réduits à la plus affreuse misère. Je me fais donc de grand cœur l'écho de cette voix plaintive qui demande notre compassion, et qui, je n'en doute pas, fera entendre ses accents douloureux jusqu'au fond de vos âmes.

En conséquence, je vous transmets ici une copie de la lettre que je viens de recevoir de Mgr. de Tloa, Administrateur de l'Archidiocèse de Québec, en date du 18 courant. Vous en ferez part à vos paroissiens avec la Présente.

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC, 18 Octobre 1866.

MONSEIGNEUR,

Votre Grandeur a déjà appris, par la voie des Journaux, l'épouvantable désastre de notre pauvre ville de Québec. Plus de 15,000 personnes réduites à la plus affreuse misère par un des plus terribles incendies, sans pain, sans logement, sans vêtements à la veille de l'hiver !

Tous les citoyens que le feu a épargnés montrent à la vérité le plus grand zèle pour secourir ces infortunés. J'ai fait en leur faveur un chaleureux appel à la charité de tous les fidèles du Diocèse, et je compte sur leur généreuse assistance. Mais

impossible à nous seuls de subvenir aux plus pressants besoins de tant de malheureux.

Je viens donc aujourd'hui implorer en leur nom le secours de Votre Grandeur et de toutes les âmes charitables de votre Diocèse.

Confiant dans votre piété et votre tendre sollicitude pour tous les affligés, je demeure bien cordialement,

Votre tout dévoué serviteur,

† C. F., ÉVÊQUE DE TLOA.

Pour répondre à cet appel, qui vient de si haut, et qui part d'un cœur si justement affligé, vous ne manquerez pas de joindre vos généreux efforts à ceux de vos Municipalités, afin que les moyens les plus prompts et les plus efficaces soient pris, pour que tous vos Paroissiens, sans exception, se mettent à contribution pour porter un puissant secours à nos frères désolés. Nous ne manquerons pas en outre d'adresser au ciel de ferventes prières, pour demander au Père des miséricordes de vouloir bien envoyer, à cette multitude d'infortunés, ses Anges consolateurs qui essuient leurs larmes et les protégent dans leurs pressants besoins.

Je suis bien cordialement,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

P. S.—Je profite de l'occasion pour vous prier de faire tenir au plus tôt à l'Évêché tout ce que vous avez d'argent appartenant à l'Œuvre de la Propagation de la Foi, pour aider à payer les dépenses de quelques-unes des Sœurs qui vont bientôt partir pour l'Orégon.

Je saisis encore cette circonstance pour vous informer que le besoin de pluie se faisant grandement sentir, chaque Prêtre, à la réception de la Présente, devra cesser de dire l'Oraison *Ad postulandam serenitatem*, pour lui substituer celle *Ad petendam pluviam* (16).

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

MONTRÉAL, le 10 Décembre 1866.

MONSIEUR,

Je suis chargé de vous informer que Mgr. l'Évêque de Montréal a réglé que l'on cesserait de réciter, à la Messe, les Oraisons *Pro salute vivorum* et *Ad petendam pluviam*, et que chaque Prêtre dirait, à la place, jusqu'à nouvel ordre, en se conformant à la Rubrique, l'Oraison *Pro Papa*. 4. Les Supérieurs des Communautés et Colléges, et Messieurs les Curés sont priés de donner communication de la Présente aux Prêtres de leur Maison, ou à ceux qui résident sur leur Paroisse.

Avec respect,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

A. F. TRUTEAU, V. G.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ.

MONTRÉAL, le 25 Décembre 1866.

MONSIEUR,

Jusqu'à ce que le temps me permette d'exécuter le projet de division du Diocèse en Vicariats Forains, dont il fut question dans notre dernier Synode, les pouvoirs accordés pour les concours, à tous les Prêtres approuvés, et ceux accordés aux Vicaires, pour remplacer, dans leur absence, les Curés de leur Archiprêtré, sont continués en vertu de la présente Circulaire.

Les événements qui sont plus menaçants que jamais pour le St. Siége et pour l'Église toute entière, sont une raison pour nous de continuer à faire les 40 Heures aux mêmes intentions que ces années dernières. Vous observerez donc, pour les messes à chanter, les amendes honorables à faire et autres choses, ce qui se trouve déjà tout réglé dans les dernières Circulaires, qui vous ont été adressées à ce sujet. Espérons que la divine Providence nous fournira bientôt, par des événements glorieux pour l'Église et son immortel Pontife, une raison éclatante de changer nos chants lugubres en des cantiques de joie et de triomphe. J'attendrai encore quelque temps avant de vous recommander de faire, dans

chaque paroisse, une fête d'actions de grâces, que les événements européens se soient dessinés au point de nous découvrir ce que Dieu nous cache derrière d'épais brouillards, afin de ne faire qu'une même fête, en reconnaissance des bienfaits généraux et particuliers que nous aurons obtenus de sa divine bonté.

J'attends que l'arrangement des Vicariats Forains soit conclu définitivement, pour vous donner le sujet des Conférences ecclésiastiques.

Je vais consacrer le premier loisir qui se présentera, pour mettre la main aux Statuts Synodaux, qui seront ensuite mis sous presse, et vous seront immédiatement envoyés avec les décisions que j'ai obtenues dans mon dernier voyage de Rome, lesquelles vous serviront à trancher plusieurs difficultés sérieuses, concernant les rubriques et cérémonies.

Je suis heureux de pouvoir vous annoncer que N. S. Père le Pape m'a fait témoigner, par le Card. Préfet et par le Secrétaire de la S. C. de Propagande, sa vive satisfaction et sa reconnaissance paternelle envers ses enfants, pour le montant du denier de St. Pierre, en 1865, et pour celui de l'Emprunt Pontifical. Espérons que les bénédictions que verse sur nous, à pleines mains, le Père commun, nous aideront à exercer notre saint ministère, avec des fruits abondants, pour nous et pour les fidèles confiés à nos soins.

Je ne laisserai pas échapper cette occasion sans vous offrir les condoléances pour l'année courante, qui s'enfuit comme l'ombre, et sans vous faire les meilleurs souhaits possibles, pour celle qui nous arrive, et qui paraîtra passer encore plus vite, car c'est un fait bien connu que plus l'on vieillit, et plus on trouve que les années sont de courte durée. Toutefois, l'on ne désire guère les allonger, quand on s'aperçoit qu'en se multipliant elles multiplient et aggravent pour nous les peines et les misères de la vie. Il s'en suit que l'on désire plus ardemment et plus sincèrement le repos éternel, en se détachant de tout cœur de tout ce qui pourrait attacher à la vie présente.

En attendant qu'il plaise à la divine Miséricorde de nous appeler à une meilleure vie, pour y respirer l'air embaumé de la bienheureuse éternité, je vous bénis, vous et tous vos paroissiens,

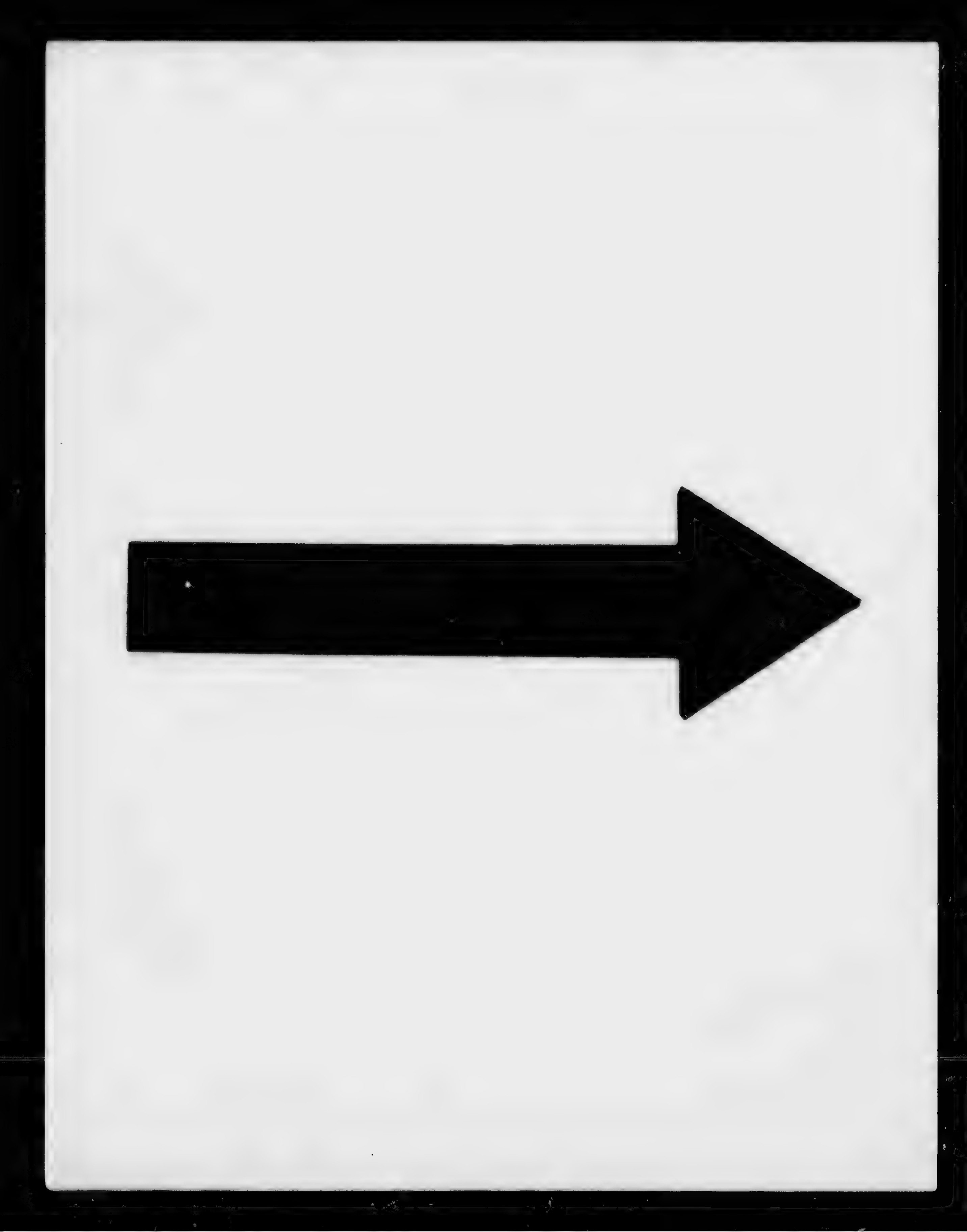
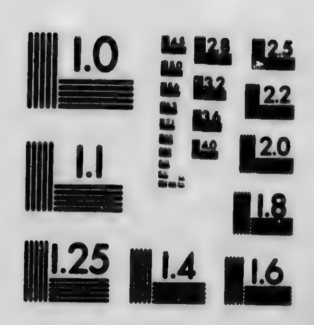


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)



6"

avec toute l'effusion de mon âme, en vous souhaitant de saintes et heureuses années, dans ce lieu de pèlerinage, et un bonheur sans fin, dans la céleste patrie.

Je forme des vœux ardents pour que la saison du carnaval ne soit pas un temps perdu dans les bals, les divertissements profanes, les plaisirs dangereux, qui ont coutume d'être, pour un grand nombre, des occasions prochaines de péché et des pierres d'achoppement et de scandale.

Je me recommande instamment à vos ferventes prières et à celles de vos pieux paroissiens, dont je demeure le très humble et dévoué serviteur,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

ALLOCUTION DE MGR. L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL AUX DAMES DE CHARITÉ, LE 18 FÉVRIER 1867.

Voici, Mesdames, que nous sommes en rapport de charité, pour l'établissement et le soutien de l'*Asile de la Providence;* car, ce fut en 1841 que, pour la première fois, je fis appel à vos bons cœurs, en faveur des femmes vieilles et infirmes qu'avait adoptées une charitable veuve, dont le nom se répète dans toutes les bouches, parce qu'il s'associe à beaucoup d'œuvres de bienfaisance que nous avons aujourd'hui sous les yeux.

Après un siècle d'efforts communs, pour le succès de cette entreprise, il convient de nous arrêter à considérer cette bonne œuvre dans ses faibles commencements, dans ses merveilleux développements, dans ses moyens actuels d'existence, et dans les immenses résultats qu'elle peut et doit avoir, dans un avenir qui n'est pas éloigné. C'est sous ces quatre points de vue, Mesdames, que l'Asile de la Providence se présente aujourd'hui à nos considérations.

L'Asile de la Providence a eu ses faibles commencements, tout le monde le sait. Pour mieux le comprendre, il faut considérer cette œuvre dans son berceau et remonter pour cela jusqu'en 1827. Dans cette année mourait un charitable citoyen, M. Gamelin, qui, en léguant à sa jeune dame sa petite fortune, laissa à ses soins un pauvre idiot, qu'il gardait chez lui comme un trésor.

Les cœurs charitables se connaissent et s'unissent; on en eut une preuve convaincante dans le mariage de ces deux époux et dans les fruits de charité qu'il produisit. La jeune veuve reçut ce legs avec bonheur, et se livra dès lors à toute l'ardeur de sa charité. Bientôt sa maison devint un dépôt des veuves les plus délaissées par leur âge et leurs infirmités. Elle refusa sa main à de très-bons partis qui se présentèrent, parce qu'elle voulait demeurer libre de la tenir toujours ouverte pour le soulagement des plus grandes misères.

Cette femme admirable avait le cœur trop large pour que ses mains pussent suffire aux largesses qui en découlaient, comme la myrrhe, dans le sein des pauvres. Aussi, avait-elle le singulier talent de s'associer à des cœurs généreux comme le sien, et ce fut par cet excellent moyen qu'avec peu de ressources personnelles, elle put entreprendre et faire de si grandes choses.

Dès ce principe, une bonne fille s'attacha pour toujours à ce petit Asile des femmes vieilles et infirmes, et devint son inséparable compagne. Mais il lui fallait des secours de toutes espèces. Elles en profitait, et avec cette affabilité qui la caractérisait, elle entrait sans gêne dans les garde-robes, et y prenait les linges et les habits qui lui étaient nécessaires pour couvrir les membres souffrants de Jésus-Christ. Elle savait également faire ouvrir toutes les bourses de ses amis pour nourrir, loger et chauffer ses chères vieilles et autres pauvres qu'elle entreprenait de soulager.

Aussi, elle avait formé une Association de personnes charitables, dont chacune s'engageait à payer une petite pension pour quelque pauvre infirme. Par ce moyen, le nombre de ses bonnes vieilles augmenta insensiblement, au point que sa maison était insuffisante pour les contenir. Ce fut alors qu'elle fit appel au cœur généreux d'un riche citoyen, qui lui donna, de bon cœur, une maison plus spacieuse qui, après avoir été une maison de désordre, est devenue une salle de charité et le berceau d'une nouvelle communauté.

Au reste, elle faisait si bien valoir, au profit de ses pauvres, les ressources que l'on mettait à sa disposition, que l'on se plaisait à dire: *ça ne coûte pas de tout donner à madame Gamelin; car, avec elle tout est mis à profit.* Ceux qui la voyaient entrer dans

leur garde-robes s'en amusaient beaucoup ; et quand, à ses pressantes instances, ils allaient visiter son asile, ils en étaient si touchés qu'ils n'en sortaient jamais sans verser des larmes d'attendrissement et sans vider leurs bourses. On n'oubliait pas qu'on l'avait vue, en 1837 et 1838, parcourir les cachots de cette ville, dans lesquels se trouvaient entassés tant de nos premiers compatriotes. On avait admiré la charité et le dévouement de cette femme forte ; et l'on se trouvait heureux de pouvoir lui témoigner sa reconnaissance pour les consolations qui accompagnaient ses visites.

Merveilleux développements qu'a pris l'Asile de la Providence. Il faut, Mesdames, pour s'en faire quelque idée, remonter à l'année 1841. Votre association, qui déjà fonctionnait activement, fut alors incorporée le 18 Septembre.

L'Évêque lui donna, pour auxiliaire, une nouvelle communauté, connue sous le nom de *Sœurs de la Providence*. Les Dames de la charité et les Sœurs de la Providence s'associèrent donc dès lors, en Canada, comme l'avaient été en France, par S. Vincent de Paul, les Dames et les Filles de la charité. Des liens très-étroits furent formés entr'elles ; des assemblées fréquentes furent tenues ; tous les lundis étaient jours de réunion ; l'on assistait ensemble à la messe qui se disait avec solennité ; l'on entendait une instruction ; l'on recevait la bénédiction du S. Sacrement, et l'on avisait ensuite aux meilleurs moyens de secourir les pauvres.

L'on se convainquit bientôt que la maison, dont il a été fait mention plus haut, quoique vaste, ne pouvait plus suffire aux besoins des pauvres infirmes qui venaient réclamer la charité de Mme. Gamelin et de ses associées. L'on se mit à l'œuvre avec courage, et l'on jeta, le 10 Mai 1842, les fondations de la chapelle et du corps de logis de l'Asile actuel de la Providence. L'on ouvrit une collecte, qui se fit par les Dames et qui produisit mille louis. Avec un si puissant encouragement, et moyennant quelques emprunts, les travaux se poursuivirent avec activité. Cependant, il fallut en venir à une nouvelle collecte, et cette fois, elle fut faite par l'Évêque, en Janvier et Février 1843, et malgré la misère des temps, elle rapporta plus de mille louis. Le 29

Mars 1844, tout était prêt pour faire dans la nouvelle chapelle la profession des sept premières Sœurs de la Providence.

Bientôt ce bâtiment ne suffisait plus pour contenir la nouvelle communauté et ses infirmes, et l'on se mit à l'œuvre pour construire la première aile qui a 100 pieds de long sur 28 de large. On fit alors des emprunts considérables. Enfin, le généreux citoyen dont j'ai parlé plus haut, voyant que le personnel s'entassait dans cette maison, fit, en 1859, avec l'aide d'une bonne sœur qui, comme lui, ne vivait que pour les pauvres, une seconde aile de 105 pieds de long sur 55 de large, laquelle coûta quatre mille louis.

Ce développement du matériel de l'Asile de la Providence vous fait assez connaître celui du personnel dont j'ai, Mesdames, quelque chose à vous dire maintenant.

Depuis le 29 Mars 1844, que s'est faite la première profession, 218 Sœurs ont fait leurs vœux; 36 sont mortes, et 182 restent vivantes. Sur ce nombre, 58 résident dans la maison-mère, et 124 dans les autres asiles. Cette nouvelle Communauté a déjà pu fonder, dans le diocèse de Montréal, 16 établissements, et 12 à l'étranger. Quelques-uns de ces derniers ont dû être évacués par des circonstances particulières.

Ces développements extraordinaires du personnel expliquent celui des œuvres qui se sont rapidement succédées ici et ailleurs. Je vais, Mesdames, vous en faire en peu de mots le tableau.

1o. L'hospice St. Joseph. Il fut fondé pour offrir, aux Prêtres qui s'étaient usés dans l'exercice du saint ministère, une retraite honorable, pour y méditer, dans le calme et le repos, les années éternelles. Dix-huit de ces vétérans du sanctuaire y sont décédés dans la paix du Seigneur.

2o. Chambres des Dames pensionnaires. Elles furent ouvertes aux dames et demoiselles, pour qui le monde n'a aucun attrait, et qui, en conséquence, s'en séparent de corps aussi bien que de cœur, pour jouir plus à leur aise des pures délices qu'offre la Religion, dans ses églises et oratoires, ses fêtes et cérémonies religieuses, ses chants sacrés et autres solennités. Le nombre de ces dames qui ont remis leurs âmes à leur créateur, entre les bras des sœurs, est de 19.

3o. Orphelinat de la ville. Il s'ouvrit en 1844, et fut le fruit du beau mois de mars. 1,400 orphelines ont, depuis cette époque, passé par cet asile, pour y apprendre à remplir les devoirs de la Religion et à gagner honnêtement leur vie.

4o. Écoles des externes. L'Externat de St. Jacques fut ouvert en 1851, et depuis cette époque 3,658 enfants pauvres y ont reçu une éducation qui convenait à leur état.

5o. École des sourdes-muettes. Elle date de Février 1851, et a, depuis cette époque, subi plusieurs translations. Elle se trouve maintenant fixée au Côteau Baron, par la générosité d'un de nos riches citoyens qui a donné, en pur don, un magnifique terrain sur lequel s'élève le bâtiment destiné à cette excellente œuvre. On y instruit maintenant 84 enfants, et 130 ont passé par cette école depuis sa fondation.

6o. Distribution d'aumônes. Le Séminaire emploie les Sœurs de la Providence au soin de distribuer ses aumônes aux pauvres du Quartier-Est de la cité. 590 familles y viennent chercher des provisions de toute espèce ; on y fait en hiver de la soupe que l'on distribue aux pauvres tous les jours de la semaine. De plus, l'Asile donne à manger, année commune, à 4,800 pauvres passants.

7o. Dispensaire. Outre les provisions nécessaires au soutien de la vie, dont je viens de parler, il y a à l'Asile de la Providence un *Dispensaire* contenant les remèdes dont les pauvres peuvent avoir besoin. Les médecins de la Faculté de Médecine et de Chirurgie en ont la direction. D'autres médecins sont chargés par eux de visiter les pauvres, quand ils sont malades; et leurs prescriptions, au nombre de 10,577 sont exécutées par les Sœurs préposées à la distribution des remèdes. Or, c'est d'ordinaire à 5070 personnes qu'elles rendent annuellement ce service de charité.

8o. Veilles et Visites des Pauvres à Domicile. Telle est la principale fin de l'Institut des Sœurs de la Providence ; et pour s'y conformer, elles visitent assidûment les prisonniers, surtout quand il doit y avoir, à la prison, quelque exécution publique, comme aussi les malades de l'Hôpital-Général, principalement en temps d'épidémie, choléra et accidents tragiques. Il ne se passe

guère d'années qu'elles ne fassent, chez les particuliers malades ou pauvres, 400 veilles et 15,895 visites. On tient fidèlement un journal de tout ce qui se fait dans cette communauté.

9o. Salles des femmes vieilles et infirmes. Le soin des veuves les plus délaissées a été, comme on l'a vu, l'œuvre la plus chère au cœur de la fondatrice. Ses filles ont été héritières de sa charité pour ses pauvres vieilles. Depuis 1843 jusqu'à ce jour elles en ont reçu 345 dont 164 sont décédées. Il se fait jour et nuit beaucoup de prières par ces bonnes vieilles, qui sont, pour elles et pour les personnes qui les députent, de ferventes adoratrices du St. Sacrement.

10o. Divers Asiles. Dans les divers Asiles de la maison-mère et dans les pays de mission, la Compagnie instruit, par année, 1,605 enfants, prend soin de 111 pauvres et élève 303 orphelins et orphelines. Il est à remarquer qu'elle a trois établissements en Orégon et un aux Montagnes Rocheuses.

11o. Une Salle d'Asile. Cet Asile fut fondé, au Faubourg Québec, le 19 Janvier 1860 ; et le nombre des petits enfants de l'un et de l'autre sexe qui y ont été instruits depuis s'élève à 1,489.

12o. Filles du Tiers-Ordre de Servites. Ce sont de pieuses filles qui se consacrent aux œuvres de charité que pratiquent les Sœurs de la Providence, et qui s'associent à leurs travaux, sans en rien recevoir autre chose qu'une nourriture frugale et un habit de deuil en entrant dans le Tiers-Ordre de Servites. Elles sont d'un grand secours aux Sœurs.

13o. Résumé de toutes les œuvres *faites par les Sœurs de la Providence, hors de Montréal, depuis leur établissement.* Je vais me contenter, Mesdames, de vous en faire ici le tableau, par une simple statistique ; 331 vieillards, 775 vieilles, 1,697 orphelins, 2,986 orphelines, 76 aliénés, 3,602 enfants pensionnaires, 10,469 externes, 86 pensionnaires séculiers, 2,469 malades, 5,092 visites à domicile, 2,653 veilles à domicile, 46 pensionnaires ecclésiastiques en Orégon. Ces chiffres suffisent pour donner un aperçu des travaux de la communauté que vous avez, Mesdames, adoptée pour vous aider à faire, de l'Asile de la Providence, une œuvre utile, et répandre en tous lieux la bonne odeur de la charité.

Moyens actuels d'existence, pour l'asile de la Providence. Il est juste de vous dire, Mesdames, quelque chose des ressources que peut avoir votre *Asile* pour faire tant d'œuvres. C'est une tâche, je dois vous l'avouer en toute simplicité, dont je me reconnais incapable. Car, que cette maison ait pu subsister jusqu'ici, et faire tant d'œuvres surprenantes, c'est pour moi un mystère. Lors donc qu'il m'arrive de la regarder des yeux de la foi, je me sens intérieurement pressé de m'écrier : *Que ceux qui, dans ce monde, ne croient pas à la Providence, viennent voir comment subsiste cet Asile ; et ils s'en retourneront en admirant les soins touchants que prend des pauvres et des personnes qui se consacrent à leur service cette divine Providence.*

Nous voyons, dans la sainte Écriture, que le pain et l'huile, selon la promesse du prophète, ne manquèrent pas à la veuve de Sarepta, parce qu'ils se multipliaient d'une manière invisible mais ineffable, tant que dura la famine ; et que, pour une autre, une huile mystérieuse coula tant qu'elle eut assez de vases pour la recevoir. Nous voyons aussi, dans l'histoire de l'Église que, pendant soixante ans, cette admirable Providence envoya, chaque jour, un corbeau porter, à St. Paul l'Ermite, la moitié d'un pain, qui lui suffisait pour sa nourriture ; mais qu'un pain entier fut apporté par cet oiseau providentiel, quand ce grand solitaire reçut la visite d'un saint comme lui, le grand Antoine. J'aime à contempler ces deux grands serviteurs de Dieu humblement assis près d'une fontaine pour y prendre, avec joie et simplicité de cœur, ce frugal mais excellent repas que leur avait préparé le Père céleste dans sa bonté. J'aime aussi à entendre leur cantique d'actions de grâces, pour ce soin si touchant de la Ste. Providence, qui multiplie les provisions nécessaires à la vie, quand les serviteurs de Dieu se multiplient en nombre.

Maintenant, Mesdames, pour peu que nous entrions dans les secrets de l'adorable Providence, nous nous convaincrons sans peine qu'ils se révèlent à nos yeux d'une manière tout aussi surprenante. Car, tout en employant des instruments différents, elle n'en arrive pas moins à ses fins, avec autant de puissance que de bonté. Vous allez en juger vous-mêmes par les calculs qui suivent :

Les moyens ménagés à l'Asile par la divine Providence, pour

tant d'œuvres dont je viens de vous faire un léger tableau, ont été, depuis 1841 jusqu'à ce jour, les deux collectes mentionnées ci-dessus, s'élevant à £2000, quatre premiers bazars dont le produit total a été £740, les bazars annuels qui se succèdent et qui varient, selon les temps, de £60 à £80, et de £100 à £150, les allocations du gouvernement qui sont, chaque année, de £280, celles de la banque d'Épargne qui fournissent £96. 7, 6, la charité publique, quelques legs particuliers, des pensions et le travail des Sœurs. Mais que peuvent être toutes ces ressources, en présence de tant de besoins? Années communes, les dépenses sont de £4760, c'est-à-dire £200 plus que les recettes. Ainsi, à en juger humainement, ce déficit annuel doit faire craindre que l'Asile ne s'écroule quelque jour, sous le poids énorme de ses propres œuvres.

Immenses résultats que peut avoir l'asile des femmes vieilles et infirmes. Cependant, Mesdames, cet Asile est destiné à produire d'heureux fruits de charité. L'on en demeure convaincu quand l'on considère, avec attention, ce qui a été fait jusqu'ici, en si peu de temps et avec si peu de moyens. Car, toutes les œuvres dont il a été fait mention, ne sont pour ainsi dire qu'ébauchées ; et il est facile de prévoir ce qu'elles pourraient être dans un avenir peu éloigné, en se perfectionnant par une nouvelle expérience et en se développant selon les besoins du temps. Or, ces besoins se présentent déjà sous un aspect effrayant, avec une population qui marche à pas de géant, pour nous créer d'affreuses misères.

Il est donc strictement nécessaire que les établissements de charité se préparent à rencontrer toutes ces misères, si nous ne voulons pas en être débordés. Sans quoi nous pouvons nous attendre à les voir se montrer en public, sous les couleurs les plus hideuses. Or, c'est surtout en multipliant les visites à domicile, dans les quartiers les plus pauvres, que l'on empêche la démoralisation d'exercer son action dévastatrice dans les basses classes.

Et, en effet, donnez, Mesdames, à des Sœurs de Charité quelques ressources, pour qu'elles puissent consacrer toute leur existence à ce ministère de charité, et vous atteignez infailliblement cet immense et heureux résultat. Car, ayant à leur disposition tout

leur temps, vous les verrez, sans cesse, aller de maison en maison, le jour, pour apprendre aux vivants à bien vivre, et la nuit, pour enseigner aux mourants à bien mourir. Elles exercent, en effet, dans ces continuelles visites à domicile toutes les œuvres de miséricorde. Elles nourrissent ceux qui ont faim, elles réchauffent ceux qui sont transis de froid, elles vêtent ceux qui sont nus, elles soignent ceux qui sont malades, elles consolent ceux qui sont affligés, elles reçoivent ceux qui sont étrangers, elles instruisent ceux qui sont ignorants, elles corrigent avec douceur ceux qui croupissent dans le péché, elles aident les malades à bien recevoir les derniers sacrements, elles recueillent les orphelins pour les soustraire au danger d'aller perdre leur foi dans des asiles où l'on n'enseigne que des erreurs, elles protégent de jeunes filles qui seraient exposées à prendre le chemin des mauvaises maisons, en leur enseignant à gagner honnêtement leur vie, elles procurent de l'ouvrage à des familles exposées à se démoraliser dans la fainéantise et l'oisiveté. Or, vous comprenez, Mesdames, que cette action de la charité, entre des mains religieuses, est toute-puissante sur les cœurs les plus intraitables. Il faut donc en profiter, puisque déjà nous avons, dans notre importante cité, plusieurs communautés toutes préparées à rendre à nos pauvres de si éminents services. Mais veuillez bien encore y faire attention ; il faut à ces communautés des moyens suffisants pour qu'elles puissent toujours travailler pour leurs pauvres, sans avoir à s'occuper du soin de gagner leur propre vie.

Nous aurions donc, Mesdames, sans beaucoup de dépenses, de vraies maisons d'industrie ; et sous ce rapport nous n'aurions rien à envier à nos frères séparés. Mais je m'arrête, Mesdames, pour vous parler de l'œuvre qui est le principal but de cette assemblée.

Il est question de faire un troisième appel au public en général, et plus particulièrement aux personnes qui sont dans l'aisance, afin d'en obtenir un secours bien nécessaire, comme vous allez le voir.

L'Asile de la Providence se trouve maintenant chargé d'une dette de cinq mille louis, dont il lui faut payer la rente. Il est facile de s'expliquer comment, avec tant de bâtisses nécessaires

et tant d'œuvres urgentes à faire, cette dette a pu être contractée, pendant ses 26 années d'existence. Si on considère avec cela la modicité de ses revenus, on comprend sans peine qu'une rente de 800 louis doit occasionner une gêne extrême dans les finances d'une communauté si pauvre.

J'ai cru devoir vous convoquer aujourd'hui, Mesdames, pour aviser avec vous aux meilleurs moyens à prendre pour décharger cet asile, qui vous est si cher, de cette énorme dette.

Sauf meilleur avis, je crois devoir vous proposer le moyen suivant : Ce serait, tout bonnement, de dresser une liste des personnes que vous croiriez bien disposées à venir en aide à cette maison de charité, et de faire là-dessus une répartition de la dette en parties égales.

Il n'y a pas à douter que plusieurs de nos charitables citoyens ne se chargent, à vos instances, de plusieurs actions ou souscriptions, en se mettant de bon cœur à contribution, pour £10 et £20 et davantage. Car tout le monde comprendra facilement que ce n'est pas une collecte ordinaire que l'on propose au public.

Les Sœurs se chargeront à leur tour de cette troisième collecte dont la première fut faite par vous, Mesdames, et la seconde par l'Évêque. Leur fondatrice ne leur a laissé, pour continuer et développer ses œuvres, que le moyen qu'elle employa, avec tant de succès, pour les commencer, savoir ; la quête à domicile et de porte en porte. On recevra donc aujourd'hui les filles, de bon cœur, comme autrefois l'on recevait la mère.

Elle va donc, cette vénérable mère, entrer de nouveau dans les garde-robes et les salons ; et elle animera ses filles de son esprit pour qu'elles puissent répéter aux riches les leçons de leur mère, sur la nécessité de s'imposer des sacrifices et des privations, pour avoir de quoi faire d'abondantes aumônes. Comme il est à espérer qu'étant au ciel et jouissant de la récompense promise à la charité, elle ne manquera pas de prier pour cette bonne œuvre ; parce qu'elle doit contribuer puissamment à la prospérité de l'*Asile qu'elle a fondé* aux prix de tant de sacrifices. Oh ! oui, Mesdames, on n'en saurait douter, sa tombe qui renferme ses dépouilles mortelles, répand dans ce diocèse, et surtout dans votre charitable association, l'odeur de la charité qu'elle a, de son

vivant, pratiquée parmi vous. Vous courrez toutes à l'odeur de ce parfum, en travaillant à consolider de plus en plus un établissement qui doit rendre sa mémoire éternelle. Cette nouvelle collecte aura, on n'en saurait douter, un plein succès; car le Père des miséricordes, qui est le Père des pauvres, bénit toujours ce qui se fait pour le soulagement des membres souffrants de son divin Fils.

Elle réussira, cette nouvelle collecte, parce qu'elle est faite sous la protection de la Mère des Miséricordes, qui est toute puissante au ciel, pour venir en aide à ceux et celles qui se dévouent comme vous, Mesdames, au soulagement de toutes les misères. Car elle aime les pauvres, parce qu'elle a vu son adorable Fils dans la plus grande pauvreté; parce qu'elle-même a vécu pauvre et est morte pauvre.

Elle portera ses fruits, cette troisième collecte, parce que des milliers de pauvres vont prier pour qu'elle obtienne les immenses résultats que l'on en attend. Car, rien de plus puissant sur le cœur de notre Dieu, qui est si bon, que le cri des malheureux enfants d'Adam et d'Eve, quand il s'élève de ce lieu de gémissements et de larmes vers le séjour du bonheur.

Ces bonnes prières, du reste, ne se borneront pas à cette circonstance; car, jour et nuit, elle se font entendre au ciel, pour tous les bienfaiteurs et bienfaitrices; mais plus spécialement le 19 Novembre de chaque année, qui est le jour consacré à la reconnaissance. C'est une fête pour tous les Asiles de la Providence. Il y a une communion générale des Sœurs et de leurs pauvres à la messe qui se dit pour toutes les personnes qui leur font du bien. Telles sont, Mesdames, les paroles que j'avais à vous adresser aujourd'hui. J'ai dû les écrire pour qu'elles puissent se répéter quand je ne serai plus au milieu de vous. Car, il est tout naturel, qu'en descendant dans la tombe, j'emporte avec moi l'espoir que les œuvres auxquelles j'ai eu le bonheur de contribuer, continueront à être sous la protection de la charité publique. Le dernier vœu que j'ai à former ici-bas est que Dieu les bénisse avec toutes les personnes qui s'y dévouent de si bon cœur.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ.

MONTRÉAL, le 20 Février 1867.

MONSIEUR,

Il a plû à N. S. P. le Pape d'appeler tous les Évêques de l'univers catholique autour de sa personne sacrée, pour célébrer le 18e anniversaire séculaire du martyre des Bienheureux Apôtres Pierre et Paul, et assister à la canonisation de vingt-cinq Bienheureux, qui aura lieu dans cette grande solennité. Cette Lettre d'invitation nous révèle si clairement l'inspiration céleste qui l'a dictée, et nous fait si bien toucher du doigt la portée des événements du jour, que je me fais un devoir de vous en faire part.

Le Saint-Père sent vivement le besoin qu'il a de soulager son cœur au milieu des embarras qui l'assiégent, en révélant la gloire de quelques nouveaux Héros du christianisme, et en donnant par là de nouveaux protecteurs à l'Église dans ces temps mauvais. Il nous ouvre son cœur paternel par les paroles qui suivent :

"Inter præcipuas gravioresque curas, quibus Apostolicum "Summi Pontificis ministerium afficitur, ea jucundissima est, ut "illustribus Christianæ Religionis heroibus, quorum mors "pretiosa fuerit in conspectu Domini, sanctorum honorem et "publicum in Ecclesiâ cultum rite decernat."

Cependant toutes sortes de raisons semblent s'opposer à une convocation si solennelle et si générale. Le Saint-Père lui-même le reconnaît, mais il espère que le Dieu tout-puissant dissipera la tempête, qu'il avoue être menaçante.

"Singulis rationum momentis mature perpensis, SSmus D. N. "Pius Papa IX in id consilii devenit, ut (quatenus tamen Omni-"potentis dextera, prout sperare licet, impendentem arceat disper-"datque tempestatem)."

Cependant, il est, pour ce Chef des Pasteurs, un besoin, celui de voir ceux qui partagent avec lui la sollicitude du Troupeau de Jésus-Christ, pour prier avec eux et leur faire entendre des paroles de vie, en face des terribles événements qui se préparent depuis si longtemps, et qui paraissent plus menaçants que jamais.

"Beatissimo Patri perjucumdum erit videre fratres conve-"nientes in unum simulque sanctis hisce cœlitibus in supernâ jam "gloriâ receptis preces fundere, quibus iidem moti in tanto rerum

" civilium et maxime sacrarum discrimine et exitio victoriam de " hoste maligno, et perennem tranquillitatem Ecclesiæ militanti a " Deo deprecentur et impetrent."

D'un autre côté, c'est pour tous les Évêques un incomparable bonheur de pouvoir, à l'invitation du Père commun, se rencontrer et s'embrasser cordialement, à Rome en un jour où, il y a 1800 ans, elle fut empourprée du sang de ces deux Princes des Apôtres, afin d'y participer à toutes les joies d'une aussi grande solennité, et de s'inspirer à la source des lumières pour les jours du besoin.

" Deo ac Deipara bene juvantibus, die 29 ejusdem mensis " (Junii), quâ festum quotannis agitur Beatorum Apostolorum " Petri et Pauli, ac insuper eodem tempore illud singulare " eveniet, quod maxima lætitia recoletur centenaria memoria " illius diei, quâ Roma Sanctorum Principum glorioso est purpu- " rata sanguine, in sanctorum album solemni decreto referet " Beatos martyres, Confessores, ac Virgines."

Tous donc, Évêques, Prêtres séculiers, Chanoines, Religieux, Vierges se trouvent vivement intéressés aux honneurs des Saints qui vont être canonisés et devenir par là des protecteurs, des modèles et des amis.

Dans tous les autres temps, c'est pour les Évêques, un bonheur, comme un devoir, de visiter les *Limina Apostolorum*; mais l'on comprend que ce doit être surtout, dans de telles circonstances, qu'ils se trouveront heureux d'accomplir ce précepte que leur fait la sainte Église.

" Idque eo magis, quod si ullum unquam tempus idoneum est, " *quo patrum magistrorumque veritatis Petri ac Pauli sepul-* " *cra, fidelium animas illuminantia* (uti aiebat Theodoretus) " adire ac venerari deceat, atque delectet, hoc profecto est, quo " festivitas celebrari debet, quæ juxta verba S. Leonis Magni, " *præter illam reverentiam, quam toto terrarum orbe promeruit,* " *speciali et propriâ Nostræ Urbis exaltatione veneranda est, ut* " *ubi præcipuorum Apostolorum glorificatus est exitus, ibi in die* " *martyrii eorum sit lætitiæ principatus.*"

Je ne puis toutefois me rendre à cette invitation; car, comme tout le monde se le figure aisément, je puis et je dois me mettre

au nombre de ceux que le Saint Père a compris dans les paroles qui suivent:

" Dummodo ovibus sibi concreditis grave damnum non obveniat
" nulloque alio peculiari ipsi distineantur impedimento," etc.

Mais cette grande solennité me paraît si pleine de grâces pour tout ce Diocèse que je crois devoir y envoyer des députés, pour les recueillir, au nom du clergé, des communautés Religieuses et de tous les fidèles, comme ils seront nos Représentants à tous, pour y porter nos vœux et nos hommages.

Ils partiront dans les premiers jours du mois prochain, afin d'avoir le temps de satisfaire leur propre dévotion, et de pouvoir nous tenir au courant des immenses préparatifs qui vont précéder cette auguste fête. Car, nous en aurons besoin, pour nous disposer nous-mêmes à sanctifier ce grand jour avec plus de piété et de solennité que jamais. Nous prierons donc pour que ce pieux pèlerinage, dans la ville sainte, attire sur nous tous, comme sur ces pèlerins, les plus abondantes bénédictions.

Vous recevrez, avec la présente, une copie du *Bref de N. S. P. le Pape à Mgr. Baillargeon.* Ce Rescrit Apostolique, si honorable et si bien mérité, nous intéresse tous bien vivement ; car nous y trouvons de puissants motifs de recommander aux fidèles de ne lire la parole de Dieu que dans les livres approuvés par l'Église. Je profite de cette première occasion qui se présente pour vous inviter à faire circuler autant que possible cet excellent livre, parmi vos paroissiens ; car, j'étais absent quand il fut publié.

En vous disant que notre *Hospice de St. Joseph* a coûté aux Sœurs de la Providence $2810, en sus de ce qui a été souscrit pour les aider à acheter cette maison, c'est vous apprendre que nous avons contribué à créer l'énorme dette qui écrase aujourd'hui cet établissement de charité. C'est ce qui m'engage à vous prier de leur venir en aide, en faisant un petit appel à vos paroissiens, et en faisant pour cela usage de l'allocution que j'adressai, le 18 courant, aux dames de la charité, et que vous verrez reproduite sur les journaux. Il me semble que sur les 133 paroisses et missions, qui se trouvent dans le diocèse, il devrait y en avoir 100 capables de contribuer chacune £10 ; ce qui produirait un millier de louis, pour les campagnes. Cette offrande,

comme nous ne pouvons en douter, attirera d'abondantes bénédictions sur tout le diocèse, puisqu'elle est destinée toute entière aux œuvres de charité.

Dans l'espoir d'un heureux succès, je me souscris bien cordialement,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

P. S.—Veuillez bien donner votre attention à l'exécution de la loi qui prescrit de faire ouvrir en dehors les portes des Églises et autres lieux destinés aux assemblées publiques. C'est le 15 Août prochain que cette loi devra se trouver exécutée. Il faut aussi voir à ce que vos Fabriques ne soient pas exposées à faire des pertes par rapport aux argents sur lesquels il y a du discompte.

† I., É. DE M.

BREF DE N. S. P. LE PAPE, PIE IX À MGR. BAILLARGEON.

Venerabili Fratri Carolo Francisco Episcopo Tloano, Administratori Archidiœcesis Quebecensis.

PIUS PP. IX,

Venerabilis Frater, Salutem et Apostolicam Benedictionem. Cum illud in primis prospiciendum sit Episcopo, ut gregem sibi creditum tueatur a lupis, pabulisque salutaribus nutriat, utroque officio te functum esse gaudemus per vernaculam novi testamenti translationem. Ubi enim venenum passim ingeritur populo per vitiata sacrorum bi-

A Notre Vénérable Frère, Charles François, Évêque de Tloa, Administrateur de l'Archidiocèse de Québec.

PIE IX, PAPE.

Vénérable Frère, Salut et Bénédiction Apostolique.

Protéger contre la fureur des loups le troupeau qui lui a été confié, et lui donner une nourriture salutaire, voilà où doivent tendre les efforts d'un Évêque: vous vous êtes acquitté de ce double devoir, en publiant une traduction française du nouveau testament; et nous nous en ré-

bliorum exemplaria, opportunum profecto antidotum ei malo adhibuisti, sincerum fidelemque omnibus objiciens Scripturarum textum, brevibus perspicuisque illustratum adnotationibus, quæ nativam divini verbi sententiam exponant. Et quoniam omnis scriptura divinitus inspirata utilis est ad docendum, ad arguendum, ad corripiendum, ad erudiendum in justitia, per hujusmodi lectionem consuluisti etiam spiritali populi alimoniæ, eique instruendo idoneis armis adversus errores ac aptissima pietatis fovendæ ratione. Quibus et illud accedet, ut heterodoxi rursum explosam videant per hunc librum calumniam centies rejectam, qua vulgare consueverunt, vetitam esse ab Ecclesia fidelibus Scripturarum lectionem. Gratulamur itaque tibi, tuoque operi amplissimum, quem optas, fructum ominamur, ejusque auspicem et præcipuæ nostræ benevolentiæ pignus Apostolicam tibi Benedictionem peramanter impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum, die 22. Decembris 1866, Pontificatus Nostri anno XXI.

PIUS PP. IX

jouissons. Tandis que l'on cherche à répandre dans le peuple le venin de l'erreur, au moyen d'éditions corrompues des livres sacrés, vous avez opposé à ce mal un antidote bien opportun, en montrant à tous le texte véritable et exact des saintes Écritures, et l'enrichissant de notes courtes et claires, qui exposent le vrai sens de la parole divine. Et comme toute Écriture inspirée de Dieu est utile pour enseigner, pour reprendre, pour corriger, pour former dans la justice, vous avez pourvu, par votre traduction, à la nourriture spirituelle de votre peuple, vous lui avez fourni des armes puissantes contre l'erreur, et un aliment très-propre à nourrir sa piété. En outre, votre livre vient de nouveau réduire au néant cette calomnie déjà cent fois repoussée, mais que les hérétiques ont coutume de publier sur les toits, que l'Église interdit à ses enfants la lecture des saintes Écritures. Nous vous faisons donc nos félicitations; et vous retirerez de votre ouvrage, nous l'augurons, les très-grands fruits que vous en espérez. Pour vous en donner l'assurance, en même temps que le gage de notre bienveillance toute particulière, nous vous accordons très-affectueusement notre Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, près de S. Pierre, le 22 Décembre 1866, l'an vingt-et-unième de notre Pontificat.

PIE IX, PAPE.

SANCTÆ ROMANÆ ET UNIVERSALIS INQUISITIONIS INSTRUCTIO AD OMNES ARCHIEPISCOPOS, EPISCOPOS ALIOSQUE LOCORUM ORDINARIOS CIRCA OBSERVANTIAM CONSTITUTIONIS S. M. BENEDICTI. XIV. QUÆ INCIPIT "SACRAMENTUM PŒNITENTIÆ."

Quae Supremus Pontifex gl. mem. Benedictus XIV. in constitutione die 1 iunii, anno 1741. edita, cuius initium est *Sacramentum pœnitentiæ*, confirmavit ac decrevit, ea ad hæc quatuor maxime capita reducuntur. In primis quemadmodum iam antea sancitum fuerat præsertim a Gregorio XV. constitutione quæ sub die 30. augusti anno 1622. data incipit *Universi*, omnes locorum Ordinarii æque ac inquisitores deputantur iudices ad inquirendum et procedendum et condignis pœnis animadvertendum contra sollicitantes ad turpia in confessione, quamvis ab ordinaria iurisdictione quomodolibet exemptos. Itidem omnes sacerdotes ad audiendas sacras confessiones constituti, sicut antea quoque praescriptum erat, obligantur monere suos pœnitentes, ut sollicitantes huiusmodi quamprimum poterunt inquisitoribus aut locorum Ordinariis deferant; eosdemque pœnitentes non absolvere, qui huic adimplendo muneri parere recusent. Præterea tertio loco apostolicæ Sedi reservantur, excepto mortis articulo, eorum casus qui innoxios sacerdotes apud ecclesiasticos iudices falso sollicitationis insimulant, vel scelestè procurant ut id ab aliis fiat. Quarto denique sacerdoti cuilibet omnis facultas et iurisdictio ad sacramentales confessiones personæ complicis in peccato turpi contra sextum decalogi præceptum commisso excipiendas adimitur, nisi extrema prorsus urgeat necessitas, nimirum si in ipsius mortis articulo alter sacerdos desit, qui confessarii munere fungatur vel sine gravi aliqua exoritura infamia vel scandalo vocari aut accedere nequeat (1). Et apostolicæ Sedi reservatur eorum confessariorum casus, qui complicem in peccato turpi absolvere ausi fuerint.

Nullum sane dubium est, quin hæ præscriptiones, prohibitiones, reservationes omnes et singulæ in cunctas nationes universim vires

(1) Const. eiusdem S. P. Bened. XIV. *Apostolici muneris* die 8 februarii 1745.

suas extendant, et ubique terrarum *inconcusse ac inviolabiliter observandæ* sint. Quod quidem vel legenti Gregorii XV. et Benedicti XIV. constitutiones evidentissime patet; et idipsum consequentium Pontificum suffragio, prout se dedit occasio, ad hanc usque diem confirmatum est. Et re quidem vera Vicario apostolico Cocincinæ sciscitanti 1. *An constitutio Benedicti XIV. adversus sollicitantes obliget etiam missionarios franciscanos, qui ministerium exercent in Cocincina?* 2 *An eadem constitutio restringi possit ac moderari in aliquo casu ob magnam confessariorum penuriam in eodem regno Concincinæ?* iussu Pii VI. anno 1775 opportuna instructione responsum fuit; *ad 1m affirmative: ad 2m negative.* Et proxime SSmus D. N. Pius Papa IX. decreto huius supremæ Inquisitionis sub feria IV. die 27 iunii anno 1866 edixit, *in facultatibus quibus Episcopi aliique locorum Ordinarii ex concessione apostolica pollent absolvendi ab omnibus casibus apostolicæ Sedi reservatis excipiendos semper in posterum, et exceptos habendos esse casus reservatos in bulla Benedicti* XIV. *quæ incipit "Sacramentum pœnitentiæ."* Hoc decretum vero omnibus ubique terrarum Ordinariis prædicta absolvendi facultate donatis absque ulla exceptione significandum mandavit.

Quamobrem omnibus locorum Ordinariis enitendum summopere est, ne eorum vigor. quæ in prædicta constitutione salubriter providentur, paulatim uspiam elangueat. At Emi PP. Cardinales supremi Inquisitores nuper cognoverant, eamdem constitutionem non ubique, sicuti par esset, executioni tradi, atque in aliquibus locis nonnullos tum in denunciationis onere adimplendo tum in iudicio contra sollicitantes instituendo irrepsisse abusus, qui sine iustitiæ ac providæ severitatis discrimine tolerari minime possent. Itaque neque inopportunum neque ipsis locorum Ordinariis ingratum fore iudicarunt, si quæ contra eosdem abusus ab hac suprema Congregatione ad tramites sacrorum canonum decreta fuerunt, in unum collecta præ oculis habeantur. Ad quem effectum præsentem instructionem edi mandarunt.

1o. Personæ sive mares sive fœminæ, quæcumque illæ sint, ad turpia sollicitatæ in confessione vel occasione aut prætextu confessionis, quemadmodum enucleate in memorata constitutione

præcipitur, rem ad sanctam Sedem vel ad loci Ordinarium deferre debent.

2o. Denunciare oportet quemcumque sacerdotem etiam iurisdictione carentem, sollicitantem in confessione vel etiam pœnitentis sollicitationi consentientem quamvis statim dissentientem de turpi materia loqui, illius complementum ad aliud tempus differentem et non præbentem absolutionem pœnitenti (1).

3o. Huiusmodi denunciationes a nemine absque culpa lethali omitti possunt. Qua de re pœnitentes debent admoneri, neque ab iis admonendis instruendisque eorum bona fides excusat.

4o. Sacerdotes ad sacras audiendas confessiones constituti, qui de hac obligatione pœnitentes suos non admonent debent puniri. (2)

5o. Pœnitentes admoniti et omnino renuentes ne queunt absolvi: qui vero ob iustam causam denunciationem differre debent, eamque quo citius poterunt faciendam spondent serioque promittunt, possunt absolvi.

6o. Denunciationes anonymæ contra sollicitantes ad turpia nullam vim habent; denunciationes enim fieri debent in iudicio, nempe coram Episcopo eiusve delegato cum interventu ecclesiastici viri, qui notarii partes teneat, et cum iuramento et cum expressione et subscriptione sui nominis; nec sufficit si fiat per apochas vel per litteras sine nomine et cognomine auctoris (3). Ceterum prohibetur, ne in recipiendis denunciationibus præter iudicem et notarium, virum utrumque ecclesiasticum speciali et scripto exarata Episcopi deputatione munitum, testes intersint. Cavendum quoque ne ex denunciationibus quæratur, num sollicitationi consenserint: et convenientissimum foret, si de huiusmodi consensu quamtumvis sponte manifestato nihil notetur in tabulis (4).

7o. Denunciationis onus est personale et ab ipsa persona sollicitata adimplendum. Verum si gravissimis difficultatibus

(1). Ex declar. diei 11 febr. 1661 confirmata in const. *Sacramentum pœnitentiæ.*

(2). Ex declar. Sub diebus 20 martii 1624 et 1 octob. 1626 penes Albit. de inconst. in fide cap. 35 num. 17.

(3) Albit. loc. cit. n. 21.

(4) Ex declar. Urbani VIII. sub fer. V. die 17 april. 1624.

impediatur, quominus hoc perficere ipsa possit, tunc vel per se, vel per epistolam, vel per aliam personam sibi benevisam suum adeat Ordinarium vel sanctam Sedem per sacram Pœnitentiariam, vel etiam per hanc supremam Inquisitionem, expositis omnibus circumstantiis, et deinde se gerat iuxta instructionem quam erit acceptura. Si vero necessitas urgeat, se gerat iuxta consilia et monita sui confessarii. Ast si nullo impedimento detenta denunciationem omnino renuat, in hoc casu aliisque supra memoratis laudandus est confessarius, qui operam suam pœnitenti non denegaverit, et vel Ordinarium vel sanctam Sedem pro opportunis providentiis consuluerit, suppresso tamen pœnitentis nomine. Formulas autem hisce in casibus adhibendas tradunt probati auctores quos inter Pignatelli consult. 104. Carena, Albitius etc.

8o. Non infrequenter occurrit casus, ut confessarius aliusque ecclesiasticus ab Episcopis (quorum utique hæc potestas est) deputetur ad denunciationes recipiendas in re ad sollicitationis crimen spectante absque interventu notarii. Huic instructioni folium adiicitur circa modum, quo hisce in casibus confici denunciatio debet. Qui enim ad hoc gravissimum munus viri maxime idonei destinantur, de actu denunciationis iudiciaria ratione assumendo instrui debent, ac moneri, ut statim a recepta denunciatione eam continuo ad idsum Episcopum a quo fuerunt deputati caute transmittant, neque confecti actus exemplum vel vestigium aliquod sibi retineant. Atque in hunc fere modum haud difficulter denunciandi munus adimpletur. Profecto a locorum Ordinariis efficiendum est, ne ad loca suæ iurisdictioni subiecta applicare oporteat quod pro missionibus Pernambuci in America die 22 ianuarii an. 1627 declaratum fuit : *Mulieres* videlicet *sollicitatas non teneri ad denunciationem : si ministri Inquisitionis et vicarii Episcopi in longinquis regionibus degentes sine gravi incommodo adiri nequeant.*

9. Si in denunciationibus, quod non raro contingit, aliae indicantur personæ forte pariter sollicitatæ, vel quæ de hoc crimine testimonium ferre aliqua ratione possint, hæ quoque omnes et seorsim iudiciaria forma superius enunciata examinandæ sunt : et primo per *generalia*, deinde per gradus, quoad ita res

ferat, ad *particularia* deveniendo interrogari debent, utrum et quomodo revera fuerint ipsæ sollicitatæ vel alias personas fuisse sollicitatas viderint vel audierint.

10o. Accepta denunciatione non illico proceditur, sed a superiore ecclesiastico inquiri sedulo debet, utrum persona denuncians sit fide digna. Sollicitationis crimen ut plurimum secreto perpetratur; hinc privilegium est, ut in causis, quæ contra hoc crimen instituuntur, ad plenam probationem faciendam attestationes etiam singulares admittantur. At in memoratis summorum Pontificum constitutionibus præscribitur, ne cum testibus singularibus procedatur, nisi præsumptiones, iudicia et alia adminicula concurrant. Pondus igitur cuiusque denunciationis, qualitates et circumstantiæ serio accurateque perpendendæ sunt, et antequam contra denunciatum procedatur perspectum exploratumque iudici esse debet, quod mulieres vel viri denuntiantes sint boni nominis neque ad accusandum vel inimicitia vel alio humano affectu adducantur. Oportet enim, ut testes huiusmodi singulares ab omnibus privatis affectionibus sint immunes, ut ipsis integra fides haberi possit (1).

11o. Ea est huius supremæ Inquisitionis consuetudo, ut post unam alteramve denunciationem rescribatur, quod denunciatus *observetur*, ita videlicet super delato crimine suspectus habeatur, ut quum primum per novas denunciationes res explorata erit, in iudicium vocandus sit. Ut plurimum nonnisi a tertia denuntiatione procedi solet. Ad formale examen vocantur parochi vel probatæ fidei spectatæque virtutis viri præsertim ecclesiastici, qui cum iuramento de veritate dicenda et de secreto servando super qualitatibus denunciantium et denunciati, et super mutuis eorum odiis et inimicitiis examinentur. Hisce peractis diligentiis, reus in iudicium adducitur, et coram iudice cum interventu ecclesiastici viri, qui notarii partes agat, super singulis cuiusque denunciationis et examinis adiunctis, iuramento dicendæ veritatis obstrictus respondere debet. Cavetur solertissime, ne denunciantium nomina reo manifestentur et ne sacramantale sigillum quoquomodo violetur.

(1) Ex instruct. iussu Pii VI anno 1775 ad Vicar. apost. Cocincinæ data.

12o. Quando perspecta evaserit patrati criminis veritas, reo ad defensionem, prout iura exposcunt, admisso, deveniendum erit ad illi interdicendum in perpetuum, ne confessiones excipiat, subtrahendo omnes et quascumque facultates ad id muneris eidem etiam per quodcumque privilegium vel ab ipsa sancta Sede impertitas. Huiusmodi sententiam Episcopus ipse et non alius ab eo delegatus proferat: et pro modo culpæ, atque omnibus attentis circumstantiis ceteras quoque pœnas reo irroget quæ in supradictis pontificiis constitutionibus decernuntur. Præterea si reus in iudicio crimen confessus fuerit, congruam debet emittere abiurationem, ut se ita purget ab ea, quam incurrit, hæresis suspicione: et hac quoque pœna in ipsa sententia mulcetur. Notandum est, pœnas huiusmodi omnes et ipsam inhabilitatem ad sacrosanctum Missæ sacrificium celebrandum in decreto Benedicti XIV. die 5 augusti ann. 1745 præscriptam, esse tantum *ferendæ sententiæ*. Abstinendum tamen erit ab infligenda degradatione et traditione brachio sæculari. Id nimirum a Gregorio XV. statutum fuit: ceterum *ad terrorem* potius impositum haberi debet, quam ut executioni mandetur (1).

13o. Qui nullis omnino super hoc crimine præventi denunciationibus, conscientia victi, Ordinario loci eiusve delegato se sistunt, patrata a se sollicitationis flagitia sponte confitentur et veniam petunt, dimitti debent cum congrua abiuratione et pœnitentiis dumtaxat salutaribus, adiecto consilio, vel præcepto, ut ab excipiendis personarum sollicitatarum sacris confessionibus se abstineant: nec ceteris pœnis antea dictis, accedentibus licet postmodum denunciationibus, afficiantur. Qui vero iudiciaria forma iam præventi, sed nondum citati, sua sponte se sistunt; et ii pariter, quos veritatem non integram sed diminutam in spontanea apparitione confessos esse Ordinarius loci ex acceptis postea denunciationibus deprehenderit, beneficio impunitatis non gaudent, verumtamen pro ipsius Ordinarii prudentia mitius puniantur.

14o. Quod in hisce causis vel ex commissione apostolica vel ex iure episcoporum proprio tractandis maiorem in modum curari et observari debet illud est, ut eædem causæ utpote ad fidem atti-

(1) Alhit. op. cit. cap. 15 n. 13 et Bened. XIV. in privata epistola die 11 novemb. anno 1743 data ad Emanuelem de Azevedo S. I. presbyterum,

nentes secretissime peragantur, et postquam fuerint definitæ et executioni iam traditæ perpetuo silentio omnino premantur. Omnes curiæ ecclesiasticæ administri, et quicumque alii ad has pertractandas vel patroni ad defendas causas assumuntur, iusiurandum de secreto servando debent emittere, et ipsi Episcopi aliique locorum Ordinarii ad servandum secretum obstringuntur, prout in iure cautum est cap. *Statuta* fin de haeret. in 6. et in Clementina *multorum*. *Porro* de hæreticis. Qui vero denunciationis oneri satisfaciunt, quique in hisce causis examini subiiciuntur, iuramentum ab initio de veritate dicenda, et, actu expleto, de secreto servando, tactis sacrosanctis Dei evangeliis etiamsi sint sacerdotes præstare tenentur. Hæc si caute sancteque teneantur, nullum invidiæ infamiæque vel aliud quodvis periculum timeri potest, quod vel testes a dicenda veritate, vel competentes iudices ab investigando et condignis pœnis animadvertendo sollicitationis crimine contineat.

15o. Indultum fuit a Pio VI. in instructione, de qua antea dictum est, anno 1775 ad vicarium apostolicum Cocincinæ data, ut cum difficillimum sit in illis tam dissitis ac disparatis regionibus ea omnia adamussim servare, quæ in hisce causis servanda sunt: et cum si aliqua ex his omittantur, iustitia non patiatur, ut pœnæ infligantur adversus reos, de quorum crimine iudiciaria ratione adhuc sufficienter non constat, tunc consultius fortasse esset si extra iudicii ordinem procedatur ad occurrendum tanto malo mediis et modis magis facilibus et expeditis, quos in casibus particularibus Vicarii apostolici prudentia cum animarum zelo coniuncta suggeret. Iam vero quisque videt hanc indulgentiam pro locis adeo dissitis ac disparatis factam neque omnibus esse communem, neque absque apostolicæ Sedis auctoritate iure posse ubivis induci.

16o. Ceterum si locorum Ordinarii in conficiendis processibus, vel etiam confecto processu, in proferenda sententia contra sollicitantes ad turpia in confessione gravioribus involvantur difficultatibus, rem, transmissis actis, deferre poterunt ad hanc supremam Congregationem, quæ peculiares instructiones singulis casibus accomodatas, ut sæpe fit, tradet, ac definitivam sententiam, si expediens fuerit, ipsa proferet.

Hæc sunt quæ ad prædictam pontificiam constitutionem caute recteque exequendam conducunt, quaeque, utpote ubique locorum observatu facilia, sacra hæc Congregatio supremæ et universalis Inquisitionis pastorali Ordinariorum zelo ac sollicitudini vehementer commendat.

Datum Romæ die 20 Februarii an. 1867.

C. CARD. PATRIZI.

MODUS QUO RECIPI DEBENT DENUNCIATIONES IN RE AD SODLICITATIONEM SPECTANTE AB IIS, QUI AD DENUNCIATIONEM ALIQUAM ABSQUE INTERVENTU NOTARII RECIPIENDAM DELEGANTUR.

DELEGATUS INCIPIET ACTUM A NOTANDO DIE, MENSE, ANNO.

Die Mensis Anni

Sponte personaliter comparuit coram me infrascripto sistente in *(notabit locum, ubi reperitur ad actum recipiendum)* ad hunc actum tantum ab Illmo et Revmo N. specialiter delegato, prout ex eiusdem Ordinarii literis mihi directis et datis sub die *(exprimet quo die ipsi scriptæ fuerint literæ)* præsenti positioni alligandis, N. N. *(scribet nomen, cognomen, patrem, patriam ætatem, conditionem et habitationem personæ denunciantis; et si hæc religiosa fuerit, exprimet etiam nomen, quo ea vocabatur in sæculo. Deinde prosequetur)* cui delato iuramento veritatis dicendæ, quod præstitit tactis SS. Dei Evangeliis, *(quæ manu tangere faciet)* exposuit prout infra, videlicet :

Hic persona denuncians vernaculo sermone declarare debet, se scire obtentam esse ab Ordinario loci facultatem recipiendi absque interventu notarii quod ad suam conscientiam exoneran dam expositura est, propterea quia iustis de causis eidem Revmo Antistiti se sistere nequit: deinde narrare continuo debet quæ ad sollictationes ei factas attinent seu verba fuerint, seu scripta, seu actus, accurate describendo locum, tempus, occasionem, vices et singula adiuncta, nec non utrum in actu confessionis an prius ve

post sacramentalem absolutionem ea evenerint. Nominare debet confessionalem sedem et ipsum Confessarium sollicitantem, et quatenus huius nomen et cognomen aut ignoret aut oblita fuerit, describet accurate illius personam, omnes distincte characteres notando, ita ut ille recognosci possit. Animadvertat delegatus, non esse interrogandam personam denunciantem, utrum consensum ad actum turpem quocumque modo præstiterit vel recusaverit, cum ipsa ad suos defectus manifestandos non teneatur. Hisce exscriptis prout narrantur, delegatus, quæ sequuntur, neque aliud præterea quidpiam requiret.

Interrogata : An sciat, vel dici audierit, dictum N. N. *(nominando personam)* Confessarium sollicitasse alias pœnitentes ad turpia ? et quatenus etc.

Respondit : *(Notabit responsionem, et si hæc affirmativa fuerit, nomen et cognomen personarum sollicitatarum exquiret, et causam scientiæ.)*

Interrogata : De fama supradicti Confessarii N. N. tam apud se quam apud alios ? et quatenus etc.

Respondit *(Responsionem excribet.)*

Interrogata : An odio vel amore præfata deposuerit, et super inimicitia, aliisque generelibus etc., et quatenus etc.

Respondit : Recte *(si ad propriam conscientiam exonerandam denunciasse se dicet.) Si a sollicitatione plus uno mense prælerlapsum fuerit, erit etiam inter roganda :*

Interrogata : Cur tamdiu distulerit præfata denunciare proprio Ordinario, et conscientiam suam exonerare ?

Respondit : *(Notabit responsionem.)*

Actus claudatur hac ratione :

Quibus habitis et acceptatis etc. dimissus (vel dimissa) fuit iuratus (vel iurata) de silentio servando ad novum tactum SS. Dei Evangeliorum; *(super Evangelium iterum iurabit)* et in confirmationem præmissorum se susbcripsit *(et si scribere nesciat)* et cum [illegible] nesciret, prout asseruit, fecit signum Crucis *(Crucis [illegible] faciendum ab ea exiget.)*

Potq[illegible]nuncians se subscripserit, aut Crucis signum fecerit, subscribet se delegatus hoc modo :

Acta sunt hæc per me N. N. ab Illmo et Revmo Antistite N.N. ut supra specialiter delegatum.

Integrum deinde actum originalem directe ad proprium Ordinarium delegantem transmittet una cum præsenti instructione et literis ei datis, nihil omnino apud se retinendo.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ ET AU PEUPLE POUR DEMANDER DU BEAU TEMPS.

MONTRÉAL, le 8 Mai 1867.

MONSIEUR,

Vous direz désormais, jusqu'à nouvel ordre, après celle déjà prescrite pour le Pape, la Collecte *Ad Postulandam serenitatem* (17) ; et vous inviterez les fidèles, confiés à vos soins, à s'unir à leurs Pasteurs, pour supplier le Seigneur de n'écouter que sa miséricorde et de nous montrer la sérénité de son visage radieux, pour dissiper les épais brouillards qui nous enveloppent, et arrêter les pluies qui inondent nos campagnes et les menacent de la stérilité dont elles furent frappées l'an dernier.

Pour obtenir que Dieu nous prévienne de son infinie miséricorde, nous devons nous humilier nous-mêmes et inviter les fidèles à faire de dignes fruits de pénitence, à recevoir avec plus de ferveur les sacrements, à renoncer aux ivrogneries, aux impuretés, aux excès du luxe, à la fréquentation dangereuse des auberges, aux jurements, aux blasphêmes, enfin à toutes les œuvres de la chair, et à se mettre sous la protection de l'Immaculée Vierge Marie, de St. Michel Archange et de tous les Saints Anges, des Bienheureux Apôtres Pierre et Paul et de tous les Saints.

Afin d'être exaucés, nous devons prendre la ferme résolution de faire un meilleur usage des biens de ce monde, et pour cela de les ménager, pour donner aux pauvres la part qui leur est dûe et dont Dieu nous fait les dépositaires, parce qu'il veut que nous soyons les trésoriers de ses membres souffrants.

Veuillez donner lecture de la Présente aux Prêtres qui se trouveraient dans votre Paroisse, car elle n'est adressée qu'à MM. les Curés, quoiqu'elle regarde tous les Prêtres.

Je suis bien cordialement,

Monsieur,

Votre très-humble et tout dévoué serviteur,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

CIRCULAIRE SUR LA CONDUITE A TENIR PENDANT LES PROCHAINES ÉLECTIONS.

MONTRÉAL, le 25 Mai 1867.

MONSIEUR,

Nous devons avoir, dans un temps plus ou moins éloigné, de nouvelles élections. Notre conduite sera alors ce qu'elle a été invariablement, c'est-à-dire, que nous demeurerons en dehors de toute lutte électorale et de tout esprit de parti.

C'est le Réglement disciplinaire du second Concile Provincial, en 1854, qui nous trace cette ligne de conduite par ces paroles: " Le clergé doit, dans sa vie publique et privée, demeurer neutre " dans les questions qui ne touchent en rien aux principes reli- " gieux." Telle a toujours été d'ailleurs la règle suivie par nos Pères; et nous ne pouvons trouver un meilleur exemple.

Lorsque les *principes religieux* sont exposés, les Évêques ne manquent pas d'élever la voix, avec le respect dû aux autorités, comme vous avez pu l'observer plusieurs fois. Ce serait donc à eux à donner l'éveil, s'il fallait encore en venir là. En attendant, chacun reste à son poste, dans une parfaite neutralité.

" Il doit néanmoins," ajoute le réglement qui vient d'être cité, " instruire le peuple de ses obligations dans l'exercice de ses " droits civils, politiques et religieux; car, tous doivent savoir " que, quand il s'agit du choix de Représentants au Parlement, " de Maires, d'Officiers Municipaux, de Commissaires d'Écoles, " etc., ils doivent se prononcer en faveur de ceux qui, de bonne " foi, sont jugés capables de défendre et de soutenir ces mêmes " droits."

Or, ce choix consciencieux ne pourrait se faire qu'en bannissant des élections les discours calomnieux, les cabales malhonnêtes, les querelles, les violences, les excès de boisson, les faux serments et autres moyens criminels. Chaque Curé devra donc fortement insister, dans ses instructions, sur ces graves désordres qui ne manqueraient pas d'attirer la malédiction du ciel sur ceux qui s'en rendraient coupables.

De même, pour arriver à ce choix consciencieux, le Pasteur exhortera son troupeau à recourir à Dieu, l'auteur de toutes lumières et de tous dons parfaits, pour obtenir, dans la prière et les autres exercices de religion, le bon conseil, qui est un des dons excellents du St. Esprit, qui enseigne à chacun la pratique de ses devoirs.

Dans la lettre du 4 Juin 1854, qui accompagnait le dit Réglement disciplinaire, les Pères du Concile s'expriment ainsi : "Vous serez bien aise d'avoir sous la main un document qui "vous permette de vous appuyer sur l'autorité des Évêques en "Concile, pour vous diriger, d'après les vrais principes, dans les "questions qui sont à l'ordre du jour."

Un de ces *vrais principes*, pour tous les catholiques sincères, est que tous les sujets sont obligés en conscience de se soumettre à tout gouvernement légitimement établi ; et que ce serait un excès condamnable de travailler à le renverser par la violence ou autres mauvais moyens.

Telles sont les règles pratiques qu'il nous faut suivre nous-mêmes et faire observer aux fidèles confiés à nos soins. Appliquons-nous donc à bien instruire le peuple des devoirs qu'il aura à remplir, dans le temps des élections, avant que les esprits ne soient échauffés. Car, l'expérience du passé nous doit avertir de ce qui arrivera alors, si cette sage précaution n'est pas prise longtemps d'avance.

Enfin, Dieu ne manquera pas de bénir notre zèle, si nous n'avons en vue que le plus grand bien de sa divine Religion et le plus grand avantage de notre chère patrie. Il nous placera à cette fin dans le très-saint et Immaculé Cœur de sa glorieuse Mère, et nous confiera à la garde de ses Anges et de ses Saints, pour nous faire traverser heureusement ces jours orageux.

Pour obtenir de si désirables résultats, ayons souvent à la bouche et plus encore dans le cœur, cette belle prière de l'Église: *Deus, a quo bona cuncta procedunt, largire supplicibus tuis: ut cogitemus te inspirante, quæ recta sunt; et te gubernante, eadem faciamus.*

Je suis bien cordialement,

Monsieur,

Votre très-humble et dévoué serviteur,

† IG., ÉVÊQUE DE MONTRÉAL.

EX AUDIENTIA SSMI DIE 5 MAJI 1867.

SSmus D. N. Pius Divina Provid. PP. IX. referente me infrpto S. C. de Propaganda Fide Secreto Fidelibus utriusque sexus qui in Diœcesi Marianopolitana hoc vertente anno a primis Vesperis usque ad secundas Vesperas Solemnis Festi SSrum Apostolorum Petri et Pauli vere pœnitentes confessi et sacra communione refecti vel aliquam Ecclesiam devote visitaverint, vel Papali Benedictioni ex speciali Sanctitatis Suæ delegatione ab R. P. D. Episcopo Marianopolitano impertiendæ interfuerint, piasque ad Deum preces fuderint pro Christianorum Principum concordia, hæresum extirpatione, ac S. Matris Ecclesiæ exaltatione Indulgentiam Plenariam etiam animabus in Purgatorio detentis per modum Suffragii applicabilem benigne concedit ac misericorditer in Domino impertitur.

Dat. Romæ ex Æd. dic. S. C. die et anno prædictis.

Gratis sine ulla solutione quocumque titulo.

(Signatus) H. CAPALTI,
Secrius.

Visum et recognitum.

Marianopoli die 1 Junii 1867.

† IG., EPUS MARIANOPOLITANUS.

MANDEMENT DE MGR. L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL CONCERNANT LE DIX-HUITIÈME ANNIVERSAIRE SÉCULAIRE DU MARTYRE DE ST. PIERRE ET DE ST. PAUL, APOTRES.

IGNACE BOURGET PAR LA GRÂCE DE DIEU ET DU SIÉGE APOSTOLIQUE, ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, ASSISTANT AU TRÔNE PONTIFICAL.

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses, et à tous les Fidèles de Notre Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur Jésus-Christ.

Notre Saint Père le Pape, N. T. C. F., s'occupe nuit et jour des besoins spirituels de son immense troupeau, dispersé dans toutes les parties du monde. Placé par la divine Providence sur les collines de la Ville Éternelle, il voit de loin les ennemis de l'Église qui s'agitent et frémissent, en formant de vains complots pour la renverser. Assis majestueusement sur la Chaire de St. Pierre, il aperçoit toutes les monstrueuses erreurs du siècle qui, comme des serpents venimeux, se glissent dans toutes les sociétés humaines pour les corrompre. Ses yeux sont toujours fixés sur les maux qui affligent le peuple chrétien, et son cœur paternel ne cesse de les déplorer et d'en gémir. Pendant que ses mains vénérables ne se lassent pas de tenir le gouvernail de la barque qu'il est chargé de conduire au port, au milieu des plus furieuses tempêtes, et à travers les flots courroucés de la mer orageuse de ce monde, sa grande âme forme sans cesse des projets qui révèlent aux enfants de l'Église sa suprême sagesse, sa haute prudence, sa tendre piété et toutes les éminentes qualités de son cœur.

Ainsi, il a projeté, N. T. C. F., de célébrer cette année, dans la Ville sainte, de grandes fêtes, et il y a invité tous les Évêques du monde et avec eux tous les fidèles confiés à leurs soins. L'objet de ces fêtes est de faire, avec une grande pompe, le vingt-neuf de ce mois de Juin, le dix-huitième anniversaire séculaire de la glorieuse mort des Apôtres St. Pierre et St. Paul, et de rendre les honneurs de la Canonisation et de la Béatification à un très grand nombre de Serviteurs de Dieu, le sept et le quatorze

Juillet suivant, en leur accordant les honneurs de l'autel, pour qu'ils deviennent de nouveaux protecteurs des malheureux enfants d'Adam, qui gémissent dans cette vallée de larmes.

C'est pour nous tous, N. T. C. F., comme pour le monde tout entier, un événement heureux et providentiel que cette grande solennité qui doit ranimer notre foi et exciter notre piété, en nous montrant plus clairement que jamais que notre sainte Religion n'a rien perdu de ses antiques splendeurs ; que son Pontife conserve, aux yeux des peuples chrétiens, son prestige religieux, que sa personne est toujours sacrée, sa parole toujours écoutée, ses moindres désirs toujours vénérés ; que tous les Évêques de la Catholicité sont plus que jamais dévoués à la cause de cet immortel Pontife et au Siége Apostolique ; que tous les fidèles du monde entier l'honorent et le vénèrent comme le Père commun ; que le tombeau des Saints Apôtres est, comme de tout temps, l'objet d'un culte public ; que la vraie foi se perpétue et continue à produire des œuvres admirables ; qu'il y a encore sur la terre des âmes célestes par la pureté et l'innocence de leur vie ; que Dieu enfin a encore un grand nombre de bons serviteurs dans le sein de son Église.

Cette grande fête, tout en ranimant notre courage dans la pratique de nos devoirs religieux, doit d'ailleurs être pour tous pleine de grâces et de bénédictions. La raison en est facile à trouver, c'est que plus nous honorons les saints, et plus nous avons part à l'abondance des dons célestes que leur a accordés le Seigneur dans son infinie bonté.

Or, cette année, les Bienheureux Apôtres Pierre et Paul vont être l'objet d'un culte plus solennel que jamais, au jour consacré par l'Église à honorer leur mort si précieuse devant Dieu et si glorieuse aux yeux des hommes. Car, les circonstances les plus heureuses concourent pour en faire une des plus belles fêtes qui puissent se célébrer ici-bas.

C'est d'abord un anniversaire séculaire et des plus mémorables pour le monde entier, puisque il y a dix-huit cents ans que les deux premiers Pères du peuple chrétien versèrent leur sang pour cimenter la foi qu'ils avaient prêchée, pour confesser la divinité du Fils de Dieu fait homme, qui les a appelés à l'Apostolat, pour

engager ce grand combat de la vérité contre l'erreur, de l'Église contre l'enfer, qu'ont soutenu après eux les quinze millions de martyrs qui ont généreusement donné leur vie pour la même cause, pour détruire le paganisme avec ses vices abominables, pour renverser les idoles qu'adorait Rome payenne, afin d'arborer la Croix au haut du Capitole, et faire de cette ville adonnée à tous les vices et à toutes les erreurs, une ville sainte, une ville de foi, et le centre de la divine Religion qui devait étendre son empire par toute la terre.

Ce ne fut pas, dit St. Maxime, sans un admirable dessein de la divine Providence que ces glorieux Princes de la Religion endurèrent la mort le même jour, dans le même lieu, et sous le même tyran, le cruel Néron. Ils souffrirent le même jour, afin de se présenter ensemble à Jésus-Christ, pour recevoir en même temps, de la main de ce juste Juge, la couronne de l'Apostolat et du martyre. Ils souffrirent dans le même lieu, afin que Rome eût, dans ces deux Princes des Apôtres, deux brillants flambeaux pour éclairer l'univers. Enfin, ils souffrirent sous le même persécuteur pour que, victimes de sa cruauté, ils eussent une même palme de triomphe et l'auréole de la même gloire. Car, s'étant si tendrement aimés dans les combats de la vie, ils ne devaient pas être séparés dans une mort si glorieuse, comme nous l'enseigne l'Église par ces paroles: *Gloriosi Principes terræ, quomodo in vita sua dilexerunt se, ita et in morte non sunt separati.*

Il convenait d'ailleurs que Rome, étant la Maîtresse de toutes les nations, ajoute St. Maxime, et la capitale du monde entier, devint, après avoir été le siége de toutes les superstitions, le siége de toutes les vertus; et que, pour cette raison, les Princes de l'Église endurassent la mort dans une ville où habitaient les princes de la gentilité. Enfin, ce qui achève de relever la gloire de ces Apôtres, c'est que, dans les vues de l'adorable Providence, ils étaient destinés à illustrer l'Occident par leur sang, après que l'Orient l'eût été par la passion et la mort de leur divin Maître.

L'anniversaire séculaire qui va se célébrer, à Rome, le vingt-neuf de ce mois, doit donc être pour Rome et pour le monde entier un événement à jamais mémorable dans les Annales de la Sainte Église, une de ces grandes solennités qui sera probablement uni-

que dans tous les siècles à venir, comme il ne s'en est jamais trouvé de semblable dans les siècles passés ; une de ces époques célèbres qui créent une ère nouvelle dans le monde ; un de ces jours heureux qui rappellent les plus intéressants souvenirs ; une de ces religieuses démonstrations dont les résultats sont incalculables.

Il s'agit ensuite, dans ce glorieux anniversaire, de rendre aux Bienheureux Apôtres Pierre et Paul des honneurs bien mérités, par les dons célestes dont ils ont été comblés et par les éminents services qu'ils ont rendus au monde entier en l'éclairant de la lumière de l'Évangile, par eux et par leurs disciples. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un coup-d'œil sur les principaux traits de la vie admirable de ces deux Pères de la famille chrétienne.

Arrêtons-nous d'abord à contempler St. Pierre, et parcourons rapidement ce que nous apprennent de lui les livres saints. Il a tout quitté pour suivre l'adorable Maître, qui l'appelait à sa suite en lui prédisant qu'il en ferait un pêcheur d'hommes. Il a été le premier et le plus ardent à reconnaître le Seigneur Jésus pour le Fils du Dieu vivant. Il a eu l'honneur de recevoir un nom nouveau, qui seul attesterait qu'il est le fondement inébranlable de l'Église, contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront jamais.—Il a été établi le Pasteur universel des brebis, le Chef et le Prince des Apôtres, et le Seigneur lui a même donné les clefs du royaume des cieux, avec l'étonnant pouvoir de l'ouvrir et de le fermer, c'est-à-dire de pardonner et de retenir les péchés.—Il a noblement réparé la faiblesse qui lui fit renier trois fois son Maître, par l'ardeur de son amour et par les larmes de pénitence qui coulèrent, le reste de sa vie, en si grande abondance, qu'elles formèrent deux sillons sur ses joues vénérables. Après sa conversion, il a reçu, pour lui et ses successeurs, jusqu'à la fin des siècles, le don de l'infaillibilité, avec la noble mission d'affermir ses frères dans la foi.—Il est devenu le Vicaire de Jésus-Christ et un autre lui-même, qui paie le même tribut, et marche comme lui sur les eaux.—Il est le premier qui, après avoir été rempli du St. Esprit, a élevé la voix pour reprocher aux Juifs leur déicide.—Il a parcouru la Judée, en faisant entendre partout, avec un succès étonnant, la bonne nouvelle de l'Évangile, en opérant de

grands prodiges ; et son ombre seule guérissait les malades.—Il a été flagellé et mis en prison pour le nom de Jésus ; mais, animé d'un courage tout Apostolique, il a répondu à ceux qui lui faisaient des menaces pour l'empêcher de prêcher ce nom adorable, qu'il fallait obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.—Après avoir rempli l'Orient du bruit de la prédication évangélique, il est venu en Occident, et il n'a pas craint d'arborer la croix sur le Capitole, en établissant son siége à Rome d'une manière permanente.—Là, pendant vingt-cinq ans, il a prêché Jésus crucifié, pour combattre le paganisme avec tous ses vices et ses erreurs exécrables.—Il a légué à l'Église deux admirables Épitres remplie de la céleste doctrine qu'il avait apprise à l'école du divin Maître.—Il a consigné, dans la dernière de ces Épitres, la promesse solennelle qu'il a faite à tous les enfants de la foi que, lorsqu'il aurait quitté cette vie, il aurait soin d'eux, pour que jamais ils n'oubliassent les divines vérités qu'il avait enseignées aux hommes.

Fixons maintenant nos regards, pendant quelques moments, sur le divin Paul qui, terrassé sur le chemin de Damas, ne demanda plus qu'à faire la volonté du Seigneur ; qui fut si fidèle à la grâce qu'il n'a pas craint d'assurer qu'elle n'avait pas été inutile en lui ; qui a été un vase d'élection pour porter le St. Nom de Jésus devant les rois et tous les peuples de la terre ; qui a été un admirable prédicateur de la vérité dans le monde entier ; qui a instruit une multitude de nations à qui il a fait entendre sa puissante parole ; qui a été ravi jusqu'au troisième ciel, où il a entendu des secrets ineffables ; qui a mérité les honneurs de l'Apostolat, avec le douzième trône dans le Collége Apostolique ; qui a été si puissamment fortifié par Dieu lui-même, qui a pu confondre la perfidie des Juifs ; qui n'a vécu que pour Jésus-Christ, en qui il a mis toute sa confiance ; qui, pour son amour, a été fouetté trois fois, lapidé une fois ; qui a fait naufrage trois fois, et est demeuré au fond de la mer une nuit et un jour ; qui a vaillamment combattu les combats du Seigneur ; qui a consommé sa course au milieu des travaux et des persécutions ; qui a conservé le dépôt sacré de la foi par son héroïque courage et ses touchantes prédications ; qui, comprenant que c'était pour lui un gain

de mourir, a été animé d'un ardent désir de quitter cette terre d'exil pour être avec Jésus-Christ; qui a laissé les fidèles au milieu des soupirs et des gémissements, lorsqu'il leur a fait ses derniers adieux.

Tant de travaux, de souffrances, de vertus ont mérité d'être couronnés par une mort précieuse aux yeux de Dieu et glorieuse devant les hommes. Car, après une longue carrière Apostolique nos deux saints Apôtres ont été jetés dans une affreuse prison de Rome, la prison Mamertine où ils passèrent neuf mois privés de tout, mais pleins de joie de pouvoir souffrir pour le Nom de Jésus, et travaillant au salut de leurs gardes qu'ils eurent la consolation de convertir presque tous.

Enfin, arrive pour nos deux saints Apôtres le jour tant désiré, le jour après lequel ils avaient tant soupiré, le jour où ils voulaient être immolés à la gloire de leur bon Maître. Ils s'embrassèrent tendrement avant de se séparer pour aller au lieu du supplice; mais ce fut pour se réunir bientôt et s'embrasser de nouveau en entrant dans le ciel. St. Pierre est crucifié la tête en bas, et St. Paul a la tête tranchée. Son sang, blanc comme la neige, jaillit sur les habits de son bourreau dont l'âme féroce s'adoucit à l'instant à la vue d'un si grand prodige qui lui ouvre les yeux et le convertit à la foi.

Tels sont, N. T. C. F., les précieux souvenirs que doit rappeler à l'univers entier le grand et saint anniversaire qui va se célébrer à Rome le 29 de ce mois. A la vérité, ils sont ineffaçables dans la Sainte Église, car tout les rappelle à ses enfants, les fêtes, les temples, les chants sacrés, les cérémonies, les discours des orateurs chrétiens qui tous à l'envie ont donné de justes éloges à nos saints Apôtres, sacrifiant leur vie pour l'honneur de la Religion. Qu'il nous suffise donc d'entendre quelques-unes des éloquentes paroles de St. Jean Chrisostôme: "Quelles actions de grâces," dit ce Père, "pouvons-nous vous rendre, ô bienheureux Apôtres, qui "avez tant travaillé pour nous? Je me souviens de vous, ô "Pierre, et je demeure saisi d'étonnement. Je me souviens de "vous, ô Paul, et dans le ravissement de mon âme je succombe "par l'abondance de mes larmes. En pensant à vos souffrances, "je ne sais que dire ni comment m'exprimer. Que de prisons

"vous avez sanctifiées ! Que de chaînes vous avez décorées ! "Que de tourments vous avez endurées ! Que de blasphèmes "vous avez supportés ! Comme vous avez réjoui les Églises "par votre prédication ! Vos langues sont des instruments "bénits, vos membres ont été arrosés de votre sang. Vous avez "imité Jésus-Christ en toutes choses. Votre voix a retenti par "toute la terre, et vos paroles se sont fait entendre jusqu'aux "extrémités de la terre.

"Réjouissez-vous, Pierre, parce qu'il vous a été donné de jouir "du bois de la Croix du Christ......Bienheureux les clous qui ont "percé vos membres si saints ! Vous avez remis avec confiance "votre âme entre les mains du Seigneur, vous qui l'avez servi "assidûment ainsi que sa sainte Église, et qui, le plus fidèle des "Apôtres, avez aimé le Seigneur avec tant d'ardeur.

"Réjouissez-vous, ô bienheureux Paul, à qui on a coupé la tête "avec le glaive et dont les vertus ne sauraient être exprimées par "aucunes paroles. Quel glaive a frappé votre gorge sacrée ! "Cet instrument du Seigneur est un sujet d'admiration pour "le ciel et un objet de vénération pour la terre. Quel lieu a "reçu votre sang, jaillissant, blanc comme du lait, sur la tunique "de celui qui vous frappa, et changeant merveilleusement l'âme "de ce barbare, le convertit avec ses compagnons ! Que ce glaive "de Paul soit ma couronne, et que les clous de Pierre deviennent "des perles précieuses qui s'attachent à mon diadème !"

Il est facile de conclure, N. T. C. F., de tout ce que Nous venons de dire que les bienheureux Apôtres Pierre et Paul ont de tout temps été singulièrement honorés dans l'Église, et que tout ce qui avait servi à leur martyre y a toujours été en grande vénération. L'anniversaire séculaire de cette mort glorieuse, qui va se célébrer cette année, sera une preuve convaincante que cette dévotion a traversé les siècles et s'est propagée jusqu'à nous.

Car, déjà tout s'ébranle dans le monde entier pour concourir à cette grande solennité. Le Chef suprême de l'Église, que le ciel inspire et dirige dans tous ses actes, a jugé qu'en rendant des honneurs extraordinaires aux fondateurs de la Religion chrétienne, au jour saint et heureux dans lequel, il y a dix-huit cents ans, ils remportèrent un si éclatant triomphe sur l'enfer, il

obtiendrait, par leur puissante intercession, des grâces plus abondantes pour toute l'Église.

Plein de cette espérance il a fait entendre, par toute la terre, le son de la trompette Apostolique pour inviter tous les Évêques du monde entier à se réunir, en aussi grand nombre que possible, autour de lui, pour qu'avec l'*aide du Seigneur et le secours de son Auguste Mère ils puissent, le vingt-neuf Juin, faire ensemble la fête des bienheureux Apôtres Pierre et Paul avec une joie d'autant plus grande que ce sera un anniversaire centenaire de ce jour où Rome fut empourprée du glorieux sang de ces Princes* de l'Église, *et remplir* ainsi le consolant *devoir qui leur est imposé de visiter les sépulcres sacrés des Pères et des Maîtres de la vérité, Pierre et Paul, qui éclairent les âmes des fidèles et qu'il est convenable et agréable de vénérer surtout au beau jour de leur fête qui se célèbre dans le monde entier avec toute la dévotion qu'elle mérite, mais qui doit se faire à Rome avec une joie singulière afin que, là où la mort des premiers Apôtres a été glorifiée, là aussi éclate la principale joie au jour de leur martyre.*

Ce sage Pontife a d'autant plus compté sur le secours du Tout-Puissant pour convoquer tous les Évêques de la Catholicité à cette fête, qu'elle ne saurait se célébrer que dans des jours de paix et de sérénité. Et cependant c'était au milieu des plus grands bruits de guerre que ce Prince pacifique faisait entendre sa voix pleine de charmes et de suavité. Ses yeux clairvoyants perçaient sans doute à travers l'épais brouillard qui enveloppait le monde entier et qui était d'autant plus menaçant que tout faisait craindre une guerre générale. Il a donc beaucoup espéré dans le Seigneur, son Dieu, et son espérance n'a pas été confondue puisqu'aujourd'hui toutes les nouvelles sont heureusement à la paix.

Mais ce sublime appel de tout l'Épiscopat catholique à la grande fête de St. Pierre et de St. Paul a été entendu dans toutes les parties de ce vaste univers, puisqu'aux dernières nouvelles que Nous avons de Rome, quatre cents Évêques s'étaient faits annoncer et étaient attendus dans la Ville Sainte. Beaucoup d'autres sans doute de l'Italie et des pays voisins, qui n'avaient pas les mêmes raisons d'informer le Saint-Père de leur

bonne volonté à répondre à son invitation, assisteront à cette grande solennité. Quant au nombre de prêtres et de laïques que la dévotion va conduire à Rome dans cette heureuse circonstance, pour relever l'éclat et la majesté de cette fête, il est plus facile de se le figurer que d'en rendre compte.

Notre Saint-Père le Pape a eu une autre raison d'appeler ainsi auprès de Sa Personne sacrée tous les Évêques du monde qui pourraient, sans inconvénient, se rendre à Rome; ça été d'ajouter toute la solennité possible à la Canonisation et à la Béatification d'un grand nombre de Martyrs, Confesseurs et Vierges dont les noms doivent être inscrits dans le Catalogue des Saints pour qu'ils puissent recevoir les honneurs de l'autel et devenir les protecteurs du peuple chrétien.

Car, comme Nous l'avons déjà fait observer, N. T. C. F., Notre Père commun est tout occupé de nos plus chers intérêts et il nous porte à tous l'amour le plus tendre, le plus sincère et le plus fort qu'un bon père puisse porter à ses enfants. Aussi, fait-il annoncer aux Évêques, en les invitant à cette fête religieuse, *qu'il lui sera très agréable de voir ses Frères s'unir à lui pour adresser ensemble leurs prières aux Saints du ciel qui déjà jouissent du bonheur éternel, afin que tous ces bienheureux, en étant touchés, obtiennent de Dieu, dans l'extrême danger dans lequel se trouvent les affaires politiques et surtout les affaires religieuses, la victoire sur l'ennemi de tout bien et la tranquillité continuelle pour l'Église militante.*

Comme vous le voyez, N. T. C. F., tout se prépare pour une de ces grandes solennités qui font époque dans le monde chrétien. C'est le Souverain Pontife lui-même qui se met à la tête de cette belle, de cette magnifique démonstration religieuse. Ce sont les Évêques de la Catholicité toute entière qui se rendent avec joie à l'invitation de leur Père et de leur Chef pour donner, par leur présence et leurs prières, une plus grande importance à ce grand mouvement. Ce sont des prêtres dévoués et de dévots laïques qui vont, par milliers, remplir les chemins et les rues qui conduisent à la Jérusalem de la terre, pour s'y retremper dans les sentiments de la foi et de la piété, en assistant à ce majestueux spectacle. C'est pour glorifier nos Pères dans la foi, les bienheu-

reux Apôtres Pierre et Paul, que toute l'Église catholique va faire entendre ses cris de joie et de jubilation. C'est pour assister et contribuer aux honneurs que le Souverain-Pontife doit décerner à de nouveaux Saints que se font ces immenses préparatifs. C'est pour attirer sur le monde entier les bénédictions du ciel qu'il se fera dans la Ville-Sainte, dans ce jour à jamais mémorable, tant de prières et de supplications, qu'il se chantera tant de cantiques harmonieux et tant d'hymnes sacrées, qu'il s'accomplira tant de rites pompeux, et qu'il se fera tant de cérémonies religieuses.

Ne vous semble-t-il pas, N. T. C. F., que dans cet Anniversaire séculaire la brillante lumière de l'éternité qui éclaira de ses feux célestes le jour qui couronna les princes des Apôtres et ouvrit à ces pécheurs repentants un libre passage pour les cieux, sera plus resplendissante ? *Decora lux æternitatis, auream diem irrigavit ignibus, Apostolorum quæ coronat principes, Reisque in astra liberam pandit viam.*

N'est-il pas visible qu'au milieu de tant de pompe et de solennité, chacun, traversant en esprit les dix-huit siècles qui nous séparent de cette glorieuse époque, se croira présent, dans les lieux où le Maitre du monde et le Portier du ciel, où les Pères de Rome et les Juges des nations entrent, l'un par l'épée et l'autre par la croix, victorieux et couronnés de lauriers, dans l'assemblée des saints qui jouissent de la vie bienheureuse. *Mundi Magister, atque Cœli Janitor, Romæ Parentes, arbitrique gentium, per ensis ille, hic per crucis victor necem, Vitæ senatum laureati possident.*

Que de cœurs émus, que de voix harmonieuses, que d'âmes pieuses vont s'unir dans ce jour à jamais glorieux pour la sainte Église, au Souverain-Pontife, au sacré Collége des éminents Cardinaux, aux grands et vertueux Évêques et Prélats du monde chrétien, pour chanter avec un enthousiasme nouveau : O heureuse Rome, qui avez été consacrée par le sang glorieux de ces deux Princes de l'Église, empourprée de ce sang, vous surpassez seule en beauté toutes les autres cités de l'univers. *O Roma felix, quæ duorum Principum es consecrata glorioso sanguine ; horum cruore purpurata cæteras excellis orbis una pulchritudines.*

Avec quel accord mélodieux, tant de voix réunies ne chanteront-elles pas, sur le théâtre encore sanglant où ces deux Princes de l'Église livrèrent ce grand combat qui blessa à mort le paganisme qui régnait sur le trône des César : C'est aujourd'hui que Simon Pierre est monté sur le gibet de la croix : C'est aujourd'hui que celui qui tient les clefs du ciel s'est envolé vers le Christ, comblé de joie et de bonheur ; c'est aujourd'hui que Paul, l'Apôtre et la lumière du monde, en penchant sa tête pour la confession du nom de Jésus-Christ, a reçu la couronne du martyre. *Hodie Simon Petrus ascendit crucis patibulum : hodie clavicularius regni gaudens migravit ad Christum : hodie Paulus Apostolus lumen orbis terræ, inclinato capite pro Christi nomine, martyrio coronatus est.*

Enfin, la majestueuse *Confession* qui renferme la moitié des corps de St. Pierre et de St. Paul et dans laquelle brûlent nuit et jour cent-vingt-deux lampes, n'apparaitra-t-elle pas dans ce grand jour aux yeux de tant de religieux pèlerins plus rayonnante de gloire et de beauté ? Le magnifique autel qui abrite ce riche tombeau, en s'élevant au-dessous de la grandiose coupole de la plus grande basilique du monde, ne brillera-t-il pas d'un éclat encore plus saisissant lorsque le Chef Suprême de l'Église y célébrera les saints mystères, au milieu de tant de splendeur et y proclamera le bonheur de tant de Saints qu'il invoquera le premier sur cet autel. La Chaire vénérable du haut de laquelle St. Pierre enseigna au monde toutes les vérités révélées de Dieu et qui est soutenue par les quatre grands Docteurs de l'Église, ne répètera-t-elle pas, dans ce jour fortuné, les divins oracles qu'elle n'a cessé depuis dix-huit siècles de faire entendre au monde ?

Mais, il ne faut pas l'oublier, N. T. C. F., toute cette solennité, toute cette pompe, toutes ces prières, tous ces chants, toutes ces cérémonies sont pour nous et doivent tourner à notre profit spirituel comme si nous étions à Rome, en partageant, avec ceux qui y ont été envoyés pour y déposer nos vœux, toutes les joies délicieuses de cette grande fête. Car, les grâces et les bénédictions qui vont couler par torrents du cœur de notre Père commun vont arroser le monde entier. Or, plus nous nous y préparerons par des désirs enflammés et par de pieux exercices et plus nous parti-

ciperons avec abondance à ces richesses spirituelles. C'était donc notre devoir de vous mettre en participation avec les actes religieux qui vont s'accomplir à Rome, et c'est ce que nous avons intention de faire en vous adressant les présentes instructions sous forme de Mandement.

A ces causes, le Saint Nom de Dieu invoqué, et de l'avis du Chapitre de notre Cathédrale, Nous avons réglé, statué et ordonné, réglons, statuons et ordonnons ce qui suit :

1o. Aussitôt le présent Mandement reçu, chaque Prêtre dira à la messe, en se conformant aux rubriques, la collecte des Saints Apôtres Pierre et Paul, telle qu'elle se trouve, au Missel, au jour de l'Octave de leur fête, excepté pendant la dite Octave. Cette Collecte tiendra lieu de celle pour le Pape. Tout le mois de Juin sera, par cette pratique, consacré à l'honneur de ces deux Princes de l'Église, dans l'action la plus solennelle de la Religion, savoir : le Saint Sacrifice de l'Autel. Nous demanderons à Dieu, en récitant ces oraisons, de nous délivrer de tous les fléaux dont nous sommes menacés, par l'intercession de Saint Pierre, qu'il a fait marcher sur les eaux, et celle de St. Paul, qu'il a fait sortir du fond de la mer.

2o. Il se fera, dans toutes les Églises et Chapelles de Notre Diocèse, une Neuvaine à l'honneur des Saints Apôtres Pierre et Paul, aux heures jugées les plus convenables, laquelle commencera le vingt de ce mois et finira le vingt-huit, avec la Bénédiction solennelle du St. Sacrement chaque jour, en union avec ce pieux exercice qui se fait à Rome par Notre Saint Père le Pape et les fidèles de la Ville sainte ; et l'on y récitera les mêmes prières que Nous avons fait publier à cette intention.

3o. La fête de St. Pierre et de St. Paul se célèbrera, cette année, avec une solennité toute particulière ; et l'on pourra y gagner une indulgence plénière, que Nous accordons, en vertu d'un Indult Apostolique, en se confessant, communiant et priant à l'ordinaire, selon les intentions du Souverain Pontife.

4o- En vaquant à ces différents exercices religieux, chacun s'appliquera à demander, avec ferveur, que la foi catholique se propage en tous lieux; que la Sainte Église Romaine soit reconnue et honorée comme la Mère et la Maîtresse de toutes les

Églises par tous les peuples de l'Univers, que le Souverain Pontife remporte un éclatant triomphe sur tous les ennemis de la Religion, et que sa suprême autorité soit bénie, aimée et respectée par toutes les nations de la terre ; que le Sacré Collége des Éminents Cardinaux qui l'assistent dans le gouvernement de l'Église universelle soit rempli de grâces, de lumières et de sagesse ; que tous les Évêques du monde soient dévorés d'un saint zèle, pour travailler à établir le règne de toutes les vertus chrétiennes dans la partie du troupeau confiée à leur sollicitude ; que tous les Pasteurs des âmes soient de plus en plus animés d'un saint désir de travailler à la sanctification de leurs ouailles ; que tout le peuple chrétien soit respectueusement fidèle à toutes les leçons que lui donnent ses Pasteurs, pour qu'il puisse toujours marcher dans les voies de la justice, de la piété et de la sainteté ; enfin, que tous ceux qui vivent dans le schisme, l'hérésie et l'infidélité aient le bonheur de rentrer dans le sein de l'Église, en renonçant à leurs funestes erreurs, pour qu'il n'y ait plus qu'une seule bergerie et un seul Pasteur.

Tels sont, ô Bienheureux Apôtres Pierre et Paul, nos vœux les plus ardents. Daignez les avoir pour agréables et les exaucer au grand jour de votre Fête. Prouvez au monde entier qu'aujourd'hui, comme aux jours de votre vie mortelle, vous aimez l'Église que vous avez fondée. Montrez, par des signes sensibles, qu'il est très vrai que, du haut du Ciel, vous avez soin que l'on accomplisse sur la terre tout ce que vous avez jugé nécessaire de prescrire pour la conservation du précieux dépôt de la Foi. Regardez-nous comme vos enfants et bénissez-nous tous. Que cette bénédiction soit, chez nous tous, un redoublement de foi et de charité qui nous anime jusqu'à notre dernier soupir, dans l'accomplissement de toutes les bonnes œuvres.

5o. Nous nous acquitterons dans ce jour de la St. Pierre du devoir de la reconnaissance envers Dieu pour les faveurs insignes qu'il Nous accorda, l'an dernier, en nous préservant des fléaux de la peste et de la guerre dont nous étions menacés. Nous chanterons à cette fin, avec des cœurs joyeux et reconnaissants, le jour de la St. Pierre, le *Te Deum*, à la Bénédiction solennelle du SS. Sacrement qui devra couronner cette grande solennité.

6o. Afin que le Diocèse tout entier puisse s'unir aux augustes cérémonies qui auront lieu dans la Ville-Sainte, le sept Juillet, par la Canonisation de vingt-cinq bienheureux, et le quatorze, par la Béatification de deux cent quatre serviteurs de Dieu qui vont recevoir les honneurs de l'Autel, Nous célébrerons les offices de ces deux Dimanches avec plus de pompe, et nous donnerons la Bénédiction du SS. Sacrement ces jours-là, afin d'obtenir la protection spéciale de ces amis de Dieu qui, après avoir été nos frères ici-bas, sont devenus là-haut nos protecteurs.

Sera le présent Mandement lu et publié au prône de toutes les Églises dans lesquelles se fait l'office public, et au Chapître de toutes les Communautés religieuses, le premier Dimanche après sa réception.

Donné à Montréal, le premier jour du mois de Juin en l'année mil huit-cent soixante-sept, sous Notre seing et sceau, et le contre-seing de Notre Secrétaire.

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

Par Monseigneur,

Jos. Oct. Paré, Chan.,
Secrétaire.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ, ACCOMPAGNANT LE MANDEMENT SUR LE 18e ANNIVERSAIRE SÉCULAIRE DU MARTYRE DE ST. PIERRE ET DE ST. PAUL.

Montréal, le 4 Juin 1867.

Monsieur,

Nous avons toutes sortes de raisons de nous unir aux splendides fêtes qui vont se célébrer pendant ce mois, dans la ville Éternelle, et de nous y bien préparer, afin de participer aux grâces abondantes qui vont en découler pour arroser l'univers entier.

Nous en donnerons l'exemple en disant, tout le mois de Juin, la Collecte prescrite dans le Mandement ci-joint pour obtenir la protection des deux Princes des Apôtres qui nous enseigneront à les faire honorer dignement dans le Diocèse, et à y enraciner par là même les principes de la foi et la règle des bonnes mœurs. *Petrus Apostolus et Paulus doctor gentium, ipsi nos docuerunt*

legem tuam Domine. Après le mois de Juin l'on reprendra la collecte pour le Pape.

Je n'ai pas besoin d'insister sur les motifs qui nous doivent porter à donner à la Neuvaine préparatoire à la fête de St. Pierre et de St. Paul toute la solennité possible; car votre dévotion à ces deux Apôtres vous suggèrera ce qu'il y aura de plus utile à faire. Le Mandement ci-joint, les exercices de la Neuvaine, la vie de ces deux grands Apôtres, les discours ou sermons prêchés en leur honneur vous fourniront une ample matière d'entretiens pour donner plus d'élan à la Neuvaine.

Je crois devoir pourtant vous engager à rappeler à chaque exercice les intentions exprimées dans le 4e art. du dispositif du Mandement. Car, c'est principalement par les prières que nous obtiendrons ces précieux résultats. Il pourrait de même être avantageux de partager en neuf le dit Mandement, pour commenter, chaque jour de cette Neuvaine, une de ces parties en donnant par exemple tout le détail que peut fournir chacun des traits de la vie de St. Pierre ou de St Paul qui, vu le cadre étroit d'un mandement, n'ont pu y être que sommairement entassés. Car, ce Mandement, comme tout autre, ne serait qu'une lettre-morte s'il est réduit à une simple lecture, tandis que votre parole peut en faire une riche mine de sentiments et d'actes religieux.

Comme l'on peut gagner une indulgence plénière durant les premiers huit jours qui suivent la confession, vos pénitents pourraient se confesser quelques jours d'avance et remettre leur communion à ce grand jour de fête, pour participer à celle qui lui a été accordée.

Après nous être unis de cœur et d'âme aux prières de la Ville Sainte, au jour de ce 18e anniversaire solennel du glorieux martyre de nos saints Apôtres, nous pourrions nous associer aussi à la joie extérieure de la fête qui va s'y célébrer, par quelque modeste illumination de nos Églises et Maisons, en nous appliquant ces paroles de l'Apôtre qui nous conviennent comme aux premiers chrétiens qui sortaient des ténèbres de la gentillité: *eratis enim aliquando tenebræ, nunc autem lux in Domino. Ut filii lucis ambulate.*

Ce serait, ce me semble, une bonne occasion de déposer, en cette grande fête, aux pieds de N. S. P. le Pape, le *Denier de St. Pierre.* En conséquence, vous voudrez bien insister auprès des fidèles, aux prochains Quatre-Temps, pour qu'ils y contribuent de tout leur cœur et selon leurs moyens. Vous en ferez ensuite tenir le montant à l'Évêché le plus tôt possible, afin que je le transmette à Rome sans délai.

Il m'est revenu d'une manière certaine que plusieurs n'avaient pris part à l'*Emprunt Pontifical* qu'avec l'intention de sacrifier l'intérêt et même le capital pour grossir et rendre plus permanent le Denier de St. Pierre. Peut-être serait-il convenable de profiter de cette occasion, qui ne se représentera plus pour aucun de nous, pour sonder les dispositions de ceux qui se sont associés si généreusement à la cause du Trésor Pontifical. Nous aurions dans ce cas un bon montant à offrir au Père commun pour la part du tribut d'amour et de reconnaissance que doit lui payer ce Diocèse. Il lui sera présenté, quel qu'il soit, par les prêtres et les laïques du Diocèse qui se trouveront à Rome à l'époque de cette grande fête.

Il n'y a pas à douter que les quatre ou cinq cents Évêques qui assisteront à cette auguste solennité, ne soient porteurs de ce Denier sacré, que les fidèles, confiés à leurs soins, aimeront à faire déposer par leurs mains aux pieds du Père commun. On verra alors s'accomplir ces belles paroles d'Isaïe. *Surge, illuminare, Jerusalem: quia venit lumen tuum, et gloria Domini super te orta est...... Omnes de Saba venient, aurum et thus deferentes, et laudem Domino annuntiantes* (cap. 60). Nous aimerons, sans doute, à voir figurer notre Diocèse dans ce grand et magnifique concours. Je dois vous répéter ici qu'en 1862 j'étais heureux et fier de présenter à Sa Sainteté le Denier du Diocèse, qui était de plus de vingt mille piastres. Le tout est laissé à votre zèle et à votre prudence. *Gratia vobis et pax multiplicetur,* vous dirai-je avec St. Pierre, en terminant cette longue lettre et me souscrivant bien cordialement de vous tous le très-humble et dévoué serviteur.

Je profite de cette circonstance pour vous annoncer que la Retraite Pastorale se fera, comme de coutume, au Grand Sémi-

naire, et qu'elle commencera le 19 Août 5 à h. P. M pour se terminer le 27 au matin. La Retraite de MM. les Vicaires se fera à l'Évêché et commencera le 2 Septembre, aussi à 5h. P. M.

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

P. S.—Je prie tous ceux qui ont fait les derniers Quatre-Temps, dans les Couvents, Pensionnats et Orphelinats, de vouloir bien en faire autant à ceux de la Pentecôte qui nous arrivent.

Pendant cette saison, l'on pourra, au besoin, substituer à l'oraison pour demander du beau temps, celle *Ad postulandam pluviam*, ou *Ad repellendas tempestates*. Chaque Curé pourra aussi, aux approches de quelque ouragan, faire sonner les cloches et dire les prières du Rituel *Ad repellendam tempestatem*. Mais il devra d'avance en parler au prône, pour que les gens du voisinage qui pourront entendre le son des cloches puissent accourir à l'Église. Espérons que les pluies du printemps n'empêcheront pas une bonne récolte ; et que chacun alors sera forcé de dire : *Digitus Dei est hic.*

Je donnerai la Bénédiction Papale à la St. Pierre. Vous voudrez bien l'annoncer, le Dimanche précédent, pour que vos paroissiens puissent, vers midi, s'unir aux fidèles qui la recevront, à la Cathédrale, en disant 5 *Pater et Ave*. Ce sera une bonne occasion pour réitérer la lecture de la Circulaire et du *Cérémonial des Évêques commenté*, qui traite de cette Bénédiction, afin que les pieux fidèles y attachent de plus en plus l'importance qu'elle mérite.

Pour qu'il y ait uniformité dans la manière de faire les prières de la Neuvaine, je crois devoir vous dire qu'à Rome on commence par exposer le SS. Sacrement, et ensuite on fait ces prières, qui sont suivies du chant de quelqu'hymne aux SS. Apôtres. Cependant, lorsque ces prières se font pendant l'Octave de la Fête-Dieu, on ne doit chanter que des hymnes en l'honneur du Vénérable Sacrement.

† I., É. de M.

CIRCULAIRE DE MGR. L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL AU CLERGÉ ET AUX FIDÈLES DE SON DIOCÈSE, CONCERNANT LA CANONISATION DE VINGT-CINQ BIENHEUREUX ET LA BÉATIFICATION DE DEUX CENT CINQ SERVITEURS DE DIEU, MARTYRISÉS AU JAPON, DEPUIS L'ANNÉE 1617 JUSQU'À 1632.

ANNONCE A FAIRE AU PRÔNE LE 7 JUILLET.

Samedi, 29 Juin dernier, N. S. P. le Pape célébrait, avec une pompe et une solennité qui ne s'étaient pas encore vues dans l'Église, le 18e anniversaire séculaire du glorieux martyre des Bienheureux Apôtres Pierre et Paul. Nous nous somme associés, avec une joie toute sainte, à cette grande fête, et nous aurons participé, il faut l'espérer, aux abondantes bénédictions que le Ciel aura versées sur la terre, dans ce beau jour.

Aujourd'hui, le Saint-Père procède, dans la Basilique de St. Pierre, à la canonisation de vingt-cinq Bienheureux, qui sont:

Le B. Josaphat, Archevêque en Russie, Martyr;

Le B. Pierre d'Arbaes, Chanoine de Saragosse, Martyr;

Les 19 BB. Martyrs de Gorcome, appartenant à divers Ordres Religieux et au Clergé Séculier:

Le B. Paul de la Croix, Confesseur et Fondateur des Religieux Passionnistes;

Le B. Léonard de Port Maurice, Confesseur, Missionnaire Apostolique, de l'Ordre de St. François;

La B. Marie Françoise des Cinq Plaies, Vierge Professe du Tiers Ordre de St. Pierre d'Alcantara;

Et enfin la B. Germaine Cousin, Vierge dans le monde, du Diocèse de Toulouse, en France.

Le Souverain Pontife nous fait observer, qu'au milieu des soins multipliés de sa sollicitude Apostolique, c'est pour lui un sujet de grande joie de pouvoir décerner les honneurs du culte public de l'Église à ces illustres Héros de la Religion qui, après avoir mené, sur la terre, la vie des Saints, ont fait une mort précieuse aux yeux de Dieu. Il nous déclare en même temps qu'en

joignant, en ce jour si saint, ses prières à celles des Pasteurs qu'il a invités à cette auguste cérémonie, son intention est de réclamer l'intercession de ces Saints qui jouissent de la gloire éternelle, pour obtenir de Dieu, à l'Église militante, la paix et la tranquillité, au milieu de toutes les commotions et agitations qui se font sentir dans les gouvernements civils, et encore plus dans les affaires religieuses.

Nous devons, en ce jour, N. T. C. F., nous unir de cœur et d'âme à toutes les prières publiques et aux religieuses cérémonies qui se font à Rome pour inscrire les noms de ces Bienheureux amis de Dieu dans le catalogue des Saints, et leur décerner les honneurs de l'Autel. Offrons, à cette fin, le Saint Sacrifice de la Messe, le Salut et la Bénédiction du Saint Sacrement et tous les autres exercices religieux qui doivent faire, de cette journée, un jour vraiment saint et solennel. Recommandons-nous d'une manière particulière à ces Saints, en les suppliant de nous faire sentir la puissance de leur crédit auprès de Dieu, en nous obtenant les grâces dont nous avons le plus de besoin.

Chaque prédicateur voudra bien s'étendre sur quelques-unes des circonstances les plus mémorables de la vie de ces Saints, et en faire le sujet d'une instruction spéciale, afin que les fidèles puissent comprendre de mieux en mieux le bonheur qu'ils ont de vivre dans une Religion qui seule engendre, dans son sein, tant de Saints, et prépare tant de protecteurs au peuple chrétien, tout en lui proposant de parfaits modèles de toutes les vertus qu'il faut pratiquer pour arriver au même bonheur.

ANNONCE A FAIRE AU PRÔNE LE 14 JUILLET.

Aujourd'hui, N. S. P. le Pape qui, Dimanche dernier, canonisait vingt-cinq Bienheureux, en leur décernant l'auréole de la sainteté, procède à une nouvelle cérémonie qui est la béatification des deux cent cinq Serviteurs de Dieu, qui moururent pour la foi, au Japon, entre les années 1617 et 1632. Déjà, en 1862, le Saint Père, comme tout le monde sait, canonisa vingt-six Martyrs Japonnais, pour l'honneur de la Sainte Trinité et l'avantage de la foi catholique.

Aujourd'hui, il place au rang des Bienheureux les autres

Héros du nom chrétien qui souffrirent le martyre dans cet empire lointain pendant les quinze années que dura cette sanglante persécution, qui donna au ciel un si grand nombre de Saints.

A la tête de ce bataillon sacré marchaient les hommes Apostoliques et leurs zélés disciples, appelés catéchistes, qui avaient formé cette admirable chrétienté. On y voyait des nobles et même des personnes qui appartenaient à la famille royale. On y remarquait des dames très-riches, des vierges à la fleur de l'âge, des vieillards très-avancés en âge, des jeunes gens de distinction, et aussi des enfants des deux sexes, âgés de trois ou quatre ans.

Beaucoup d'entre eux demeurèrent attachés à des pieux pendant plusieurs heures et brûlés à petit feu; quelques-uns furent décapités; d'autres furent horriblement déchirés et mis en pièces; un grand nombre furent précipités dans un gouffre de feu, dans des eaux de souffre et bouillantes où, après avoir été longtemps tourmentés, ils furent enfin consumés; plusieurs furent plongés, par un froid d'hiver très-rigoureux, dans un étang glacé où ils endurèrent une mort très-cruelle par des supplices longtemps prolongés; quelques-uns furent crucifiés la tête en bas; d'autres en petit nombre pressés par la faim et accablés de misères, expirèrent dans un horrible cachot.

Ils se montrèrent donc forts dans ce grand combat, et passèrent par le feu et l'eau; ils ont été sciés tout vivants; ils ont longtemps langui dans les prisons; ils ont été attachés à la croix avec Jésus-Christ, pour que Jésus-Christ vécût en eux; ils sont morts sous le glaive; mais leur bouche ne cessait pas de louer Dieu.

Dans le cruel Édit qui étendit la persécution dans tout le Japon, ces généreux défenseurs de la foi ont donné tant et de si grandes preuves d'un courage invincible, qu'ils ont entièrement renouvelé les grands exemples qui furent donnés au monde dans les premiers siècles de l'Église. Un jeune enfant de quatre ans, nommé Ignace, offrit une scène aussi touchante que déchirante. Voyant la tête de sa mère chérie, qui venait d'être coupée, rouler devant lui, il resta immobile et sans verser une seule larme. Comprenant fort bien qu'il allait avoir le même sort, il découvrit son petit col et le présenta tranquillement au bourreau qui lui trancha cruellement la tête.

Tels sont, N. T. C. F. les Héros de la foi à qui notre bien-aimé Pontife décerne aujourd'hui les honneurs dûs aux Bienheureux. Tels sont les amis de Dieu qu'il établit, dans cette grande cérémonie, nos protecteurs auprès de Dieu. Tels sont les parfaits modèles qu'il propose à notre piété.

Réjouissons-nous donc, N. T. C. F., dans le Seigneur en célébrant, avec notre Sainte Mère, l'Église Romaine, ce grand jour, à l'honneur de tous ces Bienheureux. Unissons-nous à tous les Anges et à tous les Saints de l'Église triomphante et militante, pour honorer le Fils de Dieu qui est l'auteur de toute sainteté, et qui se plaît à glorifier dans le ciel les Saints qu'il a sanctifiés sur la terre. Adressons-nous à eux, dans ce beau jour, et offrons à leur honneur le saint sacrifice de la Messe, le Salut et la Bénédiction du St. Sacrement, et tous les pieux exercices que nous pourrons faire, pour consacrer à Dieu une si belle journée. Demandons avec ferveur que tout le Diocèse participe abondamment aux grâces de cette grande cérémonie.

Nous vous exhortons, N. T. C. F., à les honorer, ces nouveaux Saints et Bienheureux, en réclamant leur puissant secours auprès de Dieu par de pieuses neuvaines, par de ferventes prières, par tous les actes religieux qui établissent dans l'âme cette foi vive, cette ferme confiance, cette ardente charité qui obtiennent tout de la divine bonté!

Je suis bien cordialement de vous tous,

Pasteurs et fidèles,

Le très-humble et obéissant serviteur,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

Montréal, 2 Juillet 1867.

LETTRE PASTORALE DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, INDIQUANT DES PRIÈRES PUBLIQUES A L'OCCASION DES PROCHAINES ÉLECTIONS.

IGNACE BOURGET, PAR LA GRÂCE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE, ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, ASSISTANT AU TRÔNE PONTIFICAL.

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses, et à tous les Fidèles de Notre Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Partout, N. T. C. F., l'on n'entend parler que d'élections; c'est là le sujet ordinaire de presque toutes les conversations. On s'en entretient dans les villes et les campagnes, dans les assemblées publiques et les réunions particulières, dans les maisons et les rues, sur les chemins de fer et les bateaux à vapeur. Elles sont la matière des discours qui s'adressent au peuple, aux portes des églises, et des publications de journaux qui se colportent chez tous les citoyens. Les esprits en sont tout préoccupés; et il est fort à craindre qu'ils ne finissent par se diviser et par en être ulcérés.

Vous ne serez donc pas surpris, N. T. C. F., si Nous élevons aujourd'hui la voix dans les églises, pour vous entretenir d'un sujet qui est l'objet de tant de préoccupations. Quoiqu'il puisse paraître, à plusieurs, étranger à la tribune sacrée, et de nature à éveiller quelques susceptibilités, Nous l'abordons toutefois avec courage et confiance, parce que Nous nous rendons ce témoignage que Nous n'avons d'autre intention que de vous aider à bien remplir un devoir de conscience qui est pour vous tous de la plus haute importance, et qui doit avoir pour la Religion des résultats incalculables. Vous connaissez tous, au reste, que Nous sommes en dehors de toutes luttes électorales, et que Nous invitons notre clergé, chaque fois que l'occasion s'en présente, à faire de même. Vous n'aurez donc aucune peine à croire que Nous n'agissons ici ni par esprit de parti, ni par intérêt personnel, mais uniquement par principe de religion et par devoir de conscience. Car, Nous ne faisons ici que répéter et commenter la Lettre-Circulaire que Nous adressâmes à Notre Clergé le 25 Mai dernier.

Notre unique désir est donc que vous soyez éclairés, pour procéder comme il convient à l'accomplissement d'un devoir qui vous impose une si grave responsabilité, et sur lequel vous serez un jour sévèrement jugés. Ce que nous avons à vous dire regarde également les hommes de tous les partis; parce que ce sont uniquement les principes religieux que Nous avons à vous exposer, en toute franchise, et sans aucune acception de personne. En cela, comme dans tout le reste, Nous tâchons de vous montrer quelle est notre vive sollicitude pour tout ce qui peut contribuer à votre bien spirituel et temporel. *Volo enim vos scire qualem sollicitudinem habeam pro vobis.* Col. 2. 1. Car, on ne peut se le dissimuler, les prochaines élections se présentent sous un aspect tout nouveau, avec des difficultés plus sérieuses et des conséquences plus incalculables.

Or, voici, N. T. C. F., les principes religieux qui doivent vous diriger dans ces élections, pour qu'elles soient bonnes. Car tous, sans aucune exception, vous voulez indubitablement faire de bonnes élections. C'est là, on n'en saurait douter, le vœu unanime et le cri qui se fait entendre de tous les rangs des électeurs.

La première règle que vous avez à suivre, en procédant à un acte d'une si haute importance, est d'en bannir les désordres, *les discours calomnieux, les cabales malhonnêtes, les querelles, les violences, les excès de boissons, les faux serments.* (Circulaire du 25 Mai 1867.) Comme aussi il vous faut vous bien garder de toute corruption, qui est si strictement défendue par la loi de Dieu et des hommes, et qui d'ailleurs serait un sujet d'opprobre et de déshonneur pour ceux qui achèteraient les suffrages, comme pour ceux qui se vendraient et se livreraient pour un prix quelconque.

Autrement, les élections deviendraient une source de troubles et de divisions, et l'occasion de grands scandales, qui ont nécessairement pour triste résultat la démoralisation du peuple. Car, il est moralement impossible qu'un peuple puisse conserver le respect qu'il doit porter à la loi et à ceux qui sont constitués en dignité, quand il n'a sous les yeux que des violations flagrantes des réglements les plus sages, et qu'il n'entend que discours diffamatoires de la réputation des hommes publics.

Ces excès sont évidemment dignes de blâme, N. T. C. F., et réprouvés par la Religion, qui est essentiellement une loi de charité, qui apprend à tous les hommes à s'aimer mutuellement d'un amour fraternel, et à se prévenir les uns les autres par des sentiments d'estime et d'honneur. *Charitate*, dit le grand Apôtre, *fraternitatis invicem diligentes: honore invicem prævenientes.* Rom. 12. 10. Aussi, est-ce le devoir des pasteurs d'élever hardiment la voix, pour les prévenir, autant qu'il est en eux, avec toute la grâce de leur saint ministère. De votre côté, vous devez vous montrer dociles à leur enseignement, quand ils vous rappellent vos devoirs de chrétiens, pendant que vous remplissez ceux de citoyens, vous gardant bien de prêter l'oreille aux discours de ceux qui vous diraient que les Prêtres n'ont rien à faire dans les élections. Car, chaque fois qu'il s'agit pour vous d'un devoir de conscience à remplir, vous vous trouvez compris dans cet oracle divin, que vous connaissez tous : *Celui qui vous écoute m'écoute ; et celui qui vous méprise me méprise.*

Une seconde règle à suivre dans vos élections, c'est l'obligation où vous êtes tous, N. T. C. F., de prendre les plus sages précautions pour faire un bon choix de Représentants; et comme c'est encore là un devoir de conscience, les pasteurs sont tenus, en tous lieux et en tous temps, *d'instruire le peuple de ses obligations dans l'exercice de ses droits civils, politiques et religieux ; car tous doivent savoir que, quand il s'agit du choix de Représentants au Parlement, de Maires, d'Officiers municipaux, de Commissaires d'Écoles, &c., ils doivent se prononcer en faveur de ceux qui, de bonne foi, sont jugés capables de défendre et de soutenir ces mêmes droits* (même Circulaire).

Les divines Écritures sont en effet remplies d'oracles qui prouvent à l'évidence qu'il ne faut pas s'ingérer dans des emplois que l'on n'est pas capable de remplir, par l'ignorance des devoirs qui y sont attachés, ou la faiblesse de caractère qui empêche de réprimer les désordres. *Noli quærere fieri judex, nisi valeas irrumpere iniquitates.* Eccl. 7. 6. Elles nous révèlent la terrible responsabilité de tous ceux qui sont constitués en autorité, dans le compte qu'ils auront à rendre au Souverain Juge de leur administration. *Potentes potenter tormenta patientur.* Sap. 6.

7. Aussi, le saint Roi David demandait-il à Dieu pardon des péchés qui se commettaient par les autres et qu'il n'aurait pas empêchés lorsqu'il aurait pu le faire. *Ab alienis parce servo tuo.* Ps. 18. 14. Les terribles fléaux de la guerre et de la peste, que les péchés de ce roi attirèrent sur le royaume d'Israël, sont une nouvelle preuve que les peuples sont vivement intéressés à ce que ceux qui les gouvernent observent fidèlement les lois de Dieu. D'où il suit évidemment que s'ils sont appelés à contribuer dans les élections à leur élévation, ils se chargent de la responsabilité de leurs actes.

Aussi, N. T. C. F., lorsque vous irez donner vos suffrages, pénétrez-vous bien de l'importance de cet acte, en vous disant intérieurement : *Je sais que je répondrai un jour de mon vote au tribunal de mon Souverain Juge, et qu'il servira à ma condamnation, si par passion et avec connaissance de cause, j'élisais quelqu'un qui serait indigne et incapable. Je dois donc agir en bonne conscience, et pour le plus grand bien de la Religion et de la Patrie.*

Vous comprenez, N. T. C. F., par ce que Nous venons de vous dire, comment *vos pasteurs doivent vous instruire des devoirs que vous avez à remplir dans le temps des élections, et de quelle manière le Clergé doit, dans sa vie publique et privée, demeurer neutre dans les questions qui ne touchent en rien aux principes religieux* (même Circulaire). Car, remarquez-le bien, il y a une grande différence entre cette direction : *Votez, ou ne votez pas pour tel candidat*, et cette autre : *Votez pour celui qui, dans votre âme et conscience, vous paraît qualifié pour soutenir les intérêts de la Religion et de la Patrie.*

Car, si vous y faites attention, vos pasteurs ne font pas autre chose en cela que vous rappeler cette sentence sortie de la bouche de la Sagesse éternelle : *Rendez donc à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu.* Matth. 22, 21. Car, Dieu a établi dans le monde la société religieuse et la société civile pour que d'un commun accord elles travaillent au bonheur des peuples. Il s'ensuit que ces deux sociétés se doivent un mutuel appui, et qu'elles sont tenues de se soutenir et de se défendre réciproquement, sans aucunement anticiper sur les droits de l'une ou de l'autre.

Cet ordre donné à tous les enfants de l'Église par son divin fondateur, règle tous les devoirs qu'ils ont à remplir envers le gouvernement, quelles que soient sa nature et sa forme, dès qu'il est légitimement constitué. Aussi, cette sainte Église a-t-elle toujours accepté et accepte-t-elle encore les divers gouvernements qui se succèdent les uns aux autres. Ainsi, sans en aller chercher d'exemple ailleurs, l'Église du Canada est demeurée soumise au Roi de France jusqu'à ce que la divine Providence fit passer ce pays sous la domination Brittannique. Elle accepta alors, sans aucune contrainte et par devoir de conscience, ce nouveau Gouvernement, sous lequel elle a heureusement joui de tous ses droits religieux. Vint ensuite la Constitution, puis l'Union des deux Provinces. L'Église s'y soumit et prêcha à ses enfants l'obéissance à l'autorité constituée. Aujourd'hui, elle accepte sans réplique le Gouvernement fédéral, parce qu'il émane de la même Autorité.

Ainsi, comme vous le voyez, N. T. C. F., le changement de gouvernement n'a pas été pour nos pères, et ne peut non plus être pour nous une raison de résister au pouvoir existant. Notre-Seigneur nous a fait un devoir, quand il a tracé à son Église la conduite qu'elle aurait à tenir dans tous les siècles, envers toute espèce de gouvernement, par ces paroles mémorables : *Rendez à César ce qui est à César.* Car, il est à bien remarquer que César avait changé le gouvernement de l'ancienne Rome, qui était républicain, pour y substituer l'Empire Romain auquel appartenait alors la Judée, par droit de conquête. Quelques-uns parmi les Juifs n'admettaient pas ce gouvernement comme légitime; et c'était se rendre impopulaire que de se déclarer pour le gouvernement existant. Cependant, le divin Législateur, sans plus d'explications, veut qu'on l'accepte et qu'on lui obéisse.

Son Apôtre tient le même langage, en écrivant aux Romains (ch. 13, v. 1, 2, 5, 7) : " Que toute âme," leur dit il, " soit sou-
" mise aux puissances supérieures.... Celui qui résiste à la puis-
" sance, résiste à l'ordre de Dieu ; et ceux qui résistent attirent
" sur eux-mêmes la condamnation... C'est pourquoi, il est néces-
" saire de vous y soumettre, non-seulement par crainte de la
" punition, mais aussi par devoir de conscience... Rendez donc à

" tous ce qui leur est dû, c'est-à-dire le respect, l'obéissance, la " fidélité que doivent rendre à leur gouvernement de bons et " loyaux sujets."

Un de ces vrais principes pour tous les catholiques sincères est donc, N. T. C. F., que tous les sujets sont obligés en conscience de se soumettre à tout gouvernement légitimement établi ; et que ce serait un excès condamnable de travailler à le renverser par la violence ou autres mauvais moyens (même Circulaire).

Enfin, il est, N. T. C. F., une troisième règle que Nous avons à vous tracer, pour vous aider à faire de bonnes élections : c'est la prière à laquelle il vous faut avoir recours, pour vous rendre propice et favorable le Père des miséricordes. Car, c'est un principe de foi que sans lui nous ne pouvons rien ; mais qu'avec son secours nous pouvons tout.

En vous traçant cette règle, Nous ne faisons que vous répéter, N. T. C. F., la puissante exhortation que faisait l'Apôtre à son disciple chéri (1 Tim. ch. 1, v. 1 et 2) : " Je vous conjure donc " avant toutes choses," lui écrivait-il, " que l'on fasse des suppli- " cations, des prières, des demandes, des actions de grâces pour " tous les hommes, pour les rois et pour tous ceux qui sont en " dignité, afin que nous menions une vie paisible et tranquille, en " tout piété et chasteté; car cela est bon et agréable devant " Dieu notre Sauveur. "

Oui, N. T. C. F., Nous prions Nous-même et Nous faisons prier habituellement dans toutes les églises de ce Diocèse pour notre auguste Souveraine et pour tous ceux qui, partageant son autorité royale, l'assistent dans le gouvernement de son vaste empire, afin que, après avoir détruit les vices monstrueux qui cherchent à se propager, elle puisse arriver, ornée de toutes les vertus, à Celui qui est la voie, la vérité et la vie.

Nous redoublerons nos humbles supplications dans ces jours d'élections, afin que tout se passe en paix, union et charité. Nous faisons à cette fin appel à nos Communautés, pour que, du fond de leurs paisibles retraites, elles fassent monter au ciel leurs soupirs et leurs vœux ardents, pour en obtenir un puissant secours dans ce temps de commotions populaires. Nous invitons toutes les pieuses Congrégations, les Associations charitables et

les âmes ferventes, dispersées dans le monde, à s'unir intimement, pour faire une sainte violence au Père des miséricordes.

Nous allons donc demander tous ensemble, N. T. C. F., que les élections se fassent selon toutes les lois divines et humaines; que Dieu n'y soit point offensé ; que son saint Nom n'y soit point outragé par de faux serments ; qu'il n'y ait ni tumultes, ni intrigues scandaleuses, ni divisions capables d'attirer la malédiction du ciel ; que ceux qui seront élus soient des hommes assez *forts* pour ne rien craindre, quand il s'agira de soutenir les vrais intérêts de la Religion et de la Patrie ; assez *désintéressés* pour toujours préférer le bien public au bien particulier ; assez *zélés* pour être toujours prêts à renoncer à leurs aises et commodités, dès qu'il s'agira du bien du peuple qui leur a donné sa confiance.

Telles sont, N. T. C. F., les règles pratiques qu'il nous faut suivre pour faire de bonnes élections.

A cette fin, Nous observerons ce qui suit :

1o. Le Dimanche qui précèdera les élections générales l'on chantera le *Veni Creator*, avant la messe paroissiale ou de communauté, avec la collecte du St. Esprit qui se dira en tête des oraisons *De mandato*.

2o. Il y aura le même Dimanche Bénédiction Solennelle du St. Sacrement et on y chantera le *Salve Regina* avec le verset et l'oraison correspondant, afin d'obtenir de la Mère des Miséricordes que les élections se fassent sans que son divin Fils soit offensé, et qu'elles aient un heureux résultat.

3o. Les jours d'élection, tous les Prêtres réciteront, avant leur messe, le *Veni sancte*, etc., et diront la collecte du St. Esprit, comme il a été dit plus haut, pour que tous les électeurs soient éclairés par celui qui est la *lumière des cœurs*.

4o. Les saintes Reliques seront exposées tout le jour pendant le temps des dites élections, avec les cérémonies d'usage, pour obtenir par l'intercession de tous les Saints qu'il n'y ait aucun excès de boisson.

C'est ainsi, N. T. C. F., que *pour arriver à ce choix consciencieux* des Représentants du peuple, nous devons tous, pasteurs et brebis, *recourir à Dieu, l'auteur de toutes les lumières et de tous dons parfaits, pour obtenir dans la prière et les autres exer-*

cices de religion, le bon conseil, qui est un des dons excellents du St. Esprit, qui enseigne à chacun la pratique de ses devoirs (même Circulaire).

Espérons, N. T. C. F., que *Dieu daignera bénir notre zèle si nous n'avons en vue que le plus grand bien de sa divine Religion et le plus grand avantage de notre chère patrie. Il nous placera à cette fin dans le Très-Saint et Immaculé Cœur de sa glorieuse Mère, et nous confiera à la garde de ses Anges et de ses Saints pour nous faire traverser heureusement ces jours orageux.*

Pour obtenir de si heureux résultats ayons souvent à la bouche et plus encore dans le cœur cette belle prière de l'Église :

" O Dieu, de qui viennent tous les biens, accordez à vos sup-
" pliants, d'avoir par vos inspirations de bonnes pensées et de
" faire sous votre direction tout ce qui est bon " (même Circulaire.)

Nous ne terminerons pas cette Lettre, N. T. C. F., sans vous rappeler quelques sentences des divines Écritures, qui vous feront comprendre les fondements du véritable bonheur qui est réservé par la divine Providence à un peuple chrétien qui l'adore et lui confie ses destinées. Car, vous désirez tous sans doute que notre nation, encore jeune, devienne une grande et belle nation, sous la protection du ciel, qui peut seul opérer cette merveille.

Heureux le peuple qui, en servant fidèlement le Seigneur, mérite d'être son peuple choisi et d'avoir part à toutes ses bénédictions : *Beatus populus cujus Dominus Deus ejus.* Ps. 143. 15.

Heureux le peuple qui a la foi et les œuvres de la charité et qui, par la confiance qu'il repose en son Dieu, obtient les secours qui lui sont nécessaires pour arriver à la véritable grandeur à laquelle peut prétendre un peuple qui a de nobles sentiments. *Beatum dixerunt populum cui hæc sunt.* Ps. 143. 15.

C'est la justice seule qui élève une nation à la véritable grandeur, tandis que le péché rend les peuples malheureux. *Justitia elevat gentes, miseros autem facit populos peccatum.* Prov. 14. 34. Car, c'est sur elle que repose le trône et par elle qu'est affermie la puissance qu'exercent les hommes. *Quoniam justitia firmatur solium.* Prov. 16. 12.

Le Seigneur qui est le Roi des Rois gouverne les nations par sa Providence, qui dispose tous les événements avec autant de sagesse que de force et de suavité. *Gentes in terra dirigis.* Ps. 66. 5.

Le Seigneur promet à tout peuple qui garde ses commandements l'abondance de toutes sortes de biens, et surtout la paix qui protége ses frontières, pour en éloigner les ennemis et le faire reposer tranquillement au sein d'un pays fertile qui coule le lait et le miel. *Dabo pacem in finibus vestris ; dormietis et non erit qui exterreat. Auferam malas bestias ; et gladius non transibit terminos vestros.*

Puissent, N. T. C. F., ces divins oracles s'accomplir à la lettre, pour votre bonheur et celui de vos enfants jusqu'aux dernières générations ! Puissiez-vous devenir une grande nation par les œuvres de justice et de charité, qui vous feront prospérer dans la voie de l'industrie, du commerce et de l'agriculture ! Tel est le vœu que nous formons jour et nuit dans l'intérieur de notre âme ! C'est dans cette douce confiance que Nous désirons terminer notre carrière et Nous endormir dans le Seigneur. *In pace in idipsum domiam et requiescam.* Ps. 4. 9. *Insuper et caro mea requiescet in spe.* Ps. 15. 9.

Sera la présente Lettre Pastorale lue au prône de toutes les Églises et au Chapitre de toutes les Communautés, le premier Dimanche après sa réception, et lue de nouveau en celui qui précèdera les élections générales.

Donné à Montréal, en la fête du Bienheureux Apôtre St. Jacques, Titulaire de Notre Cathédrale, trentième anniversaire de Notre Consécration Épiscopale, le vingt-cinquième jour de Juillet mil huit-cent soixante-sept, sous Notre seing et sceau, et le contre-seing de Notre Secrétaire.

† IG., EV. DE MONTRÉAL.

Par Monseigneur,

JOS. OCT. PARÉ, Chan.,
Secrétaire.

AMENDE HONORABLE POUR CHAQUE JOUR DES QUARANTE-HEURES.

O Divin Jésus, nous nous prosternons à vos pieds, avec une profonde vénération, pour vous adorer comme le vrai Fils de Dieu, né du Père de toute éternité et de la glorieuse Vierge Marie, votre Mère, dans le temps marqué dans les décrets éternels. Vous êtes vrai Dieu de vrai Dieu, et en vous, Seigneur, habite corporellement la plénitude de la Divinité. Vous êtes venu dans ce monde pour nous reconcilier avec votre adorable Père, et vous nous avez rachetés tous, au prix de votre précieux sang, versé jusqu'à la dernière goutte, pour l'amour des pécheurs. C'est pour cela que vous vous êtes humilié, jusqu'à vous anéantir, en vous revêtant de la nature humaine, que le péché avait réduite au plus affreux esclavage.

O aimable Rédempteur, nous faisons ici publiquement une profession solennelle de notre Foi, et nous confessons spécialement votre Divinité, parce que nous apprenons, avec une souveraine douleur, qu'il y a, hélas! dans le monde, des impies qui profèrent contre votre adorable Personne d'horribles blasphèmes; qui tiennent des discours irréligieux qui font horreur aux gens de bien; qui écrivent des livres, des journaux et des feuilletons qui séduisent la foi des peuples; et qui emploient tous les moyens en leur pouvoir pour détruire notre sainte Religion, s'ils en étaient capables.

Ces nouveaux scribes et pharisiens, armés de toute la malice des démons, vomissent contre vous, ô Dieu infiniment bon, les injures les plus grossières, pour détacher les peuples de votre divin service. Ils ont la témérité de dire que vous n'êtes pas Dieu, tout en avouant que vous êtes un grand homme. Si, cependant, ils vous comparent à leurs grands hommes, ils déclarent que vous leur êtes inférieur, et que même vous êtes méprisable à plus d'un égard. Ils rejettent les livres saints et assurent que vous n'êtes pas de la race illustre des Rois de Juda, mais un pauvre plébéien; que votre auguste Mère n'est qu'une femme comme les autres, et qu'elle a eu d'autres enfants que vous, et qu'ainsi elle n'est point Vierge. Ils vous attribuent toutes les

passions de notre misérable nature, et cherchent à faire croire que vous vous êtes laissé aller à la colère et autres mouvements déréglés.

O Sagesse infinie, ils ont mis à votre divine bouche des discours ambigus et pleins d'artifices, comme si vous eussiez été capable d'user de fraudes pour tromper les hommes, afin de vous faire adorer par eux. Ils vous ont représenté comme étant en proie aux troubles de l'esprit, aux anxiétés et défaillances, qui sont le propre de notre misérable nature, cherchant à faire croire qu'en accomplissant, sur la terre, votre divine mission, vous en étiez venu jusqu'à douter du succès de votre entreprise, ne sachant plus ni ce que vous étiez, ni ce que vous faisiez, à la manière des insensés.

O Agneau sans tache, et qui effacez tous les péchés du monde, ces hommes audacieux ont prétendu faire croire que vous vous étiez réduit vous-même à de si fâcheuses extrémités, qu'il n'y avait plus, pour vous en tirer, d'autre issue que la mort ; et ils en concluent qu'en vous condamnant et en vous mettant en croix, les Juifs et les Romains n'ont fait qu'une chose tout-à-fait légitime et vous ont rendu le plus grand des services. Aussi, osent-ils proférer ces exécrables blasphèmes que Judas, qui vous a trahi, et Pilate, qui vous a mis à mort, n'ont fait que ce qu'ils devaient faire, et qu'ils n'ont commis aucun forfait qui pût mériter leur repentir.

O Divin Cœur de Jésus, nous sommes tous saisis d'une vive horreur en apprenant ces horribles attentats contre votre Divinité ! Car, pour nous tous, attenter à votre divinité, c'est plus que d'attenter à notre honneur, à notre fortune, à notre famille, à nos biens, à notre vie même. Et, en effet, votre divinité est tout pour nous ; elle règle notre conduite dans ce lieu d'exil et de misère, elle est notre force dans nos épreuves, notre consolation dans nos douleurs, notre espérance dans nos craintes et dans nos anxiétés ; elle inspire nos sacrifices ; elle ennoblit et resserre nos affections ; elle soutient notre dévouement envers nos semblables.

Vous frapper, ô Dieu infiniment bon, c'est nous frapper tous au cœur. Car, sans vous, il n'y a plus, sur la terre, ni foi, ni espérance, ni amour. Sans vous, il n'y a plus ni lois éternelles,

ni principes de morale, ni liens de charité. Sans vous, le vice et la vertu ne sont plus que des choses de convention, les vices ne sont plus que des accidents de la nature ; il n'y a plus, enfin, dans l'autre vie, ni récompense pour les bons, ni châtiment pour les méchants. Sans vous, le pauvre est sans consolation et le riche n'est plus qu'un être dur et insensible. Sans vous, toutes les sources de la charité sont taries, et les institutions religieuses, créées pour apporter remède à nos maux, tombent en ruine. Sans vous, plus de missionnaires zélés pour civiliser les nations barbares, ni vierges dévouées au soulagement des misères humaines, ou à l'enseignement de ces bons principes qui peuvent seuls faire le bonheur de la vie, en rendant l'homme vertueux et honnête. Sans vous, les sociétés humaines s'écroulent, parce que les Princes ne savent plus commander, et les peuples ne veulent plus obéir.

Nous protestons donc, O Dieu infiniment saint, de toutes nos forces, contre tous les discours et les écrits impies qui circulent plus que jamais dans le monde, pour vous ravir, aux yeux des peuples séduits, les honneurs de la Divinité. Nous voulons, en réparation de tant d'outrages, nous montrer sincèrement dévoués à tous les intérêts de votre divine Majesté. Nous vous prouverons, en toutes occasions, notre respectueux attachement en évitant avec soin tous ceux dont le commerce pourrait nous déranger dans l'accomplissement de nos devoirs religieux, en fréquentant avec foi et piété votre adorable Sacrement, et en vivant tous les jours dans la pureté et l'innocence, comme si tous les jours nous devions communier. O Divin Cœur de Jésus, si indignement outragé, puissions-nous toujours vous adorer et vous aimer ! Obtenez-nous cette grâce précieuse, ô Marie, qui êtes l'auguste Mère du Dieu fait homme, et vous, glorieux saint Joseph, qui êtes le Père nourricier du Fils et l'incomparable époux de la Mère ! Ainsi soit-il.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ DU DIOCÈSE, DE MONTRÉAL, RECOMMANDANT UNE COLLECTE POUR LES TRAPPISTES.

St. Urbain, 13 Septembre 1867.

Monsieur,

La présente est pour vous prier d'encourager la collecte que désirent faire, dans votre paroisse, les frères Joseph Marie et Augustin, Trappistes, qui ont été dirigés ici par le R. P. François Xavier, Prieur du Monastère de la Trappe, établi dans l'Archidiocèse de Québec, et connu sous le nom de Monastère du St. Esprit.

Je leur ai accordé, de grand cœur, la permission qu'ils m'ont demandée de faire cette quête, dans toutes les maisons de la ville et des campagnes; parce que j'ai l'intime confiance que le bon accueil qu'on leur fera partout attirera sur le Diocèse entier les plus abondantes bénédictions temporelles et spirituelles. De fortes et bonnes raisons me le font croire et espérer.

J'ai dû d'abord entrer dans les vues de notre nouvel Archevêque, qui m'a adressé ces bons religieux, en les recommandant à la bienveillante charité du Diocèse. Un tel appel, dans une semblable circonstance, mérite sans doute toute notre sympathie. Aussi, allons-nous l'exploiter à l'avantage d'une si belle œuvre qui s'offre la première à la sollicitude du chef de notre Province ecclésiastique. Nous lui donnerons bien cordialement notre concours, dans la pensée que nous ne saurions mieux saluer son avènement au trône de l'Église Métropolitaine qu'en favorisant, avec zèle, un établissement qui, à bon droit, lui est si cher, et dans l'espérance bien fondée que le nouveau monastère sera une nouvelle source de grâces et de bénédictions pour le pays tout entier.

C'est ce que nous devons tâcher de bien faire comprendre à notre bon peuple, pour l'engager à faire, de cette belle et grande œuvre, une œuvre vraiment religieuse et patriotique, en la lui faisant envisager comme un puissant secours que nous a ménagé à tous la divine Providence qui, comme une bonne mère, n'a jamais cessé de veiller sur nos intérêts spirituels et matériels.

Et, en effet, une Trappe, considérée sous le rapport religieux,

offre aux cœurs qu'anime une foi vive un spectacle saisissant et bien capable d'émouvoir les plus nobles sentiments. Car, elle est une solitude dans laquelle s'ensevelissent tout vivants ceux qui ne veulent plus vivre que pour Dieu. Elle est une réunion d'hommes généreux, qui s'immolent à la pénitence, travaillent le jour et veillent la nuit, méditent les années éternelles en gardant un continuel silence, jeûnent toute l'année, travaillant et priant, châtiant durement leur corps et le réduisant en servitude, afin de pouvoir plus librement mener la vie des Anges, et chanter plus amoureusement les louanges de la divine Majesté.

Or, n'est-il pas visible que, dans cette solitude, le Ciel est plus ouvert par l'abondance des grâces qu'il verse sur la terre? Mais ces trésors de grâces ne sont-ils pas évidemment pour ceux qui contribuent, par leurs largesses, à édifier cette solitude, devenue un paradis sur la terre?

N'est-il pas également visible que, dans cette solitude, l'air est plus pur, par les affections célestes qui s'y alimentent, par les chants sacrés du jour et de la nuit, et par le parfum des plus ferventes prières qui embaument ce séjour délicieux? Mais cet air pur et embaumé n'est-il pas pour ceux qui font quelques sacrifices pour bâtir cette maison de prières, de retraite et de silence, qui répand au loin une vertu salutaire qui sanctifie les âmes? Que de personnes, en effet, en visitant la Trappe, se sont tout-à-coup senties tellement éprises des charmes de la solitude, qu'elles n'ont plus voulu en sortir! C'est ici le lieu de notre repos, s'écriaient-elles; nous y habiterons le reste de notre vie, puisque nous l'avons choisi. Hélas! trop tard nous en avons découvert les délices; et voilà pourquoi nous avons été si longtemps les esclaves d'un monde trompeur.

N'est-il pas enfin visible que, dans cette solitude, Dieu se rend plus familier aux âmes qui quittent tout pour contempler ses grandeurs et ses amabilités? Mais ce Dieu si bon qui récompense un verre d'eau froide donné pour son amour, ne récompensera-t-il pas largement ceux qui lui auront procuré ces hosties vivantes de louange qui lui rendent sur la terre les honneurs que lui rendent les Anges dans le Ciel?

Pour tout dire en un mot, n'est-il pas visible que tant de bons

Religieux qui ne cessent de prier pour leurs généreux bienfaiteurs, seront exaucés, en offrant de continuelles prières pour les justes, afin qu'ils persévèrent, pour les pécheurs, afin qu'ils se convertissent, pour les malades, afin qu'ils soient soulagés, pour les affligés, afin qu'ils soient consolés, pour les vivants, afin qu'ils soient sauvés, pour les fidèles trépassés, afin qu'ils soient délivrés ?

Mais les Trappistes ne sont pas seulement des hommes de prières, ils sont aussi des hommes de travail. Car, l'histoire de leur Ordre est là pour attester que toujours ils se sont dévoués aux plus pénibles travaux de l'agriculture. Aussi, a-t-on vu, dans les différents âges, depuis leur institution, les pays les plus déserts et les plus stériles se couvrir de riches moissons, après avoir été arrosés de leurs sueurs ?

St. Bernard, leur fondateur, leur a appris à dessécher les pays marécageux, à cultiver les bas-fonds, à labourer les terres sablonneuses, enfin à ne reculer devant aucune difficulté, afin de prouver au monde étonné, qu'avec du travail, les terres incultes se changent en paradis délicieux et qu'un champ ingrat peut nourrir son maître. Ne s'en suit-il pas que si nos bons jeunes gens, encouragés par l'exemple de ces admirables Religieux, s'élancent dans nos épaisses forêts pour y chercher leur vie et celle de leurs enfants, au lieu d'aller se perdre dans l'immensité des États-Unis, la Trappe aura été, pour tout notre pays, un moyen de salut et une cause de prospérité ? Sous le rapport matériel, les Religieux Trappistes ont donc d'importants services à rendre à notre Canada et à ses bons et heureux habitants, si nous les aidons à accomplir leur noble et belle mission.

Cet aperçu, bien imparfait pourtant et crayonné à la hâte, de la vie que l'on mène à la Trappe, suffit ; et l'on en conclura facilement que tout le pays est vivement intéressé à contribuer au succès d'une œuvre qui s'offre aujourd'hui à notre charité, et qui mérite à coup sûr d'être considérée comme une œuvre religieuse et patriotique, et qui par conséquent doit être saluée avec enthousiasme et bonheur.

Le Canada a donc aujourd'hui sa Trappe, comme tant d'autres pays catholiques ! chose qui jusqu'ici avait paru impraticable, à cause de la rigueur de nos longs hivers. Le Canada doit donc

lui faire bon accueil et l'entourer de tous ses soins, afin que sous la protection publique il puisse bientôt se développer, grandir et prospérer. A nous, mes bien-aimés Collaborateurs, de contribuer par tous les moyens en notre pouvoir, à ces heureux et immenses résultats, en favorisant de toutes nos forces la collecte qui va se faire, à cette fin, dans tout le Diocèse.

Comme les frères qui nous sont annoncés, pour promouvoir cette excellente œuvre, se proposent d'aller frapper à toutes les portes, je vous prie de bien faire connaître, à votre prône, l'objet de leur collecte. Vous voudrez bien aussi, autant que cela vous sera possible, les conduire vous-mêmes chez vos paroissiens, si non, vous les confierez à ceux de votre paroisse que vous savez être les plus capables d'exercer sur tous les cœurs cette douce influence qui fait aimer les œuvres de bienfaisance comme celle qu'il s'agit maintenant de mener à bonne fin.

Nous allons prier le Grand St. Bernard, que ces bons Religieux vénèrent comme leur père et fondateur, de s'intéresser auprès de Jesus et Marie, qu'il nous a si bien appris à aimer, pour que nous obtenions un plein succès. *Ipsam sequens non devias, ipsam rogans, non desperas...ipsa protegente non metuis.*

Je suis bien cordialement,

Monsieur,

Votre très humble et dévoué serviteur,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ.

MONTRÉAL, 7 Octobre 1867.

MONSIEUR,

La Mission de la Floride est l'objet de la Présente. Il en fut question pendant la Retraite Pastorale; et j'y reviens aujourd'hui, pour vous donner certains renseignements qui m'ont été fournis depuis, et qui vont, je pense, achever de nous révéler les grandes misères qu'il s'agit de soulager.

Les secours religieux à porter aux peuples du Sud de l'Amérique regardent plus spécialement la population nègre, qui est de quatre millions. Depuis que ces pauvres esclaves ont été affran-

chis, ils sont livrés à eux-mêmes ; et comme on les a tenus dans l'ignorance, jusqu'à leur émancipation, ils demeurent nécessairement esclaves des mauvais principes dans lesquels on les a élevés. Le temps de la grâce est arrivé pour ces infortunés ; et il en faut profiter. C'est ce que reconnaît Mgr. Vérot, Évêque de Savannah, dans son rapport au Conseil Central de l'Œuvre de la Propagation de la Foi.

"Un beau champ," dit-il, "est ouvert au zèle des Missionnaires. Ces nègres étaient presque inabordables ; les maîtres s'opposaient à toute communication avec eux ; et, d'ailleurs, le travail forcé auquel ils étaient condamnés ne permettait pas au prêtre de leur parler de Dieu et de leur âme. Désormais, il sera possible de les réunir, de les instruire, et de faire briller la vérité à leurs yeux. Par la pompe de ses cérémonies, par la variété et le symbolisme de tout son culte extérieur, la religion catholique est éminemment adaptée au caractère et aux sentiments des nègres. Malheureusement, le clergé n'est pas assez nombreux dans nos contrées pour conserver au culte toute sa beauté et toute son influence. Espérons que les choses s'amélioreront. Pour cela, il faut de toute nécessité commencer par les écoles. Les protestants nous ont devancés sur cette voie ; ils ont ouvert partout des écoles gratuites, où les nègres se rassemblent en grand nombre. Des maîtres et des maîtresses arrivent du Nord pour diriger ces écoles, et les grosses rétributions qui leur sont allouées sont de nature à multiplier les instituteurs. Les sociétés Bibliques, dont on connaît la richesse, pourvoient abondamment à toutes les dépenses. Il faut donc accepter la lutte. La Providence, j'en ai l'espoir, me viendra en aide pour évangéliser cette race simple et docile, qui semble offrir bien des chances de succès au missionnaire dévoué à cette œuvre. Les nègres de la Georgie, en général, sont protestants, mais sans savoir en quoi consiste précisément le protestantisme, car ils n'ont jamais entendu parler de l'Église catholique. Il serait plus exact de dire qu'ils ne sont rien en matière de religion, puisque le plus grand nombre n'est pas même baptisé, et ne connaît que de nom Notre Seigneur Jésus-Christ et la Bible.

" Hélas ! il faut ajouter que la plupart de nos blancs et de nos

planteurs sont dans le même cas relativement à la religion ; on trouve à peine une personne sur dix qui ait reçu le baptême. C'est un fait dont j'ai pu m'assurer sans peine dans les nombreux hôpitaux militaires que j'ai visités. La guerre aura du moins contribué au progrès de la religion, en faisant connaître le vrai caractère du prêtre catholique. On a entendu nos missionnaires prêcher ; on les a vus dans les hôpitaux et dans les camps ; on a été témoin de leur zèle et de leur dévouement. Plusieurs de nos *crakers* (1) ont vu des prêtres et des sœurs de charité, pour la première fois de leur vie, dans les villes et dans les camps où la conscription les appelait, et ils n'ont pu emporter qu'une impression très favorable de ce qu'ils ont eu sous les yeux. Plusieurs fois les protestants eux-mêmes ont avoué que le clergé catholique seul est sérieux et sincère dans ses croyances, son culte et ses pratiques. Pendant la guerre, en effet, presque toutes les sectes avaient perdu leurs ministres, qui avaient disparu d'une façon ou d'une autre. Les prêtres catholiques étaient seuls restés à leur poste."

C'est pour voler au secours de ces pauvres âmes que deux prêtres de ce diocèse, MM. A. Laverdière et A. Landry, se disposent à suivre M. Allard en Floride. Ils seront accompagnés de M. P. Gaboury, Prêtre, et de M. Harpin, Ecclésiastique, de St.-Hyacinthe. L'on prépare une petite colonie de Sœurs qui iront exercer, dans ce pays lointain, le ministère qui de nos jours caractérise l'apostolat de la femme. D'autres sans doute les suivront plus tard.

Ainsi, la divine Providence qui daigne, depuis quelques années, se servir du clergé, des communautés et des charitables fidèles du Canada pour répandre les lumières de la foi et les flammes de la charité dans les vastes territoires de la Baie d'Hudson, de l'Orégon, de la grande île de Vancouver et de la Colombie Anglaise, leur ouvre un nouveau champ dans la Floride. *La population de ce pays*, dit encore Mgr. Vérot, est devenue si pauvre pendant la lutte fratricide qui a ensanglanté les États-Unis d'Amérique, *que, sans les secours de la Propagation de la Foi, il aurait fallu tout abandonner pour ne pas mourir de faim.*

(1) Petits fermiers de la Georgie.

Il s'agit maintenant d'aller leur distribuer le pain de la parole de Dieu, et de leur porter des secours spirituels, dont ils ont un si pressant besoin, d'autant plus que les Protestants sont déjà à l'œuvre, comme on vient de le voir. Il y aurait à réparer et agrandir, à Key-West, une chapelle pour y attirer les nègres au Service divin ; autrement, ils seront entraînés dans les églises protestantes où on leur offre des places, quoiqu'ils aient été baptisés à l'Église catholique. Il y aurait aussi à y faire faire une maison d'école, pour les nègres aussi bien que pour les blancs.

C'est pour faire toutes ces œuvres et beaucoup d'autres que les nouveaux missionnaires, en partant pour leur Mission lointaine, font appel à leurs confrères et à leurs concitoyens. Avec les secours qu'ils attendent de leur inépuisable charité, ils espèrent pouvoir couvrir leurs frais de voyage, et faire les dépenses les plus indispensables à de nouveaux établissements. Ce petit tableau des urgents besoins des âmes, dans la Floride, et ce simple aperçu du grand bien qu'il y aurait à faire, est plus que suffisant pour émouvoir les cœurs sensibles, comme il y en a tant partout. La pensée que nos frères séparés font tant et de si grands sacrifices, pour perdre les âmes, en les écartant des voies de la vérité, sera sans nul doute un puissant motif pour les Catholiques sincères de ne rien épargner pour travailler à les sauver par la prière, l'instruction et l'aumône.

Je vous prie en conséquence de communiquer la présente à vos bons paroissiens, le premier Dimanche après sa réception, et d'annoncer la quête que vous ferez faire le Dimanche suivant, par quelques personnes notables, si vous ne pouvez la faire vous-même, afin de donner à cette nouvelle Mission, que nous lègue la divine Providence, toute l'importance qu'elle mérite aux yeux de la foi. Vous voudrez bien en faire tenir le produit à l'Évêché, aussitôt que cette collecte aura été faite, afin de ne plus retarder le départ de nos missionnaires.

Les journaux vous auront appris la tournure affligeante que prennent les affaires d'Italie. Quoiqu'il y ait toujours à se défier des nouvelles qui nous viennent de ce pays là, il y a toutefois de quoi inquiéter vivement. Aussi devons-nous prier et faire prier avec une ferveur toute nouvelle pour le Souverain Pontife, en

ajoutant à nos continuelles prières, l'aumône, et en particulier celle qui est l'objet de la présente. *Dominus*, devons-nous dire sans cesse, *conservet eum, et vivificet eum, et beatum faciat eum in terra, etc.*

Je suis bien cordialement,

Monsieur,

Votre très humble et dévoué serviteur,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

ANNONCE CONCERNANT LES SOURDS-MUETS A FAIRE AU PRONE LE 10 NOVEMBRE 1867.

Mgr. de Montréal me charge de vous avertir que tous les Dimanches et Fêtes d'obligation, il se fait, à une heure de l'après-midi, un catéchisme pour l'instruction des Sourds-Muets, à l'école de l'Évêché, et un autre à l'école de St. Jacques, près l'Église St. Jacques, pour les Sourdes-Muettes. Ceux qui ont des Sourds-Muets parmi leurs enfants ou leurs serviteurs sont instamment invités à profiter de ces deux catéchismes, pour leur procurer le précieux avantage de leur faire enseigner les devoirs de la vie chrétienne.

Afin que chacun puisse juger par lui-même des heureux fruits que produit l'enseignement chez les Sourds-Muets, l'on invite tout le monde à assister à une séance que donneront les Sourds Muets Vendredi prochain, 15 courant, à huit heures du soir, dans la Salle Académique du Collége Ste. Marie.

Le profit de cette séance sera à l'avantage de l'Institution des Sourds-Muets du Côteau St. Louis, et devra être considéré comme une aumône faite à des êtres si infortunés.

(Chaque Curé est prié de commenter cette annonce et d'insister sur l'obligation des pères et mères et des maîtres et maîtresses d'envoyer à ces catéchismes ces êtres infortunés qui, sans instruction, sont incapables d'approcher des sacrements.)

CIRCULAIRE AU CLERGÉ CONCERNANT LE TRIDUUM DE PRIÈRES, ET LES QUARANTE HEURES, EN 1868.

MONTRÉAL, le 8 Décembre 1867.

MONSIEUR,

Vous recevrez ci-jointe la Lettre Pastorale, qui indique le *Triduum de Prières* ordonné par N. S. P. le Pape, dans son Encyclique du 17 Octobre dernier, et qui détermine les intentions auxquelles se feront les Quarante Heures en 1868.

Ce *Triduum* doit être considéré comme d'obligation, puisque le Souverain Pontife ordonne à tous les Évêques du monde de l'indiquer dans leurs Diocèses, en leur donnant la liberté d'en fixer les exercices. *Itaque volumus, ut in vestris diœcesibus publicæ pro vestro arbitrio preces per triduum...... indicantur.*

Il est très-convenable qu'il se fasse le plus tôt possible, quoique, aux termes de l'Encyclique, il y ait pour nous la latitude d'une année. La raison en est que notre Père est assiégé de cruelles angoisses, et encore exposé à d'imminents dangers: *Quæ (mala et damna) cum summo animi Nostri mœrore conspicimus .... Maxima in quibus...... nunc versamur pericula.* Il en faut conclure qu'il n'y a pas de temps à perdre; et les nouveaux mouvements des Garibaldiens, depuis qu'ils ont été repoussés, sont des signes alarmants de quelques nouveaux coups de main.

Une autre raison de ne pas perdre de temps serait d'empêcher, autant que possible, les désordres du Carnaval, en consacrant ce temps de plaisir à la célébration du *Triduum*. Chacun saura trouver, dans son cœur, de puissants motifs pour détourner les fidèles des bals, soirées bruyantes et autres réunions profanes, dans un temps où le Père commun est navré de douleurs. Il est donc à désirer que le *Triduum* se fasse partout, d'ici au Carême, autant que le peuvent permettre les circonstances.

Il doit se célébrer avec pompe et solennité, afin qu'il s'y fasse plus de prières, de confessions et de communions, et que l'on réponde ainsi plus efficacement à l'attente du Saint-Père qui ne compte que sur le secours du Ciel, par les prières de l'Église: *In*

tantis igitur Nostris et Ecclesiæ calamitatibus et angustiis, cum non sit alius, qui pugnet pro Nobis, nisi Dominus Deus noster, Vos etiam atque etiam vehementer obtestamur, Venerabiles Fratres, ut ..... velitis ferventissimas vestras cum Nostris conjungere preces, et una eum universo vestro Clero, Populoque fideli, etc. D'ailleurs, ces fêtes religieuses remplaceront, pour notre peuple encore si dévot, les folles joies du Carnaval.

Les exercices de ce *Triduum* doivent avoir leur spécialité ; et tout y doit tendre à inspirer au peuple la nécessité de s'attacher plus fortement que jamais à la Papauté, en imitant la prudence du serpent qui, dans les dangers, met sa tête en sûreté, parce qu'il y trouve sa vie. Il est donc à désirer que, dans les instructions, l'on développe ce principe de vie, pour tout le corps de l'Église ; et, pour qu'il y ait plus d'ensemble, je joins à la présente un petit tableau des sujets qui pourraient être traités dans ce cours d'instructions spéciales.

Le *Triduum* aura pour fruits, il faut l'espérer, de procurer au Saint-Père des secours suffisants, pour qu'il puisse maintenir l'indépendance du Saint-Siége, en conservant son domaine temporel. Pour cela, des secours d'hommes et d'argent lui seraient très-nécessaires: Si le mouvement qui se fait parmi les Laïques réussit, nous pourrons, nous aussi, offrir au Saint-Père le secours de nos prières, de notre argent et de nos concitoyens ; car, il semble qu'aujourd'hui la divine Providence répand son souffle dans le cœur des peuples catholiques, pour la défense de la Papauté, puisque, parmi les Princes de la terre, il n'y a plus de Charlemagne, de St. Henri, de Robert Guiscard, qui mettent ainsi leur épée au service du Saint-Siége. Je crois donc qu'il est très-important de favoriser ce mouvement laïque, mais avec une souveraine prudence, surtout en ayant l'air de le suivre plutôt que de le conduire.

Comme vous avez pu le remarquer dans la Lettre Pastorale, les Quarante Heures se feront, l'an prochain, aux mêmes intentions que le *Triduum* ; et elles n'en seront, pour ainsi dire, que la continuation. A cette fin, nous les ferons, dans le S. Cœur de Jésus, refuge assuré dans toutes les calamités de la vie. Ce sera pour nous une heureuse occasion de travailler, avec un nouveau

zèle, à répandre, dans toutes les parties de ce Diocèse, cette salutaire dévotion.

Invitons souvent, en chaire, au confessional et ailleurs, les fidèles à se consacrer à ce Cœur si aimable. Engageons-les à lire quelques-uns de ces livres qui ont été faits tout exprès pour rendre cette dévotion populaire. Faisons, par exemple, circuler dans les familles, le *Messager du S. Cœur.* Établissons des *Gardes d'honneur* pour que ce divin Cœur soit adoré à toutes les heures du jour et de la nuit. Pensons souvent que ce Cœur adorable qui a tant aimé les hommes, n'a été payé que de noires ingratitudes; et que, s'il y a tant de pécheurs, c'est que l'on ne prie pas assez le Sacré Cœur. Embrasons-nous nous-mêmes du feu du divin amour qui sort de cette fournaise ardente, afin de pouvoir l'allumer dans tous les cœurs. Car, il en a fait la promesse, tous les prédicateurs qui travailleront à faire connaître, aimer et servir ce Roi des Cœurs, en seront puissamment assistés. Enfin, que toute l'année 1868 soit consacrée au divin Cœur de Jésus, par le *très-saint et immaculé Cœur de Marie.*

Je répare ici une erreur qui s'est glissée dans le Réglement des Quarante Heures. L'*Ordo* Romain veut que le second jour, l'on fasse mémoire, non du Saint Sacrement, mais de la messe votive prescrite pour ce jour-là, quand on est empêché de la dire par la Rubrique.

Quand on pourra célébrer la messe du Sacré Cœur le second jour, on ne devra pas faire mémoire du St. Sacrement.

A dater du jour où on recevra la présente, on cessera de dire la collecte *Ad petendam pluviam* ou celle *Ad postulandam serenitatem*, mais on continuera à dire celle *Pro Papa.*

Pendant toute l'année 1868, tous les Prêtres approuvés pour le Diocèse pourront, dans les temps de concours, 1° prêcher, confesser et absoudre, en tous lieux, des cas réservés au Pape et à l'Évêque ; 2° rendre le droit *ad petendum debitum conjugalis.*

Je donne aux Vicaires le pouvoir d'administrer les malades, dans toutes les paroisses où on les demandera pendant l'absence des Curés. Ceux qui ont été nommés, l'an dernier, pour faire les Quatre-temps dans les Couvents, voudront bien continuer l'an prochain avec les mêmes pouvoirs.

Je vous prie de vouloir bien envoyer au plus tôt à l'Évêché les fonds de la Propagation de la Foi que vous auriez en mains, afin de pouvoir régler les comptes de l'année et subvenir aux plus pressants besoins des Missionnaires et des missions.

Je forme, en terminant, des vœux ardents pour que l'année que nous allons prendre soit riche en grâces et comblée de bénédictions, afin que les jours qui la doivent composer soient pleins: *Dies pleni invenientur in eis.* Que le Seigneur vous dirige dans toutes vos entreprises, pour qu'elles soient heureuses et tournent à la plus grande gloire de sa divine Majesté! Prions les uns pour les autres, afin que nous étant sanctifiés, en travaillant à la même portion de la vigne du Seigneur, nous ayons tous le bonheur de nous réunir dans la bienheureuse éternité.

Je suis, monsieur, bien affectueusement, dans les SS. Cœurs de Jésus et de Marie, votre très-humble et obéissant serviteur,

IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

PLAN D'INSTRUCTIONS, PENDANT LE TRIDUUM DE PRIÈRES, ORDONNÉ PAR N. S. P. LE PAPE, LE 17 OCTOBRE 1867.

DÉVOUEMENT CATHOLIQUE ENVERS LE PAPE.

Tel pourrait être le fond des instructions à faire, pendant ces jours de prières publiques, en développant ce sujet.

PREMIÈRE INSTRUCTION.

Modèles de dévouement catholique à la cause pontificale.

1o L'histoire nous présente les Machabées, les Martyrs et les Croisés comme les plus grands modèles du dévouement religieux.

2o La cause Pontificale a renouvelé dans les temps modernes les vertus de ces grands modèles.

SECONDE INSTRUCTION.

Motifs du dévouement catholique à la cause pontificale.

1o Motifs tirés du pouvoir spirituel et de tous les bienfaits qui en découlent pour le salut du monde.

2o Motifs tirés du pouvoir temporel et des bienfaits qui en découlent pour l'indépendance de l'Église et les progrès de la civilisation.

TROISIÈME INSTRUCTION.

Caractère du dévouement catholique à la cause pontificale. C'est le *Regnum cœlorum vim patitur et violenti rapiunt illud.*

1o Une noble cause excite le dévouement jusqu'à l'héroïsme du devoir ; tous les devoirs ont leurs héros.

2o. Quelle plus noble cause que celle de notre Père, de notre Roi, de notre Pontife !

3o Dévouement des zouaves pontificaux, de leurs parents, de leurs amis, et de tous ceux qui, par leurs aumônes, leurs prières et leurs vertus, coopèrent au sacrifice.

QUATRIÈME INSTRUCTION.

Conditions du dévouement catholique à la cause pontificale.

1o Condition : vivre saintement, pour obtenir à l'Église la bénédiction du succès temporel.

2o Condition : accepter avec patience, et sans se scandaliser, les revers temporels de l'Église ; ils servent à sanctifier les âmes, et à prouver que Dieu seul soutient l'Église.

N. B. Chacun pourra, comme de raison, ou traiter d'autres sujets, ou développer celui-ci d'une autre manière.

PRIÈRE ET AMENDE HONORABLE PRESCRITES POUR LE TRIDUUM ET LES QUARANTE HEURES DE 1868.

Nous venons, ô Divin Jésus, nous prosterner au pied de cet autel, pour honorer votre Sacré Cœur, lui faire amende honorable et implorer les grâces dont il est rempli.

Nous adorons, avec un profond respect, ce Cœur en qui réside la plénitude de la divinité. Nous croyons fermement qu'il est le Cœur de notre Créateur, de notre Sauveur et de notre Souverain Seigneur et Maître. Nous mettons toute notre confiance dans ce cœur infiniment bon qui ne désire rien tant que de nous faire

participer abondamment à toutes les richesses de son inépuisable miséricorde. Nous aimons, de toute l'ardeur de notre âme, ce Cœur si aimable et si aimant, et qui renferme les amabilités qui peuvent seules satisfaire tous les Cœurs. Nous louons et nous bénissons ce cœur orné de vertus et de perfections infinies, qui en font le Roi de tous les cœurs, et le centre de la religion. Nous remercions ce Cœur qui nous a comblés de tant de dons excéllents et qui est toujours prêt à verser sur nous ses plus abondantes bénédictions.

Nous compatissons, ô doux Jésus, avec la plus tendre affection, aux souffrances de votre aimable cœur, percé d'une lance, crucifié, couronné d'épines et répandant, jusqu'à la dernière goutte, le sang précieux qui nous purifie, et l'eau sacré qui nous lave. Nous déplorons nos péchés, en voyant ce Cœur qui aime tant les pécheurs et qui en reçoit tant d'outrages. Nous voulons réparer toutes les injures faites à ce Cœur infiniment débonnaire, en travaillant à détruire en nous-mêmes et chez les autres toutes les affections désordonnées, qui plongent ce cœur si sensible dans un océan de douleurs. Nous sommes profondément affligés en pensant que votre divin Cœur est dans de continuelles souffrances à la vue des scandales, des vices, des impiétés qui règnent plus que jamais dans le monde. Nous faisons amende honorable à ce Cœur outragé par tant de profanations des choses saintes, tant de confessions et communions indignes et sacriléges, tant d'insultes faites à la Religion et à ses ministres. Pour réparer ces affreux outrages, nous vous offrons des Cœurs contrits et disposés à imiter l'humilité, la douceur et toutes les vertus de votre divin Cœur.

Maintenant, ô Dieu tout-puissant, qui nous voyez embrasés d'un ardent désir de glorifier votre sacré Cœur, daignez écouter favorablement les humbles prières que nous vous adressons, avec Notre Saint-Père le Pape et avec toute l'Église, en union et charité. Nous vous demandons donc, avec notre Père commun, de vouloir bien vous souvenir de vos miséricordes, qui sont éternelles, pour détourner de nous votre juste colère. Préservez votre sainte Église et son Auguste Chef de tant et de si grands maux qui les accablent. Aidez et protégez les catholiques de tous les pays, et surtout ceux d'Italie, de Russie et de Pologne, qui sont exposés

à tant de piéges tendus à leur foi, et à tant d'épreuves capables d'abattre leur courage. Rendez-les de plus en plus fermes dans la profession de la foi catholique et de ses salutaires enseignements ; et par votre toute-puissance, déconcertez tous les projets impies des hommes ennemis. Faites-les sortir eux-mêmes de l'abîme d'iniquités dans lequel ils se sont précipités ; ramenez-les dans la voie du salut et conduisez-les dans le sentier de vos commandements.

O divin Cœur, ô Cœur plein de grâce et de miséricorde, exaucez-nous, pour l'amour que vous portez à la sainte Église, le chef-d'œuvre de votre sagesse et de votre puissance. Pardonnez-nous et soyez-nous propice et favorable ; car ce sont les prières de cette sainte Mère que nous vous faisons entendre. Délivrez-nous de tout mal, de tout péché et des fléaux de votre colère. Préservez-nous de la mort subite et imprévue, des piéges du démon, de la colère, de la haine et de toute mauvaise volonté, de l'esprit de fornication, du tonnerre et de la tempête, enfin, de la mort éternelle. Gouvernez votre sainte Église, et conservez dans la sainte Religion le Souverain Pontife et tous les ordres Apostoliques. Humiliez les ennemis de la sainte Église ; et donnez aux rois et aux princes chrétiens la paix et la vraie concorde. Accordez au peuple chrétien la tranquillité et l'union. Affermissez-nous nous-mêmes dans votre saint service, et élevez nos âmes vers les biens célestes par d'ardents désirs de les posséder. Accordez à tous nos bienfaiteurs les biens éternels et arrachez à la damnation nos âmes et celles de nos frères, de nos parents et de nos bienfaiteurs. Donnez à tous les vivants les fruits de la terre et à tous les fidèles défunts le repos éternel.

Enfin, ô aimable Sauveur, vrai Dieu et vrai homme, daignez nous accorder à tous la dévotion à votre sacré Cœur et au très-saint et immaculé Cœur de Marie, qui lui a été si intimement uni. Que cette dévotion si douce et si suave inonde nos cœurs de consolations, au milieu des peines et des souffrances de la vie. Qu'elle convertisse les pécheurs, affermisse les justes et sanctifie tous les malheureux enfants d'Adam. Qu'elle soit notre consolation dans nos peines, notre lumière dans les ténèbres, notre force dans nos faiblesses. Qu'elle nous procure une bonne vie, une sainte mort et une éternité de bonheur. Ainsi-soit-il.

LETTRE PASTORALE DE MGR. L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL PUBLIANT LA LETTRE ENCYCLIQUE DE NOTRE TRÈS-SAINT SEIGNEUR, LE PAPE PIE IX, EN DATE DU 17 OCTOBRE 1867, PRESCRIVANT UN TRIDUUM DE PRIÈRES.

IGNACE BOURGET, PAR LA GRÂCE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE, ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, ASSISTANT AU TRÔNE PONTIFICAL.

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses, et à tous les fidèles de Notre Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

Nous venons, N. T. C. F., de recevoir une Lettre Encyclique, dans laquelle Notre Saint-Père le Pape fait connaître à tous les enfants de l'Église les dangers de sa position, au milieu des faits déplorables qui s'accomplissent en Italie, dans ces jours mauvais et réclame en même temps le secours de leurs prières.

Vous serez tous, Nous n'en doutons pas, vivement émus aux cris de douleur que fait entendre ce bon Père par toute la terre, et vous répondrez avec empressement au nouvel appel qu'il fait à votre piété filiale, en vous invitant à prier pour lui et pour toute l'Église, à cette heure où les puissances des ténèbres sont armées pour tout renverser et tout bouleverser, dans le monde entier.

Pour vous mettre en mouvement, il suffit, N. T. C. F., de vous faire entendre la voix paternelle qui vous est parfaitement connue et que vous ne vous lassez jamais d'entendre. Car, Nous devons vous l'avouer ici, dans la simplicité de notre âme, ce qui a fait une de nos plus douces consolations, depuis que Nous sommes chargé du soin de vos âmes, c'est votre esprit de famille, qui vous porte tout naturellement à vous associer aux douleurs comme aux joies du Père commun. Nous avons tout lieu, en effet, de nous en réjouir ; car, en aimant le Pape, on aime l'Église, dont il est le Chef; on aime Dieu, dont il est le Représentant. Voilà en réalité le *sentiment religieux*, qui est le plus précieux trésor du peuple chrétien.

Nous allons donc vous faire entendre la voix plaintive et gémis-

sante du Pasteur des Pasteurs. Seule, et sans commentaire, elle ira droit à vos cœurs, et les disposera à remplir les devoirs qu'inspirent le dévouement et la piété filiale. De courts extraits suffiront pour atteindre ce but. Car, ce n'est pas avec de longs discours, mais avec de généreux sentiments que l'on acquitte cette dette sacrée.

Le monde catholique devrait bien connaître les ennemis de la Papauté, et savoir quels sont les moyens qu'ils emploient pour la renverser, s'ils le pouvaient. Notre Saint-Père le Pape nous les dépeint tels qu'ils sont; et c'est par là qu'il débute, dans son admirable Encyclique. "Levez les yeux autour de vous," dit-il, en adressant la parole à tous les enfants de l'Église, "et vous "verrez, et vous déplorerez vivement avec Nous les abominations "détestables qui, aujourd'hui, désolent principalement la malheu-"reuse Italie. Quant à Nous, Nous adorons très-humblement "les jugements impénétrables de Dieu à qui il a plu nous faire "vivre à cette époque si douloureuse, où, par le fait de quelques "hommes, et notamment de ceux qui gouvernent et dirigent les "affaires publiques dans la très-infortunée Italie, les vénérables "commandements de Dieu et les lois de la sainte Église sont "entièrement méprisés, l'impiété lève la tête et triomphe. De "là toutes les iniquités, tous les maux et les dommages que nous "voyons avec la plus grande douleur de notre âme. De là ces "nombreuses phalanges d'hommes qui, marchant dans l'impiété, "servent sous l'étendard de satan, sur le front duquel est écrit: "*Mensonge;* et qui, appelés du nom de rebelles, et tournant leurs "bouches contre le ciel, blasphèment Dieu, souillent et méprisent "tout ce qui est sacré, et foulent aux pieds tous les droits divins "et humains, ne respirent, comme des loups rapaces, que le "carnage, versent le sang, perdent les âmes par leurs très-graves "scandales et cherchent très-injustement le prix de leur propre "malice, enlevant par la violence le bien d'autrui, contristant le "faible et le pauvre, accroissant le nombre des malheureuses "veuves et des malheureux orphelins, et, d'un autre côté, faisant "grâce aux impies, tandis qu'ils refusent au juste la justice, le "dépouillent, et, dans la corruption de leur cœur, s'efforcent "d'assouvir honteusement toutes les passions mauvaises, au très "grand préjudice de la société civile elle-même."

Donnez, N. T. C. F., à ces paroles qui tombent de la bouche du Père commun, une attention sérieuse, et vous apprendrez à bien saisir le caractère de tous les révolutionnaires. Hélas! ils sont les mêmes dans tous les temps et dans tous les pays! Que Dieu donc préserve notre heureux Canada de tomber jamais sous la puissance d'hommes si méchants et capables de tant de crimes! Car, il est visible que la révolution est le plus terrible fléau qui puisse désoler un peuple; et il faut qu'il soit grandement coupable pour se l'attirer. Ah! puisse le peuple canadien en être pour toujours préservé!

Il importait de même beaucoup aux enfants de l'Église de connaître la situation fâcheuse de leur Père, en face de ces ennemis acharnés, et disposés à tout entreprendre pour saper son pouvoir temporel, et, par contre-coup, sa puissance spirituelle. Il nous le dit dans les paroles qui suivent:

" C'est de cette race d'hommes perdus," ajoute-t-il, " que Nous " sommes actuellement entourés...... Ces hommes, animés d'un " esprit tout-à-fait diabolique, veulent arborer l'étendard du " mensonge jusque dans cette grande ville, qui est la Nôtre, auprès " de la Chaire de St. Pierre, centre de la vérité et de l'unité " catholique. Et les chefs du gouvernement Piémontais, qui " devraient réprimer de pareils hommes, ne rougissent pas de les " appuyer de tout leur zèle, de leur fournir des armes et toutes " les choses nécessaires, et de leur ménager l'accès de cette " ville...... Et quoique Nous ne cessions de prier le Dieu riche " en miséricordes, afin qu'il daigne ramener tous ces hommes si " misérables à une salutaire pénitence,...... Nous ne pouvons " passer sous silence les très-graves dangers auxquels Nous " sommes exposés, à cette heure de ténèbres. Nous attendons, " avec une âme entièrement calme, les événements quelconques, " encore qu'ils soient excités par la ruse, par des calomnies, des " embûches et des mensonges criminels; car Nous plaçons toute " notre confiance en Dieu qui ne souffre pas que ceux qui espè- " rent en Lui soient confondus, et qui déjoue les embûches des " impies et brise la tête des pécheurs."

L'histoire est là, N. T. C. F., pour attester qu'en effet la Divine Providence s'est toujours montrée admirable pour faire triompher

la Papauté, et déjouer les mauvais desseins des impies, quand ils ont voulu opprimer le Chef de la Sainte Église.

Ainsi, le roi Hérode, voulant plaire aux Juifs, retenait en prison le Prince des Apôtres, afin de le livrer à leur fureur. Mais, en déjouant leurs embûches, Dieu donna dès lors une preuve éclatante de la protection qu'il accorderait, dans tous les siècles, au Vicaire de son divin Fils sur la terre. Car, il envoya son Ange au secours de l'Église, qui faisait d'instantes prières pour son premier Pasteur. Ce messager du Ciel, en entrant dans cette prison, la remplit d'une brillante lumière; il éveille Pierre qui dormait d'un profond et paisible sommeil; il fait tomber les chaînes de ses mains, lui ordonne de prendre ses habits et de le suivre; il ouvre toutes les portes, et le conduit en un lieu sûr où Pierre, revenu à lui, car il croyait que ce n'était qu'un songe, s'écria: *Vraiment, je reconnais que Dieu m'a envoyé son Ange, qui m'a délivré de la puissance d'Hérode et de toute l'attente des Juifs.* (Act. 12, II.) Il serait facile, en suivant l'histoire des dix-huit siècles de l'Église, de signaler une multitude d'autres faits éclatants, qui prouvent que Dieu n'a jamais cessé de protéger le Pontife Romain d'une manière tout-à-fait prodigieuse. Mais, pour n'être pas trop long, Nous ne citons que des faits qui se sont passés sous nos yeux.

A la fin du siècle dernier, Pie VI, d'heureuse mémoire, terminait en exil son long et glorieux Pontificat, victime de la grande révolution française. L'impiété était triomphante, et tous les ennemis de l'Église, à cette époque malheureuse, disaient tout haut que c'en était fait de la Papauté, parce qu'il n'y aurait plus de Papes pour gouverner l'Église. Et, en effet, d'après toutes les apparences humaines, il n'y avait aucun moyen de faire l'élection d'un nouveau Pape. Mais Dieu, qui confond toujours les vains projets des ennemis de la Papauté, fit chasser les Français de l'Italie, pour donner moyen aux cardinaux d'élire Pie VII à Venise et de l'introniser à Rome. Et pour que le monde entier comprît que c'était Lui seul qui avait ménagé toutes choses, pour l'accomplissement de ce grand acte, qui déjouait les noirs projets de l'impiété, il choisit deux nations ennemies de l'Église, les Russes et les Prussiens, pour faire faire cette élection mémo-

rable; et, chose surprenante, elle était à peine faite, que les Français rentraient en Italie et en chassaient à leur tour ceux qui évidemment n'y étaient venus que pour accomplir les desseins de Dieu sur sa sainte Église.

Voici encore un fait mémorable à l'appui de ce que nous citons. Vers le commencement de ce siècle, Dieu a voulu prouver de nouveau au monde étonné qu'il n'abandonne pas son Église, et que, tout au contraire, il la fait triompher en confondant la malice de ses persécuteurs. Pie VII, de sainte mémoire, souffrait toutes les misères de l'exil et de la captivité, parce que, lui aussi, il ne voulait pas renoncer à son pouvoir temporel. Le fier despote qui le retenait ainsi dans les fers faisait trembler tous les Souverains de l'Europe. Il s'emparait de leurs couronnes, et les distribuait à ses parents et amis. Or, ce fut à la suite de beaucoup de brillantes victoires qu'il succomba tout-à-coup sous le poids de sa gloire, et qu'il alla mourir en exil, sur un rocher, pendant que le Pape, exilé et captif, rentrait glorieusement dans la Ville Éternelle, pour y régner paisiblement et mourir en paix sur le Trône Pontifical.

Un autre exemple frappant est venu, ces années dernières, donner au monde une nouvelle preuve *que ceux qui espèrent en Dieu ne sont pas confondus:* et que toujours ce Dieu juste et bon *déjoue les embûches des impies et brise la tête des pécheurs*, qui contristent son Église, en faisant violence à son Chef.

Notre immortel Pontife se réfugiait, en 1848, à Gaëte pour échapper aux desseins perfides de ceux de ses sujets qu'il avait comblés de plus de bienfaits. C'était un temps de révolution, surtout pour la France et l'Italie. Aussi, croyait-on que le Pape serait forcé de quitter le Royaume de Naples où l'insurrection était imminente. D'ailleurs, il n'y avait nulle apparence qu'il pût jamais rentrer à Rome. Mais Dieu déjoua encore cette fois les desseins des méchants, par un événement tout providentiel. La République Française, qui fraternisait avec la République Romaine, l'une et l'autre filles de la révolution, envoya en Italie une armée, avec des instructions secrètes. Cette armée fut reçue avec acclamation à Civita-Vecchia, première ville des États Pontificaux, sur la Méditerranée. Mais

pendant qu'elle défilait sous les murs de Rome, où elle croyait entrer comme dans une ville amie, il lui fallut reculer, avec une perte considérable de ses soldats, parce que, on ne sait par quel vertige, les troupes Romaines, du haut des remparts, faisaient sur eux des décharges comme sur des assaillants. Cette lâche trahison causa nécessairement une rupture entre les deux républiques; et la France, pour venger le sang de ses soldats, prit Rome d'assaut, détruisit le gouvernement républicain et y rétablit le Pouvoir Pontifical. C'est ainsi, N. T. C. F., que pour peu que l'on suive le fil des événements avec un esprit de foi, il est facile de se convaincre que Dieu se plaît à confondre les rois de la terre et les princes du monde, qui osent se liguer contre le Seigneur et contre son Christ sur la terre. Aussi, à la vue de ce qui se passe, sous nos yeux, on ne peut que s'écrier avec le Prophète: *Pourquoi donc les nations ont-elles frémi de fureur? et pourquoi les peuples ont-ils formé de vains projets?...Le Seigneur qui habite et règne au plus haut des cieux se moquera d'eux et se rira* de leur folle prétention qui leur fait croire qu'ils pourront renverser la puissance de son Vicaire. (Ps. 2, v. 1. 4.)

Que ces exemples mémorables, et visiblement marqués du doigt Divin, vous aident, N. T. C. F., à vous prémunir contre les scandales de ces jours mauvais, qui pourraient troubler la foi des faibles, comme si Dieu abandonnait son Église. Non, non: il ne l'a jamais abandonnée et il ne l'abandonnera jamais.

Il était convenable aussi que le monde fût informé des moyens sur lesquels le Saint Père peut compter, pour sa défense et celle des États Pontificaux. C'est ce qu'il fait dans ce que nous allons reproduire de son Encyclique.

" Nous ne pouvons, " dit-il, avec une ouverture de cœur toute paternelle, " Nous empêcher, Vénérables Frères, de dénoncer, à " vous d'abord et à tous les fidèles confiés à vos soins, la situation " extrêmement triste et les dangers graves où Nous nous trouvons " aujourd'hui, par le fait du gouvernement Piémontais particulièrement. En effet, quoique Nous soyons défendu par la bravoure " et le dévouement de notre très-fidèle armée, qui, par ses exploits, " a fait preuve d'un courage que Nous pouvons appeler héroïque, il " est évident néanmoins qu'elle ne peut résister plus longtemps

"au nombre beaucoup plus considérable de ses très-iniques "agresseurs. Et, bien que Nous ressentions une grande consolation par suite de la piété filiale que Nous témoigne le reste de "Nos sujets, réduits à un petit nombre par de criminels usurpateurs, toutefois Nous sommes réduit à gémir profondément "de ce qu'eux-mêmes ressentent nécessairement les très-graves "dangers dont viennent les assiéger ces bataillons farouches "d'hommes criminels, qui les épouvantent continuellement, par "toutes sortes de menaces, les dépouillent et les tourmentent de "toutes manières."

Comme vous le voyez, N. T. C. F., Notre Saint-Père le Pape compte, pour sa défense, sur le dévouement de ses troupes ; et avec raison, puisqu'elles ont fait des prodiges de valeur et remporté d'éclatantes victoires. Aussi, ont-elles mérité les magnifiques éloges qu'il en fait dans le passage de la Lettre que nous venons de rapporter. Quelle gloire donc, pour ces héros chrétiens, d'avoir pour panégyriste Pie IX, et d'être loués dans un document religieux qui doit faire le tour du monde et être publié du levant au couchant, et demeurer dans les Annales de l'Église jusqu'à la fin des siècles !

Il ne faut donc pas s'étonner si le Pontife-Roi porte ainsi des regards de si grande complaisance sur sa petite armée, qui vient de se couvrir de gloire dans les combats du Seigneur. Car, il y avait réunis, des divers pays de la chrétienté, des nobles et des riches, des enfants de famille et des hommes haut placés dans la société, qui ont mis au service de la cause sacrée qu'il soutient avec tant de magnanimité, leurs biens et leurs personnes, leurs forces et leur jeunesse, et qui, pour preuve de leur généreux dévouement, renoncent aux douceurs de la famille, aux jouissances de la patrie et aux caresses de leurs tendres mères ; qui sacrifient de bon cœur les espérances les plus flatteuses de leur avenir, pour se faire simples soldats du Pape, pour mener la vie dure des camps, s'exposer à tous les dangers de la guerre et affronter la mort dans les combats.

Nouveaux Machabées, ils s'écrient, avec un vif enthousiasme : "Allons à l'ennemi, et, s'il le faut, mourons pour le Pape et pour la cause du peuple chrétien. *Surgamus et eamus ad adversarios*

nostros.........et si appropinquavit tempus nostrum, moriamur in virtute propter fratres nostros, et non inferamus crimen gloriæ nostræ.........erigamus dejectionem populi nostri et pugnemus pro populo nostro, et sanctis nostris. 1 Mach. c. 3 et 9.

Vous avez aussi remarqué sans doute, N. T. C. F., que le Saint Père, à la vue du petit nombre de ses soldats, émet la crainte bien digne de son cœur paternel, que son armée ne succombe enfin sous le poids énorme du grand nombre.

A ce cri de douleur, le monde s'est déjà ému ; car, il se fait, dans divers pays catholiques, un heureux mouvement pour enrôler de nouveaux soldats sous l'étendard Pontifical, et faire de généreuses souscriptions, afin de faire les frais d'équippement, de voyage et d'entretien, qui ne pourraient être supportés par le trésor Pontifical. Ce sont des villes et des campagnes, des diocèses, des paroisses, des communes et des familles, qui se mettent ainsi à contribution, pour envoyer de nouveaux renforts à l'armée du Saint-Père. Ce sont de riches particuliers enfin, qui veulent avoir le mérite et la gloire d'avoir des soldats à leur solde, dans cette armée du Seigneur. L'enthousiasme, au service du Pontife Roi, est tel que le soldat en recevant quelque blessure s'écrie : *Comme mon père et ma mère seront contents quand ils sauront que j'ai été blessé pour le Pape !* et que la mère qui apprend que son mari a été tué, dit à un jeune enfant qui est l'espoir de sa famille : *Toi aussi tu seras soldat du Pape.*

Ce beau mouvement se fait aussi sentir dans cet heureux pays. Déjà, à plusieurs reprises, de jeunes Canadiens se sont enrôlés dans les Zouaves Pontificaux. A l'heure qu'il est, il en est deux qui montrent les glorieuses blessures dont ils sont couverts et qu'ils ont reçues en repoussant victorieusement les ennemis qui cherchaient à s'emparer de la ville sainte.

Beaucoup d'autres brûlent d'ardeur de partager la gloire de leurs jeunes compatriotes, et viennent de l'avant, pour essayer à former un bataillon de zouaves canadiens. Ils cherchent à s'organiser afin de mettre à exécution leur noble projet, et ils croient trouver de l'écho chez leurs compatriotes. L'on parle de ce projet dans les villes et les campagnes, et il sourit à beaucoup de jeunes gens qui sont impatients de pouvoir l'exécuter.

Des souscriptions ont été faites spontanément par des enfants de l'un et de l'autre sexe, dans les colléges et les couvents, et ces tendres enfants ont l'air de recevoir, les premiers, le souffle d'en haut, pour donner l'élan à leurs parents et à leurs concitoyens; car, c'est de la bouche des enfants que sort la louange parfaite. L'argent toutefois paraît être la grande difficulté, et l'on fait des calculs pour s'assurer que ce n'en est pas une sérieuse. Ainsi, par exemple, que les quatre cent mille catholiques environ qui sont dans ce diocèse donnent chacun trente sols par an, on aura, annuellement, $100,000; car on suppose qu'il y a un assez grand nombre de riches pour suppléer à ce qui pourrait manquer du côté des pauvres. On présume que chaque paroisse pourrait aisément fournir un soldat au Pape. Les villes en donneraient sans doute davantage. Il est à croire, selon eux, qu'une organisation de comités pourrait facilement s'opérer dans les villes et à la campagne. Ils prétendent qu'une telle expédition aurait un excellent effet, même pour notre armée coloniale, parce que ceux qui reviendront dans leur patrie, chargés de lauriers, aimeraient à continuer leur carrière militaire, et que le prestige attaché à leur nom ne manquerait pas de donner un heureux élan à l'armée canadienne quand il s'agira de l'organiser.

Quoiqu'il en soit, N. T. C. F., Nous demeurons étranger à ce mouvement laïque; mais, Nous vous l'avouerons, Nous le bénissons de tout notre cœur et Nous lui souhaitons un plein succès. Car, Nous le considérons comme une gloire pour notre religieux pays, et comme une bénédiction pour ses habitants. Nous pensons qu'en effet, un bataillon de Zouaves canadiens prouverait au monde entier que l'extrême Occident se joint à toutes les autres parties du monde, pour épouser la Cause sacrée à laquelle se dévouent aujourd'hui tant de cœurs généreux, et montrer que le nom de l'immortel Pie IX est grand et béni dans les froides contrées du Nord. Ce bataillon, en combattant pour le grand principe sur lequel seul peuvent reposer solidement les sociétés humaines, donnerait un admirable exemple de dévouement pour la cause catholique, et chacun lui consacrerait, avec une nouvelle ardeur, sa plume, sa parole, et surtout son cœur. Mais tout le monde comprend que pour cela, il faudrait que les hommes qui se dévoueraient

ainsi pour l'Église et pour son auguste Chef, fussent des hommes de foi, de principes et de pratique; car, autrement, ils ne pourraient que faire tort à cette Cause sacrée, et faire honte au pays qui les aurait députés. Mais, encore une fois, Nous laissons à ceux qui ont conçu ce projet la noble tâche de l'exécuter. Pour Nous, Nous allons faire ce que nous demande Notre Saint Père le Pape, dans les termes suivants :

" Au milieu de toutes ces calamités et de toutes ces angoisses " qui sont venues fondre sur l'Église et sur Nous, comme il n'y " a personne, excepté Dieu Notre-Seigneur, qui soutienne la lutte " en notre faveur, Nous vous engageons vivement, Vénérables " Frères, au nom de votre amour et de votre zèle pour les intérêts " catholiques, et aussi, au nom de votre piété profonde pour Nous, " à unir vos prières les plus ferventes avec les nôtres, à prier et à " supplier Dieu sans relâche avec tout votre Clergé et votre " peuple fidèle, afin que, se rappelant son éternelle miséricorde, " il détourne de Nous son indignation et nous fasse échapper, " Nous et son Église, à ce déluge de maux ; qu'il prête le secours " et la protection de sa toute-puissance aux enfants de cette même " Église qui, dans presque tous les pays et surtout en Italie, ainsi " que dans l'empire Russe et le royaume de Pologne, se trouvent " en lutte à tant d'embûches et sont affligés de tant d'épreuves " douloureuses, qu'il les conserve et les fortifie davantage de jour " en jour dans la profession de la foi catholique et de sa doctrine " salutaire ; qu'il confonde les projets impies des ennemis de " l'Église, qu'il retire ceux-ci de l'abîme de l'iniquité et les " conduise dans le sentier de ses commandements. En conséquence, " Nous voulons qu'il soit prescrit dans vos diocèses un *Triduum* " de prières dans les six mois à partir de ce jour, et dans un an " pour les pays d'outre-mer."

Il n'y a rien, N. T. C. F., à ajouter à ces pressantes raisons que nous donne notre Père commun, pour nous engager tous à prier avec une nouvelle ferveur, afin d'obtenir la délivrance de tant de maux. C'est ce que Nous allons faire tous ensemble, en vaquant aux exercices qui vont être prescrits, pour remplir ces intentions qui sont si droites et si pures.

En conséquence, Nous avons réglé, statué et ordonné, réglons, statuons et ordonnons ce qui suit :

1o. En conformité à la Lettre Encyclique de Notre Saint-Père le Pape Pie IX, en date du dix-septième jour d'Octobre de la présente année, il se fera, dans chaque Église de ce diocèse, un *Triduum* de prières et exercices de piété, selon toutes les intentions de Sa Sainteté, exprimées ci-dessus.

2o. Il sera libre à chaque curé et supérieur de communauté de fixer le temps de ce *Triduum*, de manière à pouvoir se porter un mutuel secours, pourvu que ce soit avant le dix-sept d'Octobre prochain.

3o. Ce *Triduum* se fera avec toute la solennité possible; on l'annoncera, la veille au soir, par le son de toutes les cloches, qui sonneront également, à chaque *Angelus*, pendant les trois jours que dureront ces exercices.

4o. On chantera, à l'ouverture de ce *Triduum*, le *Veni Creator*, avec le verset et l'oraison du Saint Esprit.

5o. Il y aura, chaque jour du *Triduum*, prédication, avec une messe solennelle, ou du moins une messe basse, à laquelle on chantera des hymnes et cantiques qui conviendront aux circonstances. La messe sera, l'un de ces trois jours, si la Rubrique le permet, de *Requiem*, pour les généreux militaires qui sont morts en défendant N. S. P. le Pape.

6o: Il y aura aussi, chacun des dits jours, le salut et la bénédiction du Saint Sacrement, précédés, s'il est possible, d'une instruction. On y fera une prière spéciale pour l'Église et pour le Pape, outre les Oraisons ordinaires.

7o. Pour que les Fidèles de l'un et de l'autre sexe se portent avec plus de ferveur à ces pieux exercices, Notre Saint Père le Pape accorde une indulgence plénière à tous ceux qui y assisteront dévotement, chacun de ces trois jours, ou moins à un de ces exercices publics, prescrits plus haut; et qui de plus, s'étant confessés et ayant communié, prieront pour les nécessités présentes de l'Église, selon les susdites intentions de Sa Sainteté.

8o. Le Saint Père relâche aussi, dans la forme ordinaire de l'Église, sept ans et sept quarantaines, sur les pénitences qui leur auraient été enjointes, ou qu'ils devraient acquitter d'une

manière quelconque, aux Fidèles qui, étant au moins contrits de cœur, feront, en chacun des dits jours du *Triduum*, les œuvres et exercices ci-dessus mentionnées.

9o. Notre S. P. le Pape accorde, dans le Seigneur, que toutes et chacune de ces indulgences, rémissions des péchés et remises des peines puissent être appliquées, par manière de suffrages, aux âmes des Fidèles qui sont sorties de ce monde, unies à Dieu par la charité.

10o. On chantera, au Salut du dernier jour, l'hymne *Præclara custos Virginum* (voir l'*Antiphonaire*, p. 600), pour réclamer la puissante protection de l'Immaculée Vierge, et le *Te Deum*, en actions de grâces des victoires remportées par les troupes pontificales sur les ennemis du St. Siége, et pour remercier Dieu d'avoir préservé de tout malheur la personne sacrée de notre Auguste Pontife. On remerciera en même temps la divine Providence d'avoir daigné exaucer les prières qui ont été faites dans le cours de la dernière saison pour obtenir un temps favorable, et prévenir le malheur d'une disette générale dont le pays était menacé, à cause de l'abondance des pluies qui avaient empêché les semences. Car, il est évident que Dieu nous a montré la sérénité de son adorable visage, comme nous n'avons cessé de le lui demander.

11o. Les événements qui se préparent en Italie devenant de plus en plus menaçants, les prières qui se disent après chaque messe, à la demande et selon les intentions du Souverain Pontife, continueront à se faire, jusqu'à ce qu'il plaise au Seigneur tout bon et miséricordieux accorder la paix au monde entier. L'on se souviendra que l'on gagne, chaque fois qu'on les dit, 300 jours d'indulgence, et une indulgence plénière au bout du mois, quand on les a dites tous les jours.

12o. Les Quarante Heures se feront, l'an prochain, aux mêmes intentions que le *Triduum*. On y dira la prière ci-jointe, qui les exprime, à la place de l'amende honorable. La messe du second jour sera celle du Sacré-Cœur de Jésus, pour demander que ce divin Cœur soit adoré, loué, et aimé partout, et surtout dans ce Diocèse, déjà consacré tout entier au très-saint et immaculé Cœur de Marie. Le fruit de la dévotion à ces deux Cœurs si tendrement unis, sera le triomphe de la sainte Église, l'exaltation de la

Foi catholique, la prospérité de N. S. P. le Pape, l'extirpation des vices et des hérésies, la destruction des schismes et de toutes les erreurs dans lesquelles sont ensevelies tant d'infortunées nations.

Nous allons donc, N. T. C. F., joindre nos humbles supplications aux prières du Père commun et à celles de toute l'Église, dans ce temps de désolation. C'est ce qui doit nous donner la ferme confiance que nous serons exaucés. Ce qui doit encore redoubler notre confiance, c'est que l'auguste Vierge Marie, dont nous honorons aujourd'hui la Conception pure et sans tache, sera à la tête de la sainte Église, priant pour son auguste Pontife.

Car, elle n'oublie pas, cette Vierge pleine de miséricorde et de bonté, que ce fut en ce jour mémorable qu'elle écrasa, de son pied immaculé, la tête venimeuse du serpent infernal. Elle ne peut oublier non plus que ce fut à pareil jour que son Pontife chéri la proclama Immaculée dans sa Conception, et lui fit rendre tant d'honneur dans toutes les parties du monde. Enfin, elle ne peut oublier les paroles mémorables de ce dévot Pontife en formulant le dogme de foi qui rendait incontestable la croyance à son Immaculée Conception; et il y va de son honneur de procurer à des paroles qui ont été des oracles pour l'univers entier, leur parfait accomplissement.

"Nous avons," disait-il du haut de la Chaire Apostolique, et avec tout l'élan de sa grande âme, "la ferme espérance que la Vierge "Bienheureuse qui......a écrasé la tête venimeuse du cruel "serpent......qui est le refuge le plus assuré de tous ceux qui "sont en péril......qui a......arraché les peuples......fidèles à "toutes les grandes calamités, et Nous a Nous-même délivré de "tant de périls menaçants, voudra bien faire en sorte, par sa "protection toute-puissante, que la sainte Mère l'Église Catholique "que triomphe de toutes les difficultés et de toutes les erreurs, et "soit de jour en jour plus forte et plus florissante chez toutes les "nations......qu'elle jouisse de toute paix, de toute tranquillité, de "toute liberté; et qu'ainsi......tous ceux qui sont dans l'erreur, "étant délivrés des ténèbres qui couvrent leur esprit, rentrent dans "le chemin de la vérité et de la justice, et qu'il n'y ait plus qu'un "seul bercail et qu'un seul Pasteur."

Puissions-nous, N. T. C. F., coopérer fidèlement à l'accomplissement parfait de tant de vœux ardents !

Il ne nous reste plus, N. T. C. F., qu'à recevoir, humblement prosternés aux pieds sacrés de notre Vénérable Pontife, la Bénédiction pleine de grâces qu'il donne à tous ses enfants, en terminant la lettre qu'il leur adresse.

"Enfin," dit-il avec une tendresse toute paternelle, "rien assurément de plus doux pour Nous que de profiter avec empressement de la présente occasion pour attester et confirmer de nouveau l'extrême bienveillance dont Nous vous entourons en Dieu. Comme gage le plus certain de cette bienveillance, recevez la Bénédiction Apostolique que Nous donnons, avec effusion de cœur, à vous-mêmes, Vénerables Frères, et à tous les Ecclésiastiques et Laïques Fidèles confiés à la vigilance de chacun de vous."

Sera la présente Lettre Pastorale lue au prône de toutes les Églises où se fait l'Office public et au Chapitre de chaque Communauté Religieuse, le premier Dimanche après sa réception.

Donné à Montréal, le huit Décembre, jour consacré dans l'Église à honorer l'Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie, Mère de Dieu, en l'année mil huit-cent soixante-sept, sous notre seing et sceau, et le contre-seing de notre Secrétaire.

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

Par Monseigneur,

Jos. Oct. Paré,

Chan. Secrét.

CIRCULAIRE AUX RELIGIEUSES.

Montréal, le 8 Décembre 1867.

Nos très chères Filles,

Nous comptons beaucoup sur vous toutes, pour le plein succès du *Triduum*, que Nous annonçons aujourd'hui au Diocèse, par l'ordre du Souverain Pontife. Le but de la présente est de vous en suggérer les motifs et de vous en indiquer les moyens, pour que vos cœurs, étant intimement et fortement unis, vous puissiez

faire une sainte violence au Ciel, en priant avec vos élèves et vos pauvres, dont les supplications réjouissent toujours le cœur de notre Dieu.

Les motifs particuliers de bien faire le *Triduum*, dans vos Communautés, se présentent en foule ; et Nous ne pouvons que vous les indiquer brièvement. Pour saisir ces motifs, il ne faut que faire attention à ce que vous êtes en Religion, aux obligations que vous avez contractées en y entrant, aux devoirs que vous devez y remplir.

Ce que vous êtes en religion : le sexe dévot, consacré à Dieu, attaché à Jésus-Christ, dévoué à l'Église, et pour cela, séparé du monde, mort au monde, crucifié au monde, imitant le *passereau solitaire* qui, selon l'Écriture, *habite sur le toit*, pour être dégagé de toutes les choses de ce bas monde, et pouvoir plus facilement contempler le Ciel et ses biens éternels.

Les obligations que vous avez contractées en Religion sont de prendre la croix et de suivre Jésus-Christ, dans la route du Calvaire, de mener comme lui une vie crucifiée ; d'aimer ce qu'il a aimé ; et de lui prouver votre amour par un dévouement généreux. Or, comme il a aimé l'Église, et qu'il s'est sacrifié pour elle, il s'ensuit que vous devez vous sacrifier pour cette sainte Mère, en faisant pour son amour tous les sacrifices qu'il exige de vous.

Les devoirs que vous devez remplir en Religion sont d'être tout à Dieu et au prochain : à Dieu en l'aimant de tout votre cœur, de toute votre âme, de tout votre esprit et de toutes vos forces ; au prochain, en lui consacrant, pour l'amour de Dieu, tous les moments de votre vie, tous les instants de votre existence, toutes les qualités de votre âme, toutes les forces de votre corps.

Animées de ce généreux dévouement, pénétrées de l'importance de ces graves obligations, courbées sous le poids de ces devoirs impérieux, vous comprenez que vous devez vous faire victimes de propitiation, quand l'Église est persécutée dans son chef et dans ses membres ; quand, à cause des crimes des hommes, la colère de Dieu est prête à éclater ; quand le bras vengeur du Seigneur est sur le point de s'appesantir sur le monde par les terribles fléaux de la guerre, de la peste, des tremblements de terre et autres aussi effrayants dont nous sommes menacés.

C'est alors surtout que doit se faire entendre, dans vos religieux sanctuaires, la voix plaintive et gémissante de la tourterelle, figure si naturelle de l'âme religieuse, qui, dans les temps de grandes calamités, pousse jour et nuit les soupirs de la fervente prière qui touche et apaise le cœur de Dieu. Car, c'est par cette âme immolée par le dévouement, le sacrifice et la charité que le St. Esprit prie et demande avec des gémissements ineffables.

Ce que faisaient pour Jésus-Christ, dans la route du Calvaire, les saintes Femmes de l'Évangile, vous le faites pour son Vicaire. Elles se lamentaient, à la vue de cet homme de douleurs, et mêlant leurs larmes à son sang divin, elles le suivaient jusqu'au sommet de la sainte Montagne, et entouraient sa croix, en s'unissant de cœur à ses souffrances et à son sacrifice. De même, à la vue du Pontife qui vous présente une si parfaite image de votre Époux, qui est un Époux de sang, vous faites retentir, de vos gémissements, la voie douloureuse qu'il parcourt, et que vous parcourez avec lui, en vous unissant à tous les sentiments qui animent sa grande âme.

Il vous les exprime lui-même, dans son admirable Encyclique, en des termes si touchants que vous en serez vivement pénétrées. En effet, les paroles qu'il y fait entendre portent évidemment l'empreinte d'un cœur navré de douleur, et exhalent en même temps le parfum le plus exquis des sublimes et héroïques vertus dont il est richement orné. Car, tout y respire la patience dans les plus grandes tribulations, l'abandon à la divine Providence, dans les événements les plus désastreux, le calme et la sérénité au milieu des plus cruelles angoisses, la résignation dans ce profond et terrible silence de Dieu, qui semble avoir abandonné son Église à la fureur de la tempête, la bonté, pour les sujets qui lui sont demeurés fidèles, et qu'il voit exposés aux vexations les plus injustes, la sollicitude pour ses vaillants soldats qui le défendent, parce qu'il craint qu'ils ne succombent sous le nombre de leurs ennemis, la miséricorde pour les impies qui blasphèment la Religion, la charité enfin pour ses persécuteurs qui le poursuivent avec un si grand acharnement.

Il vient de donner au monde entier un nouvel exemple de sa paternelle charité pour ses enfants rebelles et dénaturés. Car,

dans une visite aux prisonniers faite par ses troupes, il leur a donné, avec sa bénédiction, de bonnes paroles, des remèdes, des habits, des souhaits d'heureux retours, et la liberté, pour rentrer dans leurs familles, après qu'ils se seraient réconciliés avec Dieu, par une fervente retraite. Pour que vous compreniez mieux l'étonnante charité de ce bon Père, pour ces enfants rebelles ingrats, il est bon que vous sachiez ce qu'ils prétendent, en faisant entendre tout haut, depuis quelques années, cette horrible vocifération : *Rome, ou la Mort.* Ce qu'ils veulent c'est de s'emparer, par trahison et violence, de la ville sainte, comme ils ont cherché à le faire, en Octobre et Novembre derniers, en faisant à main armée des incursions sur le territoire Pontifical.

Ce qu'ils veulent, c'est de détrôner le Pape et de lui ravir, par violence, l'indépendance dont il jouit depuis des siècles, sous la protection des princes chrétiens, et qu'il n'exerce que pour le bon gouvernement de l'Église Universelle ; c'est de faire, de la capitale du monde chrétien, la capitale du nouveau royaume d'Italie, dont le gouvernement est révolutionnaire, impie, sacrilége et persécuteur.

Ce qu'ils veulent, c'est de faire à Rome ce qu'ils ont fait partout ailleurs, c'est-à-dire, profaner les temples, fouler aux pieds les saintes hosties, outrager les reliques et les images des saints, détruire les Communautés, chasser les Évêques, les Prêtres et les Religieux, les envoyer en exil, ou les jeter en prison, changer en casernes, ou en maisons de prostitution, les monastères des vierges, s'emparer des biens consacrés à Dieu et à la Religion, pour l'entretien du culte divin et le soulagement des membres souffrants de Jésus-Christ, et laisser ainsi sans ressources et à l'abandon les ministres des saints autels, ainsi que les pauvres et les infirmes, les veuves et les orphelins, exercer enfin les exactions les plus iniques contre les peuples en les accablant d'impôts ruineux.

"Ce sont," pour nous servir des propres termes du Pontife affligé, "de nombreuses phalanges d'hommes qui marchent dans "leur impiété, servent sous l'étendard de Satan......et qui "appelés du nom de rebelles......blasphèment Dieu......ne respi- "rent, comme des loups rapaces, que le carnage, versent le sang, "perdent les âmes "......

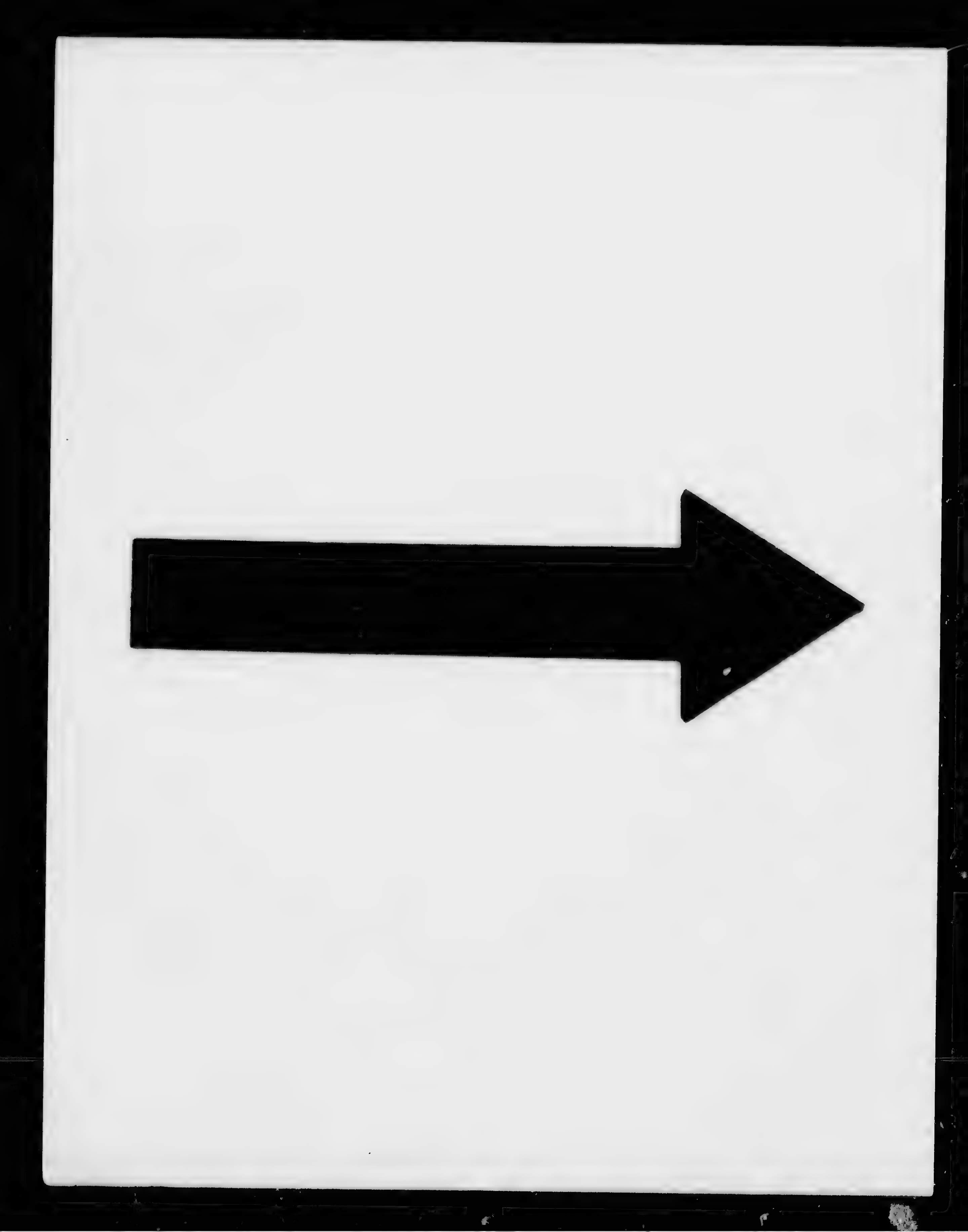
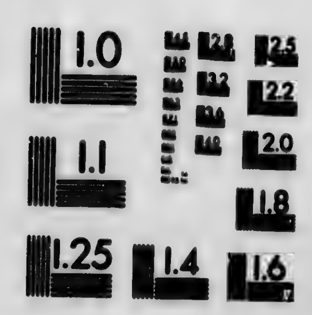


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)



6"



En considérant ces maux effroyables dont sont menacés et le Souverain Pontife et la Ville sainte, qui est le siége de son empire, vous comprenez que l'univers catholique et principalement tous les cœurs religieux, doivent s'émouvoir à cet Appel que leur fait le Père commun, dans son extrême et juste affliction. " Au " milieu de toutes ces calamités et de toutes ces angoisses, qui " sont venues fondre sur l'Église et sur Nous, comme il n'y a " personne, excepté Dieu Notre Seigneur, qui soutienne la lutte " en notre faveur, Nous vous engageons vivement à unir vos " prières les plus ferventes avec les nôtres."

Vous serez vivement et profondément affligées, Nous n'en doutons pas, de voir un si saint et si grand Pontife, l'immortel Pie IX, abandonné de tous les Princes du monde, au milieu des plus imminents dangers. Mais vous n'en serez pour cela ni découragées ni affaiblies dans votre foi et votre confiance. Le Divin Maître était comme lui et plus que lui abandonné et rejeté de tout le monde; et c'était alors que les saintes Femmes se montraient plus dévouées et plus attachées à son adorable personne. Cet exemple est trop beau et il vous regarde de trop près, pour que vous ne l'imitiez pas fidèlement et amoureusement. Aux yeux de votre foi et de votre piété filiale, Pie IX est Jésus-Christ l'Époux de vos âmes. Car, le sentiment religieux vous dit tout ce qu'est pour vous le Pape, et tout ce que vous devez être pour lui.

Mais si le Pape est abandonné des souverains, il ne l'est pas des peuples catholiques; et l'instinct religieux de ces peuples forme comme un rempart contre lequel vient se briser la puissance audacieuse qui s'élève contre cet Élu de Dieu. Ce lâche abandon du Père de la grande famille chrétienne fait en effet pousser un cri d'horreur de toutes les parties du monde; et pendant que tous les temples retentissent des doux murmures de la prière, que les pieux sanctuaires sont envahis par la foule des priants, que les paisibles solitudes répètent au loin les gémissements des Vierges et des âmes innocentes, qui s'abîment en la présence de Dieu, des voix éloquentes se font entendre dans les chaires de vérité et dans les tribunes des parlements, pour rappeler aux nations leur devoir envers le Vicaire de Jésus-Christ, des écrivains distingués publient des ouvrages remarquables, pour faire triompher la cause Ponti-

ficale, des pères et mères chrétiens sacrifient joyeusement leurs enfants, pour la défense des États-Pontificaux, des familles nobles et riches ouvrent leurs trésors pour les mettre à la disposition du Roi-Pontife, injustement dépouillé; une multitude de fidèles pieux se mettent à contribution, pour avoir le bonheur de servir une si belle cause; enfin des jeunes gens, ardents et haut placés, par leur rang, leur éducation, leurs talents s'élancent avec courage vers les collines de la ville Éternelle pour s'enrôler sous l'étendard Pontifical, et combattre comme simples soldats dans cette Armée du Seigneur.

Un grand combat est donc engagé dans le monde visible et invisible; le Ciel et la terre en sont témoins; et toutes les nations sont dans l'attente du grand événement qui en doit être le résultat. Vous n'y serez pas sans doute étrangères; car, encore une fois, vous avez trop de motifs de vous y intéresser vivement. Ce ne sera pas, en sortant de votre solitude, comme Judith, pour aller couper la tête à Holopherne, mais en levant au Ciel vos mains suppliantes, sur la montagne sainte, comme Moïse.

Les moyens que vous avez de servir cette grande et noble cause sont donc la prière, le dévouement et le sacrifice; or, ces moyens sont souverainement efficaces.

La prière. Elle doit être animée de tous les sentiments qu'inspirent la piété filiale, l'affection religieuse, l'attachement sacré au Vicaire de Jésus-Christ, au successeur de St. Pierre, au Père commun des fidèles, qui est la pierre fondamentale et inébranlable de l'Église, qui a en mains les clefs du royaume des Cieux, et qui conduit les brebis du Seigneur dans les gras pâturages de la vérité, de la foi et de la charité. Il suffit pour cela que les besoins, les dangers, les douleurs de ce bon Père soient jour et nuit présents à votre esprit; que votre mémoire, votre entendement et votre cœur en soient tout remplis à l'Oraison, à la communion et dans chacune de vos actions. Cette continuelle préoccupation des besoins, des dangers, des douleurs du Père commun ne peut que remplir votre esprit de saintes pensées et votre cœur de pieux sentiments, elle ne peut qu'entretenir dans votre âme le feu du divin amour, et l'attachement au céleste Époux. Car, aimer le Pape c'est aimer Jésus-Christ, comme

écouter le Pape c'est écouter Jésus-Christ. Ce que vous avez à faire pour atteindre ce but, ce n'est pas de faire des exercices ou prières extraordinaires, mais uniquement de donner une attention particulière, pour bien faire ce que vous faites d'ordinaire, du matin au soir et du soir au matin, pour tout faire avec une foi plus vive, une confiance plus grande, une charité plus ardente, une humilité plus profonde, sans déranger en rien les pratiques communes et les intentions ordinaires. Toutefois, il serait bon qu'il y eût chaque jour, chaque semaine, chaque mois, un de vos exercices consacré à cette fin spéciale de prier pour le Pape, selon qu'il plaira à la Supérieure de le recommander.

Le dévouement. Quand on ne refuse à Dieu aucun des sacrifices qu'il nous demande, il ne nous refuse lui-même rien de ce que nous lui demandons, dans l'ordre de sa Providence. Quel puissant motif d'être généreux pour un Dieu qui ne se laisse jamais vaincre en générosité, et qui, même dans ce monde, paie toujours au centuple.

Il s'agit, à l'heure qu'il est, de solliciter de la divine miséricorde des grâces qui intéressent vivement toute l'Église et d'où dépendent le salut de beaucoup d'âmes et le bonheur du monde entier. Si, sur la terre, il se fait de grands sacrifices et beaucoup d'actes de dévouement, le ciel deviendra comme du miel, en laissant couler ici-bas l'abondance de ses biens, de ses douceurs et de ses consolations.

En prenant part au concert des prières qui vont s'élever au ciel, de toutes les parties de l'univers, vous ne manquerez donc pas d'y joindre votre bonne part d'un dévouement tout religieux. A cette fin, vous tâcherez de contribuer à la guérison des plaies mortelles que l'impiété, le rebellion, l'orgueil humain, l'indifférence en matière de religion, et la sensualité ont faites aux différentes classes de la société. Hélas ! elle est bien malade et couverte de blessures de la tête aux pieds. Il faut pour guérir ce *grand malade*, qui est le genre humain, un grand médecin, qui ait des remèdes spécifiques, et qui verse dans ses plaies profondes un baume tout divin. Ce grand médecin, c'est le Sauveur qui s'est montré aux hommes plein de grâce, de douceur et de bonté, pour leur apprendre à renoncer à l'impiété et aux désirs du siècle, et à vivre dans la sobriété, la justice et la piété. Tim. 2.

Par votre dévouement vous aiderez le divin médecin à guérir ces plaies incurables à tout autre. Ainsi, opposez vos exercices de piété aux œuvres de ténèbres, et faites-les pour faire cesser les impiétés qui se propagent d'une manière si alarmante par les livres irréligieux et immoraux, les discours séduisants, les journaux impies. Soyez soumises de cœur et d'âme à vos saintes constitutions et à vos supérieures, avec l'intention de travailler à arrêter l'esprit de révolte, d'indépendance et de mépris contre les lois sacrées de l'Église.

Renoncez généreusement à votre propre esprit et à votre propre jugement, pour combattre l'orgueil de la raison humaine qui s'élève jusqu'à se croire et se dire l'égale de la raison divine. Marchez à grands pas dans les voies de la ferveur, pour extirper cette mortelle indifférence qui porte à croire dans le siècle que toute religion est bonne et que l'on peut s'y sauver dès que l'on est honnête suivant le monde. Faites la guerre à la sensualité par la mortification intérieure et extérieure, pour purifier les corps et les âmes infectés du poison de l'impureté. Sacrifiez tout pour faire régner la paix et l'union, afin d'étouffer ces funestes divisions, querelles et animosités qui causent tant de troubles et de désordres dans tous les pays.

Le sacrifice. Il est le plus beau fruit du dévouement. Or, à l'heure qu'il est, la cause Pontificale excite les âmes grandes et nobles à faire des sacrifices de tous genres, de toutes espèces et de toutes natures; sacrifices de la patrie que l'on aime, sacrifice des parents que l'on chérit; sacrifice de ses aises auxquelles l'on est accoutumé; sacrifice des honneurs auxquels on renonce volontiers; sacrifice des biens de la fortune que l'on foule aux pieds, en ne travaillant que pour acquérir les richesses du ciel; sacrifice enfin de tout ce que l'on peut avoir de plus cher au monde. C'est ce qui se remarque surtout chez ceux qui s'enrôlent sous l'étendard Pontifical et qui favorisent cet acte extraordinaire de dévouement.

Vous serez donc encouragées à bien faire vos sacrifices journaliers, en pensant que vous pouvez par là puissamment contribuer à susciter, développer et fortifier, dans la sainte Église, tant de sacrifices que fait naître la cause Pontificale. Il va sans dire

que vous voudrez ajouter votre obole à toutes les oblations du monde entier, et faire couler vos petits ruisseaux de charité dans ce vaste océan de contributions volontaires, qui alimentent le trésor Pontifical. Si vos ressources pécuniaires ne vous permettent pas d'offrir tout ce que vos cœurs voudraient déposer aux pieds de votre Vénérable Père, peut-être que vos mains et celles de vos élèves, orphelins et infirmes, y pourront suppléer, en travaillant à faire quelques habits aux Zouaves Canadiens, qui se préparent à partir, pour aller représenter leur pays, dans l'armée Pontificale. Vous seriez sans doute heureuses plus tard d'avoir ainsi contribué à équiper ces généreux soldats du Pape, si l'on avait à vous apprendre un jour qu'ils ont honoré et respecté, par la pureté de leurs mœurs, des habits et des linges qui leur auraient été préparés par des mains vierges, par leurs Sœurs en Jésus-Christ, par des concitoyennes qui, en Religion, sont des héroïnes, comme ils pourront être des héros dans l'armée du Seigneur. Vous serez de même heureuses d'apprendre que, sous ces habits, ils ont vaillamment combattu pour le triomphe de la foi, pour l'honneur de la Religion, pour la gloire du St. Siége ; et qu'ils les ont même teints et arrosés de leurs sueurs et de leur sang. Dans ce cas, vous aimeriez à imiter une glorieuse Vierge, Ste. Praxède, qui est représentée dans son Église à Rome, tordant de ses mains pures et innocentes les habits des martyrs qu'elle avait encouragés à la mort, pour en faire couler le sang dans un puits qui se voit encore.

Telles sont, N. T. C. S., les considérations que Nous avions à vous présenter, pour vous montrer comment et pour quoi Nous comptons sur votre piété et votre dévouement, pour le succès du *Triduum* que vous avez à faire avec le reste du Diocèse; et il Nous reste à régler les exercices, qui vous sont particuliers, pour l'avantage de vos pauvres, de vos malades, de vos infirmes et de vos élèves. A cette fin, Nous statuons ce qui suit:

1o. Le *Triduum* se fera, ou du moins pourra se faire, dans toutes les Communautés, Couvents, Asiles, Pensionnats et autres lieux dans lesquels se trouvent des chapelles où, par un Indult du St. Siége, le St. Sacrement est habituellement conservé, quoique l'on n'y fasse pas d'ordinaire les offices publics.

2o. On s'y conformera, autant que possible, à l'ordre prescrit dans Notre Lettre Pastorale de ce jour.

3o. L'on participera aux grâces, faveurs,, privilèges et indulgences partielles, et plénières, mentionnés dans la dite Lettre, pourvu que l'on fasse les œuvres prescrites.

4o. Pourront participer à ces avantages les Religieuses Professes, leurs Novices, Postulantes, Élèves, Pauvres, Infirmes, Orphelins et Orphelines et autres personnes internes et externes attachées à leurs maisons, en y comprenant les Supérieurs, Confesseurs, Chapelains respectifs de ces communautés, comme aussi ceux et celles qui, à raison des Confréries ou Associations pieuses et charitables, seraient comme les habitués des chapelles des dites communautés, etc.

5o. Les Quarante-Heures s'y feront de même, aux jours marqués dans le Calendrier ou autres par nous fixés, aux intentions marquées dans la susdite Lettre Pastorale et la Circulaire qui l'accompagne. Une de ces intentions spéciales est de répandre de plus en plus la dévotion au St. Cœur de Jésus et au Très Saint et Immaculé Cœur de Marie, dans ce Diocèse et dans le monde entier.

6o. Pendant toute l'année prochaine (1868) le Salut et la bénédiction du St. Sacrement pourront se donner dans les susdites chapelles, le premier vendredi de chaque mois; et même, si la chose peut se faire décemment, le St. Sacrement y demeurera exposé depuis la fin de la dernière messe jusqu'à la Bénédiction, qui se donnera vers la chute du jour.

7o. Les Saluts et expositions du St. Sacrement, aussi bien que les Quarante Heures, n'étant que la continuation du *Triduum*, l'on y dira, avant le *Tantum Ergo*, la prière prescrite à l'honneur du St. Cœur, afin de lui faire amende honorable, pour tous les scandales de ces temps mauvais.

8o. Tous les samedis de l'année l'on chantera ou récitera à la prière du soir ou à une autre heure jugée plus commode les litanies de la Ste. Vierge, pour la supplier de se montrer le *Secours des Chrétiens* dans ces jours de grande calamité.

9o. L'on terminera la prière et l'oraison mentale du matin par les Litanies des Saints, pour intéresser tous ces bons et puissants

amis de Dieu à la défense de la sainte Église qui les engendra au ciel en les formant à la pratique de toutes les vertus qui leur ont mérité la gloire éternelle. L'on s'unira plus spécialement aux nombreuses vierges dont les corps reposent dans la ville Sainte où elles ont versé leur sang, afin d'obtenir par leur intercession qu'elle ne tombe point au pouvoir des impies. Des prodiges éclatants s'opéraient pendant qu'elles glorifiaient le nom du Seigneur Jésus par leurs souffrances. Ainsi, pour tout exemple, Rome était agitée par d'horribles tremblements de terre, pendant que Ste. Martine endurait le martyre, le tonnerre grondait avec fracas, les feux vengeurs tombaient du ciel, des temples de faux dieux étaient renversés et leurs idoles mises en pièces, un lait mystérieux coulait de ses veines avec son sang, une splendeur admirable jaillissait de ses plaies, une odeur suave s'exhalait de son corps, elle paraissait aux assistants assise sur un trône royal, au milieu des Anges qui chantaient ses louanges, une voix divine se faisait entendre, pour l'appeler au ciel au moment où le bourreau lui tranchait la tête. Dieu sans doute glorifiera aujourd'hui ses saints, comme il les glorifiait alors; et il ne permettra pas que leurs tombes soient profanées. Que cela suffise pour remplir tous les cœurs d'une juste confiance. Enfin, veuillez bien, M. T. C. S., accepter cette Circulaire et toutes les faveurs qu'elle vous accorde, comme étrennes de la nouvelle année qui nous arrive; et recevez en même temps pour vous, vos bonnes enfants et vos chers pauvres et malades, Nos vœux les plus ardents, avec l'abondance de tous les biens célestes. Croyez en outre que Nous sommes également, de vous toutes, le très-humble et dévoué serviteur en Notre Seigneur,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

PRIÈRE ET AMENDE HONORABLE PRESCRITES POUR LE TRIDUUM ET LES QUARANTE HEURES DE 1868.

Nous venons, O divin Jésus, nous prosterner au pied de cet autel, pour honorer votre Sacré Cœur, lui faire amende honorable et implorer les grâces dont il est rempli.

Nous adorons, avec un profond respect, ce Cœur en qui réside la plénitude de la divinité. Nous croyons fermement qu'il est le Cœur de notre Créateur, de notre Sauveur et de notre Souverain Seigneur et Maître. Nous mettons toute notre confiance dans ce cœur infiniment bon, qui ne désire rien tant que de nous faire participer abondamment à toutes les richesses de son inépuisable miséricorde. Nous aimons, de toute l'ardeur de notre âme, ce Cœur si aimable et si aimant, et qui renferme les amabilités qui peuvent seules satisfaire tous les cœurs. Nous louons et nous bénissons ce cœur orné de vertus et de perfections infinies, qui en font le Roi de tous les cœurs et le centre de la Religion. Nous remercions ce cœur qui nous a comblés de tant de dons excellents, et qui est toujours prêt à verser sur nous ses plus abondantes bénédictions.

Nous compatissons, ô doux Jésus, avec la plus tendre affection, aux souffrances de votre aimable cœur percé d'une lance, crucifié, couronné d'épines et répandant, jusqu'à la dernière goutte, le sang précieux qui nous purifie, et l'eau sacrée qui nous lave. Nous déplorons nos péchés, en voyant ce cœur qui aime tant les pécheurs et qui en reçoit tant d'outrages. Nous voulons réparer toutes les injures faites à ce cœur infiniment débonnaire, en travaillant à détruire en nous-mêmes et chez les autres toutes les affections désordonnées qui plongent ce cœur si sensible dans un océan de douleurs. Nous sommes profondément affligés en pensant que votre divin Cœur est dans de continuelles souffrances, à la vue des scandales, des vices, des impiétés qui règnent plus que jamais dans le monde. Nous faisons amende honorable à ce Cœur outragé par tant de profanations des choses saintes, tant de confessions et communions indignes et sacriléges, tant d'insultes faites à la Religion et à ses ministres. Pour réparer ces affreux outrages, nous vous offrons des cœurs contrits et disposés à imiter l'humilité, la douceur et toutes les vertus de votre divin Cœur.

Maintenant, O Dieu tout-puissant, qui nous voyez embrasés d'un ardent désir de glorifier votre sacré Cœur, daignez écouter favorablement les humbles prières que nous vous adressons avec Notre Saint Père le Pape et avec toute l'Église, en union de charité. Nous vous demandons donc, avec notre Père commun,

de vouloir bien vous souvenir de vos miséricordes, qui sont éternelles, pour détourner de nous votre juste colère. Préservez votre Église et son auguste Chef de tant et de si grands maux qui les accablent. Aidez et protégez les Catholiques de tous les pays, et surtout ceux d'Italie, de Russie et de Pologne, qui sont exposés à tant de piéges tendus à leur Foi et à tant d'épreuves capables d'abattre leur courage. Rendez-les de plus en plus fermes dans la profession de la Foi Catholique et de ses salutaires enseignements; et, par votre toute-puissance, déconcertez tous les projets impies des hommes ennemis. Faites les sortir eux-mêmes de l'abîme d'iniquités dans lequel ils se sont précipités; ramenez-les dans la voie du salut et conduisez-les dans les sentiers de vos commandements.

O divin Cœur, O Cœur plein de grâce et de miséricorde, exaucez-nous pour l'amour que vous portez à la sainte Église, le chef-d'œuvre de votre sagesse et de votre puissance. Pardonnez-nous et soyez-nous propice et favorable; car, ce sont les prières de cette sainte Mère que nous vous faisons entendre. Délivrez-nous de tout mal, de tout péché, et des fléaux de votre colère. Préservez-nous de la mort subite et imprévue, des piéges du démon, de la colère, de la haine et de toute mauvaise volonté, de l'esprit de fornication, du tonnerre et de la tempête, enfin de la mort éternelle. Gouvernez votre sainte Église et conservez dans la sainte Religion le Souverain Pontife et tous les Ordres Apostoliques. Humiliez les ennemis de la sainte Église; et donnez aux Rois et aux princes chrétiens la paix et la sainte concorde. Accordez au peuple chrétien la tranquillité et l'union. Affermissez-nous nous-mêmes dans votre saint service et élevez nos âmes vers les biens célestes par d'ardents désirs de les posséder. Accordez à tous nos bienfaiteurs les biens éternels et arrachez à la damnation nos âmes et celles de nos frères, de nos parents et de nos bienfaiteurs. Donnez à tous les vivants les fruits de la terre et à tous les fidèles défunts le repos éternel.

Enfin, O aimable Sauveur, vrai Dieu et vrai homme, daignez nous accorder à tous la dévotion à votre Sacré Cœur et au très-saint et Immaculé Cœur de Marie, qui lui a été si intimement uni. Que cette dévotion si douce et si suave inonde nos cœurs de consolations, au milieu des peines et des souffrances de la vie.

Qu'elle convertisse les pécheurs, affermisse les justes et sanctifie tous les malheureux enfants d'Adam. Qu'elle soit notre consolation dans nos peines, notre lumière dans les ténèbres, notre force dans nos faiblesses. Qu'elle nous procure une bonne vie, une sainte mort et une éternité de bonheur. Ainsi soit-il.

MONTRÉAL, le 22 Décembre 1867.

MONSIEUR,

Vous recevrez avec la présente une copie de l'*Invitation*, qui a été faite aujourd'hui au prône de la Cathédrale, à l'ouverture du TRIDUUM qui s'y fait, et qui est comme l'ouverture de tous ceux qui vont se célébrer dans le Diocèse.

Votre dévouement à la *Cause Pontificale* vous inspirera tout ce que vous aurez à dire et à faire, pour que cette *Invitation* soit bien comprise et mise au plus tôt à exécution ; car il n'y a pas de temps à perdre, si nous voulons que le secours qu'il s'agit d'envoyer au Saint Père, arrive à temps.

Vous reviendrez si souvent et si fortement sur l'indécence qu'il y aurait, pour les enfants de l'Église, de se livrer aux divertissements du Carnaval, pendant que le Père commun est dans le deuil, que vous réussirez à les en détourner, du moins en grande partie.

Avec les économies que vous ferez faire par là à vos paroissiens, il ne sera pas difficile de les amener à payer chacun un trente sous ; de manière qu'une paroisse de 1,600 âmes, par exemple, aurait à déposer, dans la Caisse Pontificale, 400 piastres, c'est-à-dire, autant qu'il en faudrait pour faire les frais d'un soldat, qu'il ne serait pas difficile, je pense, de trouver dans la paroisse même. Si c'était le cas, il pourrait être invité à faire lui-même la quête à l'Église, et à vous accompagner chez ceux de vos paroissiens à qui vous jugeriez à propos de faire un appel particulier, pour atteindre le chiffre de souscription demandé. Pour fournir à tous le moyen de donner sa contribution, il faudrait faire quêter aux messes basses, et inviter ceux qui ne peuvent venir ni à la grand'messe ni à la messe basse, les jours fixés pour la quête, à vous envoyer leur souscription.

Au reste, je pense que le *Nouveau Monde* vous donnera d'utiles renseignements, dont vous pourrez vous servir avec avantage, pour enflammer tous les cœurs de ce généreux dévouement, dont tous les enfants de l'Église doivent faire ouvertement profession, dans cette solennelle circonstance, qui sera peut-être la seule de ce genre à enrégistrer dans les annales de l'Église.

Aujourd'hui, 46e anniversaire de mon diaconat, je suis heureux d'avoir occasion de montrer au digne successeur de St. Xiste II quelque chose du dévouement de St. Laurent pour son Pontife et Père chéri et vénéré. Aussi, ai-je tâché de me bien pénétrer de ces sentiments affectueux qui animaient le Père et le Fils, et que nous a conservés la légende de ces deux Saints. *Quo progrederis sine filio pater ? Quo, sacerdos sancte, sine ministro properas ? ......Non ego te desero, fili : majora te manent pro Christi fide certamina.*

Au reste, n'oublions pas que le nom de *Montréal* fut gravé, en 1854, sur une des colonnes de St. Pierre, et enrégistré au capitole, en 1862. Puisse-t-il aussi figurer, avec honneur, dans les rangs de l'Armée Pontificale, dans le temps présent et à venir ! Cette gloire nous est déjà acquise, comme vous le savez ; il n'est plus question que de la soutenir.

Je suis bien cordialement,

Monsieur,

Votre très humble et dévoué serviteur,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

INVITATION DE MGR. L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL À SE METTRE GÉNÉREUSEMENT À CONTRIBUTION POUR PORTER SECOURS À N. S. P. LE PAPE.

Le Souverain Pontife est assiégé de milles angoisses et exposé à d'imminents dangers, pour l'amour de l'Église.

L'Univers Catholique en est vivement ému et profondément affligé. De là ce dévouement inouï et inconnu aux siècles passés, qui, comme un courant irrésistible, entraîne les cœurs des

vrais enfants de l'Église vers les collines de la Ville Éternelle. Tous se rallient autour de la Chaire Apostolique, pour la défendre, selon la mesure de leurs moyens, parce qu'ils comprennent que l'union de la famille chrétienne fait sa force.

Ce dévouement a créé, ici comme ailleurs, un mouvement de patriotisme religieux, parmi nos jeunes gens, qui veulent à tout prix s'enrôler sous l'Étendard Pontifical, afin de combattre les combats du Seigneur, pour la défense du St. Siége et de l'Église toute entière, qui n'ont qu'un seul et même intérêt. Car, qui attaque la tête attaque tout le corps, toute la famille chrétienne.

Or, pour que les aumônes puissent se recueillir plus facilement, voici quelques suggestions que nous abandonnons à vos bons cœurs.

1o. Il se fera dans chaque Église trois quêtes, à chacune desquelles chacun donnera dix sous, pour former plus facilement les trente sous qu'il faudrait donner pour atteindre le chiffre de 100,000 piastres, mentionné plus haut.

2o. Chaque Curé est invité à faire un appel particulier, et à domicile, à ceux de ses paroissiens qui, étant avantagés des biens de la fortune, ne voudraient pas se contenter de cette modique somme.

3o. Les parents sont invités à exhorter leurs petits enfants à faire le sacrifice de ce qu'ils ont coutume de leur donner pour étrennes, jeux, toilettes, etc., afin que leur offrande au Père commun, étant le prix d'un sacrifice, leur soit plus méritoire.

4o. Les entrepreneurs, chefs d'ateliers et bourgeois feraient très bien d'engager leurs compagnons, apprentis et autres sous leur domination, à se mettre ainsi à contribution, suivant leurs moyens.

Dans notre Lettre Pastorale du huit courant, Nous vous parlions, N. T. C. F., de ce mouvement laïque, tout en vous faisant observer que nous y demeurions étranger, mais que Nous le bénissions de tout notre cœur.

Dans cette même Lettre, Nous vous disions que la population de ce diocèse étant environ de 400,000 âmes, nous pourrions réaliser 100,000 piastres, si l'on prélevait seulement trente sous

par tête. Or, la présente *Invitation* est pour en venir à l'exécution ; et à cette fin, nous allons tous, riches et pauvres, grands et petits, nous exécuter généreusement, et prouver une fois de plus que quand il s'agit des intérêts de la Sainte Église, notre Mère, et de son Auguste Chef, nous savons faire des sacrifices. Voici entr'autres ceux qui se présentent d'eux-mêmes à notre dévouement filial.

1o. Faisons, avec une vraie ferveur, le *Triduum* de prières demandé par le Saint Père, en assistant fidèlement aux exercices du matin ou du soir, en faisant de bonnes confessions et de ferventes communions, et en priant aux intentions du Souverain Pontife, pour gagner, pour nous et pour les saintes âmes du Purgatoire, les indulgences qu'il a bien voulu accorder. La bonne prière, ne l'oublions pas, est *toute-puissante.*

2o. Ajoutons la mortification à la prière. Or, qu'une des mortifications et pénitences que nous nous imposerons soit de nous priver des plaisirs du carnaval, qui malheureusement a coutume de commencer quand se termine la grande solennité de la Naissance du Sauveur, et qui d'ordinaire se prolonge jusqu'au saint temps du Carême. D'ailleurs, tous les bons enfants de l'Église n'auront pas de peine à comprendre qu'il serait honteux pour eux de fréquenter les bals, les soirées, les partis de plaisirs, les maisons de jeux, les auberges et autres où l'on a coutume de faire tant de folles dépenses, pendant que notre Père, le meilleur de tous les Pères, est dans une profonde affliction. Car, enfin, tous les enfants qui ont un bon naturel doivent partager le deuil de leur Père. Donnons au Pape le fruit de nos épargnes, pendant ces jours de carnaval, et nous nous trouverons plus riches et plus heureux.

3o. A la prière et à la mortification, joignons l'aumône qui est toujours si efficace, surtout quand elle a un objet grand, noble et saint, tel qu'est celui dont il est ici question, puisqu'il comprend les intérêts religieux de l'univers entier.

Souvenons-nous, N. T. C. F., de ce bel adage : *Le jeu et la débauche ont ruiné des milliers de familles, l'aumône n'en a pas appauvri une seule* ; ou cet autre : *En donnant au Vicaire de Jésus-Christ, c'est à Jésus-Christ lui-même que l'on donne.*

Daigne le Seigneur répandre sa bénédiction sur cette *Invita-*

tion, et lui faire produire des fruits de charité, de zèle et de dévouement !

Daigne aussi la Divine Providence rendre le centuple aux bons enfants de l'Église qui, en donnant au Père commun, prêteront à Dieu lui-même !

AVIS OFFICIEL.

MONSIEUR, MONTRÉAL, 10 Février 1868.

Le Comité des Zouaves Pontificaux fait savoir que le rendez-vous des Zouaves, qui doivent partir pour Rome le 19 courant, avec le premier détachement, se fera à Montréal, au bureau du comité, No. 38 rue St. Vincent, Samedi prochain le 15.

Sa Grandeur Mgr. de Montréal a l'intention de leur faire suivre ensemble des exercices religieux, pour les préparer au départ. Il y aura aussi sans doute d'autres exercices préparatoires qu'il importera pour les Zouaves de suivre.

Le Comité a fait des arrangements avec la Compagnie du Grand Tronc, qui permettront aux Zouaves Pontificaux de se rendre à Montréal pour moitié prix, pourvu qu'ils présentent leur avis d'acceptation en achetant leur billet.

O. BERTHELET,
Président.

J. ROYAL,
S. RIVARD, } Secrétaires.

COMITÉ EXÉCUTIF DES ZOUAVES PONTIFICAUX.

MONSIEUR, MONTRÉAL, Février 1868.

Nous vous annonçons que le Comité Canadien des Zouaves Pontificaux agrée la demande que vous lui avez faite de vous incorporer dans le détachement de Zouaves Pontificaux, qu'il se prépare à envoyer à N. S. P. le Pape Pie IX.

Cependant, comme le Comité a recueilli moins de fonds qu'il s'attendait, il est extrêmement important que vous réalisiez la plus forte somme possible pour l'aider à défrayer votre équipement et votre voyage depuis Montréal jusqu'à Rome.

Tâchez de recueillir cette somme par tous les bons moyens que vous pourrez, et hâtez-vous d'informer le Comité du montant que vous remettrez au trésorier en arrivant ici.

Le rendez-vous est fixé à Montréal, au No. 38 de la rue St. Vincent, pour le 18 Février courant; mais soyez prêt à venir dès le 15, au cas où vous seriez mandé.

Le départ s'effectuera le 19 courant.

N'apportez en fait de surtouts, gilets, pantalons, casque et bottines que l'indispensable et strict nécessaire. Mais il est important que vous ayiez au moins plusieurs chemises, plusieurs caleçons, plusieurs paires de bas, plusieurs mouchoirs, plusieurs faux-cols, outre quelques serviettes, un morceau de savon, une brosse à hardes, brosse à chaussures, et une boîte de noir, une brosse à cheveux, et un peigne.

Le Comité donne un costume complet à chaque homme.

Tout Zouave mineur devra obtenir, à l'égard de sa démarche, l'approbation écrite de ses parents ou de ses tuteurs.

Afin de ne pas encombrer la marche, ni exposer le détachement à des retards, chaque Zouave devra porter avec lui tout son bagage. C'est pourquoi il ne sera permis à personne d'emporter plus qu'un porte-manteau ou un sac de voyage.

Tout Zouave qui ne l'a pas déjà fait devra se munir de son extrait de baptême.

On permet à ceux qui jouent de quelque instrument de musique, soit violon, flûte, fifre, clarinette, etc., de l'emporter avec soi.

Le Comité espère, Monsieur, que vous vous conformerez strictement aux instructions ci-dessus, qui lui ont été dictées par la sagesse et la prudence, et que vous conserverez toujours l'idée de votre dévouement et de l'obéissance aveugle avec laquelle vous le faites.

Agréez, Monsieur, l'expression de notre considération, et veuillez bien nous croire,

Vos très-humbles et obéissants serviteurs,

LES SECRÉTAIRES DU COMITÉ CANADIEN
DE ZOUAVES PONTIFICAUX.

A M.

(Canada) Province de Québec,
Amérique du Nord.

ALLOCUTION DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL AUX ZOUAVES CANADIENS, A LEUR DÉPART POUR ROME (19 FÉVRIER 1868).

Braves et dévoués Enfants de la Religion et de la Patrie,

C'est avec un sentiment d'émotion indicible que je vous vois, dans ce moment solennel, réunis au pied de cet Autel, tout prêts à partir pour Rome, et bien déterminés à surmonter toutes les difficultés, à endurer toutes sortes de maux, à faire les plus pénibles sacrifices, à affronter les plus grands dangers, et à souffrir même la mort, s'il le faut, pour la défense de l'Église et de son immortel Pontife.

Pour arriver ici aujourd'hui, il vous a fallu vous mettre au-dessus de tout respect humain, fouler aux pieds les railleries de ceux qui sont incapables d'apprécier votre dévouement à sa juste valeur, risquer votre avenir d'après certains calculs humains, renoncer à des espérances plus ou moins flatteuses, vous séparer de vos pères qui vous aiment et que vous aimez, vous arracher à la tendresse de vos bonnes mères dont les larmes ont vivement touché vos cœurs sans pouvoir ébranler votre constance, faire vos adieux à des parents, amis et concitoyens chéris, avec la pensée que peut-être vous ne les reverrez plus, au sein de la patrie.

Or, pour rompre tous ces liens si sensibles pour des enfants bien-nés et pour des cœurs nobles et généreux, il vous a fallu du dévouement, de l'héroïsme et du patriotisme religieux. Que Dieu soit béni de vous avoir inspiré ce généreux sentiment, dont la Religion et la Patrie ont bien droit d'être fiers! Qu'il daigne, dans son infinie bonté, achever ce qu'il a si heureusement commencé, en vous inspirant un tel dessein.

C'est pour obtenir une si grande faveur que nous nous sommes réunis ici, pasteurs et brebis, afin d'adresser à Dieu tous ensemble la belle prière que la Sainte Église a faite pour ses enfants en voyage. Tout à l'heure donc, nous nous prosternerons au pied du saint Autel de Marie, la brillante étoile de la mer, en face de la vénérable image de son très-saint et immaculé Cœur, source intarrissable de grâces, dans ce temple dédié à l'Apôtre St. Jacques qui, le bourdon à la main, passa par les lieux que

vous allez bientôt parcourir, pour supplier humblement le Seigneur de diriger vos pas, dans le grand voyage que vous entreprenez, et de vous donner ses bons Anges pour vous éclairer, vous garder, vous conduire et vous gouverner, sur terre et sur mer, dans les villes et les campagnes, dans les camps et dans les combats. Et pour que nos prières soient plus sûrement exaucées, nous les ferons passer par le Cœur de son Immaculée Mère, en lui consacrant les vôtres, pour qu'ils lui soient toujours fidèles.

Mais le dévouement, qui a ses sacrifices, a aussi ses consolations. Vous les éprouverez sans doute, ces consolations, en pensant à la splendide démonstration qui eut lieu hier dans l'Église de Notre-Dame, et dont vous étiez l'objet précisément parce que vous vous êtes dévoués à la défense d'une cause qui est celle de tout le Catholicisme. Mais inutile de vous en dire ici quelque chose, puisque vos cœurs en sont tout imprégnés. Qu'il me suffise donc de vous faire observer que c'est ainsi que la Divine Providence entremêle ici-bas les maux et les biens, faisant succéder la joie à la douleur, le repos au travail, l'honneur à l'opprobre, le centuple enfin au dévouement qui porte à tout sacrifier.

Il vous a donc fallu du dévouement pour vous préparer au départ. Eh bien ! il vous en faut encore et beaucoup pour partir et faire le voyage, que vous êtes sur le point de commencer. Oui, l'heure de ce départ est arrivée ; le bruit de la vapeur vous l'annonce ; et vos vœux ardents vont enfin être accomplis. Mais de nouveaux sacrifices s'offrent à votre dévouement.

Et, en effet, vous partez, non pour chercher des honneurs, des places, des dignités, car vous n'avez d'autre ambition que d'être soldats. Ce n'est pas non plus pour chercher à faire fortune par de grandes spéculations, car vous allez vous engager au service d'un Roi qui a été sacrilègement dépouillé de la plus riche partie de ses États, et pour lequel l'univers Catholique se met à contribution pour lui envoyer des secours dont il a un pressant besoin.

Que prétendez-vous donc faire en allant vous enrôler sous l'étendard Pontifical ? Vous prétendez, d'abord, vous exposer aux fatigues, aux ennuis, aux dangers du voyage, sur terre et sur mer, et à traverser des pays qui vous sont inconnus, ce qui

entraîne nécessairement des misères et des souffrances qui révoltent la nature. Vous n'ignorez pas de plus ce qui vous attend, au terme de votre voyage, savoir : tout ce qu'il y a de dur dans une vie de caserne et de camp, dans les longs exercices de l'art militaire, dans la privation des douceurs de la famille, dans le régime de vie auquel vous n'êtes pas accoutumé, dans le changement de climat qui va vous obliger à vous faire des habitudes toutes nouvelles, dans la nécessité de vous plier à toutes sortes de caractères plus ou moins bizarres, pour le bien de la paix. Ce que vous ambitionnez, c'est de verser votre sang dans cette terre sainte qui a été arrosée de celui de plusieurs millions de martyrs. Ce que peut-être vous rêvez dans vos préoccupations de Zouaves Pontificaux, c'est de mourir pour Dieu, pour l'Église, pour le Pape, dans le champ de la victoire. Ce que du moins vous voudriez, ce serait de revenir, dans votre patrie, couverts de glorieuses blessures.

J'ai donc raison de dire que, pour partir sous de telles circonstances, il vous faut un grand dévouement. Or, grâce à Dieu, vous en donnez des preuves éclatantes.

Mais si, d'un côté, le dévouement vous présente, dans un avenir prochain, tant et de si grands sacrifices, il vous fait apercevoir en même temps les charmes qui en adoucissent toute l'amertume. Voyez-vous, braves jeunes gens, comme toute cette ville, ou plutôt tout ce pays est sous l'empire d'un enthousiasme inouï ! Notre histoire nous offre-t-elle un départ qui se soit jamais accompli avec des circonstances si émouvantes ? A-t-on jamais vu une population toute entière se porter si spontanément à des démonstrations si éclatantes ? S'il vous était permis de voir tout ce qui se passe à l'heure qu'il est, vous vous convaincriez que vous êtes entourés des plus vives sympathies ; que les cœurs se livrent à des impressions inexplicables ; que sur les visages rayonnent des émotions inconnues jusqu'ici ; qu'il s'échappe de tous les yeux des larmes qui ne sont pas ordinaires, des larmes d'attendrissement, d'admiration, de joie et d'espérance.

Tous, prêtres et laïques, vieillards et enfants, compatriotes et étrangers, vous comblent de bénédiction. Il n'y a pas, jusqu'à nos frères séparés, qui ne donnent de justes éloges à votre

dévouement, et qui ne disent tout haut que vous faites très bien d'aller au service du Pape.

Ces vives émotions se font sentir dans nos séminaires et nos collèges, dans nos hôpitaux et nos hospices, dans nos pensionnats et nos académies, dans nos asiles et institutions charitables, et jusque dans nos maisons religieuses, ces paisibles retraites où les nouvelles du monde ne sauraient pénétrer. Là aussi, au bruit qui s'y est répandu que vous parties pour aller défendre le Père de la grande famille chrétienne et religieuse, on s'en est fortement préoccupé, pour s'imposer de généreux sacrifices, afin de contribuer à l'œuvre de dévouement que vous avez entreprise. C'est même au fond de ces solitudes qu'ont été travaillés, par des mains vierges, vos habits de Zouaves. Vous dire les transports de ces anges de la terre en travaillant pour leurs frères, chargés par leur pays d'aller à la défense de Rome, la patrie du monde chrétien, c'est chose impossible. Car, la pensée que ces habits seraient un jour arrosés de vos sueurs et peut-être teints de votre sang, s'est bien des fois présentée à leur esprit et les a vivement pénétrées d'un respect religieux. Il en sera de même de vous, en vous en revêtant ; car, n'en doutez pas, ils sont tout imprégnés du parfum des prières qu'elles ont commencé à adresser au ciel pour vous, et qu'elles vont continuer à faire pour obtenir que vous reveniez victorieux au sein de la patrie.

Vous allez rencontrer partout sur votre route ces mêmes sympathies, si propres à vous fortifier de plus en plus dans le dévouement qui vous anime. Car, il sera facile de s'apercevoir que vous allez voyager en pieux pèlerins qui vont au tombeau des Saints Apôtres, en vaillants croisés qui vont se dévouer à la délivrance de la terre sainte, en braves soldats qui vont combattre pour le Seigneur et pour son Christ, en hommes de foi qui ne cherchent que la gloire de Dieu, en héros chrétiens qui vont s'associer à ces milliers de jeunes guerriers qui accourent à Rome, de toutes les parties du monde, pour s'enrôler sous l'Étendard Pontifical, enfin, en bons Canadiens qui vont faire connaître, au monde entier, que le Canada, malgré ses longs et rigoureux hivers, ne reste pas engourdi, pendant que l'univers entier s'embrâse de zèle et d'ardeur pour la défense du Père de la grande famille chrétienne.

Avec de tels sentiments, il est visible que votre voyage, sur terre et sur mer, sera sanctifié par la prière, par le Saint Sacrifice de la Messe, par la communion, par le chant des hymnes et des cantiques, qui retentiront sur les vaisseaux qui vous transporteront au-delà des mers, dans les ports où il vous faudra arriver et d'où il vous faudra partir. Car, c'est ainsi que voyagent les Zouaves Pontificaux, et qu'ils laissent après eux des profondes émotions. *Ce voyage*, écrivait un membre du comité des Zouaves à Gand, que j'ai fait avec 160 Volontaires Hollando-Belges, 60 soldats de la Légion d'Antibes, et plusieurs jeunes gens des premières familles de France, qui vont s'enrôler dans le régiment des Zouaves Pontificaux, *restera parmi les meilleurs et les plus précieux souvenirs de ma vie.* Voici le détail de cette traversée, de Marseilles à Civita Vecchia, la même que vous aurez bientôt à faire :

" On détache les ancres, un chant majestueux et grave s'élève. " Ce sont les passagers qui, d'une voix unanime, entonnent le " *Magnificat.* On passe devant la môle, la foule y était accourue " pour saluer le départ des soldats de l'Église. Sur le rivage et " sur le vaisseau retentissent les cris de *Vive Pie IX ! Vive le* " *Pape-Roi !* C'est l'adieu des Catholiques Marseillais ; c'est le " mot d'ordre des futurs défenseurs du Trône Pontifical. Le " lendemain, en vue de Civita-Vecchia, le soir au milieu du " calme des grandes eaux, de nouveaux cantiques se font entendre. " C'est par l'*Ave Maris Stella* qu'on salue les côtes bénies du " royaume du Vicaire de Jésus-Christ."

Tout naturellement, on se demandera de quel pays viennent ces nouveaux Zouaves. Ce ne sera pas sans surprise que l'on apprendra qu'ils ont quitté la lointaine région du Canada, et franchi le vaste Océan, pour combattre, eux aussi, sous le Drapeau Pontifical, au nom de leur patrie, pour la défense de notre commune Mère. la sainte Église. Ce dévouement produira nécessairement son fruit sur ceux que l'exemple de leurs compatriotes n'aurait pas encore ébranlés. Car, aucun homme de cœur n'aime à se laisser vaincre en générosité. Oui, oui, le dévouement excite le dévouement, comme le feu embrâse le feu. Quelle consolation donc pour vous, si votre exemple peut en quelque chose contribuer au recrutement de l'Armée Pontificale !

Mais ce sera surtout lorsque vous serez rendu à Rome, qu'il vous faudra redoubler de dévouement, pour remplir votre noble et importante mission. En voyant de loin s'élancer, dans les airs, le dôme de St. Pierre, qui abrite la Chaire Apostolique, en contemplant la ville des martyrs, qui se déroulera petit-à-petit à vos regards empressés de saisir ses antiquités et ses immenses ruines, en fixant tous les points culminants de la Ville Éternelle, que vous allez défendre, de profondes émotions raviveront en vous le dévouement qui vous fait faire tant de sacrifices. Chacun de vous, en entrant dans cette capitale du monde chrétien, s'écriera dans l'intérieur de son âme: *C'est ici que je vais me dévouer, m'immoler, me sacrifier pour Dieu, pour l'Église, pour le Pape.* Votre propre cœur vous dira ce que devra être votre dévouement.

Dévouement en vous faisant simples soldats, ce qui, il n'y a pas à en douter, répugne souverainement à la nature, pour des jeunes gens de famille qui peuvent, par leur éducation et le rang qu'occupent leurs parents dans la société, aspirer à des emplois lucratifs et honorables.

Mais là-dessus votre sacrifice est déjà fait, et envisageant toutes choses des yeux de la foi, vous dirigez vos nobles ambitions vers un but bien plus sublime; et, en conséquence, vous n'aspirez à rien autre chose qu'à être soldats du Pape; parce que ce dernier grade, dans l'armée Pontificale, vous paraît plus honorable que le premier dans toute autre armée. Vos convictions seront encore plus intimes quand, une fois enrôlés, vous vous trouverez à côté de quelque noble et riche seigneur, ou de quelque officier supérieur devenu simple soldat, ou enfin, de quelque fils de famille se dévouant généreusement à la vie de soldat, au lieu d'entrer dans la vie publique à laquelle l'appellerait sa position dans le monde. Chacun de vous aura à se dire souvent, dans l'intérieur de son âme: *St. Louis, Roi de France, s'appelait sergent de Jésus-Christ, et moi je suis soldat de son Vicaire.* Et, en effet, *soldat du Pape*, ce fut toujours un beau titre aux yeux des vrais chrétiens. Mais aujourd'hui, même pour ceux qui ne voient que le côté humain, c'est une gloire incontestable.

Dévouement en vous montrant des soldats braves et pleins de courage. Or, cette bravoure, elle coule déjà dans vos veines;

c'est un héritage de famille; vos pères vous l'ont transmise par le canal d'une réputation sans tache; ils l'ont acquise au prix de leur sang, lorsqu'ils sont morts en défendant la croix qu'ils avaient plantée, pour prendre possession de ce pays infidèle. Néanmoins, il en coûte singulièrement à être de braves soldats du Pape; et c'est précisément ce qui vous fera pratiquer un noble dévouement, tout le temps que durera votre expédition. Mais que de moyens vous aurez à Rome de vous retremper dans ce généreux sentiment!

Bientôt, en effet, vous serez sur les lieux, et vous verrez de vos yeux Valentano, Bagnorea, Subiaco, Farnese, Nerola, Monte-Libretti, Monte-Rotondo, Mentana, qui ont été les théâtres des sanglants combats qui ont signalé l'héroïque défense du territoire Pontifical, menacé de vingt côtés à la fois. Quelques-uns de ceux qui prirent part à ces glorieux engagements, vous montreront où et comment les Zouaves firent ces charges brillantes et impétueuses qui firent l'admiration des vainqueurs de Sébastopol et de Solferino; comment, en face d'un ennemi bien supérieur en nombre, ils s'élançaient, traversaient les vignes, gravissaient les côteaux, escaladaient les rochers, gagnaient enfin la crête des montagnes où ils débusquaient l'ennemi, et le faisaient reculer, la baïonnette au dos.

C'est là où vous irez retremper votre courage, en explorant des lieux devenus si fameux et où le sang canadien a déjà coulé. Ce sera aussi en allant prier sur les tombes qui renferment les restes des jeunes héros qui succombèrent dans ces actions mémorables, que vous vous sentirez embrâsés du désir de vous immoler comme eux.

Ces tombes sont glorieuses et ornées des palmes du martyre; elles resplendissent d'espérance et d'immortalité. Elles ne sont pas encore fermées; aussi, font-elles entendre des voix bien touchantes, qui révèlent les brillantes qualités et le courage héroïque de ceux que vous aimerez à prendre pour modèles, afin de marcher avec une nouvelle ardeur dans la voie du dévouement. Car, ces admirables jeunes gens sont aujourd'hui l'honneur de leurs familles, la gloire de leur patrie, les héros de la catholicité, la joie du paradis; et ils sont, par conséquent, bien dignes de affectueux hommages.

Dévouement en vous comportant toujours comme de braves soldats, c'est-à-dire selon l'expression du Comte de Maistre, comme de *fervents et admirables Catholiques.* Car, c'est la foi qui doit inspirer votre dévouement, et vous rendre fidèles à tous vos devoirs religieux. Vous allez servir Pie IX, mais ce sera sans doute, et avant tout, par amour pour Jésus-Christ dont Pie IX est le Vicaire.

Il vous faut pour cela un grand dévouement religieux, parce que partout, même à Rome, il en coûte à vaincre ses penchants et à se mettre au-dessus de tout respect humain. Là comme ailleurs, il y a des scandales à craindre ; et il ne faut pas s'en étonner, puisqu'il y a eu, dans le ciel, des mauvais anges, et dans le Cénacle un Judas, un Apostat. Il faut donc vous prémunir d'avance contre ces scandales toujours à craindre, à quelque degré de vertu que l'on soit parvenu.

Mais s'il y a des pierres d'achoppement qu'il vous faudra éviter, il y a des moyens innombrables offerts à la vertu pour se conserver. Rome est comme le paradis de la terre, par le Souverain Pontife qui y exerce la divine autorité de Jésus-Christ dont il est le Représentant, par la multitude de ses temples richement ornés, par ses fêtes pompeuses qui se succèdent sans interruption, par ses chants harmonieux qui sont comme les échos des cantiques du ciel, par ses Institutions sans nombre, faites pour conserver la foi, propager la piété et exercer la charité, par les admirables Quarante Heures qui font le tour des Églises de la Cité, dans le cours de l'année. Il y a donc abondamment tout ce qu'il faut pour vous fortifier dans la pratique du bien. Aussi, ne négligerez-vous aucun des moyens qui vous paraîtront nécessaires pour vous faire persévérer dans la pratique de la vertu.

Vous trouverez d'ailleurs dans les Zouaves Pontificaux d'admirables modèles des vertus que vous avez à pratiquer, des chrétiens fervents qui se confessent et qui communient souvent, qui fréquentent les saints offices et visitent les Églises, qui sont de pieux congréganistes de la Vierge Immaculée, établie parmi eux et à laquelle vous tiendrez à honneur d'appartenir, qui, sur le champ de bataille, sont terribles comme des lions, et doux comme des agneaux auprès des malades quand il s'agit de leur prodiguer les

soins de la charité. Aussi a-t-on vu se renouveler parmi eux cet admirable commandement, qu'on n'avait plus entendu, dans les armées, depuis les croisades. *Il s'agit maintenant d'aller mourir. Au nom du Père, et du Fils, et du St. Esprit, en avant, et ils s'élancent et ils meurent.* En tombant, ils font le signe de la croix et crient *Ave Maria.* Tels sont les hommes avec lesquels vous aurez à pratiquer le dévouement religieux, c'est-à-dire, à vivre en soldats chrétiens et à mourir en héros intrépides.

Soyez donc dévoués, braves enfants de la Religion et de la patrie; dévoués à Dieu, en l'aimant de tout votre cœur, dévoués à Marie, en l'honorant comme la meilleure de toutes les mères; dévoués à la Religion, en pratiquant fidèlement ses commandements, dévoués au Pape, en le défendant vaillamment. Soyez-lui *dévots*, comme le disait un célèbre Ministre Protestant converti; soyez-lui *dévots*, car Jésus Christ se perpétue, vit, agit, parle, instruit, gouverne en lui et par lui.

Pour que ce dévouement se soutienne, et s'élève même jusqu'à l'héroïsme, vous avez besoin de force. Or, souvenez-vous toujours que l'Union fait la force, et que la force produit le dévouement.

Soyez donc unis intimement, et ne faites tous qu'un cœur et qu'une âme, vivant comme de bons frères, qui n'ont qu'une seule chose à cœur, le bien commun de la famille. Portez-vous, au besoin, de mutuels secours; consolez-vous dans vos peines, visitez-vous dans vos maladies, assistez-vous les uns les autres par de prudents avis et de sages conseils. Qu'il y ait entre vous tous amitié, cordialité et fraternité religieuse. Pénétrez-vous bien, dans vos rapports mutuels, que vous êtes exclusivement *Canadiens*, c'est-à-dire que vous n'appartenez pas plus à Montréal qu'à Québec, aux Trois-Rivières, à St. Hyacinthe, à Ottawa, à Rimouski. Visitez ensemble et étudiez sous les habiles maîtres qui vous seront indiqués, toutes les antiquités et institutions de la Ville Éternelle. Rendez-en des comptes fidèles au comité chargé de vous diriger et de faire vos affaires ici et à Rome, afin que votre pays tout entier profite de vos recherches scientifiques, comme de votre dévouement pour la défense du Saint Siége. Que vos Chapelains vous servent de traits d'union entre vous, par les rapports de respect, d'affection, de confiance que vous entretien-

[illegible] avec eux. Vous y gagnerez toujours à ne rien faire que de concert avec eux. Car, ils vous tiendront lieu, pendant ce long voyage, de pères, de mères, de frères, d'amis et d'Anges gardiens visibles. Enfin, nous tous, vos pasteurs, présents et absents, nous vous bénissons au nom de Dieu, le Père des miséricordes, le Dieu de toutes consolations, l'auteur de tous les dons parfaits. C'est avec toute l'affection de nos cœurs, et dans toute l'effusion de nos âmes que nous levons nos mains suppliantes vers le ciel, pour demander à Notre-Seigneur, en qui réside la plénitude de tous les trésors célestes, par son Immaculée Mère, et par tous les bons Anges et les Bienheureux, qu'il vous accorde un heureux voyage, de la santé, du courage, de la bonne volonté; qu'il vous conduise et vous protège en tous lieux; qu'il vous ramène sains et saufs dans votre chère patrie, afin que tous, pasteurs, pères, mères, parents, amis, concitoyens, aient la consolation de vous revoir, chargés de lauriers et comblés de mérites, de vous embrasser et arroser des douces larmes que fait couler la joie du retour, après les fatigues et les dangers d'un long voyage.

Encore une fois, vous partez; mais n'oubliez jamais et souvenez-vous toujours que la Religion et la Patrie s'attendent que vous ferez votre devoir et que vous vous montrerez, en tous lieux et en toutes occasions, dignes du Canada qui a produit tant de bons chrétiens et de vaillants guerriers.

Au nom du Père, et du Fils, et du St. Esprit. Ainsi soit-il.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ.

MONTRÉAL, le 21 Février 1868.

MONSIEUR,

L'*Annonce* ci-jointe. que vous lirez et commenterez, le premier dimanche après sa réception, a pour but d'exploiter, d'une manière uniforme, au profit de la Religion, le dévouement de nos chers Zouaves.

Je crois que l'on pourra en effet gagner beaucoup, en revenant là-dessus à la charge chaque fois que l'occasion s'en présentera. Il sera toujours très-utile de recommander aux prières des fidèles

ces enfants de la Religion et de la Patrie, soit au prône, soit à l'Archiconfrérie, soit aux assemblées de confréries.

Peut-être serait-ce le temps d'introduire dans le Diocèse la bonne pratique de chanter les Litanies de la Sainte Vierge tous les samedis, selon l'usage de Rome.

Je saisis cette occasion pour vous inviter à faire de nouveaux efforts pour aider à donner au *Nouveau Monde* l'importance que doit avoir ce Journal, pour exercer la salutaire influence qu'il est destiné à produire. Il lui manque une bonne *Presse*, sans laquelle il ne peut que faiblement sortir de l'enfance, et du renfort dans le personnel, qui ne lui suffit pas tel qu'il est.

En conséquence, je crois devoir prier ceux qui n'auraient pas encore fait leurs versements, de le faire au plus tôt, comme aussi je prierais ceux qui le pourraient faire, d'avancer des fonds pour acheter une *Presse*, qui seraient à eux, tant que les Directeurs n'auraient pas remboursé leurs avances, et dont, en attendant, ils recevront l'intérêt à 6 par cent.

Je suis bien cordialement,

Monsieur,

Votre très-humble et très-dévoué serviteur,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

ANNONCE À FAIRE AU PRONE DE TOUTES LES ÉGLISES DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL OU SE FAIT L'OFFICE PUBLIC, LE PREMIER DIMANCHE APRÈS SA RÉCEPTION, PAR ORDRE DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE.

Nos Très-Chers Frères,

Nous avons à vous parler, dans cette *Annonce*, du départ des *braves enfants de la Religion et de la Patrie*, qui s'en vont à Rome, en prenant le nom de *Zouaves Pontificaux*, avec la ferme résolution de verser, s'il le faut, leur sang, pour la défense de l'Église et de son Chef. Nous empruntons la forme de simple

Annonce au prône, afin de la faire plus en famille, en empruntant la voix amie et bien connue de vos Pasteurs ordinaires.

Nous avons à vous témoigner d'abord, N. T. C. F., combien Nous avons été sensible à la piété filiale avec laquelle vous avez répondu, non pas à un ordre, non pas même à un désir de notre part, mais à un simple acte de complaisance que Nous donnions au mouvement laïque dont Nous vous parlions, dans notre Lettre du 8 Décembre dernier.

Ce mouvement, qui portait alors quelques-uns de nos jeunes gens à aller offrir leurs services à N. S. P. le Pape, Nous paraît un de ces souffles mystérieux de l'*Esprit principal* qui, en se faisant entendre au monde entier, éclaire les intelligences et embrase les cœurs. Nous le bénîmes donc, en lui souhaitant un plein succès.

Cent trente-cinq de nos dévoués jeunes gens ont été dociles à ce souffle divin; et déjà ils cheminent avec courage vers la Ville Éternelle. Les pères et les mères de ces bons enfants ont cru que c'était Dieu qui les voulait à Rome, pour en faire les défenseurs du Trône Pontifical, et ils se sont soumis humblement à cette adorable volonté. Le peuple canadien en masse a entendu le son doux et puissant de ce souffle, venu d'en haut, et il s'est mis à contribution, pour faire les frais de cette étonnante expédition.

Des démonstrations aussi cordiales que splendides sont venues de toutes part imprimer à ce mouvement prodigieux le cachet de l'accueil inouï que lui fait le public. Inutile de vous en parler ici, presque partout l'on ne parle que de cet événement, avec de tels transports, et en des termes si émouvants, que déjà il est gravé dans tous les esprits, pour passer à la postérité la plus reculée, comme un des plus mémorables événements de notre histoire et sans avoir à craindre l'oubli du temps. Qu'il nous suffise donc de vous faire remarquer combien il était saisissant de voir avec quelle piété ces admirables jeunes gens recevaient ensemble, à la fin d'une retraite, le Pain des forts, qui est aussi le Pain des voyageurs, avec quel enthousiasme ils promettaient de ne jamais déshonorer le drapeau que la Religion et la patrie leur mettaient en mains, avec quelle tendre dévotion ils se consacraient, au moment du départ, au *Très-Saint et Immaculé Cœur*

de Marie, et s'armaient chacun d'un chapelet indulgencié par le Pape, et orné d'une médaille, représentant d'un côté cet immortel Pontife, et de l'autre les martyrs de Gorcum, canonisés le 29 Juin dernier, jour à jamais solennel où l'Église célébrait le 18e anniversaire séculaire du martyre des apôtres St. Pierre et St. Paul. Puisse le chapelet, qui faisait remporter aux chrétiens alliés, à Lepante, une éclatante victoire, les rendre forts et puissants dans leurs travaux et leurs combats !

Aujourd'hui qu'ils sont en route et déjà en pleine mer, Nous sommes heureux de vous apprendre que les autorités Romaines ont eu pour agréable le mouvement qui s'est opéré ici ; et que N. S. P. le Pape lui-même a exprimé là-dessus sa vive satisfaction. Nous devons ajouter que nos braves jeunes gens sont attendus à Rome et qu'on a hâte de les y voir arriver. Ces bonnes nouvelles montrent que l'intérêt que nous leur portons, avec tant de raison, a déjà traversé les mers, et leur prépare à Rome même une réception honorable et singulièrement encourageante.

Pour achever de consoler les parents et les amis, ainsi que tous les concitoyens de nos Zouaves Canadiens, Nous pouvons leur dire, en toute confiance, que des mesures ont été prises pour que rien, autant que possible, ne manque aux soins qui leur seraient nécessaires, en maladie comme en santé ; et que ceux qui sont chargés d'y voir, feront tout en leur pouvoir pour que ce voyage, entrepris principalement pour la défense de l'Église, soit en même temps profitable et à ces chers enfants et au pays tout entier. Car, tout le monde sait que c'est toujours sur la jeunesse bien disciplinée et animée de bons sentiments qu'il faut compter pour l'avenir d'un pays.

Mais pour atteindre ces heureux résultats, nous ne manquerons pas d'offrir à Dieu, chaque jour, nos prières, nos vœux et nos sacrifices, pour qu'il daigne bénir le dévouement qui a déterminé cette noble entreprise. Vos pasteurs vous en donneront l'exemple, n'en doutez pas, N. T. C. F., parce qu'ils sont eux-mêmes trop affectionnés à ces chers enfants de la religion et de la patrie, et qu'ils ont d'ailleurs été trop émus de leur généreux dévouement, pour ne pas leur donner toutes leurs religieuses sympathies.

Quant à vous, bons pères et bonnes mères, amis sincères et généreux concitoyens, vous ferez cause commune avec votre clergé et vos ferventes communautés, pour suivre ces jeunes parents et compatriotes chéris, dans leurs courses lointaines, leurs durs travaux et leurs pénibles fatigues, et pour leur prodiguer les secours réunis de la prière, du jeûne, de l'aumône et du sacrifice.

La pensée surtout que ces jeunes gens, à l'âge où d'ordinaire on ne songe qu'aux plaisirs, portent continuellement le poids de la chaleur et du jour, pour l'amour de notre sainte Mère l'Église, fera sur vous tous, Nous n'en doutons pas, de fortes et salutaires impressions. Car, avec la bonté de cœur qui vous caractérise, vous vous sentirez pressés de ne pas vous laisser aller au jeu, au luxe, à la danse, à ces principes impies que colportent les mauvais journaux, aux divertissements, aux excès de boisson, à de dangereuses fréquentations, pendant que vos parents et amis travaillent, souffrent et combattent pour notre sainte religion. Le désir de leur être plus utiles vous imposera le devoir bien légitime d'assister plus régulièrement à la messe, de fréquenter plus souvent les sacrements, de paraître plus régulièrement à la sainte table, de réciter plus dévotement le chapelet.

Avec une telle pensée profondément gravée dans votre cœur, vous ne souffrirez pas que l'on blasphème en votre présence la religion et ses ministres, pour lesquels ces braves et dévoués Canadiens sont prêts à verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang.

Telles sont, N. T. C. F., les pratiques que vous pouvez embrasser pour aider les Zouaves qui sont maintenant en route, ainsi que ceux qui les suivront, à bien remplir leur noble mission. Par ces diverses pratiques, vous les aurez toujours présents à l'esprit ; et le désir que vous aurez de leur être utiles vous incitera jour et nuit à être vous-mêmes de bons chrétiens.

C'est ce que nous demandons ensemble, chaque jour, en faisant à la fin de la messe les prières qui se disent aux intentions de N. S. P. le Pape, et pour tous ces généreux défenseurs, au nombre desquels nous verrons désormais nos bons parents et nos chers concitoyens. Ce sera pour vous tous un motif de plus

d'assister chaque jour, s'il est possible, à la messe, et pour ne pas sortir de l'église avant que ces prières soient terminées, vous souvenant d'ailleurs qu'en les disant avec le Prêtre, qui vient de célébrer la sainte messe, vous gagnez, chaque fois, une indulgence de 300 jours, et une indulgence plénière tous les mois, si vous les avez récitées tous les jours, pourvû que ce jour-là vous receviez la sainte communion et fassiez les autres œuvres prescrites.

Puissent, N. T. C. F., ces paroles que Nous vous adressons, du fond de notre cœur, adoucir l'amertume du sacrifice que le Seigneur a exigé de vous ! Puisse la bénédiction que Nous vous donnons, de tout notre cœur, produire les fruits les plus abondants, en attendant celle que recevront, pour eux et pour nous, nos chers enfants, quand ils se prosterneront aux pieds sacrés de notre Père commun.

RÉSUMÉ DES RÈGLES UNIFORMES ADRESSÉES PAR MGR. L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL AUX CONFESSEURS DE SON DIOCÈSE.

---

1. Le prêt à intérêt ne doit être que de six pour cent, à moins qu'il n'y ait, pour exiger davantage, le titre de *damnum emergens*, *lucrum cessans*, ou *periculum sortis*. Mais il ne faut pas considérer comme prêt le placement des fonds dans les Banques.

2. Les *Fenians* appartiennent aux sociétés secrètes condamnées par l'Église, et doivent être en conséquence privés des Sacrements s'ils ne veulent pas y renoncer.

3. Les auberges sans licence sont la cause certaine et bien connue de la démoralisation qui se répand de plus en plus, et qui devient une source des plus grands désordres. Il faut donc continuer à les considérer comme immorales, et à regarder ceux qui les tiennent contre les lois divines et humaines, comme indignes des Sacrements.

4. Les aubergistes licenciés doivent être traités de même quand, n'étant pas qualifiés, ils ont obtenu licence par des moyens malhonnêtes ; et qu'ils sont avec cela, par la mauvaise règle qu'ils tiennent dans leurs maisons, la cause de grands désordres et de scandales publics.

5. Les élections qui se font par la corruption sont de leur nature immorales et la cause de beaucoup de parjures. Ceux, donc, qui vendent et achètent les suffrages dans ces élections, doivent être traités comme prévaricateurs des lois divines et humaines, qui intéressent à un haut degré le bien public et la morale. En obligeant ceux qui ont vendu leur voix à donner aux pauvres l'argent qu'ils ont reçu, cette pénitence sacramentelle serait salutaire pour beaucoup en les prémunissant contre le danger d'en faire autant à la première élection.

6. Les bals sont nécessairement dangeureux, quand on s'y permet des danses immodestes, des parures indécentes, des rendez-vous de jeunes gens qui y demeurent livrés à eux-mêmes et sans la surveillance des parents. Ceux qui les fréquentent doivent être retenus pour les sacrements, jusqu'à ce qu'ils y renoncent.

7. Il faut garder la même conduite à l'égard de ceux qui contribuent efficacement à ces divertissements dangereux, parexemple, en louant ou prêtant leurs maisons pour cet usage criminel.

8. Les fréquentations des jeunes gens, qui se recherchent pour le mariage, sont une occasion prochaine de péché, quand elles ne sont pas accompagnées des plus sérieuses précautions, dont une des plus rigoureuses est que ces jeunes gens ne demeurent jamais seuls, ni à la maison, ni à la promenade, ni en aucun autre lieu.

9. Les pères et mères, maîtres et maîtresses sont tenus *sub gravi* d'empêcher leurs enfants et autres personnes sous leur domination de faire de telles fréquentations.

10. Il y a obligation grave, pour ceux qui en sont chargés légalement et officiellement, de ne donner de licence pour tenir auberges qu'à ceux qui sont vraiment qualifiés et disposés à ne pas souffrir de désordres dans leurs auberges. De même ils ne doivent nommer à l'office d'Instituteurs ou Institutrices que des personnes instruites et recommandables, pour que les élèves, en fréquentant leurs écoles, ne se démoralisent pas, par l'incapacité, l'ignorance, et la négligence de ces maîtres et maîtresses.

11. En règle générale, les hommes ne doivent pas faire l'école aux filles ; et les Catholiques ne peuvent pas en conscience envoyer leurs enfants à des écoles dirigées par des Maîtres ou Maîtresses qui ne sont pas Catholiques.

12. Les électeurs ne peuvent en conscience élire des Représentants, Maires, Conseillers, Commissaires d'Écoles, Marguilliers, et autres officiers publics qu'ils connaissent être indignes et incapables de remplir ces charges importantes, et disposés à agir contre la religion et le bien public.

13. On ne saurait, sans péché, recourir aux *Clairvoyants* qui prétendent découvrir l'avenir et faire trouver les choses cachées; ni aux charlatans qui font le métier de Médecins. Au besoin il faut avertir au prône qu'il n'est pas permis de recourir à ces Clairvoyants et Charlatans. (Cette note est pour avertir qu'il s'en trouve dans cette ville et à la campagne.)

14. Chaque Confesseur doit être sur ses gardes, à l'égard de ceux qui ne changent de Directeurs que parce que leur Curé ou leur Confesseur ne juge pas à propos de les absoudre. Car, il arrive malheureusement que certains usuriers, aubergistes malfamés, et autres personnes qui scandalisent leurs paroisses par de mauvaises fréquentations ou autrement, cherchent à tromper des Confesseurs étrangers, pour approcher des sacrements, à tout prix; ce qui fait horreur à ceux qui sont témoins de leur conduite scandaleuse. Toutefois, l'on ne prétend ôter à personne la liberté qu'il a de choisir son Confesseur; mais il s'agit d'empêcher l'abus.

15. *Tenetur (parochus) se informare utrum sui subditi præcepto paschali satisficarent.* (*S. Alp. de Ligorio. Praxis confessarii*) Il connaîtra *nominatim* ceux qui ne satisfont pas à leur devoir pascal, en tenant un recensement exact de ses paroissiens, en faisant chaque année la visite de sa paroisse, en veillant sur les confessions et communions pascales qui se font dans son Église, et en s'adressant aux Confesseurs à qui ses paroissiens s'adressent pour la confession. Ceux-ci doivent donc avoir, de leurs pénitents, une connaissance extérieure suffisante pour pouvoir donner aux Curés, qui s'en informent, les noms de ceux qu'ils ont vus à leur confessionnal. Avec une liste exacte de tous ceux de ses paroissiens qui n'ont pas satisfait à leur devoir pascal, chaque Curé peut plus facilement exercer sa sollicitude pastorale, en avertissant les retardataires de leur obligation de se confesser, afin de n'avoir pas à se reprocher leur perte éternelle, s'ils viennent à mourir subitement, et de pouvoir, en toute justice, en faire un exemple salutaire en les privant de la sépulture ecclésiastique.

Lorsqu'il y a un cimetière commun à plusieurs paroisses, l'on ne doit y enterrer personne qu'avec un certificat du Curé, attestant que le défunt a rempli ses devoirs religieux.

Nous, soussigné, avons jugé nécessaire d'adresser à tous les Confesseurs de notre Diocèse, le présent *Résumé* des Règles uniformes qu'ils ont à suivre dans la pratique. Car, ces Règles nous paraissent d'autant plus importantes, qu'il y est question de conserver intact le dépôt sacré des principes qui tiennent essentiellement au bien commun de la Religion et de la société civile. Et, en effet, qui ne voit, par exemple, que nos élections démoralisent nos populations et sont la cause funeste du dépérissement sensible de la foi et des bonnes mœurs dans ce pays?

Il est donc urgent et important que tous les Confesseurs ne forment qu'un cœur et qu'une âme, en travaillant dans le même champ, tiennent une conduite uniforme, pour atteindre cet immense résultat, savoir, le maintien des principes de la plus saine morale, et la sanctification des âmes. *Habeantur*, dit St. Pie V. *idonei Confessarii, ecce omnium Christianorum omnimoda reformatio.—Aliter*, dit le II Conc. Provincial de Québec, *discrepantia, quoad sacri ministerii praxim, in destructionem potius vergeret quam œdificationem.*

Au reste, notre saint et immortel Pontife nous fait, de cette uniformité de conduite, une règle invariable, par ces belles paroles qui se lisent dans son admirable allocution du mois de Mai 1850, et qui ont été reproduites dans le Décret du II Conc. Prov. de Québec *de vita et honestate clericorum.*

" Viri omnes ecclesiastici Dei gloriae et animarum salutis zelo " incensi, atque arctissimo inter se charitatis vinculo obstricti, " accipiant armaturam Dei et concordissimis animis conjunctisque " viribus, sub proprii Antistitis ductu, in aciem prodeant et prœlia " Domini fortiter prœliantur."

C'est aux pieds de St. Joseph, le premier jour du beau mois qui lui est consacré, que Nous vous adressons le présent *Résumé* avec l'intime confiance que, sous la puissante protection de ce grand Saint, il produira tous les heureux fruits qui découlent de l'*Union*, source certaine des plus abondantes bénédictions.

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

Montréal, 1er Mars 1868.

ANNONCE.

L'Évêque de Montréal prie MM. les Curés et autres, de faire et commenter l'annonce qui suit, à faire au prône de toutes les églises, en faveur d'un Asile pour les personnes du sexe qui sortent de prison, sans savoir où se réfugier.

Dimanche dernier (15 Mars courant) Nous faisions la clôture d'une Retraite, donnée à la prison, pour préparer les pauvres prisonniers à remplir leur devoir pascal. Nous aimons, comme vous savez, N. T. C. F., à vous dire, en toute occasion, nos joies comme nos tribulations.

Nous vous dirons donc, dans toute la simplicité de notre âme, que cette visite Nous a fait surabonder de joie et Nous a causé un de ces moments délicieux qui font oublier, pour un instant, les misères de cette pauvre vie. Car, une fois de plus, Nous avons vu de nos yeux et touché pour ainsi dire du doigt, que la divine miséricorde se plaît à faire surabonder la grâce là où le péché a abondé.

Et, en effet, Nous avons pu nous convaincre que la céleste rosée en tombant dans des cœurs arides y avait produit des miracles de grâces. Les vives émotions qui se peignaient sur les visages, les larmes de componction qui coulaient sur les joues de ces pénitents attendris, l'attention religieuse avec laquelle ils écoutaient la parole de Dieu, les onctueux accents avec lesquels ils chantaient les cantiques du Seigneur, la vénération profonde avec laquelle ils recevaient, en grand nombre, le pain descendu du ciel, dans ce cachot, la piété avec laquelle ceux qui n'avaient pas encore été confirmés, étaient marqués au front du signe de la croix, pour ne jamais rougir de l'Évangile, la dévotion avec laquelle ils étaient revêtus du saint scapulaire, en se consacrant à Marie la Mère des Miséricordes, en étaient la preuve convaincante, et montraient que ce séjour d'horreur était changé en un lieu de délices.

Des sacrifices généreux avaient été faits de bon cœur pour se préparer à cette grande solennité. Car, la prison, pendant cette retraite, présentait le spectacle d'une maison religieuse. Les temps libres, entre les exercices publics, étaient consacrés à l'en-

seignement des vérités éternelles, à la préparation à la confession, à la revue des tristes années de la vie passée, aux soupirs et aux gémissements de la pénitence, au chant de quelques pieux cantiques, au jeûne et à des privations dont on n'aurait pas cru capables ces pauvres prisonniers.

Tous ces saints exercices avaient pris la place des jurements, des blasphèmes, des imprécations, des injures, des querelles, des emportements, des paroles déshonnêtes, des chansons lascives, et autres grands désordres qui font d'ordinaire de la prison une maison de scandale et de démoralisation. Le saint nom de Dieu était donc béni dans un lieu où il est si horriblement profané.

En contemplant ce ravissant spectacle, Nous nous laissions tout naturellement aller à de bien douces impressions, celles qu'inspirent les infinies bontés de notre Dieu. Nous nous écriions, dans l'intérieur de notre âme : *Il est donc vrai que c'est pour les plus grands pécheurs que le Fils de Dieu s'est fait homme ! Il est donc vrai que la Sainte Église, qui a en partage les entrailles de la charité de notre Dieu, court après les brebis égarées de la maison du Seigneur ! Il est donc bien vrai qu'en visitant les prisonniers, on visite Jésus-Christ, qui souffre en eux, comme il souffre dans tous les pauvres, qui sont ses membres et d'autres lui-même !*

Mais une pensée pénible Nous préoccuppait et jetait nécessairement un certain trouble dans notre âme ; c'était un sentiment de crainte, par rapport à la persévérance de ces infortunés pécheurs, revenus à Dieu et résolus de le mieux servir. Le danger, pour le plus grand nombre, de retomber dans les mêmes excès, qui leur ont mérité ce grand châtiment, se trouve à la porte même de la prison, quand ils en sortent. Car, pour la plupart, ils ne savent que devenir. On les redoute tout naturellement, dans les bonnes familles, parce que l'on craint, avec raison, qu'ils ne soient contagieux aux enfants et aux serviteurs. Comme ils ne trouvent aucune main secourable, qui les aide à se réhabiliter dans l'opinion des honnêtes gens, ils sont grandement exposés à se livrer, comme auparavant, au vol et aux excès de l'intempérance, dans les mauvaises auberges qui sont les repaires ordinaires de ces piliers de prison. Cependant, ces pauvres malheureux ne doivent pas être abandonnés.

A l'heure qu'il est, comme vous le savez tous, la charité ouvre aux hommes de cette espèce un Asile assuré, dans l'hospice de St.-Antoine qui s'est élevé, au milieu de nous, comme par enchantement. Bientôt, nous devons l'espérer de la divine miséricorde, il offrira aux plus malheureux un moyen efficace de s'affermir dans le bien et d'y persévérer avec la grâce de Dieu et le secours de sa sainte religion. Sous ce rapport, nous pouvons tout espérer que notre société pourra se préserver de la corruption dont elle est toujours grandement menacée, quand la masse d'un peuple est dans de continuels rapports avec certaine classe d'hommes démoralisés, qui professant ouvertement le paupérisme et le communisme, en toute occasion, sont prêts à se ruer contre les riches, en prétendant qu'ils ont droit à se partager leurs biens.

Il ne nous reste donc plus, N. T. C. F., qu'à penser aux pauvres femmes et filles qui, en sortant de la prison, ne voient devant elles que les mauvaises maisons, pour n'être pas réduites à trainer les rues, à courir les champs et à coucher en plein air, même dans une saison rigoureuse. Comme de raison, ce pressant besoin de ces êtres infortunés ne pouvait échapper à notre sollicitude pastorale.

Après avoir épanché notre cœur dans celui du Bon Pasteur, source intarrissable de toutes grâces et de tous dons parfaits, Nous fîmes, dans la soirée de ce même dimanche, à l'Office du Très-Saint et Immaculé Cœur de Marie, appel à la charité de la paroisse de St. Vincent de Paul, et nous recommandâmes cette œuvre de miséricorde corporelle et spirituelle, d'une manière spéciale au zèle et à la compassion des dames et demoiselles qui, ce jour-là même, s'enrôlaient sous l'étendard de la Bienheureuse Vierge, sous le titre de *Marianites*, pour le soin des pauvres.

Cet appel a été vivement compris ; et l'on s'est mis à l'œuvre, pour porter un prompt secours à ces pauvres prisonnières, au sortir de la prison. Un généreux citoyen du quartier a offert un terrain, pour servir d'emplacement à une maison qui sera pour elles un refuge assuré. Des souscriptions ont été commencées pour construire un édifice convenable ; et l'on se montre bien disposé à poursuivre une si belle œuvre. Elle devra obtenir un plein succès, parce qu'il s'agit de porter secours aux âmes les plus abandonnées. Les établissements de ce genre que vous avez sous les yeux en sont une preuve convaincante.

Aujourd'hui, c'est à vous tous, N. T. C. F., que Nous faisons appel, parce que vous êtes tous spécialement intéressés au salut de ces âmes délaissées, et qu'en y contribuant, selon vos moyens, vous travaillerez efficacement à votre propre salut, puisque, selon la parole de l'Apôtre St. Jacques, celui qui sauve l'âme du prochain se sauve lui-même. Et comme il est souverainement important de commencer cette œuvre sans délai, les premières souscriptions seront employées à louer une maison qui servira de refuge à ces pauvres prisonnières, jusqu'à ce que l'Asile qui leur est destiné soit terminé.

Nous comprenons, N. T. C. F., que ce temps de misère n'est guère encourageant pour faire une telle entreprise. Aussi, est-ce avec une souveraine répugnance que nous élevons aujourd'hui la voix pour solliciter votre secours.

Mais c'est, à nos yeux, une œuvre si pressante, et il Nous paraît si urgent de ne pas en différer l'exécution, que Nous ne craignons pas de Nous rendre importun auprès de vous. Car, Nous comprenons qu'en remettant cette bonne œuvre à un autre temps plus ou moins éloigné, Nous laissons passer un moment de grâce extraordinaire, qui pourrait bien ne plus revenir. Nous avons en outre l'intime conviction que, dans ce temps favorable, plusieurs âmes seront sauvées en persévérant dans leurs bonnes dispositions ; lesquelles seront perdues, si on ne prend pas immédiatement le moyen de les éloigner de l'occasion prochaine du péché. Nous croyons, d'ailleurs, qu'en nous montrant miséricordieux, nous obtiendrons du Père des miséricordes d'abondantes bénédictions, pous nous préserver des malheurs qui nous menacent, et rétablir les affaires qui vont si mal, afin que le bonheur et la prospérité règnent parmi nous.

C'est aux pieds sacrés de St. Joseph que Nous déposons cette Annonce, en le priant humblement de la faire entendre à tous les cœurs qui aiment les âmes, et qui veulent sincèrement contribuer à leur salut. Puisse ce bon Père, ce puissant patron, et ce parfait modèle prendre cette nouvelle œuvre sous sa protection, et la mener à bonne fin, pour la plus grande gloire de Dieu et le plus grand bien des âmes ! Puisse-t-il nous bénir tous, et nous obtenir à tous une bonne vie et une sainte mort !

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ, AUX COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES ET AUX FIDÈLES DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL, POUR ANNONCER LA CÉLÉBRATION DU IV. CONCILE PROVINCIAL.

Nos Très Chers Frères,

Pendant que le *Triduum* répand partout l'abondance des biens célestes, Nous vous annonçons une nouvelle bénédiction attachée à la célébration du quatrième Concile Provincial, qui est convoqué pour le septième jour du mois de Mai prochain, et qui se tiendra dans l'Église Métropolitaine de Québec.

Vous savez déjà que le Concile Provincial est l'assemblée de tous les Évêques suffragants qui, sous la présidence de l'Archevêque, s'occupent des besoins des fidèles confiés à leurs soins. C'est une de ces rares mais sublimes solennités que la Religion célèbre pour montrer à ses enfants l'unité de sa foi et l'union de ses pasteurs; la pureté de sa morale et la vertu de ses sacrements; la majesté de son culte et les splendeurs de ses cérémonies; l'ardeur de son zèle et la tendresse de son amour.

Il s'agit, comme vous le voyez, dans cette auguste Assemblée, de tout ce qui peut concerner le bien et l'honneur de notre sainte Mère, l'Église Catholique, et assurer le succès de la plus grande affaire, le salut des âmes, en apportant de salutaires remèdes aux maux qui affligent notre société.

Vous êtes donc tous vivement intéressés au bon succès de la grande Œuvre qu'entreprennent, pour votre amour, vos premiers Pasteurs. Aussi, l'Église vous invite-t-elle instamment à y concourir, par tous les moyens en votre pouvoir. Car, n'oubliez pas que, si c'est un devoir strict pour eux, de se tenir autour de l'autel, avec la pureté des Anges, tenant en mains des encensoirs d'or, c'en est un aussi pour vous, de leur présenter le précieux parfum de vos prières et de vos sacrifices, afin que ces ferventes prières puissent, en s'élevant vers le ciel comme un encens d'agréable odeur, toucher le cœur de Dieu et l'engager à répandre sur la terre ses plus abondantes bénédictions.

A cette fin, Nous allons mettre sous vos yeux quelques-unes des règles que l'Église a prescrites, pour former cet harmonieux

concert de prières, qui attire l'Esprit-Saint dans un Concile, comme dans un nouveau Cénacle, pour que les successeurs des Apôtres, qui s'y trouvent réunis, soient remplis de cet esprit de lumière, qui imprime à leurs Ordonnances le sceau de sa divine autorité.

A cette fin, Nous réglons ce qui suit :

1o. L'on chantera les Litanies des Saints, à la place des prières prescrites, après les messes de paroisse ou de communauté, les trois Dimanches qui précèderont le jour de l'ouverture du Concile, et l'on pourra, en les chantant, faire une procession en dedans ou en dehors de l'Église.

2o. Vous êtes invités à faire en grand nombre la sainte Communion dans ces trois Dimanches, ainsi consacrés à la préparation du Concile, afin d'obtenir aux Pasteurs, qui vont travailler pour vous, les grâces dont ils ont un si pressant besoin.

3o. Aussitôt la présente reçue, tous les prêtres, en se conformant aux rubriques, diront à la messe, avant l'Oraison pour le Pape, celle *de Spiritu Sancto*, jusqu'après la clôture du Concile.

4o. Tous les Jeudis où il sera permis de le faire par la rubrique, ils diront, durant tout ce temps, la messe votive du St. Esprit.

5o. Les Quarante-Heures qui se célèbrent successivement dans les diverses Églises du Diocèse, ainsi que les communions qui s'y font, seront offertes aux mêmes intentions.

6o. Le six Mai est pour le Concile jour de jeûne. Il convient de faire de ce jour, qui précède une si grande solennité, un jour de mortification, afin de rendre la prière plus efficace en y ajoutant la pénitence volontaire.

7o. A tous les offices de l'Archiconfrérie du Très-Saint et Immaculé Cœur de Marie, l'on chantera les Litanies de la Sainte Vierge, et à celui de Notre-Dame des sept douleurs, le *Stabat Mater*, jusqu'après la clôture du Concile, afin de supplier cette glorieuse Mère de Dieu de prendre sous sa protection spéciale cette religieuse assemblée, qui doit se dévouer à sa plus grande gloire.

8o. Le dernier jour du mois d'Avril, il se fera à Notre-Dame de Bonsecours, en cette ville, un pieux pèlerinage du clergé et

des fidèles pour réclamer, en faveur du prochain Concile, l'assistance de la *Vierge bonne et puissante* qui a été établie la gardienne de l'Église.

9o. Toutes les ferventes Communautés, et les pieuses Associations, Confréries et Congrégations sont invitées à faire des prières, communions et autres saintes œuvres pour le succès de ce Concile, afin qu'il en survienne une grande gloire à Dieu, un grand honneur à l'Église et un grand profit aux âmes.

Montréal, 6 Avril 1868. IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

P. S. La présente lettre sera lue au prône et expliquée au besoin, ainsi que la Lettre Pastorale du 13 Juin 1851, avec les modifications que requièrent les circonstances actuelles. A la messe des trois Dimanches qui précèderont le Concile, on donnera aux fidèles de solides instructions sur l'importance des Conciles et les grands avantages qui en reviennent aux peuples.

Vous recevrez, avec la présente, une formule d'annonce en faveur d'une œuvre à laquelle sont vivement intéressées toutes les paroisses. Vous la ferez quand vous jugerez à propos.

† I., ÉV. DE M.

LETTRE PASTORALE DES PÈRES DU QUATRIÈME CONCILE PROVINCIAL DE QUÉBEC.

NOUS, PAR LA MISÉRICORDE DE DIEU ET LA GRÂCE DU ST. SIÉGE APOSTOLIQUE ARCHEVÊQUE ET ÉVÊQUES DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE QUÉBEC.

A tous les Ecclésiastiques, aux Communautés religieuses de l'un et de l'autre sexe, et à tous les fidèles de la dite Province, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Le grand Apôtre, écrivant à son cher disciple Timothée, et en sa personne à tous les évêques du monde, lui donne ces avis importants: "*Je vous conjure au nom de Dieu le Père et au* "*nom de Jésus-Christ son Fils, qui jugera les vivants et les* "*morts, lorsqu'il viendra en l'éclat de sa gloire et qu'il paraîtra* "*comme le souverain monarque du monde; je vous conjure de*

"*vous acquitter exactement de tous vos devoirs; prêchez la*
"*parole de vie, ne vous lassez point de l'annoncer à temps et à*
"*contre-temps; enseignant, reprenant, priant, menaçant, mais*
"*toujours avec patience et avec une doctrine irrépréhensible.....*
"*Veillez, travaillez, souffrez, remplissez la charge d'un bon*
"*prédicateur de l'Évangile et de tous les devoirs de votre*
"*ministère.*" (II. Tim., IV. 1...)

C'est pour accomplir ce grand devoir, Nos Très-Chers Frères, que, non contents de vous adresser souvent la parole dans nos diocèses particuliers, nous unissons aujourd'hui nos voix dans une lettre pastorale commune. Car, le souvenir du terrible jugement, dont nous menace le grand Apôtre, ne nous permet de négliger aucun des moyens propres à vous faire mieux comprendre l'importance des avis que nous avons à vous donner. Et en écoutant ce que nous avons à vous dire, n'oubliez pas que nous vous parlons par ordre *de Dieu le Père, et de Jésus-Christ le Fils qui doit un jour juger les vivants et les morts*, et les pasteurs et les brebis.

I.

LE SOUVERAIN PONTIFE.

Il est juste, Nos Très Chers Frères, que notre premier regard se tourne vers celui que le souverain et invisible Pasteur a choisi pour gouverner visiblement l'Église rachetée par le sang de l'Agneau immaculé. Enfants de l'Église, rien de ce qui touche à notre mère, ne peut nous être étranger; et si nous nous réjouissons avec elle, nous devons aussi partager ses douleurs et ses craintes.

Vous n'ignorez pas les projets audacieux des impies qui veulent non-seulement dépouiller, mais aussi anéantir le Siége apostolique sur lequel est assis le successeur du Bienheureux Pierre, le Vicaire de Jésus-Christ, le Chef de toute l'Église, le Père et le Docteur de tous les chrétiens. Pour cacher la noirceur de cet odieux attentat, ils feignent de n'en vouloir qu'à la souveraineté temporelle du Pape, et protestent hypocritement qu'ils ont le plus grand respect pour son autorité spirituelle.

Nous ne nous laisserons point tromper par ces perfides protestations. Nous comprenons trop bien que: "C'est par un

“ dessein particulier de la Providence divine, qui régit et “ gouverne toutes choses, que cette souveraineté temporelle a été “ donnée au Pontife Romain, afin que, n'étant soumis à aucune “ puissance civile, il puisse exercer, dans la plus entière liberté et “ sans aucun empêchement, dans tout l'univers, la charge “ suprême du ministère apostolique qui lui a été confiée par le “ Christ Notre-Seigneur.” (*Encyclique du* 19 *Janvier* 1860.) “ Tous savent en effet que les peuples fidèles n'auraient pas une “ pleine confiance, ni une entière obéissance envers le Pontife “ Romain, s'ils le voyaient soumis à un prince étranger et privé “ de sa liberté.” (*Allocution du* 20 *Avril* 1849.)

Cette souveraineté temporelle ayant pour objet le bien et l'utilité de l'Église, il n'est pas étonnant que les ennemis de cette Église essayent de la détruire; il n'est pas étonnant non plus que les véritables et sincères catholiques se regardent comme menacés et frappés au cœur par tous les attentats dirigés contre le Pape, et qu'ils prennent des moyens pour défendre leur Père commun.

Ce grand et impérieux devoir de la piété filiale envers le Souverain Pontife, nous sommes heureux de le constater ici, vous, l'avez dignement compris et noblement accompli par le zèle avec lequel vous avez contribué au *denier de St. Pierre* et à l'envoi d'un certain nombre de braves volontaires qui sont allés s'enrôler sous le drapeau pontifical. Vous l'avez noblement accompli, parents chrétiens, qui avez si généreusement permis à vos enfants de se dévouer à la défense du Saint-Père. A vous surtout, nobles et braves soldats du Christ, qui avez tout quitté avec joie, parents, patrie, espérances d'un brillant avenir, pour aller protester au nom du Canada catholique contre les attentats des ennemis de l'Église, à vous, gloire immortelle et récompense éternelle auprès de celui qui n'oublie pas même *un verre d'eau donné en son nom au plus petit d'entre ses frères.* (S. Matth., X. 42.) Dieu vous protége, enfants du Canada catholique! Montrez-vous toujours dignes de la bienveillance du Souverain Pontife, dignes de la piété de vos ancêtres, dignes de la cause que vous êtes allé défendre!

Au milieu des cruelles angoisses que nous font éprouver les

calamités de l'Église, la divine bonté ne laisse pas ses enfants dénués de toute consolation. Les liens de l'unité n'ont jamais été si intimement resserrés que de nos jours. On se croirait transporté à ces temps où *toute la multitude des chrétiens n'avait qu'un cœur et qu'une âme* (Actes, IV. 32). A la vérité, Pierre est, en la personne de son successeur, comme *emprisonné* dans cette étroite partie de son patrimoine, que ses ennemis n'ont pas encore pu lui arracher ; mais aussi, quel cri de réprobation s'élève de toutes parts contre ses spoliateurs ! Que de prières sont offertes, chaque jour, par ces deux cent millions de catholiques répandus dans l'univers ! *Petrus quidem servabatur in carcere, oratio autem fiebat sine intermissione ab Ecclesia ad Deum pro eo.* (Actes, XII. 5). Ayons donc confiance : le bras de Dieu n'est pas raccourci et nous verrons le jour où le successeur de Pierre s'écriera avec transport : *Maintenant je sais vraiment que le Seigneur a envoyé son ange et m'a délivré de la main d'Hérode et de toute l'attente du peuple juif.* (Actes, XII. 11.) Voilà, sans doute, ce qui soutient le courage admirable de Pie IX au milieu de ces dangers. Ah ! pour prouver à tout l'univers la divine mission de l'Église catholique, il n'y a, ce semble, qu'à en appeler au spectacle sublime de ce faible vieillard dépouvu de secours humains, affrontant, avec énergie et le front serein, la plus terrible tempête qui ait encore assailli le vaisseau de l'Église. Béni soit le Dieu de *toute consolation* (II Cor., I. 3) qui, en consolant et en fortifiant notre Père, console et fortifie les enfants et leur fait attendre avec certitude l'accomplissement de ces paroles : " *Les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre mon Église fondée sur Pierre.*" (S. Matth., XVI. 18.) " *Les cieux et la terre passeront, mais ma parole ne passera point.*" (S. Luc, XXI. 33).

" Nous sommes assurés," dit Pie IX, "que Dieu ne manquera " pas à sa parole, et qu'il arrivera un jour, où Dieu, dont les " œuvres sont merveilleuses, montrera que cette tempête n'a pas " été soulevée pour submerger le vaisseau de l'Église, mais bien " pour l'élever." (*Allocution du* 30 *Septembre* 1861.)

Mais tout en nous confiant dans ces promesses du Verbe éternel pour attendre le triomphe final de la sainte Église, n'oublions

pas, Nos Très-Chers Frères, que Dieu veut bien nous associer à la gloire de ce triomphe, en nous faisant participer aux événements qui doivent amener ce résultat. *Personne*, dit St. Paul, *ne sera couronné s'il n'a combattu légitimement* (II Tim., II. 5). Dieu n'appelle qu'un petit nombre d'âmes d'élite à verser leur sang pour cette noble cause, mais tous peuvent et doivent tenir leurs bras élevés vers le ciel pour implorer le secours divin. C'est aux prières de l'Église naissante que St. Pierre dut sa délivrance de la prison. Prions donc avec ferveur pour le Souverain Pontife; prions avec persévérance comme les premiers chrétiens. Et afin que nos prières soient jugées dignes d'être exaucées, conservons nos cœurs exempts de tout péché ; joignons-y l'aumône *qui fait trouver miséricorde devant le Seigneur* (Tobie, XII. 9). Oh! plût à Dieu que les occasions d'exercer cette sainte charité, *qui est la plus grande des vertus* (1. Cor., XIII. 13), ne fussent pas trop communes pour nos faibles moyens! Du moins, faisons ce que nous pouvons, afin que *la mesure de notre mérite soit bonne, et pressée et bien secouée et se répandant par-dessus les bords. Car*, ajoute Jésus-Christ, *on se servira envers vous de la même mesure dont vous vous serez servis envers les autres* (S. Luc, VI. 38). Cette règle est courte, mais féconde ; suivez-la toujours, et surtout quand il s'agira de contribuer au *denier de Saint Pierre*. Rappelez-vous aussi quelles bénédictions sont promises à l'enfant qui honore, console et soulage son père.

II.

LA PROPAGATION DE LA FOI ET LA SAINTE ENFANCE.

Au Denier de St. Pierre, nous devons joindre deux autres œuvres éminemment catholiques, la Propagation de la Foi et la Sainte Enfance.

La charité est, suivant la parole de Notre-Seigneur, *un feu qui ne cherche qu'à se répandre* (St. Luc, XII. 49). C'est du cœur de cet adorable Sauveur qu'est partie l'étincelle destinée à embrâser le monde entier: donc, si la foi qui est en vous, Nos Très-Chers Frères, est véritablement vivante et *animée par la charité* (Gal., V. 6.), vous ne manquerez pas de zèle pour communiquer cet inestimable bienfait à tant de pauvres âmes *encore*

assises dans les ténèbres et dans les ombres de la mort, afin que la lumière de vie luise pour elles (S. Matt. IV. 16). Quel meilleur moyen de témoigner à Dieu votre reconnaissance pour tant de grâces qu'il vous a accordées dans le saint Baptême, dans la Confirmation, dans l'adorable Eucharistie, dans la Pénitence, dans la parole divine! On vous demande si peu de chose pour aider à faire couler les eaux saintes du Baptême sur des milliers de têtes qui, jusqu'alors, n'avaient porté d'autres joug que celui du démon; pour ouvrir à d'innombrables pécheurs le bain salutaire de la Pénitence, et leur présenter ensuite le festin délicieux de la divine Eucharistie, et enfin les mettre en voie d'arriver au bonheur éternel!

Quiconquè, dit Jésus-Christ, *reçoit le prophète en qualité de prophète, ou donne l'hospitalité au juste au nom du juste, aura part à la récompense du prophète ou du juste. Et quiconque donnera un verre d'eau froide au plus petit d'entre mes serviteurs, je vous le dis en vérité, il ne perdra pas sa récompense.* (S. Math. X. 41, 42.)

Quelle ne sera donc pas la récompense de celui qui, par ses prières et par ses aumônes, aura contribué à faire entrer dans la sainte Église ces milliers d'âmes auxquelles est accordée chaque année l'eau régénératrice du baptême!

Récompense même en ce monde, par les bénédictions spirituelles et temporelles que Dieu répandra sur les familles et sur les paroisses où ces œuvres de la Propagation de la Foi et de la Sainte Enfance sont encouragées avec zèle.

Récompense par la douce joie d'avoir procuré à ses semblables un bienfait inestimable et d'avoir acquitté envers Dieu au moins une partie de la reconnaissance qui lui est due.

Récompense à l'heure de la mort et devant le tribunal du Souverain Juge, où les bonnes œuvres seules peuvent faire trouver grâce.

Récompense enfin durant toute l'éternité, par un nouveau degré de gloire et de bonheur. *Car*, dit le prophète Daniel, *ceux qui auront été instruits dans la loi de Dieu brilleront comme les feux du firmament; et ceux qui auront enseigné à plusieurs la voie de la justice luiront comme les étoiles dans toute l'éternité* (Daniel, XII. 3).

L'œuvre de la Sainte Enfance doit surtout être chère à tous les parents chrétiens qui ont à cœur le vrai bonheur de leurs enfants. "En effet," dit le Souverain Pontife, "en invitant les "enfants à travailler dans la mesure de leurs forces au salut de "ces pauvres petits abandonnés, elle leur procure par cet acte de "charité l'occasion de témoigner la reconnaissance qu'ils doivent "à Dieu pour la grâce privilégiée par laquelle le Seigneur a "daigné les appeler à la lumière admirable de la Foi : C'est pour- "quoi cette œuvre nouvelle de la charité chrétienne, bien loin de "nuire à celle de la *Propagation de la Foi*, l'aide merveilleuse- "ment, puisqu'en allumant dans le cœur des enfants les premières "petites étincelles de la charité, elle y fait pénétrer les vrais sen- "timents d'une miséricordieuse compassion, et les dispose à s'at- "tacher plus tard à l'œuvre pieuse de la *Propagation de la Foi* (*Bref du 18 Juillet* 1856).

III.

ÉDUCATION DE LA JEUNESSE.

En intéressant et accoutumant de bonne heure vos enfants à ces œuvres pieuses de la Sainte Enfance et de la Propagation de la Foi, vous ne ferez, Nos Très Chers Frères, que remplir un des nombreux devoirs dont la négligence pourrait avoir des conséquences épouvantables pour vous-mêmes, pour vos familles, pour le pays tout entier. Vous n'imiterez point ces parents aveugles qui croient que tout est accompli quand ils ont veillé avec soin sur la vie corporelle et sur la santé de leurs enfants, quand ils leur ont donné du pain à manger et des vêtements pour les couvrir, surtout quand ils ont amassé pour eux un riche héritage.

Ah ! de grâce, ne négligez pas ce qu'il y a de plus grand et de plus noble dans ces chers enfants. Leurs cœurs encore innocents et tendres reçoivent facilement l'empreinte des leçons et des modèles qu'on leur présente, et l'expérience confirme chaque jour cette parole de l'Écriture, que *l'homme suivra toujours la voie qu'on lui aura montrée dans sa jeunesse, et qu'il ne s'en écartera pas, même dans les derniers jours de sa vie.* (Prov., XXII. 6.) Efforcez-vous donc, par vos exemples plus encore que par vos

paroles, de développer dans ces jeunes âmes tous les germes de vertu que la nature et la grâce du saint Baptême y ont déposés. Plaise à Dieu que chaque maison de cette province soit, comme le sanctuaire béni de Nazareth, le séjour d'une famille vraiment chrétienne, image de cette sainte famille de Jésus, Marie, Joseph! Quelle union des cœurs! quelle charité mutuelle! quelle obéissance et quelle piété filiale! Quelle douceur dans l'autorité et quelle gravité dans toute la conduite des parents! Quel bonheur enfin et des parents et des enfants!

Par ce moyen on verrait bientôt disparaître du milieu de nous cette tendance déplorable vers le mépris de l'autorité paternelle et vers une émancipation prématurée de la jeunesse. Ce renversement de l'ordre établi par la divine Providence, nous afflige et nous effraie, car il prépare pour l'avenir des jours mauvais et des maux incalculables. Comment seront-ils de bons citoyens et des chrétiens fervents, ces enfants abandonnés à tous leurs caprices, accoutumés à mépriser le joug salutaire de la voix paternelle et plongés dans *cette malice universelle qu'enseigne l'oisiveté?* (Eccle., XXXIII., 29.)

Après avoir vous-mêmes formé le cœur de vos enfants à la vertu par vos exemples, songez, Nos Très-Chers Frères, à leur procurer les avantages d'une bonne éducation, et ne reculez pas devant les sacrifices que peut exiger de votre part l'accomplissement de ce devoir. Sans doute vous n'êtes pas tenus à ce qui serait au-dessus de vos moyens; mais prenez garde d'exagérer à vos yeux votre propre indigence et d'avoir un jour, mais trop tard, à gémir sur la négligence d'un devoir aussi important que celui de l'instruction de vos enfants.

Ce serait une étrange et déplorable contradiction si, après avoir pris grand soin de bien former vous-mêmes le cœur de vos enfants, par vos paroles et par vos bons exemples, vous leur laissiez entre les mains toutes sortes de livres, de revues, de journaux et de romans, sans vous mettre en peine d'écarter soigneusement tous ceux qui peuvent corrompre leur foi ou leurs mœurs.

Mais ce serait encore bien plus déplorable si, dans le choix des maîtres auxquels vous voulez confier vos enfants, vous ne teniez aucun compte des garanties morales, et si vous regardiez avant

tout la science ou le bon marché. Sans doute la science est une qualité nécessaire à un bon maître, mais ce n'est pas la seule. " Car, " dit le Souverain Pontife Grégoire XVI, d'heureuse mémoire, " quand la jeunesse est corrompue par les maximes et " par les exemples de ses maîtres, le désastre de la religion est " bien plus grand et la perversité des mœurs devient plus profonde." (*Encyclique de Grégoire XVI*, 15 *août* 1832.) Aussi le Pontife qui gouverne si glorieusement aujourd'hui l'Église, recommande-t-il instamment à tous les Évêques de veiller à ce que " la jeunesse " réunie dans les écoles n'ait que des maîtres irréprochables sous " le rapport de la religion et des mœurs, afin que lui enseignant " la véritable vertu, ils la mettent en mesure de reconnaître les " piéges tendus par les impies, d'éviter leurs funestes erreurs et " de servir utilement et avec éclat la religion et la patrie." (*Encyclique de Pie IX*, 8 *décembre* 1849.)

Un bon maître ou une bonne maîtresse est un trésor précieux pour des parents chrétiens et l'on ne saurait trop faire de sacrifices pour se le procurer. Mais aussi quelle horreur devez-vous avoir d'un instituteur, ou d'une institutrice, dont les sentiments et la conduite ne sont pas franchement catholiques ; dont les paroles ne sont pas dignes de sa haute mission ; dont les exemples ne portent pas à la piété ; et à plus forte raison dont les exemples sont mauvais ! Car, viendra le jour terrible où *les cieux révèleront son iniquité et la terre s'élèvera contre lui* (Job., XX. 27.)

Notre premier concile provincial, dans son quinzième décret, vous a déjà signalé comme tout-à-fait dangereuses ces écoles *mixtes* où des enfants de diverses religions se trouvent réunis sous un seul maître. Là, sous prétexte de respecter les différentes croyances religieuses, on s'abstient soigneusement de toute allusion à une religion quelconque, et ainsi ces âmes tendres s'accoutument peu à peu à regarder le service de Dieu comme chose inutile et indifférente. Ce système n'est donc propre qu'à former ces âmes tièdes que Dieu a en horreur et *qu'il vomira de sa bouche.* (Apoc. III, 19.) Le chrétien sur la terre est environné d'ennemis qui, *comme des lions rugissants, cherchent à le dévorer* (I. S. Pierre, V, 8) ; il doit donc être toujours prêt à combattre et trouver dans sa propre énergie, aidée de la grâce, le courage nécessaire pour

se défendre. Mais quel courage et quelle énergie trouverons-nous dans une âme tiède, qui se laisse enchaîner comme un lâche soldat, et dévorer par l'ennemi sans résistance ? Voilà pourquoi Satan, qui *est homicide dès le commencement* (S. Jean VIII, 44), cherche avec tant d'ardeur à faire pénétrer partout, et surtout dans la jeunesse, cet esprit de tiédeur et d'indifférence religieuse, en le décorant des beaux noms de *tolérance*, de *libéralisme*, de *liberté* et autres semblables.

Mais le danger est encore bien plus grand dans ces écoles protestantes, où l'on fait lire des traductions falsifiées de la sainte Écriture ; où l'on attaque avec art et avec une persévérance diabolique, les principes et les dogmes de la foi ; où la vue toute seule du maître qui professe l'hérésie ; tend à diminuer l'éloignement, que l'âme tendre de l'enfance devrait avoir pour l'erreur.

La même loi divine qui vous oblige à donner à vos enfants l'instruction religieuse et le bon exemple, vous oblige à écarter scrupuleusement tout ce qui peut détruire l'effet de vos leçons et de vos exemples et corrompre la foi ou les mœurs de vos enfants.

IV.

LIVRES ET JOURNAUX.

Déjà à plusieurs reprises nous vous avons exhortés à former partout de bonnes *Bibliothèques de Paroisses.* C'est le complément des écoles, dont elles continuent et propagent les fruits. Les parents chrétiens doivent seconder le zèle et les efforts des Curés pour établir et maintenir une œuvre si importante. Un bon livre dans une famille est comme un écho de la parole divine ; c'est un ami qui dit la vérité sans crainte comme sans flatterie ; c'est un maître toujours prêt à instruire ; c'est un conseiller désintéressé, auprès duquel vous trouverez toujours lumière dans vos doutes et consolation dans vos peines.

Mais aussi, quels étranges ravages peut faire un mauvais livre ! Fuyez donc, comme la peste, ces livres que l'esprit de ténèbres cherche à répandre partout ; ne laissez pas entrer dans vos demeures ces poisons mortels, de peur que vos enfants *n'étendent leurs mains jusqu'à ces iniquités* (Ps. CXXIV. 3).

N'encouragez point par vos souscriptions les bibliothèques où ces productions de l'enfer se trouvent mêlées avec de bons livres, qui ne sont là que pour mieux tromper les fidèles.

Fuyez surtout ces journaux inpies ou obscènes, et quelquefois l'un et l'autre, qui semblent vomis de l'enfer pour blasphémer *contre le Seigneur et contre son Christ*, (Ps. II, 2) et pour anéantir tout sentiment de pudeur et de saine raison. Ici, Nos Très-Chers Frères, nous voudrions pouvoir dire que cet épouvantable danger n'est pas imminent, que c'est seulement un mal éloigné. Mais hélas! vous n'ignorez pas qu'il se publie dans cette province quelques feuilles dont la lecture est un poison mortel.

Nous ne parlons pas de certaines publications protestantes qui déversent l'injure et la calomnie sur l'Église de Jésus-Christ, défigurent ses dogmes pour les livrer au ridicule, inventent de prétendues conversions au Protestantisme et font sonner bien haut les efforts de sociétés dont le but avoué est de détuire la foi de nos bons catholiques. Ces feuilles portent, dans leur titre même et dans la franchise de leurs attaques, le contrepoison de leur pernicieuse doctrine.

Les mauvais journaux que nous voulons vous signaler plus expressément, sont ceux dont les éditeurs et les collaborateurs ont appris, sur les genoux d'une mère chrétienne et sur les bancs d'une école catholique, les dogmes et les préceptes de la sainte Église, et qui maintenant sont en révolte contre elle. Chaque jour les colonnes de ces journaux sont souillées par des insultes à l'Église, à son Chef, à ses ministres, à ses sacrements, à ses dogmes, à ses pratiques les plus autorisées. Ces hommes ennemis de la vraie foi, et oublieux de leur propre salut, insinuent continuellement dans leurs écrits *l'indifférentisme*, c'est-à-dire, un système qui s'accommode des croyances religieuses les plus contradictoires, et prétend ouvrir le port du salut éternel aux sectateurs de toutes les religions quelles qu'elles soient. Ils louent facilement tout ce qui se fait en dehors de l'Église catholique, ou même contre elle. Ils répètent avec complaisance les calomnies de l'hérésie et de l'incrédulité, et trop souvent ils en inventent eux-mêmes. Ils se font les échos de toutes les accusations mensongères portées contre le clergé catholique; mais ils n'accueillent pas, ou dénaturent, les défenses des accusés. Le silence affecté que ces hommes gardent dans bien des circonstances où un enfant

de l'Église ne peut se taire, trahit encore la tendance anti-religieuse des feuilles qu'ils publient.

Le dévouement même des braves jeunes gens, qui sont allés au secours du Saint-Père, n'a pas trouvé grâce devant ces prétendus catholiques. Ils n'ont eu qu'une parole d'amer reproche contre le courage des soldats du Christ; contre la générosité des parents qui ont laissé partir leurs enfants; contre le zèle de ceux qui ont contribué par leurs aumônes à cette œuvre chère à tout cœur vraiment catholique. Eh! n'ont-ils pas poussé le cynisme jusqu'à déplorer comme un malheur la victoire qui a empêché le tombeau des apôtres d'être souillé par les mains sacriléges des ennemis de l'Église!

Les voilà, ces hommes qui se disent encore catholiques, et qui, dans leur hypocrite perversité, osent dire qu'en tout cela ils ne cherchent qu'à éloigner du sanctuaire les abus qui en ternissent l'éclat, et à empêcher la liberté d'être égorgée par le sacerdoce!

Reste à conclure qu'aucun catholique ne peut, sans pécher grièvement, avoir la propriété de tels journaux, ni les rédiger, ni les publier, ni s'en faire le collaborateur, ni contribuer à les répandre.

Nous ajoutons, sans hésitation, que tout véritable patriote devrait s'en interdire la lecture. Car, à part l'impiété de ces journaux, que doit-on penser de ces hommes qui ne cessent de prodiguer leur admiration à des institutions politiques étrangères et ne manifestent que du dégoût et du mépris pour celles de la patrie?

Quel serait le résultat final de ces désolantes et dangereuses doctrines, si elle venaient à prévaloir parmi nous? L'expérience de tous les temps, et surtout celle des cent dernières années, nous apprend que, la religion une fois détruite dans un peuple, il n'y a plus pour ce peuple ni repos, ni stabilité. Les liens de la charité chrétienne une fois dissous, l'anarchie suit de près le mépris de toute autorité, et la révolution, avec ses horreurs, vient accomplir à la lettre cette terrible prophétie: *Le Seigneur va entrer en jugement avec les habitants de la terre, parce qu'il n'y a plus de vérité parmi les hommes, plus de miséricorde, plus de connaissance de Dieu. Les outrages, le mensonge, le larcin, l'adultère, s'y sont répandus comme un déluge et le meurtre suit de près le meurtre. C'est pourquoi la terre sera désolée, et*

ses habitants seront dans la langueur. (Osée, IV. 1). *Oui, la terre sera dans le deuil et elle périra, parce qu'elle est infectée par ceux qui violent les lois, anéantissent tous les droits, et rompent l'alliance que Dieu avait faite avec les hommes.* (Isaie, XXIV. 5).

Grâces à Dieu, le plus grand nombre de nos journaux, par leurs principes religieux et sociaux, tendent à la conservation de l'ordre dans la société civile, des bonnes mœurs dans la famille et de la religion dans tous les cœurs. On y trouve tout ce qu'il est important de connaître sur les affaires publiques et sur les événements qui se passent dans le monde. Il ne peut donc y avoir aucune raison quelconque d'encourager par ses souscriptions les journaux détestables que nous vous signalons.

V
POLITIQUE ET ÉLCTIONS.

" La vraie et parfaite liberté et égalité des hommes," dit Pie IX, " ont été mises sous la garde de la loi chrétienne, puisque le " Dieu tout-puissant, qui *a fait le petit et le grand, et a soin de " l'un et de l'autre* (Sagesse, VI, 8), jugera sans acception de " personne et n'exemptera personne de ce *jugement universel de " justice dont il a fixé le jour* (Actes XVII. 31), dans lequel " *Jésus-Christ viendra dans la gloire de son Père, avec ses anges " pour rendre à chacun selon ses œuvres.* (S. Math. XVI. 27.)" (*Encyclique du* 8 *décembre* 1849.)

Des hommes qui veulent vous tromper, Nos Très-Chers Frères, vous répètent que la religion n'a rien à voir dans la politique. Ne pouvant pas, ou n'osant pas nier la vérité de ce jugement que Jésus-Christ doit un jour exercer sur tous les hommes, ils veulent en restreindre l'objet à la conduite privée. Ils admettent bien que, dans la conduite privée, il n'est pas permis de penser d'une manière déraisonnable, de parler comme un insensé, d'agir sans vérité, sans honneur et sans pudeur ; ils veulent bien reconnaître que le clergé a raison de demander au nom de Dieu que l'on s'abstienne de ces énormités dans la conduite privée. Mais du moment qu'il s'agit de politique, ces mêmes hommes nous accusent de tyrannie et de despotisme intolérable, parce que nous

réprouvons la licence effrénée de tout penser, de tout dire, de tout faire. Eh quoi ! nous refuserait-on le droit de protester contre des idées extravagantes, contre des paroles licencieuses, contre le vol, contre le parjure, contre les violences injustes, contre le blasphème, contre l'intempérance, contre le meurtre même, du moment que ces excès se feraient au nom de la liberté, au nom d'un parti politique, au nom d'une opinion quelconque ? C'est ainsi que l'on s'efforce de détruire dans la politique toute idée de justice, de vérité, de droit, d'honneur et de religion.

" Or, " dit Pie IX, " là où la religion est bannie de la société " civile, et la doctrine et l'autorité de la révélation divine rejetées, " la vraie notion de la justice et du droit humain s'obscurcit et se " perd, et la force matérielle prend la place de la justice et du " vrai droit. " (*Encyclique du* 8 *Décembre* 1864.)

Ainsi l'on veut bannir Dieu de la société civile, et s'affranchir de sa loi sainte dans sa conduite publique. L'on oublie que le même Dieu qui doit juger les individus, est aussi celui *qui juge les peuples.* (Ps. VII. 9.) L'on oublie qu'il exercera un jugement terrible sur ceux qui gouvernent. " *Prêtez donc l'oreille à mes paroles,* dit le Saint Esprit dans le livre de la Sagesse (Chapitre VI), *vous qui gouvernez la multitude. Considérez que vous avez reçu la puissance du Très-Haut, qui interrogera vos œuvres, scrutera même vos pensées ; parce qu'étant les ministres de son royaume, vous n'avez pas gardé la loi de la justice, ni marché selon sa volonté. Aussi viendra-t-il à vous d'une manière effroyable pour vous juger avec une extrême rigueur.*

C'est depuis que l'on a commencé à semer ces doctrines perverses, que notre pays, autrefois si heureux, a été le théâtre de scènes déplorables de violence, de désordres et de scandales de toute espèce dans les élections. Des hommes qui trouvent leur intérêt à égarer, le peuple, ont exalté sans mesure sa liberté et son indépendance, pour mieux réussir à le faire servir d'instrument aveugle à leur ambition. Ils ont d'abord posé ce faux principe, contre lequel nous venons de protester, que la religion n'a rien à faire dans la politique ; ensuite ils ont soutenu que, pour vous déterminer dans le choix d'un candidat, vous n'aviez d'autre règle à suivre que votre bon plaisir et le caprice de votre volonté ;

et enfin mettant de côté toute vérité et toute justice, ils en sont venus jusqu'à permettre de dire et d'oser tout ce que l'on croirait capable de faire triompher le candidat de son choix.

Erreurs monstrueuses, Nos Très-Chers Frères ; et malheur au pays où elles viendraient à prendre racine ! Malheur au gouvernement qui prétend régner sans Dieu ; malheur au peuple qui, dans l'exercice de ses droits politiques, méconnaît les lois imprescriptibles de la saine raison et de la justice !

Loin de nous la pensée de vous contester cette liberté et cette indépendance véritables que la constitution de notre pays vous garantit. Ce que nous déplorons, ce que nous condamnons, c'est l'abus que l'on en fait, ce sont les excès auxquels on se livre, comme si cette liberté et cette indépendance autorisaient à fouler aux pieds toutes les lois divines et humaines.

Souvenez-vous que Dieu jugera un jour vos élections ; il vous demandera compte de vos intentions, de votre choix, de votre suffrage, de vos paroles et de vos actes dans l'exercice de ce droit important. En même temps que la constitution vous donne la liberté de choisir vos mandataires, Dieu vous fait une obligation de n'user de cette liberté que dans la vue du bien public et de ne donner vos suffrages qu'à des hommes capables de le procurer, et sincèrement disposés à le faire. De là suit une autre obligation pour vous : celle de vous appliquer à bien connaître ceux qui briguent vos suffrages. Certes, vous seriez coupables d'une bien grande imprudence devant Dieu et devant les hommes, si vous donniez votre voix au premier venu qui se présente avec de belles paroles, sans vous mettre en peine de sa capacité, et surtout de ses principes. Pour défendre vos intérêts religieux et civils, vous ne pouvez pas compter sur un homme qui n'est pas religieux et d'une probité à toute épreuve. Quelle confiance pourriez-vous avoir dans un impie qui se moque de la conscience, de la religion et de Dieu même ? dans un homme qui ne fréquente les églises que dans le temps des élections ? dans un homme qui se vante d'obtenir son élection par la fraude, par la violence, par la calomnie, par le parjure ? dans un homme qui veut acheter votre suffrage à prix d'argent ? Ne craignez-vous pas qu'après vous avoir achetés, il ne vous vende à son tour et avec grand profit

pour lui-même, mais au grand détriment de vos plus précieux intérêts ?

Oh ! Nos Très Chers Frères, n'est-ce pas une honte pour notre pays qu'il se soit trouvé des électeurs qui ont eu la bassesse de mettre leur suffrage à prix d'argent: qui ont promis leur voix à ceux qui leur promettaient plus d'argent; qui ont donné, ou plutôt vendu leur suffrage pour de l'argent ?

Quelques-uns sont allés encore plus loin dans cette carrière de déshonneur ; ils ont sacrifié leur liberté et leur indépendance afin de satisfaire leur malheureux penchant pour les liqueurs enivrantes !

Parce que la justice humaine est impuissante à atteindre ceux qui se rendent coupables de ces iniquités et de ces infamies, vous persuaderiez-vous que le souverain Juge n'en demandera aucun compte ? Croyez-vous qu'au tribunal de la justice infinie, la corruption, la calomnie, le mensonge, la violence, le parjure, la haine, l'intempérance et autres excès, ne seront pas punis, parce qu'ils auront été commis en temps d'élection ? Non, non, Nos Très-Chers Frères, ceux qui font alors de telles choses, sous prétexte de soutenir leur cause, fût-elle la meilleure du monde, porteront infailliblement la peine de leur iniquité.

VI.

DU SERMENT.

Le nom de Dieu est saint et terrible, (Ps. CX. 9) il ne doit être prononcé qu'avec le plus profond respect, et *le Seigneur ne tiendra pas pour innocent celui qui aura pris en vain le nom du Seigneur son Dieu.* (Exode, XX. 7).

Il est encore écrit dans nos Livres saints : *Vous ferez serment en disant : Vive le Seigneur ; mais que ce soit avec vérité, avec discrétion et avec justice.* (Jérémie, IV. 2).

Celui qui fait serment, prend à témoin de la vérité de ce qu'il dit, le Dieu de toute vérité. Le serment est un hommage rendu à la souveraine véracité de Dieu. Mais aussi le parjure a été considéré par tous les peuples comme un outrage énorme à la divinité, comme un crime abominable, digne des plus terribles châtiments.

Nous ne pouvons vous le dissimuler, Nos Très-Chers Frères, nous sommes épouvantés de voir avec quelle facilité certains hommes, oubliant la crainte de Dieu, osent se parjurer, soit devant les tribunaux, soit dans les temps d'élection. Ainsi, pour un vil intérêt, pour assurer le triomphe d'un candidat quelquefois indigne de la moindre confiance, on profane le nom adorable de Dieu. Et, ce qui met le comble à cette iniquité, et nous fait redouter pour notre pays les effets de la juste indignation du Seigneur, c'est qu'on ne craint pas de justifier de pareilles énormités: on essaie de se faire une fausse conscience et de pallier à ses propres yeux tout ce qu'il y a d'impie et d'abominable dans le parjure.

Pourrions-nous, Nos Très-Chers Frères, garder le silence sur une pareille impiété et sur un si grand désordre social? Pourrions-nous ne pas vous rappeler ici la sainteté du serment?

C'est toujours un péché mortel de faire serment pour affirmer une chose que l'on sait être fausse.

C'est toujours un péché mortel de se parjurer pour affirmer que l'on est électeur ou que l'on possède réellement et de bonne foi des biens suffisants, tandis que la conscience crie le contraire.

C'est toujours un péché mortel d'engager quelqu'un à se parjurer.

Craignez ce grand Dieu qui tient vos vies entre ses mains; craignez d'offenser ce Juge souverain qui est le témoin de toutes vos pensées et de toutes vos paroles, et *qui a le pouvoir non-seulement de vous donner la mort, mais encore de précipiter vos âmes dans les flammes éternelles.* (S. Luc, XII. 5.) Eh! que vous servira d'avoir, par des moyens illicites, par la fraude, par la violence, par le parjure, gagné une élection, ou même *gagné l'univers entier, si vous perdez votre âme pour l'éternité?* (S. Matth., XVI. 28.)

VII.

DES SOCIÉTÉS DÉFENDUES.

Ce que nous venons de vous dire sur l'énormité du parjure, nous amène naturellement à vous parler de ces serments téméraires et de ces promesses téméraires sur l'honneur, par lesquels on entre dans les sociétés appelées *secrètes*, où l'on s'engage à garder

le secret le plus absolu et le plus inviolable sur le but, sur les résolutions, sur les actes et sur les membres de ces associations.

La sainte Église catholique défend formellement à ses enfants, et sous peine d'excommunication, de s'enrôler dans les sociétés secrètes, soit que l'on y exige un serment, soit que l'on s'y contente d'une simple promesse. L'expérience prouve le danger qu'elles offrent pour la religion et pour la société. D'ailleurs, le simple bon sens ne dit-il pas que la vérité et la justice ne redoutent point la lumière, et qu'une association dont le but serait honnête et avouable, ne s'envelopperait pas ainsi de mystères impénétrables?

"Fermez donc l'oreille," dit le Souverain Pontife Léon XII, d'heureuse mémoire, "fermez l'oreille aux paroles de ceux qui, "pour vous attirer dans leurs assemblées, vous affirment qu'il ne "s'y commet rien de contraire à la raison et à la religion. "D'abord, ce serment coupable que l'on prête, même dans les "grades inférieurs, suffit pour que vous compreniez qu'il est "défendu d'entrer dans ces premiers grades et d'y rester. "Ensuite, quoique l'on n'ait pas coutume de confier ce qu'il y a "de plus criminel et de plus compromettant, à ceux qui sont "dans les grades inférieurs, il est cependant manifeste que la "force et l'audace de ces sociétés pernicieuses s'accroissent en "raison du nombre et de l'accord de ceux qui en font partie. "Ainsi, ceux des rangs inférieurs doivent être considérés comme "complices de tous les crimes qui s'y commettent." (*Lettre apostolique de Léon XII*, 13 *Mars* 1826.)

Tenez-vous également éloignés de certaines autres sociétés, moins secrètes il est vrai, mais encore trop dangereuses. Sous prétexte de protéger les pauvres ouvriers contre les riches et les puissants qui voudraient les opprimer, les chefs et les propagateurs de ces sociétés cherchent à s'élever et à s'enrichir aux dépens de ces mêmes ouvriers souvent trop crédules. Ils font sonner bien haut les beaux noms de *protection mutuelle* et de *charité*, pour tenir leurs adeptes dans une agitation continuelle et fomenter des troubles, des désordres et des injustices. De là résultent pour les pauvres ouvriers deux grands malheurs. D'abord, ils s'exposent au danger de perdre leur foi, leurs mœurs et tout sentiment de probité et de justice, en faisant société avec des

inconnus qui se montrent malheureusement trop habiles à leur communiquer leur propre perversité. En second lieu, l'on a vu, ici comme aux États-Unis, comme en Agleterre, comme en France et partout ailleurs, les tristes fruits de ces conspirations contre le repos public. Les pauvres ouvriers n'en ont retiré qu'une misère plus profonde, une ruine totale des industries qui les faisaient vivre ; et quelques fois même, les rigueurs de la justice humaine sont venues y ajouter des châtiments exemplaires.

Croyez-le donc bien, Nos Très-Chers Frères, lorsque vos pasteurs et vos confesseurs cherchent à vous détourner de ces sociétés, ils se montrent vos véritables et sincères amis; vous seriez bien aveugles si vous méprisiez leurs avis pour prêter l'oreille à des étrangers, à des inconnus qui vous flattent pour vous dépouiller, et qui vous font de séduisantes promesses pour vous précipiter dans un abîme, d'où ils se garderont bien de vous aider à sortir.

VIII.

DE L'INTEMPÉRANCE.

Nous devons encore vous prémunir, Nos Très-Chers Frères, contre un ennemi qui se présente à vous sous les dehors les plus séduisants, et qui en veut à votre repos, à votre fortune, à votre santé, à votre famille et à votre salut éternel. Oh ! que de ruines entassées sur le passage de ce monstre infernal que l'on appelle *ivrognerie !* Que de larmes il a fait répandre ! Que de crimes il a inspirés ! *Malheur à vous*, s'écrie le prophète Isaïe, *malheur à vous qui vous levez de bonne heure pour vous livrer à l'intempérance jusqu'au soir ! Malheur à vous qui êtes forts pour boire le vin et pour en supporter les excès !* (Isaïe, V. 11, 22). En criant ainsi malheur, ce n'est pas une malédiction que nous prononçons contre des enfants égarés, pour le salut desquels nous donnerions volontiers notre vie; il nous est toujours bien plus doux de pardonner et de bénir. Mais pouvons-nous ne pas vous rappeler les paroles du Saint-Esprit, annonçant, avec une infaillible certitude, le sort affreux qui menace l'ivrogne ? Et que dirons-nous de ces vendeurs de boisson, qui se font les suppots de Satan, dans un commerce infâme et homicide ? *Malheur à*

celui par qui vient le scandale! (S. Matth., XVIII. 7). Malheur à l'ivrogne, mais malheur mille fois aux vendeurs de boissons, qui sont la cause première de toutes ces calamités!

Comment pourrait-il en être autrement, quand il s'agit d'un vice qui ravale l'homme au-dessous de la brute; qui éteint tout sentiment d'honneur, de pudeur et d'affection; qui ruine les familles et attire sur elles des châtiments terribles à cause des crimes et des blasphèmes dont il est la source féconde? N'est-ce pas un vice qui tue en même temps le corps et l'âme du malheureux qui s'y abandonne?

Nous faisons donc appel à tous ceux qui ont à cœur le bien de la religion et de la patrie, afin qu'ils s'unissent à nous pour arrêter, ou du moins pour diminuer, autant que possible, les ravages de l'intempérance. Oui, nous vous en supplions par la charité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est mort pour racheter nos âmes, priez pour ces malheureux que Satan tient enchaînés dans une habitude ruineuse; priez pour que Dieu ouvre les yeux à ces vendeurs de boisson sur l'énormité du scandale dont ils se rendent coupables; priez pour que Dieu inspire à nos législateurs de sages mesures propres à arrêter un mal si préjudiciable à notre pays; priez enfin pour que les autorités municipales et paroissiales remplissent courageusement et fidèlement leur devoir: car elles répondront un jour devant le souverain Juge de tous les crimes qu'elles pouvaient et devaient empêcher. Hélas! n'arrive-t-il pas trop souvent que les intérêts de toute une paroisse sont sacrifiés aux clameurs et aux intrigues d'un petit nombre d'amis des auberges?

A ces prières ferventes, joignez l'exemple, en vous enrôlant dans ces belles sociétés de la *Tempérance* et de la *Croix*, établies dans vos paroisses et missions. Quel bonheur pour vous, quel mérite, quelle joie dans le ciel d'avoir contribué ainsi à la conversion de quelques pauvres âmes! Enfin, ne vous contentez pas de gémir en secret, mais sachez déployer du courage et de l'énergie pour élire et appuyer des conseillers municipaux qui veulent sincèrement le bien et pour protester contre les lâches complices de tous les abus.

IX.

DE L'USURE.

Quel est le cœur assez insensible pour ne pas gémir sur la cruelle industrie de ces prêteurs qui profitent de la nécessité d'un pauvre malheureux pour extorquer des intérêts exhorbitants? Et, une fois engagées dans cette voie ruineuse, les pauvres victimes n'en sortent que quand il ne leur reste plus une obole à donner à leur insatiable tyran.

Que ceux qui ont de l'argent à prêter se rappellent bien que ce n'est pas sans danger que l'on viole les éternelles lois de la justice et de la charité. Tôt ou tard ces fortunes amassées par l'usure se fondront entre leurs mains, ou entre celles de leurs enfants, sous le souffle de la justice divine, *car celui qui dépouille le pauvre pour s'enrichir*, dit le Saint-Esprit, *se verra dépouiller à son tour par un plus riche et il sera dans l'indigence.* (Prov., XXII. 16.) Le sang d'Abel criait contre l'homicide Caïn; les pleurs des pauvres dépouillés par l'usure, crient contre l'usurier, et l'usurier n'échappera pas plus que l'homicide à la vengeance divine. *Qu'arrivera-t-il donc à l'usurier*, demande le prophète? *Cet homme vivra-t-il devant le Seigneur? Non, il ne vivra point; car il a fait une chose détestable; il mourra, et son sang retombera sur sa tête.* (Ezéchiel, XVIII. 13.) *Car*, ajoute le psalmiste, *c'est une chose certaine que Dieu prendra en mains la cause du pauvre et le vengera de ses oppresseurs.* (Ps. CXXXIX. 13.)

A la vérité, nos législateurs ont aboli les lois qui punissaient autrefois ceux qui exigeaient un intérêt plus élevé que six par cent, et les tribunaux forcent l'emprunteur à payer l'intérêt stipulé, quel que énorme qu'il soit. Mais ce serait une grande erreur de s'imaginer que l'on peut maintenant exiger en conscience tel intérêt que l'on veut.

Non, non, Nos Très-Chers Frères, si vous aves de l'argent à prêter, vous n'aves pas en conscience le droit d'en retirer tel intérêt qu'il plaira à votre cupidité de fixer. La loi de l'éternelle justice est toujours au-dessus de vos têtes, et tous les législateurs du monde ne sauraient l'abolir. Elle vous défend d'exiger au-delà d'un intérêt raisonnable, dont la quantité, à défaut de lois civiles qui la déterminent, dépend du titre spécial

que vous pourriez avoir pour exiger un intérêt, ou bien de la commune estimation que les hommes d'affaires, probes et honnêtes, font de la valeur de l'argent. Tout ce que vous exigeriez au-delà serait injustement acquis et devrait être restitué.

Voilà, Nos Très-Chers Frères, ce que nous pensons que l'éternelle loi de la justice peut vous permettre. Mais il est une autre vertu qui, dans vos prêts d'argent, comme dans tous vos rapports avec le prochain, ne doit pas être oubliée ; c'est la charité.

Sous la loi de Moïse, il était défendu aux Juifs d'exiger le plus petit intérêt des sommes prêtées à leurs compatriotes (Deut. XXIII. 19). Dieu avait voulu ainsi resserrer entre tous les enfants d'Abraham les liens de cette charité qui doit unir des frères.

Or, Nos Très-Chers Frères, *depuis que Dieu le Père a aimé le monde jusqu'à lui donner son Fils unique* (St. Jean, III 16); depuis que *ce Fils unique nous a aimés jusqu'au point de se livrer à la mort pour nous* (Gal. II. 20.); depuis que *le Saint-Esprit a répandu dans nos cœurs un rayon de cette charité infinie*, qui unit ensemble les trois personnes de l'adorable Trinité (Rom., V. 5), la charité est devenue la loi par excellence. Donc, *si Dieu nous a aimés ainsi nous devons nous aimer les uns les autres* (St. Jean IV. 11), comme enfants de Dieu et frères d'une même famille.

Voilà cette seconde loi que nous invoquons aujourd'hui en faveur de ceux que des circonstances malheureuses obligent à emprunter. La justice vous permettrait peut-être de demander un certain intérêt, mais ne fermez point vos oreilles, ni votre cœur, ni votre bourse à la douce voix de la charité. Tendez une main secourable à votre frère indigent ; et de même que quelquefois la charité vous oblige de donner l'aumône, de même elle peut vous imposer quelquefois l'obligation de prêter à un intérêt moins fort, ou même sans aucun intérêt, pourvu toujours que vous ne soyez pas exposés à perdre votre capital, ou à faire de ces sacrifices extraordinaires que la charité peut bien conseiller, mais qu'elle ne prescrit point.

D'un autre côté, Nos Très-Chers Frères, la religion et la justice

font un devoir aux hommes de ne pas s'endetter inutilement et au-delà de leurs moyens.

Fuyez donc le luxe qui a déjà ruiné tant de familles. Ne cherchez pas à paraître plus riches que vous n'êtes. Sachez refuser à vos enfants les plaisirs et les ajustements que votre fortune ne comporte point.

Quand vous vous trouvez embarrassés dans vos affaires, il vaut infiniment mieux vendre vos biens à bonne composition, payer vos créanciers, et vous retirer avec quelques débris de votre fortune, que de vous mettre à la merci de prêteurs insatiables, qui vous ruineront infailliblement, vous forceront enfin à vendre vos biens à vil prix et vous jetteront sur le chemin public sans un denier dans votre bourse, et souvent encore écrasés par une dette énorme.

X.

AVIS DIVERS.

Ne vous étonnez pas, Nos Très-Chers Frères, de nous entendre vous donner ainsi des avis même sur vos affaires temporelles. La religion et la charité ne sont étrangères nulle part, et notre charge pastorale, qui vous rend chers à nos cœurs, nous fait partager toutes vos peines et vos embarras, aussi bien que vos joies et vos prospérités. Ce n'est pas pour nous que nous sommes pasteurs, mais pour vous. Jésus-Christ vous a confiés à nos soins, et en vous nous voyons les membres mystiques de ce divin Sauveur, au service duquel nous avons consacré notre vie entière.

Dites-le nous, Nos Très-Chers Frères, vous êtes-vous jamais repentis d'avoir suivi les conseils de vos pasteurs ? Plût à Dieu que plusieurs n'eussent pas à gémir aujourd'hui de s'en être écartés ! Il s'est trouvé, il se trouvera toujours de prétendus amis du peuple qui nous accuseront de vouloir dominer, et de tyranniser les consciences. La crainte de pareilles calomnies ne nous empêchera point de remplir à votre égard les devoirs d'amis fidèles, de pères remplis de charité, de ministres de Jésus-Christ, envers vos âmes rachetées par le sang de ce divin Sauveur. "Rien " ne nous arrêtera," dit un Souverain Pontife, " dans le devoir " où nous sommes de soutenir toutes sortes de combats pour l'a- " mour de Dieu et le salut des âmes. Ayons sans cesse devant

" les yeux Celui qui fut aussi, pendant sa vie, en butte à la con-
" tradiction des pécheurs ; car si nous nous laissons ébranler
" par l'audace des méchants, c'en est fait de la force de l'Épis-
" copat, de l'autorité sublime et divine de l'Église. Il ne faut
" plus songer à nous dire chrétiens, si nous en sommes venus au
" point de trembler devant les menaces ou les embûches de nos
" ennemis." (*Encyclique de Clément XIII*, 14 *Septembre* 1758.)

Ceux qui nous calomnient de la sorte, ont-ils jamais fait pour vous le moindre sacrifice de leur repos, ou de leur santé ? Où sont les établissements qu'ils ont fondés pour recueillir l'indigent malade ou infirme, ou pour donner l'éducation à la jeunesse ? Est-ce à eux que vous croyez pouvoir demander secours dans votre détresse ? Avez-vous jamais trouvé auprès de ces hommes la consolation et l'espérance dans vos revers ? Les ferez-vous appeler à votre lit de mort pour demander à leurs désolantes doctrines le néant ou le désespoir ? Ne serait-ce pas le comble de la folie que de suivre aveuglément pendant votre vie des guides qu'au moment de votre mort vous repousseriez avec énergie ?

L'hérésie joint ses efforts à ceux de l'impiété pour vous arracher votre foi. Elle emprunte le masque de la charité pour vous séduire. Elle offre quelquefois l'éducation gratuite aux enfants pour pervertir leurs cœurs ; elle fait de larges distributions de vivres et de vêtements pour se concilier les esprits ; elle répand avec profusion des falsifications de la Bible, et de petits livres remplis d'erreurs, de mensonges et de blasphèmes, pour infiltrer partout le poison de ses fausses doctrines. Défiez-vous de ces largesses intéressées ; refusez impitoyablement ces livres, ou jetez-les au feu. Si vous avez à cœur votre salut et celui de vos enfants, ne souffrez pas que ces émissaires de l'erreur entrent dans vos maisons. *Car*, dit l'apôtre saint Paul, *quel accord peut-il y avoir entre Jésus et Bélial, entre le fidèle enfant de l'Église et ses enfants révoltés.* (II Cor. VI. 15.)

Plus un bien est précieux, plus aussi doit-on éloigner soigneusement tout ce qui peut le détruire. Jugez quelle sollicitude vous devez avoir pour conserver votre foi. " Cette vertu est," dit le saint Concile de Trente, (*Sess. VI. ch.* 8) " le commencement du
" salut de l'homme, le fondement et la racine de toute justifica-

" tion, et *sans elle il est impossible de plaire à Dieu*, comme dit " l'Apôtre." (Hébr. XI. 6.) " Elle est," dit Pie IX, " la maîtresse " de la vie, le guide du salut, le destructeur de tous les vices, la " mère et la nourrice féconde de toutes les vertus..... ell répand " les bienfaisants rayons de sa lumière sur tous les peuples, les " courbant sous le joug de Jésus-Christ et leur annonçant la paix " et le bonheur." (*Encyclique du* 9 *Novembre* 1846.)

Mais n'oubliez pas, Nos Très-Chers Frères, que " la foi sans " l'espérance et la charité ne saurait nous unir à Jésus-Christ. " Voilà pourquoi il est de vérité absolue que la foi sans les " œuvres est morte et inutile." (Concile de Trente, Sess. VI, " ch. 7.) "*Si vous voulez entrer dans la vie éternelle,*" dit Jésus-Christ, " *il faut observer les commandements.*" (S. Matt. XIX. 17.) Dieu qui a créé l'homme tout entier, corps et âme, veut aussi être honoré par l'homme tout entier. Voilà pourquoi il exige que l'homme, par la foi, lui fasse hommage de son intelligence, et par les œuvres extérieures manifeste sa soumission au suprême domaine de son créateur. " Sans les bonnes œuvres la " foi ne peut plaire à Dieu, et Dieu n'accepte pas non plus les " œuvres que n'accompagnent point les doctrines religieuses. Ce " n'est pas seulement dans la pratique des vertus, ou dans l'ob- " servation des préceptes, mais dans leur union avec la foi que " se trouve le sentier qui conduit à la vie." (*Lettre de Pie IX* " *aux évêques d'Autriche, le* 17 *Mars* 1856.)

Pour arriver à cette union si désirable et si nécessaire de la vraie foi avec les bonnes œuvres, vous ne devez, Nos Très-Chers Frères, négliger aucune occasion de vous instruire de la doctrine chrétienne, soit en assistant régulièrement aux instructions que vos pasteurs vous donnent les dimanches et fêtes, comme le leur commande la sainte Église, soit en lisant avec attention de bons livres choisis avec le conseil de vos pasteurs.

Fréquentez le sacrement de Pénitence, afin de purifier vos âmes des moindres souillures du péché et de recevoir les avis particuliers spécialement adaptés aux besoins de votre âme. Venez souvent vous asseoir à la sainte table, pour y recevoir avec dévotion la très-sainte Eucharistie, qui est la nourriture spirituelle des âmes, " l'antidote qui nous délivre des fautes quotidiennes, " et nous préserve des péchés mortels; le gage assuré de notre

"gloire future et de notre félicité éternelle." (*Concile de Trente, sess. XIII, ch.* 2.)

Profitez bien des secours extraordinaires que présentent les jours de bénédiction divine, tels que le saint temps de l'avent, du carême, du jubilé et des retraites paroissiales. C'est alors que la miséricorde divine se plaît à verser sans mesure ses richesses infinies, pour réchauffer la piété des bons, exciter à une pénitence salutaire les pécheurs et les hommes dépravés par une longue habitude du vice.

Observez fidèlement le saint repos des dimanches et fêtes, entendez-y avec dévotion la sainte messe; car, dit le Seigneur par son prophète Isaïe (ch. LVI. 4), *à ceux qui observeront bien la loi du sabbat et demeureront fermes dans mon alliance, je donnerai un nom éternel; je les ferai venir sur ma montagne sainte : je les remplirai de joie dans mon temple : les victimes qu'ils m'offriront me seront agréables.*

Observez aussi exactement les abstinences et les jeûnes que vous prescrit la sainte Église. C'est une maxime fondamentale dans la religion, que le péché ne peut être expié que par la pénitence. C'est là ce qu'ont annoncé les prophètes, ce que Jésus-Christ a prêché par ses exemples et par ses paroles, et ce que les apôtres et les saints n'ont cessé de recommander.

Voilà, Nos Très-Chers Frères, les avis les plus importants que nous avons cru devoir vous donner au sortir de ce quatrième concile provincial, durant lequel nous avons imploré avec plus d'instance que jamais les bénédictions du ciel sur vous, sur vos familles, et sur toutes vos possessions.

O Marie, sous la protection de qui nous nous sommes assemblés dans cette église métropolitaine dédiée à votre Immaculée Conception, intercédez pour nous tous auprès de votre divin Fils! Par votre intercession toute-puissante, obtenez-nous la grâce de marcher toujours fidèlement dans la voie de ses commandements, afin qu'un jour, pasteurs et brebis, nous nous réunissions dans le séjour de la félicité éternelle!

Souffrez, Nos Très-Chers Frères, que nous terminions cette lettre pastorale, comme nous l'avons commencée, en vous citant les paroles du Saint-Esprit parlant par la bouche du grand Apôtre: "*Combattez le bon combat de la foi; remportez la vie*

éternelle à laquelle vous êtes appelés......Au nom de Dieu qui donne la vie à toutes choses, et de Jésus-Christ, qui a rendu témoignage à la vérité sous Ponce Pilate......je vous ordonne de garder le commandement sans tache; soyez irrépréhensibles jusqu'à l'avénement de Notre-Seigneur Jésus-Christ, que manifestera en son temps le Bienheureux, et le seul Tout-Puissant, le Roi des Rois, et le Seigneur des Seigneurs, qui seul possède l'immortalité et habite une lumière inaccessible: que nul homme n'a vu ni ne peut voir; à qui honneur et empire éternel. Amen. Ordonnez aux riches de ne point s'enfler d'orgueil, de ne point se confier en des richesses périssables, mais dans le Dieu vivant qui donne toutes choses avec abondance; ordonnez encore aux riches de faire le bien, de s'enrichir par des bonnes œuvres. ....de se faire un trésor qui soit un bon fondement pour l'avenir afin d'obtenir la véritable vie......Que la grâce de Dieu soit avec vous. Amen. (I Tim., VI. 12.)

Sera la présente lettre pastorale lue et publiée toute entière, en une ou plusieurs fois, suivant qu'il sera jugé plus convenable, au prône de toutes les paroisses et missions de cette province ecclésiastique, et en chapitre dans les communautés religieuses, aussitôt après sa réception.

Donné à l'archevêché de Québec, sous nos signatures, le sceau de l'archidiocèse, et le contre-seing du secrétaire de l'archevêché, le quatorze mai mil huit-cent soixante-huit.

† C. F., ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.
† IG., ÉVÊQUE DE MONTRÉAL.
† JOS. EUGÈNE, ÉVÊQUE D'OTTAWA.
† VITAL J., ÉVÊQUE DE SATALA, *Coadjuteur et Procureur de l'Évêque de St. Boniface*
† L. F., ÉVÊQUE D'ANTHÉDON, *Coadjuteur et Procureur de l'Evêque des Trois-Rivières.*
† JEAN, ÉVÊQUE D'HAMILTON.
† E. J., ÉVÊQUE DE KINGSTON.
† JEAN JOSEPH, ÉVÊQUE DE TORONTO.
† C., ÉVÊQUE DE SAINT-HYACINTHE.
† JEAN, ÉVÊQUE DE S. G. DE RIMOUSKI.
† JEAN, ÉVÊQUE DE SANDWICH.

Par Messeigneurs,

AUGUSTE-HONORÉ GOSSELIN, Ptre.,
Secrétaire de l'Archevêché.

ANNONCE AU PRONE DE TOUTES LES PAROISSES DE LA VILLE ET BANLIEUE DE MONTRÉAL, LE 24 MAI 1868.

Les Présidents de toutes les Conférences de St. Vincent de Paul sont priés de se réunir, aujourd'hui (24e jour de Mai), à l'Hospice de St. Vincent, chez les Frères de la Charité, aussitôt après la cérémonie de la Bénédiction de la première pierre de la Maîtrise de St. Pierre, qui doit se faire par Mgr. l'Évêque de Montréal, vers les trois heures de l'après-midi, après laquelle cérémonie Sa Grandeur se rendra au dit Hospice, pour y rencontrer ces Messieurs et s'entendre avec eux sur les moyens à prendre pour préparer une assemblée générale de tous les membres de la St. Vincent, qui s'y tiendra le jour de la Pentecôte, après les Vêpres, c'est-à-dire vers les cinq heures.

Chaque Curé est prié de faire et expliquer cette annonce à son Prône, aujourd'hui, 24 Mai, et de se regarder lui-même comme le premier invité.

LETTRE PASTORALE SUR LA ST. JEAN-BAPTISTE.

IGNACE BOURGET, PAR LA GRÂCE DE DIEU ET DU SIÉGE APOSTOLIQUE, ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, ETC., ETC.

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses, et à tous les Fidèles de Notre Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Il circule parmi nous, N. T. C. F., certaines sentences qui passent pour des maximes, c'est-à-dire, pour des vérités que l'on ne conteste pas. Ainsi, à nos yeux, le vrai patriote est un sincère catholique. La Religion inspire l'amour de la Patrie, et la patrie fait aimer la religion. La religion veille à la garde de la patrie, et la patrie se dévoue à la conservation de la religion. Point de religion, point de patrie. Point de patrie, point de religion. Sans la religion, les intérêts nationaux sont sacrifiés; et sans la patrie, les intérêts religieux sont oubliés et mis de côté. Le

prêtre a besoin du citoyen, et le citoyen a besoin du prêtre. Ce sont là comme deux corrélatifs dont l'un ne va pas sans l'autre, ou deux membres d'un même corps. Ces sentiments s'échappent par tous les pores de notre corps social ; et partout où la religion et la patrie ne sont pas en parfaite harmonie, il y a désordre et confusion.

Aussi repousse-t-on avec horreur tout ce qui tend à séparer la patrie de la religion ; parce que l'on comprend intimement que si la patrie est le corps, la religion est l'âme de notre société ; et que si l'on sépare l'âme du corps, l'on n'a plus qu'un cadavre.

De même a-t-on un souverain dédain des écrits et discours qui tendent à briser les liens qui unissent si étroitement la religion et la patrie. En conséquence, tout journal qui montre cette mauvaise tendance, est redouté des gens de bien comme un serpent venimeux, et impitoyablement renvoyé du foyer domestique, qu'il ne manquerait pas d'infecter de son horrible venin.

Ces vérités et autres semblables, qui vibrent habituellement dans tous les cœurs, deviennent plus vives, plus saisissantes, chaque année, au retour de notre belle et joyeuse fête nationale, la St. Jean-Baptiste. Aussi, réveille-t-elle chaque fois des émotions douces et fortes qui se perpétuent de génération en génération, en se reproduisant sous différentes formes et en recourant à divers moyens pour se manifester. Ainsi, aux feux de joie, usités chez nos pères, ont succédé les magnifiques processions, qui aujourd'hui se déploient dans nos villes et nos campagnes. Chacune de ces fêtes, chacune de ces démonstrations, comme on le sait, fait ses impressions, pour conserver et perpétuer notre religieuse nationalité. On aime la religion qui donne un puissant protecteur à la nationalité, et on s'attache à la nationalité en la voyant croître à l'ombre du sanctuaire sous la protection du plus grand des enfants des hommes.

Cette religieuse nationalité dont nous sommes justement si fiers et si heureux, nous la voyons aujourd'hui, avec bonheur, se manifester d'une manière encore plus éclatante, en paraissant sur un plus grand théâtre. Et, en effet, elle a été arborée dans la glorieuse bannière de nos zouaves, qui, d'un côté, représente la religion, sous l'effigie de l'étendard pontifical, et de l'autre, la patrie, sous l'emblême du blason canadien.

Cette bannière, à laquelle se sont attachées nos plus vives sympathies, a révélé bien éloquemment à l'étranger nos religieux adages, et a montré à la vieille Europe étonnée ce qu'est encore le jeune peuple canadien, qui, il y a deux siècles, a sucé au sein de sa mère l'amour de la religion et de la patrie, et qui a conservé le teint frais et vermeil que donne à un enfant bien constitué un lait pur et délicieux.

Cette bannière, type frappant de notre nationalité, a été saluée, honorée, respectée sur terre, et sur mer. Sa religieuse légende: *Aime Dieu et va ton chemin!* a frappé et saisi ceux qui l'ont lue. Le bataillon de l'élite de la jeunesse canadienne qui a marché sous cette bannière nationale, a fait une réputation au Canada, qui produisait de si beaux et de si nobles jeunes gens.

Escortée de ces dévoués enfants de la patrie, notre nationalité a rappelé à notre première mère-patrie ses vieux souvenirs et ses mœurs patriarcales. Elle a pu voir, dans nos jeunes gens, ce qu'étaient nos pères, quand elle les envoya établir la Nouvelle-France, c'est-à-dire, des hommes dévoués à la religion et à la patrie.

Cette nationalité, après une marche triomphale sur la terre et sur mer, a été acclamée par tout ce qu'il y a de plus grand à son entrée dans la ville éternelle. Elle s'est même associé au drapeau Pontifical qui, par un honneur insigne et une distinction sans pareille, est allé au-devant de la bannière canadienne comme pour lui souhaiter la bienvenue et en relever l'éclat. C'était donc la religion et la patrie qui s'unissaient sous ces deux étendards et qui marchaient de pair dans ce moment à jamais mémorable.

Enfin, cette nationalité a reçu de magnifiques éloges de la bouche même du Vicaire de Jésus-Christ. Il a, ce bon Père, reçu à bras ouverts, béni et caressé ces chers enfants que lui a adressés notre patrie pour l'aider à défendre la religion en soutenant le patrimoine de St. Pierre. En les bénissant, il n'a pas manqué de bénir aussi cette patrie dont il a si hautement apprécié le dévouement.

Cet événement, vraiment inexplicable dans les calculs de la sagesse humaine, et qui porte évidemment l'empreinte du doigt

divin, est une nouvelle preuve que le patriotisme religieux, qui constitue la vraie nationalité, est un don du ciel et qu'il s'entretient dans les âmes chrétiennes par le souffle de l'Esprit-Saint.

Aussi commence-t-on déjà à découvrir, et verra-t-on encore mieux plus tard, la portée que peut avoir, dans les desseins impénétrables de la divine Providence, un événement si singulier dont il est bien difficile maintenant de se rendre raison.

Quoiqu'il en soit, il est évident que c'est la religion, et la religion seule qui produit la vraie nationalité. C'est elle qui supplie les saints qui sont au ciel de vouloir bien en être les protecteurs. C'est elle qui charge ses ministres, qui sont sur la terre, de l'entretenir par leur prière, leur parole, leur exemple, afin que ce feu, descendu du ciel pour embraser le monde entier, ne s'éteigne jamais pour le malheur des peuples. Aussi, est-ce, N. T. C. F., avec un souverain bonheur que nous voyons, dans nos fêtes patriotiques, régner la plus douce harmonie entre le ciel et la terre, entre les pasteurs et les brebis, entre les riches et les pauvres, enfin entre toutes les classes de la société.

Ce consolant et religieux spectacle se renouvelle pour nous chaque année, principalement à la St. Jean-Baptiste, qui est notre fête nationale. Car, c'est ce grand saint, le plus grand des enfants des hommes, qui, dans les décrets divins, a été choisi pour être le protecteur de notre religieuse nationalité. Comme tel, il s'intéresse du haut du ciel à la prospérité de notre patrie et au bonheur de ses enfants. Aussi emploie-t-il son puissant crédit auprès de Dieu pour dissiper les noirs brouillards qui s'y amoncellent, dans ces temps mauvais, pour y exciter de furieuses tempêtes, et prie-t-il pour en bannir l'ivrognerie, le luxe, la danse et autres plaisirs profanes, qui, en démoralisant les peuples, les rendent malheureux, tandis que les bonnes mœurs en font de grandes nations. *Justitia elevat gentes, miseros autem facit populos peccatum.* (Prov. 14. 34.)

Rien donc de surprenant, N. T. C. F., si le nom de St. Jean-Baptiste est si grand parmi nous, et si sa fête se célèbre, chaque année, avec tant de pompe dans nos villes et nos campagnes. C'est la reconnaissance qui nous en fait un juste devoir et nous porte à lui rendre un culte public avec toute la solennité possible.

Mais, cette année, il y a pour nous une raison spéciale de la célébrer avec encore plus de solennité et surtout avec un redoublement de dévotion et de piété. C'est que les échos de la joie qui ici a coutume de rayonner sur toutes les figures et de surabonder dans tous les cœurs, doivent retentir, dans la ville éternelle, aux oreilles de nos compatriotes qui déjà ont eu l'honneur, dans d'autres fêtes, d'être associés au magnifique cortége du Souverain Pontife, et qui, dans celle-ci, ne manqueront pas de s'y unir autant qu'il leur sera possible, quand il se rendra, en grande pompe, à la basilique de St. Jean de Latran, qui, dans ce jour solennel, voit se développer, dans son immense enceinte, toutes les splendeurs de la religion, toute la majesté des cérémonies, toute l'harmonie des chants sacrés.

Plusieurs fois, pendant que Nous étions à Rome, Nous avons assisté à cette fête. Alors se réveillaient dans Notre mémoire tous les souvenirs de la patrie, et à la vue de toutes les splendeurs qui Nous ravissaient, Nous aurions voulu voir notre Société de St. Jean-Baptiste et nos autres sociétés canadiennes faire cortége au St. Père et relever, s'il était possible, l'éclat d'une si brillante manifestation religieuse, en défilant majestueusement sous leurs riches bannières, par ses larges avenues ou voies romaines qui conduisent à St. Jean de Latran. Maintenant que nos Zouaves Canadiens sont à Rome en si grand nombre, et qu'ils y sont si bien vus, Nous avons, N. T. C. F., l'espoir que ce vœu va s'accomplir.

Nous avons donc raison de donner désormais à notre fête nationale encore plus de splendeur ; et il nous faut surtout la relever par de nouvelles pratiques religieuses, qui fortifient en nous le sentiment d'une nationalité vraiment chrétienne. Notre intention en cela doit être d'attirer, par la protection de St. Jean-Baptiste sur notre chère patrie, d'abondantes bénédictions.

A cette fin, nous nous y préparerons, N. T. C. F., par de pieux exercices, et surtout par une fervente neuvaine, afin d'attirer sur nous et sur tout le pays l'abondance des grâces du ciel.

1. Faisons-la pour demander la protection de St. Jean-Baptiste sur nos Zouaves Canadiens qui sont à Rome, pour la défense de l'Église et du Siége Apostolique. Car, c'est sous la protection de

ce Protecteur de notre *nationalité* qu'a été entreprise cette expédition qui fait connaître partout et relève si haut notre nationalité. Or, afin que l'on n'oubliât pas que c'était St. Jean-Baptiste qui était à la tête de ce beau mouvement, une lampe brûle sans cesse au pied de son image, exposée dans notre Cathédrale, auprès de l'autel dédié au *Très Saint et Immaculé Cœur de Marie.*

Pour la même raison, la médaille d'or, offerte à nos zouaves, à leur passage, à Lyon, est déposée sur le cœur de ce grand Saint et y brille de tout son éclat, en reconnaissance de la marche triomphante qu'il leur a fait faire, en les conduisant lui-même à Rome.

Mais ce n'est là que le prélude du drame religieux qu'ont à représenter ces bons enfants, dans la Ville Éternelle, et sous les yeux du Vicaire de Jésus-Christ. Ce qu'il y a de plus important pour eux et pour nous, c'est que toute leur conduite réponde à de si beaux commencements; et que par leur vertu et leur courage, ils se montrent toujours dignes de leur pays en combattant dans les rangs de l'armée Pontificale. Et, en effet, plus la réputation qu'ils se sont déjà faite est grande, et plus nous devons les aider à la soutenir glorieusement.

Or, c'est ce que nous faisons par les prières que nous ne cessons d'adresser à Dieu depuis leur départ. Tous les jours, le Prêtre, après la messe, se met à genoux au pied de l'autel, afin de prier pour le Pape et pour ses généreux défenseurs. Le Chapitre de notre Cathédrale ne manque pas chaque jour, après avoir récité les heures Canoniales, de dire une prière de l'Église que l'on appelle *Itinéraire,* pour obtenir que le voyage de ces chers enfants soit heureux et qu'ils puissent revenir dans leur patrie, comblés de joie et rayonnants de santé. Le clergé, les communautés religieuses de toutes les bonnes âmes s'unissent de cœur et d'âme aux vœux que, de leur côté, les parents de ces jeunes héros ne manquent pas d'adresser au ciel pour qu'ils se conservent dans leurs bons sentiments, et qu'ils nous reviennent, après leur glorieuse expédition, avec de nouvelles connaissances qui en feront des citoyens plus utiles à la patrie et des chrétiens dont la Religion ait à s'honorer. Enfin, nos chers soldats Pontificaux

ont mérité l'attention spéciale du Concile qui vient de se terminer à Québec, et ont été jugés dignes de cette belle *acclamation :* "A tous les défenseurs," s'écriaient avec enthousiasme les Évêques et les Prêtres, avant de se séparer, "à tous les défenseurs du Pontife Romain et des États temporels de l'Église, et surtout à nos braves et pieux soldats volontaires qui ont volé à Rome, pour combattre contre les ennemis du St. Siége, actions de grâces, succès en toutes choses, victoire dans tous les combats, joie constante de l'âme, santé du corps et heureux retour dans la patrie, après les triomphes de la plus glorieuse victoire. Qu'il en soit ainsi, qu'il en soit ainsi, qu'il en soit ainsi."

Omnibus Romani Pontificis et Ecclesiæ temporalium Statuum Defensoribus, præsertim vero strenuis piisque voluntariis militibus nostris qui Romam ad pugnandum contra Sanctæ Sedis inimicos currerunt, gratiarum actio, ubique successus, ubique victoria, constans animi jucunditas corporisque valitudo, et post gloriosissimæ victoriæ triumphos felix iter ad patriam.

Fiat, fiat, fiat.

A nous maintenant, N. T. C. F., de faire retentir cette chaleureuse acclamation dans toutes les parties de ce Diocèse. Qu'elle se répète, avec transports, dans les communautés Religieuses comme dans les paroisses, dans les temples du Seigneur comme dans les maisons des enfants des hommes, dans les réunions des pieuses Confréries comme dans les assemblées de famille ; enfin qu'elle soit sur toutes les lèvres, comme dans tous les cœurs, pour diriger nos intentions pendant la neuvaine que nous avons à faire pour nous préparer à la fête de notre Saint Protecteur.

De leur côté, comme vous l'avez sans doute appris avec bonheur, N. T. C. F., ces jeunes militaires n'ont point, depuis qu'il nous ont quittés, négligé leurs devoirs religieux. Sur terre et sur mer, ils répandent la bonne odeur de leur piété. L'on sait que sur la mer bon nombre firent la sainte communion, que le jour de St. Joseph un plus grand nombre encore s'approchèrent de la table sainte, qu'ils se sont préparés par une retraite de quelques jours à faire la communion pascale, et qu'ils font le mois de Marie avec une piété et une solennité qui à Rome même ravit tout le monde. Avec de pareilles dispositions, il ne faut pas s'étonner si partout

on les admire, et si, dans l'armée Pontificale, les autorités militaires se montrent si bien disposées à leur donner un prompt avancement. Que de raisons de prier pour la persévérance de ces chers enfants, dans la pratique de leurs devoirs religieux. C'est ce que nous ferons sans doute avec empressement dans la neuvaine que nous allons faire à cette intention.

2o. Proposons-nous de travailler, pendant cette neuvaine, à rétablir partout, dans nos villes, comme dans nos campagnes, le règne de la tempérance, afin d'honorer spécialement St. Jean-Baptiste, pratiquant toute sa vie une si rigoureuse tempérance qu'il n'a jamais pris ni vin, ni aucune liqueur enivrante.

Hélas! comme vous en êtes, N. T. C. F., les témoins journaliers, l'ivrognerie montre de nouveau sa tête plus hideuse que jamais. Elle cause partout des maux déplorables, elle absorbe les plus belles fortunes, elle fait languir et mourir dans l'exil une multitude de nos compatriotes; elle trouble la paix des ménages; elle sépare les époux des épouses, elle réduit à une affreuse misère les mères et les enfants, elle alimente les maisons de débauche, elle remplit les prisons, les maisons de réforme et les stations de police de malheureux, qui le plus souvent n'y sont condamnés que pour des délits commis dans un état d'ivresse; elle attire les fléaux de la colère de Dieu à cause du mauvais usage que l'on fait des biens dont il daigne nous combler dans son infinie bonté.

Or, quelle autre digue, que la prière pourrions-nous opposer au torrent de l'ivrognerie qui entraîne tout dans l'abîme et menace notre société de la plus affreuse désolation? Que ferons-nous, N. T. C. F., pour détruire ce monstre épouvantable qui fait tant de mal à notre patrie? Nous allons recourir à St. Jean-Baptiste, afin d'obtenir par sa puissante intercession ce que nous ne pourrions obtenir par nos propres mérites, savoir, le bon règlement des auberges, pour qu'il ne s'y commette plus d'excès d'intempérance, qu'il ne s'y vende plus de liqueurs enivrantes, les dimanches et fêtes, que l'on n'y admette plus ces ivrognes de profession qui boivent et mangent tout ce qu'ils ont. Oh! que notre cher Canada serait riche et prospère si l'ivrognerie en était pour toujours bannie! C'est ce que, encore une fois, nous allons demander avec ferveur pendant la neuvaine.

3o. Une autre plaie, non moins désastreuse pour notre pays, doit fixer sérieusement notre attention pendant notre Neuvaine, c'est le luxe effréné qui se déborde de toutes parts pour faire la désolation de notre belle patrie, comme de tant d'autres pays florissants qu'il a ruinés. St. Jean-Baptiste n'ayant été couvert que d'un vêtement de poil de chameau, pendant qu'il prêchait la pénitence aux hommes, pourrait-il n'avoir pas pour agréables les prières que nous ferions pour demander la grâce de l'imiter, autant du moins qu'il est possible ? Pourrait-il ne pas mettre ses complaisances dans un peuple qui s'applique à donner le spectacle de la simplicité dans les habits, dans l'ameublement et dans les modes du monde ?

En faisant cette neuvaine pour demander que cette simplicité règne en tous lieux, nous ne faisons, au reste, que nous conformer aux intentions de N. T. S. P le Pape. Car, en Décembre dernier, il recommandait à son Vicaire Général, Son Éminence le Cardinal Patrizzi, de s'opposer au luxe qui s'introduisait à Rome, et y causait, comme toujours, de bien déplorables scandales. Nous reproduisons ici, N.T. C. F., pour votre instruction, le mandement publié à ce sujet par le Cardinal Vicaire. Ce mandement est du 18 Décembre 1867.

" Nous ne saurions," dit son Éminence, " trop recommander à " tous de se conformer exactement aux prescriptions du Saint " Père, en ce qui touche le respect dû aux Églises. Mais Nous " Nous permettrons d'expliquer particulièrement aux femmes " chrétiennes que certaines coiffures, en usage depuis quelque " temps, sont absolument malséantes dans les Églises. En effet, " on ne peut tolérer l'abus par lequel non seulement les femmes " cessent de se voiler la tête, comme il leur est recommandé, " mais encore s'approchent des sacrements avec les susdites " coiffures, qui ne conviennent nullement à une action aussi " sainte.

" Que toutes les dames Romaines, et principalement celles qui, " occupant un rang plus élevé, doivent par là même marcher les " premières et donner le bon exemple aux autres, prennent à " cœur ce que Nous leur insinuons ici comme ce que leur recom- " mande Sa Sainteté. Qu'elles songent bien qu'elles ne pourraient

" être excusées de péché en transgressant ces ordres, surtout
" lorsqu'il s'agit de s'approcher des sacrements.

" C'est de plus une stricte obligation pour les confesseurs de
" faire bien comprendre à leurs pénitents l'importance de ces
" injonctions, et d'en exiger l'observance par tous les moyens."

Signé : C. CARD. VICAIRE.

Ces Ordonnances ont produit leur effet à Rome, car on a vu, en Janvier dernier, les premières Dames Romaines venir solennellement protester au Saint-Père de leur dévouement filial et de leur parfaite docilité aux recommandations qu'il avait daigné leur faire, en observant toutes les règles de la modestie chrétienne, non seulement dans les Églises, mais encore dans les soirées où elle est *malheureusement trop offensée.* Ce bel exemple des Dames Romaines a eu du retentissement en France et dans les autres pays catholiques. Montréal n'a pas été la dernière ville à se mettre en mouvement pour accomplir des ordres qui émanent de si haut, et qui, pour cette raison, doivent trouver partout des cœurs vraiment dociles.

Aussi, avons-nous la douce confiance qu'il se formera, dans les campagnes comme dans les villes, de pieuses associations, sur le modèle de celle qui déjà existe à Rome, et dont le but est de travailler à combattre et à détruire le luxe, par tous les moyens possibles, surtout par le bon exemple. Il y aura sans doute à soutenir une terrible lutte, dans ce combat engagé contre le formidable ennemi du luxe, qui a pour cortége le respect humain, l'ostentation des richesses, les parures indécentes, les modes, les soirées, les bals, les danses, et autres rassemblements profanes où il se déploie avec plus d'empire. Mais la prière sera la ressource la plus assurée, pour remporter d'éclatantes victoires. Courage donc ! sous la puissante protection du plus grand des enfants des hommes, engageons-nous, sans crainte, dans cette nouvelle lutte, et attendons fermement le secours du Ciel, qui ne nous manquera pas.

Faisons donc, N. T. C. F., disparaître de notre société l'intempérance, le luxe, les folles dépenses de la toilette. Que les plus riches se fassent une gloire de donner le bon exemple, afin de

mettre en honneur la simplicité dans les salons, les ameublements et les parures. Donnons à la charité tout ce que nous pouvons arracher au plaisir. Consacrons à Dieu et à ses pauvres une petite partie de nos revenus; offrons-Lui, à cette fin, telle portion de notre champ, de nos rentes et autres ressources que nous ménage sa divine Providence. Qu'il y ait entre nous tous bonne entente, pour que nos œuvres aient, aux yeux de Dieu et des hommes, un vrai caractère de grandeur et de magnificence. C'est alors que nous comprendrons, par notre propre expérience, que Dieu, qui ne se laisse jamais vaincre en générosité, nous rendra dans ce monde au centuple, en attendant la récompense éternelle. Car, Nous avons des œuvres à faire, non-seulement comme particuliers, mais encore comme peuple, puisque nous formons une Puissance dans la partie du monde que nous habitons; autrement la *Nationalité*, dont nous sommes si fiers, ne serait plus qu'un vain nom.

Faisons l'application de ces principes, aux dépenses à faire pour l'envoi de nos Zouaves à Rome, à leur entretien dans l'armée Pontificale et à leur retour dans la patrie. Qu'il y ait, pour supporter ces frais, une entente cordiale entre nous tous; et nous arriverons sans peine à cet heureux résultat. Et, en effet, serait-ce une chose trop onéreuse, pour chacun de nous de donner, chaque année, à cette fin une livre ancien cours, ou vingt sous? Assurément non, surtout en supposant, ce qui ne peut manquer d'arriver, que les contributions des riches suppléeraient abondamment à ce qui pourrait manquer du côté des pauvres.

Eh bien! à ce compte, le Diocèse fournirait annuellement au Saint-Père, pour l'aider à faire les dépenses du gouvernement de l'Église et de l'entretien de son armée, de trois à quatre cent mille francs, c'est-à-dire, de cinquante à soixante mille piastres. Et comme l'entretien d'un soldat lui coûte environ cinq cents francs par année, il s'en suit clairement que nos Zouaves Canadiens ne lui seraient nullement à charge avec une telle contribution de notre part.

Nous vous disons ceci, N. T. C. F., parce que nous savons que depuis l'envahissement injuste et sacrilége des États Pontificaux, le Saint-Père ne peut plus suffire aux énormes dépenses qu'il lu

faut supporter, sans le secours qu'il a droit d'attendre de l'Univers Catholique. "Nous n'avons," disait-il dernièrement à nos députés, "que de bons rapports des Canadiens, et il serait à désirer qu'il en vînt de nouveaux;" (parce que de fait une plus forte armée lui serait nécessaire) "mais," disait-il en même temps, "il fallait avant tout du pain pour les nourrir, et il en manquait." Cependant, ajoute-t-il, il faut les faire venir ces chers enfants. Maintenant, puisque nos Zouaves Canadiens sont, pour le Père commun, des enfants si chers, et que nonobstant l'embarras de ses finances, il désire qu'il lui en vienne de nouveaux, ne pourrions-nous pas leur donner nous-mêmes le pain qu'il craint ne pouvoir pas leur fournir, et les tenir à Rome, sur un pied respectable, pour qu'ils représentent dignement le Canada, aux yeux du monde entier? Car, le calcul que nous venons de faire prouve évidemment que nous le pouvons.

Concluons, N. T. C. F., que nous avons les plus pressantes raisons de célébrer à l'avenir, avec plus de solennité et de dévotion que jamais, notre grande fête nationale, afin de resserrer de plus en plus les liens qui chez nous unissent la religion et la patrie. Et comme d'ordinaire les grâces attachées à la célébration de nos fêtes sont en proportion des dispositions que nous y apportons, pénétrons-nous bien de la nécessité qu'il y a pour nous de bien nous préparer à celle de St. Jean-Baptiste.

A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué, et de l'avis du Chapitre de notre Cathédrale, Nous avons réglé, statué et ordonné, réglons, statuons et ordonnons ce qui suit.

1o. Nous permettons qu'il se fasse, dans chaque Église et Oratoire de ce Diocèse, une Neuvaine préparatoire à la fête de St. Jean-Baptiste, qui se célèbre le vingt-quatrième jour du mois de Juin.

2o. Cette neuvaine commencera le 15 de Juin pour se terminer le 23, veille de cette grande solennité.

3o. En vertu d'un Indult du Souverain Pontife, toute personne qui fera cette Neuvaine, soit à l'Église, soit en particulier, gagnera, chaque jour, une indulgence partielle de 300 jours.

4o. En vertu du même Indult, on pourra gagner une indulgence plénière, aux conditions ordinaires, dans chaque Église où

l'on célèbrera cette fête le 24 Juin, jour même de la nativité de St. Jean-Baptiste.

5o. Les exercices de cette neuvaine pourront consister dans les prières mêmes de la Neuvaine qui vient d'être envoyée de Rome, ou la lecture de la vie de St. Jean-Baptiste, dans la méditation de ses vertus, dans le chant de quelques pieux cantiques composés pour répandre sa dévotion ou pour inspirer de l'amour pour la tempérance et du mépris pour les vanités du monde et autres sujets.

6o. Nous permettons que ces exercices soient terminés par le salut et la bénédiction du St. Sacrement dans les Églises ou Oratoires où cette Neuvaine se fera publiquement et avec quelque solennité.

7o. Tous ces exercices auront pour but de faire revivre les belles sociétés de tempérance et d'établir de pieuses associations contre le luxe et la vanité. Les instructions, prières et recommandations devront tendre vers un but si désirable.

8o. Il pourra y avoir une procession dans le cours de la journée. L'on renouvellera, avant ou après, l'engagement à garder les règles de la tempérance, et l'on terminera par le salut et la bénédiction du St. Sacrement.

9o. En vertu d'un autre Indult du Souverain Pontife, tous ceux et celles qui appartiennent à la société de tempérance pourront gagner une indulgence plénière un des jours de cette neuvaine ou de l'octave de St. Jean-Baptiste, pourvu que, s'étant confessés avec une véritable douleur et ayant communié avec une sincère dévotion, ils prient dans quelqu'église à l'intention du Souverain Pontife.

10o. Il pourra se faire quelques quêtes pendant la neuvaine et le jour de la fête ou de la solennité de St. Jean Baptiste, pour le soutien de nos Zouaves dans l'armée pontificale.

Telles sont, N. T. C. F., les intentions pures et droites avec lesquelles nous devons célébrer notre grande fête patriotique. Tels sont les fruits merveilleux qu'elle produira dans notre pays tout entier, si nous la célébrons avec une joie toute sainte. Puisse-t-elle, cette fête, nous inspirer une nouvelle dévotion pour notre aimable protecteur, et nous porter jour et nuit à imiter ses vertus.

C'est l'unique moyen d'honorer ce grand saint, comme il mérite de l'être.

Sera la présente Lettre Pastorale lue au prône de toutes les Églises où se fait l'office public, et au Chapitre de toutes les Communautés Religieuses, le premier Dimanche après sa réception, et les Dimanches suivants, selon qu'il sera jugé plus à propos pour l'avantage des fidèles.

Donné à Montréal, sous notre seing et sceau, et le contre-seing de notre Secrétaire, le trente-et-unième jour du mois de Mai, en mil huit-cent soixante-huit.

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

Par Mandement de Monseigneur,

JOS. OCT. PARÉ, Chan.,
Secrétaire.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ.

MONTRÉAL, le 31 Mai 1868.

MONSIEUR,

La St. Jean-Baptiste a coutume de resserrer les liens qui unissent ici la religion et la patrie. A l'heure qu'il est, certains journaux sont à l'œuvre, pour séparer l'Église de l'État et vilipender le Clergé. J'ai pensé que, pour paralyser leurs mauvais desseins, il fallait donner, cette année, plus d'entrain à notre fête patriotique, et profiter pour cela de l'enthousiasme qu'a produit, dans tout le pays, le mouvement de nos Zouaves Pontificaux. Tel est le principal but de la Lettre Pastorale que vous recevrez sous peu.

L'occasion m'a paru favorable pour faire revivre la tempérance, en signalant les maux déplorables que produit de nouveau l'ivrognerie. Il en est aussi question dans la Lettre Pastorale des Pères du IV Concile de Québec, dont la lecture pourra être différée pour vous donner le temps de préparer votre paroisse à la fête de St. Jean-Baptiste.

Le luxe faisant aussi de tristes ravages, j'ai fait appel au Diocèse, afin que cette plaie mortelle, qui ronge notre société et menace de la miner, soit guérie, en lui appliquant le remède qu'a

indiqué le St. Père aux fidèles de Rome, par le ministère de son Vicaire. Ce mal sera, aussi lui, bien difficile à traiter et demandera du temps, du courage et de la prudence.

Il faudra commencer par les Couvents, les Confréries, les Congrégations d'Enfants de Marie, les Sociétés de Dames de Ste. Anne et autres, lesquelles, pour ce qui regarde le sexe, devront donner le ton. A la prochaine retraite, il en sera question comme de plusieurs autres points importants sur lesquels nous aurons à nous entendre.

Cette Retraite se fera à l'ordinaire, au Grand Séminaire, et commencera le 17 Août vers les 5 heures de l'après-midi, et se terminera le 25 au matin.

La Retraite de MM. les Vicaires se fera comme d'usage à l'Évêché, et elle commencera le 31 Août pour finir le 8 Septembre.

En attendant, ne cessons de demander pour nous et pour les fidèles confiés à nos soins le *bon esprit*, qui n'est jamais refusé à la bonne prière, et veuillez bien me croire

Votre très humble et dévoué serviteur,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

RIVIÈRE DES PRAIRIES, 4 Juin 1868.

M. LE CURÉ,

Vous avez vu, dans le *Nouveau Monde* et autres journaux de cette ville, les détails bien affligeants des maux qui pèsent en ce moment sur les infortunés Arabes de l'Afrique. Je vous prie d'en faire part à vos Paroissiens, en les engageant à prier pour ce peuple qui meurt de faim. Je vous invite à faire au plus tôt, dans votre Église, une collecte pour aider les Frères et les Sœurs de l'Algérie, qui recueillent les orphelins de ce peuple malheureux, dans l'espérance d'en faire des Chrétiens. Ces collectes seront envoyées à l'Évêché, et elles seront remises à M. Lemauff, Chanoine d'Alger, et à M. Rion, curé de St. Bonaventure, qui sont les dignes Députés de leur Archevêque, Mgr. Lavigerie, et les zélés avocats du pauvre peuple Arabe, qui est sous le poids d'une si grande calamité.

S'il y a des Communautés Religieuses dans votre Paroisse, vous pourriez engager les personnes qui les dirigent à faire prier leurs élèves à la même fin, et à les engager à mettre leur petite obole pour une si bonne œuvre.

Je demeure bien cordialement,

M. le Curé,

Votre très humble et obéissant serviteur,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ.

STE. GÉNEVIÈVE, le 8 Juin 1868.

MONSIEUR,

Le premier de Février de l'année dernière, j'adressai quelques mots au clergé réuni à l'Évêché, sur le projet d'un nouveau journal dont il était alors question. L'exécution du projet me souriait, comme à beaucoup d'autres, parce que j'y voyais le bien de la religion, qui devait y trouver une arme puissante dans les terribles combats qu'il lui faut soutenir contre le journalisme impie. Aussi, ce projet était-il à mes yeux comme un bouquet de fête, que bénirait le glorieux St. Ignace, qui a écrit ces admirables lettres dont la simple lecture, après dix-huit siècles, embrâsent tous les cœurs d'amour pour Notre-Seigneur et Sa Sainte Église.

La bénédiction de ce généreux défenseur de l'enseignement du Christ, dont le nom était gravé dans son cœur en lettres d'or, a produit son fruit, comme vous avez pu le voir, par le *Rapport de gestion de l'Administrateur de la société du Journal le "Nouveau Monde,"* qui vous fut adressé le 15 Mai dernier. Vous aviez d'ailleurs sous les yeux, dans la circulation de ce journal, une preuve sensible du succès qu'il obtenait chaque jour. Il en faut conclure que chacun en sentait intimement l'importance et la nécessité.

On a compris en effet que ce Journal était l'organe du patriotisme religieux; qu'il associait le Prêtre au Citoyen, pour

promouvoir les intérêts religieux et civils du pays; qu'il consacrait ces sentences si vraies que la patrie et la religion ne peuvent être séparées, sans jeter le peuple dans un abîme de maux; que le Prêtre ne peut se passer du Citoyen, et que le Citoyen ne peut se passer du Prêtre, et autres qu'il faut admettre comme des axiômes.

Ce journal paraît avoir rempli sa mission, en établissant les vrais principes sur lesquels doivent reposer les sociétés pour être solides, en défendant les droits du St. Siége, contre les ennemis de la religion qui attaquent avec un si grand acharnement; en justifiant les laïques qu'une presse impie ne se lasse pas de charger d'injures; en vengeant l'honneur du clergé qu'outragent ceux qu'il a comblés de bienfaits; en encourageant les bons citoyens, les vrais patriotes, dans l'accomplissement des saintes et belles œuvres qui s'offrent chaque jour à leur charité, et qui attirent tant de bénédictions sur la patrie qui nous est si chère à tous. Ainsi, c'est lui qui le premier a élevé la voix, pour favoriser le mouvement des Volontaires Canadiens, et les a dirigés jusqu'aux portes de la Ville Éternelle.

Ainsi, ce journal a marché à grands pas dans la voie qui lui a été tracée par ses fondateurs. Il a rempli, autant que possible, sa noble tâche. Il a répondu à l'attente de ses abonnés, autant du moins qu'il lui fut donné de le faire, avec les ressources qui ont été mises à la disposition de ses directeurs par les actionnaires. Il a fixé l'attention de N. S. P. le Pape, qui a daigné le reconnaître comme un des deux journaux de notre Amérique, dévoués spécialement au St. Siége. A l'heure qu'il est, il attire les regards du public qui s'attend à un plus grand développement, par les efforts de ceux qui, dès le principe, se sont si généreusement dévoués à cette œuvre éminemment religieuse et nationale.

Il s'en suit que, si ce journal, si bien encouragé jusqu'ici, venait seulement à languir et à végeter, il perdrait beaucoup de son prestige; et par une conséquence nécessaire, il s'affaiblirait beaucoup dans la lutte incessante, dans laquelle il se trouve engagé pour l'honneur et les intérêts de la religion. Le déshonneur qui en résulterait rejaillirait infailliblement sur le clergé et les bons laïques qui se sont associés pour cette œuvre.

Comme vous aurez pu vous en convaincre par le rapport mentionné ci-dessus, ce journal a toutes les chances d'un succès complet. Mais, comme toute autre entreprise humaine, il lui faut surmonter les obstacles qui se rencontrent nécessairement dans toute œuvre qui commence. Plus cette œuvre est grande, et plus les difficultés se multiplient pour l'entraver dans sa marche, jusqu'à ce qu'elle ait eu le temps de s'organiser et de s'affermir sur ses bases.

Telles sont les raisons pour lesquelles j'ai cru devoir appeler votre attention sur le *Nouveau Monde*, qui est votre œuvre, et qui assurément vous fait honneur. Vous l'aiderez, je n'en doute pas, par tous les moyens en votre pouvoir, par exemple, en lui procurant de nouveaux actionnaires, en augmentant vos actions, si vous le pouvez, en faisant vos versements, s'ils n'étaient pas encore faits, en ménageant quelqu'emprunt, à des conditions avantageuses et faciles, et autres que votre zèle vous inspirera.

Je vous écris la présente au milieu des travaux et exercices de la Visite Pastorale. C'est vous dire que j'ai besoin de votre indulgence pour couvrir toutes les négligences que vous y découvrirez.

Je n'en serai que plus cordialement,
Monsieur,
Votre très-humble et dévoué serviteur,
† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

CIRCULAIRE.

MONTRÉAL, le 16 Juillet 1868.

MONSIEUR,

Nous avons à réclamer de nouveau le secours du Ciel pour en obtenir de la pluie, parce que la chaleur est si intense qu'il est à craindre qu'elle ne devienne une vraie calamité. A cette fin, vous réciterez, jusqu'à nouvel ordre, après la collecte pour le Pape, celle *ad petendam pluviam,* en vous conformant à la rubrique.

Vous inviterez les fidèles, confiés à vos soins, à joindre leurs prières à celles de l'Église et à entrer dans de véritables

sentiments de pénitence, et à joindre à la prière, l'aumône et toutes les œuvres satisfactoires, car chacun doit se rendre le Ciel propice et favorable par un véritable changement de vie; sans quoi, toutes ces prières publiques ne sauraient produire l'effet que l'on en doit attendre. Un moyen certain de toucher le cœur du Père des miséricordes est de faire un saint usage des biens qu'il nous donne. Voilà pourquoi, en invitant les fidèles à bien prier, il faut les avertir que Dieu n'exaucera pas nos supplications, s'il ne nous voit pas bien décidés à éviter les folles dépenses qui se font pour satisfaire le luxe, la vanité, l'orgueil, la gourmandise et autres vices qui sont, hélas! si communs dans le monde.

Je vous permets de substituer à cette Collecte, celle *ad postulandam serenitatem*, quand vous le jugerez convenable.

Je suis bien cordialement, Monsieur,

Votre très-humble et dévoué serviteur,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

MONTRÉAL, le 1er Août 1868.

MONSIEUR,

Je suis heureux de vous annoncer que tout se trouve maintenant organisé, dans notre ville, pour faire appel à la charité publique, en faveur de l'*Hospice de St. Vincent de Paul*, afin de lui procurer les secours nécessaires pour commencer ses œuvres avec succès.

Car, il vient d'être formé, dans le but de s'occuper des intérêts du dit *Hospice*, un Comité composé de MM. O. Berthelet, C. S. Cherrier, C. A. Leblanc, Louis Beaudry, Alf. Larocque, F. X. St. Charles, Alex. Dubord, C. S. Rodier, jun., Alf. Dumouchel, Alf. Trudeau, E. L. [illegible] Bellefeuille, J. Royal, F. X. A. Trudel, F. David, Alph. Desjardins, S. Rivard, M. Laurent, Omer Allard, avec pouvoir de s'adjoindre d'autres membres. Ce Comité doit se mettre en rapport avec les Frères de la Charité, chargés de la direction du dit Hospice.

Or, il est question maintenant d'ouvrir une souscription, dans

la ville et les paroisses de la campagne, afin de fournir à ces bons Frères les moyens de continuer une entreprise déjà si avancée par les énormes sacrifices qu'a faits le généreux citoyen qui en est le fondateur.

La présente est pour vous prier de favoriser cette souscription, en faisant bien connaître à votre peuple l'œuvre importante qu'il s'agit de faire partir et de mettre à flot.

A cette fin, vous voudrez bien lire et commenter au prône l'*Appel*, adressé à tout le diocèse, le 22 Avril 1866, sous le titre de *Monument du Jubilé*, ainsi que le *Prospectus* ci-joint sur l'*Hospice de St. Vincent de Paul*, qui est plein d'intérêt.

Veuillez bien commencer à en parler demain au prône, et annoncer en même temps que la cloche du dit *Hospice* sera bénite solennellement dimanche prochain, 9 courant, dans l'Église St. Jacques, à l'heure ordinaire des Vêpres.

Je vous prie de joindre vos efforts à ceux du Comité, pour engager ceux de vos paroissiens, qui en ont le moyen, à se mettre libéralement à contribution, pour un certain montant qui sera payable en quatre ans. Car, il est à croire que, au bout de ce temps, l'établissement pourra se suffire à lui-même, moyennant le travail et l'industrie qui sont partout des ressources immanquables.

Une riche terre valant £2,500, tout près de cette ville, qui a été donnée à l'établissement par son fondateur, ne peut manquer d'assurer l'avenir de ce précieux *Hospice*.

Si vous avez, dans votre paroisse, quelque Association des Dames de Charité, vous voudrez bien faire appel à leur bon cœur, en les invitant à se concerter, pour aider surtout à meubler cette grande Maison.

En lisant, à votre prône, la présente circulaire, veuillez bien exhorter ceux qui en ont le moyen à préparer leur souscription, afin de pouvoir faire au plus tôt le premier versement.

Mais, comme cette grande Œuvre intéresse tout le monde, il faut que tout le monde y contribue, suivant son moyen. A cette fin, vous ferez faire, quand vous le jugerez à propos, une collecte dans votre Église.

Enfin, faites prier pour le succès de cette entreprise et celui de toutes les autres œuvres de charité. Car, avec la prière, nous

pourrons comprendre qu'il serait grandement temps de s'organisér partout, pour que tous les bons pauvres soient convenablement assistés, et que les mauvais pauvres ne puissent abuser de la charité publique, pour vivre dans l'oisiveté, la paresse, l'ivrognerie et autres excès.

Veuillez bien me croire,

Monsieur,

Votre très-humble et dévoué serviteur,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

CIRCULAIRE CONCERNANT LES BIBLIOTHÈQUES DE PAROISSE, ETC., ETC., ETC.

MONTRÉAL, le 25 Août 1868.

MONSIEUR,

Je m'empresse de faire publier, sur le *Nouveau Monde*, le Réglement de l'*Association Catholique de St. François de Sales pour la défense et la conservation de la foi*, dont je vous ai parlé pendant la retraite. Je vous autorise à ériger cette Association, dans votre Paroisse, en attendant que je puisse le faire d'une manière plus régulière, par un Décret canonique en forme; ce qui exige que je m'entende auparavant avec l'Administration générale de Paris.

En nous associant à cette grande et belle œuvre, nous accomplirons une de nos résolutions de retraite, et nous donnerons à la foi et à la piété de notre bon peuple un aliment substantiel et délicieux, qui le prémunira contre les dogmes de la séduction et de la tiédeur, qui sont des maux fort à craindre dans ces jours mauvais.

Je ferai reproduire, comme je vous l'ai dit, sur le *Nouveau Monde*, l'excellente brochure de Mgr. de Ségur, intitulée: *L'Œuvre de St. François de Sales—Explications et Réponses*, etc., qui font connaître les précieux avantages de cette Association.

M. le Chanoine Fabre a été nommé Directeur de la nouvelle Œuvre, qui s'introduit dans le Diocèse, avec pouvoir de s'adjoindre autant de Sous-Directeurs qu'il jugera nécessaire d'établir. Vous pourrez en conséquence vous mettre en rapport avec ce

Monsieur qui, lui-même, va ouvrir sans délai une correspondance avec le Secrétariat Genéral de Paris.

Je saisis cette occasion pour vous faire observer que chaque bibliothèque de paroisse devrait renfermer un bon nombre d'exemplaires du *Nouveau Testament*, par Mgr. l'Archevêque de Québec, et de la *Vie des Saints*, par M. Casgrain, Prêtre de Québec. Le premier ouvrage vous servirait utilement à empêcher la circulation du Testament de Sacy et autres encore plus mauvais, et le dernier, en faisant connaître les Saints, dans chaque famille, y répandrait de plus en plus le véritable esprit de piété et de dévotion.

Je suis bien cordialement,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

MONTRÉAL, le 26 Août 1868.

MONSIEUR,

Comme vous n'avez pu assister à la Retraite Pastorale qui vient de se terminer, la présente est pour vous inviter à faire la vôtre le plus tôt possible, soit à l'Évêché, soit au Séminaire, soit chez les Révds. Pères Jésuites ou les Pères Oblats, ou enfin chez quelqu'un de vos bons confrères.

Pendant notre retraite, nous avons spécialement prié pour obtenir la victoire sur tous les ennemis visibles et invisibles, que nous avons à combattre, afin de nous préparer aux grâces que Dieu nous réserve dans les jours de salut qui s'approchent, et qui vont être signalés par la plus grande des solennités, celle d'un Concile œcuménique.

Une de nos résolutions a été de fonder des bibliothèques de paroisse et d'encourager la Caisse ecclésiastique, pour le soutien honorable de nos vénérables vétérans, et notre Journal ecclésiastique, pour répandre le bon esprit, avec les bons journaux.

Joignez vos prières et vos efforts aux nôtres, et croyez-moi bien sincèrement,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

† IG., ÉVÊQUE DE MONTRÉAL.

MONTRÉAL, le 26 Août 1868.

MA FILLE,

Il est question d'entreprendre, cette année, une croisade contre le luxe, en général, et contre les coiffures malséantes dont font usage, dans les Églises, certaines personnes du sexe.

Il en était question dans la Lettre Pastorale du 31 Mai dernier; et il s'agit maintenant de se mettre tout de bon à l'œuvre, au commencement de la présente année scolaire. Car, l'on s'attend que les élèves des Couvents vont donner l'exemple d'une exacte modestie en tous lieux, et surtout dans les Églises, quand il leur faudra y assister aux saints Offices et y recevoir les Sacrements.

Ainsi, le costume adopté par les Couvents devra à peu près servir de règle à toutes les personnes séculières qui voudront se conformer aux recommandations de N. S. P. le Pape, publiées par son Vicaire Général, le Cardinal Patrizi. Voilà pourquoi il doit être acceptable, en tous lieux et dans toutes sortes de conditions. Il serait donc important qu'il y eût là-dessus entente entre toutes les Communautés enseignantes; et que les Supérieures et Maîtresses de pensionnat se réunissent quelque part, à cette fin.

On pourrait profiter de cette réunion, pour s'entendre sur plusieurs autres points importants, par exemple, sur les moyens à prendre pour former les Élèves au ménage, afin d'en faire plus tard de bonnes mères de famille, pour bien diriger les Congrégations établies dans les villes et les paroisses, les enfants de Marie et autres associations pieuses et charitables, qui sont d'un merveilleux secours pour aider ces jeunes personnes à conserver leur innocence dans le monde, dans l'âge le plus critique de la vie.

Les résolutions qui pourront être adoptées dans cette assemblée seront, après avoir été approuvées par l'Évêque, communiquées aux Curés, et envoyées dans tous les Couvents et Missions, pour y être fidèlement observées.

Priez et faites prier pour le bon succès de ces œuvres qui, il faut l'espérer, auront les plus heureux résultats pour la conservation des bonnes mœurs; et veuillez bien me croire,

Votre très-humble et dévoué serviteur,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

CIRCULAIRE DE MGR. L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL CONTRE LE THÉATRE.

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

Les journaux de cette ville nous apprennent l'arrivée prochaine d'une troupe d'acteurs étrangers, et nous font en même temps connaître la nature des pièces qu'ils doivent représenter ici comme en France, en Angleterre et aux États-Unis.

Cette nouvelle a de quoi nous affliger tous, N. T. C. F., et doit nous inspirer des craintes plus sérieuses que si l'on nous annonçait une nouvelle apparition du choléra ou du typhus ou de ces affreux tremblements de terre qui, dans ces derniers temps, ont causé tant de ravages, englouti en un instant des villes entières et répandu partout la consternation et la frayeur. Car, il s'agit d'une calamité plus redoutable que tous ces maux ensemble, de la peste qui empoisonne les cœurs et d'un scandale public qui démoralise les sociétés et attire sur le monde des fléaux épouvantables.

C'est donc pour Nous, N. T. C. F., un devoir impérieux d'élever la voix pour vous avertir que les pièces qui doivent être représentées, dans ce théâtre et par cette troupe de Comédiens venus de l'étranger, sont d'une immoralité révoltante, et qu'il n'y a vraiment que des cœurs tout-à-fait dépravés qui puissent n'y pas trouver de mal. Car, tout y est calculé pour opérer sur tous les sens des impressions sensuelles et charnelles. Les gestes des acteurs sont, on ne peut plus, immodestes ; leurs discours, leurs paroles, leurs chants, en blessant les oreilles tant soit peu chastes, excitent les passions les plus honteuses, avec une malice vraiment infernale.

Nous pouvons donc et nous devons vous dire, N. T. C. F., avec St. Pierre Chrysologue, dans une occasion toute semblable, que c'est vouloir s'amuser avec les démons que de se permettre de tels divertissements ; et que c'est par conséquent renoncer au bonheur que promet Jésus-Christ à ses vrais serviteurs que de se livrer à ces joies profanes et criminelles. *Qui jocari voluerit cum diabolo, non poterit gaudere cum Christo.* Et, en effet, si, au langage de l'Apôtre St. Paul, il n'est pas permis aux chrétiens

de nommer le vice contraire à la pudeur, comment qualifier la conduite de ceux qui iraient se ranger au pied d'un théâtre, qui est l'école du vice le plus détestable aux yeux même des honnêtes païens et des protestants qui se respectent, *Fornicatio,...... nec nominetur in vobis, sicut decet sanctos.* Eph. 5, 3.

Le temps et l'espace ne nous permettent pas de citer beaucoup d'autres autorités et de les confirmer par des exemples éclatants. Qu'il nous suffise de vous rapporter ici un fait terrible, que nous lisons dans un ouvrage de St. Alphonse de Liguori, un des plus célèbres écrivains du dernier siècle. Pour prouver à ses lecteurs les dangers du spectacle, il raconte que, dans une des villes d'Italie où il y avait un célèbre pélérinage à l'honneur de la Bienheureuse Vierge, il se trouvait malheureusement un grand théâtre à côté du sanctuaire de Marie. Or, un jour qu'une foule insensée encombrait ce lieu de plaisirs mondains, le feu éclata tout à coup et avec tant de violence que tous ceux qui assistaient au spectacle furent consumés par les flammes. Un seul échappa, et il assura avoir vu la sainte Vierge, une torche ardente à la main, mettant elle-même le feu à un édifice où il se commettait tant et de si grands crimes, en face du temple où elle avait établi son séjour, pour exercer ses miséricordes en faveur de ses enfants.

Or, notre ville n'est-elle pas toute entière consacrée à l'honneur de l'auguste Mère de Dieu ? N'a-t-elle pas été bâtie par nos pères, sous ses auspices, et pour que son saint Nom fût glorifié dans toute notre Amérique ? N'y voit-on pas plusieurs sanctuaires vénérés où ce Nom glorieux est invoqué, béni et honoré, avec une souveraine piété ? N'a-t-on pas la consolation d'y voir cheminer tous les jours de pieux pèlerins, qui vont y chercher la consolation dans leurs peines et le secours dans leurs besoins ? Or, n'est-il pas à croire qu'elle ne souffrira pas que sa ville chérie soit exposée aux scandales et aux immoralités du théâtre ? Vous vous souvenez sans doute comment fut dévoré par les flammes le théâtre qui avait été élevé à côté de N. D. de Bonsecours.

Nous l'espérons, N. T. C. F., et nous demandons, avec d'instantes prières, que cette bonne et tendre Mère éloigne de nous toutes les causes qui pourraient nous attirer la colère du Ciel ; et qu'elle fasse pour cette ville ce qu'elle fit pour celle d'Amal-

phi. St. Alphonse, dont Nous venons de vous parler, y avait donné une grande retraite avec des fruits merveilleux. A la clôture de cette belle mission, il dit au peuple, après l'avoir béni : *Veillez sur vous-mêmes, mes frères ; après notre départ il tombera de la montagne un démon qui vous exposera au malheur d'oublier toutes vos résolutions, et vous attirera le châtiment d'un tremblement de terre.*

En effet, le lendemain, lorsque les missionnaires étaient déjà partis, on vit descendre ce démon : c'était un *buffle* qu'on avait lancé pour donner au peuple le spectacle d'un jeu profane. Mais, à peine cet animal est-il arrivé sur la principale place que toute la ville est ébranlée par un affreux tremblement de terre. Aussitôt le jeu cesse, le peuple effrayé se rend à l'Église où l'Archevêque monte en chaire pour annoncer la pénitence et rappeler aux habitants les promesses qu'ils avaient faites durant la mission.

Le Prélat parlait encore, lorsqu'une secousse beaucoup plus violente ébranla horriblement l'Église et renversa les chandeliers et tous les objets qui se trouvaient sur le Maître-Autel. On sortit incessamment avec l'Archevêque qui, continuant à prêcher sur la place publique, parla en ces termes de la menace prophétique : " L'homme de Dieu, dit-il, nous avait prédit ce grand " châtiment, si parmi nous il s'en trouvait qui ne voulussent " point se convertir. Prions, mes frères, pour ces pécheurs endurcis, et daigne le Dieu des miséricordes toucher leurs cœurs ! "

C'est ce que nous allons faire tous ensemble, N. T. C. F., pour empêcher que Dieu ne soit si horriblement offensé, comme il le serait incontestablement, si le théâtre qui doit s'ouvrir était malheureusement fréquenté par nos Catholiques. Pour notre ville, l'*Opéra Bouffe* est ce qu'était pour Amalphi le *buffle* qui, en jetant le peuple dans la dissipation d'un plaisir profane, faillit causer sa ruine.

A cette fin, nous réglons ce qui suit, pour qu'il y ait dans les différentes Églises de cette cité et de sa banlieue, des exercices communs ; afin que les pieux fidèles puissent s'unir facilement à leurs pasteurs, pour obtenir de la divine bonté que le théâtre ne soit pas fréquenté, et qu'ainsi Dieu ne soit point offensé.

L'on fera, dans chaque Église ou Chapelle, la neuvaine préparatoire à la fête de la Nativité de la Sainte-Vierge, qui commence le trente Août et se termine le sept Septembre. Nous accordons le salut solennel et la Bénédiction du St. Sacrement. On y chantera entr'autres l'invocation *Maria Refugium peccatorum*, etc., répétée trois fois, avec l'Oraison *Deus, in cujus passione, etc.*, et le *Parce Domine populo tuo*, répété trois fois avec l'Oraison *Omnipotens sempiterne Deus, qui vivorium dominaris, etc.* On y fera aussi une amende honorable avant le *Tantum ergo*, etc. Les prières de la Neuvaine se feront aussitôt que l'on aura fait l'exposition du St. Sacrement, en la manière ordinaire. Il y a 300 jours d'indulgence à gagner, chaque jour de la Neuvaine, et une indulgence plénière, aux conditions requises, à la fête de la Nativité ou un des jours de l'Octave. Cet exercice serait convenablement placé vers les 7 heures du soir, pour favoriser le concours des bonnes âmes à l'heure à peu près où l'on se rend au théâtre, afin que pour eux les chants sacrés et les prières ferventes remplacent les chants lascifs et les paroles dissolues qui attirent les mondains au spectacle. Cette Neuvaine sera d'ailleurs une préparation à la fête du Saint Nom de Marie.

Ce sera, N. T. C. F., en faisant, avec ferveur, ces pieux exercices, que nous obtiendrons les lumières intérieures qui nous sont si nécessaires, pour mieux comprendre nos vrais intérêts pour ce monde et pour l'autre. N'est-il pas en effet visible qu'il se fait des dépenses extraordinaires au théâtre pour le luxe, la toilette et autres objets de vanité et de curiosité, qui finissent par être des causes de ruine et de renversement de fortune ? Les sommes énormes qui y sont englouties n'occasionnent-elles pas, dans beaucoup de familles, des souffrances qui en bannissent le bonheur et la paix ? Ce que l'on donne à des acteurs, qui démoralisent les grandes villes et les pays entiers, n'est-il pas enlevé au pauvre infirme, à l'enfant abandonné, au vieillard décrépit, à la veuve et à l'orphelin ? Mais les cris que poussent vers le ciel ces membres souffrants de Jésus-Christ, leurs souffrances et leurs gémissements ne font-ils pas nécessairement tomber, sur ceux qui se livrent, à leurs dépens, à des plaisirs criminels, des anathèmes qui se font sentir sur les enfants et les petits enfants, jusqu'à la

dernière génération ? Si l'on employait à doter et à soutenir nos établissements de charité et à en créer d'autres, à mesure que le besoin s'en fait sentir, les grosses et énormes sommes que viennent chercher des acteurs et des comédiens, n'en serait-on pas plus béni du Ciel et plus heureux sur la terre ?

Tels sont, N. T. C. F., les avis charitables que Nous avions à vous adresser, pour prévenir, s'il est possible, l'invasion de l'immoralité des théâtres, dont notre ville est menacée. La glorieuse Vierge Marie, notre tendre Mère, notre puissante Patronne à tous, au nom de laquelle nous vous les donnons, nous secourra dans ce danger imminent, et nous obtiendra la fidélité, la force et la docilité qui nous sont si nécessaires, pour opérer notre salut avec crainte et tremblement. C'est à ses pieds sacrés que Nous déposons cette Lettre avant de vous l'envoyer ; c'est par son cœur compatissant que Nous la faisons passer, afin qu'elle daigne, en la bénissant, lui faire produire des fruits de salut. Toutes les vierges innocentes et pures lèveront leurs mains suppliantes vers son trône, afin d'implorer son assistance dans ces jours mauvais.

Cette Circulaire sera lue au prône de toutes les Églises de la ville et de la banlieue où se fait l'Office public, et au chapitre de toutes les communautés, et commentée au besoin. Nous vous bénissons tous, N. T. C. F., au nom de Notre Seigneur et de son Immaculée Mère, qui, ayant écrasé la tête du serpent infernal, au premier moment de sa conception pure et sans tache, voudra bien aussi nous préserver du venin infect qu'il cherche à répandre dans notre heureuse et paisible société.

Montréal, le 29 août 1868. † IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL.

Montréal, le 15 Septembre 1868.

Monsieur,

Dans "l'Ordonnance Épiscopale" que je vous adressai le 23 Janvier 1857, à la page 16, article des "Cérémonies de la communion," No. 3, on trouve ce qui suit : "L'on ne donne

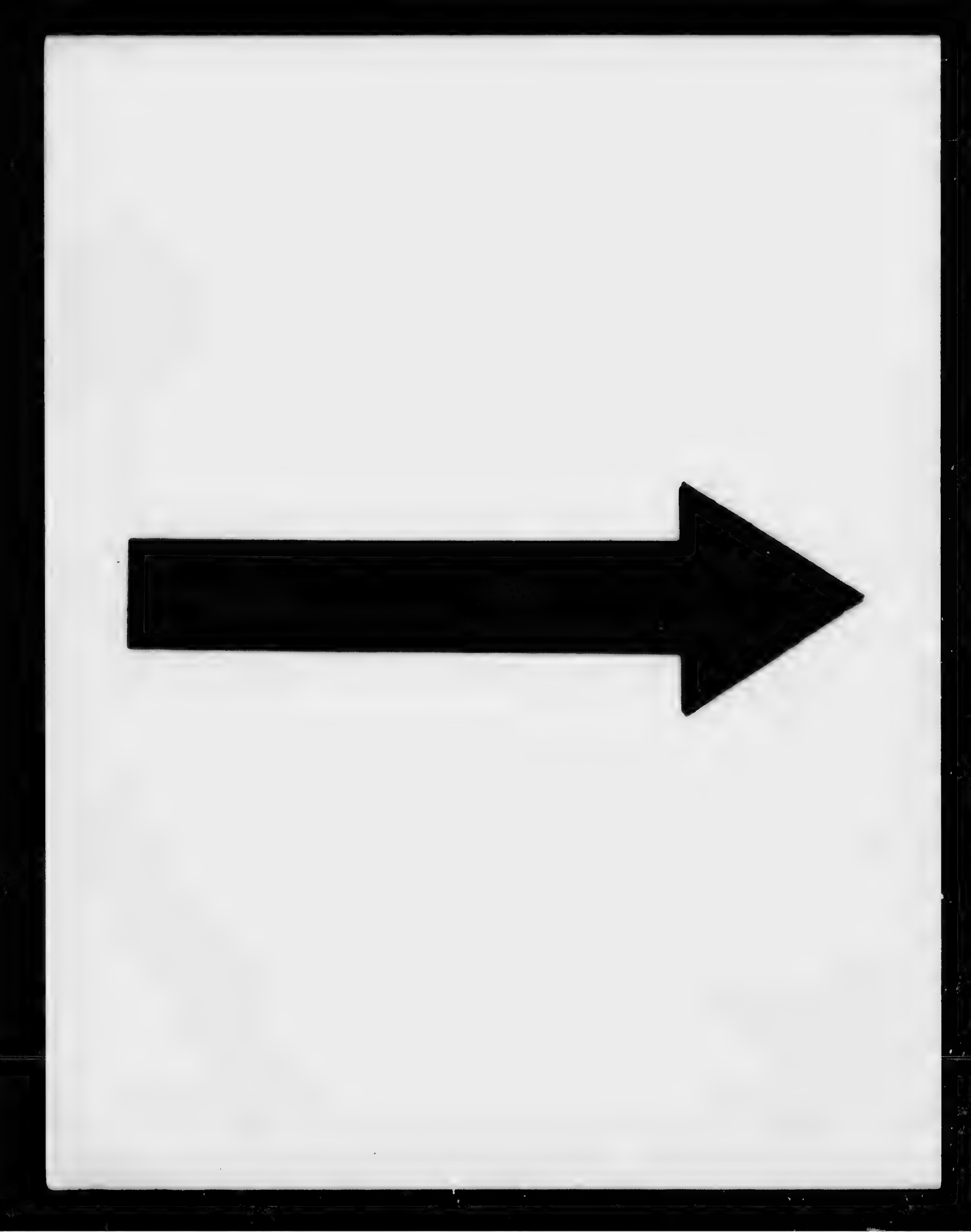
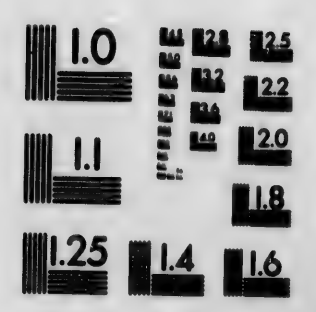


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)



6"



" la communion à la messe de *Requiem*, que lorsque l'on y a " consacré des hosties. Autrement, on la donne avant ou après " la messe, avec une étole de la couleur du jour. Quelles que " soient les opinions des Rubricistes là-dessus, on doit s'en tenir " à cette pratique, qui est celle que dicte invariablement la S. " Cong. des Rites."

En 1864, je soumis cette "Ordonnance Épiscopale" à la S. Cong. des Rites, et le 29 Mai 1865, elle voulut bien l'approuver.

Aujourd'hui, je reçois de Rome un Décret général de la même S. Cong. des Rites, en date du 27 Juin dernier, qui permet de donner la Ste. Communion aux messes des Morts, avec des ornements noirs, même avec des hosties déjà consacrées, en tirant le Ciboire du Tabernacle. Comme de raison, tout Décret particulier doit céder devant ce Décret général, que je m'empresse de vous communiquer; et en recevant cette nouvelle faveur de Notre Mère la Ste. Église, nous devons nous estimer heureux d'avoir accompli, malgré les difficultés que nous y rencontrions quelques fois, une de ses prescriptions qu'elle veut bien abroger aujourd'hui.

Je suis bien sincèrement,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

DECRETUM GENERALE.

Post liturgicas recentiores leges a Summis Pontificibus Pio V. Clemente VIII, Paulo V. et Urbano VIII. conditas, gravis exarsit controversia inter Doctores et Rubricistas "An in Missis defunctorum aperiri possit tabernaculum ad Fideles pane Eucharistico reficiendos." Sacrorum Rituum Congregatio prima vice interrogata, in una Albinganen. 24 Julii 1683, ad IV. respondit: "*Non esse contra ritum ministrare communionem in Missa de Requiem, vel post illam cum paramentis nigris, omissa benedictione, si administraretur post missam.*" Verum controversia nondum composita identidem Sacra Rituum Congregatio peculiaribus in casibus responsa dedit, quin unquam ad generale

Decretum deveniret. Interea ex nonnullorum doctorum placitis, tum pervasit opinio, posse nempe fidelibus Sanctam Eucharistiam ministrari particulis tantum in Missa pro defunctis consecratis; tum in aliquibus locis mos invaluit missas defunctorum celebrandi in paramentis violaceis, ut non solum intra Missam, sed etiam ante vel post eamdem pietati fidelium Sacra Eucharistia refici cupientium satisfieret. Quapropter Episcopis præsertim Sacrorum Rituum Congregationem sæpissime rogantibus ut per generale Decretum quid hac in re faciendum sit statueret, Sacra eadem Congregatio die 12. Aprilis anni 1823, in una Panormitana edixit ut gravis hæc quæstio *videretur peculiariter et ex Officio*. Quod iterum obtinuit anno 1837, in una Mutinen, ubi ad III. Dubium "*An mos qui perdurat adhuc communicandi in Missis defunctorum cum particulis præconsecratis, possit permitti, vel etc.*" responsum est: *Dilata et servetur rescriptum in Panormitana* 12. *Aprilis* 1823. Nilihominus ob temporum ac rerum circumstantias isthæc peculiaris negotiis hujusmodi salebrosi disquisitio ad ætatem usque nostram dilata fuit; siquidem in Conventu die 16 Septembris anni 1865, collecto cum ageretur de usu coloris violacei in Missis defunctorum in altari ubi Sanctissimum Eucharisitiæ Sacramentum asservatur, responsum fuit tertio "*Dilata, et reproponatur una cum alio dubio an Sacerdos possit aperire ciborium ad communicandos fideles cum paramentis nigris.*" Tandem novis supervenientibus Sacrorum Antistitum precibus die 3 Martii anni 1866, in Ordinariis Sacrorum Rituum Congregationis Comitiis propositum fuit Dubium una cum sententia quam ex officio aperuit alter e Consultoribus "*An sacerdos possit aperire Ciborium ad communicandos Fideles in paramentis nigris?*" Verum Emi et Rmi Patres Cardinales responderunt: *Dilata, et scribat alter Consultor, nec non Assessor, reassumptis omnibus ad rem facientibus; habita præsertim ratione relate ad opportunitatem*. Typis traditis communicatisque hisce sententiis tum Rmi Assessoris tum alterius ex Apostolicarum Cæremoniarum Magistris specialiter deputati, Sacrorum Rituum Congregatio in Ordinario Cœtu hodierna die ad Vaticanum coadunata est: ubi Emus et Rmus D. Cardinalis Nicolaus Clarelli-Paracciani

loco et vice Emi et Rmi Cardinalis Constantini Patrizi Præfecti absentis idem proposuit Dubium, et Emi ac Rmi Patres Sacris tuendis Ritibus præpositi re mature accurateque perpensa etiam quoad opportunitatem responderunt : *Affirmative seu posse in Missis defunctorum, cum paramentis nigris, Sacram Communionem Fidelibus ministrari, etiam ex particulis præconsecratis, extrahendo pyxidem a tabernaculo. Posse item in paramentis nigris, ministrari Communionem immediate post Missam defunctorum : data autem rationabili causa, immediate quoque ante eamdem Missam ; in utroque tamen casu omittendum esse benedictionem. Missas vero defunctorum celebrandas esse omnino in paramentis nigris ; adeo ut violacea adhiberi nequeant, nisi in casu quo die* 2. *Novembris Sanctissimæ Eucharistiæ Sacramentum publicæ Fidelium adorationi sit expositum pro solemni Oratione Quadraginta Horarum prout cautum est in Decreto Sacræ hujus Congregationis diei* 16 *Septembris anni* 1801. Et ita decreverunt, ac ubique locorum si Sanctissimo Domino Nostro placuerit, servari mandarunt die 27 Junii 1868.

Facta autem per me Secretarium Sanctissimo Domino Nostro Pio Papæ IX relatione, Sanctitas Sua Decretum Sacræ Congregationis approbavit et confirmavit die 23 Julii anni ejusdem.

C. EPISCOPUS PORTUEN ET S. RUFINAE,
CARD. PATRIZI S. R. C. PRAEFECTUS,
DOMINICUS BARLOLINI, C. R. S.,
Secretarius.

MANDEMENT DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL PUBLIANT LES LETTRES APOSTOLIQUES CONCERNANT LE FUTUR CONCILE ŒCUMÉNIQUE.

IGNACE BOURGET, PAR LA GRÂCE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE, ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, ASSISTANT AU TRÔNE PONTIFICAL.

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses, et à tous les Fidèles de Notre Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

§ I.—PRÉLUDE.

Nous vous adressons aujourd'hui, N. T. C. F., la Bulle par laquelle N. S. P. le Pape convoque à Rome tous les Évêques du monde, pour y tenir un Concile Général, dont l'ouverture est fixée au huitième jour de Décembre de l'année prochaine, 1869. Voilà plus de trois cents ans que l'univers n'a pas entendu une telle nouvelle et n'a pas joui de ce grand spectacle qu'il nous est donné de voir de nos yeux, puisque ce fut en 1564 que se fit la clôture du saint Concile de Trente, par Pie IV, d'éternelle mémoire. Or, voilà que la divine Providence, dans ses impénétrables desseins, donne à son Église, pour la consoler dans ses douleurs et la gouverner dans ses dangers, un autre Pontife, portant le même nom, notre immortel Pie IX, et lui inspire la pensée de convoquer un Concile Général, pour apporter remède aux maux qui affligent le genre humain. *Beati oculi qui vident quæ vos videtis.* Luc, 10, 23.

Chose étonnante! C'est que cette convocation a lieu pendant que d'épouvantables bruits de guerre se font entendre de toutes parts; que les grandes nations se préparent, par des armements formidables, à en venir aux mains; que les peuples en fureur mettent en pièces et foulent aux pieds les couronnes et les sceptres de leurs anciens rois; que les sociétés humaines, gangrenées par le rationalisme et autres principes destructeurs, s'ébranlent jusque dans leurs fondements; que l'on ne voit à l'horizon que de sombres nuages qui annoncent quelque terrible ouragan. C'est alors que

se fait entendre ce coup de foudre et que retentit, d'un bout du monde à l'autre, ce bruyant tonnerre, qui va dissiper ces noirs et épais brouillards de l'erreur et faire briller la vérité dans tout son éclat. Évidemment, il y a là quelque chose de surhumain, qui porte à croire que c'est Dieu lui-même qui prépare à son Église un secours tout providentiel, en donnant à son Pontife une telle inspiration.

Sous de telles circonstances, la convocation du future Concile ne manquera pas de vous paraître, comme à tous les esprits sérieux, un événement extraordinaire, ménagé par la divine bonté, pour faire triompher notre sainte Religion, et remplir le monde de grâces et de bénédictions. Mais, pour participer à ces grâces et à ces bénédictions, nous devons, N. T. C. F., nous y préparer soigneusement et longtemps d'avance. Or, pour cela, il nous faut entrer dans les sentiments que N. S. P. le Pape cherche à nous inspirer, dans l'admirable Bulle que nous avons reçue de lui. Nous devons en conséquence tâcher de la bien comprendre pour la mettre en pratique. C'était sans doute pour préparer tous les enfants de l'Église à cette grande solennité que le Père commun leur fait signifier ce vénérable document si longtemps d'avance.

Vous pouvez donc, N. T. C. F., puisqu'il en est ainsi, attendre du zèle de vos pasteurs des instructions détaillées et suivies sur ce grand sujet, d'autant plus que c'est la première fois, depuis trois cents ans, que la chose se présente. Nous leur en donnons aujourd'hui l'exemple, en élevant la voix ; mais ce n'est que pour ébaucher ce vaste sujet, et encore sera-ce bien imparfaitement. Nous y reviendrons toutefois, lorsque Nous nous serons inspiré à la source des lumières, au tombeau même des saints Apôtres, et qu'il Nous aura été donné de contempler les premières splendeurs de cette démonstration religieuse, si nouvelle pour nous tous.

Ce que Nous avons à vous dire, pour le moment, se réduit donc à quelques observations sur les six questions suivantes auxquelles nous répondrons, en citant mot à mot les passages de la Bulle qui s'y rattachent : 1o. Ce que c'est qu'une Bulle Pontificale ; 2o. Ce que c'est qu'un Concile Œcuménique ; 3o. Quelles sont les rai-

sons de convoquer un Concile Œcuménique; 4o. De quelle autorité est investi un Concile Œcuménique; 5o. Par qui peut être convoqué un Concile Œcuménique; 6o. enfin, ce qu'ont à faire les fidèles pour profiter d'un Concile Œcuménique.

PREMIÈRE QUESTION.

CE QUE C'EST QU'UNE BULLE PONTIFICALE.

Une Bulle Pontificale est une Lettre que le Souverain Pontife écrit, sous l'inspiration du Saint-Esprit, pour donner à l'Église, du haut de la Chaire Apostolique, avec une autorité infaillible, quelque instruction concernant la foi ou le réglement des mœurs.

Une Bulle s'appelle aussi *Lettre Apostolique*, parce que le Pape, qui est assis sur le siége qu'a occupé le Prince des Apôtres, y parle au nom du Bienheureux Pierre *qui y vit et y préside, dans son propre siége et donne la vérité à ceux qui la cherchent. Qui in propria sede vivit et præsidet, et præstat quærentibus veritatem* (S. Petri Chrysol, Epist. ad Eutych.)

Lorsque le Pape a fait entendre sa Voix Pastorale à toute l'Église, en lui adressant une Bulle pour définir quelque vérité, toute question, ou controverse, pour les pasteurs comme pour les simples fidèles, est terminée. *Roma locuta est; causa finita est* (S. Aug.), parce qu'il est, tout aussi bien que St. Pierre, dont il est le successeur, la *pierre et la base de l'Église Catholique, et le fondemeut de la vraie foi. " Petra et crepido catholicæ Ecclesiæ, et rectæ fidei fundamentum "* (Conc. Cal.)

La voix qui se fait entendre, dans une Bulle Pontificale, est donc celle de Pierre, pour qui Notre Seigneur a prié, afin que sa foi ne puisse jamais faillir, et que la religion chrétienne répose toujours sur un fondement inébranlable. *In qua est integra et vera christianæ religionis perfecta soliditas.* (Formul. Hormisd. Orientalibus). C'est donc de tout cœur que les pasteurs, comme les fidèles, s'attachent à une Bulle Pontificale, comme à une règle de foi et de discipline universelle. *Toto corde adhæremus omnibus, et singulis apostolicis constitutionibus dogmaticis, uti et illis quæ universalem ecclesiæ disciplinam respiciunt* (I. Con. Prov. Québ.)

Ces principes, qui sont incontestables, vous suffiront, N. T. C. F., pour vous pénétrer d'une profonde vénération pour la Bulle qui vous annonce la grande et joyeuse nouvelle que nous aurons bientôt un Concile Général qui, en condamnant les monstrueuses erreurs, répandues dans le monde entier, fera briller les célestes vérités de tout leur éclat. Mais en donnant une attention religieuse au passage suivant de cette Lettre Apostolique, vous pourrez encore mieux apprécier le bonheur qu'il y a pour les enfants de l'Église de recevoir un si précieux document de leur Père commun.

Vous allez, N. T. C. F., en entendant cette voix majestueuse et pleine d'onction du Père de toute l'Église, laisser vos cœurs s'ouvrir aux grandes vérités qu'elle nous expose, pour entrer en matière. Car, d'un ton aussi simple que sublime, et dans un langage également noble et familier, le Souverain Pontife nous représente le Fils du Dieu vivant qui descend du Ciel, pour sauver le genre humain, et qui, pour accomplir ce mystère d'amour, s'incarne dans le sein de l'Immaculée Vierge Marie, se rend ainsi visible aux hommes, pour leur révéler les vérités, qu'il avait apportées du ciel, souffrir la mort la plus cruelle, pour être une hostie d'agréable odeur, sort vivant du tombeau et remonte au ciel glorieusement. Mais, avant d'aller s'asseoir à la droite de son Père, il établit son Église, qu'il avait aimée jusqu'à lui donner son sang divin, sur des fondements inébranlables en promettant d'être avec elle jusqu'à la fin des siècles, et en chargeant Pierre et ses successeurs de la gouverner avec une autorité souveraine et infaillible.

Telles sont, en résumé, les vérités contenues dans cette Bulle admirable, qui est un chef-d'œuvre de science sacrée, de doctrine pure et d'enseignement des vrais principes sur lesquels reposent la religion et la société civile elle-même. Avec ce court résumé, vous aurez la clef de ce merveilleux et somptueux édifice.

" PIE ÉVÊQUE

" SERVITEUR DES SERVITEURS.

" *Pour la perpétuelle mémoire de la chose.*

" Dans l'excès de l'amour dont il nous a aimés et pour délivrer, dans la plénitude des temps, tout le genre humain du joug de

péché, de la captivité du démon, et des ténèbres des erreurs dont le poids, par la faute de son premier père, l'opprimait si misérablement et depuis si longtemps, le Fils unique du Père Éternel, descendant du Siége Céleste sans sortir de la gloire du Père et ayant pris de l'immaculée et très sainte Vierge Marie la nature mortelle, a révélé une doctrine et une règle de vie apportées du Ciel, il l'a rendue incontestable par des œuvres merveilleuses sans nombre et il s'est livré lui-même pour nous, s'offrant volontairement en victime d'agréable odeur à Dieu. Mais la mort vaincue, avant de monter triomphant dans le Ciel, à la droite du Père, il envoya ses Apôtres dans tout l'univers prêcher l'Évangile à toute créature, et il leur donna le pouvoir de régir l'Église achetée et fondée par son sang et constituée par lui, *qui est la colonne et le soutien inébranlable de la vérité* qui, enrichie des trésors célestes, montre à tous les peuples le chemin assuré du salut et la lumière de la vraie doctrine, *voguant comme un navire, sur la haute mer de ce siècle, afin de garder sains et saufs tous ceux qu'elle reçoit quand le monde périt* (Saint Maxime), et pour que le gouvernement de cette même Église agisse toujours en toute rectitude et selon l'ordre, pour que tout le peuple chrétien persévérât toujours dans l'unité de la foi, de la doctrine, de la charité et d'une même communion, il a promis que lui-même serait perpétuellement avec elle jusqu'à la consommation des siècles; et il a choisi, entre tous, le seul Pierre, le constituant prince des Apôtres, son vicaire sur la terre, chef, fondement et centre de l'Église, afin que dans cette élévation de rang et d'honneur et par la plénitude de l'autorité, de la puissance et de la juridiction souveraines, il pût paître les agneaux et les brebis, confirmer ses frères, gouverner toute l'Église, être le *gardien des portes du ciel et l'arbitre de ce qui doit être lié ou délié, et dont la sentence demeurera dans toute sa force, même dans le ciel* (Saint Léon). Et parce que l'unité et l'intégrité de l'Église et son gouvernement institué par le Christ lui-même, doivent demeurer stables perpétuellement, le même pouvoir suprême de Pierre sur toute l'Église, sa juridiction, sa primauté persévèrent et demeurent en vigueur absolument et dans toute leur plénitude, dans la personne des Pontifes Romains, ses successeurs, placés après lui sur cette chaire romaine qui est sa chaire.

" C'est pourquoi, usant avec sollicitude de la puissance de paître tout le troupeau du Seigneur dont le Christ lui-même leur a divinement confié la charge, dans la personne du Bienheureux Pierre, les Pontifes romains n'ont jamais cessé de s'imposer les plus grands travaux, de prendre toutes les mesures possibles pour que, du lever du soleil à son couchant, les peuples, les races, les nations puissent tous connaître la doctrine évangélique, et, marchant dans les voies de la vérité et de la justice, atteindre la vie éternelle. Tout le monde sait avec quel zèle et quels soins incessants les mêmes Pontifes romains ont veillé à maintenir hors de toute atteinte le dépôt de la foi, la discipline du clergé, la sainteté et la science dans l'enseignement qui lui est donné, la sainteté et la dignité du mariage ; à développer chaque jour de plus en plus l'éducation chrétienne de la jeunesse de l'un et de l'autre sexe, à accroître au sein des peuples la religion, la piété, l'honnêteté des mœurs, et à contribuer par tous les moyens à assurer la tranquillité, l'ordre et la prospérité de la société civile elle-même."

Enfin, N. T. C. F., on reconnaît la Bulle Pontificale, qui fixe notre attention en ce moment, à certaines marques qui la distinguent de tout autre Rescrit Apostolique. Le Souverain Pontife y apparaît à la tête du sacré Collége, qui l'assiste de ses sages conseils, pour le bon gouvernement de l'Église. Il signe, de sa propre main, cette Lettre Apostolique, en prenant le titre auguste d'Évêque de toute l'Église catholique dont il est le Pasteur universel et sur laquelle il exerce une juridiction sans bornes et des pouvoirs sans limites. † *Ego Pius Catholicæ Ecclesiæ Episcopus.* Cette Bulle est souscrite par chaque Cardinal, présent à Rome, qui, ainsi que le Pape, fait une croix avant de signer son nom avec tous ses titres. Enfin cette Bulle, comme les autres Bulles, est scellée d'un sceau particulier, qui est en plomb, représentant une grande croix avec les noms des Bienheureux Apôtres Pierre et Paul et celui du Pape régnant : *Sctus Petrus, Sctus Paulus, Pius P. P. IX,* et avec une légende qui indique un grand besoin qui presse le chef suprême de l'Église de recourir au Seigneur, qui est son Refuge. † *Domine Refugium factus...es... mihi.*

Vous comprenez, N. T. C. F., que cette pompe extérieure, cette solennité donnée à la Bulle Pontificale lui concilie la considération publique et en fait connaître l'importance. Concluons-en qu'il nous faut recevoir avec un profond respect celle qui convoque le Concile œcuménique qui doit se célébrer prochainement, en écouter la lecture avec une religieuse attention, et nous y conformer de tout notre cœur, en mettant en pratique les instructions qui nous y sont données.

§ III.—SECONDE QUESTION.

QU'EST-CE QU'UN CONCILE GÉNÉRAL OU ŒCUMÉNIQUE ?

Avant de répondre à cette question, Nous devons observer, N. T. C. F., pour plus grande précision, qu'un Concile Provincial est la réunion des Évêques d'une province, sous leur Archevêque ou Métropolitain, et qu'un Concile national est celle des Évêques de toute une nation sous un Primat ; mais un Concile général ou œcuménique est la réunion de tous les Évêques du monde sous le Pontife Romain. Les Évêques de ce Concile sont le corps ; le Pape en est la tête. Ce corps étant vivant, et ne pouvant mourir, il n'est jamais arrivé et il n'arrivera jamais que la majorité des Évêques soit séparée du Pape, dans les décrets qui concernent la foi et les mœurs, et tout ce qui intéresse le bien général de l'Église.

Le Pape est supérieur au Concile, puisqu'il en est le chef. C'est en cette qualité qu'il le convoque et qu'il le gouverne en lui donnant le mouvement et la vie. En conséquence, tous les décrets du Concile sont soumis à l'approbation du Saint Père, sans laquelle ils n'auraient aucune autorité et n'imposeraient aucune obligation. Chaque Évêque est juge, mais son jugement n'est infaillible que lorsqu'il est uni à celui de la majorité des autres Évêques, au lieu que le jugement du Pape, quand il parle à toute l'Église, pour lui enseigner les vérités révélées de Dieu, est infaillible par lui-même. Il n'en est pas moins vrai cependant qu'il ne soit très important, pour le plus grand bien de l'Église, de convoquer le concile général. C'est ce que reconnaît hautement Notre Saint-Père le Pape, dans les paroles de la Bulle, qui suivent :

" Lorsqu'ils (les Souverains Pontifes) l'ont jugé opportun et surtout dans les temps de grandes perturbations, quand notre très sainte religion et la société civile sont en proie aux calamités, les mêmes Pontifes n'ont pas négligé de convoquer les Conciles généraux afin qu'avec les Évêques de tout le monde catholique que l'*Esprit-Saint a établis pour gouverner l'Église de Dieu*, réunissant les avis et rassemblant les forces, ils réglassent avec prudence et sagesse tout ce qui pouvait contribuer surtout à définir les dogmes de la foi, à détruire les erreurs qui se répandent partout, à défendre, éclairer et développer la doctrine catholique, à protéger et à rétablir la discipline ecclésiastique et à corriger les mœurs corrompues des peuples."

Les Évêques ainsi convoqués en Concile œcuménique forment le corps enseignant de l'Église. C'est à eux que s'adressent directement ces paroles du divin Maître: *Allez, enseignez toutes les nations... Voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin des siècles* (Math. 28, 20.). En conséquence de cette promesse solennelle, l'infaillibilité est promise à ce corps des Évêques unis à leur chef. Oui, ils sont tout aussi infaillibles que l'étaient les Apôtres, réunis à Jérusalem, pour y tenir, sous la présidence du Bienheureux Pierre, prince des Apôtres, une assemblée qui pouvait être considérée comme le premier des Conciles. Comme eux et avec la même autorité infaillible, ils déclarent qu'il a *plu au Saint Esprit et à eux* de définir les vérités de foi et de décréter les règles des mœurs qu'ont à suivre les enfants de l'Église. Ils prononcent anathème et malédiction à quiconque refusera de se soumettre à leurs décrets, et Dieu ratifie, dans le ciel, cette terrible malédiction lancée contre les esprits rebelles et opiniâtres. Il ne faut pas s'en étonner puisque, réunis en Concile, ils peuvent dire et disent en effet à Dieu qui les a appelés dans ce sanctuaire vénérable: *O Esprit saint, nous sommes ici spécialement assemblés en votre nom; enseignez-nous ce que nous devons faire; inspirez-nous les jugements que nous devons porter, pour que nous soyons les héros intrépides de la vérité, et que nous puissions annoncer votre parole en toute confiance* (Pontifical Romain).

Vous comprenez sans peine, N. T. C. F., que les Évêques

ainsi réunis en Concile donnent au monde chrétien un spectacle ravissant dans ce grand centre de l'unité catholique, et sous l'inspiration de l'Esprit Saint, ils ne forment tous qu'un cœur et qu'une âme. En y arrivant de toutes les parties du monde, ils se saluent et s'embrassent comme des frères ; et déjà ils se connaissent, parce qu'ils n'ont qu'une même foi, la foi catholique qui embrasse tous les temps et tous les lieux. Ils regardent le Souverain Pontife, qui les a appelés, des yeux de la foi qui les anime ; et ils le vénèrent comme le Vicaire de Jésus-Christ ; ils l'écoutent comme leur Maître ; ils l'aiment comme leur Père. Ils n'ont qu'un même désir, celui de faire triompher la sainte Église, en détruisant toutes les erreurs qui combattent la vérité, et tous les vices qui obscurcissent la pureté de sa morale. En un mot, dans cette grande et religieuse assemblée, tout frappe, tout étonne, tout élève les sens.

§ IV—TROISIÈME QUESTION.

POUR QUELLES RAISONS LE CONCILE GÉNÉRAL EST CÉLÉBRÉ.

C'est, N. T. C. F., lorsqu'il s'élève, dans la sainte Église, quelque furieuse tempête, de violentes persécutions, des erreurs pernicieuses, de grands scandales d'où s'ensuivrait la perte d'un grand nomdre d'âmes. Tels sont les motifs qui ont porté le Pontife Romain à convoquer le prochain Concile œcuménique. Il les expose lui-même en termes fort énergiques dans cette partie de la Bulle que Nous reproduisons ici mot à mot :

" Or," dit-il, " depuis longtemps tout le monde sait et constate quelle horrible tempête subit aujourd'hui l'Église, et de quels maux immenses souffre la société civile elle-même ; l'Église catholique et sa doctrine salutaire, sa puissance vénérable et la suprême autorité de ce siége apostolique sont attaquées et foulées aux pieds par des ennemis acharnés de Dieu et des hommes ; toutes les choses sacrées sont vouées au mépris, et les biens ecclésiastiques dilapidés ; les Pontifes, les hommes les plus vénérables consacrés au divin ministère, les personnages éminents par leurs sentiments catholiques sont tourmentés de toutes manières ; on supprime les communautés religieuses ; des livres impies de toute espèce, et des journaux pestilentiels sont répandus de toutes

parts; les sectes les plus pernicieuses se multiplient partout et sous toutes les formes; l'enseignement de la malheureuse jeunesse est presque partout retiré au clergé et, ce qui est encore pire, confié en beaucoup de lieux à des maîtres d'erreur et d'iniquité. Par suite de tous ces faits, pour notre désolation et la désolation de tous les gens de bien, pour la perte des âmes, qu'on ne pourra jamais assez pleurer, l'impiété, la corruption des mœurs, la licence sans frein, la contagion des opinions perverses de tout genre, de tous les vices et de tous les crimes, la violation des lois divines et humaines, se sont partout propagés à ce point que, non-seulement notre très-sainte religion, mais encore la société humaine sont d'une manière déplorable dans le trouble et la confusion.

" Dans un tel concours de calamités dont le poids accable notre cœur, le suprême ministère pastoral, à Nous confié divinement, nous impose le devoir de mettre en action de plus en plus toutes nos forces pour réparer les ruines de l'Église, pour procurer le salut de tout le troupeau du Seigneur, pour arrêter les efforts, pour repousser la furie dévastatrice de ceux qui réunissent toutes leurs forces pour détruire jusque dans ses fondements l'Église elle-même, si jamais cela pouvait se faire, et la société civile. Pour Nous, par le secours de Dieu, dès le début même de Notre souverain pontificat, comme Nous y obligeait Notre charge si pesante, Nous n'avons jamais cessé, par Nos allocutions consistoriales et Nos lettres apostoliques multipliées, d'élever Notre voix, de défendre constamment, de toutes Nos forces, la cause de Dieu et de sa Sainte Église à Nous confiée par le Christ Notre-Seigneur, de combattre pour le maintien des droits de ce Siége Apostolique, de la justice et de la verité, de signaler les piéges tendus par les hommes ennemis, de condamner les erreurs et les fausses doctrines, de proscrire les sectes de l'impiété, de veiller avec le plus grand soin et de pourvoir par toutes les mesures possibles au salut de tout le troupeau du Seigneur.

" Maintenant, suivant les traces glorieuses de Nos prédécesseurs, Nous avons jugé opportun, pour toutes les raisons que Nous venons d'exposer, de réunir en Concile Général, comme

Nous le désirions depuis longtemps, tous Nos Vénérables Frères les Évêques de tout l'univers catholique, qui ont été appelés à entrer en partage de Notre sollicitude. Enflammés d'un ardent amour pour l'Église Catholique, remplis pour ce Siége Apostolique d'une piété et d'un dévouement connus de tous, pleins de sollicitude pour le salut des âmes, illustres par leur sagesse, leur doctrine et leur science, et déplorant, avec Nous, le triste état de la religion et de la société civile, ces Vénérables Frères désirent par dessus tout délibérer et pouvoir se consulter avec Nous, pour appliquer à tant de maux des remèdes efficaces."

Telles sont, N. T. C. F., les puissantes raisons qui portent N. S. P. le Pape à appeler auprès de lui tous les Évêques du monde. Comme vous le voyez, toutes ces raisons ont pour unique but la conservation de la foi, le maintien des bonnes mœurs, le salut du monde entier. Quel n'est donc pas votre bonheur de vivre dans le sein de la véritable religion, où s'exerce une si grande sollicitude et où l'on adopte des moyens si extraordinaires pour votre bonheur éternel. Quels puissants motifs pour nous tous de nous attacher de cœur et d'âme à une religion qui nous aime d'un amour si tendre et si fort !

§ V.—QUATRIÈME QUESTION.

DE QUELLE AUTORITÉ EST INVESTI LE CONCILE ŒCUMÉNIQUE.

Les Évêques, en tout temps, mais surtout lorsqu'ils sont réunis en Concile Général, usent de l'autorité qu'ils tiennent de Notre-Seigneur pour la conservation du dépôt sacré de la foi et le bon réglement de la vie des chrétiens. *Enseignez*, leur dit ce divin Fondateur de la Religion, comme aux Apôtres, *enseignez toutes les nations......leur apprenant à garder tout ce que je vous ai commandé.* Math. 28, 19, 20. Chargés par le Seigneur du soin de gouverner l'Église (*posuit Episcopos regere Ecclesiam Dei,* Ac., 20, 38), ils recherchent les erreurs et les condamnent; ils font des lois qui dirigent les âmes dans les voies du salut et imposent des peines à ceux qui les violent. *Ecclesiæ jus competit violatores legum suarum pœnis temporalibus coercendi* (Enc., 6 Déc. 1864.) Ces lois obligent tous les chrétiens, même ceux qui sont à la tête des gouvernements civils. *Omnis anima*

potestatibus sublimioribus subdita sit. Rom., 13, 1. Car, la puissance de l'Église, étant celle de Dieu même, il est nécessaire de reconnaître quelle est cette puissance supérieure à laquelle, selon l'Apôtre, toutes les autres puissances doivent être soumises. Voici là-dessus les principes que chacun doit bien connaître, pour se mieux pénétrer de l'autorité du Concile Œcuménique. C'est N. S. P. le Pape lui-même qui nous les propose, dans son célèbre *Syllabus*, qui a été publié dans le monde entier, au son de la trompette apostolique.

" L'Église (qui est incontestablement représentée dans le " Concile Œcuménique, qui est lui-même l'Église catholique, " apostolique et romaine, qui enseigne), est une société véritable " et parfaite entièrement libre et qui jouit de ses droits propres " et inébranlables, qui lui ont été donnés par son divin Fonda- " teur, et la puissance civile n'a aucun droit de définir quels sont " les droits et les limites de l'Église dans lesquelles elle peut " exercer les mêmes droits." Prop. 19.

" La puissance ecclésiastique peut exercer son autorité sans " la permission et le consentement du gouvernement civil." Prop. 20.

" L'Église a le pouvoir de définir dogmatiquement que la " religion de l'Église catholique est uniquement la vraie reli- " gion." Prop. 21.

" Les Pontifes Romains et les Conciles Œcuméniques ne sont " jamais sortis des bornes de leur puissance; ils n'ont jamais " usurpé les droits des princes, et ils n'ont jamais erré en défi- " nissant les dogmes de la foi et les règles des mœurs." Prop. 22.

" L'Église a le pouvoir d'user de force, et elle a un pouvoir " indirect sur le temporel." Prop. 24.

" La doctrine de ceux qui comparent le Pontife Romain à un " prince indépendant qui agit librement dans l'Église universelle, " n'est pas une doctrine qui a prévalu seulement dans le moyen " âge." Prop. 34, puisqu'elle a été enseignée dans tous les temps.

" La doctrine de l'Église catholique n'est point opposée au " bien et aux avantages de la société humaine." Prop. 44. Loin de là, elle en est le plus ferme appui.

“ Dans le conflit des lois ecclésiastiques et civiles, le droit “ civil ne prévaut pas sur le droit ecclésiastique.” Prop. 42.

“ La puissance civile ne peut s'immiscer dans les choses qui “ regardent la religion, les mœurs et le gouvernement spirituel. “ Ainsi, elle ne peut juger des instructions que font les pasteurs “ de l'Église pour la direction des consciences, comme ils y sont “ tenus par le devoir de leur charge, comme elle ne peut non “ plus rien régler concernant l'administration des divers sacre- “ ments et les dispositions nécessaires pour les recevoir.” Prop. 44.

“ Les rois et les princes non-seulement demeurent soumis à la “ juridiction de l'Église, mais encore l'Église est au-dessus d'eux, “ quand il s'agit de décider les questions concernant la juridic- “ tion.” Prop. 54.

Ces principes, N. T. C. F., sont incontestables, et oser penser, dire et enseigner le contraire, serait se jeter dans des erreurs damnables et réprouvées par l'Église. Ils vous suffiront donc, ces principes, pour avoir l'intime conviction et croire fermement que l'autorité du Concile Œcuménique est divine et par conséquent infaillible. Cette autorité est au reste clairement marquée dans les paroles de la Bulle qui suivent, et qui montrent jusqu'où doit s'étendre la sollicitude du Concile :

“ Ce Concile Œcuménique aura donc à examiner avec le plus grand soin et à déterminer ce qu'il convient le mieux de faire dans ces temps si difficiles et si durs, pour la plus grande gloire de Dieu, pour l'intégrité de la foi, pour la beauté du culte divin, pour le salut éternel des hommes et la discipline du clergé régulier et séculier, et son instruction salutaire et solide, pour l'observance des lois ecclésiastiques, pour la réformation des mœurs, pour l'éducation chrétienne de la jeunesse, pour la paix commune et la concorde universelle, il faudra aussi travailler de toutes nos forces, avec l'aide de Dieu, à éloigner tout mal de l'Église et de la société civile ; à amener dans le droit sentier de la vérité, de la justice et du salut les malheureux qui se sont égarés ; à réprimer les vices et à repousser les erreurs, afin que notre auguste religion et sa doctrine salutaire acquièrent une vigueur nouvelle dans le monde entier, qu'elle se propage chaque

jour de plus en plus, qu'elle reprenne l'empire, et qu'ainsi la piété, l'honnêteté, la justice, la charité et toutes les vertus chrétiennes se fortifient et fleurissent pour le plus grand bien de l'humanité. Car, l'influence de l'Église catholique et de sa doctrine s'exerce non-seulement pour le salut éternel des hommes, mais encore, et personne ne pourra prouver le contraire, elle contribue au bien temporel des peuples, à leur véritable prospérité, au maintien de l'ordre et de la tranquillité, au progrès même et à la solidité des sciences humaines, ainsi que les faits les plus éclatants de l'histoire sacrée et de l'histoire profane le montrent clairement et le prouvent constamment de la manière la plus évidente. Et comme le Christ Notre Seigneur nous réconforte, nous ravive et nous console par ces paroles: *Là où deux ou trois sont rassemblés en mon nom, là je suis avec eux.* Nous ne pouvons pas douter qu'il ne veuille bien lui-même nous assister dans ce Concile par l'abondance de sa grâce divine, afin que Nous puissions régler toutes choses de manière à procurer le plus grand bien de sa sainte Église. C'est pourquoi, après avoir répandu nuit et jour, dans toute l'humilité de Notre cœur, Nos plus ferventes prières devant Dieu, père des lumières, Nous avons pensé qu'il était nécessaire de réunir ce Concile."

§ VI.—CINQUIÈME QUESTION.

PAR QUI PEUT ÊTRE CONVOQUÉ LE CONCILE GÉNÉRAL ?

C'est au Souverain Pontife, comme nous l'avons déjà fait observer, à convoquer le Concile Général, à le diriger et à en approuver les décrets, sans cela il n'aurait aucune autorité dans l'Église.

Par une conséquence nécessaire, tous les Évêques et autres qui y seront appelés, sont strictement obligés d'y comparaître en personne, ou par procureur s'ils ne peuvent y aller eux-mêmes. Le passage suivant de la Bulle confirme tout ce que nous avons pu dire là-dessus. Cette obligation d'assister au Concile est d'ailleurs si rigoureuse qu'on encourrait les censures en y manquant. Mais voyons comment s'exprime là-dessus le Souverain Pontife.

" Nous fondant et nous appuyant sur l'autorité de Dieu même, Père tout-puissant, Fils et Saint-Esprit, et des Bienheureux

Apôtres Pierre et Paul, autorité que Nous aussi nous exerçons sur la terre, de l'avis et avec l'assentiment de Nos Vénérables Frères les Cardinaux de la Sainte Église Romaine.

" Nous indiquons par la présente Lettre, convoquons et décrétons qu'un Concile Œcuménique et Général devra se tenir l'année prochaine 1869, dans Notre illustre Ville de Rome et dans la basilique Vaticane, qu'il s'ouvrira le 8 Décembre, jour de la fête de l'Immaculée Conception de la Vierge Marie, Mère de Dieu, pour être continué et terminé, avec l'aide du Seigneur, à la gloire de Dieu, et pour le salut de tout le peuple chrétien. En conséquence, Nous voulons et ordonnons, que, de toutes leurs résidences, Nos Vénérables Frères les Patriarches, les Archevêques, ainsi que Nos chers Fils les Abbés, et tous autres appelés par droit ou par privilége à siéger et à donner leur avis dans les Conciles généraux, viennent à ce Concile Œcuménique convoqué par Nous, les requérant, exhortant et avertissant d'être présents et d'assister au Concile, en vertu du serment qu'ils ont prêté à Nous et à ce Saint Siége et de la sainte obéissance, et sous les peines portées par le droit ou la coutume contre ceux qui ne se rendent pas aux Conciles ; Nous leur ordonnons et leur enjoignons rigoureusement de venir en personne, à moins qu'ils ne soient retenus par quelque juste empêchement, ce qu'ils auront d'ailleurs à prouver au Concile par de légitimes fondés de pouvoir.

" Nous avons l'espoir que Dieu, qui tient le cœur des hommes en sa main, écoutera favorablement Nos vœux, et fera par son ineffable miséricorde et sa grâce que reconnaissant de mieux en mieux quels grands biens découlent en abondance de l'Église catholique sur la société humaine, et que cette Église est le plus solide fondement des Empires et des Royaumes, les souverains et les chefs de tous les peuples, particulièrement les Princes catholiques, non seulement n'empêcheront pas Nos Vénérables Frères les Évêques et les autres personnes ci-dessus mentionnées de venir au Concile, mais au contraire se plairont à les favoriser, à les aider et à les assister de leur coopération avec le plus grand zèle, comme il convient à des princes catholiques, en tout ce qui peut contribuer à la plus grande gloire de Dieu et au bien de ce Concile.

" Et afin que Notre présente Lettre et son contenu parvienne à la connaissance de tous ceux à qui il appartient, de sorte que personne ne puisse prétexter cause d'ignorance, en raison surtout de ce que les voies pourraient ne pas être sûres pour les faire parvenir à ceux à qui elles doivent être notifiées en personne, Nous voulons et ordonnons que la dite Lettre soit lue publiquement et à haute voix, par les huissiers de Notre cour ou par quelques notaires publics, dans les basiliques patriarcales de Latran, du Vatican et Libérienne, où la multitude du peuple a coutume de se rassembler pour les offices divins, et, après cette lecture, Nous voulons qu'elle soit affichée aux portes des mêmes églises, aux portes de la chancellerie apostolique et au champ de Flore, à l'endroit ordinaire, ainsi que dans les autres lieux où cela est d'usage et où elle devra rester exposée pendant un certain temps, afin que tout le monde puisse la lire et en prendre connaissance ; lorsqu'on l'en retirera, on devra néanmoins en laisser quelques exemplaires affichés en ces divers endroits. En vertu de cette lecture, de cette publication et cet affichage, Nous voulons que tous et chacun de ceux qui sont mentionnés dans Notre présente Lettre, soient, après un délai de deux mois, à partir de la publication et de l'affichage, liés et obligés, comme si elle leur avait été lue et notifiée à eux-mêmes en personnes, Nous voulons et ordonnons également que toute copie de cette Lettre écrite et signée de la main d'un notaire public et revêtue du sceau d'un ecclésiastique constitué en dignité, obtienne la même foi et ait la même valeur que la présente "

Quelle puissance, N. T. C. F., que celle du Souverain Pontife, qui appelle ainsi auprès de lui tous les Évêques de l'Univers catholique ? Déjà, cette voix magnifique et puissante retentit avec éclat dans toutes les parties de la terre, malgré les bruits de guerre et le frémissement des nations. C'est que cette voix est celle du Seigneur, qui parle par la bouche de son vicaire. *Vox Domini in virtute, vox Domini in magnificencia.* Ps. 28, 4. Bientôt vous verrez cheminer vers la Ville Eternelle, de toutes les parties du monde, les Cardinaux, les Patriarches, les Archevêques et les Évêques, pour répondre à cet appel, afin de glorifier le Seigneur dans le grand temple de la Ville sainte. *Et in templo ejus omnes dicent gloriam.*

Cet exemple d'obéissance que vous donnent les premiers pasteurs doit, N. T. C. F., imprimer plus fortement que jamais dans vos cœurs le commandement que vous fait l'Apôtre, en vous disant : " Obéissez à ceux qui sont à votre tête, et soyez-leur sou-" mis. Car ils veillent sur vous, comme devant rendre compte " de vos âmes." Heb., 13, 17.

§ VII.—SIXIÈME QUESTION.

CE QUE DOIVENT FAIRE LES FIDÈLES POUR CONTRIBUER A LA CÉLÉBRATION DU CONCILE ET PROFITER DES AVANTAGES QU'IL VA OPÉRER.

Le Concile, comme vous n'aurez pas manqué de le remarquer, N. T. C. F., en entendant ce qui vient d'être dit, est la plus grande solennité qui puisse se célébrer dans la sainte Église, qui est la Jérusalem de cette terre d'exil. C'est l'assemblée de tous les Évêques du monde, convoquée par le Souverain Pontife, pour travailler, sous l'inspiration de l'Esprit Saint, au magnifique édifice de la religion. Rome va donc offrir, pendant le Concile, le plus grand spectacle qui puisse se voir ici-bas; spectacle que contemplait le prophète Isaïe, à travers les ombres des siècles, et dont il nous fait, par l'esprit de Dieu qui le ravissait, cette pompeuse description :

" Levez-vous, Jérusalem; soyez toute brillante de clarté, parce " que votre lumière est venue, et que la gloire du Seigneur s'est " levée sur vous. Car, les ténèbres couvriront *le reste* de la terre, " et une nuit sombre *enveloppera* les peuples, engagés *dans le* " *schisme et l'hérésie,* mais le Seigneur se lèvera sur vous et sa " gloire éclatera en vous. Les nations marcheront à la lueur de " votre lumière, et les rois à la splendeur qui se lèvera sur vous. " Levez vos yeux, *ô sainte Église catholique, apostolique et ro-* " *maine, qui seule possédez la vraie religion,* et regardez autour " de vous. Tous ceux que vous voyez assemblés ici viennent " pour *être à* vous; vos fils, *les Évêques du monde entier,* vien-" dront *ainsi* de bien loin, et vos filles, *toutes les Églises de la* " *catholicité qu'ils représentent, et dont ils sont les anges et les* " *pasteurs,* viendront vous trouver de tous côtés." Isaïe c., 60, v. 1, 2, 3, 4.

Comme vous le voyez, N. T. C. F., le Concile est pour tous

les peuples catholiques une fête, qui doit répandre une joie universelle. Car, la célébration de cette grande solennité va faire briller, dans l'Église, des jours de salut bien précieux, un temps de grâces et de bénédictions bien favorable. *Ecce nunc tempus acceptabile; ecce nunc dies salutis.* Oui, vraiment, l'on a raison de s'écrier avec le prophète : *Voici le* jour par excellence que le Seigneur lui-même nous a ménagé, dans son infinie bonté; réjouissons-nous donc et abandonnons-nous à tous les transports de la joie la plus pure et la plus délicieuse. *Hæc dies quam fecit Dominus; exultemus et lætemur in ea.* Ps. 117, 24. Dans ce jour mémorable, le Seigneur Jésus adresse ces consolantes paroles à toute son Église, aux brebis comme aux agneaux : Je viens à vous, dans ces temps mauvais, au milieu de ces furieuses tempêtes que suscitent contre vous les portes de l'enfer, pour que, par le secours que je vous apporte, vous ayiez la vie, et que vous l'ayiez avec plus d'abondance que jamais. *Veni ut vitam habeant et abundantius habeant.* Joan. 10, 10.

Mais, pour participer à tant de grâces qui vont couler, dans ce grand jour, des collines de la Ville Éternelle, comme des ruisseaux de lait et de miel, tous les enfants de l'Église doivent s'y préparer soigneusement par d'ardents désirs, et par leurs efforts généreux à concourir à la célébration de ce Concile. *In illa die, stillabunt montes dulcedinem, et colles fluent lac et mel.... Omnes sitientes, venite ad aquas.*

§ VIII.—COOPÉRATION DES FIDÈLES A LA CÉLÉBRATION DU CONCILE.

Le Concile étant destiné, dans les vues de l'infinie miséricorde, à produire tant de bien à la religion et à la société civile, dans le monde entier, il n'y a pas à douter, N. T. C. F., que l'enfer ne s'arme de toute sa rage, pour l'empêcher de se tenir. C'est ce qu'a prévu N. S. P. le Pape, dans sa suprême sagesse; et il n'a pas manqué d'en avertir les enfants de l'Église, pour qu'ils ne se laissent pas ébranler par les discours trompeurs des ennemis de la religion. Il a donc écrit, à la fin de sa Bulle, ces terribles paroles qui annoncent les épouvantables malheurs qui viendront certainement fondre sur les impies qui ne craindront pas de mépriser Jésus-Christ en méprisant les paroles de son Vicaire.

" Qu'il ne soit donc permis," dit-il, " à personne d'annuler cette
" page de notre indiction, annonce, convocation, statut, précepte
" et observation, ou d'avoir la téméraire audace de s'y opposer.
" Si quelqu'un ose l'essayer, qu'il sache qu'il encourra l'indigna-
" tion du Dieu tout-puissant et des Bienheureux Apôtres Pierre
" et Paul."

La Bulle dont il s'agit ici, N. T. C. F., *indique* une mémorable époque, pour notre siècle ; elle *annonce* une joyeuse nouvelle pour le monde entier ; elle *convoque* une assemblée importante pour la sainte Église ; elle *statue, décrète, ordonne* ce qui doit être *observé* et mis en pratique pour le secours de la religion et de la société civile. C'est le Chef suprême de l'Église qui appose le sceau de sa divine autorité à cette *Lettre Apostolique.* Il est visible que ceux qui auraient l'audace de s'opposer à la célébration de ce Concile par leur violence, par leurs ironies blasphématoires, par leurs discours irréligieux, par leurs écrits impies et injurieux, encourraient les effets terribles de la colère du Dieu tout-puissant, et de l'indignation des Bienheureux Apôtres Pierre et Paul.

Nous n'avons pas à craindre de vous, N. T. C. F., une telle audace ; et vous n'en viendrez jamais, il faut l'espérer, à une si révoltante impiété que de blasphémer une si haute majesté, et de chercher à tourner en ridicule un acte si solennel, qui émane de la plus grande puissance qui soit sur la terre, et qui est une vraie image de l'autorité du Christ, Fils du Dieu vivant.

Mais peut-être ces affreux scandales vous parviendront-ils par la voie de certains journaux qui se plaisent à reproduire, dans notre religieux pays, ce que la presse impie de la vieille Europe enfante chaque jour de sarcasmes, d'ironies et de mépris contre ce qu'il y a de plus saint dans la religion. Peut-être aussi rencontrerez-vous de ces hommes, religieux à leur manière, qui ne voient pas d'un bon œil les grandeurs de la religion, qui s'en offusquent, comme les pharisiens s'offusquaient de l'éclat qui jaillissait de la personne adorable du Sauveur, et qui, en conséquence, y trouvent à redire. Ce sera, N. T. C. F., dans toutes ces occasions que vous aurez besoin de vous armer de votre foi, pour vous prémunir contre le respect humain qui, souvent, porte les bons à approuver, extérieurement, ce que leur cœur condamne. Ne craignez donc

pas de louer et approuver tout ce que loue et approuve la sainte Église, de condamner et de réprouver tout ce qu'elle condamne et réprouve.

Mais, vous ne vous contenterez pas, N. T. C. F., pour contribuer à la célébration du Concile, de vous mettre au-dessus de tous ces scandales, vous en viendrez à l'œuvre par des pratiques sanctifiantes, qui auront l'heureux effet d'attirer sur ceux qui doivent le composer les lumières et l'assistance de l'Esprit Saint. Ces pratiques consistent à redoubler de ferveur dans l'accomplissement de vos devoirs religieux, à faire vos prières avec plus de dévotion, à assister à la messe plus régulièrement, les Dimanches et fêtes, et même la semaine, s'il est possible, à vous confesser et à communier saintement, à Pâques et même plus souvent, à vous montrer plus assidus à vos confréries, afin de vous entretenir dans la vraie piété, enfin à fuir le mal et à faire le bien, ce qui constitue le bon et parfait chrétien.

Par ces saintes pratiques, vous entrerez pleinement et d'avance dans les vues du Concile. Car, il aura, nous dit le St. Père, à s'occuper de tout ce qui peut intéresser la foi, la piété, la dévotion et les bonnes mœurs dans le monde entier. Or, c'est précisément ce que vous ferez ici, en travaillant, par vos bons exemples, à réformer les vices et les erreurs; en empêchant la circulation des journaux pestilentiels, des livres impies et des romans immoraux; en vous opposant au luxe, à la vanité, aux excès d'intempérance, à l'usure et autres injustices criantes, qui ne peuvent qu'attirer la malédiction de Dieu sur notre heureux pays; en procurant, par tous les moyens en votre pouvoir, à nos infortunés frères séparés, la connaissance des vérités catholiques; en procurant surtout la conversion des pauvres pécheurs, qui sont les domestiques de la foi.

Car, encore une fois, le Concile doit s'occuper sérieusement de tous ces objets importants. Or, pour atteindre plus sûrement ce but essentiel, il usera de toutes les connaissances qui lui seront communiquées par chaque Évêque présent, qui devra fidèlement exposer l'état de la religion dans le diocèse confié à ses soins. Comme donc Nous serons heureux, N. T. C. F., de pouvoir témoigner dans cette grande Assemblée que, dans notre Diocèse,

à part les misères inséparables de la fragilité humaine, la sainte Église catholique est respectée, le Saint-Siége vénéré, le Souverain Pontife admiré et aimé, les Pasteurs des âmes animés d'un saint zèle, les Communautés religieuses ferventes, l'éducation de la jeunesse donnée avec soin et succès, le peuple plein de foi et de piété, les offices divins bien fréquentés, les sacrements fidèlement administrés, les tribunaux de la pénitence assiégés, la table sainte journellement fréquentée et encombrée aux grandes solennités, les pauvres charitablement assistés par les riches, les hospices ouverts en grand nombre à toutes les misères et convenablement entretenus par la charité publique ou par de pieuses fondations. Que Nous nous trouverions heureux et bien récompensé si ces divers rapports provoquaient, dans les Congrégations d'Évêques, cette touchante exclamation du Prophète : " Heureux le peuple que le Seigneur a choisi pour être son peuple, dans ce pays lointain qui ne nous était connu que par ses hivers rigoureux, et qui est un pays de foi et de religion. " *Beatum dixerunt populum cui hæc sunt; beatus populus cujus Dominus Deus ejus.* Ps. 143, 15.

§ IX.—COOPÉRATION AU CONCILE PAR LA PRIÈRE.

A toutes ces pieuses pratiques il vous faudra, pour concourir efficacement à la célébration et au succès du Concile, joindre des prières ferventes et continuelles. N. S. P. le Pape nous en donne l'exemple en nous déclarant à tous, dans son admirable Bulle, *que c'est après avoir répandu nuit et jour, dans toute l'humilité de son cœur, ses plus ferventes prières devant Dieu, père des lumières, qu'il a pensé nécessaire de réunir les Évêques en Concile* (Bulle) ; car ce sage Pontife connaît parfaitement que ce Concile, comme Nous l'avons déjà observé, rencontrera d'énormes difficultés soit avant, soit pendant, soit après sa célébration. Aussi, continue-t-il à prier, et fera-t-il de même prier les Évêques et toute l'Église pour que cette auguste assemblée, moyennant la grâce du Seigneur, obtienne un heureux résultat, pour la plus grande gloire du nom de Notre Seigneur Jésus-Christ. *Ut per vestræ charitatis studium, Domino largiente, ad optimum perveniat statum* (Synodus) *ad laudem et gloriam Nominis Jesu Christi Domini Nostri* (Pont. Rom.)

Entrant donc dans les pieuses intentions du Père commun, vous prierez, N. T. C. F., pour que la divine Providence règle tous les événements de ces jours mauvais, de manière que les princes de la terre ne puissent mettre aucun obstacle à la célébration du Concile; que loin de là, ne consultant que leurs vrais intérêts et ceux de la société civile, ils favorisent cette religieuse assemblée de tout leur pouvoir; que les Évêques puissent s'y rendre de toutes les parties de la catholicité; que les schismatiques, qui y ont été invités, avec une charité toute paternelle, ne résistent pas à une invitation si pressante, et qu'ils rentrent enfin dans le sein de l'unité catholique; que nos frères séparés entendent avec docilité la voix du premier des Pasteurs, qui se fait entendre à eux pour les inviter à déposer leurs funestes erreurs et à se réconcilier avec la meilleure des Mères qui, en gémissant nuit et jour sur leurs égarements, leur tend sans cesse les bras de sa charité, afin qu'il n'y ait plus dans le monde entier qu'une seule bergerie et un seul Pasteur. Car, qui doute que, si les schismatiques et les hérétiques revenaient à l'unité et à la foi catholique, tant de nations infidèles qui sont encore ensevelies dans les ombres de la mort verraient bientôt briller à leurs yeux le flambeau de la foi?

C'est ainsi que vous partagerez, N. T. C. F., les travaux de ce grand concile avec vos pasteurs, et que vous vous préparerez à en recueillir comme eux les fruits précieux et les abondantes bénédictions. Bientôt nous vous dirons ce que vous aurez à faire pour vous associer à tant de prières qui vont se faire dans l'univers chrétien, et vous tenir tendrement et fortement unis à toutes les opérations du Concile.

§ X.—COOPÉRATION AU CONCILE PAR LE DENIER DE ST. PIERRE.

Mais vous ne bornerez pas là, N. T. C. F., votre zèle à coopérer à la grande œuvre du Concile; car, vous joindrez à la prière l'aumône, qui est toujours si puissante sur le cœur du Père des miséricordes. A cette fin, vous ajouterez à vos aumônes courantes et ordinaires, celle que vous faites en contribuant au *Denier de St. Pierre.* Or, s'il est un temps où il vous faut déployer tout l'intérêt que vous portez déjà à cette grande et belle œuvre, c'est assurément celui-ci. Car, vous n'ignorez pas à quelles

énormes dépenses va être exposé le Père commun, pour subvenir aux frais que va lui causer cette grande réunion ; et votre bon cœur vous inspirera ce que vous aurez à faire pour l'aider suivant vos moyens. Car, ne l'oubliez pas, c'est pour notre avantage et celui de toute l'Église qu'il se charge de tant de dépenses.

En vous mettant ainsi à contribution aussi généreusement que possible, vous aurez l'honneur incomparable de vous associer aux nobles et généreux sacrifices que vont s'imposer les bons chrétiens du monde entier. On va, en effet, voir des yeux l'accomplissement de cette belle prophétie d'Isaïe, annonçant d'avance les secours que vont porter les peuples à l'Église, qui est la véritable Jérusalem sur la terre ; dont l'ancienne Jérusalem, capitale de la Judée, n'était que l'ombre et la figure.

"Alors vous verrez, *ô Jérusalem,*" *dit le Prophète dans son ravissement,* "*vous verrez avec joie cette multitude d'enfants,* "vous serez dans une abondance *qui vous surprendra ;* votre "cœur s'étonnera et se répandra hors de lui-même, lorsque vous "serez comblée des richesses de la mer, et que tout ce qu'il y a de "grand dans les nations viendra à vous.—*Tous viendront de Saba* "vous apporter l'or et l'encens, et publier les ouvrages du Seigneur." Isaïe, 60, 5, 6.

Ces considérations vous feront plus que jamais comprendre le bonheur que vous avez de pouvoir contribuer si facilement au *Denier de St. Pierre ;* et vous vous ranimerez d'une nouvelle ardeur pour cette œuvre si catholique, si propre d'ailleurs à attirer sur vous et vos enfants les plus abondantes bénédictions. N'oubliez pas que si chacun, dans ce diocèse, donnait, l'un portant l'autre, seulement vingt sous par année, nous aurions une riche offrande à faire à notre Père commun et nous ne nous en apercevrions que par des grâces toujours nouvelles et surabondantes. Faites-en l'essai, N. T. C. F., et vous comprendrez, par une heureuse expérience, que Dieu ne se laisse jamais vaincre en générosité.

§ XI.—COOPÉRATION AU CONCILE PAR LES SECOURS PORTÉS AUX ZOUAVES.

Il est, N. T. C. F., un autre moyen efficace de contribuer à la célébration du Concile, c'est d'assurer, autant que possible, la tranquillité publique à Rome ; et c'est ce que vous faites déjà, en

y tenant vos enfants au service du St. Siége, dans les rangs de l'armée pontificale. Car, ce qui se passa, l'an dernier, pourrait bien encore se renouveler. Les ennemis de la religion voulurent absolument faire manquer la grande solennité du dix-huitième anniversaire séculaire du martyre des Bienheureux Apôtres Pierre et Paul. Dans cette vue, ils suscitèrent des troubles sérieux en dedans comme en dehors de la ville sainte. Mais leurs noirs complots furent déjoués par la valeur que déploya l'armée pontificale. Or, vous le savez, le sang canadien a coulé, dans divers engagements, pour repousser ces perfides ennemis du patrimoine de St. Pierre, avec le sang des jeunes héros, qui se battirent comme des lions sous le drapeau pontifical, à Mentana et autres lieux devenus si célèbres dans l'histoire de notre temps. Qui sait si ces ennemis intraitables ne reviendront pas à la charge pour empêcher la célébration du Concile ? Mais espérons que Dieu combattra encore pour son Christ ; et que le Canada pourra de nouveau contribuer au triomphe du Roi-Pontife, en soutenant sa noble cause, par ses enfants qu'il a envoyés à sa défense.

Mais que nous reste-t-il à faire pour atteindre ce noble but ? C'est, N. T. C. F., de nous mettre à contribution, pour faire à Rome la dépense des braves volontaires que nous y avons envoyés, il n'a pas encore un an. Vous aurez sans doute appris, avec étonnement, la bonté avec laquelle le Père commun les a reçus, ces bons enfants, et avec quelle expression de cœur il a témoigné le désir d'en avoir d'autres. Mais, a-t-il ajouté, ce n'est pas tout d'avoir de bons soldats ; j'en ai grand besoin ; il faut penser à les nourrir, et je ne le puis pas.

Eh ! bien, N. T. C. F., Nous vous faisons appel, dans cette circonstance suprême et solennelle, pour obtenir de vous, pour vos enfants enrôlés au service du grand et aimable Pie IX, les secours nécessaires pour nourrir nos zouaves pontificaux, c'est-à-dire, pour faire tous les frais de leur entretien à Rome, pendant leurs deux années de service. Avec une entente cordiale et une bonne organisation, rien de plus facile, comme vous allez le voir.

A l'heure qu'il est, le diocèse de Montréal compte, pour sa part, cent sept de ses enfants, sur les deux cent trente-deux Canadiens des divers diocèses de cette province qui se trouvent enrôlés dans

l'armée pontificale. Chaque soldat, pour son entretien, coûte au Saint Père, chaque année, cent piastres. Ainsi, nos 107 soldats font une dépense annuelle de 10,700 piastres ; et, par conséquent, leur dépense totale, pendant leurs deux années de service, s'élèvera à 21,400 piastres.

Mais que faire pour collecter cette somme qui est assurément énorme pour nos moyens ? Ce que nous fîmes en 1862. Car, en allant à Rome, cette année-là, sur l'invitation de N. S. P. le Pape, pour la canonisation des martyrs Japonnais et celle de St. Michel des Saints, nous déposâmes à ses pieds le montant de vos contributions au *denier de St. Pierre*, qui s'élevait à la somme de $21,179,06, qui est, à peu de chose près, égale à celle qu'il s'agirait de débourser pour l'entretien de nos chers zouaves canadiens. Mais ce que nous avons pu faire, sans presque nous en apercevoir, il y a six ans, ne le pourrions-nous pas encore aujourd'hui ?

Nous allons donc, N. T. C. F., nous mettre de bon cœur à contribution, en pensant que nous avons fait le plus difficile en sacrifiant nos enfants pour la défense de notre Père commun. Maintenant qu'il ne s'agit plus que d'un sacrifice d'argent, nous ne saurions reculer. L'honneur de la religion et de la patrie nous en font un devoir sacré ; nous sommes incapables d'y forfaire. Les ennemis du St. Siége, en voyant nos jeunes Canadiens recevoir de si grands honneurs à Rome, n'ont pas craint d'écrire et de dire tout haut qu'ils n'avaient pas de pain dans leur pays et qu'ils venaient en chercher à Rome. Rien de plus faux sans doute ; et la bonne tenue de ces enfants de nos meilleures familles a suffi pour montrer ce qu'ils étaient. Mais, donnons-leur un démenti plus péremptoire et plus solennel, en faisant en sorte que le Saint-Père n'ait pas autre chose à faire pour eux que de les bénir et de les aimer comme de bons enfants.

Mais comment réaliser une somme si considérable dans ce temps de misère ? Là-dessus, nous nous en rapportons, N. T. C. F., à votre zèle pour l'Église, à votre dévouement pour le Pape, à votre affection pour vos enfants propres et pour ceux de la patrie. Nous vous dirons toutefois ce qui, à notre connaissance, s'est déjà fait ici et ailleurs pour atteindre ce but si louable. L'archidiocèse fait toute la dépense d'un certain nombre de ses zouaves, non-seule-

ment pour payer leurs frais de voyage, mais encore ceux qu'occasionnent leurs dépenses à Rome. Ce bel exemple sera sans doute suivi par les autres diocèses de la Province. Celui de Montréal a toutes sortes de raisons pour ne pas demeurer en arrière.

Plusieurs citoyens riches se sont chargés également de l'entretien de certains zouaves à Rome, enfants, parents et même étrangers. Ils auront sans doute des imitateurs chez ceux qui seraient également avantagés des biens de la fortune. Ceux qui en ont la bonne volonté, mais qui ne sauraient en faire autant, pourraient s'associer pour faire cette œuvre en commun.

Les élèves d'un de nos pensionnats ayant appris par hasard que cette œuvre était en projet, se sont empressées de se mettre à contribution pour faire les frais de l'entretien d'un zouave, qui sera leur député dans les rangs de l'armée du Seigneur, pour défendre, en leur nom, le Père commun. Cette bonne pensée, chez des enfants qui, à raison de leur innocence, sont d'ordinaire les instruments dont se sert le St. Esprit pour commencer une grande œuvre, peut être considérée comme une pensée du Ciel. Acceptons-la donc comme étant de bon augure pour le succès de cet appel. Il est à croire que les élèves des Séminaires, Colléges, Couvents, Pensionnats, Écoles des enfants des deux sexes voudront en faire autant. Il est de même à espérer que les personnes qui suivent une même carrière, professent un même état de vie, exercent un même métier se feront un mérite et une gloire d'avoir leur représentant dans les troupes pontificales. Par ce moyen, chaque état de la société combattrait, par son député, pour venger les droits de l'Église.

Si cet Appel a le succès que Nous en attendons, Nous nous regarderons comme très heureux de pouvoir porter votre offrande à Rome et la remettre entre les mains de vos chers enfants, pour qu'eux-mêmes la déposent aux pieds du Saint-Père, qui les a déjà honorés de ses caresses vraiment paternelles. Comme ils se trouveront heureux de pouvoir se réunir en corps auprès de cet immortel Pontife et de lui dire, dans les transports de leur affection filiale :

" Très-Saint Père, daignez nous bénir tous, nos pères et nos " mères, nos frères et nos sœurs, nos parents et nos amis, nos

" pasteurs et nos concitoyens, en un mot tout notre cher Canada, " et accepter en même temps ce tribut, qui n'est qu'une bien " faible expression de leur amour et de leur vénération pour " votre personne sacrée. Ils se considèrent comme si honorés et " si heureux de nous voir engagés au service du St. Siége, pour " la défense du patrimoine de St. Pierre, qu'ils ont voulu se " charger de faire, autant qu'il était en eux, les frais de notre " entretien, pendant les deux années de notre enrôlement dans " votre noble et généreuse armée. Ce qu'ils désirent unique" ment, ces chers parents, ces concitoyens, c'est que, par notre " bonne conduite, nous puissions faire honneur au nom canadien, " et mériter toujours les bénédictions de Votre Sainteté.

" Nous croyons de voir ajouter qu'une partie du tribut que " nous offrons à Votre Sainteté est le produit des épargnes de nos " mères chéries, de nos bonnes sœurs et de nos jeunes conci" toyennes qui, pour se conformer à Votre vénérable Décret, con" cernant le costume des personnes du sexe dans les églises, ont " renoncé au luxe dans leurs ajustements, afin de ne paraître dans " les églises que la tête voilée, et de ne se montrer dans les " sociétés qu'en habits décents et modestes. Car, Très-Saint " Père, toutes vos paroles, proférées dans l'enceinte de cette " grande ville, retentissent bientôt dans notre religieux Canada, " et y sont toujours reçues avec une profonde vénération. Il ne " faut pas s'en étonner ; car, par une heureuse expérience, on y a " compris qu'elles portent bonheur à ceux qui les reçoivent avec " foi et avec la conviction intérieure qu'elles sortent de la bouche " même de Notre Seigneur Jésus-Christ, dont vous êtes le Vicaire " et l'image vivante."

Observez maintenant, N. T. C. F., qu'une telle offrande, dans une circonstance si solennelle, ne peut que redoubler l'affection que Notre S. P. le Pape porte déjà aux zouaves canadiens, et dont il leur a donné plus d'une fois des preuves éclatantes. L'effet moral que produirait, dans le monde entier, cet acte de générosité, augmenterait de beaucoup celui qui a été produit par leur départ du Canada, par leur marche triomphale à travers les pays qu'il leur a fallu parcourir, par leur entrée splendide dans la ville Éternelle, par l'honorable réception qui leur a été faite

par le général et les principaux officiers de l'armée pontificale, par les témoignages d'affection toute parternelle que leur a donné le Père commun, et les bénédictions qu'il a répandues sur leurs têtes et sur les nôtres, par la belle conduite que ces bons jeunes gens ont en général tenue, depuis leur départ, et qui les fait admirer partout, par les rapides avancements que les officiers se plaisent à leur procurer, en se disputant, à cette fin, l'avantage de les avoir sous leur commandement, pour mieux entretenir la discipline militaire, au moyen de l'élément canadien, par tant de démonstrations éclatantes qui ont fait connaître assez clairement que la divine Providence avait elle-même, de son souffle divin, suscité cette belle expédition, pour prouver au monde que les enfants de l'Église, jusque dans la froide région du Canada, sont prêts à mourir pour défendre le Père commun, et aussi pour faire connaître le Canada à l'univers entier, et lui faire partager, avec les grandes nations, la gloire de combattre pour la sainte Église et pour son Pontife. Tant de circonstances singulières montrent en effet que le doigt de Dieu est là, pour rendre cette expédition glorieuse à la religion et avantageuse à la patrie.

Quoiqu'il en soit, N. T. C. F., veuillez croire que Nous profiterons de Notre séjour à Rome pour encourager ces bons enfants de la patrie à persévérer dans leurs beaux et nobles sentiments, et leur procurer, autant que Nous le pourrons, les moyens de tirer profit de cet intéressant voyage. Nous leur parlerons donc de leur patrie, pour qu'ils lui demeurent de plus en plus attachés et dévoués, et qu'ils se préparent à la bien servir, de leurs parents pour qu'ils les chérissent encore plus tendrement, de leurs concitoyens, pour qu'ils leur donnent plus que jamais leurs sympathies, de leurs religieux et braves ancêtres, pour qu'ils n'oublient pas que leur courage doit couler dans leurs veines avec leur sang, de leur expédition à Rome, pour qu'ils l'honorent dignement par les vertus qui font les bons chrétiens et par le courage qui fait les bons soldats de l'armée pontificale, dans laquelle ils se sont si généreusement enrôlés, afin qu'ils travaillent jour et nuit à s'y distinguer par la valeur qui fait les héros chrétiens.

Bientôt, N. T. C. F., Nous serons au tombeau des Saints Apôtres, pour la septième fois, et cette fois Nous aurons la grande

consolation de le voir gardé par les enfants du Canada, et aussi de pouvoir payer à ces deux Princes de l'Église le tribut volontaire que leur envoie le diocèse de Montréal. Et puis, quel ne sera pas notre bonheur quand, dans les grandes démonstrations du Concile, Nous verrons nos zouaves canadiens figurer dans les rangs des troupes pontificales, pour en relever l'éclat et la majesté ?

Lorsque nous serons tous ensemble réunis, dans ces jours solennels, autour de cette tombe rayonnante de gloire, nous entendrons la voix majestueuse de St. Pierre qui nous dira, comme aux chrétiens de son temps : *Frères, soyez sobres et veillez, parce que le démon, votre ennemi, rôde sans cesse autour de vous, comme un lion rugissant, cherchant quelqu'un pour le dévorer.* 1 Pet. 5, 8 et 9.

Nous entendrons aussi la voix éloquente de S. Paul qui, du fond de la magnifique *Confession* qui abrite ses cendres vénérées, nous répètera ce qu'il disait à Tite, son cher disciple : *La grâce de Dieu, notre Sauveur, a apparu à tous les hommes, en nous enseignant à renoncer à l'impiété et aux désirs du siècle, afin de vivre avec sobriété, justice et piété dans ce monde, en attendant la bienheureuse espérance et l'avènement du Dieu grand, et de notre Sauveur Jésus-Christ.* Tit. 2, 11 et suiv.

Ce sera pour nous récompenser de nos dons et de nos offrandes que ces deux grands Apôtres nous feront entendre ces divins oracles sortis autrefois de leur bouche, et qu'ils y joindront leur puissante prière, pour faire régner dans notre pays, avec la tempérance dans l'usage des liqueurs enivrantes, et la sobriété ou modération dans les ameublements et ajustements, la prospérité et le bonheur. Car, vous le savez comme Nous, N. T. C. F., ce qui ruine nos campagnes, comme nos villes, c'est l'ivrognerie et le luxe. Oh ! quelle magnifique récompense ! quelle est digne de tous nos désirs ! comme nous devons travailler à la mériter ! C'est dans l'unique but d'obtenir ces heureux résultats, que Nous nous sommes si étendu sur l'œuvre des zouaves ; et aussi, parce qu'elle fera faire d'innombrables sacrifices, qui attireront sur le Concile d'abondantes bénédictions, et Nous obtiendront à Nous-même un secours dont Nous sentons le pressant besoin.

Car, Nous avons à remplir, au saint Concile pour lequel Nous sommes appelé à Rome, une mission bien honorable sans doute, mais beaucoup au-dessus de nos forces. Et, en effet, comme nous l'apprend l'Apôtre St. Jean, dans son Apocalypse, les Évêques doivent orner, comme des étoiles, le firmament de l'Église, et faire ici-bas les fonctions des anges. *Septem stellæ Angeli sunt septem Ecclesiarum.* Apoc. 1, 20. Chacun de ces anges doit se tenir, en présence de l'autel, avec un encensoir d'or à la main, pour recevoir les parfums, c'est-à-dire, les prières des fidèles, qu'il est chargé de porter au ciel. *Angelus... stetit ante altare habens thuribulum aureum, et data sunt incensa multa, ut daret de orationibus sanctorum omnium,* etc. Apoc. 8, 3.

Mais, à ces fonctions angéliques sont attachés des devoirs d'une responsabilité effrayante. Car, le disciple bien-aimé nous apprend que le Seigneur trouve des taches même dans ses anges. Car, en chargeant son Apôtre de dire à un de ces Évêques de l'Apocalypse *qu'il connaît ses œuvres, et sa foi, et sa charité, et son ministère, et sa patience, et ses dernières œuvres qui surpassent les premières,* il ajoute qu'il a un reproche à lui faire, c'est de ne pas s'opposer aux erreurs que répandaient des faux prophètes de son temps, qui séduisaient ses serviteurs. *Habeo adversus te pauca: quia permittis mulierem Jezabel, quæ se dicit prophetam, docere et seducere servos meos.* Apoc. 2, 20.

Pénétré d'une juste crainte, à la seule pensée des sublimes fonctions que Nous aurons à remplir au Concile, et de la responsabilité terrible des jugements que Nous aurons à porter, sur les dogmes de la foi, le réglement des mœurs et la discipline de la sainte Église, Nous vous conjurons, N. T. C. F., de venir à notre secours, en mettant beaucoup d'encens dans votre encensoir, c'est-à-dire, en faisant d'instantes prières pour Nous, afin que Nous ne soyons occupé que des plus grands intérêts de la religion, pour l'honneur de la divine Majesté et le salut de vos âmes. *Obsero vos, fratres... ut adjuvetis me in orationibus vestris pro me ad Deum.* Rom. 15, 20.

Et pour que nos prières soient plus efficaces, Nous les ferons passer par le très-saint et immaculé cœur de Marie, la glorieuse Mère de Dieu, à qui il a été donné, par un privilége singulier,

d'écraser, au premier moment de sa conception pure et sans tache, la tête vénimeuse du serpent infernal. C'est sous son puissant patronage que le Concile a été convoqué; et ce sera le jour mille fois béni où cette Vierge incomparable entra dans le monde qu'il commencera ses importantes fonctions.

Il est donc à espérer que ce Concile, avec le secours de la Vierge bonne et puissante, qui va l'assister dans toutes ses opérations, surmontera toutes les difficultés, détruira toutes les erreurs, fera fleurir la religion dans toutes les parties du monde, fera régner la paix en tous lieux, fera jouir la sainte Église de toute la liberté qui lui est nécessaire, pour observer ses lois et étendre partout le royaume de Dieu, procurera aux pécheurs de nouveaux moyens de se réconcilier avec Dieu, remplira de joie le cœur des justes qui sacrifient tout pour le triomphe de la vérité, réprimera les schismes et les hérésies, dissipera les ténèbres de l'ignorance, fera briller les lumières de la justice et de la vérité, pour qu'il n'y ait plus qu'une seule Bergerie et qu'un seul Pasteur. Disons-lui donc, avec l'Église: *Vierge Marie, réjouissez-vous; car vous seule avez détruit toutes les hérésies dans le monde entier.*

C'est également sous sa puissante protection que Nous nous mettons, pour vous donner, N. T. C. F., les directions que vous aurez à suivre, pour vous tenir intimement unis à vos pasteurs en Concile, afin que vous ayez part à leurs mérites, après avoir partagé leurs travaux, d'esprit et de cœur. Si elle daigne nous protéger tous, il n'y a plus rien à craindre; car ce qu'elle demande, elle l'obtient. *Nihil enim timendum est... ipsa protegente... Quod quærit invenit.* (Lettre Apostolique du 8 Déc. 1854).

§ DISPOSITIF.

A ces causes, le saint Nom de Dieu invoqué, et de l'avis de NN. VV. FF. les Chanoines de notre Cathédrale, Nous avons réglé, statué, ordonné, réglons, statuons, ordonnons ce qui suit:

1o. Les Lettres Apostoliques de N. S. P. le Pape Pie IX, heureusement régnant, en date du vingt-neuf de Juin dernier, convoquant, à Rome, un Concile œcuménique, dont l'ouverture,

devra se faire le 8 Décembre de l'année prochaine, 1869, et intercalées dans le présent Mandement, en langue vulgaire, seront publiées, lues et commentées dans toutes les Églises et Communautés de ce Diocèse. La copie latine de ces Lettres Apostoliques, ci-jointe, qui est en tout conforme à celle que Nous avons reçue de Rome, sera déposée et conservée soigneusement, comme un Mémorial du grand événement qui y est consigné, dans les Archives de notre chancellerie et dans celles de chaque église, fabrique et communauté.

2o. Jusqu'à nouvel ordre de notre part, les Quarante Heures, qui se trouvent établies dans toutes les églises du Diocèse, se feront désormais pour implorer, sur le futur Concile, les lumières de l'Esprit Saint. En conséquence, la messe du second jour, si la qualité de l'Office le permet, sera celle du St. Esprit. Dans la réunion du soir, on dira l'Amende honorable ci-jointe, qui, sous forme de prière, résume la Bulle de convocation du Concile, afin que les pieux fidèles puissent s'unir plus intimement et plus affectueusement aux sentiments du Père commun, cachés sous la lettre de cette Bulle.

3o. A la place des deux oraisons prescrites par notre Circulaire du 16 Juillet dernier, chaque prêtre dira à la messe, en se conformant à la Rubrique, l'Oraison *Pro omni gradu Ecclesiæ* (3), par laquelle l'Église demande que l'Esprit saint se répande dans les divers Ordres de la hiérarchie ecclésiastique, afin d'obtenir que le Seigneur soit fidèlement servi par ceux qui la composent. Cette belle Oraison se dira pour le Pape, les Évêques et autres réunis en Concile, afin que Dieu, dans son infinie bonté, daigne les soutenir dans leurs travaux, les éclairer dans leurs embarras, les consoler dans leurs peines, les délivrer des dangers qu'ils pourront courir et les mener à bonne fin, pour que le Concile obtienne les plus heureux résultats.

4o. Les prières qui se font, après chaque messe, à l'intention de N. S. P. le Pape, continueront à se dire, comme ci-devant, et pour demander de plus que le futur Concile ait un plein et entier succès, pour l'extirpation des vices, des schismes et des hérésies, par le puissant crédit de la glorieuse Vierge Marie qui, dans son immaculée Conception, a terrassé la puissance du démon, et par

l'intercession de son Bienheureux Époux, St. Joseph, à qui Dieu confie maintenant le soin de son Église, comme il lui confia le soin de son Fils et de sa Mère, pendant qu'ils étaient sur la terre.

5o. Dans les communautés séculières et régulières, l'on dira, à la même intention, les Litanies des Saints, à l'Oraison du matin, ou à l'examen particulier, et celles de la Sainte Vierge, à la prière du soir. Il est à désirer que le samedi, à l'heure la plus commode, l'on chante ces dernières Litanies

6o. Les Séminaristes, ainsi que les élèves des collèges et couvents, seront invités à faire, au moins une fois par mois, une communion pour le Concile, et à offrir souvent, à cette intention, leurs prières et bonnes œuvres.

7o. Les Religieux, qui ne sont pas prêtres, et les religieuses professes, s'il est possible, offriront, une fois par semaine, une de leurs communions, pour demander l'assistance de l'Esprit Saint pour tous ceux qui travailleront dans le futur Concile. Les Novices et les Postulantes la feront une fois par mois. Douze communions extraordinaires par année, jusqu'à la cloture du Concile, sont accordées à tous ceux et celles qui appartiennent à ces Maisons religieuses. On y contractera la sainte habitude d'offrir, à cette intention, toutes ses prières et bonnes œuvres, sans nuire toutefois aux autres intentions dont on voudra se pénétrer.

8o. Dans les concours pour missions, retraites et autres exercices de congrégations, confréries, assemblées de charité ou de tempérance, ceux qui les dirigent inviteront toutes les bonnes âmes à redoubler de ferveur, afin d'offrir à Dieu, pour le futur Concile, des prières plus pures et plus efficaces.

9o. Les prières des pauvres, des infirmes et des malades, étant si agréables à Dieu, l'on fera dire, chaque jour, cinq *Pater* et *Ave* dans les hôpitaux, les orphelinats, les hospices et les asiles de charité. Comme dans ces lieux de souffrances il se trouve beaucoup de personnes tellement infirmes qu'il leur est impossible de travailler, leur unique occupation est la prière et la méditation des années éternelles. Elles formeront donc un concert de prières qui s'élèveront nuit et jour vers le ciel pour en faire descendre le secours qu'en attend le futur Concile.

10o. Comme les prières des enfants innocents sont un encens

d'agréable odeur au Dieu trois fois saint, l'on fera dire chaque jour, dans les écoles, un *Pater* et un *Ave*, pour que le Concile soit divinement éclairé sur les moyens à prendre pour conserver la jeunesse dans les bonnes mœurs, par une bonne éducation. On les fera surtout prier, ces bons enfants, à cette intention, à leur première communion ou confirmation, pendant leurs petites retraites ou autres exercices de piété.

11o. Nous invitons toutes les familles chrétiennes du Diocèse à réciter chaque jour, s'il est possible, en commun, le rosaire ou le chapelet, ou le rosaire vivant, en méditant les mystères joyeux, douloureux ou glorieux de Notre Seigneur et de la Ste. Vierge, qui lui a été inséparablement unie, dans l'accomplissement des mystères de notre rédemption. Car, cette excellente prière atteindra le but du Concile, puisqu'elle a été enseignée à l'Église par la Ste. Vierge elle-même, par le moyen de St. Dominique, pour détruire les vices, les schismes et les hérésies. Or, telles sont les intentions du Souverain Pontife, comme il est facile de s'en convaincre par sa Bulle aux Évêques catholiques, et par ses Lettres aux schismatiques et aux hérétiques pour les inviter, avec une charité toute paternelle, à embrasser l'unité et la vérité catholique. Aux bons enfants de l'Église maintenant de s'unir aux prières de leur Père, en récitant fidèlement le chapelet, pour la conversion de tant de millions d'âmes qui sont exposées à périr éternellement.

12o. Pour ouvrir cette sainte carrière de prières, nous donnerons, avant de partir pour la Ville sainte, les trois Bénédictions Pontificales que nous sommes autorisé à donner chaque année savoir, la première dans notre cathédrale, le Dimanche, troisième jour de Janvier, octave de la fête de St. Jean l'Evangeliste ; la seconde, le jour de l'Epiphanie (ou des Rois), dans l'église du Gésu ; et la troisième, le dimanche suivant, dixième jour de Janvier prochain, dans l'église des Révérends Pères Oblats. Nous y célébrerons solennellement la messe, après laquelle nous donnerons la Bénédiction Pontificale en la manière ordinaire ; et toutes les personnes qui s'étant confessées et ayant communié ce jour-là assisteront à cette Bénédiction, en priant aux intentions du Souverain Pontife, gagneront l'indulgence plénière qui y est attachée.

Nous invitons ceux qui ne pourront assister à cette bénédiction, en quel que lieu qu'ils se trouvent, à réciter, vers midi, cinq *Pater* et cinq *Ave*, en s'unissant aux mêmes intentions de N. S. P. le Pape.

13o. Le jour de l'ouverture du Concile, qui se fera en la fête de l'Immaculée Conception de la B. Vierge Marie, le huit de Décembre prochain, l'on chantera le *Veni Creator*, avant la messe solennelle, dans toutes les églises où se fait l'Office public et dans toutes les chapelles des communautés religieuses, pour obtenir les lumières de l'Esprit saint à tous ceux qui composeront cette grande assemblée.

Enfin, en vertu d'un Indult Apostolique, en date du quatre d'Octobre dernier, nous nommons Administrateur de notre Diocèse M. Alexis Frédéric Truteau, doyen du chapitre de notre cathédrale, notre Vicaire Général, avec le pouvoir d'exercer non seulement les facultés ordinaires aux Évêques, mais encore celles que Nous tenons du St. Siége par Indults Apostoliques. C'est donc à lui que vous vous adresserez pour toutes les affaires courantes, dont Nous ne pourrons plus Nous occuper, à cause des préparatifs qu'il Nous faut faire pour notre prochain voyage.

La prudence de ce dignitaire, sa bonté, sa douceur et son expérience dans les affaires vous sont parfaitement connues, puisque c'est pour la troisième fois qu'il administre ce Diocèse. Il aura d'ailleurs, pour conseillers-nés, les autres chanoines de notre cathédrale, qui ont consacré toute leur existence au service du Diocèse dont ils connaissent parfaitement les besoins, comme les œuvres qui s'y font ou qui doivent s'y faire. Les rapports habituels qu'ils ont avec le clergé et les fidèles vous sont connus, et vous savez qu'ils sont initiés à toutes les affaires qui concernent le bien général du diocèse, comme celui des particuliers.

En outre, la divine providence qui veille toujours, d'une manière admirable, sur ce nouveau diocèse, lui ménage bien à propos un secours que vous saurez apprécier comme Nous. Car Monseigneur Pinsonnault, ci-devant chanoine de notre cathédrale, et maintenant ancien Évêque de Sandwich, a bien voulu se rendre à l'invitation que Nous lui avons faite de venir résider avec vous. Sa santé s'étant assez bien rétablie depuis qu'il jouit du repos

qu'il a obtenu du St. Siége, en offrant sa démission au Père commun, il consent à la consacrer, avec ses beaux talents et autres excellentes qualités que vous lui connaissez, au service du diocèse. Il veut bien accepter des Lettres de Vicaire Général, et il se chargera, autant qu'il en aura les forces, d'annoncer la parole de Dieu, de faire les fonctions épiscopales, de conférer les ordres aux clercs, d'administrer le sacrement de confirmation, et autres cérémonies. Vous n'aurez donc rien à désirer, N. T. C. F., puisque tous les secours de la religion vous seront donnés, avec ce zèle qui caractérise ceux qui vont Nous remplacer auprès de vous et exercer la sollicitude pastorale, pour le soin de vos âmes pendant notre absence.

Comme cette absence doit se prolonger pendant un temps indéfini, qui sera trop long pour Nous, qui n'avons pas de plus grand bonheur que de demeurer avec vous, Nous avons cru devoir vous laisser toutes ces instructions, au risque même d'être trop long dans ce Mandement. Mais, à la veille de Nous séparer de vous pour longtemps, Nous sentions le trop plein de notre cœur ; et c'était pour Nous un vrai besoin de le décharger, en l'épenchant dans le cœur de Nos chers collaborateurs et de nos bien-aimés enfants.

Puisqu'il nous faut partir, adieu donc, zélés collaborateurs, fervents religieux et religieuses et pieux fidèles. Bientôt, la vapeur nous aura transporté à une immense distance ; mais alors, quoique séparés de corps, nous ne ferons qu'un cœur et qu'une âme, dans les sacrés Cœurs de Jésus et de Marie. C'est là où nous pourrons nous rencontrer à tout instant du jour et de la nuit, pour y soulager les ennuis d'une longue absence et respirer un peu au milieu des peines de la vie : *Id est, simul consolari in vobis per eam, quæ invicem est fidem vestram atque meam.* Rom. 1, 17. Nous n'avons, en partant, qu'un désir, celui de vous revoir, si c'est la sainte volonté de Dieu, pour vous faire part des grandes et belles choses qui vont se passer dans la Ville Éternelle, et vous communiquer les trésors de grâces que la divine miséricorde va vous préparer, dans les splendeurs du Concile œcuménique auquel Nous allons assister. *Decidero enim videre vos, ut aliquid impartiar vobis gratiæ spiritualis ad confir-*

mandos vos. Rom. 1, 11. A revoir donc, N. T. C. F., pour réparer notre passé, en Nous sacrifiant pour le salut de vos âmes tout de bon, et tout le reste de notre vie. *Ego autem libentissime impendam et superimpendar ipse pro animabus vestris.* 2 Cor. 12, 15.

Sera le présent Mandement lu par parties, au prône de toutes les églises dans lesquelles se célèbre l'Office public et au Chapitre de toutes les communautés.

Donné à Montréal, le six de Décembre mil-huit cent soixante-huit, sous notre seing et sceau, et le contre-seing de notre secrétaire.

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

Par Mandement de Monseigneur,

JOS. OCT. PARÉ, Chan.
Secrétaire.

SANCTISSIMI DOMINI NOTERI PII DIVINA PROVIDENTIA PAPÆ IX. LITTERÆ APOSTOLICÆ QVIBVS INDICITVR ŒCVMENICVM CONCILIVM ROMÆ HABENDVM ET DIE IMMACVLATÆ CONCEPTIONI DEIPARÆ VIRGINIS SACRO AN. MDCCCLXIX INCIPIENDVM.

PIVS EPISCOPVS SERVVS SERVORVM DEI

AD FVTVRAM REI MEMORIAM.

Æterni Patris Unigenitus Filius propter nimiam, qua nos dilexit, caritatem, ut universum humanum genus a peccati iugo, ac dæmonis captivitate, et errorum tenebris, quibus primi parentis culpa iamdiu misere premebatur, in plenitudine temporum vindicaret, de cœlesti sede descendens, et a paterna gloria non recedens, mortalibus ex Immaculata Sanctissimaque Virgine Maria indutus exuviis doctrinam, ac vivendi disciplinam e cœlo delatam manifestavit, eamdemque tot admirandis operibus testatam fecit; ac semetipsum tradidit pro nobis oblationem et hostiam Deo in odorem suavitatis. Antequam vero, devicta morte, triumphans in cœlum consessurus ad dexteram Patris conscenderet, misit Apostolos in

mundum universum, ut prædicarent evangelium omni creaturæ, eisque potestatem dedit regendi Ecclesiam suo sanguine acquisitam, et constitutam, quæ est *columna et firmamentum veritatis*, ac cælestibus ditata thesauris tutum salutis iter, ac veræ doctrinæ lucem omnibus populis ostendit, et instar *navis in altum sæculi huius ita natat, ut, pereunte mundo, omnes quos suscipit, servet illæsos* (1). Ut autem eiusdem Ecclesiæ regimen recte semper atque ex ordine procederet, et omnis christianus populus in una semper fide, doctrina, caritate, et communione persisteret, tum semetipsum perpetuo affuturum usque ad consummationem sæculi promisit, tum etiam ex omnibus unum selegit Petrum, quem Apostolorum Principem, suumque hic in terris Vicarium, Ecclesiæque caput, fundamentum ac centrum constituit, ut cum ordinis et honoris gradu, tum præcipuæ plenissimæque auctoritatis, potestatis, ac iurisdictionis amplitudine pasceret agnos et oves, confirmaret fratres, universamque regeret Ecclesiam, et esset *cæli ianitor ac ligandorum solvendorumque arbiter, mansura etiam in cælis iudiciorum suorum definitione* (2). Et quoniam Ecclesiæ unitas et integritas, eiusque regimen ab eodem Christo institutum perpetuo stabile permanere debet, iccirco in Romanis Pontificibus Petri successoribus, qui in hac eadem Romana Petri Cathedra sunt collocati, ipsissima suprema Petri in omnem Ecclesiam potestas, iurisdictio, primatus plenissime perseverat ac viget.

Itaque Romani Pontifices, omnem Dominicum gregem pascendi potestate et cura ab ipso Christo Domino in persona Beati Petri divinitus sibi commissa utentes, nunquam intermiserunt omnes perferre labores, omnia suscipere consilia, ut a solis ortu usque ad occasum omnes populi, gentes, nationes evangelicam doctrinam agnoscerent, et in veritatis ac iustitiae viis ambulantes vitam assequerentur æternam. Omnes autem norunt quibus indefessis curis iidem Romani Pontifices Fidei depositum, Cleri disciplinam eiusque sanctam doctamque institutionem, ac matrimonii sanctitatem dignitatemque tutari, et christianam utriusque sexus iuventutis educationem quotidie magis promovere, et populorum religionem, pietatem, morumque honestatem fovere ac iustitiam defen-

(1) S. Max. Serm. 89
(2) S. Leo Serm. II.

dere, et ipsius civilis societatis tranquillitati, ordini, prosperitati, rationibus consulere studerint.

Neque omiserunt ipsi Pontifices, ubi opportunum existimarunt, in gravissimis præsertim temporum perturbationibus, ac sanctissimæ nostræ religionis civilisque societatis calamitatibus, generalia convocare Concilia, ut cum totius catholici orbis Episcopis, quos *Spiritus Sanctus posuit regere Ecclesiam Dei*, collatis consiliis, coniunctisque viribus ea omnia provide sapienterque constituerent, quæ ad fidei potissimum dogmata definienda, ad grassantes errores profligandos, ad catholicam propugnandam, illustrandam et evolvendam doctrinam, ad ecclesiasticam tuendam ac reparandam disciplinam, ad corruptos populorum mores corrigendos possent conducere.

Iam vero omnibus compertum exploratumque est qua horribili tempestate nunc iactetur Ecclesia, et quibus quantisque malis civilis ipsa affligatur societas. Etenim ab acerrimis Dei hominumque hostibus catholica Ecclesia, eius que salutaris doctrina, et veneranda potestas, ac suprema huius Apostolicæ Sedis auctoritas oppugnata, proculcata, et sacra omnia despecta, et ecclesiastica bona direpta, ac Sacrorum Antistites, et spectatissimi viri divino ministerio addicti, hominesque catholicis sensibus præstantes modis omnibus divexati, et Religiosæ Familiæ extinctæ, et impii omnis generis libri, ac pestiferæ ephemerides, et multiformes perniciosissimæ sectæ undique diffusæ, et miseræ iuventutis institutio ubique fere a Clero amota, et quod peius est, non paucis in locis iniquitatis et erroris magistris commissa. Hinc cum summo Nostro et bonorum omnium moerore, et nunquam satis deplorando animarum damno, ubique adeo propagata est impietas, morumque corruptio, et effrenata licentia ac pravarum cuiusque generis opinionum, omniumque vitiorum et scelerum contagio, divinarum humanarumque legum violatio, ut non solum sanctissima nostra religio, verum etiam humana societas miserandum in modum perturbetur ac divexetur.

In tanta igitur calamitatum, quibus cor Nostrum obruitur, mole supremum Pastorale Ministerium Nobis divinitus commissum exigit, ut omnes Nostras magis magisque exeramus vires ad Ecclesiæ raparandas ruinas, ad universi Dominici gregis salutem

curandam, ad exitiales eorum impetus conatusque reprimendos, qui ipsam Ecclesiam, si fieri unquam posset, et civilem societatem funditus evertere connituntur. Nos quidem, Deo auxiliante vel ab ipso supremi Nostri Pontificatus exordio nunquam pro gravissimi Nostri officii debito destitimus pluribus Nostris Consistorialibus Allocutionibus et Apostolicis Litteris Nostram attollere vocem, ac Dei eiusque sanctæ Ecclesiæ causam Nobis a Christo Domino concreditam omni studio constanter defendere, atque huius Apostolicæ Sedis, et iustitiæ veritatisque iura propugnare, et inimicorum hominum insidias detegere, errores falsasque doctrinas damnare, et impietatis sectas proscribere, ac universi Dominici gregis saluti advigilare et consulere.

Verum illustribus Prædecessorum Nostrorum vestigiis inhærentes opportunum propterea esse existimavimus, in generale Concilium, quod iamdiu Nostris erat in votis, cogere omnes Venerabiles Fratres totius catholici orbis Sacrorum Antistites, qui in sollicitudinis Nostræ partem vocati sunt. Qui quidem Venerabiles Fratres singulari in Catholicam Ecclesiam amore incensi, eximiaque erga Nos et Apostolicam hanc Sedem pietate et observantia, spectati, ac de animarum salute anxii, et sapientia, doctrina, eruditione præstantes, et una Nobiscum tristissimam rei cum sacræ tum publicæ conditionem maxime dolentes nihil antiquius habent, quam sua Nobiscum communicare et conferre consilia, ac salutaria tot calamitatibus adhibere remedia. In Oecumenico enim hoc Concilio ea omnia accuratissimo examine sunt perpendenda ac statuenda, quæ hisce præsertim asperrimis temporibus maiorem Dei gloriam, et fidei integritatem, divinique cultus decorem, sempiternamque hominum salutem, et utriusque Cleri disciplinam, eiusque salutarem solidamque culturam, atque ecclesiasticarum legum observantiam, morumque emendationem, et christianam iuventutis institutionem, et communem omnium pacem et concordiam in primis respiciunt. Atque etiam intentissimo studio curandum est, ut, Deo bene iuvante, omnia ab Ecclesia et civili societate amoveantur mala, ut miseri errantes ad rectum veritatis, iustitiæ, salutisque tramitem reducantur, ut vitiis erroribusque eliminatis, augusta nostra Religio eiusque salutifera doctrina ubique terrarum reviviscat, et quotidie magis

propagetur et dominetur; atque ita pietas honestas, probitas, iustitia, caritas omnesque christianæ virtutes cum maxima humanæ societatis utilitate vigeant et efflorescant. Nemo enim inficiari unquam poterit, Catholicæ Ecclesiæ eiusque doctrinæ vim non solum æternam hominum salutem spectare, verum etiam prodesse temporali populorum bono, eorumque veræ prosperitati ordini, ac tranquillitati, et humanarum quoque scientiarum progressui ac soliditati, veluti sacræ ac profanæ historiæ annales splendidissimis factis clare aperteque ostendunt, et constanter evidenterque demonstrant. Et quoniam Christus Dominus illis verbis Nos mirifice recreat, reficit et consolatur "*ubi sunt duo vel tres congregati in nomine meo ibi sum in medio eorum*"(1), iccirco dubitare non possumus, quin Ipse in hoc Concilio Nobis in abundantia divinæ suæ gratiæ præsto esse velit, quo ea omnia statuere possimus, quæ ad maiorem Ecclesiæ suæ sanctæ utilitatem quovis modo pertinent. Ferventissimis igitur ad Deum luminum Patrem in humilitate cordis Nostri dies noctesque fusis precibus, hoc Concilium omnino cogendum esse censuimus.

Quamobrem Dei ipsius omnipotentis Patris et Filii et Spiritus Sancti, ac beatorum eius Apostolorum Petri et Pauli auctoritate, qua Nos quoque in terris fungimur, freti et innixi, de Venerabilium Fratrum Nostrorum S. R. E. Cardinalium consilio et assensu sacrum oecumenicum et generale Concilium in hac alma Urbe Nostra Roma futuro anno millesimo octingentesimo sexagesimo nono in Basilica Vaticana habendum, ac die octava mensis Decembris Immaculatæ Deiparæ Virginis Mariæ Conceptioni sacra incipiendum, prosequendum, ac, Domino adiuvante, ad ipsius gloriam, ad universi Christiani populi salutem absolvendum et perficiendum, hisce Litteris indicimus, annuntiamus, convocamus et statuimus. Ac proinde volumus, iubemus, omnes ex omnibus locis tam Venerabiles Fratres Patriarchas, Archiepiscopos, Episcopos, quam Dilectos Filios Abbates, omnesque alios quibus iure aut privilegio in Conciliis generalibus residendi, et sententias in eis dicendi facta est potestas, ad hoc oecumenicum Concilium a Nobis indictum venire debere; requirentes, hortantes, admonentes ac nihilominus eis vi iurisiurandi, quod Nobis et

(1) Matth. c. 18, v. 20.

huic Sanctæ Sedi præstiterunt, ac sanctæ obedientiæ virtute, et sub poenis iure aut consuetudine in celebrationibus Conciliorum adversus non accedentes ferri et proponi solitis, mandantes arcteque præcipientes, ut ipsimet, nisi forte iusto detineantur impedimento, quod tamen per legitimos procuratores Synodo probare debebunt, sacro huic Concilio omnino adesse et interesse teneantur.

In eam autem spem erigimur fore, ut Deus, in cuius manu sunt hominum corda, Nostris votis propitius annuens ineffabili sua misericordia et gratia efficiat, ut omnes supremi omnium populorum Principes et Moderatores, præsertim catholici, quotidie magis noscentes maxima bona in humanam societatem ex Catholica Ecclesia redundare, ipsamque firmissimum esse Imperiorum Regnorumque fundamentum, non solum minime impediant, quominus Venerabiles Fratres Sacrorum Antistites aliique omnes supra commemorati ad hoc Concilium veniant, verum etiam ipsis libenter faveant opemque ferant, et studiosissime, uti decet Catholicos Principes, iis cooperentur, quæ in maiorem Dei gloriam, eiusdemque Concilii bonum cedere queant.

Ut vero Nostræ hæ Litteræ et quæ in eis continentur ad notitiam omnium, quorum oportet, perveniant, neve quis illorum ignorantiæ excusationem prætendat, cum præsertim etiam non ad omnes eos, quibus nominatim illæ essent intimandæ, tutus forsitan pateat accessus, volumus et mandamus, ut in Patriarchalibus Basilicis Lateranensi, Vaticana, et Liberiana, cum ibi multitudo populi ad audiendam rem divinam congregari solita est, palam clara voce per Curiæ Nostræ cursores, aut aliquos publicos notarios legantur, lectæque in valvis dictarum Ecclesiarum, itemque Cancellariæ Apostolicæ portis, et Campi Floræ solito loco, et in aliis consuetis locis affigantur, ubi ad lectionem et notitiam cunctorum aliquandiu expositæ pendeant, cumque inde amovebuntur, earum nihilominus exempla in eisdem locis remaneant affixa. Nos enim per huiusmodi lectionem, publicationem affixionemque, omnes et quoscumque, quos prædictæ Nostræ Litteræ comprehendunt, post spatium duorum mensium a die Litterarum publicationis et affixionis ita volumus obligatos esse et adstrictos, ac si ipsismet illæ coram lectæ et intimatæ essent, transumptis

quidem earum, quæ manu publici notarii scripta, aut subscripta, et sigillo personæ alicuius Ecclesiasticæ in dignitate constitutæ munita fuerint, ut fides certa et indubitata habeatur, mandamus ac decernimus.

Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam Nostræ indictionis, annuntiationis, convocationis, statuti, decreti, mandati, præcepti, et obsecrationis infringere, vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attentare præsumpserit, indignationem Omnipotentis Dei, ac Beatorum Petri et Pauli Apostolorum eius se noverit incursurum.

Datum Romae apud Sanctum Petrum Anno Incarnationis Dominicæ Millesimo Octingentesimo Sexagesimo Octavo Tertio Kalendas Iulias.

Pontificatus Nostri Anno Vicesimotertio.

† EGO PIVS CATHOLICÆ ECCLESIÆ EPISCOPVS.

---

† Ego Marius Episc. Ostiensis et Veliternus Card. Decanus Mattei Pro-Datarius.

† Ego Constantinus Episc. Portuensis et S. Rufinæ Card. Patrizi.

† Ego Aloisius Episc. Prænestinus Card. Amat S. R. E. Vice-Cancellarius.

† Ego Nicolaus Episc. Tusculanus Card. Paracciani Clarelli a Secretis Brevium.

† Ego Camilius Episc. Albanus Card. Di Pietro

† Ego Carolus Augustus Episc. Sabinensis Card. de Reisach.

† Ego Philippus Tit. S. Laurentii in Lucina Proto-Presb. Card. De Angelis Archiep. Firmanus et S. R. E. Camerarius.

† Ego Fabius Maria Tit. S. Stephani in Monte Cœlio Presb. Card. Asquini.

† Ego Alexander Tit. S. Susannæ Presb. Card. Barnabo.

† Ego Ioseph. Tit. S. Mariæ in Ara Cœli Presb. Card. Milesi.

† Ego Petrus Tit. S. Marci Presb. Card. de Silvestri.

† Ego Carolus Tit. S. Mariæ de Populo Presb. Card. Sacconi.

† Ego Angelus Tit. Ss. Andreæ et Gregorii in Monte Cœlio Presb. Card. Quaglia.

† Ego Fr. Antonius Maria Tit. Ss. XII. Apost. Presb. Card. Panebianco Pœnitentiarius Maior.

† Ego Antonius Tit. Ss. Quatuor Coronator. Presb. Card. De Luca.

† Ego Ioseph Andreas Tit. S. Hieronymi Illyricorum Presb. Card. Bizzarri.

† Ego Ioannes Bapt. Tit. S. Callixti Presb. Card. Pitra.

† Ego Fr. Philippus Maria Tit. S. Xysti Presb. Card. Guidi Archiep. Bononiensis.

† Ego Gustavus Tit. S. Mariæ in Transpontina Presb. Card. d'Hohenlohe.

† Ego Aloisius Tit. S. Laurentii in Pane Perna Presb. Card. Bilio.

† Ego Lucianus Tit. S. Pudentianæ Presb Card. Bonaparte.

† Ego Ioseph Tit. Ss. Marcellini et Petri Presb. Card Berardi.

† Ego Raphael Tit. SS. Crucis in Hierusalem Presb. Card. Monaco.

† Ego Iacobus S. Mariæ in Via Lata Proto-Diac. Card. Antonelli.

† Ego Prosper S. Mariæ Scalaris Diac. Card. Caterini.

† Ego Theodulphus S. Eustachii Diac. Card. Mertel.

† Ego Dominicus S. Mariæ in Dominica Diac. Card. Consolini.

† Ego Eduardus Ss. Viti et Modesti Diac. Card. Borromeo.

† Ego Hannibal S. Mariæ in Aquiro Diac. Card. Capalti.

M. CARD. MATTEI Pro-Datarius.

N. CARD. PARACCIANI CLARELLI.

Visa de Curia D. Bruti.

Loco † Plumbi.

I. Cugnonius,

Reg. in Secretaria Brevium.

AMENDE HONORABLE AU SAINT SACREMENT.

On y résume la Bulle du Concile œcuménique pour que chaque fidèle puisse mieux entrer dans les sentiments du Souverain Pontife, qui l'a dictée sous l'inspiration du Saint Esprit, et prier avec plus de ferveur pour le succès de cette auguste assemblée.

O Jésus, Fils unique du Père éternel, c'est pour délivrer le genre humain du joug du péché et de l'esclavage du démon, dont le poids l'opprimait, par la faute de son premier père, que vous êtes descendu du siége céleste, sans sortir de la gloire du Père; et que, dans l'excès de votre amour, vous avez pris, dans le sein de l'immaculée et très-sainte Vierge Marie, la nature humaine, pour révéler aux hommes la doctrine et la règle de vie que vous apportiez du Ciel. Vous l'avez rendue incontestable par des œuvres prodigieuses et sans nombre, et vous vous êtes livré à la mort pour nous, en vous offrant volontairement à Dieu en victime d'agréable odeur.

Avant de remonter au Ciel, après vous être vous-même ressuscité des morts, vous avez envoyé vos apôtres prêcher partout votre saint Évangile, en leur donnant le pouvoir de gouverner votre Église, que vous aviez achetée et fondée au prix de votre sang, pour en faire la *colonne et le soutien inébranlable de la vérité.* Ainsi enrichie de tous les trésors célestes, cette Église montre à tous les peuples le chemin du Ciel, et voguant en haute mer, au milieu des tempêtes de ce monde orageux, elle sauve ceux qui demeurent dans son sein, pendant que le monde, enseveli dans les ténèbres de l'erreur et du péché, périt misérablement.

Mais pour que cette Église chérie fût toujours gouvernée selon votre divin esprit, et que le peuple chrétien persévérât toujours dans la même foi et fût toujours uni par les liens de la même charité et la participation aux mêmes sacrements, vous avez promis de demeurer avec elle jusqu'à la fin du monde, et vous avez choisi le Bienheureux Pierre et tous ses successeurs pour être vos Vicaires sur la terre, en leur donnant la plénitude de la puissance souveraine qui leur était nécessaire pour paître vos brebis et vos agneaux et les garder ainsi dans le centre de l'unité catholique. Par leur sollicitude, le dépôt sacré de la foi, la religion et les bonnes mœurs se conservent dans le monde. Dans les plus grands

besoins de l'Église, ils convoquent des conciles généraux, afin de se concerter avec les évêques du monde entier *que le saint Esprit a établis pour gouverner l'Église*, afin d'empêcher les erreurs, les vices et les scandales de se répandre dans le monde.

Nous sommes, ô divin Jésus, arrivés à une de ces époques malheureuses où il est devenu opportun d'appliquer ce grand remède aux grands maux qui affligent le monde; car, notre Père commun nous a fait entendre sa voix pastorale, pour nous annoncer la convocation d'un concile général.

Hélas! en effet, comme il nous le dit, avec tout l'accent de la douleur, et comme tout le monde le sait, la tempête que subit aujourd'hui l'Église est horrible, et les maux que souffre la société civile sont immenses. La sainte Église est méprisée, le Siége Apostolique outragé, les choses saintes profanées, les biens consacrés à Dieu dilapidés, les pasteurs et autres personnages vénérables tourmentés, les communautés religieuses supprimées, les livres impies et les journaux pestilentiels répandus partout, les sectes d'erreurs multipliées sous toutes les formes, l'enseignement de la jeunesse confié, en beaucoup de lieux, à des maîtres d'erreur et d'iniquité. Par suite de ces faits déplorables, on ne voit partout qu'impiété, corruption des mœurs, licence sans frein, contagion des opinions les plus perverses et des vices les plus honteux, violation des lois divines et humaines les plus flagrantes, pour le malheur de la société humaine, comme pour celui de notre divine religion.

Dans un tel concours de calamités dont le poids accable le cœur de notre Père commun, nous venons, ô divin Pasteur, nous prosterner au pied de cet autel, pour nous unir, dans votre sacré cœur, aux efforts qu'il fait pour réparer les ruines de l'Église, procurer le salut de tout votre troupeau et repousser les ennemis de votre saint nom qui, dans leur fureur insensée, s'imaginent pouvoir détruire votre Église jusque dans ses fondements, en concentrant à cette fin toutes leurs forces. Il n'a cessé, cet admirable Pontife, depuis que, dans votre infinie bonté, vous l'avez chargé du soin de votre Église, d'élever sa voix puissante pour défendre votre cause, soutenir les droits du Siége Apostolique, signaler les piéges tendus par les ennemis de la religion qui sont les vôtres, condamner les erreurs et les fausses doctrines, proscrire les sectes de l'impiété et veiller avec le plus grand soin au salut

de votre troupeau. Il est donc juste, ô Seigneur, que nous, qui sommes ses enfants, partagions ses douleurs, et que nous prenions part à sa sollicitude pour la conservation de votre sainte religion.

Comme ce grand Pontife a jugé à propos d'appeler auprès de sa personne sacrée nos premiers pasteurs, et qu'il a en même temps daigné nous faire connaître les affaires qu'il désirait traiter avec eux en concile, permettez-nous, Seigneur notre Dieu, de vous adresser, pour eux tous, cette humble prière qui embrasse tous les travaux de cette grande et religieuse assemblée.

"Éclairez de votre divin Esprit, ô Dieu tout-puissant, le "Concile œcuménique qui aura à examiner avec le plus grand "soin et à déterminer ce qu'il convient le mieux de faire en ces "temps si difficiles et si durs, pour votre plus grande gloire, pour "l'intégrité de la foi, pour la beauté du culte divin, pour le salut "éternel des hommes, pour la discipline du clergé régulier et "séculier et son instruction salutaire et solide, pour l'observance "des lois ecclésiastiques, pour la réformation des mœurs, pour "l'éducation chrétienne de la jeunesse, pour la paix commune et "la concorde universelle.

"Aidez, ô Dieu infiniment bon, tous ceux qui doivent se réunir "en Concile général, à travailler de toutes leurs forces à éloigner "tout mal de l'Église et de la société civile; à ramener dans le "droit sentier de la vérité, de la justice et du salut les malheu-"reux qui se sont égarés; à réprimer les vices et à repousser les "erreurs, afin que notre auguste religion et sa doctrine salutaire "acquièrent une vigueur nouvelle dans le monde entier, qu'elle "se propage chaque jour de plus en plus, qu'elle reprenne l'em-"pire, et qu'ainsi la piété, l'honnêteté, la justice, la charité et "toutes les vertus chrétiennes se fortifient et fleurissent pour le "plus grand bien de l'humanité.

"Car, Seigneur, l'influence de votre sainte Église et de sa doc-"trine s'exerce non-seulement pour le salut éternel des hommes, "mais encore contribue au bien temporel des peuples, à leur "véritable prospérité, au maintien de l'ordre et de la tranquil-"lité, au progrès même et à la solidité des sciences humaines. "Et comme vous avez promis de vous trouver là où sont rassem-"blés deux ou trois en votre nom, vous voudrez bien assister les "pasteurs de votre Église, qui vont se trouver réunis en si grand "nombre, par l'abondance de votre grâce divine, afin qu'ils

" puissent régler toutes choses de manière à procurer le plus grand " bien de votre sainte Église."

Tels sont, ô Seigneur Jésus, les vœux que nous déposons au pied de cet Autel, pour tous les Évêques de votre sainte Église, en général, et plus spécialement pour celui de ce diocèse, qui va nous représenter dans cette assemblée vénérable et pour ceux qui devront l'assister de leurs sages conseils. C'est en gémissant sur les maux qui affligent votre sainte épouse, notre bonne et tendre Mère, et en déplorant les égarements de nos frères qui marchent si imprudemment dans les routes de l'erreur que nous vous les adressons, ô Dieu tout bon et tout miséricordieux. C'est aussi pour vous faire amende honorable, pour tous les outrages que vous recevez de la part des ennemis de votre sainte Religion. Oh! nous voudrions les réparer au prix de tout notre sang! Vous les écouterez donc des oreilles de votre miséricorde. Car, c'est pour cela que vous résidez jour et nuit dans le Sacrement de votre amour. Vous y renouvelez les grands mystères de votre Incarnation, de votre naissance, de votre vie et de votre mort, afin de nous en appliquer les mérites, chaque fois que nous venons vous y rendre nos hommages. Dans cet auguste Sacrement vous faites invisiblement tout ce que vous faisiez visiblement pendant votre vie mortelle, c'est-à-dire, que vous vivez, vous priez, vous prêchez, vous souffrez, vous vous immolez, vous travaillez, vous gouvernez et assistez votre Église, et vous sauvez les âmes, en convertissant les pécheurs et affermissant les justes dans la pratique de leurs devoirs religieux. Vous veillerez donc sur le Concile qui représente toute votre Église; vous confondrez les noirs complots de ceux qui voudraient l'empêcher de se tenir; vous inspirerez aux pasteurs les décrets qu'ils doivent porter, et vous donnerez à tous les enfants de votre Église, qui sont vos agneaux chéris, la docilité qui doit les caractériser en se soumettant à ces salutaires décrets. Enfin, nous vous prions en général pour tous ceux qui consacrent, à la défense de votre divine religion, leur esprit et leur cœur, leurs talents et leurs connaissances, leur santé et leur vie, leur courage et leur épée, et particulièrement pour nos braves soldats qui, tout en défendant le patrimoine de St. Pierre, auront l'ineffable bonheur de prendre part à la grande solennité d'un Concile œcuménique. Puissent les bénédictions qu'ils y puiseront, couler abondamment sur nous tous! Ainsi soit-il.

CIRCULAIRE DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, ACCOMPAGNANT LE MANDEMENT QUI PUBLIE LA BULLE DE N. S. P. LE PAPE PIE IX CONVOQUANT UN CONCILE ŒCUMÉNIQUE.

MONTRÉAL, le 8 Décembre 1868.

MONSIEUR,

Un Concile œcuménique, le dix-neuvième de l'Église universelle, le cinquième convoqué à Rome, le premier qui se réunisse à St. Pierre du Vatican, après 304 ans de silence gardé par cette Voix infaillible, nous est donc enfin annoncé, dans le 19e siècle, par le 257e Pape, le grand et immortel Pie IX. Ces circonstances sont saisissantes, et elles n'échapperont pas, comme beaucoup d'autres, à votre sérieuse attention.

C'est un événement inouï qui étonne tout le monde, réjouit les bons et consterne les méchants. La Bulle Pontificale, qui annonce à l'Église cette joyeuse nouvelle, vous est adressée avec le Mandement ci-joint qui la publie au Diocèse.

Cette Bulle est la voix apostolique qui fait connaître que le ciel est touché des douleurs de la terre, et qu'il va envoyer son divin secours à l'Église qu'agitent depuis si longtemps d'affreuses et horribles tempêtes. Et, en effet, on sent, depuis qu'elle a été publiée à Rome, que quelque chose de grand se prépare.

Cette Lettre Apostolique se présente au monde scellée du sceau divin qui constate son autorité infaillible. Elle s'explique elle-même, et tout en signalant à la société humaine les maux qui la rongent, elle lui indique les remèdes à prendre pour se guérir. Elle les trouvera, si elle le veut, dans le Concile qui lui est indiqué.

Il faut pour cela qu'elle soit bien comprise, et en conséquence mise à la portée de toutes les intelligences, par des instructions suivies et solides, afin de pouvoir être appliquée à toutes les maladies qui affligent le genre humain. C'est un grand travail à faire; mais il sera couronné d'un grand succès, et obtiendra une magnifique récompense.

Telle est la pensée qui a présidé à la rédaction du Mandement, et qui n'est au fond qu'une émanation de la Bulle et un des traits

lumineux qui s'en échappent. Car, cette Bulle est comme un magnifique soleil qui brille enfin sur notre horizon, et annonce un beau jour après une longue et furieuse tempête. Citée et intercallée dans le Mandement, elle résout les questions qui se présentaient tout naturellement à la discussion. C'est donc le Pape qui définit le Concile, trace les bornes de son autorité, parle à l'Église pour lui dire ce qu'il désire faire avec les Évêques assemblés, se présente enfin à tous ses enfants avec une autorité absolue et toute paternelle. *Docens eos sicut potestatem habens.* Matth. 7, 29.

Plus cette Bulle sera bien comprise et plus elle préparera le monde à la grand solennité du Concile, et plus par conséquent le monde en recueillera de fruits précieux. Avec cette intime conviction, qui préoccupe l'esprit et le cœur, à l'oratoire, à l'autel, au confessional, en chaire, au travail du ministère, et partout, on ne saurait demeurer inactif, parce qu'il sort de cette Bulle, écrite sous l'inspiration de l'Esprit-Saint, une vertu divine qui guérit, et un souffle céleste qui embrase.

En effet, je dois l'avouer, dans la simplicité de mon âme, la seule pensée du Concile me fait sentir le besoin de travailler plus sérieusement à me réformer moi-même pour être plus fervent à l'oraison, à la messe, au bréviaire et dans tous les exercices religieux, et plus fidèle à me corriger de mes innombrables défauts. Comme aussi je sens plus intimement la stricte obligation de travailler à corriger les désordres et les abus que je vois autour de moi. Je me joins donc à tous ceux dont parle le célèbre Évêque d'Orléans, dans sa belle Lettre sur le future Concile :

" Il n'y en aura pas un seul," dit-il, "parmi nous qui, venant " prendre séance dans cette auguste Assemblée, n'ait, le matin, " plié le genou sur la dernière marche de l'autel, incliné son " front, frappé sa poitrine, ne se soit dit : *Si Dieu n'est pas " mieux connu, n'est pas mieux servi autour de moi, si la vérité " souffre violence, si les pauvres ne sont pas mieux assistés, si la " justice est en péril, ô Dieu, c'est ma faute, c'est ma faute, c'est " ma très-grande faute.*"

Chacun de nous, en se recueillant, avec toute l'Église, pour se préparer à ce grand Concile, se dira intérieurement : " S'il y a

" tant d'excès de boisson et de mauvaises auberges, tant de luxe " et d'orgueil, tant de haines et de vengeances, tant d'impuretés " et de sensualité, tant de jeux intéressés et passionnés, tant de " mauvais bals et de danses malhonnêtes, tant de fréquentations " dangereuses et de veillées *seul à seul*, tant de jurements et de " blasphèmes, tant de faux serments et de profanations du saint " nom de Dieu ; s'il y a tant de pécheurs qui retournent sans " cesse à leur vomissement, tant d'indifférents qui négligent leur " devoir pascal, tant de parents qui élèvent mal leurs enfants, " tant d'enfants qui se perdent et se débauchent ; si les journaux " pestilentiels, les romans immoraux, les traités contre la foi sont " en si grande circulation, si les saints commandements de Dieu " et de l'Église ne sont pas observés plus fidèlement, si la religion " n'est pas mieux pratiquée, si les offices ne sont pas mieux " chantés et suivis, si les confréries de piété et les sociétés de " charité ne sont pas plus encouragées, enfin, s'il se fait tant de " mal et si peu de bien, c'est ma faute."

C'est ainsi que la pensée du Concile nous fait rentrer en nous-mêmes et nous excite à faire, chez nous d'abord et chez les autres ensuite, les salutaires réformes qu'il y aura à faire dans le clergé, les ordres religieux et chez les laïques, pour obéir aux décrets du futur Concile.

Étant ainsi fortement préoccupés de la nécessité, pour nous, de travailler à nous préparer nous-mêmes et à préparer les âmes confiées à nos soins, pour mériter d'être admis, avec la robe nuptiale, dans la salle de ce grand festin, nous en parlerons si souvent en chaire, au confessionnal et partout, que les fidèles finiront par comprendre les grandes grâces attachées pour eux à la célébration du Concile. A cette fin, il faut les inviter bien souvent à prier à cette intention ; car, avec leur foi et leur simplicité, la prière leur attire l'Esprit saint qui leur apprend à penser au bien qu'ils ont à faire : *Spiritum cogitandi quæ recta sunt propitius et agendi.*

Or, pour atteindre ce but et être toujours plein de ce grand sujet, il faut nécessairement s'en bien pénétrer par de continuelles méditations, de sérieuses recherches, des études approfondies, et la lecture de l'histoire des conciles, celle surtout du Concile de

Trente et de ses salutaires décrets. On ferait arriver les fidèles à ce même but, en leur faisant lire les différents Mandements, dissertations, opuscules qui vont se publier sur ce grand sujet, et qui pourraient être déposés dans les bibliothèques de paroisse, et dont on leur dirait un mot au prône. Afin de les entretenir dans cette sainte préoccupation, on les tiendra au courant des opérations du Concile, soit avant, soit pendant, soit après sa célébration. Les enfants intelligents des écoles et des catéchismes pourraient être exercés à faire là-dessus de touchants dialogues, à raconter des faits intéressants, et à répéter de petites histoires instructives. Tout cela se répèterait dans les familles et y produirait d'heureux fruits. Il se publiera sans doute là-dessus des chants sacrés dont l'harmonie ne contribuera pas peu à faire sur les cœurs religieux de profondes impressions. On les fera chanter dans les maisons d'éducation, dans les catéchismes, et partout où il y aura réunion de belles voix. Les journaux religieux ne manqueront pas de faire écho à tant de voix qui font célébrer les grandeurs et les splendeurs du Concile, afin d'entretenir avec intérêt l'attention publique sur ce grand acte qui intéresse, au plus haut degré, l'univers entier.

Vous comprenez les raisons qui m'ont porté à m'étendre un peu au long sur nos Zouaves Pontificaux. L'occasion d'exciter de plus en plus l'intérêt, que le pays porte à cette belle expédition, m'a paru trop favorable, pour ne pas en profiter. Connaissant votre dévouement à cette œuvre patriotique et religieuse, je ne doute pas que vous ne fassiez, de votre côté, tout ce qui sera en votre pouvoir, pour réaliser enfin notre premier projet qui était de fournir au Pape des soldats qui ne coûteraient rien au trésor pontifical.

Voici maintenant quelques moyens à prendre pour arriver au but que nous avons en vue.

Il faut le présenter au peuple comme un acte de dévouement qui ne peut que contribuer grandement à l'honneur de la religion et faire refléter sur ce pays une gloire immense. Car, à l'heure qu'il est, tous les peuples du monde ont les yeux fixés sur les Volontaires Canadiens; et bientôt tous les Évêques de ces divers peuples les verront dans leur bonne tenue, et répandant, dans la

Ville sainte, il faut l'espérer, la bonne odeur de leurs vertus. Si donc, l'on vient à répéter partout que ces braves militaires ne sont nullement à charge au St. Père, parce que leur pays fait tous leurs frais de voyage et d'entretien, cet exemple ne peut avoir que d'heureux résultats.

Mais, pour que ce soit un acte de dévouement, il faut qu'il soit le prix de quelque sacrifice. Or, un des sacrifices à recommander, à ce sujet, serait celui du luxe et de la toilette et des dépenses énormes qui se font pour le jeu intéressé, les soirées, parties de plaisirs, etc. En obtenant ce point, quel profit pour le pays comme pour les Zouaves!

A propos du luxe, je dois vous dire qu'il serait temps de travailler à introduire dans les Églises, l'usage du voile, pour que toutes les personnes du sexe n'y apparaissent que la tête modestement voilée. Les élèves des couvents, à qui il sera plus facile de faire la leçon là-dessus, pourront servir de modèle. Mais il faudra revenir sur la Lettre Pastorale du 31 Mai dernier, concernant le Décret Pontifical qui ramène le costume des dames romaines au précepte de l'Apôtre. Le mandement ci-joint suppose que cette règle est ici en vigueur et qu'elle produit ses fruits. Pour qu'il y ait aussi uniformité parfaite entre les dames Romaines et les dames Canadiennes, toutes les personnes du sexe doivent être averties de faire à l'autel, non la révérence, mais la génuflexion, dans toutes les Églises du Diocèse, comme à Rome.

Maintenant, pour former la somme qui serait nécessaire, l'on pourra faire, à cette fin, la quête de l'Enfant Jésus et la collecte dans les Églises jusqu'au jour de l'Épiphanie inclusivement, en insistant fortement sur cette intention. Si le Curé peut faire lui-même le tour de sa paroisse, après Noël, avec ses Marguilliers, la quête n'en sera que plus abondante. Il me semble que chaque paroisse devra, l'une portant l'autre, amasser assez pour l'entretien d'un Zouave. Par ce moyen, chacun aura son soldat à la garde du Pape.

Si chaque profession libérale, chaque corps de métier ambitionne la même gloire et le même avantage, il y aura un Zouave, pour représenter le barreau, un autre pour le commerce, un autre pour les banques, un autre pour les entrepreneurs, les maçons, menuisiers, bouchers, boulangers, etc.

Si chaque Séminaire ou Collége, chaque Pensionnat, Académie, grande école entre dans cette glorieuse association, l'on augmentera d'autant le nombre des Défenseurs du Saint-Siége, aux charges de ce diocèse. A ce nombre se joindra celui des riches particuliers, qui ont, à leurs charges, chacun son soldat, parent, ou protégé. Il va sans dire que le Clergé se fera représenter dignement, comme il convient à son saint État et au dévouement dont il fait profession pour le Saint-Siége.

Il n'est pas hors de propos de vous faire observer que nos jeunes gens ont leur cercle où ils se réunissent pour lire les journaux et prendre d'honnêtes récréations, en fumant la pipe, en prenant un biscuit avec une tasse de thé ou de café, quand ils ont le moyen de le faire. En les attachant à leur cercle, on leur procure d'honnêtes jouissances, et on les délivre de la tentation de s'en procurer de mauvaises. Il serait donc bien important de collecter non seulement de quoi payer leur entretien, mais encore ce qu'il faudrait pour suppléer à ce qui nécessairement, pour eux, manque à la ration du soldat.

Une partie du produit de la quête de l'Enfant Jésus pourra donc être appliquée à cette fin. Ainsi, le tabac et autres objets donnés seront vendus ici, et le prix servira à leur procurer, à Rome, ce qui peut leur plaire davantage. Il n'est pas à douter que ces secours qui leur seront envoyés d'ici, et distribués avec soin par les chapelains, ne fassent vibrer bien avant, dans le cœur de ces jeunes gens, leurs bons sentiments religieux, naturels et patriotiques, et ne créent en eux un amour irrésistible pour la religion et la patrie. On en aura la preuve convaincante, et on en ressentira les heureux fruits, quand, à leur retour, ils seront entrés dans leurs familles et dispersés dans nos villes et nos campagnes. Pour que, dans leurs cercles, ils aient habituellement sous les yeux ce qui peut leur rappeler leur patrie, je me propose d'emporter avec moi quelques cartes géographiques, plans de villes et de villages, relations, histoires, rapports nouveaux sur le pays, photographies de nos hommes publics, etc., pour en orner et meubler leur salon. Ceux que vous pourriez leur procurer seront reçus avec reconnaissance, comme bien vous pensez. On me dit que les cercles étrangers, français, hollandais, etc., sont très bien et

richement pourvus. Personne parmi nous n'aimerait à voir nos jeunes Canadiens dans une espèce d'infériorité à cet égard. Enfin, vous pouvez croire que je ferai tout au monde pour qu'ils profitent de leur voyage, afin qu'à leur retour, ils puissent mieux servir la religion et la patrie. Au reste, la question des zouaves est aujourd'hui si populaire que notre appel ne peut manquer d'être compris.

Vous lirez, le premier dimanche ou fête, après la réception du Mandement ci-joint, le paragraphe qui regarde les zouaves, après un court exposé de la Bulle et du Mandement que vous aurez à lire ensuite par parties, comme vous le jugerez bon ; c'est pour pouvoir procéder de suite à la collecte à faire pour nos zouaves.

Je vous adresse ci-jointe une feuille contenant tous les renseignements que vous avez à me donner, dans votre rapport annuel, afin que je puisse compléter celui que j'aurai à faire au St. Siége pendant que je serai à Rome. Votre visite de paroisse vous mettra à même de prendre les informations qui pourront vous être nécessaires, afin que nous soyons exacts devant Dieu et devant les hommes. Veuillez m'adresser ce rapport au plus tôt.

Depuis la Retraite Pastorale, le *Nouveau Monde* a reproduit les règles de " L'Association Catholique de St. François de Sales pour la défense et la conservation de la foi, et la propagation des bons livres." Rendu à Paris, je m'entendrai avec les directeurs de l'œuvre, et vous saurez par M. le Chan. Fabre, qui en est le Secrétaire dans ce diocèse, ce que j'aurai pu régler définitivement, pour assurer le succès de cette nouvelle entreprise, qui sera un nouveau moyen de se conformer aux désirs du St. Père, en répandant l'instruction religieuse et propageant la foi catholique.

Après le Concile, nous travaillerons avec un nouveau courage à mettre le diocèse en parfaite harmonie avec le droit commun de la sainte Église. En attendant, nous allons faire de nouveaux efforts, pour que les rubriques du missel et du bréviaire, les règles du Rituel et du Cérémonial, les décrets des Conciles Provinciaux et les Ordonnances diocésaines soient religieusement observés. Car, cette ponctualité nous ouvrira les trésors inépuisables du futur

Concile auxquels nous participerons en proportion de la coopération que nous lui aurons donnée. Aussi, allons-nous nous en occuper tout spécialement.

Il en sera de ce dernier voyage à Rome comme du premier. Avant de partir, en 1841, je vous fis observer que j'allais, dans les intérêts du Diocèse, vous chercher du secours; et vous me vîntes en aide de grand cœur, pour payer généreusement tous mes frais de voyage. Je fais de même à celui-ci, sans plus de détails; car, vous voyez que je pars pour représenter le Diocèse dans la plus auguste des assemblées, y être le témoin des croyances et des pratiques qui y sont gardées et juge des dogmes qui y seront définis. Je me borne à cette observation que vous apprécierez avec votre bonne volonté accoutumée.

Je me hâte de terminer cette trop longue lettre, après vous avoir informé toutefois que je vous enverrai, avant mon départ, les Lettres Apostoliques de N. S. P. le Pape, adressées aux schismatiques d'Orient et à nos frères séparés. Elles sont trop importantes à la foi catholique et à la piété chrétienne, pour ne pas leur donner toute la publicité qui leur est dûe. Elles seront accompagnées de directions, pour que partout l'on travaille uniformément à en exploiter les grâces et les bénédictions.

Et puisqu'il faut finir, adieu donc encore une fois, mais que ce ne soit pas sans prendre l'engagement de nous porter le mutuel secours de la prière. *Oremus pro invicem.* Bientôt, nous nous séparerons de corps; mais ce ne sera que pour être plus tendrement unis en esprit et en vérité, pour glorifier Notre Seigneur et son Immaculée Mère, vous, en portant ici le poids de la chaleur et du jour, et moi, en contemplant les splendeurs de la Jérusalem terrestre. Vous prierez pour moi, en demandant que le Seigneur me dirige dans toutes mes voies; et je prierai pour vous en demandant qu'il bénisse tous vos travaux, et qu'il vous conserve en santé et vous fasse toujours jouir des douceurs de la paix. Vous direz pour moi et mes compagnons de voyage, y compris nos chers zouaves, l'Itinéraire en tous ou en partie, et je dirai pour vous, tous les jours, les Litanies des Saints, qui expriment si bien tous les besoins de nos chères âmes, pour

lesquelles l'Église réclame la protection des enfants qu'elle a placés au ciel. *Charitas mea cum omnibus vobis in Christo Jesu. Amen.* Rom. 16, 24.

Je suis bien cordialement,

Monsieur,

Votre très-humble et dévoué serviteur,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

N. B.—Je profite de l'occasion pour vous continuer, jusqu'à révocation, les pouvoirs déjà accordés, pour favoriser toutes espèces de concours. Ainsi tout prêtre approuvé, même dans les diocèses voisins, peut y prêcher et y confesser avec la faculté de rendre *jus ad debitum conjugale petendum,* et d'absoudre des cas réservés au Pape et à l'Évêque, en se conformant toutefois à l'instruction de l'*Inquisition Romaine* du 20 Février, 1867, qui vous a été communiquée.

Pareillement tout Vicaire, en cas d'absence ou de maladie de quelque Curé, pourra, à la demande de ce curé, exercer ses pouvoirs de Vicaire dans sa paroisse. Comme aussi il pourra confesser les personnes de son presbytère en tout temps, et cela jusqu'à révocation.

Les Messieurs déjà autorisés à entendre les confessions des religieuses et des *internes* qu'elles ont à soigner ou à instruire, pendant les quatre-temps, continueront à le faire jusqu'à révocation. Quelques absences nécessiteront quelques changements qui seront signifiés aux intéressés.

Veuillez bien faire tenir au plus tôt à l'Évêché les fonds de la Propagation de la Foi, que vous auriez en mains, afin de subvenir aux besoins des missions et des missionnaires. Espérons que la pensée du Concile convoqué pour l'exaltation de la Ste. Église donnera un nouvel élan à cette grande et belle œuvre.

† IG., ÉV. DE M.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ.

NEW-YORK, le 23 Janvier 1869.

MONSIEUR,

Je vous écris la présente encore sous les émotions d'une séparation d'autant plus sensible pour moi qu'elle a été plus cordiale de votre part et qu'elle a fait éclater chez les fidèles un attachement auquel j'étais loin de m'attendre. Aussi, suis-je parti de Montréal bien résolu de me dévouer plus que jamais au bien du diocèse, afin de réparer de mon mieux tout le passé.

Le trajet de Montréal à New-York a été aussi agréable qu'il pouvait l'être, dans de telles circonstances, surtout en réveillant chez les Canadiens, qui se sont rencontrés sur la route les souvenirs de la patrie et les regrets de l'avoir quittée. Le 21, à midi et demi, nous entrions dans la gare ; et par conséquent cette longue route a été l'affaire de 21 heures de marche.

J'ai profité du temps que j'ai pu passer ici pour achever la Lettre Pastorale que vous recevrez dans quelque temps, et régler ce qui suit, n'ayant pu le faire avant de partir.

Cette Lettre, que vous lirez et commenterez dans le temps, et en la manière que vous jugerez plus convenable, vous servira, ainsi que le Mandement sur le futur Concile, pour insister sur tous les points de réforme à faire, dans nos villes comme dans nos campagnes. Vous ne manquerez pas d'exploiter à propos ces deux mines précieuses, à votre avantage particulier et à celui des âmes confiées à vos soins. Pour ma part, je vous avouerai, en toute simplicité, que cette pensée me préoccupe singulièrement ; et il me semble que je suis disposé à tout faire pour que le diocèse participe, aussi abondamment que possible, aux grâces attachées à cette grande Assemblée, et pour que les protestants entrent en foule dans le sein de l'Église.

La Lettre Pastorale concernant nos frères séparés vous sera adressée en français et en anglais, afin que vous puissiez la faire circuler, avec prudence, parmi vos paroissiens et autres catholiques, avec de sages directions, pour qu'ils la communiquent aux protestants. Nous avons à prendre tous les moyens en notre pouvoir pour leur faire entendre la voix du Souverain Pontife et

les ébranler dans leurs funestes croyances. Espérons que nos peines seront suivies d'abondantes bénédictions.

Pour que les exercices spirituels qui se font, en si grand nombre, dans la ville épiscopale, ne se nuisent pas, il ne s'en fera point avant que M. l'Administrateur en ait fixé le temps et déterminé la manière. Chaque Curé s'y prendra d'avance, afin de pouvoir calculer toutes les choses pour le mieux, en s'entendant avec lui.

Je profite de la présente pour vous envoyer la liste des Confesseurs extraordinaires, pendant les Quatre-Temps, n'ayant pu le faire plus tôt. Elle est comme suit:

M. Gagnon, à Ste. Elizabeth; M. Dupuis, à Berthier; M. Désautels, à St. Gabriel de Brandon; M. Lajoie, à St. Paul; M. le Curé de St. Thomas, à Joliette; M. le Curé de St. Jacques le Majeur, à Rawdon; M. Barrette, à St. Ambroise; M. M. Brassard, à St. Lin; M. G. Laporte, à St. Roch; M. le Directeur du Collége, à l'Assomption; M. Normandin, à St. Henri; M. Watier, à Terrebonne; M. Brissette, à St. Jérôme; M. Labelle, à Ste. Scholastique; M. le Supérieur du Petit Séminaire, à St. Thérèse; M. Guyon, à St. Benoit; M. Tassé, à St. Eustache; M. Bélanger, à Vaudreuil; M. T. Brassard, à Rigaud; M. le Curé des Cèdres, à St. Ignace; M. Dufour, aux Cèdres; M. le Curé de St. Zotique, à St. Polycarpe; M. le Curé de St. Timothée, à Ste. Cécile; M. le Curé de Ste. Cécile, à St. Timothée; M. le Curé de St. Louis, à St. Clément, pour les deux Communautés; M. Charland, à St. Louis: le Rév. P. Burtin, à Chateauguay, pour les deux Communautés; M. Woods, à Huntingdon; M. Lesage, à St. Cyprien; M. Morrison, à St. Jean, pour les deux Communautés; M. F. Aubry, à Laprairie, pour les deux Communautés; M. Beaudry, à St. Michel; M. Langlois, à Chambly; M. G. Thibault, à Longueuil; M. Bourbonnais, à Boucherville; M. Séguin, à Varennes, pour les deux Communautés; M. Chevigny, à Verchères; M. Toupin, à la Pointe-aux-Trembles; Mgr. Vinet, à la Longue-Pointe; M. Bourgeau, à Ste. Géneviève; M. Chevrefils, à la Pointe-Claire; le R. P. Maître des Novices, à Lachine; M. le Curé de Ste Rose, à St. Martin; M. le Curé de St. Martin, à St. Vincent-de-Paul.

Les autres Confesseurs, pour les Couvents qui ne sont point ici nommés, seront désignés à chaque Quatre-Temps par M. l'Administrateur, parce que l'on ne peut prévoir d'avance quels sont ceux qui pourront être disponibles.

Chaque Curé ou Confesseur ordinaire de Communauté est instamment prié de voir à ce que les Sœurs, ainsi que les internes, élèves ou pauvres, se confessent au Prêtre chargé des confessions pendant les Quatre-Temps, ou du moins se présentent à lui. Pour cela, il faut régler toutes choses pour que les confessions ne se fassent pas à d'autres qu'à lui, dans la semaine où il devra venir remplir ce ministère, que l'Église juge si nécessaire qu'elle en a fait une loi qui doit être religieusement observée, comme toute autre loi ecclésiastique. L'expérience a d'ailleurs fait connaître combien il était nécessaire de tenir à ce point de discipline.

L'on s'adressera à M. l'Administrateur pour les Prédicateurs et Confesseurs des Retraites à donner dans les paroisses des villes et de la campagne, les Séminaires, les Colléges et les Communautés Religieuses ; et on n'en appellera pas de l'étranger sans sa permission.

Que Marie et Joseph, qui s'unissent aujourd'hui par le plus saint des mariages, nous bénissent, nous protégent et nous fassent arriver à l'alliance éternelle de Dieu avec ses élus.

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

P. S.—J'ai oublié, dans le temps, de vous dire que vous pourriez avoir à très bon marché, pour vos Bibliothèques de Paroisse, le *Nouveau Testament*, publié à Québec en 1865, avec des notes explicatives rédigées par Mgr. Baillargeon. Ce volume relié, qui coûte $1.50, sera donné pour 75 centins, si, dans le diocèse, on en prend mille exemplaires. Veuillez dire au plus tôt à l'Évêché combien d'exemplaires vous prendriez, afin que nous voyions si nous pouvons profiter de cet avantage.

† I., E. DE M.

LETTRE PASTORALE DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, PUBLIANT LA LETTRE APOSTOLIQUE DE N. S. P. LE PAPE, PIE IX, AUX PROTESTANTS ET AUX AUTRES ACATHOLIQUES.

IGNACE BOURGET, PAR LA GRÂCE DE DIEU ET DU SIÉGE APOSTOLIQUE, ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, ASSISTANT AU TRÔNE PONTIFICAL.

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses, et à tous les Fidèles de Notre Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

§ 1.—PRÉAMBULE.

Notre Saint Père le Pape adressa, le treize de Septembre dernier, à nos frères séparés, une Lettre Apostolique qui ne respire que charité, pour les inviter à chercher la vraie religion, afin de profiter du Concile Œcuménique qu'il convoqua le vingt-neuf de Juin dernier. Cette Lettre nous a été envoyée, N. T. C. F., afin que nous prissions quelque moyen de la faire connaître à ceux qui, vivant hors du bercail de Jésus-Christ, ne peuvent entendre la voix de son Vicaire sur la terre, le Pasteur de toute l'Église Catholique. Or, après y avoir mûrement réfléchi en la présence de Dieu, Nous avons jugé que Nous devions Nous servir de vous tous, N. T. C. F., pour porter cette Lettre importante à la connaissance de ceux à qui elle est directement adressée. En conséquence, Nous la faisons publier dans toutes les Églises de ce diocèse, en vous chargeant, N. T. C. F., d'être les fidèles interprêtes des sentiments qui animent notre Père commun, pour des frères que nous aimons tous en Jésus-Christ. Ce moyen Nous a paru le plus propre à atteindre un but si désirable, pour tous les enfants de l'Église.

Car, beaucoup d'entr'eux vivent au milieu de vous, puisqu'ils sont vos voisins, vos amis, vos concitoyens, vos associés, vos patrons ou vos protégés, et peut-être même vos parents. Il s'en suit que vous êtes avec eux en rapports intimes, plus ou moins fréquents, pour des affaires d'intérêt ou des raisons de bienséance, d'amitié et de civilité.

Dans ces rapports, il est tout naturel que vous leur parliez de nos grandes et belles cérémonies, et des instructions qui se font dans nos églises. Vous excitez par là en eux une louable curiosité qui les porte à venir voir et entendre ce qui se fait et ce qui se dit dans nos assemblées religieuses. Il en est d'ailleurs beaucoup parmi eux qui aiment à entendre la parole de Dieu, et qui se sentent attirés intérieurement vers la Religion de leurs pères. Ils sont avec cela fatigués de se voir continuellement entraînés dans des doctrines qui changent comme le vent, et qui, par conséquent, ne sauraient satisfaire des cœurs qui cherchent sincèrement la vérité.

D'ailleurs Dieu qui les a créés comme nous à son image, et rachetés au prix de son sang, pour leur donner le bonheur éternel, ne manque pas, dans son infinie bonté, de les avertir intérieurement, qu'ils font fausse route, en marchant dans la voie de l'erreur ; et qu'ils doivent chercher la vérité qui seule peut leur procurer la paix du cœur.

Si donc vous leur apprenez, N. T. C. F., que N. S. P. le Pape, dont le nom est si grand dans le monde entier, leur a adressé une Lettre, qui ne respire qu'amour et charité ; et que l'on fait, dans toutes les Églises, la lecture de cet admirable document, n'est-il pas à présumer qu'ils aimeront à l'entendre lire et expliquer par vos pasteurs, et même à s'en procurer des copies, pour pouvoir l'examiner plus attentivement en leur particulier.

La mission que vous avez à remplir est donc toute simple, N. T. C. F., mais fort importante, si vous y faites une sérieuse attention. Car, vous êtes chargés de recueillir, avec un religieux respect, les paroles qui tombent de la bouche du Père de toute l'Église, pour vous en bien pénétrer vous-mêmes, afin de les transmettre à des frères que vous aimez, mais dont vous déplorez les erreurs. Vous devenez ainsi les heureux échos de cette voix mystérieuse, qui prononce tant d'oracles, fait retentir tant de vérités et répand tant de flammes de la divine charité, pour le salut de tant de millions d'âmes.

Mais il vous faut pour cela bien connaître cette Lettre, qui renferme les grands principes sur lesquels repose toute la solidité et l'harmonie de notre sainte religion. Vous vous ferez donc un

mérite de l'étudier soigneusement, en écoutant attentivement les instructions qui vous seront données là-dessus, en lisant ensuite cet Appel solennel du meilleur des Pères à des enfants chéris dont il regrette amèrement la perte, et en y contemplant l'immensité de la charité la plus pure qui s'y dilate, pour nous laisser apercevoir la longueur, la largeur et la profondeur de son amour paternel.

Il s'agit ici, remarquez-le bien, N. T. C. F., de faire tout en votre pouvoir, pour que cette Lettre Apostolique ne soit pas une *Lettre morte.* Or, elle le serait, si elle passait inaperçue ; si personne n'en parlait ; si elle n'allait pas à la connaissance de ceux qu'elle doit avertir qu'ils marchent dans une mauvaise voie ; si elle n'était pas bien comprise ; si elle n'excitait pas un vif intérêt, comme il convient à un document d'une si haute importance ; si elle n'était pas appréciée, comme elle doit l'être ; si elle n'était pas vengée des fausses interprétations que l'on ne manquera pas d'en faire ; si enfin elle ne produit pas, dans le monde entier, un grand mouvement dans les esprits et les cœurs de ceux qui se disent les enfants de Dieu.

Mais, si cette Lettre n'était qu'une lettre morte, ne s'ensuivrait-il pas, N. T. C. F., pour toute la Religion un vrai deshonneur, pour notre Père commun une grande ignominie, et pour nous-mêmes une humiliation profonde ? C'est ce que, sans aucun doute, vous sentez vivement et jusqu'au fond de votre âme. Aussi allez-vous vous mettre à l'œuvre très sérieusement, pour vous rendre capables de remplir la mission dont vous êtes chargés ; et la Religion s'attend que vous ferez votre devoir. Il faut, encore une fois, que la Lettre Apostolique, adressée à nos frères séparés, par N. S. P., le Pape, arrive à leur connaissance, par le canal des bons Catholiques qui la leur communiqueront, par tous les moyens en leur pouvoir. Vous écouterez donc avec une sainte avidité les instructions que ne manqueront pas de vous faire là-dessus vos zélés pasteurs. Croyez-le, le Seigneur leur inspirera ce qu'ils auront à vous dire, sur un sujet si sérieux, et il vous donnera l'intelligence qui vous est nécessaire, pour bien saisir les principes qu'il s'agit de graver dans tous les cœurs.

Telles sont, N. T. C. F., les principales raisons qui doivent

vous embraser de zèle, pour seconder les efforts que fait le Père de la grande famille chrétienne, pour la conversion de nos chers frères séparés.

En entendant la lecture de la Lettre Apostolique qu'il leur a adressée, vous remarquerez qu'il se présente à eux comme le Successeur de St. Pierre, préposé au gouvernement de toute l'Église, et qu'il se plaît à leur faire observer l'intime union qui existe entre lui et tous les Évêques catholiques qu'il a convoqués en Concile œcuménique.

Pourquoi donc, N. T. C. F., ce préambule? Est-ce que nos frères séparés ignorent que le Pape régnant est l'immortel Pie IX? Non, assurément, et beaucoup parmi eux ont vu cet admirable Pontife, l'ont entendu, lui ont parlé, ont assisté aux grandes démonstrations dont il a été l'objet pendant son long et glorieux Pontificat; et l'on peut même assurer que ceux d'entre eux qui sont les plus honorables par leur éducation et leurs sentiments élevés, respectent sa personne, admirent sa sagesse et aiment la douceur de son gouvernement.

Pourquoi donc, encore une fois, ce préambule? C'est parce que depuis la Réforme, c'est-à-dire depuis plus de trois cents ans que se sont brisés les liens qui unissaient au St. Siége les pères de nos frères séparés, le Pape ne leur était plus guère connu que sous le titre d'Antechrist, et Rome, la capitale de son empire, comme une vraie Babylone.

Il était donc nécessaire qu'en leur faisant entendre sa voix de Pasteur et de Père pour la première fois depuis cette malheureuse et fatale époque, il leur fit connaître officiellement qu'il occupait vraiment la chaire de St. Pierre; qu'il gouvernait l'Église avec toute l'autorité que lui avait donnée Notre Seigneur lui-même; que tous les Évêques catholiques le reconnaissaient pour leur chef; qu'ils allaient bientôt arriver à Rome, pour y tenir un grand Concile, et qu'il les y appelle eux-mêmes pour qu'ils en retirent de précieux avantages.

Avec ces observations générales, vous entrerez parfaitement dans le sens de cette belle et admirable Lettre dont voici le préambule:

§ 2.—MOTIFS DE LA CONVOCATION DU FUTUR CONCILE ŒCUMÉNIQUE.

Lettre Apostolique de Notre Saint Père le Pape Pie IX. à tous les Protestants et aux autres Acatholiques.

PIE IX.

" Vous savez déjà, qu'élevé malgré Notre indignité à cette chaire de Pierre, préposé par conséquent au gouvernement suprême de toute l'Église catholique, et à sa garde, qui Nous a été divinement confiée par Notre Seigneur Jésus-Christ lui-même, Nous avons jugé à propos de convoquer près de Nous Nos Vénérables Frères les Évêques de toute la terre, et de les réunir pour célébrer, l'année prochaine, un Concile œcuménique, afin que, de concert avec ces mêmes Vénérables Frères appelés à partager Notre sollicitude, Nous puissions prendre toutes les résolutions qui paraîtront les plus opportunes et les plus nécessaires, soit pour dissiper les ténèbres de tant d'erreurs funestes qui dominent chaque jour de plus en plus, et se déchaînent au grand détriment des âmes, soit pour établir de plus en plus chaque jour, et pour accroître parmi les peuples chrétiens, confiés à Notre vigilance, le règne de la vraie foi, de la justice et de la véritable paix de Dieu. Fortement appuyé sur le pacte étroit et cher de l'union qui rattache si admirablement à Nous et à ce Saint Siége ces mêmes Vénérables Frères, lesquels n'ont jamais cessé, pendant tout le temps de Notre suprême Pontificat, de Nous donner à Nous et à ce Saint Siége les plus éclatants témoignages de leur amour et de leur respect, Nous avons ce ferme espoir que le Concile œcuménique, convoqué par Nous, dans le siècle présent, produira, sous l'inspiration de la grâce divine, comme les autres Conciles Généraux dans les siècles passés, des fruits abondants, source de bonheur, pour la plus grande gloire de Dieu et le salut éternel des hommes."

§ 3.—CARACTÈRES DE LA VÉRITABLE ÉGLISE DE JÉSUS-CHRIST.

Telles sont, N. T. C. F., les premières paroles qu'adresse le bon Pasteur à celles de ses brebis chéries qu'il voit errer hors de la bergerie du Seigneur. C'est pour les préparer à recevoir les

vérités lumineuses et incontestables qu'il doit leur proposer, après ce magnifique préambule. Car, comme vous allez bientôt le voir, il déclare qu'il ne peut y avoir qu'une seule véritable Église de Jésus-Christ ; que cette Église a été bâtie sur Pierre, qui est comme un rocher inébranlable par la stabilité immuable de son enseignement ; qu'elle est infaillible, parce que son divin fondateur a promis d'être avec elle jusqu'à la fin du monde ; que ceux qui le veulent peuvent toujours la reconnaître, parce qu'elle a des caractères frappants et visibles qui la distinguent des autres Églises, étant *Une, Sainte, Catholique et Apostolique.* C'est ce que vous allez voir, N. T. C. F., en entendant les paroles qui suivent :

" C'est pourquoi, soutenu par cette espérance, excité et pressé par la charité de Notre Seigneur Jésus-Christ, qui a livré sa vie pour le salut de tout le genre humain, Nous ne pouvons nous empêcher, à l'occasion du futur Concile, d'adresser Nos paroles Apostoliques et paternelles à tous ceux qui, bien que reconnaissant le même Jésus-Christ pour Rédempteur, et se glorifiant du nom de chrétiens, cependant ne professent pas la vraie foi de Jésus-Christ et ne suivent pas la Communion de l'Église catholique. Et nous faisons cela pour les avertir, les conjurer et les supplier de toute l'ardeur de Notre zèle et en toute charité, de vouloir bien considérer et examiner sérieusement s'ils suivent la voie tracée par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur, et qui conduit au salut éternel. Personne ne peut nier ni mettre en doute que Jésus-Christ lui-même, afin d'appliquer les fruits de sa Rédemption à toutes les générations humaines, a bâti, sur Pierre, en ce monde, son unique Église, c'est-à dire l'Église *Une, Sainte, Catholique et Apostolique*, et qu'il lui a donné toute la puissance nécessaire pour que le dépôt de la foi fût conservé inviolable et intact ; et que la même foi fût enseignée à tous les peuples, à toutes les races et à toutes les nations, pour que tous les hommes devinssent, par le baptême, des membres de son corps mystique, et qu'en eux fût toujours conservée et rendue plus parfaite cette vie nouvelle de la grâce, sans laquelle personne ne peut jamais mériter et obtenir la vie éternelle ; enfin, pour que cette même Église, qui constitue son corps mystique, demeurât toujours stable et

immobile dans sa propre nature jusqu'à la consommation des siècles, pour qu'elle vecût florissante et fût en état de fournir à tous ses enfants les moyens de faire leur salut."

§ 4.—QU'AUCUNE DES ÉGLISES PROTESTANTES N'A LES CARACTÈRES DE LA VÉRITABLE ÉGLISE DE JÉSUS-CHRIST.

Mais, il ne suffisait pas à la charité du Père commun d'avoir fait briller, de tout leur éclat, aux yeux de nos frères séparés, les caractères distinctifs de la véritable Église de Jésus-Christ. Car, pressé d'un ardent désir de leur montrer le chemin de la vérité, qui peut seul mener à la vie éternelle, il leur montre clairement qu'aucune des Églises séparées de l'Église Romaine, qui seule est *Une, Sainte, Catholique et Apostolique*, ne saurait s'attribuer ces glorieux privilèges. Car, elles sont toutes divisées les unes des autres, n'ont rien de stable dans leur enseignement, sont dans une perpétuelle fluctuation et changement d'opinions, n'ont aucune autorité pour faire admettre leur symbole de foi par les sextes dissidentes; d'où il conclut que les vérités révélées aux hommes par le Rédempteur du genre humain ne sauraient se trouver dans de telles sociétés ou Congrégations religieuses.

Oh! qu'elles sont à plaindre d'être ainsi exposées à tout vent de doctrine, et battues par les furieuses tempêtes de l'erreur et du mensonge! Comme Nous devons craindre, pour tous ceux qui s'y trouvent engagés, le malheur qui les attend, s'ils continuent à voguer sur cette mer orageuse! Il ne faut donc pas s'étonner si le Père commun, en voyant ses enfants dans un danger si imminent de périr éternellement, élève la voix, pour faire entendre des paroles si émouvantes, et qui expriment si bien sa sollicitude paternelle. C'est ce que vous allez voir dans le passage qui suit:

" Or, quiconque veut examiner avec soin et méditer la condition où se trouvent les diverses sociétés religieuses divisées entre elles et séparées de l'Église Catholique, qui depuis Notre-Seigneur Jésus-Christ et ses Apôtres a toujours exercé, par ses pasteurs légitimes, et exerce encore maintenant, le pouvoir divin qui lui a été donné par le même Notre Seigneur-Jésus, celui-là devra se convaincre facilement que ni aucune de ces sociétés, ni

toutes ensemble ne constituent en aucune façon et ne sont pas cette Église Une et Catholique que Notre Seigneur a fondée et bâtie et qu'il a voulu créer. Et l'on ne peut pas dire non plus en aucune façon que ces sociétés soient ni un membre ni une partie de cette même Église, puisqu'elles sont visiblement séparées de l'unité catholique. Car, des sociétés pareilles étant dépourvues de cette autorité vivante et établie par Dieu qui enseigne surtout aux hommes les choses de la foi et la discipline des mœurs, et qui sont de règle en tout ce qui regarde le salut éternel, elles ont constamment varié dans leurs doctrines, et ce changement et cette instabilité, dans ces sociétés, ne cessent jamais. Chacun donc comprend parfaitement, chacun voit clairement et manifestement que cela est en opposition complète avec l'Église instituée par Notre Seigneur, puisque dans cette Église la vérité doit toujours demeurer stable et inaccessible à tout changement, afin de conserver absolument intact le dépôt qui lui a été confié, et pour la garde duquel la présence et le secours du St. Esprit lui ont été promis à jamais."

§ 5.—DE CES DIVISIONS DANS L'ÉGLISE NAISSENT DES MAUX DÉPLORABLES DANS L'ÉTAT.

Après avoir exposé, comme vous venez de le voir, N. T. C. F., les maux déplorables que causent à la Religion ces funestes divisions qui règnent entre les dénominations religieuses, séparées de l'Église catholique, le Père commun en vient aux désordres bien lamentables qu'elles produisent, même dans les sociétés civiles et les gouvernements de la terre.

Les touchantes paroles qui, dans cette occasion solennelle, tombent de la bouche de celui qui est la plus haute Puissance qui soit sur la terre, et qui évidemment marche à la tête de son siècle, prouvent, une fois de plus, que la Religion est descendue du Ciel, avec son divin Fondateur, non seulement pour le bien spirituel des âmes, mais encore pour la prospérité des sociétés humaines. Aussi, quel bonheur règnerait dans le monde entier, si partout l'on s'attachait à la véritable Église qui, toujours conduite par le St. Esprit, ne cesse de prêcher à l'homme la nécessité d'aimer ses semblables, de ne faire tort à qui que ce soit, d'avoir en horreur les révolutions, d'obéir à tout gouvernement établi.

Mais écoutez là-dessus, N. T. C. F., le Pape lui-même, et apprenez de lui à redouter les terribles suites des dissentions religieuses, qui menacent aujourd'hui encore de bouleverser le monde entier. L'histoire des siècles passés, comme celle des temps présents est là d'ailleurs pour confirmer ce que va nous dire notre Père des tristes effets produits chez tous les peuples, par les dissentions en matière de religion.

“ Il n'est personne non plus qui ignore que ces dissentions de doctrines et d'opinions ont donné naissance à des schismes sociaux qui ont enfanté eux-mêmes des communions et des sectes sans nombre, lesquelles se propagent tous les jours au grand détriment de la société chrétienne et civile. En effet, quiconque reconnaît que la Religion est le fondement de la société humaine ne peut pas méconnaître et nier avec quelle puissance, cette division de principes, cette opposition et cette lutte de sociétés religieuses entre elles agissent sur la société civile, et avec quelle violence cette négation de l'autorité établie par Dieu, pour gouverner les croyances de l'esprit humain et pour diriger les actions de l'homme, aussi bien dans sa vie privée que dans sa vie sociale, a soulevé, propagé et entretenu ces changements déplorables des choses et des temps, ces troubles qui bouleversent et accablent aujourd'hui presque tous les peuples. ”

Comme vous venez de le voir, N. T. C. F., N. S. P. le Pape s'est posé en face de toutes les Églises séparées de Rome comme le Successeur de St. Pierre, le Pasteur universel de toute l'Église, le Père de la grande famille chrétienne.

Il leur a fait voir que l'Église Catholique, dont il est le chef suprême, est la seule véritable Église, fondée par Jésus-Christ, qu'elle seule a véritablement les caractères d'unité, de sainteté, de catholicité et d'Apostolicité qui indiquent aux esprits sérieux où ils trouveront la vérité ; que dans cette Église seule on conserve intact le dépôt des célestes vérités, avec l'infaillibilité qui lui assure la présence de l'Esprit-Saint, qui lui a été donné pour l'assister et la gouverner invisiblement.

Puis, passant rapidement en revue toute les dénominations, qui se disputent l'honneur incomparable d'être la véritable Église, il leur fait toucher du doigt que cela ne saurait être, parce qu'elles

ont trop varié, trop changé dans leur enseignement, depuis le peu de temps qu'elles existent, pour prétendre qu'elles ont en elles le trésor de la vérité, puisque la vérité ne peut ni varier, ni changer ; que ce qui était vrai, quand Jésus-Christ et les Apôtres ont prêché dans tout l'univers, est encore vrai, et sera toujours vrai, jusqu'à la consommation des siècles.

Enfin, il en est venu à un exposé touchant des avantages inappréciables qui découlent, pour les gouvernements de la terre, des principes d'ordre public que professe la divine Religion dont le gouvernement lui est confié.

§ 6.—APPEL À NOS FRÈRES SÉPARÉS.

C'est à la suite de ces explications franches, claires et lumineuses que le bon Pasteur fait un appel chaleureux à toutes les brebis qu'il voit exposées à la fureur de loups, parce qu'elles se trouvent abandonnées aux erreurs de l'esprit humain, et privées du secours divin qui n'a été promis qu'aux Apôtres et à leurs légitimes successeurs, qui seuls sont les héritiers des infaillibles promesses du Dieu Rédempteur. Voici en quels termes touchants et paternels est conçu cet appel vraiment grand et solennel. Car, celui qui parle est le Vicaire de Jésus-Christ, le Pasteur universel de l'Église, le Père commun des chrétiens ; et il parle à des enfants qui ont le malheur d'être dans l'erreur, par la faute de leurs ancêtres et le malheur des temps. En écoutant, avec une religieuse attention, ce magnifique appel, il vous semblera, N. T. C. F., entendre Notre Seigneur lui même répéter ces paroles de charité et de miséricorde qu'il a laissées dans l'Évangile: *J'ai encore d'autres brebis qui ne sont pas de cette Bergerie ; il faut aussi que je les amène ; elles écouteront ma voix, et il n'y aura qu'un troupeau et qu'un pasteur.* Jean. 10, 16.

" Que tous ceux donc qui ne possèdent pas *l'unité de vérité de l'Église Catholique* saisissent l'occasion de ce Concile où l'Église catholique, à laquelle appartenaient leurs pères, montre une nouvelle preuve de sa profonde unité et de son invincible vitalité, et que satisfaisant les besoins de leur cœur, ils s'efforcent de sortir de cet état, dans lequel ils ne peuvent être rassurés sur leur propre salut. Et qu'ils ne cessent point d'offrir les plus

ferventes prières au Dieu des miséricordes, afin qu'il renverse le mur de division, qu'il dissipe les ténèbres des erreurs, et qu'il les ramène à la Sainte Mère l'Église, dans le sein de laquelle seule se conserve et se transmet entière la doctrine de Jésus-Christ, et se dispensent les mystères de la grâce céleste."

" Pour Nous à qui le même Christ Notre Seigneur a confié la charge du suprême Ministère Apostolique, et qui devons, par conséquent, remplir, avec le plus grand zèle, toutes les fonctions d'un bon pasteur, et aimer l'un amour paternel, et embrasser, dans Notre charité, tous les hommes répandus sur la terre, Nous adressons cette Lettre à tous les chrétiens séparés de Nous, et Nous les exhortons encore et les conjurons de revenir en hâte à l'unique bercail du Christ. Car, Nous désirons ardemment leur salut en Jésus-Christ, et Nous craindrions d'avoir un jour à lui rendre compte, à lui qui est notre juge, si Nous ne leur montrions pas, et si Nous ne leur donnions pas, autant qu'il est en Nous, le moyen assuré de reconnaître la voie qui conduit au salut éternel. Dans toutes Nos prières, suppliant et rendant des actions de grâces, Nous ne cessons, ni le jour ni la nuit, de demander pour eux humblement et avec instance au Pasteur Éternel des âmes, l'abondance des lumières et des grâces célestes. Et comme malgré Notre indignité, Nous sommes Son Vicaire sur la terre, les mains étendues, Nous attendons, avec le désir le plus ardent, le retour de nos Fils errants à l'Église catholique, afin de pouvoir les recevoir avec amour, dans la maison du Père Céleste, et les enrichir de ses inépuisables trésors. De ce retour si désiré à la vérité et à la communion de l'Église catholique, dépend non seulement le salut des individus, mais encore de toute la société chrétienne. Le monde entier ne peut jouir de la paix véritable, s'il ne devient un seul troupeau sous un seul pasteur.

" Donné à Rome, près de Saint Pierre, le 13 Septembre 1868, et de Notre Pontificat la vingt-troisième année."

Maintenant, N. T. C. F., que nous avons entendu des paroles si émouvantes, entrons bien avant dans le cœur de Notre Père, pour nous bien pénétrer des sentiments qui l'animent. A son exemple, saisissons l'occasion du futur Concile œcuménique pour travailler, autant qu'il est en Nous, à ramener nos frères séparés

dans le sein de l'Église, à laquelle appartenaient leurs pères aussi bien que les nôtres. Il n'y a que trois cents ans qu'ils en sont séparés, et auparavant ils étaient catholiques comme nous. Évidemment leur religion ne remonte pas aux Apôtres, et par conséquent elle n'est point Apostolique. Faisons-leur comprendre que l'Église catholique, par cet appel qu'elle leur adresse, fait briller à leurs yeux sa parfaite unité et l'esprit de vie qui l'anime, afin de les encourager à sortir de l'erreur pour satisfaire le besoin qu'ils ont de la vérité et d'assurer ainsi leur salut éternel.

Engageons-les à joindre leurs prières aux nôtres, pour obtenir du Père des miséricordes la grâce qui leur est si nécessaire pour faire tomber le mur de division qui les sépare de Rome, et dissiper les ténèbres des erreurs qui les empêchent d'entrer dans le sein de l'Église Mère, qui nourrissait leurs pères dans les gras pâturages de la vérité, et leur administrait les sacrements qui entretenaient en eux la vie de la grâce.

§ 7.—TOUS LES ENFANTS DE L'ÉGLISE DOIVENT ENTRER DANS CES SENTIMENTS DE LEUR PÈRE EN JÉSUS-CHRIST.

A l'exemple de Notre Père, qui remplit avec tant de zèle le ministère Apostolique que lui a confié le Seigneur, aimons sincèrement nos frères séparés, et prenons tous les moyens en notre pouvoir, pour les faire entrer dans le bercail du Christ, qui est le Fils du Dieu vivant. Comme lui, craignons d'avoir à répondre de leurs âmes, au tribunal du Souverain Juge, si, par notre négligence, nous ne leur donnons pas les moyens assurés de découvrir la voie qui conduit au salut éternel. En offrant à Dieu nos sacrifices et nos actions de grâces, ne cessons, ni le jour jour ni la nuit, de joindre nos prières à celles de notre Père commun, pour ceux qui, étant ses enfants, sont nos frères, afin de leur obtenir, du Pasteur éternel, l'abondance de ses grâces et de ses lumières. Quelque indignes que nous en soyons, tenons, avec le Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, tenons nos mains étendues vers le ciel, et espérons, en formant des désirs ardents, le retour de nos frères séparés dans le sein de notre sainte Mère l'Église catholique.

Formons des vœux continuels pour que ce bon Père ait enfin la consolation de recevoir, dans la maison du Père céleste, ces

chers enfants qui ont eu le malheur de vivre si longtemps dans de déplorables, erreurs, et de les enrichir des inépuisables trésors de la divine miséricorde.

Comprenons bien que, comme nous l'assure le St. Père, le salut, non seulement des particuliers, mais encore de toute la société chrétienne, dépend de ce retour si désiré de nos frères séparés. Le monde entier ne peut en effet jouir de la paix véritable, s'il ne devient un seul troupeau, sous un seul Pasteur. Ce sera, en entrant dans ces beaux sentiments, que nous prouverons hautement à nos frères séparés que les catholiques sont bien éloignés de vouloir damner les protestants, comme on se plait quelque fois à le répéter, pour les rendre odieux. A la vérité, les catholiques croient et disent, en conformité à leur foi, que comme il n'y a qu'un seul Dieu il n'y a aussi et il ne peut y avoir qu'une seule Religion, qui lui soit agréable, et dans laquelle on puisse se sauver ; ils disent de ceux qui, connaissant la vraie Religion, négligent de l'embrasser, ce qu'ils disent des mauvais catholiques qui, vivant dans la vraie foi, n'en font pas les œuvres et meurent dans leurs péchés.

Il est vrai encore que nous ne disons pas et que nous ne pouvons pas dire que toute religion est bonne, puisque ce serait admettre que l'erreur et la vérité, la justice et l'iniquité sont une seule et même chose, ce qui révolte la foi et la raison elle-même. Mais nous n'en désirons pas moins le salut de nos frères séparés, et nous partageons les admirables sentiments que St. Augustin éprouvait en lui-même et exprimait en ces termes si pleins de force et d'onction.

"Que ceux-là vous traitent avec rigueur," disait-il aux donatistes, "qui ne savent pas combien il est difficile de trouver la vérité et d'éviter l'erreur; que ceux-là vous traitent avec rigueur qui ignorent combien il y a de la peine à s'élever au-dessus des phantômes dont on est une fois rempli; que ceux-là vous traitent avec rigueur, qui ne connaissent pas les difficultés extrêmes qu'il y a à purifier l'œil de l'homme intérieur pour le rendre capable de voir la vérité qui est le soleil de l'âme, Mais pour nous nous sommes bien éloigné de suivre cette conduite envers des personnes divisées d'avec nous, non par des erreurs qu'ils aient inventées eux-

mêmes, mais pour s'être trouvées dans l'égarement des autres. Nous offrons, au contraire, nos prières à Dieu, afin qu'en réfutant les fausses opinions de ceux que vous suivez avec une préoccupation que nous taxons plutôt d'imprudence que de malice, il nous fasse la grâce de n'y apporter qu'un esprit de paix qui ne soit touché, ni d'autres impressions que de celles de la charité, ni d'autres intérêts que de ceux de Jésus-Christ, ni d'autres désirs que de celui de votre salut."

Ces beaux sentiments du docteur de la grâce, Nous allons, N. T. C. F., nous les approprier, en nous livrant à toute l'ardeur du zèle, pour la conversion de nos frères séparés.

§ 8.—DU ZÈLE QUI DOIT ANIMER CHACUN DES BONS ENFANTS DE L'ÉGLISE À TRAVAILLER À LA CONVERSION DE NOS FRÈRES SÉPARÉS.

Nous l'exércerons ce zèle, nous pasteurs des âmes, en nous tenant entre le vestibule et l'autel, pour y faire entendre nos gémissements et y offrir l'encens de nos prières; en donnant au peuple de solides instructions sur les vérités de foi; en excitant les fidèles, confiés à nos soins, à vivre en bons catholiques, afin que nos frères séparés puissent mieux comprendre que l'Église est sainte; en répandant de bons livres, qui disent la vérité, sans blesser personne; en faisant prier les bonnes âmes à la charitable intention de notre Père commun, dont les soupirs se font aujourd'hui entendre dans le monde entier.

Vous aurez ce zèle divin, vous âmes religieuses qui vivez à l'ombre des autels, pour y faire entendre jour et nuit les gémissements de la colombe; qui nourries dans les gras pâturage du bon Pasteur, comprenez si vivement le bonheur qu'il y a de vivre sous sa houlette; qui appelées au sublime état de la virginité, demeurez sur les toits, comme le passereau solitaire, pour vous livrer librement aux saintes rigueurs de la pénitence. Vous comprenez le prix des âmes, et pour en sauver une seule, vous seriez prêtes à sacrifier mille vies. Faites-vous donc victimes de propitiation pour tant de millions d'infidèles, d'hérétiques, de schismatiques et de pécheurs qui se perdent: mêlez vos larmes à celles de la Mère des Douleurs, qui a tant souffert pour l'amour des âmes,

joignez vos prières à celles de la sainte Église, qui demande avec tant d'instance la conversion de ces pauvres âmes égarées. Imitez la séraphique Ste. Thérèse, qui a poussé tant de soupirs et de sanglots, en apprenant de la bouche des missionnaires qu'il se perdait beaucoup d'âmes dans leurs missions. Oh! ici ce n'est pas la voix d'un simple missionnaire, mais c'est celle du Père de la grande famille chrétienne qui retentit dans le monde entier pour l'inviter à demander, avec lui, la conversion de tant de millions de schismatiques, hérétiques et infidèles qui se perdent sous nos yeux.

Vous aurez ce saint zèle, vous bons chrétiens qui, en remplissant fidèlement les devoirs que vous impose la Religion, goûtez, par une heureuse expérience, le grand bonheur qu'il y a de vivre dans la vérité, la justice et la piété.

Hélas! il n'en est pas ainsi de ceux qui vivent dans l'erreur ou le péché. Car, leur vie se passe dans le trouble, les remords, les craintes et les inquiétudes, qui les empêchent de jouir de tous les autres avantages de la vie; ils sont très-malheureux et bien à plaindre au milieu des honneurs et des richesses dont ils sont comblés, parce qu'ils ne sauraient goûter la paix du cœur, qui ne se trouve qu'avec la pratique de la vraie Religion. C'est Dieu lui-même qui, dans son infinie bonté, les presse, les sollicite, les tourmente ainsi intérieurement, pour les faire entrer dans la bonne voie qui conduit au ciel. Car, ce Dieu tout bon et tout miséricordieux veut que tous les hommes parviennent à la connaissance de la vérité, parce qu'il veut que tous les hommes soient sauvés. Or, tel doit être notre continuel désir, si nous sommes les vrais enfants de notre Père qui est aux cieux, et si nous comprenons bien ce que nous lui demandons, en lui disant si souvent: *Que votre nom soit sanctifié, que votre règne arrive, que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel.*

Notre zèle deviendra de plus en plus ardent, si nous faisons bien attention, N. T. C. F., aux énormes difficultés qui s'opposent à la conversion de nos chers frères séparés. Car, il n'y a pas à douter qu'il ne leur en coûte horriblement à se débarrasser des préjugés de leur enfance, à réformer les idées de leur première éducation, à vaincre le respect humain, qui les retient forcément

dans le cercle de leurs parents et amis, à s'exposer à la persécution qui les attend, s'ils changent de religion, à se déclarer catholiques au risque de perdre les bonnes grâces des personnes qui leur sont les plus chères, et même de se voir dépouillés de leur patrimoine et réduits à la misère, à s'assujettir aux pratiques gênantes de la Religion, au jeûne, à l'abstinence, et surtout à la confession. Mettons-nous un instant à leur place, et jugeons quel pénible sacrifice il nous faudrait faire pour embrasser la vraie Religion, et quels spécieux prétextes nous allèguerions peut-être pour reculer devant ce sacrifice.

Nous les aiderons donc, N. T. C. F., de tout notre cœur à faire une démarche qui peut leur paraître impossible, et qui l'est en effet à ne considérer que les forces humaines, mais qui devient facile, avec le secours de la grâce de Dieu, qui surmonte sans peine tous les obstacles, adoucit l'amertume des plus noirs chagrins, soutient le courage des plus faibles. Oui, nous leur tendrons une main secourable, en usant de tous les moyens que la Religion met à notre disposition.

Ces moyens, N. T. C. F., vous les connaissez; et vous y recourrez avec une ferveur toute nouvelle.

§ 9.—PRATIQUES DE ZÈLE POUR LA CONVERSION DE NOS FRÈRES SÉPARÉS.

Vous embrasserez donc, N. T. C. F., les pratiques d'un zèle sage et éclairé, pour faciliter à des parents chéris, à de bons frères, à de bonnes sœurs, à de fidèles amis, à de généreux protecteurs, à d'aimables concitoyens, leur retour, si ardemment désiré et depuis si longtemps attendu, au sein de la véritable Épouse de Jésus-Christ.

Vos prières de tous les jours, vos communions, vos jeûnes, vos pénitences, vos sacrifices, vos aumônes, tout sera offert, tout se fera à cette intention. Vous y penserez spécialement en disant en famille le saint Rosaire, cette belle prière du chapelet que la Sainte Vierge a elle-même enseignée à St. Dominique, comme un puissant moyen de convertir les plus grands pécheurs, et les hérétiques les plus obstinés dans leurs erreurs. Les succès merveilleux qu'obtint ce grand serviteur de Marie, en prêchant la dévo

tion au chapelet, est une preuve convaincante de l'efficacité de cette prière. Nous y aurons donc recours, avec une nouvelle ferveur. Ah ! que d'âmes vont se sauver, si partout l'on dit le chapelet avec une vraie dévotion, et en méditant religieusement les mystères de la vie, de la passion et de la résurrection du Divin Sauveur, et les douleurs de son Auguste Mère !

Mais il nous faut absolument travailler à rendre ces pratiques salutaires, en les vivifiant par de bons exemples et par une vie vraiment catholique. Car, c'est là assurément, pour tous nos frères séparés, l'instruction la plus touchante et la plus capable de faire impression sur leur cœur. Autrement, ce serait en vain que nous chercherions à leur prouver que la Religion catholique est *Sainte*, dans sa foi et dans sa morale, si les domestiques de la foi vivaient sans foi, ni morale, et au gré de toutes leurs passions.

Pénétrés d'un profond sentiment de zèle pour la conversion de tant d'âmes qui périssent dans les voies de l'erreur, nous allons, N. T. C. F., régler si bien notre vie qu'elle puisse être, pour tous nos frères séparés, comme un parfum exquis qui les attire à notre sainte Religion, qui la leur fasse aimer et admirer, et surtout qui les engage à l'embrasser courageusement, et à en observer fidèlement tous les devoirs.

Que notre vie donc soit celle que menaient nos pères dans la foi ; et nos frères séparés, comme les payens de ce temps-là, s'écrieront avec étonnement : *Voyez, voyez les catholiques, comme ils observent fidèlement leur Religion, comme ils sanctifient les dimanches et fêtes, en assistant religieusement à leurs offices ; comme ils écoutent respectueusement leurs pasteurs, quand ils leur reprochent leur mauvaise vie ; comme ils deviennent meilleurs, quand ils vont à confesse et qu'ils communient ; comme ils paraissent heureux et contents, quand ils ont confessé leurs péchés ; comme ils sont honnêtes dans leurs marchés ; comme ils sont exacts à réparer tous les dommages qu'ils ont pu causer au prochain ; comme ils craignent de faux serments en Cour et ailleurs ; comme ils respectent toutes les autorités légitimement constituées ; comme les parents élèvent bien leurs enfants ; comme les enfants sont obéissants à leurs parents ; comme ils évitent scrupuleusement les*

maisons et les sociétés dangereuses aux bonnes mœurs; comme ils s'abstiennent de tout excès dans le boire et le manger; comme leurs auberges sont bien tenues; comme ils sont d'honnêtes ouvriers, de bons serviteurs, et de bonnes servantes; comme ils sont charitables pour leurs pauvres; comme ils sont zélés pour favoriser leurs maisons d'éducation et leurs hospices de charité, qui sont en si grand nombre et si magnifiques.

Oh! oui, N. T. C. F., tout cela est de nature à ouvrir les yeux à ces hommes sérieux et capables de bien apprécier le grand spectacle que nous offririons à nos frères séparés, si nous étions tout ce que nous devrions être; et si nous ne le sommes pas, craignons que le nom de Dieu ne soit blasphémé par notre faute. Mais non, un tel malheur ne nous arrivera pas; car, de suite, nous allons nous mettre à l'œuvre, pour bien nous acquitter de l'honorable mission que nous avons à remplir auprès de nos frères séparés.

Pour nous y exciter, pensons qu'il s'agit ici de la plus grande gloire de Dieu, de l'honneur de notre sainte Religion et du salut de beaucoup de millions d'âmes.

Encourageons-nous, dans l'exercice de notre zèle, par le souvenir de tant de conversions mémorables, qui s'opèrent tous les jours, et qui vous prouvent à l'évidence que le temps de la miséricorde est arrivé pour nos chers frères séparés.

Considérons que l'adorable et aimable Providence veut aujourd'hui réjouir le cœur affligé du Père commun, par la conversion de nos frères séparés, comme elle réjouit autrefois celui de Pierre, dont il est le successeur, par la conversion du Centurion Corneille, qui a été consignée dans la Sainte Écriture, pour montrer que le Seigneur est toujours avec son Église et avec ceux qui la gouvernent, pour la sanctification des âmes et la consolation des Pasteurs.

"Corneille," dit l'auteur des Actes des Apôtres, (Act. 10) "était un homme religieux et craignant Dieu avec toute sa "maison, faisant beaucoup d'aumônes au peuple et priant Dieu "incessamment." Combien de nos frères séparés se rendent recommandables, aux yeux de Dieu et des hommes, par de semblables bonnes œuvres. Ne suffit-il pas, pour nous en

convaincre, de voir le grand nombre d'Églises qu'ils bâtissent autour de nous, et qu'ils fréquentent non seulement les sainte jours du dimanche, mais encore plusieurs fois la semaine? Espérons donc qu'ils en seront récompensés, comme le fut Corneille. Car, l'ange du Seigneur lui apparut, et lui dit: "Vos prières et vos aumônes sont montées en mémoire en la présence de Dieu." De ce fait incontestable, ne faut-il pas conclure que Dieu enverra un de ses Anges plutôt que de laisser périr ceux qui le craignent et qui désirent sincèrement connaître la vérité?

"Maintenant," dit l'Ange à ce religieux Centurion, "envoyez "des hommes à Joppé, et faites venir un certain Simon qui est "surnommé Pierre......C'est lui-même qui vous dira ce qu'il "faut que vous fassiez." Cet Ange pouvait bien instruire lui-même Corneille. Mais il ne le fait pas et le renvoie au chef des Apôtres, pour que, dans tous les siècles, on comprît bien que c'est aux Apôtres et à leurs légitimes successeurs qu'est confié le soin des âmes. N'est-ce pas ce qui se passe sous nos yeux, depuis plusieurs années? Car, ne voyons-nous pas les plus célèbres docteurs des universités d'Angleterre passer à Rome, aussitôt que dirigés, par des moyens extraordinaires, dans la recherche de la vraie Religion, ils en sont venus à reconnaître que l'Église Romaine est la seule véritable Église, parce que seule elle est *Une, Sainte Catholique et Apostolique;* et que le Pontife Romain est le seul et vrai successeur de Pierre.

Pierre est ravi en esprit, et le Seigneur lui révèle ce qu'il doit faire pour le salut de Corneille et de toute sa famille. N'est-ce pas aussi le Seigneur qui a inspiré à notre immortel Pontife d'aller au secours de nos frères séparés, en leur adressant, avec un zèle tout Apostolique, une Lettre qui ne respire qu'amour et charité, pour les engager à chercher tout de bon la véritable Église de Jésus-Christ, hors de laquelle il ne saurait y avoir de salut?

Pierre s'empresse d'obéir à la voix du Ciel et va, avec quelques frères, à Césarée où l'attendait Corneille avec ses parents et amis qu'il avait assemblés, pour les rendre participants de son inestimable bonheur. Le Centurion vint au-devant de l'Apôtre, et en lui rendant de profonds hommages, il lui dit: "Maintenant

nous sommes tous devant vous, pour entendre ce que le Seigneur vous a commandé de nous dire." C'est ce qu'ont déjà fait tant de nouveaux convertis à la foi; et c'est, il faut l'espérer, ce que vont faire ceux qu'ils ont laissés dans l'erreur, et à qui le Père de toute l'Église fait aujourd'hui un appel si solennel.

Alors, Pierre ouvrant la bouche, dit: "En vérité, je crois que Dieu ne fait point acception des personnes, mais qu'en toute nation celui qui le craint, et pratique la justice lui est agréable... Tous ceux qui croient en lui reçoivent par son nom la rémission des péchés." Pierre parlant encore, l'Esprit-Saint descendit sur tous ceux qui écoutaient sa parole.

Espérons, N. T. C. F., que tout cela s'accomplira dans la conversion de nos frères séparés, et qu'à l'exemple de Corneille, ils recevront avec une parfaite docilité les paroles que leur adresse le successeur de Pierre; qu'ils se prosterneront respectueusement à ses pieds, pour le reconnaître comme leur Pasteur; et qu'ils entreront ainsi dans la véritable Église où ils seront remplis du St. Esprit, en recevant les sacrements.

Or, N. T. C. F., quel ne sera pas notre bonheur si nous contribuons en quelque chose à un événement, qui doit consoler l'Église, notre sainte Mère, dans ses amères douleurs, et couronner le glorieux Pontificat de l'immortel Pie IX. d'une aussi splendide auréole? Quelle ne sera pas alors notre joie, en voyant ces chers frères séparés réunis au bercail de Jésus-Christ, s'engraissant comme nous dans les pâturages du Seigneur; s'humiliant comme nous dans les tribunaux de la pénitence, s'associant comme nous à toutes les joies de notre Mère la sainte Église, dans ses grandes et dévotes solennités, recevant comme nous, à la table sainte, le Pain de vie, descendu du Ciel, honorant comme nous la Vierge Immaculée, les Anges et les Saints, priant comme nous pour le repos des saintes Ames du Purgatoire, s'excitant comme nous à la vraie piété, en présence des Reliques et des Images des bienheureux Amis de Dieu, ne formant avec nous qu'un seul bercail, sous un seul et même Pasteur, portant, comme nous, tous leurs désirs, toutes leurs espérances vers la céleste patrie, réservée à ceux-là seuls qui seront morts dans la vraie foi et dans la charité de Notre Seigneur Jésus-Christ, qui vit et règne dans les siècles des siècles.

C'est à vos pieds sacrés, ô Vierge Immaculée, glorieuse Mère de Dieu, que Nous nous prosternons humblement, pour déposer

ce modeste travail, et vous prier de le bénir, afin qu'il puisse produire quelque heureux fruit, à la gloire de votre adorable Fils et à l'avantage de sa divine Religion. Nous recourons à vous, ô Vierge mille fois bénie, parce que la sainte Église nous apprend à célébrer vos victoires sur les erreurs qui ont jusqu'ici infesté la terre coupable que nous habitons, en nous mettant à la bouche ce beau cantique : *Réjouissez-vous, Vierge Marie, seule, vous avez détruit toutes les hérésies dans le monde entier. Car, vous êtes le sceptre de la foi orthodoxe...... Par vous le Fils unique de Dieu, qui est la voie et la lumière, a brillé aux yeux de ceux qui étaient assis dans les ténèbres et l'ombre de la mort. Par vous tous les hommes sont parvenus à la connaissance de la vérité. Je vois la joyeuse assemblée de tous les saints qui se sont réunis, avec empressement, à l'appel de la Mère de Dieu toujours Vierge. Que toute louange lui soit donc rendue* (St. Cyrille d'Alexandrie). Ce fut à pareil jour que vous fûtes, par la plus sainte des alliances, confiée à la garde de votre cher Époux, le glorieux St. Joseph, daignez, en cette considération, le charger des soins de l'Église, exposée à tant et à de si imminents dangers. Nous sommes en route pour la Ville Éternelle ; soyez notre étoile au milieu des brouillards de la mer. Nous partons pour le Concile œcuménique ; soyez, pour Nous, une lampe ardente qui éclaire nos pas et nous préserve de toute erreur. Mettez-nous sous la protection des bons Anges, pour qu'ils nous accompagnent dans toutes nos voies, et nous ramène avec paix, santé et joie, dans notre patrie terrestre, pour y achever notre course, en consacrant, au service de votre très-saint et immaculé cœur, le reste de nos forces.

Sera la présente Lettre Pastorale lue au prône de toutes les Églises où se fait l'Office public et au Chapitre de chaque Communauté, en la manière qui sera jugée plus utile par les Curés, Recteurs et Supérieurs, chargés de les desservir.

Donné à bord le bateau à vapeur "*La Ville de Paris*," en route pour la Ville Éternelle, le vingt-troisième jour du mois de Janvier mil huit-cent soixante-neuf, sous notre seing et sceau, et le contre-seing de notre Secrétaire *pro tempore*.

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

Par Mandement de Monseigneur,

P. C. DUFRESNE, Sous-Diacre,

Secrétaire *pro tempore*.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL.

MONTRÉAL, 23 Février 1869.

MONSIEUR,

Depuis quelques semaines plusieurs Prêtres de la ville et même de la campagne me demandent quelle conduite ils doivent tenir, au confessionnal, avec les personnes qui appartiennent à la *Société des Cordonniers.* Cette Societé, qui a pris naissance aux États-Unis, paraît ne s'être établie à Montréal que depuis quelques mois. Ceux qui en font partie disent qu'ils n'ont d'autre but que celui de se protéger contre des maîtres qui ne leur donnent pas des gages suffisants pour les faire vivre, ainsi que leur famille. Dans cette Société, l'on exige un secret, qui cependant peut être dévoilé au confesseur, et une espèce de serment. Il paraîtrait de plus que, dans certains cas, la justice serait blessée, parce qu'on cherche à empêcher les personnes qui n'appartiennent pas à cette Société d'avoir du travail. Pour toutes ces raisons, j'ai cru jusqu'ici devoir répondre aux Prêtres qui me consultaient là-dessus de refuser l'absolution aux membres de cette Société, tant qu'ils en feraient partie. Je m'étais fondé pour cela sur certaines réponses données par Rome, en 1850, aux Évêques des États Unis par rapport à d'autres Sociétés, lesquelles réponses faisaient entendre que, du moment qu'une Société avait un secret et un serment, elle se trouvait par là même comprise dans les Bulles Pontificales (Conc. Plen. Baltim. II. Act. et Dec. fol. 335, 336 et 337e). Mais je vois, par les mêmes Actes et Décrets, p. 263, que sur de nouvelles représentations que les Pères du Concile ont cru devoir faire à Rome, le St. P..., le 13 Juillet 1865, leur a fait répondre: *Societates occultæ de quibus in Pontificiis Constitutionibus sermo est, eæ omnes intelliguntur quæ adversus Ecclesiam vel Gubernium sibi aliquid proponunt exigant vel non exigant a suis asseclis juramentum de secreto servando.* De là ils ont conclu que les Bulles Pontificales ne regardaient pas les sociétés d'ouvriers, dont le but est de se protéger, pourvu, disent-ils, que sous ce prétexte on n'admette rien qui *favorise les sectes condamnées;* que les ouvriers, qui appartiennent à ces

Sociétés, *ne fasse rien contre les lois de la justice ;* que le secret émis dans ces Sociétés *puisse être révélé à l'autorité légitime ;* et que le résultat de ces Sociétés *n'entraîne aucun danger de trouble ou d'assassinat.*

De plus, dans les Lettres du 13 Juillet 1865, citées plus haut, le Préfet de la S. C. de la Propagande donne à Monseigneur l'Archevêque de Baltimore l'information suivante : *Voluit præterea Sanctitas Sua, ut tibi subjungeretur recurrendum esse ad Sanctam Sedem, et quidem omnibus adamussim expositis rerum adjunctis, si quæ forte difficultates in applicatione prædicti Decreti inveniantur.* Par là il a été compris qu'aucun Évêque ne devait se charger de condamner aucune société, mais devait recourir à Rome pour savoir à quoi s'en tenir. Les Pères du Concile finissent par exhorter leurs ouailles à se défier de toutes ces sortes de sociétés qui travaillent dans l'ombre. Ils leur conseillent au contraire d'entrer dans ces Sociétés qui sont en grand nombre dans l'Église catholique, et qui ne craignent pas que leurs actes paraissent au grand jour.

Toutes ces raisons me font conclure que, sans pouvoir se prononcer expressément contre la Société des Cordonniers, et autres semblables, on ne peut du tout les encourager, à cause des dangers qu'elles renferment, mais qu'on doit au contraire faire ce que l'on peut pour engager les personnes qui en font partie à s'en retirer. Mais on ne doit pas aller jusqu'à leur refuser l'absolution, s'ils promettent d'en sortir du moment qu'on leur fera connaître que Rome les a condamnées.

Je vais au reste écrire immédiatement à Rome à ce sujet, et je m'empresserai de vous communiquer la réponse qu'on jugera à propos de donner à mes questions.

Le cinquantième anniversaire de la Prêtrise du St. Père aura lieu le 10 Avril prochain. Je vous ferai connaître plus tard ce que nous devrons faire pour le célébrer comme il convient.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

A. F. TRUTEAU, Vic. Gén.,
Administrateur.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL.

MONTRÉAL, 22 Mars 1869.

MONSIEUR,

Dans ma dernière Circulaire je disais que le cinquantième anniversaire de la prêtrise du Saint-Père aurait lieu le 10 Avril prochain, et que je vous ferais connaître plus tard ce que nous aurions à faire pour le célébrer comme il convient. En retardant ainsi, j'espérais que Monseigneur de Montréal me ferait connaître ses intentions à ce sujet. Mais n'ayant encore rien reçu de sa part, je vois qu'aujourd'hui le temps presse, et que je dois prendre sur moi de vous indiquer ce que nous devrons faire.

D'abord, chacun comprend que c'est un devoir pour tous les fidèles de remercier Dieu d'avoir donné à son Église, dans les temps orageux que nous parcourons, un Pontife comme Pie IX pour la gouverner. Dieu, dans tous les temps, a suscité des Pontifes à la hauteur des circonstances dans lesquelles se trouve l'Église, et capables de la diriger d'une manière sûre et de la préserver du naufrage au milieu des terribles tempêtes dont elle est si souvent assaillie. Ces hommes remplis de l'esprit divin ont accompli leur mission d'une manière tout-à-fait glorieuse. Quant à Pie IX, il est certainement un de ces hommes extraordinaires. Déjà il est appelé l'*homme de son siècle*. Depuis le règne du Grand Constantin, peut-être aucun Pontife ne s'est trouvé comme lui dans des situations si continuellement critiques. Cependant, l'on peut dire qu'il passe à travers les plus grandes difficultés aussi facilement que s'il ne rencontrait aucun obstacle. Toujours il se montre calme, tranquille, et à la hauteur de sa position. Il est difficile de ne pas croire qu'il ne soit inspiré de Dieu d'une manière toute spéciale. Par exemple, quand il invita tous les Évêques du monde à assister au 18e centenaire du martyre des Apôtres St. Pierre et St. Paul, tous les Cardinaux crurent devoir lui représenter qu'il ne paraissait pas prudent de faire cette invitation, à cause du danger qu'il y avait que Rome ne fût alors attaquée par les Garibaldiens et même peut-être par l'armée Italienne. Il répondit que, quoique ce danger existât, cependant il

était certain que les fêtes auraient lieu et se passeraient non seulement sans trouble, mais même très bien. L'événement a vérifié cette prédiction. Pareillement, quand les troubles éclatèrent dans l'automne de 1867, il assembla les officiers de son armée, et leur recommanda de dire à leurs soldats de ne rien craindre, qu'il n'y aurait plus de *Castelfidardo*, que partout ils seraient victorieux. En effet, les victoires que l'armée pontificale remporta alors furent si éclatantes et si extraordinaires que les soldats eux-mêmes reconnurent qu'il y avait du merveilleux. L'an dernier, ce Vénéré Pontife convoqua le Concile Général qui doit s'ouvrir sur la fin de cette année. Personne à Rome ne doute que ce Concile ne se tienne sans obstacles, tant on est certain que rien n'empêchera l'exécution des desseins de Pie IX, et que la protection visible du ciel ne saurait lui manquer.

N'est-ce pas une gloire et un bonheur inappréciable pour nous catholiques d'avoir pour chef un Pontife si agréable au ciel et rempli de toutes les vertus ? Chacun n'a-t-il pas droit de s'écrier: *Quel digne Représentant de Notre-Seigneur Jésus-Christ sur la terre !* Est-il étonnant que partout l'on s'impose de grands sacrifices pour l'aider à soutenir ses droits et à se maintenir dans sa haute position ? Ne devons-nous pas le regarder comme un véritable présent du ciel ? (En Europe, il se fait, à l'occasion de la fête dont il s'agit, des collectes particulières pour ce bon Père. La collecte qui a été faite ici dernièrement pour les Zouaves remplace celle que nous aurions faite nous-mêmes en pareille occasion.)

Il est donc juste que nous témoignions à Dieu toute notre reconnaissance d'avoir mis ce Saint Pontife à la tête de son Église dans un temps où l'enfer met tout en œuvre pour la renverser. C'est ce que nous allons faire en nous efforçant de célébrer dignement le cinquantième anniversaire de sa prêtrise. Mais, afin qu'un plus grand nombre de personnes puissent prendre part à nos prières d'actions de grâce, nous les fixons au lendemain de l'anniversaire, qui est un Dimanche; c'est ainsi qu'on a fait dans plusieurs parties de l'Europe. En conséquence, j'ai cru devoir régler ce qui suit pour le 11 Avril prochain :

1o. Dans toutes les Églises et Chapelles du Diocèse, où cela

peut se faire commodément, après le principal office du matin, ou le soir, à une Bénédiction solennelle du SS. Sacrement, on chantera le *Te Deum* avec l'oraison pour l'Action de Grâces ; et je désire que les offices de ce jour soient célébrés comme ceux des grandes solennités pour la sonnerie des cloches, les ornements et la musique.

2o. Afin d'encourager tous les fidèles à bien prier pour le Souverain Pontife, j'accorde, en vertu d'un Indult Papal du 20 Juin, 1862, à moi communiqué par Monseigneur l'Évêque de Montréal, une Indulgence Plénière à toutes les personnes, dans ce Diocèse, qui, étant contrites, s'étant confessées et ayant communié, prieront, le 11 Avril prochain, à l'intention du Souverain Pontife.

J'espère que dans votre Prône, le Dimanche précédent, vous ne manquerez pas de faire comprendre aux âmes dont vous avez la charge, combien il est important qu'elles prient pour la conservation des jours précieux du Vénérable Pontife qui, depuis bientôt 23 ans, conduit l'Église avec tant de sagesse.

Il n'y a pas de doute qu'à Rome il y aura grande illumination des maisons et des édifices publics en signe de joie, à l'occasion de cette fête. Ne pourrions-nous pas faire quelque chose de ce genre dans ce Diocèse ? Ceci du reste est laissé à la liberté de chacun. Mais ce que je prends sur moi c'est de donner dans les différentes maisons d'éducation catholique, un des jours de la semaine qui suivra cette fête, un grand congé, afin que les élèves puissent, à leur manière, témoigner leur joie, dans cette circonstance mémorable.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très humble serviteur,
A. F. TRUTEAU,
Vic.-Gén., Administrateur.

MANDEMENT DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL POUR PUBLIER LES LETTRES APOSTOLIQUES ACCORDANT UNE INDULGENCE PLÉNIÈRE EN FORME DE JUBILÉ ET PRESCRIVANT DES PRIÈRES POUR LE CONCILE ŒCUMÉNIQUE.

IGNACE BOURGET, PAR LA GRÂCE DE DIEU ET DU SIÉGE APOSTOLIQUE, ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, ASSISTANT AU TRÔNE PONTIFICAL.

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses et à tous les Fidèles de Notre Diocèse Salut et Bénédiction en Nôtre-Seigneur.

C'est pour Nous tous une consolation comme un devoir, depuis tout-à-l'heure vingt-neuf ans que Nous sommes chargé du soin de vos âmes, de vous faire entendre notre voix aussi souvent qu'il nous est possible; et, comme vous le savez, N. T. C. F., nos longues et fréquentes absences ne Nous ont pas empêché de Nous acquitter de ce devoir, qui nous a toujours été si doux. Car, en quelque lieu que Nous nous trouvions, Notre conscience Nous rend le témoignage que Nous vous portons tous, jour et nuit, dans notre cœur; et qu'absent comme présent nos douleurs et nos joies sont communes.

C'a toujours été le cri d'un devoir plus ou moins rigoureux qui Nous a amené au tombeau des Saints Apôtres; et c'est toujours avec un bonheur nouveau que Nous l'avons visité chaque fois. Mais, à vous dire le vrai, le bonheur que Nous éprouvons maintenant et que Nous avons toujours éprouvé, au milieu des splendeurs de la Ville Éternelle, ne saurait égaler celui que Nous ressentons au milieu de vous; et la seule chose qui puisse adoucir les ennuis de l'absence, c'est la pensée du devoir que Nous accomplissons.

Une de nos plus douces préoccupations, lorsque Nous nous trouvons séparé de vous, c'est le sentiment de notre foi commune qui nous unit dans les entrailles de la charité de Jésus-Christ et nous attache, par des liens indissolubles, à son Vicaire sur la terre, pour qui nous professons un même amour, une même

vénération, un même attachement. Ses douleurs sont nos douleurs, ses joies sont nos joies, ses triomphes sont nos triomphes. Car, ce n'est pas une petite consolation pour Nous de pouvoir lui dire que, dans notre pays lointain, beaucoup de cœurs religieux l'aiment, le vénèrent et lui sont dévoués. Il en est de plus en plus convaincu aujourd'hui qu'il voit, dans sa noble et vaillante armée, nos jeunes Canadiens qu'il aime tant et dont il est tant aimé.

Ainsi donc, N. T. C. F., quoique séparés de corps, nous ne cessons pas de nous voir, de nous entendre, de nous trouver toujours ensemble dans ce grand centre d'unité où résident la foi et la charité, qui ne font de toutes les nations catholiques qu'une seule et même nation. C'est cette pensée qui fait disparaître toutes les distances et concentre en un seul et même point les lieux et les objets les plus éloignés.

Moyennant cette pratique, vous êtes toujours avec Nous pour visiter les lieux saints et assister aux grandes solennités de la Religion, comme aussi Nous sommes avec vous, lorsque vous vaquez à la prière et que vous vous réunissez dans vos églises, pour y accomplir vos devoirs religieux. Car, vous n'en doutez pas, N. T. C. F., la communication des esprits et l'union des cœurs s'opèrent avec plus de facilité et de promptitude que les courants électriques qui aujourd'hui mettent en continuels rapports toutes les parties du monde, à quelque distance qu'elles soient les unes des autres. Nous sommes habituellement pénétré de cette pensée consolante, mais surtout dans les jours où Nous savons que vous vous tenez unis de cœur et d'âme à tout ce qui se fait à Rome, pour la gloire de Dieu et le triomphe de sa sainte Église.

Nous ne nous faisons donc pas illusion, N. T. C. F., en pensant qu'aujourd'hui, cinquantième anniversaire de la prêtrise de Notre Saint Père le Pape, vous êtes tous à Rome, par l'élan de vos pieux désirs, par la ferveur de votre dévotion, et par les vœux ardents que vous formez pour qu'il plaise au Seigneur de prolonger encore beaucoup les longues et belles années de cet immortel Pontife, afin qu'il puisse accomplir les grandes œuvres qu'il a entreprises.

Ce matin, ce digne Successeur de St. Pierre célébrait la messe

au tombeau des saints Apôtres, en présence du Sacré Collége des Cardinaux, de toute la Prélature Romaine, du Clergé séculier et régulier de Rome et d'une foule immense de pieux fidèles, accourus de toutes parts, pour s'associer à la joie d'un événement qui est unique dans l'histoire de l'Église. Toute cette solennité, tout ce concours, c'était pour rappeler qu'il y a cinquante ans, juste à pareil jour, celui qui, aujourd'hui règne avec tant d'éclat sur la Chaire Apostolique, n'était qu'un nouveau prêtre, qui montait pour la première fois au saint autel, pour dire sa première messe, dans la modeste chapelle d'un hospice de charité dont il était le père et le soutien, en secondant les efforts d'un bon ouvrier, qui sacrifiait toute son existence pour procurer à de pauvres orphelins les secours nécessaires pour devenir eux-mêmes de bons ouvriers et de bons chrétiens. Le rapprochement de ces deux époques, et les circonstances qui signalaient les spécialités de chacune d'elles, étaient pour les esprits sérieux et réfléchis le sujet de profondes réflexions.

Le moment de la communion fut solennel et saisissant; car, on vit venir à la sainte table des personnes du plus haut rang, qui voulaient recevoir le pain des Anges de la main de celui qui, il y cinquante ans, n'était prêtre que d'un jour, et qui aujourd'hui est à la tête de toute la hiérarchie ecclésiastique. Mais, qui voyait-on encore à la table du Seigneur parmi les personnages si favorisés, les orphelins du dit hospice, qui n'ont cessé d'être l'objet privilégié de celui qui leur consacra les premières années de son sacerdoce, et qui peut-être, comme St. Grégoire le Grand, doit à son incomparable charité son élévation au Souverain Pontificat.

Quoiqu'il en soit, Nos Très-Chers Frères, en jouissant de ce spectacle attendrissant, Nous nous laissions doucement aller à ces réflexions: *Que de bonnes âmes, dans notre cher Canada, voudraient être, à l'heure qu'il est, dans cette Basilique majestueuse, au pied de cet Autel qui abrite la tombe des deux Princes des Apôtres, à cette auguste table, pour y recevoir le pain descendu du Ciel, de la main vénérable de ce grand Pontife, le jour même où il fait l'anniversaire du premier sacrifice qu'il lui fut permis d'offrir à la Divine Majesté!* Nous le savons, Nous nous faisions, dans ce précieux moment, l'écho de bien des âmes religieuses, et

l'interprête de bien des cœurs dévots. Mais, ce qu'ils n'ont pu faire en réalité ils l'auront fait par la foi; et Dieu qui voyait la sincérité de leurs désirs, les aura eûs pour agréables; et infiniment bon, comme il l'est, il ne manquera pas de les en récompenser magnifiquement.

Après la Messe, une voix puissante et majestueuse, celle du Pontife qui bénissait le Seigneur de l'avoir admis, il y a cinquante ans, au ministère du Saint Autel, entonna le *Te Deum*, qui fut chanté avec un enthousiasme qui enlevait tous les cœurs. Sachant que vous deviez en ce jour vous associer, dans vos Églises, à cette hymne d'actions de grâces, dont le doux accent retentissait dans les voûtes et jusque dans le dome de l'antique Basilique, Nous nous abandonnions à toutes les émotions que tant d'heureuses coïncidences rendaient si vives et si saisissantes.

Oh! oui, N. T. C. F., il Nous semblait que nous bénissions tous ensemble le Divin Pasteur d'avoir, il y a cinquante ans, appelé miraculeusement cet Élu de Dieu au service des saints autels; de l'avoir, au jour de son ordination, comblé de tant de dons excellents; de l'avoir conduit dans sa carrière sacerdotale, comme par la main, pour le faire arriver, par les divers degrés de la Prélature, jusqu'au Souverain Pontificat; de l'avoir, en le faisant asseoir sur la Chaire Apostolique, orné de toutes les brillantes qualités qui le font marcher à la tête de son siècle; de lui avoir donné cette haute intelligence dont il fait preuve en gouvernant la Barque de Pierre, au milieu de tant de flots courroucés; de lui avoir inspiré de proclamer l'Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie, pour que, dans ces temps nébuleux, cette glorieuse Mère de Dieu fût comme l'Arc-en-Ciel qui annonce la paix promise à la terre, après le déluge; de lui avoir donné la pensée de multiplier, sur la terre, les protecteurs du peuple chrétien, en ajoutant tant de nouveaux noms au catalogue des Saints; d'avoir rendu sa Personne vénérable par les traits de la majestueuse sérénité qui brillent sur son aimable figure, et par les paroles toujours pleines d'onction qui tombent de ses lèvres; de lui avoir accordé ces longues années, cette belle et heureuse vieillesse, qui fait aujourd'hui la consolation de l'Église, et qui la fait respirer, après tant de combats; enfin, d'avoir déposé dans son grand

cœur tant de nobles projets, celui surtout de convoquer tous les Évêques du monde en Concile Œcuménique, pour remédier à tous les maux qui affligent la Religion et la société civile. Car, dans un jour si solennel et si joyeux, toutes les mémorables actions de ce glorieux Pontificat viennent tour à tour remplir l'esprit et réjouir le cœur, par la pensée que toutes les grâces accordées à celui qui est devenu notre Père commun, lorsque, il y a cinquante ans, il reçut l'imposition des mains, forment aujourd'hui un riche trésor qui appartient à la grande famille chrétienne.

Aussi tous les enfants de l'Église, en célébrant, d'un bout du monde à l'autre, ce joyeux anniversaire, se croient-ils en famille, et ils le prouvent par leurs démonstrations de piéte filiale et leurs transports d'amour et d'affection pour le meilleur des pères. Ce qui surtout montre que c'est l'esprit de famille qui a présidé à cette fête si simple en elle-même et si splendide dans ses détails, c'est l'empressement qui s'est manifesté en tant de lieux différents, pour offrir des présents au St. Père.

Nous ne parlerons pas ici des riches offrandes qui ont été faites par les Souverains et par les Princes, par de puissants seigneurs et par de riches particuliers, par les sociétés littéraires et les cercles religieux; par les villes et les campagnes, parce que cela nous entraînerait dans de trop grands détails. Mais Nous ne pouvons passer sous silence le spectacle ravissant que présentaient ces jours derniers les rues de Rome, et qui montrait, d'une manière éclatante, qu'ici le Roi est père et que ses sujets sont ses enfants. Voici ce fait inouï et surprenant.

Des chariots, ornés de drapeaux, indiquant les localités qui les avaient chargés des produits de leurs champs ou des objets de leurs arts et métiers, et traînés par des bœufs couronnés de fleurs et de guirlandes, se dirigeaient successivement du matin au soir vers le Vatican, au milieu de la foule que ce spectacle attirait. Tous ces présents étaient déposés dans les cours et autres dépendances du Palais Pontifical, pour être offerts au St. Père qui, à la fin, descendit de ses appartements pour les accepter de bon cœur et bénir ceux qui les lui apportaient. Des milliers de citoyens de toute condition s'empressaient d'aller contempler ces dons précieux, parce qu'ils étaient des tributs d'amour, et s'en retournaient pé-

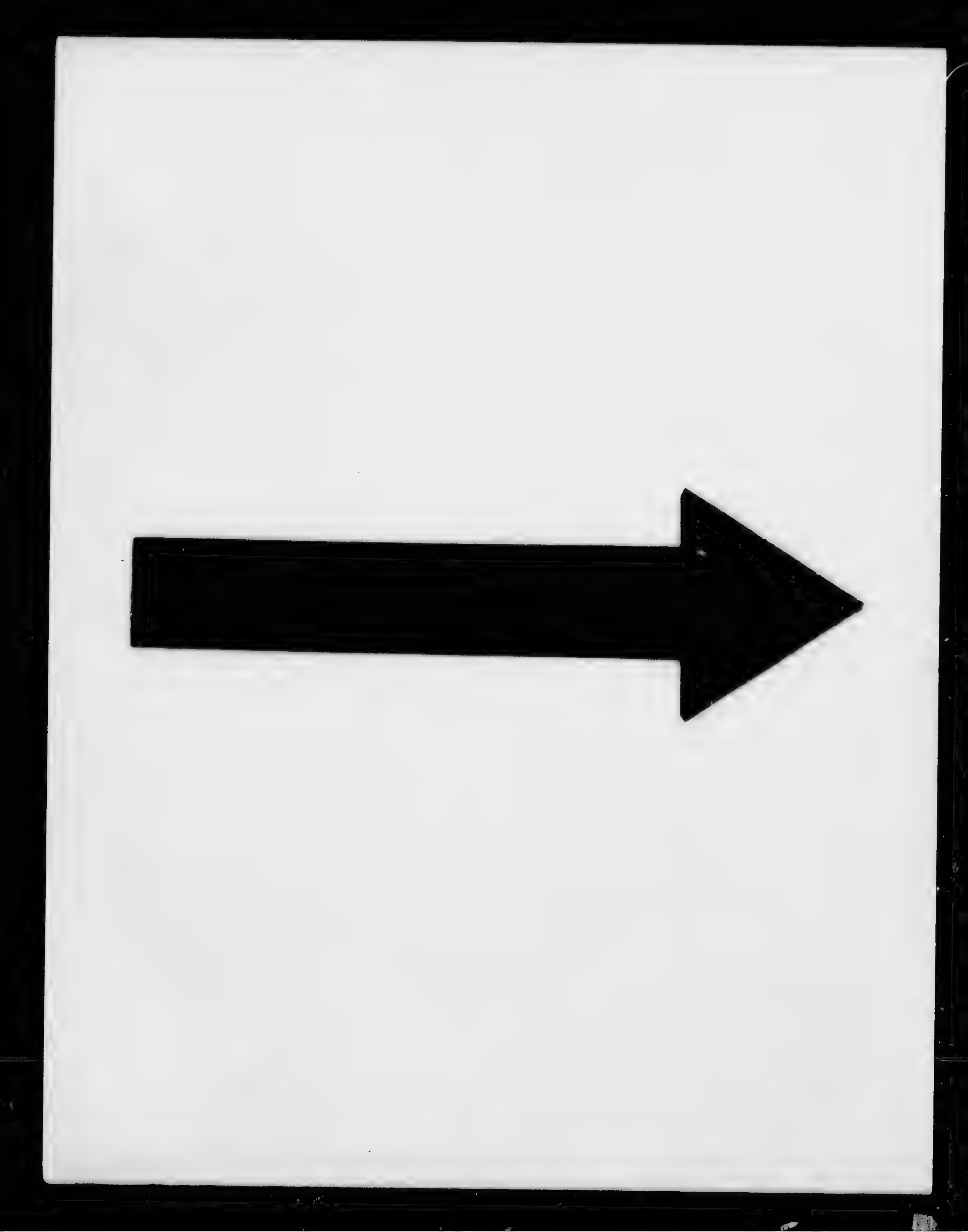
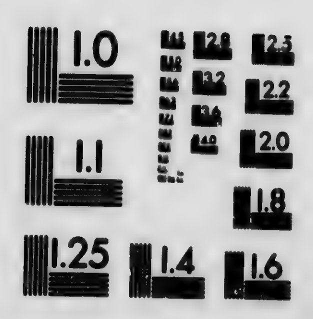


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)



6"

nétrés de ce sentiment que c'était vraiment l'esprit de famille qui animait ces braves gens. Car, on voyait qu'ils regardaient le Roi-Pontife comme un vrai père, et qu'en témoignage de leur amour et de leur respect ils lui apportaient ce qu'ils avaient de meilleur dans leur troupeau, leurs champs et leurs boutiques.

En jouissant Nous-même de ce ravissant spectacle, Nous nous disions intérieurement : Oh ! si nos campagnes environnaient Rome, comme la campagne Romaine, combien de nos heureux cultivateurs et de nos habiles ouvriers se montreraient les fidèles imitateurs de ce bon peuple et se trouveraient heureux d'apporter d'un aussi bon cœur leurs présents au Père commun, dans ce joyeux anniversaire !

Mais Nous avions à faire quelque chose de mieux que de nous laisser aller à des désirs qui évidemment ne pouvaient se réaliser. Car, Nous comprîmes que la Divine Providence, nous ayant ménagé le bonheur d'assister à cette splendide fête de famille, Nous devions, comme Canadien, représenter aussi honorablement que possible notre cher Canada, en déposant, aux pieds du Pontife bien-aimé, des dons accompagnés de félicitations cordiales et des vœux ardents que formait notre pays lointain pour le triomphe de sa noble cause et la prospérité de son Pontificat.

Pour accomplir cette honorable mission, il Nous fut permis de Nous présenter hier à l'Audience du St. Père, avec tous les Prêtres Canadiens présents à Rome et quatre de nos zouaves. Ce fut pour lui présenter, avec quelques *Adresses*, des dons qui signifiaient que le Canada mettait, au service de la cause sacrée qu'il défendait avec une vigueur toute Apostolique, le sang de ses enfants, la parole de ses orateurs et l'argent de ses habitants. Car Nous déposions à ses pieds un ouvrage sur l'expédition Canadienne à Rome et un éloquent discours prononcé en faveur du temporel du Pape et une somme de 51,392 francs, produit du denier de St. Pierre et de la collecte faite, avant notre départ, pour le soutien de nos zouaves à Rome. Tout fut accepté avec des paroles qui ne respiraient que bonté, affection et paternité.

Pour prouver qu'il voulait tout de bon, comme il l'avait dit en répondant à l'*adresse*, adoucir le sort de nos zouaves, qui sont toujours l'objet de ses prédilections, le St. Père laissa à la dispo-

sition de leur aumônier la somme collectée pour leur soutien, savoir : 29,484 francs, qu'il devra employer à leur procurer ce qu'il jugera leur être nécessaire, sous le rapport de la nourriture. Nous avons la consolation de vous annoncer que les intentions bienveillantes du St. Père ont commencé à être remplies, ce jour-là même ; et que l'on va continuer à s'y conformer aussi longtemps que l'on en aura le moyen. Car, l'on s'attend que le pays tout entier se mettra à contribution pour venir en aide à ces bons jeunes gens, afin qu'ils puissent faire leur service avec plus de courage que jamais.

Ce beau jour de fête a été préparé par des *Triduum* et autres exercices de piété qui ont été fidèlement suivis. Il y a eu même, en plusieurs villes d'Italie, un si grand concours à ces exercices que les confesseurs, malgré leur grand nombre, ne pouvaient suffire à l'empressement des fidèles qui voulaient communier pour N. S. P. le Pape, à son cinquantième anniversaire de prêtrise. Et, ce qu'il y a de plus extraordinaire et de plus consolant, c'est le nombre prodigieux de conversions opérées parmi les pécheurs les plus éloignés des sacrements. On peut juger par là que c'est le souffle adorable du St. Esprit qui s'est ainsi répandu dans tous les cœurs pour produire ce merveilleux mouvement, dont assurément on ne saurait se rendre compte autrement.

Cette belle journée s'est terminée par des réjouissances publiques plus magnifiques que jamais. Plus que jamais en effet les ovations faites à l'immortel Pie IX. étaient cordiales ; plus que jamais les illuminations étaient étincelantes ; plus que jamais les feux de joie étaient brillants ; car, de mémoire d'homme, on ne se rappelait pas avoir vu la Ville Éternelle resplendir de tant de flammes et de lumières. Mais, comme toujours dans les réjouissances populaires à Rome, régnaient la paix, le calme, la joie, la sobriété et la tranquillité. Puisse ce bel exemple, que donne le peuple Romain dans la célébration de ses fêtes, avoir partout de fidèles imitateurs !

Enfin, ce jour de choix et si privilégié, dans les vues de la divine Providence, pour en faire un jour monumental que la postérité la plus reculée ne pourra oublier, était heureusement réservé pour annoncer à l'univers entier des jours de grande jubilation,

un temps de grâces et de miséricorde extraordinaire. Car, c'est aujourd'hui même que N. S. P. le Pape publie, au son de la trompette Apostolique, un nouveau jubilé.

Il adresse pour cela des Lettres Apostoliques à *tous les fidèles* dispersés dans le monde entier. Il y rappelle à leur mémoire ce qu'ils connaissent déjà, savoir, qu'un Concile général s'ouvrira, au Vatican, le 8 de Décembre prochain, qui est consacré à honorer la Très-Sainte Vierge Marie dans son Immaculée Conception. Il les avertit qu'il ne cesse de supplier, en toute humilité et ferveur, le Père des lumières et des miséricordes de qui vient tout don parfait, de lui envoyer du haut du ciel sa divine Sagesse, pour l'assister dans ses travaux et lui inspirer comment il doit agir pour faire tout ce qui peut être plus agréable à sa divine Majesté.

Or, pour que Dieu exauce plus facilement ses vœux et prête l'oreille à ses prières, il a résolu d'exciter la religion et la piété de tous les fidèles, afin que leurs prières étant unies aux siennes il implore le secours du Dieu tout-puissant et la lumière céleste, pour que, dans ce Concile, il puisse r[illegible] et ordonner tout ce qui pourra procurer le salut commun de tout le peuple chrétien, l'avantage et la plus grande gloire et félicité de l'Église catholique et surtout la paix du monde.

Et parce qu'il est évident que les prières des hommes sont plus agréables à Dieu, si elles lui sont offertes avec un cœur pur, c'est-à-dire, avec des âmes purifiées de toute souillure du crime, il a résolu pour cela d'ouvrir, dans cette occasion, les célestes trésors des Indulgences, confiés à sa dispensation, pour que les fidèles excités à la vraie pénitence par cette libéralité Apostolique, et que, purifiés de leurs péchés par le sacrement de la réconciliation, ils approchent avec plus de confiance du trône de Dieu, pour obtenir la miséricorde et la grâce de son puissant secours dans un temps opportun.

Nous profitons, N. T. C. F., de ce que, dans ce beau jour, le Ciel est devenu comme du miel, par l'abondance des douceurs et bénédictions qu'il répand sur la terre, et de ce que les trésors des divines miséricordes viennent de s'ouvrir, pour présenter, à toutes les âmes que le péché a souillées, un remède spécifique qui guérit

de toutes les maladies spirituelles, quel que invétérées qu'elles puissent paraître, pour publier ces Lettres qu'adresse le Père commun à tous les enfants de la Ste. Église.

A ces causes, le St. Nom de Dieu invoqué, Nous avons réglé, statué, ordonné, réglons, statuons, ordonnons ce qui suit, conformément aux prescriptions des dites Lettres Apostoliques.

1o. Nous ordonnons que les Lettres Apostoliques de Notre Très-Saint Seigneur Pie IX, Pape par la Divine Providence, en date de ce jour, par lesquelles est accordé à tous les fidèles une Indulgence Plénière, en forme de Jubilé, à l'occasion du Concile Œcuménique, soient publiées au prône de toutes les Églises où se célèbre l'Office public et au chapitre de toutes les Communautés, le premier Dimanche ou fête chômée après leur réception et expliquées dans des instructions spéciales, pour que les fidèles sachent bien ce qu'ils auront à faire et quelles sont les églises qu'ils auront à visiter, pour gagner les indulgences du présent Jubilé.

2o. Le temps de ce Jubilé, assigné par N. S. P. le Pape, est celui qui s'écoulera depuis le premier Juin prochain jusqu'à ce que le dit Concile Œcuménique par lui convoqué soit terminé.

3o. Nous désignons, dans Notre ville Épiscopale, pour Églises de Stations, Notre Cathédrale et chacune des Églises paroissiales. Les Églises des Communautés cloitrées seront aussi Églises de Stations, mais seulement pour les religieuses, leurs novices et leurs postulantes. Dans toutes les autres parties du Diocèse, l'Église paroissiale sera Église de Station. Il faut, pour gagner l'Indulgence du Jubilé, visiter, dans le temps ci-dessus désigné, deux fois une des dites Églises.

4o. Il faut, en visitant les Églises des Stations, prier avec dévotion, pendant quelque temps, pour la conversion de ceux qui ont le malheur de se trouver engagés dans les voies de l'erreur, c'est-à-dire, qui vivent misérablement dans le schisme, l'hérésie et le péché, pour la propagation de la foi très sainte, pour la paix, pour la tranquillité et le triomphe de l'Église Catholique.

5o. Les autres œuvres prescrites pour gagner l'Indulgence du Jubilé sont de jeûner trois jours, même non consécutifs, en dehors des Quatre-Temps, par exemple, les mercredi, vendredi et

samedi, de se confesser dans l'espace du temps susdit, de recevoir avec révérence le très-saint Sacrement de l'Eucharistie, et de faire quelque aumône aux pauvres, chacun selon sa dévotion. Ces aumônes pourraient être déposées dans un Trone, que l'on mettra tout exprès dans chacune des Églises désignées pour les Stations. Ces aumônes particulières seront emises à l'Évêché, et employées, suivant la direction de l'Administrateur de Notre Diocèse, à favoriser le succès des œuvres de miséricorde, en faveur des personnes les plus misérables et pour cela même les plus exposées au danger de la damnation.

6o. Cette Indulgence est la pleine rémission de tous péchés, telle qu'elle a coutume de se gagner, en temps de Jubilé, par ceux qui visitent certaines Églises, soit à Rome, soit ailleurs ; et elle peut s'appliquer, par mode de suffrage, aux âmes qui sont sorties de ce monde dans l'amitié de Dieu.

7o. Les navigateurs et voyageurs, qui n'auront pu faire le Jubilé en même temps que les autres, pourront, aussitôt qu'ils seront rentrés dans le lieu de leur domicile, gagner l'indulgence du dit Jubilé, en faisant les susdites œuvres, et en visitant deux fois soit l'Église Cathédrale, soit l'Église paroissiale de leur propre domicile.

8o. Quant aux Religieux de l'un et de l'autre sexe, même cloitrés, et autres tant laïques que séculiers et réguliers, aux prisonniers, captifs, malades et autres retenus par un empêchement quelconque, qui ne pourront faire les œuvres susdites ou quelques-unes d'elles, les confesseurs déjà approuvés et qui le sont spécialement par le présent Mandement, pourront leur assigner d'autres œuvres, ou les remettre à un autre temps, et enjoindre à leurs pénitents celles qu'ils pourront accomplir, afin de les faire jouir de tous les avantages et priviléges attachés au Jubilé.

9o. Les confesseurs pourront faire de même à l'égard des enfants qui n'auraient point encore fait leur première communion, en les dispensant de la communion requise pour les adultes.

10o. Permission est donnée à tous et à chacun des fidèles séculiers et réguliers, de quelque Ordre et Institut que ce soit, même quand il serait du nombre de ceux qu'il faudrait spécialement nommer, de pouvoir à cet effet se choisir pour confesseur un Prêtre quelconque tant séculier que régulier, parmi ceux approuvés

ex actu par Nous ou par l'Administrateur de Notre Diocèse, et aussi aux religieuses, novices et autres femmes cloitrées, pourvu que le confesseur choisi par chacune d'elles ait été approuvé pour les religieuses.

11o. Ces confesseurs ainsi choisis pourront, pour cette fois seulement, les relacher et absoudre de l'excommunication, suspense et autres sentences ecclésiastiques et censures *a jure vel ab homine*, encourues ou infligées pour quelque cause que ce soit, excepté dans les cas ci-dessous mentionnés, et aussi de tous péchés, excès, crimes et délits quelque graves et énormes qu'ils puissent être, et même spécialement réservés tant à l'Évêque qu'au Saint-Siége, et dont, dans d'autres cas, l'absolution ne serait pas censée accordée, quelqu'ample qu'elle puisse être.

12o. Ces confesseurs pourront de plus, en commuant en d'autres œuvres pies et salutaires, dispenser des vœux quelconques même confirmés par serment et réservés au Siége Apostolique, excepté les vœux de chasteté, religion et obligation acceptée par un tiers ou dans lesquels il s'agirait du préjudice d'un tiers, en autant que ces vœux sont absolus et parfaits, excepté aussi les vœux faits pour s'imposer des peines, lesquels sont censés *préservatifs* du péché, à moins que l'œuvre donnée en commutation soit jugée non moins efficace que la première pour préserver du péché, en enjoignant, à eux et à chacun d'eux, une pénitence salutaire dans toutes les choses susdites et autres qui sont laissées au jugement du même confesseur.

13o. Ils pourront en outre dispenser de l'irrégularité contractée pour violation des censures, pourvu que le cas ne soit pas porté au for extérieur ou qu'il ne puisse y être facilement porté.

14o. Cette faculté ne s'étend pas aux autres irrégularités, ni au pouvoir d'absoudre les complices ou de décharger de l'obligation de faire la dénonciation de tels complices, non plus que ceux qui auraient été nommément excommuniés, suspens par le St. Siége ou l'Évêque et autres spécifiés dans les dites Lettres Apostoliques.

15o. Depuis le premier de Juin prochain jusqu'à la fin du futur Concile Œcuménique, chaque Prêtre dira à la messe l'Oraison du St. Esprit, à la place de celle prescrite par notre dernier Mandement *Pro omni gradu Ecclesiæ*.

16o. De même, pendant tout ce temps, l'on chantera la messe du St. Esprit dans notre Église Cathédrale, à 7 heures du matin, tous les jeudis, excepté aux fêtes de première et seconde classe, sans qu'il y ait toutefois, pour celui qui la célèbrera, obligation de se priver de la rétribution ordinaire à laquelle il a droit.

Nous exhortons les fidèles de notre Ville Episcopale et même ceux de la campagne, lorsqu'ils seront à la ville, à assister en aussi grand nombre que possible à cette messe.

Telles sont, N. T. C. F., les grâces que nous présente à tous le nouveau Jubilé, qui nous est accordé à l'occasion du futur Concile œcuménique. Il s'agit de contribuer, par notre ferveur, à cette grande œuvre qui, dans les vues de la Divine Providence, doit renouveler le monde entier. Quel puissant motif pour nous de ne rien négliger dans l'accomplissement de nos devoirs religieux, afin qu'ayant le cœur pur et dégagé de l'amour du monde, nos prières, pour le succès de ce grand Concile, méritent d'être exaucées !

Elles le seront sans aucun doute, si nous recourons avec confiance à l'Immaculée Vierge Marie, en tout temps, et plus spécialement dans le beau mois de Mai qui lui est si particulièrement consacré. Que cette bonne et tendre Mère nous bénisse tous, afin que nous soyons de dignes enfants de la Ste. Église par le zèle qui nous portera à tout sacrifier, pour qu'elle triomphe de tous les ennemis qu'elle a à combattre, dans ces temps mauvais. Elle bénira aussi vos enfants qui, à Rome, vont, comme vous tous, lui offrir des hommages et des honneurs tout particuliers, pendant ce mois qui va leur rappeler si vivement tous les souvenirs de la patrie.

Sera le présent Mandement lu au prône de toutes les Églises où se fait l'Office public, et au chapitre de toutes les Communautés religieuses, en tout ou en partie, le premier dimanche ou fête chômée après sa réception.

Donné à Rome, hors la Porte du Peuple, le onzième jour du mois d'Avril, en l'année mil huit-cent soixante-neuf, sous notre seing et sceau, et le contre-seing de notre Assistant-Secrétaire.

† IG., ÉVÊQUE DE MONTRÉAL.

Par Monseigneur,

I. GRAVEL, Asst.-Secrétaire.

LETTRES APOSTOLIQUES DE NOTRE TRÈS SAINT PÈRE PIE IX PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE, PAR LESQUELLES IL ACCORDE À TOUS LES FIDÈLES UNE INDULGENCE PLENIÈRE EN FORME DE JUBILÉ, À L'OCCASION DU CONCILE ŒCUMÉNIQUE.

A tous les Fidèles qui liront les présentes, Pie IX, Pape, Salut et Bénédiction Apostolique.

Personne certainement n'ignore que Nous avons décrété qu'un Concile œcuménique s'ouvrirait dans notre basilique vaticane, le 8 Décembre prochain, fête de l'Immaculée Conception de la Très-Sainte-Vierge, Mère de Dieu. C'est pourquoi, depuis lors, Nous n'avons jamais cessé, dans l'humilité de Notre Cœur, de prier ardemment le Père très-clément des lumières et des miséricordes, de qui viennent les meilleurs biens et tout don parfait, de Nous envoyer du Ciel la sagesse qui assiste son trône, afin qu'elle demeure avec Nous, travaille avec Nous, et que Nous sachions ainsi ce qui peut lui être agréable. Pour que Dieu seconde plus facilement Nos vœux et prête l'oreille à Nos prières, Nous avons résolu de ranimer la religion et la piété des fidèles, afin que, leurs supplications se joignant aux Nôtres, Nous obtenions l'assistance du bras tout-puissant et la lumière céleste ; que nous puissions ainsi, dans le Concile, établir tout ce qui contribuera spécialement au salut général des peuples chrétiens, à l'utilité et à la plus grande gloire de l'Église, à la félicité et à la paix. Et comme il est manifeste que les prières des hommes sont plus agréables à Dieu quand ils s'approchent de lui avec un cœur pur, c'est-à-dire, avec une âme libre de toute faute, Nous avons résolu, en cette occasion, d'ouvrir avec une largesse Apostolique les trésors confiés à Notre garde, afin que les hommes, excités par là à la vraie contrition et purifiés par le sacrement de Pénitence de toutes les souillures du péché, s'approchent du trône de Dieu et obtiennent ainsi l'assistance de sa miséricorde et de sa grâce.

A cette fin, Nous annonçons à tout l'univers catholique une indulgence en forme de jubilé. Par la miséricorde du Dieu tout-puissant, appuyé sur l'autorité des saints apôtres Pierre et Paul,

en vertu de ce pouvoir de lier et de délier que, malgré notre indignité, Nous avons reçu du Seigneur, Nous accordons à tous et à chacun des fidèles des deux sexes demeurant en cette noble ville, ou qui y viendront, et qui, du 1er Juin prochain jusqu'au jour où le Concile œcuménique ouvert par Nous sera fermé, visiteront les basiliques de Saint-Jean-de-Latran, du Prince des Apôtres et de Sainte-Marie Majeure, ou l'une d'elles deux fois; qui y prieront dévotement pendant quelque temps pour la conversion de tous ceux qui ont le malheur de vivre hors de la voie du Seigneur, pour la propagation de la foi, pour la paix, pour la tranquillité et le triomphe de l'Église catholique; qui, outre les jeûnes habituels des Quatre-Temps, jeûneront pendant trois jours, même non consécutifs, tels que le mercredi, le vendredi et le samedi; qui, pendant l'espace de temps ci-dessus indiqué, recevront avec respect la Très-Sainte-Eucharistie, après s'être confessés de leurs péchés, et feront aux pauvres quelque aumône, selon ce qu'inspire à chacun sa propre dévotion. Aux autres fidèles, habitant en quelque lieu que ce soit, hors de Rome, qui visiteront dans le temps ci-dessus indiqué les églises que désigneront les Ordinaires des lieux, ou leurs vicaires ou leurs officiers, ou tous ceux qui, par délégation, ou ceux qui, en leur absence, exercent le gouvernement des âmes, ou l'une de ces églises deux fois; qui feront dévotement les autres œuvres indiquées, à tous, en vertu des présentes, Nous accordons miséricordieusement l'Indulgence plénière et la rémission de tous leurs péchés, comme elle est ordinairement accordée dans les années de Jubilé à tous ceux qui, dans le sein ou au dehors de la dite Ville, visitent les églises ci-dessus désignées, laquelle Indulgence peut être appliquée par manière de suffrage aux âmes qui sont sorties de cette vie unies à Dieu dans la charité.

Nous permettons aux navigateurs et aux voyageurs, dès qu'ils seront arrivés à leur domicile, d'accomplir les œuvres susdites, et de gagner la même indulgence en visitant deux fois la Cathédrale ou la principale Église, ou l'Église paroissiale de leur domicile. Pour les réguliers des deux sexes et pour ceux qui vivent perpétuellement dans les monastères, comme pour tous les autres, laïques, clercs, séculiers ou réguliers, comme pour ceux qui sont

dans les prisons ou en esclavage, ou retenus par quelque infirmité corporelle ou quelque autre empêchement, et qui ne pourront pas faire les œuvres susdites ou quelqu'une d'entre elles, Nous concédons et permettons qu'un confesseur parmi ceux qui sont approuvés par les ordinaires des lieux, puisse les convertir en d'autres œuvres de piété ou en renvoyer l'accomplissement à une autre époque très rapprochée ou prescrire d'autres choses que les pénitents puissent accomplir ; et Nous donnons même la faculté de dispenser de la communion les petits enfants qui n'ont pas encore été admis à la première communion.

En outre, à tous et à chacun des fidèles séculiers ou réguliers, de quelque ordre ou institut que ce soit, sans qu'il soit nécessaire de les désigner nominativement, Nous accordons la permission et la faculté de pouvoir, à cet effet, choisir un prêtre ou confesseur quelconque, tant séculier que régulier, parmi ceux approuvés par les Ordinaires des lieux (les religieuses, les novices, et autres femmes qui vivent dans les monastères, pourront jouir de cette faculté, pourvu que le confesseur soit approuvé pour les religieuses), lesquels pourront les absoudre dans le for intérieur, et pour cette fois seulement, de l'excommunication, de la suspense et des autres sentences ou censures ecclésiastiques encourues de plein droit ou prononcées.

(Suivent les facultés qui regardent les confesseurs pour l'absolution des censures, la conversion des vœux et la dispense des irrégularités.)

C'est pourquoi, au nom de la sainte obéissance, en vertu des présentes, Nous enjoignons et ordonnons à tous et à chacun des Ordinaires des lieux, quels qu'ils soient, à leurs vicaires et délégués, et à leur défaut à ceux qui exercent le gouvernement des âmes, que, aussitôt après avoir reçu la copie ou l'original des dites lettres imprimées, ils les publient et les fassent publier en la forme qu'ils croiront la meilleure en conscience, en tenant compte des lieux et des temps, dans leurs églises, diocèses, provinces, cités, pays, terres et campagnes, et qu'après avoir préparé les peuples aussi bien que possible par la prédication de la divine parole, ils leur désignent l'église ou les églises qu'il faudra visiter pour gagner le présent Jubilé. Nonobstant les constitutions et règlements apostoliques, etc. *(Suivent les clauses).*

Nous ordonnons qu'à partir du susdit jour, 1er Juin jusqu'à celui où le Concile Œcuménique sera clos, tous les prêtres de l'univers catholique, séculiers et réguliers, ajoutent à la messe l'oraison du Saint-Esprit, et que, outre la messe conventuelle ordinaire, une autre messe du Saint-Esprit soit célébrée par les chanoines, tous les jeudis où ne se rencontrera pas une fête double de première ou de seconde classe, dans toutes les églises patriarcales, basiliques ou collégiales de Rome, et dans toutes les églises cathédrales et collégiales de l'univers, par leurs Chanoines respectifs, et même dans chaque Église des Réguliers, qui sont tenus à la Messe conventuelle, sans que pour cette messe du Saint-Esprit il y ait aucune obligation d'application.

(*Suivent les autres clauses*).

Donné à Rome, près Saint-Pierre sous l'anneau du Pêcheur, le 11 Avril 1869, l'an XXIIIe de Notre Pontificat.

N. Card. PARRACCIANI CLARELLI.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ.

ROME, le 2 Mai 1869.

CHER MONSIEUR,

Vous recevrez, avec la présente, si déjà vous ne l'avez reçu, le Mandement du 11 Avril dernier, publiantle Jubilé, qui va préparer plus prochainement l'Univers Catholique aux grâces du futur Concile œcuménique. C'est assurément un grand travail offert à votre zèle; mais il en sera récompensé par une abondante moisson. Un autre puissant motif vous animera à bien faire ce pénible travail, c'est la pensée que ce Concile va rencontrer d'énormes difficultés et aura beaucoup à faire, pour le bien de l'Église. Il est donc juste que l'Église toute entière lui vienne en aide par la prière, le jeûne et l'aumône.

Je suis heureux d'avoir cette occasion d'écrire à tous et à chacun de vous en particulier, quoique mes lettres vous aient été, je pense, communiquées par la voie de la presse. Car, après trois mois d'absence, je sens le besoin de respirer un peu dans l'épanchement

d'une correspondance intime. C'est surtout, en effet, lorsque l'on ne se trouve pas sous le toit qui abrite toute sa famille, que l'on sent plus vivement la vérité de cet oracle: *Ecce quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum !* Nous allons donc nous expliquer cordialement en frères qui n'ont qu'un cœur et qu'une âme, pour aviser aux meilleurs moyens d'assurer, autant que possible, le succès du nouveau Jubilé.

On peut, en effet, compter sur un succès complet, à en juger par les admirables dispositions qui se sont manifestées, en tous lieux, au cinquantième anniversaire de prêtrise de N. S. P. le Pape. Aussi peut-on regarder ce jour solennel comme l'heureuse clef qui a ouvert les trésors du Jubilé, et comme la trompette bruyante qui a retenti dans toutes les parties de l'univers, pour inviter toutes les nations à entrer dans une sainte jubilation. *Jubilate Deo, omnis terra.* Cet anniversaire à jamais mémorable doit donc être désormais rangé parmi les jours célèbres qui font époque dans le monde chrétien, et dont le souvenir devra se perpétuer de génération en génération jusqu'à la fin des siècles. Ce n'est donc pas sans quelque dessein particulier de la divine Providence que les Lettres Apostoliques, qui annoncent ce Jubilé, portent la date de ce jour devenu monumental; et j'ai cru entrer dans ces vues providentielles, en datant de ce jour-là même, le Mandement qui les publie, parce que je me suis trouvé sur les lieux pour les recevoir.

Sous l'impression que ce cinquantième *Anniversaire* préludait au Jubilé, j'ai dû, pour en perpétuer la mémoire, en signaler les principales circonstances, qui ont été, comme vous le savez, la Messe dite avec pompe, le *Te Deum* chanté avec enthousiasme, le concours immense qui y assistait et les splendides ovations dont les journaux ont rendu compte. Mais en signalant ces circonstances, je me suis laissé aller à un désir bien naturel, celui de vous voir tous, ainsi que notre bon peuple, partager nos délicieuses jouissances. Je n'ai été en cela que l'écho bien faible des mille et mille vœux qui transportaient vos cœurs à Rome, pendant que vous déployiez un si grand zèle, pour imiter le mieux possible ce qui se faisait ici, à la gloire du Chef Suprême de l'Église.

Ce qui nous a ici singulièrement frappé a été la nature des

présents offerts au St. Père, par les bonnes gens de la campagne et l'accueil gracieux avec lequel ils ont été acceptés, comme des tributs de vénération, d'amour et de fidélité. Car, c'étaient tout bonnement des veaux gras, de beaux moutons, de gros et petits poissons, des patates et autres légumes, des oranges et autres fruits, des chapeaux et autres objets de toilette, des meubles et toutes sortes d'objets d'art et métier, devant servir aux nombreux pauvres et orphelins dont le Père commun prend un soin si charitable. En notant dans le Mandement du Jubilé cette circonstance, sans entrer dans tant de particularités, je vous ai fourni un exemple remarquable dont vous ne manquerez pas de profiter, quand vous ferez quelque appel en faveur du St. Père, en engageant vos heureux cultivateurs, vos bons ouvriers, vos honnêtes marchands à lui faire les mêmes offrandes que leurs frères des États Pontificaux. Car, ces divers objets réunis et vendus à l'enchère formeraient des sommes fécondes et intarissables qui alimenteraient parmi nous le denier de St. Pierre, ou encourageraient les collectes pour nos zouaves, etc., etc.

Me trouvant à Rome, à ce glorieux Anniversaire où le St. Père recevait tant de félicitations qui lui venaient de toutes les parties du monde, j'ai dû faire tout en mon pouvoir pour représenter le mieux possible notre cher Canada, avec les dignes Prêtres Canadiens qui se trouvent ici, et en faisant intervenir nos bons zouaves dans cette représentation nationale. Nous avons pu, comme vous n'aurez pas manqué de l'observer dans une lettre où je rendais compte d'une Audience qui nous fut accordée le 10 Avril, et dans le Mandement du Jubilé, témoigner au St. Père, en toute vérité, que le Canada lui offrait, pour l'aider à défendre la grande et noble cause qu'il soutient depuis tant d'années et avec une vigueur toute Apostolique, le sang de ses enfants, la parole de ses orateurs et l'or de ses habitants, comme l'attestaient les dons qui étaient déposés à ses Pieds, savoir, l'histoire de nos Zouaves Canadiens, par un membre du Comité, un beau discours prononcé avec beaucoup d'autres en faveur de ses droits sacrés sur le temporel du St. Siége et la somme de 51,592 francs. L'accueil gracieux fait à ce triple tribut sera une ample et large récompense pour notre Comité Canadien et pour les Volontaires qu'il a dirigés

dans l'armée Pontificale, comme aussi pour tous les Orateurs qui élevèrent dans le temps si chaleureusement la voix contre l'invasion des États Pontificaux, et enfin pour tous les bons Catholiques qui se sont mis si généreusement à contribution, pour former cette somme, assurément respectable, pour le temps de misère dans lequel elle a été prélevée. Des médailles précieuses, distribuées de la main bénie du St. Père, ont été le sceau de son approbation solennelle, et le baiser de son Pied a couronné cette audience sous tous les rapports émouvante.

Le St. Père daigna donc, dans cette occasion, comme je l'ai dit ailleurs, donner une nouvelle marque de l'affection qu'il porte à nos zouaves. Car, pour adoucir leur sort, il laissa à la disposition de M. E. Moreau, leur aumônier, la plus grande partie de la somme qui lui était offerte, savoir, 29,485 francs, qui avait été collectée spécialement pour le soutien de l'armée Pontificale. Cette somme est maintenant employée à faire une partie des frais d'un repas qu'ils prennent en famille, à leur Cercle, tous les jours de la semaine, ce qui leur fait grand plaisir et les attache plus que jamais à ce Cercle, qui est pour eux comme la maison paternelle et un petit Canada. Cette largesse du St. Père ne pourra que réjouir les parents et amis de nos zouaves, et encouragera, je pense, tous nos compatriotes à contribuer plus généreusement que jamais au denier de St. Pierre et aux diverses collectes qui pourront être faites pour N. S. P. le Pape, dont les charges deviennent de plus en plus accablantes.

Lorsque, il y a trois mois, nous arrivâmes à Rome, l'on commença à faire instance pour obtenir de nouveaux volontaires Canadiens, et l'on y compte encore. Mais nous avons cru prudent de prendre du temps pour bien murir ce projet, d'autant plus que les principaux officiers de l'armée Pontificale sont partagés d'opinion là-dessus, les uns les voulant dans un corps et les autres dans un autre. Toute la question se réduit à ceci : tous les Canadiens seront-ils zouaves, ou feront-ils partie de la légion de l'artillerie, etc. ? Car, pour en faire un corps distinct, il n'y faut pas penser ; parce que ce projet entrera difficilement dans la politique Romaine ; et de fait, il y aurait, je pense, de graves inconvénients à cela.

Pour préparer de loin les esprits à une nouvelle expédition, si elle doit et peut avoir lieu, je me suis déterminé à adresser à M. l'Administrateur, pour être publiées, quelques lettres sur nos zouaves Canadiens. Tout en donnant à leurs parents et compatriotes de bonnes nouvelles sur leur compte, je me suis surtout proposé de faire comprendre, dans le pays, quelles doivent être les qualités de ceux qui voudront les rejoindre à Rome. Or, ceux-là seuls devraient être choisis qui, par leur bonne conduite soutenue, feront espérer qu'ils pourront se conserver, au milieu des dangers que des jeunes gens courent toujours à l'armée, et conserver en même temps l'honneur de leur pays. C'est ce que sentent vivement nos zouaves, qui sont maintenant à Rome, et ce qu'ils ont chaudement exprimé, en disant qu'il ne faudrait pas en faire venir trop à la fois, de crainte que le nom Canadien ne fût déshonoré par ceux qui n'auraient pas été bien choisis. On peut se fier à ce jugement de nos soldats Canadiens comme à celui des écoliers de nos colléges, car on sait comme *ils* se connaissent parfaitement entr'eux.

Ceux qui seraient portés à la boisson, à l'immoralité et autres défauts dégradants, ne doivent pas être envoyés; car ils seraient exposés au danger évident de se perdre et de compromettre l'honneur national. Il faut, pour être admis au nombre des volontaires, avoir des sentiments assez élevés, pour savoir se faire respecter par une conduite digne et honorable. Car, ceux qui n'auraient pas de sentiments ne peuvent que se dégrader et faire le déshonneur de leur corps. Il faut qu'ils soient vraiment dévoués et capables de supporter avec courage et même avec joie les travaux, les fatigues, les dégoûts, les ennuis de la vie de soldat. Autrement ils seraient à charge à eux-mêmes et aux autres. Il faut qu'ils aient une assez bonne éducation, pour pouvoir, s'ils se conduisent bien, parvenir à quelque grade, servir dans les bureaux et étudier Rome, et enfin acquérir des connaissances qui pourront les rendre utiles à leur pays. Outre ces qualités morales qui en feront de bons chrétiens, il faut qu'ils aient celles qui font les soldats vaillants, courageux et intelligents. Toujours est-il que ce n'est pas à l'armée que l'on corrige les incorrigibles.

J'ai cru devoir profiter de la présente, pour vous faire ces observations, afin que, s'il doit y avoir, dans le pays, quelque nouvelle levée de volontaires, vous puissiez en diriger le choix. Cela est essentiel; autrement il vaudrait mieux n'en pas envoyer davantage. Le contraire pourtant me paraîtrait dans l'ordre de la Providence. Car, d'un côté, il me semble qu'un pays catholique, comme le nôtre, devra toujours avoir quelques-uns de ses enfants préposés à la garde du Père commun, et de l'autre, le *trop plein* de nos professions libérales ferait croire qu'il y aurait pour cela les éléments nécessaires. Au reste, il paraît que plusieurs de ceux qui sont maintenant dans les zouaves se décideront à s'y enroler pour le reste de leur vie.

Le mois de Marie, pour nos zouaves, se fait à Ste. Brigitte, comme l'an dernier; et tout fait espérer qu'il ne se fera pas avec moins d'entrain et de succès. Nous sommes heureux d'assister, quand nous le pouvons, à leurs pieux exercices et d'y chanter avec eux les cantiques de la patrie. Nous prions pour notre cher Canada, dans l'espoir qu'il priera aussi pour nous.

Nous ferons, Dieu aidant, la neuvaine préparatoire à la St. Jean Baptiste, afin de célébrer sa fête avec toute la dévotion qu'exige une fête religieuse. Nous croyons que l'on en fera autant et plus encore en Canada. Moyennant cette préparation, notre fête patriotique n'en sera que plus splendide, parce qu'elle sera plus religieuse. Vous pouvez croire que ce sera à St. Jean de Latran que nous la célébrerons avec N. S. P. le Pape. Oh! comme nous prierons ce jour-là pour notre belle patrie! Il en sera de même du Jubilé que nous ferons aussi dévotement et aussi solennellement que possible.

Vous en ferez autant, je pense; et vous aurez, pour vous diriger, le Jubilé de 1865 qui a fait tant de bien, et qui aussi s'est fait avec tant d'entrain. Voilà pourquoi je n'ai pas cru devoir donner, pour celui-ci, de nouvelles directions, me contentant de me conformer aux ordres du St. Père, qui exige que ses Lettres Apostoliques soient publiées partout et expliquées dans de bonnes instructions, afin que les fidèles sachent bien ce qu'ils auront à faire, pour le bien faire. De même, je vous renvoie aux décisions de Rome que je vous ai transmises pendant le dernier

Jubilé, pour trancher toutes les difficultés qui pourraient encore s'élever, et si elles ne suffisent pas, je consulterai de nouveau.

Le temps du Jubilé est un temps favorable pour faire partout de salutaires réformes. Nous allons donc travailler sérieusement à réformer avant tout notre propre vie, afin qu'elle soit vraiment sacerdotale sous tous les rapports. Après cette réforme, il sera facile d'en venir à celle des villes et des paroisses que nous avons à diriger dans les voies du salut.

C'est un bon temps pour extirper l'ivrognerie, le luxe, les toilettes indécentes, les bals dangereux, les veillées et fréquentations malhonnêtes, l'usure et les autres injustices, les faux serments, les procès injustes, enfin tous les vices et scandales qui exposent au malheur de la damnation éternelle les âmes confiées à nos soins.

De même, c'est un temps propice pour ranimer la piété dans la pratique des devoirs religieux, et exciter le zèle pour le denier de St. Pierre, la Propagation de la Foi, la Ste. Enfance, l'Apostolat de la prière, si propres à étendre partout le règne de Dieu, comme il convient surtout dans un temps où l'Église va s'occuper des plus chers intérêts de ses enfants et du salut du monde entier. Vous ne manquerez pas de profiter des grâces de ce temps du Concile Œcuménique, qui se célébrera pendant le Jubilé, pour faire revivre la dévotion au Chapelet, au St. Scapulaire, à la Congrégation de la Ste. Vierge, et surtout au très-saint Sacrement, par la célébration des 40 Heures, la communion plus fréquente, l'adoration perpétuelle, etc., etc.

Je me propose de vous adresser le Mandement que je vous ai déjà annoncé pour l'établissement des Bibliothèques Paroissiales, n'ayant pu le faire jusqu'ici à cause des affaires incessantes qui se succèdent sans interruption depuis que je suis à Rome.

Maintenant que la Trompette Apostolique retentit à nos oreilles, ralliions-nous sous le même drapeau, marchons sous le même étendard, observons la même discipline, suivons les mêmes règles, prêchons la même morale, gardons les mêmes cérémonies dans la célébration des saints offices et l'administration des Sacrements, et ne formons tous qu'un cœur et qu'une âme pour la plus grande gloire de Dieu, en union avec les SS. Cœurs de Jésus et Marie et sous la protection de tous les Anges et de tous les Saints de la Cour Céleste.

Priez et faites prier vos bonnes âmes pour nous qui sommes à Rome, et croyez que vous n'êtes pas oubliés dans aucune de nos prières.

En attendant qu'il plaise au Seigneur de nous réunir, je vous bénis tous, pasteurs et brebis, dans l'effusion de mon âme, étant de tous le très-humble et tout dévoué serviteur,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

Salut à Marie conçue sans péché, l'honneur de notre peuple.—Réjouissons-nous beaucoup en ce jour que le Seigneur a fait.

CIRCULAIRE DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL AUX COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES DE SON DIOCÈSE, CONCERNANT LE JUBILÉ PRÉPARATOIRE AU CONCILE ŒCUMÉNIQUE DE 1869.

NOS TRÈS-CHÈRES FILLES,

Il est bien temps que Nous rompions le silence ; car voici déjà plus de trois mois que le voyage, les affaires et les distances ont interrompu nos rapports de pasteur et de père avec nos Communautés. Mais la Trompette Apostolique, qui retentit dans l'univers entier, Nous avertit du devoir que Nous avons à remplir envers vous toutes, qui êtes la portion choisie de notre troupeau et la partie privilégiée de notre famille.

A cette fin, Nous vous adressons, avec la Présente, les Lettres Apostoliques qui annoncent un Jubilé universel, avec le Mandement qui les publie dans le Diocèse, et quelques exemplaires de la Circulaire au Clergé, qui les explique, et dans laquelle vous trouverez des renseignements qui pourront vous intéresser. Comme vous devez contribuer de toutes vos forces au travail et au succès du Jubilé, il est juste que l'on vous fournisse tous les moyens de remplir une si belle et si importante mission.

Les *Lettres Apostoliques* vous seront surtout d'un puissant secours; car, quoique sèches et arides en apparence, elles sont pleines d'onction, de charmes et d'attraits. Il semble, en les

méditant, que l'on voyage dans la terre promise qui, quoique hérissée de rochers escarpés, coulait cependant par torrents le lait et le miel.

Et, en effet, tout dans ce document précieux est propre à fixer l'attention des esprits sérieux, à répandre de vives lumières dans l'intelligence et à embraser le cœur des flammes du divin amour. On y trouve caché l'esprit divin qui l'a dicté, et qui a déposé des trésors de science sacrée qui enrichissent les âmes religieuses qui les cherchent avec une sainte avidité. C'est une manne délicieuse qui a tous les goûts pour les cœurs purs. Chaque parole est comme une mine d'or dont l'esprit humain ne saurait exploiter les richesses. Les sublimes motifs qui portent à la vénération, à la dévotion et à l'affection filiale pour l'auguste Chef de l'Église s'y révèlent d'un bout à l'autre. Tout, dans le titre, dans le contenu et dans la date même de ces *Lettres Apostoliques* fournit matière à d'intarissable réflexions.

1o. *Titre*.—C'est comme l'extérieur d'un magnifique sanctuaire, le portail d'un temple majestueux, le frontispice d'un grand et somptueux monument que l'on aime à considérer et à bien connaître, avant de pénétrer à l'intérieur. Car, si le simple extérieur a de quoi ravir et transporter, que sera-ce quand il sera permis de voir toute la magnificence intérieure.

Lettres.—C'est le premier mot qui se lit dans le titre et qui se présente à la réflexion. Une lettre en général est le portrait que fait de lui-même celui qui l'écrit. Et, en effet, quiconque écrit une lettre se peint lui-même et fait le portrait de sa propre personnalité, en dessinant les traits de son esprit, de son cœur, de son caractère, de ses sentiments, de ses habitudes, de son âme toute entière. C'est comme son image, sa physionomie, ou, si vous le voulez, sa photographie spirituelle, qu'il envoie au loin, pour que ceux qui ne l'ont jamais ni connu ni vu le connaissent et le voient jusque dans les plus secrets replis de son âme.

S'il en est ainsi, N. T. C. F., il vous est facile de vous former une juste idée des *Lettres* dont il est ici question. Vous y voyez le vrai portrait de l'auguste Personnage que vous seriez si heureuses de voir des yeux du corps, comme ces bonnes Religieuses qui se trouvaient ce matin à la Basilique de St. Jean de Latran,

pour assister à la Bénédiction Pontificale. Elles étaient sans doute, pour ce moment solennel, dispensées de la règle qui prescrit partout d'avoir la vue basse. Car, leurs yeux étaient invariablement fixés sur notre auguste Pontife ; et elles ne voyaient certainement rien autre chose dans le magnifique cortége qui l'entourait. A en juger par les traits animés qui se peignaient sur leurs figures, elles le voyaient des yeux de la foi encore plus que des yeux du corps.

Nous avons sans doute ardemment désiré que vous puissiez toutes partager leur bonheur ; et il Nous semble que vous allez en jouir très-réellement en fixant vos regards intérieurs sur les *Lettres* que vous avez en face, c'est-à-dire, que vous avez à méditer. Car, en les examinant bien, vous allez y voir le vrai portrait du *Père Commun*, sa profonde religion pour Dieu, sa tendre dévotion pour son Immaculée Mère, son zèle infatigable pour le salut des âmes, son amour paternel pour tous les enfants de la sainte Église, sa vigilance pastorale, et ses soins particuliers pour les Épouses de Jésus-Christ, sa compassion pour les pauvres pécheurs, enfin sa charité inépuisable pour les pauvres. Cette vue de foi, si vous en êtes vivement imprégnées, comme Nous n'en doutons pas, ne vous laissera plus rien à désirer. Ainsi, le désir bien naturel que vous auriez de voir N. S. P. le Pape va être pleinement satisfait dans la contemplation de ses Lettres qui vous sont particulièrement adressées pour cette fin.

Apostoliques.—*L'Apostolicité* est comme le cachet qui imprime à ces *Lettres* le caractère éclatant de la divine autorité dont elles sont revêt , et qui les fait rayonner d'un éclat de gloire incomparable. Car, à ce seul titre : *Lettres Apostoliques*, l'esprit se remplit de hautes et sublimes pensées. On se sent vivement pénétré de cette consolante vérité qu'elles ont été écrites sous une inspiration spéciale de l'Esprit-Saint, et qu'elles sont scellées du sceau même de St. Pierre. On leur donne donc toute confiance, et on y adhère de cœur et d'âme comme à un document qui viendrait du Prince des Apôtres lui-même. On les reçoit avec le même respect, on les lit avec la même attention, et on s'y conforme avec la même soumission que si elles avaient été écrites de la propre main de Pierre. On sent, dans l'intérieur de son

âme et par un doux mouvement de la grâce divine, qu'elles ont vraiment été écrites sur la Chaire Apostolique. C'est qu'en effet elles y répandent cette lumière vive, cette onction vivifiante, cette joie spirituelle, qui sont les fruits que produit partout la présence du St. Esprit. Oh ! que de douces émotions s'exciteront dans votre cœur s'il sent, s'il goûte, s'il savoure ce qu'il y a de sentiment chrétien, catholique et religieux dans ces deux mots indéfinissables : *Lettres Apostoliques.*

De Notre Très Saint Seigneur.—Le caractère de *sainteté, d'autorité*, de *souveraineté* est tellement inhérent à la Dignité Pontificale que rien ne saurait l'effacer, parce qu'étant une représentation vivante de *l'autorité Divine*, les faiblesses et les misères humaines de ceux qui en seraient revêtus ne sauraient ni la souiller, ni l'empêcher de l'exercer pour le bien du monde entier, ni lui ravir son domaine absolu sur tous les peuples, sur toutes les nations, sur toutes les tribus de l'univers. Car, Dieu lui-même, le Saint des Saints, le Roi des Rois, devant qui tout genou fléchit, règne sur le Trône Pontifical. Oh ! Dieu, quelle majesté brille dans le Pontife Romain qui représente ici-bas le Fils du Dieu vivant ! Comme elle mérite toute notre vénération cette suprême dignité à laquelle s'attachent nécessairement et d'une manière ineffable la sainteté, l'autorité, la souveraineté qui seules peuvent être et sont en effet les attributions et apanages de la vraie grandeur !

Pie IX.—A ce nom vénéré que porte notre Immortel Pontife, l'heureux Vieillard du Vatican, on s'incline religieusement comme devant l'*Ancien des jours* que vit le Prophète, et on se laisse sans peine entraîner par de vives et douces émotions. Et, en effet, au seul souvenir de Pie IX, dont l'intéressante et innocente jeunesse a été consacrée à Marie Immaculée, dont la charité a honoré le beau et long sacerdoce, dont les souffrances et les combats ont illustré le glorieux Pontificat, la mémoire ne se remplit-elle pas de toutes les mémorables actions dont se compose sa vie toute entière ? Le cœur ne s'attendrit-il pas, n'est-il pas vivement ému, touché et ravi en pensant seulement à tout ce qu'il a dit et fait, à tout ce qu'il a entrepris et exécuté, à tout ce qu'il a enduré et souffert pendant sa longue carrière et les belles années de sa vie privée et politique ?

Pape par la divine Providence.—A ces paroles on entre facilement dans des sentiments d'admiration et d'étonnement, pour peu que l'on veuille se rappeler comment il a été élevé au Souverain Pontificat. Oh ! oui, c'est l'adorable et aimable Providence qui l'a préparé dans le secret, pour être un jour le chef du peuple chrétien ; qui l'a orné de toutes les rares et singulières qualités qui font les grands Pontifes ; qui l'a placé sur le chandelier de l'Église pour y faire briller de tout leur éclat les vérités célestes, que l'enfer voudrait obscurcir des plus épais brouillards du mensonge et de l'erreur ; qui l'a conduit par la main, et par des voies surprenantes, sur la Chaire de St. Pierre, dans un temps de crise et de bouleversement ; qui l'a doué d'une rare sagesse pour le faire marcher à la tête de son siècle, à travers les événements les plus sombres ; qui lui a donné à un suprême degré cette bonté paternelle qui ravit tous les cœurs ; qui l'a armé d'une force incomparable pour résister à tous les méchants avec une vigueur Apostolique, et soutenir la maison du Seigneur dans ces jours mauvais. Pourrons-nous, N. T. C. F., louer et bénir assez la Providence de Dieu qui, dans sa sagesse et sa bonté, a su préparer de loin et donner en temps opportun à sa sainte Église un Pontife qui convenait si merveilleusement aux besoins incalculables de ce siècle ?

Par lesquelles (Lettres) *est accordée une Indulgence plénière à tous les fidèles.*

C'est, comme vous le voyez, N. T. C. F., à tous les fidèles, dispersés dans le monde entier, que sont adressées ces *Lettres Apostoliques*. La voix qui s'est fait entendre est celle du Pasteur des Pasteurs qui invite les brebis et les agneaux à se réunir dans de gras pâturages. Tous sont appelés à se préparer dignement à gagner une indulgence qui sera la *très pleine rémission*, la rémission surabondante de *tous leurs péchés, laquelle sera applicable, par manière de suffrage, aux saintes Ames qui seront sorties de ce monde dans la grâce et l'amitié de Dieu.*

Ainsi, à la voix du Pasteur universel, deux cent millions de catholiques vont s'ébranler dans toutes les parties du monde, pour courir aux fontaines sacrées des divines miséricordes qui leur sont ouvertes. Du levant au couchant, deux cent millions

de voix suppliantes vont jour et nuit monter au Ciel, pour y faire entendre les gémissements de la terre. Deux cent millions de cœurs vont être sous l'action du St. Esprit qui, de son souffle divin, va les faire prier avec des soupirs ineffables. Deux cent millions de personnes de tout rang, de toute condition, de tout état, vont prier, jeûner, faire l'aumône, se purifier dans le tribunal de la pénitence, approcher de la table sainte, satisfaire à la divine justice, par des œuvres satisfactoires et prier, en ne faisant qu'un cœur et qu'une âme, pour la conversion des pécheurs, des hérétiques, des schismatiques et de tous ceux qui marchent dans les voies larges de l'erreur et du vice. Deux cent millions de bons priants vont s'unir, d'un bout du monde à l'autre, pour demander, avec ferveur, la propagation de la foi catholique, la paix entre les nations chrétiennes, la tranquillité publique, le repos des peuples et le triomphe éclatant de la sainte Église Catholique, Apostolique et Romaine.

Oh! sans doute, tant de vœux ardents seront exaucés! Tant de soupirs douloureux seront entendus! Tant de profonds gémissements arriveront au cœur du Père des miséricordes!

C'est à ce merveilleux concert de l'univers entier que vous allez, N. T. C. F., vous associer, pour mêler l'encens de vos prières et de vos sacrifices à tant de parfums exquis, qui vont réjouir le cœur de notre Dieu et obtenir de son infinie bonté la guérison de tant de cœurs malades et le retour de tant de brebis égarées de la maison d'Israël. Vous aurez soin, par votre zèle industrieux, que vos pauvres et vos malades, vos orphelins et vos orphelines, vos vieillards et vos femmes âgées, vos élèves et autres personnes dont vous êtes chargées, s'unissent à cet harmonieux concert. Car, consacrées à Dieu comme vous l'êtes toutes, pour être les avocates du monde, vous serez sans doute les premières à répondre à cet appel de notre Père commun.

En forme de Jubilé.—Autre circonstance heureuse, N. T. C. F., et bien propre à vous remplir toutes de joie et d'espérance. Car, vous connaissez, par la douce expérience que vous en avez déjà faite plusieurs fois, que le Jubilé est un temps singulièrement favorable, et un jour de salut extraordinaire; que le Seigneur se plaît à laisser déborder, dans cette grande solennité, tous les trésors

de son inépuisable miséricorde ; qu'il s'opère toujours en conséquence, pendant cette grande jubilation, des conversions étonnantes qui réjouissent le ciel et la terre ; que de grands pécheurs, des pécheurs bien endurcis et très-éloignés des sacrements, font leur paix avec le Seigneur ; que les Justes deviennent plus justes ; que les saints deviennent plus saints ; que les tièdes deviennent fervents, que les négligents deviennent ardents dans la pratique du bien ; que les âmes imparfaites et irrégulières rentrent dans les voies de la perfection et de la régularité ; qu'il se fait partout de salutaires réformes, des réconciliations sincères, des restitutions quadruples et surabondantes.

Ah ! il ne faut pas, N. T. C. F., s'en étonner ; car le Jubilé est toujours un temps où le *Ciel est plus ouvert*, pour laisser couler sur la terre des torrents de grâces ; où *l'air est plus pur*, parce qu'il est embaumé de l'odeur suave de tant de parfums exquis qui s'exhalent du cœur de deux cent millions de bons priants, et où *Dieu se montre plus familier*, en conversant cœur à cœur avec tous ceux que sa grâce a purifiés.

Mais ce sera sans doute à vous, N. T. C. F., que la voix du Divin Époux se fera entendre d'une manière plus claire et plus suave, pendant cet heureux temps de Jubilé. Vous avez des peines, des tentations, des dégoûts, des ennuis, des sécheresses, des aridités, des langueurs, des délaissements ; et qui n'en a pas en allant à Jésus, par la route du calvaire ? Eh bien ! courage à vous toutes. Voici le festin des noces qui se prépare. Voici le jour des consolations qui arrive. Voici enfin votre Divin Époux qui vous adresse ces ravissantes paroles : *Venez à moi vous toutes qui succombez sous le fardeau qui vous accable et qui êtes assiégées de peines et je vous soulagerai.*

A l'occasion du Concile Œcuménique.— Ici, N. T. C. F., viennent se concentrer toutes les saintes pensées, les connaissances intimes, les douces émotions qu'ont pu faire naître, dans vos âmes, la lecture et la méditation de la Bulle de convocation du Concile Œcuménique, des Lettres Apostoliques à nos frères séparés (et aux chismatiques, que vous recevrez plus tard), et des Mandements et Lettres Pastorales qui publient ces documents Apostoliques. Car, c'est pour atteindre ces immenses résultats et produire ces

fruits précieux que le monde entier va se recueillir, prier, jeûner dans la retraite et le silence, pendant le Jubilé que nous allons commencer bientôt, et que nous continuerons tout le temps que durera cette grande et auguste assemblée. Oh ! que de motifs puissants vont vous presser, N. T. C. F., de vous faire victimes de propitiation pour détourner les fléaux de la colère de Dieu dont nous sommes toujours menacés et attirer sur nous tous les abondantes bénédictions de notre Père qui est aux Cieux !

Telles sont, N. T. C. F., les *Lettres Apostoliques* que Nous vous adressons pour que vous en fassiez le sujet continuel de vos pieuses méditations. Nous aurions encore beaucoup de choses à vous dire, en commentant ce qu'elles contiennent, comme Nous venons de commenter le titre de ce précieux document. Également nous aurions des choses particulières à vous faire observer sur la date du 11 Avril, que portent ces Lettres ; mais la présente est déjà si longue, et Nous sommes d'ailleurs tellement occupés que Nous sommes forcé d'en demeurer là.

Mais il vous sera facile d'y suppléer, accoutumées que vous êtes de méditer la conduite du Seigneur dans le gouvernement de sa sainte Église, et dans le soin qu'il prend de vos âmes créées à son image et rachetées au prix du sang précieux de son adorable Fils. Vous trouverez d'ailleurs dans notre Mandement et Circulaire au Clergé ci-joints des renseignements qui vous aideront à bien comprendre toutes et chacune des dispositions des dites Lettres Apostoliques, et qui vous diront les raisons qui ont pu porter N. S. P. le Pape à leur donner pour date le jour à jamais mémorable où la ville Sainte et tout l'univers catholique célébrèrent le cinquantième Anniversaire de son Ordination à la prêtrise.

Il y est spécialement fait mention des présents que Nous pûmes offrir au St. Père, dans cette joyeuse fête de famille, au nom de tout le Canada en général et du Diocèse de Montréal en particulier. Comme vous avez largement contribué à ces offrandes, en union avec vos élèves et même avec vos pauvres, qui se sont pour cela si généreusement imposé de pénibles sacrifices, il est juste que Nous en faisions ici une mention spéciale ; et que Nous profitions de cette bonne occasion pour vous en témoigner de nouveau toute notre reconnaissance.

A propos de cadeaux de fête, Nous vous dirons, dans un épanchement de famille, que le 10 Avril, veille de ce glorieux et joyeux cinquantième anniversaire, pendant que Nous faisions antichambre, avec les Prêtres Canadiens et quatre des Zouaves Canadiens qui sont à Rome, avant d'être admis à l'Audience du St. Père, Nous jouîmes d'une agréable surprise, en éprouvant un vrai plaisir. Ce fut de voir les présents qu'envoyaient à N. S. P. le Pape les Communautés de Rome pour lui témoigner la part qu'elles prenaient à la joie du monde entier, dans cette belle fête. Or, ces présents, c'étaient de jolies petites niches, qui ressemblent parfaitement à celles que vous avez coutume de faire.

A cette vue, un désir s'échappa de notre cœur, et Nous formulâmes ce vœu : *Oh ! si les Communautés de la ville et du Diocèse de Montréal étaient à Rome, qu'elles se trouveraient heureuses de pouvoir en faire autant*, et autres choses que le temps ne Nous permet pas de détailler, car il nous faut finir. Ce ne sera toutefois qu'après avoir signalé à votre attention religieuse certaines pratiques qui pourront être considérées comme fruits du prochain Jubilé.

1o. Réciter chaque jour, avant quelque exercice de piété, le *Salut à Marie*, etc., en tête de la présente Circulaire. Introduire cette pratique parmi les pauvres et les élèves, pour entretenir la joie du triomphe que remporta l'Immaculée Vierge le 8 Décembre 1854.

2o. Ne rien faire que sous l'inspiration du bon esprit, qui est un esprit de simplicité, d'humilité et de charité.

3o. Aimer à se faire violence en toutes choses. Faire toujours ce qui déplait à la nature, et ne jamais faire ce qu'il lui plait.

4o. Vivre en parfait accord avec tout le monde ; se faire pour cela à toutes sortes de caractères et d'humeurs.

5o. Se tenir toujours, dans l'intérieur de son âme, à la dernière place.

6o. Souffrir sans jamais se plaindre et même avec joie, d'être maltraité, même sans l'avoir mérité.

7o. Contribuer de toutes ses forces au succès du Jubilé. A cette fin, se faire victime avec le cœur de Jésus, pour les péchés du monde.

En recevant, ce matin, la Bénédiction Pontificale, à St. Jean de Latran, Nous avons déposé ces pratiques de Jubilé aux pieds sacrés du St. Père. Car, vous y étiez présentes avec Nous, avec tout le diocèse, avec vos pauvres et vos élèves. Oh! que son cœur était plein, quand ses mains vénérables s'élevaient vers le ciel et que sa voix majestueuse faisait entendre ces vœux: *Que le Seigneur tout-puissant et miséricordieux vous donne la joie avec la paix, le changement de vie, le temps de faire une véritable pénitence, la grâce et la consolation du St. Esprit, la persévérance dans les bonnes œuvres, un cœur contrit et humilié, une sainte et heureuse mort.*

Telle est la bénédiction que je vous ai fait donner par le Vicaire de J.-C., et que je vous envoie fidèlement, comme gage de l'intérêt si vif que je vous porte à toutes. Grand merci pour vos ferventes prières, que je reclame toujours, parce que je ne cesse pas d'en avoir un très-grand besoin.

De vous toutes le très-humble et dévoué serviteur,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

Rome, le 6 Mai 1869.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.
